



RAPPORT ANNUEL
2003•2004

ALSTOM

RAPPORT ANNUEL
2003•2004

ALSTOM

S O M M A I R E



1



2



3



4



5

RAPPORT ANNUEL 2003•2004

4 **Message du Président Directeur Général**8 **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

9 Organisation

11 Secteurs Power

19 Transport

23 Marine

25 Power Conversion

27 Transmission & Distribution

28 **RAPPORT DE GESTION**

29 Commentaire général

42 Analyse opérationnelle et financière

84 **INFORMATIONS FINANCIÈRES**

85 Comptes consolidés

136 Comptes consolidés pro forma

154 Comptes sociaux

171 Réconciliation des comptes consolidés en normes françaises avec les normes américaines (US GAAP)

200 Déclaration sur les procédures et contrôle des informations publiées

202 **RISQUES**

203 Principaux facteurs de risques

214 Autres risques

222 **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

223 Gouvernement d'entreprise

244 Capital

264 Informations sur la société

269 Organigramme simplifié

270 Extrait du Protocole en date du 27 mai 2004

274 Informations sur le document de référence

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cette année a sans aucun doute été l'une des plus difficiles de toute l'histoire du Groupe. Alors que nous nous efforçons de mettre en œuvre le plan d'actions annoncé en mars 2003 (résolution de problèmes opérationnels spécifiques, amélioration de la performance opérationnelle et renforcement de notre bilan) un ensemble de facteurs a précipité ALSTOM dans une situation de crise fortement médiatisée au cours de l'été 2003.

Comment ALSTOM en est-il arrivé là ? Outre la faiblesse de l'économie mondiale et une nette dégradation du marché de l'énergie, nous avons dû faire face en juillet 2003 aux préoccupations croissantes de nos clients sur l'avenir d'ALSTOM et à de sérieuses difficultés pour obtenir les cautions dont nous avons besoin, au même titre que nos concurrents, pour garantir nos commandes. Cette situation a conduit à un ralentissement des prises de commandes et des avances client, ainsi qu'à une détérioration des conditions commerciales avec nos fournisseurs, entraînant un problème de liquidités.

En septembre 2003, à l'issue de longues négociations, un plan de financement global de € 3,2 milliards a été conclu entre ALSTOM, ses banques et l'État français. Ce plan, qui a par la suite été approuvé par nos actionnaires, a permis d'améliorer sensiblement notre structure financière. Il mettait également à notre disposition une ligne de cautions couvrant nos besoins commerciaux pour environ une année. Il a constitué, pour nos clients et fournisseurs du monde entier, un signal clair et positif du retour du Groupe à un fonctionnement normal.

Relance de l'activité commerciale

Tous les éléments du plan financier étaient mis en place fin décembre 2003 : augmentation de capital de € 300 millions et émission de € 900 millions d'obligations remboursables en actions

pour renforcer nos fonds propres, € 2 milliards de prêts à moyen et long terme accordés par nos banques et par l'État français et une ligne de cautions de € 3,5 milliards pour couvrir nos besoins commerciaux.

Le premier semestre, affecté par les incertitudes sur notre avenir, a été marqué par une baisse de 23 % des prises de commandes par rapport à la même période de l'exercice précédent sur une base comparable. Notre carnet de commandes a enregistré un net rebond illustrant le retour de la confiance de nos clients au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2004. Au cours du deuxième semestre (octobre 2003 – mars 2004) nous avons enregistré plus de € 9 milliards de nouvelles commandes, une augmentation de 34 % par rapport à l'année précédente sur une base comparable.

Un besoin de visibilité et de stabilité

Bien que le plan de financement ait dissipé les inquiétudes concernant nos liquidités, nous devons encore faire face à trois difficultés : une dette et des frais financiers trop élevés, un besoin impérieux de garantir l'accès aux cautions bancaires nécessaires à notre activité commerciale, et l'absence de stabilité de notre actionnariat qui crée une volatilité excessive de notre cours de bourse.

Le plan global de financement annoncé fin mai 2004 est destiné à répondre à ces problèmes. Nous avons l'intention de syndiquer auprès de nos banques une nouvelle ligne de cautions qui devrait couvrir nos besoins sur les deux années à venir. Nous prévoyons de renforcer nos fonds propres pour un montant allant de € 1,8 à € 2,5 milliards, avec la conversion en capital de € 300 millions de titres subordonnés souscrits par l'État Français et une nouvelle augmentation de capital d'un montant compris entre € 1,5 et € 2,2 milliards, comprenant une émission d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription d'un montant compris entre € 1 et 1,2 milliard et une



conversion de dette en capital d'un montant compris entre € 500 millions et € 1,2 milliard. De plus, l'État Français deviendrait un actionnaire important qui accompagnerait le redressement d'ALSTOM, grâce à la conversion en capital de ses titres subordonnés, à sa participation à l'émission d'actions nouvelles, et à la conversion prévue de ses prêts existants en capital.

La Commission Européenne devrait rendre sa décision formelle sur ce plan avant la fin juin 2004, et son approbation est évidemment une condition indispensable à la mise en œuvre du plan. Dans le cadre de cet accord, ALSTOM sera conduit à prendre un certain nombre d'engagements, dont la vente d'actifs supplémentaires représentant environ 10 % du chiffre d'affaires du périmètre actuel du Groupe. Ces cessions n'affecteront néanmoins pas les activités qui demeureront dans notre périmètre d'activités et n'entraveront pas leur redressement. Dans le cadre de notre développement international, nous nous sommes également engagés à conclure un accord de joint venture à 50-50 dans notre activité hydroélectrique dans les années à venir. Enfin, nous prévoyons de mettre en œuvre, au cours des quatre prochaines années, des partenariats industriels pour appuyer notre futur développement ; l'État Français et la Commission Européenne soutiennent cette initiative.

Une fois mis en œuvre, le plan de financement nous donnera la visibilité et la stabilité nécessaires pour assurer notre retour sur nos marchés.

Recentrage des activités du Groupe

Au cours de cet exercice, nous avons progressé de manière significative dans la réalisation de certaines des cessions majeures annoncées en mars 2003. Ces cessions ont recentré les activités du Groupe sur les marchés du transport et de l'énergie.

Nous avons mené à bien la cession de nos Turbines Industrielles pour € 970 millions, en deux phases. La première phase a couvert la vente des petites turbines à gaz, en avril 2003, et la deuxième, quatre mois plus tard, les turbines à gaz de moyenne puissance et les turbines à vapeur industrielles.

La vente de nos activités de Transmission & Distribution au groupe nucléaire français Areva pour une valeur d'environ € 950 millions a été finalisée en janvier 2004.

Amélioration de la performance opérationnelle

Nous avons annoncé l'année dernière le lancement d'importants programmes de restructuration et de réduction des coûts pour nous adapter aux conditions du marché et améliorer notre performance opérationnelle. Ces programmes vont générer des coûts de restructuration estimés à € 950 millions, dont € 655 millions sur l'exercice 2003/04 ; ils devraient permettre de réaliser des économies de l'ordre de € 500 millions par an à partir de l'exercice 2005/06.

Nous avons également poursuivi nos efforts pour améliorer la génération de cash et la gestion de notre besoin en fonds de roulement.

Les initiatives actuelles prises pour améliorer la qualité et les achats, et garantir une gestion stricte des risques aux stades de l'appel d'offre et de la réalisation des projets auront également des répercussions positives sur la performance opérationnelle. Nous nous efforçons de parvenir à un niveau d'excellence dans l'exécution des projets sur l'ensemble de nos activités. Je suis personnellement impliqué, en tant que Président du Comité des Risques, dans l'examen des conditions des principaux appels d'offres auxquels nous participons et dans le contrôle mensuel de l'exécution des grands projets en cours. La gestion des risques restera une priorité dans les années à venir.

Construire une organisation plus efficace et une action commerciale claire

En mars 2003, nous avons pris des mesures pour simplifier notre organisation, notamment en créant trois nouveaux Secteurs opérationnels au service du marché de la production d'énergie. Nous venons d'annoncer une nouvelle phase de cette réorganisation, qui vise à améliorer notre efficacité commerciale et à resserrer l'équipe dirigeante pour mieux refléter notre nouveau périmètre suite aux cessions d'activités. Le Président des Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment, récemment nommé, est désormais responsable de la cohérence globale de notre action commerciale, de la coordination des trois Secteurs Power et de la supervision de notre Réseau International.

L'équipe dirigeante a également été amplement remaniée : depuis le début de l'exercice précédent, notre Comité Exécutif a été en grande partie renouvelé.

Résultats de l'exercice 2003/04 décevants, mais reprise des commandes encourageante

Notre niveau de commandes pour l'exercice complet, à € 16,5 milliards, est légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent sur une base comparable, en raison de la forte reprise du deuxième semestre. Notre carnet de commandes a été de € 25,4 milliards, soit l'équivalent de 18 mois de chiffre d'affaires.

Nous avons remporté cette année de nombreuses commandes importantes avec des niveaux de marge conformes à nos objectifs de performance : ces commandes portent notamment sur des tramways et des métros en Europe, des turbines à gaz en Algérie, une centrale à cycle combiné et une importante extension de centrale à vapeur au Moyen-Orient, ainsi que sur des contrats de service en Amérique du Nord et du Sud et des commandes pour l'une des plus grandes chaudières à lit fluidisé circulant du monde, en Chine.

Nous avons également enregistré au cours de l'exercice une importante commande de turbines à gaz de grande puissance

GT26 accompagnée d'un contrat de maintenance en Espagne, la première depuis l'identification des problèmes techniques en 2000. Cette commande confirme le succès de notre programme de réhabilitation et marque notre retour sur le marché des turbines à gaz de grande puissance.

ALSTOM a enregistré un chiffre d'affaires de € 16,7 milliards, avec un ratio de commandes sur chiffre d'affaires de 1, en forte amélioration par rapport à 0,9 en 2002/03.

Notre marge opérationnelle a été légèrement inférieure à 2 % sur l'exercice 2003/04. Elle a été affectée par des charges non récurrentes de € 210 millions sur des contrats aux États-Unis et l'impact négatif de la surcapacité actuelle de plusieurs de nos centres d'ingénierie et de production. Du fait de ce faible niveau de marge opérationnelle, d'une augmentation des charges financières et des coûts de restructuration, l'exercice se solde à nouveau par une lourde perte nette, de € 1,84 milliard.

Notre cash flow libre a été fortement négatif, à € 1 007 millions, dont € 766 millions de décaissements liés aux problèmes des turbines à gaz GT24/GT26.

La dette économique a été réduite cette année d'environ € 2 milliards et s'établit à € 3 milliards. Cette réduction résulte de l'augmentation de capital et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2003/04, et ce malgré le cash flow négatif.

Dessiner l'avenir

Avec un portefeuille d'activité recentré sur la production d'énergie et le transport, un bilan renforcé et un actionnariat stabilisé par l'entrée au capital de l'État Français, ce plan de financement nous permettra de nous concentrer totalement sur nos priorités opérationnelles : renforcer nos priorités commerciales et améliorer notre performance opérationnelle par une plus grande efficacité de la réalisation de projet et une réduction des coûts de fabrication.

Nous observons d'ores et déjà des signes encourageants qui indiquent nos progrès. Le niveau de commandes de l'année révèle que nos efforts sur le front commercial ont porté leurs fruits ; nos procédures de gestion des risques sont en constante amélioration ; tous nos plans de restructuration sont en cours et certains ont été menés à terme plus rapidement que prévu.

L'exercice 2004/05 sera une année de transition pour atteindre nos objectifs clés en 2005/06 : une marge opérationnelle de 6 %, et un cash flow libre positif.

Nous aurons en outre besoin du soutien de nos clients : l'indéfectible confiance qu'ils nous ont accordée pendant cette période difficile est inestimable. Nous devons également compter sur l'implication et le talent de nos équipes : je profite de cette occasion pour réitérer mes sincères remerciements à nos collaborateurs du monde entier, pour leur immense contribution à la reprise actuelle d'ALSTOM, dans le contexte d'incertitude créé par les inévitables plans de restructuration. Enfin, nous aurons besoin de nos actionnaires qui, en dépit des performances décevantes de notre action et des efforts répétés qui leur ont été demandés, ont toujours été présents aux moments critiques de la vie du Groupe.

Nous avons encore beaucoup à faire : tous mes efforts et ceux de mes collaborateurs de l'équipe de direction sont centrés sur la mise en œuvre déterminée de notre plan d'actions pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.



Patrick Kron
Président-Directeur Général

LE PLAN D'ACTION D'ALSTOM

RECENTER LES ACTIVITÉS D'ALSTOM TOUT EN RENFORÇANT NOTRE STRUCTURE FINANCIÈRE

- € 2,6 milliards de produits de cessions ; les cessions supplémentaires demandées par la Commission Européenne n'affecteront pas les activités restant dans le périmètre du Groupe.
- Nouvelle augmentation de capital proposée aux actionnaires, d'un montant compris entre € 1,8 et 2,5 milliards, et soumise à l'approbation de la Commission Européenne :
 - Conversion en capital de € 300 millions de titres subordonnés détenus par l'État français
 - Augmentation de capital d'un montant compris entre € 1,5 et 2,2 milliards, par émission d'actions en espèces et conversion de dette en capital, soumise à l'approbation de la Commission Européenne
- Nouvelle ligne de caution syndiquée par des institutions financières

AMÉLIORER NOTRE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET NOUS ADAPTER AUX CONDITIONS DU MARCHÉ

- Tous les programmes de restructuration et de réduction des coûts sont actuellement en cours
- La gestion des risques conduit à un contrôle plus strict des prises de commandes et un suivi plus étroit de l'exécution des projets

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION PLUS EFFICACE

- Simplification et réduction des niveaux de décision
- Nouvelle organisation pour optimiser l'action commerciale
- Équipe de direction réduite, renouvellement du Comité Exécutif

Les objectifs pour l'exercice 2005/06

- Une marge opérationnelle de 6 %, appuyée par € 500 millions d'économies annuelles récurrentes
- Un cash flow libre positif

SOMMAIRE



1

P R E M I È R E P A R T I E
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

9 ORGANISATION

11 SECTEURS POWER

11 Caractéristiques du secteur d'activité

12 Position concurrentielle

13 Power Turbo-Systems

15 Power Environment

17 Power Service

19 TRANSPORT

19 Caractéristiques du secteur d'activité

20 Position concurrentielle

20 Activités - Businesses et Gammes de produits

21 Stratégie

22 Recherche & Développement

23 MARINE

23 Caractéristiques du secteur d'activité

24 Position concurrentielle

24 Activités

24 Stratégie

25 POWER CONVERSION

25 Caractéristiques du secteur d'activité

25 Position concurrentielle

25 Activités

26 Stratégie

26 Recherche & Développement

27 TRANSMISSION & DISTRIBUTION

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Nous opérons sur le marché de l'énergie par le biais de nos activités dans le domaine de la production d'énergie et le marché des transports par le biais de nos activités de transports ferroviaires et maritimes. Nous concevons, fournissons et entretenons une gamme complète de produits et systèmes de technologie avancée pour nos clients, et nous possédons des compétences uniques en intégration de systèmes ainsi qu'en maintenance et service après-vente pendant toute la durée de vie de ces produits et systèmes. Au cours de l'exercice 2003/04, notre chiffre d'affaires s'est élevé à €16,7 milliards. Au 31 mars 2004, nous employons environ 76 800 personnes dans 70 pays.

ORGANISATION

Notre organisation est basée sur des Secteurs ayant l'entière responsabilité de leurs domaines respectifs. Chaque Secteur est dirigé par un Président, placé sous la responsabilité du Président Directeur Général. Le Président de chaque Secteur a également la charge des Business de son Secteur.

Depuis le 1 avril 2003, le Secteur Power a été réorganisé en 3 secteurs afin de mettre en place une structure plus équilibrée et de réduire les niveaux hiérarchiques :

- Power Turbo-Systems (anciens Segments Gas Turbine et Steam Power Plant)
- Power Environment (anciens Segments Boiler & Environment et Hydro Power)
- Power Service (ancien Segment Customer Service)

Suite à cette réorganisation, les activités d'ALSTOM sont actuellement organisées en 5 Secteurs et 1 Business :

- Secteur Power Turbo-Systems
- Secteur Power Environment
- Secteur Power Service
- Secteur Transport
- Secteur Marine
- Power Conversion Business

Depuis février 2004, la coordination des trois Secteurs Power a été renforcée par la nomination d'un président de Secteur commun pour Power Turbo-Systems et Power Environment, dont la mission est d'améliorer le rendement commercial en offrant une interface plus claire entre l'organisation et les clients. Pour plus d'informations, reportez-vous à la partie "Secteurs Power" de ce chapitre.

Un réseau international coordonne toutes les activités de vente et de marketing du groupe ALSTOM, et représente le Groupe dans le monde entier. Ce réseau est organisé en trois zones géographiques :

■ **Europe du Nord et de l'Est – Asie Pacifique (zone 1)**, couvrant : l'Asie centrale, la Roumanie, la Russie, la Finlande, la Norvège, la Suède, l'Australie, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Corée, la Malaisie, Singapour, Taiwan, la Thaïlande et le Vietnam.

■ **Europe de l'Ouest – Afrique/Moyen-Orient (zone 2)**, couvrant : la Belgique, la République Tchèque, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la Suisse, la Grande-Bretagne, l'Algérie, l'Égypte, les pays du Golf persique, l'Iran, la Libye, le Maroc, le Niger, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud et la Turquie.

■ **Amériques – Portugal et Espagne (zone 3)**, couvrant : le Brésil, le Canada, le Chili, le Mexique, Panama, les États-Unis, le Venezuela, le Portugal et l'Espagne.

Sites de production

Les sites de production d'ALSTOM sont localisés en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Asie et en Afrique. Le Groupe possède ou loue l'ensemble de ses principales installations de production et presque tous les terrains sur lesquels se trouvent ces installations. Depuis sa création, ALSTOM mise sur le regroupement de ses sites et sur le transfert de ses activités de production vers des sites à faible coût. Dans certains domaines, nous avons même cherché à sous-traiter la production à faible valeur ajoutée.

Les sites de production et les bureaux du Secteur Power sont situés essentiellement en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suisse, en Suède, en Espagne, en Roumanie, aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Argentine, au Brésil, au Japon, en Chine, en Inde et en Australie. Transport possède des sites de production et des bureaux en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Pologne, en Roumanie, en Italie, en Chine, aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Brésil. Marine possède des sites de production et des bureaux en France.

Les employés

Le nombre d'employés du Groupe a significativement diminué durant les trois dernières années sous l'effet de la mise en place de plans de restructuration. Pour plus d'informations, reportez-vous au "Rapport de gestion : restructuration et programmes de réduction des coûts".

Les tableaux ci-dessous présentent, pour les périodes indiquées, le nombre d'employés en équivalent temps plein (i) par Secteur et (ii) par région.

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2002	2003	2004
Secteurs Power	49 097	46 581	n/a
Power Turbo-Systems			9 802
Power Environment			11 888
Power Service			20 044
Transmission & Distribution	27 736	24 341	n/a
Transport	29 119	28 558	25 623
Marine	4 978	4 555	4 018
Power Conversion	4 784	3 841	3 416
Autres ⁽¹⁾	3 281	1 795	2 020
Total	118 995	109 671	76 811

(1) "Autres" comprend les employés du Réseau international sur les trois exercices.

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en %)

	2002	2003	2004
RÉGIONS UNION EUROPÉENNE	54	57	54
dont : • France	23	24	25
• UK	11	12	9
• Germany	9	9	9
RESTE DE L'EUROPE	14	14	14
AMÉRIQUE DU NORD	9	9	16
dont : • États-Unis	6	6	13
AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD	6	5	4
ASIE/PACIFIQUE	14	14	11
AFRIQUE/MOYEN-ORIENT	3	1	1
TOTAL ALSTOM	100 %	100 %	100 %

Consultation des employés

Le nombre d'employés d'ALSTOM adhérant à un syndicat varie d'un pays à l'autre, et nous avons conclu plusieurs accords collectifs. La politique du Groupe est de renouveler ou de remplacer les différents accords salariaux relatifs à des opérations en cours lorsqu'ils arrivent à expiration. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun accord dont l'expiration serait imminente et pour lequel aucun renouvellement ou remplacement satisfaisant ne serait prévu en temps opportun. En 1997, anticipant la législation de l'Union Européenne, ALSTOM et les syndicats concernés ont mis en place un Comité du Groupe Européen (CGE), organe consultatif européen employeur-employé. Un amendement de l'accord du CGE, couvrant une période de cinq ans, a été conclu entre la direction d'ALSTOM et les membres du CGE en juillet 2002. En cette période d'importante restructuration, cet organisme sera amené à se réunir plus fréquemment que par le passé. Nous avons poursuivi son expansion en y incluant des représentants du personnel de Hongrie et d'Estonie, puisque ces pays ont intégré l'Union Européenne. La cession de nos activités Transmission &

Distribution a entraîné des modifications nécessaires de la composition du CGE. Les différentes interprétations des processus concernant le CGE proposées au cours de récentes réunions pourraient accorder des délais et des marges de consultation supplémentaires aux employés lors des restructurations. Bien que d'une manière générale les relations avec les employés soient satisfaisantes, le plan de restructuration qu'ALSTOM met actuellement en place pourrait entraîner des grèves et altérer les relations sociales dans l'entreprise. Pour plus d'informations, reportez-vous au "Rapport de Gestion" et aux "Principaux facteurs de risques : nous pourrions rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de notre plan de restructuration".

ALSTOM, la société mère, ne publie pas de bilan social puisqu'elle n'a pas d'employés. Cependant, les unités et les entités légales en France qui emploient plus de 300 personnes publient des bilans sociaux lesquels sont accessibles aux employés de ces unités ou entités légales, conformément à la loi française.

SECTEURS POWER

Ainsi regroupés, les trois Secteurs Power offrent une gamme complète d'équipements et de services depuis des centrales clés en main à la fourniture de turbines à gaz, à vapeur et hydroélectriques, d'alternateurs, de chaudières, de systèmes de réduction des émissions et de systèmes de contrôle-commande, jusqu'à une gamme complète de services comprenant notamment la modernisation, la maintenance et l'exploitation à long terme de centrales.

Organisation depuis mai 2004

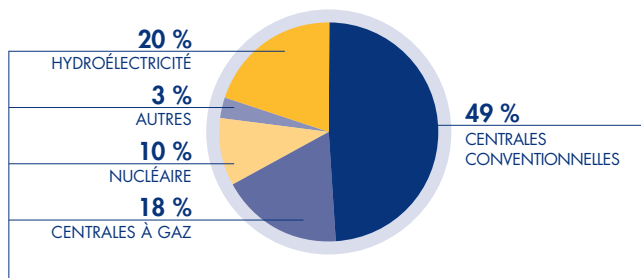
Suite à la décision de nommer un président commun pour les Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment, une nouvelle organisation a été annoncée en mai 2004. Les Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment comprennent désormais les 6 Business suivants, dont les fonctions sont communes :

Organisation avant mai 2004	Organisation après mai 2004
Plant Operations	Plants
Plant Sales	
Gas Turbine	
Steam Turbine & Generator	Turbo Machines
Manufacturing	
Technology Centre	
Heat Recovery & Plants	Energy Recovery & Plants
Energy Recovery Systems	
Utility Boilers	
Hydro Power	Hydro Power
Environmental Control Systems	Environmental Control Systems

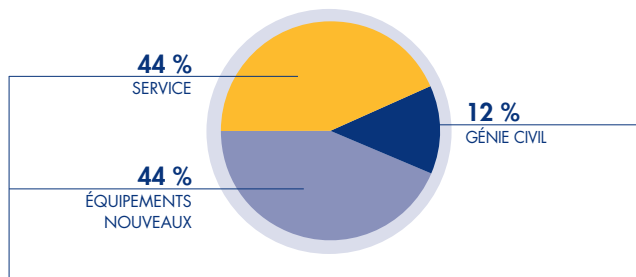
CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

La capacité mondiale de production d'énergie est actuellement estimée à 3 900 GW environ. Le graphique ci-dessous représente la répartition de cette base installée par type de technologie pour l'année civile 2003 (selon des données publiées par le Utility Data Institute aux États-Unis). D'après nos estimations internes, la valeur annuelle moyenne du marché mondial total de la production d'énergie

BASE MONDIALE INSTALLÉE POUR L'ANNÉE CIVILE 2003



VALEUR DU MARCHÉ MONDIAL DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE



a été d'environ \$160 milliards sur les trois dernières années. Le graphique ci-dessus illustre notre estimation de la répartition de la valeur de ce marché. La demande d'équipements de production d'énergie tend à être déterminée par un ensemble de facteurs complexes et interdépendants, et notamment :

La croissance économique

La demande d'équipements de production d'énergie étant déterminée par la croissance de la demande d'électricité, elle est souvent plus forte dans les régions où la croissance économique est élevée.

Historiquement, il y a toujours eu une forte corrélation entre la croissance de la base installée de centrales électriques et celle du PIB mondial, bien que la demande d'équipements de production d'énergie puisse fluctuer de façon sensible à court terme. Nous pensons par ailleurs que la demande d'équipements de production d'électricité dépend également de l'évolution de comportements des consommateurs qui tendent à favoriser l'électricité comme source d'énergie.

Après une période de très forte croissance des investissements dans les infrastructures de production d'énergie aux États-Unis, de la fin des années 1990 jusqu'en 2002, baptisée "bulle de gaz" car les investissements étaient essentiellement centrés sur des centrales à cycle combiné à turbines à gaz, on a observé une chute brutale du niveau des nouvelles commandes en 2002. Ce déclin du marché des équipements aux États-Unis a essentiellement été provoqué par la fin du cycle d'investissement américain.

Dans ce marché mondial en pleine évolution, nous estimons que l'Europe, le Moyen-Orient et l'Amérique latine vont rester relativement stables en termes de demande au cours des prochaines années. Nous prévoyons par ailleurs que le marché américain va rester à un niveau de demande faible alors que le marché asiatique, et plus particulièrement de la Chine, va se développer conduisant à un recentrage sur les turbines à vapeur et hydrauliques, qui représentent une proportion importante de la base d'équipements installés dans cette région du monde. Nous pensons avoir une position stratégique qui nous permettra de bénéficier de cette évolution de marché, puisque nous estimons avoir une forte part de marché et une position de premier plan dans les turbines à vapeur et hydroélectriques.

Les préoccupations environnementales

La demande de technologies plus propres de production d'énergie est la conséquence de la mise en place de législations environnementales plus strictes en réponse aux pressions en faveur de la réduction des gaz à effet de serre. Plus particulièrement en Europe de l'Est, en Asie et aux États-Unis, les préoccupations environnementales ont renforcé la demande de technologies de combustion propre du charbon, permettant d'utiliser du charbon de qualité secondaire peu coûteux en minimisant les émissions. Par ailleurs, l'initiative "Clear Skies", lancée par l'administration Bush, fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions des centrales électriques, et devrait générer une augmentation de la demande de rénovation de centrales électriques et d'intégration de systèmes antipollution dans les centrales existantes. On prévoit une augmentation de la demande du même ordre en Europe de l'Ouest, où de nouvelles réglementations sur l'environnement telles que les Directives relatives aux grandes Installations de Combustion (GIC) et aux plafonds d'émissions nationaux ont fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions pour les exploitants de centrales électriques et les pays.

Le remplacement et la remise à neuf d'installations vieillissantes

Nous estimons que le marché du service connaît une croissance rapide. Au cours des dernières années, la demande de maintenance et de réhabilitation a été renforcée par une tendance générale, parmi les producteurs d'énergie, à augmenter le rendement, à réduire les coûts d'exploitation et à prolonger la durée de service des centrales existantes. Cette augmentation de la demande de mise à niveau des installations a essentiellement bénéficié aux fournisseurs, tels qu'ALSTOM, et nous pensons qu'elle sera une source de croissance importante pour nos activités Power Service, en raison de l'importance de notre base installée.

La déréglementation et la libéralisation

La déréglementation et la libéralisation des marchés de l'électricité ont transformé notre clientèle et ont également eu un impact sur la demande, en particulier aux États-Unis, où, au cours de ces dernières années, elle a essentiellement émané de développeurs commerciaux, c'est-à-dire d'exploitants de centrales électriques privées qui vendent leur électricité de façon indépendante. Toutefois, en raison de la grande volatilité des prix des combustibles et de l'électricité aux États-Unis, la valeur des actifs a chuté brutalement en 2002, lorsque la surcapacité de production d'énergie est devenue apparente, imposant le redéploiement des actifs de production d'énergie sur les plus grandes sociétés d'énergie.

La libéralisation a donné lieu à de nouveaux investissements, mais elle a également imposé une pression considérable sur les coûts des centrales au cours de la dernière décennie et a augmenté la demande d'installations offrant un meilleur rendement, un plus grand respect de l'environnement et une rentabilité d'exploitation plus élevée. La déréglementation des marchés tend à transférer la répartition des risques techniques et financiers vers les fournisseurs tels qu'ALSTOM, par des

contrats et des pénalités plus contraignants. Par ailleurs, la croissance du marché du service est également déterminée par le nombre croissant de centrales construites et détenues par des sociétés privées qui tendent à externaliser l'essentiel de leurs activités d'exploitation et de maintenance.

La mondialisation

Les fournisseurs dotés de capacités mondiales, tels qu'ALSTOM, sont bien placés pour servir des clients qui deviennent, eux aussi, mondiaux. Cette mondialisation a également aidé les fournisseurs à faire face aux changements majeurs de la demande régionale.

La sécurité du combustible et de la production

Par le passé, le choix du type de centrale électrique était principalement déterminé par les prévisions de l'évolution des prix des combustibles à moyen et à long terme. La compétitivité économique des centrales au gaz et les évolutions technologiques, associées au prix raisonnable du gaz naturel et aux préoccupations environnementales, ont donné au gaz un avantage sur le charbon au cours des dernières années. Toutefois, les préoccupations croissantes quant à la sécurité des réserves d'énergie, ainsi que la hausse et la plus grande volatilité du cours du gaz lors des derniers mois, face à un cours du charbon plus prévisible et meilleur marché, font de la construction de nouvelles centrales au charbon une option viable dans des régions telles que la Chine où ce combustible est abondant.

POSITION CONCURRENTIELLE

Au cours des dernières années, le marché des équipements de production d'énergie s'est caractérisé par une tendance au regroupement des principaux fournisseurs. Nous sommes un des leaders mondiaux dans nombre de nos activités de production d'énergie, et notamment les grandes turbines à vapeur, les chaudières et l'hydroélectricité (selon des données 2003 publiées par McCoy). Selon l'institut américain Utility Data Institute (UDI), au 31 décembre 2003, nous avons installé des équipements majeurs dans plus de 25 % des centrales électriques du monde.

Les facteurs de réussite dans le secteur de la production d'énergie sont essentiellement la technologie, la qualité, le coût, la dimension et la présence mondiale. Nos atouts concurrentiels sont notamment :

- une solide position de marché et une expérience considérable dans de nombreuses technologies (turbines à vapeur, alternateurs, turbines à gaz de moyenne gamme, combustion propre du charbon et hydroélectricité, par exemple) ;
- une dimension et une présence géographique étendue (avec un réseau commercial dans plus de 70 pays) ; et
- une expérience considérable et une importante base installée de centrales électriques de tous types sur tous les grands marchés mondiaux (y compris les États-Unis).

POWER TURBO-SYSTEMS

Le Secteur Power Turbo-Systems fournit des turbines à gaz (de 56 MW à 281 MW), des turbines à vapeur (de 100 MW à 1 600 MW), des turbo-alternateurs (de 40 MW à 1 700 MW), des centrales clés en main (ingénierie-approvisionnement-construction ou EPC) pour l'utilisation de grandes turbines à gaz et à vapeur, des systèmes électriques et de contrôle pour tous types de centrales électriques ; et des services de remise à niveau et de réhabilitation.

POSITION CONCURRENTIELLE

Le Secteur Power Turbo-Systems est l'un des leaders mondiaux des grandes turbines à vapeur, des alternateurs et de l'ingénierie et de la construction des centrales électriques (selon des données 2003 publiées par McCoy & UDI). Dans le domaine des turbines à gaz et à vapeur, nous sommes essentiellement en concurrence avec deux grands groupes : General Electric et Siemens, et dans une moindre mesure, avec les groupes japonais Mitsubishi, Toshiba et Hitachi.

Les atouts concurrentiels du Secteur Power Turbo-Systems sont notamment :

- sa capacité exceptionnelle à fournir des centrales clés en main optimisées en intégrant tous les composants essentiels issus de sa technologie (turbines, alternateurs, chaudières, condenseurs, systèmes antipollution, systèmes électriques et de commande) ; et
- une grande expérience des turbines à gaz milieu de gamme, avec un solide portefeuille de machines éprouvées.

ACTIVITÉS - BUSINESSES

Power Turbo-Systems possède une organisation mondiale, reposant sur ses principaux sites de production en Allemagne, en Suisse, en France et en Pologne et sur une force de vente spécialisée sur les cinq continents.

Au cours de l'exercice 2003/04, le Secteur Power Turbo-Systems était organisé en six Businesses :

- Gas Turbine
- Steam Turbines & Generators
- Plant Sales
- Plant Operations
- Manufacturing et
- Technology Centre

Gas Turbine

Le Business Gas Turbine offre :

- un large éventail de turbines à gaz de grande puissance de 56 à 281 MW pour les marchés 50 Hz et 60 Hz ;
- toutes les unités sont compatibles avec des applications de cycle simple, cogénération ou cycle combiné ;
- alimentation au gaz naturel, au gazole et, pour certaines machines, au pétrole brut et au gaz de houille.

Ce Business travaille pour les services publics, les producteurs d'électricité indépendants, les producteurs d'énergie et les architectes/ingénieurs du monde entier.

La gamme de turbines à gaz comprend les produits suivants :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| • GT26 (281 MW) | pour 50 Hz |
| • GT24 (188 MW) | pour 60 Hz |
| • GT13E2 (172 MW) | pour 50 Hz |
| • GT11N2 (115 MW) | pour 50 Hz et 60 Hz |
| • GT8C2 (56 MW) | pour 50 Hz et 60 Hz |

Steam Turbine & Generators

Le Business Steam Turbine & Generators est chargé :

- de la Recherche & du Développement pour la conception de ses propres turbines à vapeur et alternateurs ;
- de la vente et de l'exécution des nouveaux turbo-alternateurs et turbines à vapeur ;
- des services d'assistance d'ingénierie technique : experts en matériaux, essais, logistique ;
- des mises à niveau et réhabilitations de turbines à vapeur et d'alternateurs en service (équipements fabriqués par ALSTOM ou par d'autres OEM).

Ce Business fournit les produits suivants :

Turbines à vapeur :

- Turbines à vapeur à resurchauffe à carter simple ou multiple pour cycle conventionnel, cycle combiné, cogénération, dessalement, grandes centrales industrielles et nucléaires d'une puissance de 100 à 1 600 MW.
- Réhabilitations de turbines à vapeur pour améliorer le rendement et la fiabilité des corps utilisés. Ceci comprend l'installation de la turbine à vapeur Haute Pression (HP) offrant le meilleur rendement au monde.

Le Business propose une famille de corps de turbines standardisés, qui comprend les STF 15C, STF 20C, STF 25S, STF 30C, STF 40/50S et STF 60S.

Alternateurs :

- Grande variété de turbo-alternateurs d'environ 40 MW à plus de 1 500 MW. Ces turbo-alternateurs sont destinés à de nombreuses utilisations, des centrales à gaz et à cycle combiné aux centrales à vapeur et nucléaires.
- Grâce à des améliorations constantes dans la conception de pièces et à notre installation d'essais réels de Birr, Suisse, le Business offre des alternateurs évolués, tels que les alternateurs topair.
- Parmi les dernières innovations qui distinguent ALSTOM de la concurrence, citons le plus grand turbo-alternateur au monde refroidi par air pouvant produire plus de 400 MW.

La gamme d'alternateurs du Business comprend de grands alternateurs quadripolaires et bipolaires, topgas, topair et topack. Le Business réalise également des réhabilitations d'alternateurs.

Plant Sales

Au cours de l'exercice 2003/04, Plant Sales constituait l'organisation commerciale unique de toute la gamme de produits du Secteur Power Turbo-Systems. Les directions commerciales étaient organisées par région et les soumissions d'offres par produits. Les équipes commerciales assuraient l'adéquation entre le savoir-faire cœur de métier d'ALSTOM, d'une part, et les besoins des clients et les pratiques du marché, d'autre part.

Plant Sales couvrait la totalité de la gamme de produits du Secteur Power Turbo-Systems et offrait les services et fournitures suivants :

- centrales électriques à vapeur à partir de 50 MW environ ;
- centrales à turbine à gaz à cycle ouvert ou combiné à partir de 50 MW environ ;
- packages EPC (ingénierie - approvisionnement - mise en service) ou EP (ingénierie - mise en service) complets clés en main ;
- services de conseil ;
- systèmes électriques et de contrôle.

Plant Operations

Au cours de l'exercice 2003/04, Plant Operations comprenait des bureaux répartis dans 8 pays. Plant Operations était responsable de la réalisation des centrales électriques clés en main à partir des composants ALSTOM : chaudières, turbines à gaz, turbines à vapeur et alternateurs. Ce Business gérât toutes les étapes des contrats de centrales : ingénierie, approvisionnement, logistique, génie civil, construction et mise en service.

Les produits de Plant Operations étaient :

- les centrales à turbine à gaz ;
- les centrales à cycle combiné ;
- les turbines à vapeur ajoutées à des turbines à gaz existantes ;

- les centrales à vapeur ;
- les îlots nucléaires conventionnels.

Manufacturing

Au cours de l'exercice 2003/04, Manufacturing était l'une des activités centrales du Secteur Power Turbo-Systems, avec des implantations dans différents pays pour la fabrication de :

- rotors de turbines et alternateurs à Birr, Suisse ;
- pièces chaudes et pièces de combustion, également à Birr ;
- stators de turbines à vapeur et à gaz à Mannheim, Allemagne ;
- alternateurs refroidis par air, également à Mannheim ;
- aubes à Bexbach, Allemagne ;
- rotors et stators de turbines à Belfort, France ;
- petits alternateurs refroidis par air à Belfort ;
- grands alternateurs à Wrocław, Pologne ;
- turbines à Elblag, Pologne, essentiellement au service du marché local ;
- pièces moulées pour les turbines et la construction navale, à Elblag.

Technology Centre

Le Centre technologique comprend cinq établissements situés au Royaume-Uni et en Suisse. Ces établissements assurent la conception et le développement de produits technologiques innovants pour les composants de nos alternateurs et turbines à gaz et à vapeur. Le Centre technologique fournit également des solutions technologiques et d'ingénierie pour l'industrie aéronautique, et notamment pour l'Agence spatiale Européenne, et dispose d'un site de fabrication spécialisé dans les éléments rotatifs des moteurs d'avion.

Bon nombre des projets du Centre contribuent à notre réussite en garantissant la compétitivité des produits des Secteurs Power par l'application d'une technologie éprouvée et avancée.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Pendant l'exercice 2003/04, nous avons poursuivi le renforcement de l'ensemble de notre gamme de turbines à gaz de grande puissance en accédant à la technologie des moteurs d'avions de Rolls-Royce par un accord signé en février 2002. Cet accord nous permet d'accéder au savoir technique de Rolls-Royce, et notamment aux technologies très haute température, à l'aérodynamique et la thermodynamique de pointe et aux matériaux haute résistance/haute température. Il nous permet également d'appliquer à nos turbines à gaz de grande puissance l'expertise et les connaissances acquises par Rolls-Royce dans le cadre du développement de ses moteurs d'avions (qui utilisent la même technologie que les turbines à gaz), et d'améliorer ainsi leur rendement, leur puissance et leur durabilité.

Le parc de turbines à gaz GT24/GT26, sur lequel nous avons récemment centré nos efforts de Recherche & Développement, cumule à ce jour un nombre significatif d'heures de service. Soixante-quatorze machines fonctionnent avec un niveau élevé de fiabilité et de disponibilité et les meilleurs niveaux d'émission de leur catégorie. L'énergie qu'elles produisent satisfait aux besoins de 20 millions d'hommes et de femmes dans 17 pays au monde, ce qui confirme la réussite de notre programme de reprise des turbines à gaz. Nous avons en outre quantifié les implications commerciales et mis en place des plans de réduction des implications résiduelles. La question des GT24/GT26 est traitée plus en détails dans le "Rapport de Gestion : Power - Situation sur les turbines à gaz GT24/GT26".

STRATÉGIE

Notre objectif est de consolider notre position dominante dans le domaine des turbines à vapeur, des alternateurs et de la conception et construction des centrales électriques, et de consolider notre expertise en matière de turbines à gaz. Nous projetons de poursuivre l'optimisation de notre base industrielle pour nous adapter aux conditions de marché difficiles en réduisant substantiellement notre capacité de conception et de fabrication de centrales électriques et le nombre de nos centres d'exécution. Ceci devrait nous permettre d'être plus sélectifs quant aux projets que nous suivons et d'améliorer nos compétences d'exécution dans la mesure où notre profil de risque sera réduit. Nous avons également pour objectif de retrouver la confiance de nos clients et notre position sur le marché des grandes turbines à gaz.

POWER ENVIRONMENT

Le Secteur Power Environment conçoit, fabrique et fournit une gamme complète de produits et services destinée aux marchés de la production d'énergie et industriels. Cette gamme comprend des technologies de combustion propre du charbon, tous les types de chaudières, des systèmes antipollution, des systèmes de récupération d'énergie, des centrales hydroélectriques, des services de maintenance et des réhabilitations.

POSITION CONCURRENTIELLE

Le Secteur Power Environment est leader mondial de la fourniture de chaudières, de turbines et d'alternateurs hydrauliques et de systèmes antipollution comprenant plusieurs systèmes de dénitrification par voie catalytique et de désulfuration des fumées (selon des données 2003 publiées par McCoy & UDI).

Sur le marché des grandes chaudières, les principaux concurrents du Secteur sont Mitsubishi Heavy Industries, Babcock & Wilcox, Babcock Hitachi, Foster Wheeler et IHI.

Pour les systèmes antipollution du secteur de l'énergie, nos principaux concurrents sont Fisia Babcock, Babcock Power, Babcock & Wilcox, Lurgi, Mitsubishi Heavy Industries et Hamon. En matière de contrôle des émissions pour l'industrie, les principaux concurrents du Secteur sont Hamon, FLS Airtech, BHA et Lurgi.

Sur le marché de l'hydroélectricité, les principaux concurrents du Secteur Power Environment sont Voith-Siemens, VA-Tech et General Electric Hydro.

Les atouts concurrentiels de Power Environment sont notamment :

- une solide position de marché et une expérience considérable de toutes les technologies de chaudières, et notamment de la combustion propre du charbon ;
- une large base installée, représentant un potentiel d'activités de service à marge élevée (mise à niveau de performances de chaudières, retrofits) ; et
- une large implantation bien répartie géographiquement.

ACTIVITÉS - BUSINESSES

Au cours de l'exercice 2003/04 le Secteur Power Environment était organisé en cinq Businesses :

- Utility Boilers
- Energy Recovery Systems
- Heat Recovery and Plants
- Environmental Control Systems
- Hydro Power

Pour plus d'informations sur la nouvelle organisation introduite en mai 2004, reportez-vous à la partie "Secteurs Power" de ce chapitre.

Utility Boilers

Au cours de l'exercice 2003/04, le Business Utility Boilers proposait les produits et services suivants :

- chaudières évoluées sous-critiques et supercritiques haute-température jusqu'à 1 000 MW pour la production d'énergie ;
- technologies de combustion propre du charbon, comprenant les chaudières à lit fluidisé (circulant, à bulles, hybride) permettant la combustion de combustibles de mauvaise qualité en minimisant les émissions ;
- expertise des combustibles et de la combustion, charbons, lignite, gazole, coke de pétrole, biomasse, déchets combustibles, réhabilitations de brûleurs ;

- réhabilitations de composants ; et
- brûleurs à faibles émissions d'oxydes d'azote (NO_x).

Les principaux marchés de ce Business sont la Chine, les États-Unis et l'Europe. Le Business est leader de la fourniture de chaudières de grandes centrales et de brûleurs à faible émission d'oxydes d'azote.

Energy Recovery Systems

Au cours de l'exercice 2003/04, le Business Energy Recovery Systems offrait une gamme complète de services OEM (Original Equipment Manufacturer) de conception, de fabrication et de services après vente de produits associés aux chaudières tels que réchauffeurs d'air, broyeurs pour les centrales et l'industrie et échangeurs thermiques. Sa gamme de produits comprend :

- des produits de récupération d'énergie pour les processus pétrochimiques ;
- des broyeurs, systèmes de chauffe, réchauffeurs d'air, réchauffeurs d'air gazgaz, condensateurs et échangeurs de chaleur ;
- des broyeurs pour les centrales et l'industrie ;
- des incinérateurs rotatifs, des systèmes d'oxydation thermique ;
- des échangeurs thermiques, des unités de récupération de chaleur ; et
- des réchauffeurs d'air à liqueur noire pour l'industrie pétrochimique.

Le Business Energy Recovery Systems est leader mondial du développement de systèmes de récupération d'énergie et d'autres produits auxiliaires pour la production d'énergie, les industries de transformation et la pétrochimie. Les marques telles que les échangeurs d'air **LIJUNGSTROM®**, les broyeurs à cuve tournante **RAYMOND®**, et les échangeurs **SCHMIDT'SCHE®** sont largement appréciées par les fabricants de chaudières, les opérateurs de centrales et les industriels du monde entier.

Les principaux marchés et centres d'exploitation régionaux de ce Business sont situés au Japon, en Allemagne et aux États-Unis.

Heat Recovery & Plants

Le Business Heat Recovery & Plants propose les produits suivants :

- générateurs de vapeur pour la récupération de chaleur (HRSG) pour les turbines à gaz à cycle combiné et les applications industrielles ;
- chaudières et équipements industriels, et notamment générateurs de vapeur pour la récupération de chaleur (HRSG) de toutes dimensions ;
- chaudières exécutées sur site comprenant des chaudières à lit fluidisé circulant (CFB) et chaudières autonomes produisant jusqu'à 300 tonnes de vapeur/heure ;
- centrales à vapeur et équipement vapeur clés en main pour les centrales à turbine à gaz jusqu'à 100 MW ;

- installations de traitement thermique des déchets pour les applications municipales et industrielles (Allemagne et Autriche uniquement) ; et
- centrales géothermiques.

Le Business est leader du marché des installations de valorisation énergétique des déchets en Allemagne et en Autriche et leader de la technologie des HRSG, des CFB modulaires et des chaudières à biomasse. Le Business a annoncé cette année le lancement d'une chaudière de récupération de chaleur (HRSG) oncethrough (à circulation forcée), qui associe le concept de HRSG OCC d'ALSTOM à la nouvelle technologie sous licence d'évaporateur Once-Through.

Environmental Control Systems

Le Business Environmental Control Systems (systèmes antipollution) développe des produits commerciaux assurant le piégeage et/ou la transformation de composants identifiés comme polluants. Les principaux polluants sont les oxydes d'azote (NO_x), les oxydes de soufre (SO_x), les particules et le mercure. Le Business propose des solutions pour les installations de production d'énergie et industrielles, qui comprennent :

- la technologie de dénitrification par voie catalytique (SCR) pour la réduction des émissions de NO_x ;
- des tours d'absorption humides, à sec et à l'eau de mer pour la réduction des émissions de SO_x ; et
- des électrofiltres humides et à sec, et des filtres à manche pour le traitement des émissions de particules.

La gamme de produits du Business ECS vient d'être enrichie de l'Advanced Control System, ou système antipollution évolué, qui optimise les performances des traitements antipollution.

Les principaux marchés du Business sont l'Europe, les États-Unis et l'Asie. Le Business est un important fournisseur d'équipements antipollution pour le secteur de l'aluminium, avec le système ABART d'élimination et de récupération des fluorures et des particules.

Hydro Power

Le Business Hydro Power fournit les produits et services suivants :

- turbines hydrauliques et turbines-pompes jusqu'à 800 MW.
- alternateurs hydrauliques jusqu'à 800 MW.
- moteurs d'alternateurs, alternateurs à pôles saillants et vannes.
- installations clés en main, incluant les systèmes de contrôle-commande, et couvrant toute la gamme de centrales hydrauliques de 2 MW à 800 MW.
- réhabilitation de centrales hydroélectriques.
- stations de pompage d'eau et équipements hydromécaniques pour le transport de l'eau.

Les principaux marchés de ce Business sont le Canada, le Brésil et la Chine. Hydro Power est leader dans la fourniture de turbines et d'alternateurs hydrauliques.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

La R&D de Power Environment est centrée sur le développement d'améliorations des performances environnementales et du rendement de nos produits, avec notamment le développement de nouveaux procédés de combustion propre du charbon. Le Secteur travaille sur des concepts évolués de centrales électriques, dans l'objectif de porter à 50 % le rendement des futures centrales au charbon en optimisant les cycles de vapeur, les performances de l'installation, la conception des chaudières et les coûts d'exploitation.

STRATÉGIE

Le Secteur Power Environment se concentrera sur les segments en croissance de ses marchés, à savoir les équipements environnementaux pour les centrales ; les marchés pétrochimiques et industriels ; la demande de mise à niveau et de modernisation des centrales existantes ; la réhabilitation de centrales hydroélectriques ; les petites centrales hydroélectriques ; et les projets d'irrigation à grande échelle. L'objectif est de renforcer la position du Secteur sur les marchés asiatiques, où l'on prévoit une augmentation de la demande de centrales neuves au charbon.

POWER SERVICE

Le Secteur Power Service complète les activités de fabrication des Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment en fournissant des services aux clients de tous les marchés géographiques.

Power Service fournit les produits et services suivants :

- un portefeuille de services complet, des pièces détachées aux prestations sur site, et aux solutions complètes pour l'exploitation et la maintenance ;
- la réhabilitation et la modernisation d'installations existantes ;
- des services de conseil technique ;
- des solutions de services sur mesure et des "value packages" (solutions intégrées conçues pour répondre aux besoins spécifiques de gestion du cycle de vie des actifs, d'amélioration des performances, de gestion du risque, de gestion des coûts et de conformité environnementale) ; et
- le développement de nouveaux produits de service.

POSITION CONCURRENTIELLE

Selon l'institut américain Utility Data Institute (UDI), à fin 2003, ALSTOM avait installé des équipements majeurs de production d'électricité dans plus de 25 % des centrales électriques dans le monde. Nous estimons que cette base installée sera essentielle pour nous assurer des contrats de service client et soutenir le développement du chiffre d'affaires de notre Secteur Power Service à l'avenir, dans la mesure où les centrales existantes nécessitent des services d'exploitation, de maintenance et de réparation, d'amélioration des performances et de prolongation de la durée de vie.

Nous estimons que le Secteur Power Service est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de services pour la production d'énergie. Nos principaux concurrents dans le domaine du service sont d'autres constructeurs d'équipements de production d'énergie, tels que General Electric, Siemens-Westinghouse, Mitsubishi, et, dans une moindre mesure, Ansaldo.

Les atouts concurrentiels du Secteur Power Service sont :

- un important réseau mondial présent dans 100 pays, avec de solides capacités de service locales dans toutes les régions du monde ;
- une large base installée d'équipements de production d'électricité fournis par ALSTOM ;
- un portefeuille de produits de service conséquent, comprenant des pièces (pièces de rechange, pièces remises en état, réparations en atelier), des services sur site (gestion des arrêts de tranches, réparations sur site, montage, construction, mise en service et supervision), conseil et support technique (services techniques, évaluation des conditions, conseil, formation, surveillance et diagnostic, analyse de performance), améliorations des performances (mises à niveau, augmentation de puissance, modernisation, optimisation, prolongation de la durée de vie) et contrats de service (gestion des stocks, gestion de la maintenance, contrats de service à long terme, exploitation et maintenance).

ACTIVITÉS - RÉGIONS

Power Service possède des sites de production et de service essentiellement en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suisse, en Suède, en Roumanie, aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Inde, en Australie, en Croatie, en Hongrie, en Pologne, au Danemark, en Finlande, en Belgique, en Italie et au Moyen-Orient.

Sur l'exercice 2003/04, Power Service était composé de cinq, Régions de Service, correspondant à une répartition géographique des pays et des centres de service locaux, et d'un business produit :

- **Région 1** ➤ Amérique du Nord
- **Région 2** ➤ Europe de l'Ouest et du Sud, Amérique Latine
- **Région 3** ➤ Suisse, Moyen-Orient
- **Région 4** ➤ Europe Centrale et de l'Est, Russie, Sous-continent Indien
- **Région 5** ➤ Europe du Nord, Asie du Nord-Est, Asie du Sud-Est, Australasie
- **Business**
- **Flowsystems** ➤ opère essentiellement en Scandinavie et en Europe de l'Est (responsable des activités liées aux contrats issus de l'ancien Segment Turbines à Gaz Industrielles)

Le Business Heat Exchange, précédemment inclus dans le Secteur Power Environment, a également été intégré dans la structure régionale de Power Service durant cette année.

Chaque Région de Service est dotée d'une structure cohérente avec au moins une unité principale de parc/produit, qui constitue une plate-forme de développement et de soutien de l'activité et fournit un noyau solide pour la croissance du Business.

Les pays sont responsables de leur marché intérieur et des profits et pertes de leur propre activité. Les pays propriétaires de parc (Fleet Ownership) assurent en outre le service de leur parc au niveau mondial.

Chacune des Régions est également responsable d'une ou plusieurs technologies et gammes de produits :

- **Région 1** ➤ Chaudières (fournies par Combustion Engineering, ABB)
- **Région 2** ➤ Turbines à vapeur, alternateurs, chaudières et échangeurs de chaleur (fournis par Stein, Alstom, Rateau, ACEC)
- **Région 3** ➤ Turbines à gaz (fournies par BBC, ABB)
- **Région 4** ➤ Turbines à vapeur, alternateurs et chaudières (fournis par MAN, BBC, ABB, EVT, PBS)
- **Région 5** ➤ Turbines à vapeur, alternateurs, chaudières, systèmes antipollution (fournis par GEC, ICL, Zamech, Flaekt)

Ces responsables de parc constituent une base pour les composants principaux et gèrent et commercialisent les gammes de produits existantes. Ils doivent en outre développer des produits de service compétitifs et soutenir les Centres de Service locaux sur leurs marchés intérieurs.

Nouvelle organisation au 1 avril 2004

Afin d'augmenter l'efficacité, de mettre en œuvre de nouvelles stratégies produit et de poursuivre la rationalisation de l'organisation, les Régions de Power Service 2 et 4 ont été fusionnées et certains pays ont été réaffectés au 1 avril 2004.

Le Secteur Power Service est actuellement organisé comme suit :

- **Région 1** ➤ Amérique du Nord et Centrale
- **Région 2** ➤ Europe Continentale et Afrique
- **Région 3** ➤ Sud-Est de l'Europe, Moyen-Orient et Amérique du Sud
- **Région 4** ➤ Europe du Nord, Asie du Nord-Est et du Sud-Est, Inde et Australasie
- **Business Flowsystems**

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

En matière de service, nous concentrons nos efforts de R&D sur le développement de produits et services de différenciation, pour répondre aux motivations essentielles des clients et les anticiper, en proposant notamment des solutions globales d'amélioration, de réparation évoluée, de mise à niveau et aussi une optimisation de la durée de vie des composants, des produits de retrofit et des capacités de réparation sur site, de surveillance et de diagnostic.

STRATÉGIE

Avec notre offre de service complète et notre couverture mondiale et régionale étendue, nous sommes bien placés pour développer l'activité Power Service. De plus, notre importante base d'équipements installés et le potentiel de service et de mise à niveau d'équipements d'autres fabricants offrent des opportunités intéressantes. Dans l'objectif d'accroître des revenus de service réguliers, nous allons continuer de centrer nos efforts sur l'obtention de contrats d'exploitation et de maintenance à long terme et sur l'exploitation de notre important portefeuille de produits, par des alliances et des partenariats à long terme avec nos clients. Nous voulons devenir leader de l'expertise et du savoir-faire dans le domaine des centrales de production d'électricité, en nous focalisant sur l'optimisation des actifs et la gestion du cycle de vie, l'efficacité opérationnelle et la gestion du risque, la gestion des coûts de maintenance et la conformité environnementale.

TRANSPORT

Le Secteur Transport conçoit, fabrique et fournit une gamme complète de produits, de systèmes et de services destinée à des sociétés ferroviaires du monde entier. Cette gamme comprend des systèmes de transport intégrés, tout type de matériel roulant, la signalisation et les infrastructures, ainsi que des services aux clients dans les domaines de la maintenance, de la rénovation, de la formation client et du conseil technique.

CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Union des industries ferroviaires européennes (Unife) a évalué à environ € 36 milliards la valeur annuelle du marché mondial accessible à ses membres. Sur la base de ce chiffre, et compte tenu des parts du marché global sur lesquels ALSTOM n'est pas actif actuellement, nous estimons à environ € 30 milliards le marché accessible à ALSTOM pour le matériel roulant, la signalisation, les infrastructures et le service pour l'exercice 2003/04 dans cette région. Nous avons en outre estimé à € 15 milliards la partie non externalisée du marché de la maintenance et de la rénovation, ce qui présente un potentiel supplémentaire de croissance.

Nous prévoyons que la croissance, dont le niveau s'est maintenu sur le marché du transport, va perdurer en raison des profondes mutations de la clientèle du secteur ferroviaire, de son comportement et de ses attentes en matière de produits et/ou services observés ces dernières années. Les principales tendances qui caractérisent actuellement ce secteur sont :

L'urbanisation

L'urbanisation affecte la structure de l'industrie ferroviaire dans de nombreuses régions développées et en voie de développement. Sur le marché du matériel roulant, par exemple, la demande de systèmes de transport en commun et de solutions intégrées locales est en progression, les opérateurs locaux recherchant des solutions pour réduire les problèmes de circulation automobile et d'environnement dans les zones urbaines et suburbaines.

Des vitesses toujours plus élevées/la réduction du temps de transport

L'urbanisation entraîne une hausse de la demande de trains à grande vitesse pour relier les grands centres urbains. Face à cette philosophie partant du principe que le "temps c'est de l'argent", de nombreux exploitants ferroviaires ont fait d'importants investissements pour réduire les temps de transport afin de gagner une plus grande clientèle. Ce marché des trains à grande vitesse, qui connaît actuellement une reprise après la période de déclin des années 1990, poursuit son développement en Europe de l'ouest (notamment en Espagne, en France,

en Italie et au Royaume-Uni sur l'exercice 2003/04). Mais d'autres pays, essentiellement en Asie, cherchent aussi à répondre aux mêmes exigences de gain de temps avec des solutions de trains à grande vitesse.

Le financement public et la production locale

Les exploitants ferroviaires ont eu recours à des financements publics au niveau local, régional et national, pour maintenir leur équilibre financier. Par conséquent, les commandes de matériel roulant dépendent généralement du niveau de dépenses publiques consacrées aux chemins de fer, et sont souvent accordées de façon préférentielle aux fournisseurs qui possèdent des sites de production dans le pays, afin de créer ou de préserver des emplois localement.

Les besoins de remplacement

Les principaux réseaux européens, qui avaient mis en attente les approvisionnements en équipements ferroviaires pendant le ralentissement du secteur au milieu des années 1990, sont en train de remplacer leur matériel roulant et de développer leurs réseaux. Les besoins de remplacement sont déterminés dans certains cas par la pression exercée sur les exploitants pour l'amélioration de leur niveau de service et dans d'autre part des préoccupations de sécurité.

L'importance croissante de la sécurité, de la fiabilité et du rendement

Les opérateurs traditionnels, tout comme les nouveaux, manifestent un intérêt croissant pour les avantages reconnus des nouveaux systèmes de gestion et de contrôle-commande centralisés des trains, à savoir l'accroissement de la sécurité, la densification du trafic ferroviaire, la réduction des coûts de maintenance et le renforcement de l'harmonisation internationale. Le marché de la signalisation continue par conséquent d'enregistrer une croissance annuelle en volume supérieure à la moyenne du marché des équipements ferroviaires.

Les préoccupations environnementales

Les politiques mises en place par de nombreux pays et la politique de nombreuses agences de développement favorisent les moyens de transport plus respectueux de l'environnement, tels que le train et le métro, pour réduire les problèmes de circulation routière, de pollution et de niveaux sonores.

La déréglementation

Dans de nombreux pays, les processus de déréglementation du secteur et de privatisation des sociétés d'exploitation ferroviaires ont modifié les attentes et fait apparaître de nouveaux clients exposés aux pressions concurrentielles du secteur privé. Ces nouvelles sociétés peuvent être des exploitants privés, des sociétés de leasing et des propriétaires d'infrastructures du secteur privé. Tout en présentant des opportunités majeures de développement pour des fournisseurs tels qu'ALSTOM, cette évolution de la clientèle peut générer de nouvelles attentes en matière de performance dans le cadre de la

relation contractuelle. Toutefois, les clients des marchés déréglementés ont tendance à se concentrer sur leur métier de base et externalisent de plus en plus la maintenance et le service.

L'internationalisation

L'internationalisation et l'ouverture des marchés nationaux à la concurrence internationale se sont produites parallèlement à la déréglementation et à la privatisation. Cette nouvelle donne a conduit les fournisseurs à rechercher des opportunités de croissance dans de nouvelles zones géographiques, hors de leurs marchés intérieurs traditionnels, et à établir une présence commerciale et/ou industrielle en local. La mondialisation des fournisseurs a renforcé la pression en termes de prix, mais cette augmentation a été partiellement contrebalancée par leur concentration.

Le développement du trafic transfrontalier, tant pour le fret que pour le transport de passagers, tel qu'il a été encouragé en particulier par l'Union Européenne à travers son programme de projet prioritaire TENT, offre de nouvelles opportunités, à la fois de construction de nouvelles lignes et d'adaptation de lignes existantes aux nouvelles normes internationales.

POSITION CONCURRENTIELLE

Transport a solidement établi sa présence internationale par une stratégie de croissance interne sur de nouveaux marchés géographiques, complétée par certaines acquisitions et alliances, afin de diversifier les risques de cycle de marché.

Les principaux clients du Secteur Transport, des exploitants publics et privés, reflètent sa présence mondiale : SNCF (France), RENFE (Espagne), Virgin (Royaume-Uni), SNCB (Belgique), FS/Trenitalia (Italie), Deutsche Bahn (Allemagne), Amtrak (États-Unis), KHRC (Corée du Sud), CTA-Chicago, BNSF et NYCT (États-Unis), SJ et SL (Suède), le métro de Santiago (Chili), le métro de Caracas (Venezuela), la municipalité de Shanghai (Chine), SBB (Suisse), Connex (Australie) et NS (Pays-Bas).

En termes de commandes, ALSTOM demeure l'un des trois premiers fournisseurs mondiaux d'équipements ferroviaires. Le Secteur Transport occupe notamment une position dominante en ce qui concerne les trains à grande vitesse, les rames automotrices électriques et Diesel, les métros, les systèmes de traction, le service client et la signalisation. Notre position de leader dans tous nos segments produits a été confirmée par les contrats significatifs remportés cette année.

Nos principaux concurrents dans le domaine du transport ferroviaire sont Bombardier et Siemens, deux sociétés qui offrent également une gamme complète de produits et services.

Les facteurs concurrentiels clés de Transport sont :

- l'étendue de l'offre produit ;
- la conformité technologique ;
- les performances ;
- le service client et l'assistance ;
- la compétitivité des coûts de cycle de vie des produits ; et
- la présence mondiale.

Un fournisseur doit impérativement disposer d'une offre de produits importante, d'une dimension et d'une présence internationale pour participer à de grands projets, afin de maintenir un flux de revenus régulier contrebalançant les effets des cycles d'investissement des différents marchés et d'assurer une couverture adéquate des coûts associés aux ventes, au marketing et à la R&D.

Les processus de déréglementation et de privatisation permettent également à un fournisseur de développer un avantage concurrentiel à travers sa capacité à proposer des offres intégrées (en proposant par exemple une offre globale intégrant trains, systèmes de signalisation et services associés), à prendre en charge le service après vente et à offrir une plus grande valeur ajoutée au client en standardisant ses produits et composants. Les produits et services de notre secteur restent toutefois largement personnalisés, dans la mesure où les clients sont des exploitants ferroviaires publics ou privés avec des exigences spécifiques et des contraintes liées aux infrastructures.

ACTIVITÉS – BUSINESSES ET GAMMES DE PRODUITS

Transport possède une organisation mondiale, avec 32 principaux sites de production et de service dans le monde et une force de vente spécialisée sur les cinq continents. Les principaux sites de production de Transport se trouvent en Belgique, au Brésil, au Canada, en Chine, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Pendant l'exercice 2003/04, Transport a été réorganisé en quatre Business régionaux orientés client (Europe du Nord, Europe du Sud, Amériques et Asie-Pacifique).

De plus, un Groupe Operations mondial unique a été créé. Il comprend :

- cinq gammes de produits : matériel roulant, maintenance, infrastructures, information solutions et systems ;
- une organisation composants pour cataloguer les produits internes et externes ;
- un bureau projets pour gérer et affecter les ressources aux différents projets au niveau mondial.

Matériel roulant

La gamme de produits matériel roulant comprend la conception, le développement, la production, les essais, la livraison et la mise en service :

- des trains à très grande vitesse et à grande vitesse ;
- des trains pendulaires ;
- des locomotives Diesel et électriques ;
- des transports en commun (tramways, métros, véhicules légers sur rail, automotrices électriques et Diesel) ;
- des trains de passagers conventionnels pour les réseaux régionaux, tels que les trains duplex ;
- des wagons de marchandises ;
- des bogies (roues et suspensions de voitures) ; et
- des composants.

La gamme de produits standard couvrant les besoins en trains de passagers grandes lignes comprend :

- **TGV™*** pour les réseaux à très grande vitesse ;
- **PENDOLINO®** pour les trains à grande vitesse ;
- **PRIMA™** pour les locomotives ;
- **TILTRONIX™** pour la technologie et les équipements pendulaires.

* TGV est une marque de la SNCF

La gamme de produits standardisés pour le transport de passagers urbain, suburbain et régional comprend :

- **CITADIS™** pour les tramways et les véhicules légers sur rail ;
- **METROPOLIS™** pour les transports urbains ;
- **X'TRAPOLIS™** pour les transports suburbains ;
- **CORADIA™** pour les trains régionaux.

Information Solutions

Information Solutions fournit une vaste gamme de produits et de solutions comprenant :

- des systèmes de contrôle-commande et de supervision des trains ;
- des systèmes informatiques de contrôle-commande de trains (matériel et logiciel) ;
- des centres de contrôle ; et
- des produits de signalisation, comprenant les moteurs d'aiguilles, les passages à niveaux, les feux de signalisation et les postes d'aiguillage.

Le Segment Transport fournit des solutions innovantes de systèmes intégraux de contrôle-commande et de gestion des trains. Son offre comprend également la gestion de la signalisation et les systèmes de contrôle-commande des trains, la maintenance et l'assistance sur site.

Maintenance du Matériel roulant

Maintenance offre aux exploitants ferroviaires publics et privés un vaste éventail de services de gestion globale sur toute la durée de vie des trains. Il comprend :

- la maintenance ;
- la rénovation ;
- le support et l'assistance technique ;
- les pièces de rechange ;
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; et
- la gestion des infrastructures et du matériel roulant.

Infrastructures

Cette gamme de produits offre notamment les infrastructures suivantes pour les transports grandes lignes et urbains :

- signalisation et contrôle-commande des trains ;
- caténaires ;
- services publics de gare ;
- pose de voies ;
- ateliers de dépôt ;
- alimentation électrique, y compris les sous-stations.

Systèmes

La gamme de produits Systèmes comprend :

- des systèmes clés en main de transport ferroviaire complets (comprenant les infrastructures, la signalisation et le matériel roulant), de la fabrication à l'exploitation ;
- la maintenance des infrastructures et des systèmes complets ;
- le développement de concessions (comprenant des projets BOT, construction-exploitation-transfert).

La ligne de produit Systèmes intervient dans les domaines de l'ingénierie et de l'intégration de systèmes et en tant que gestionnaire et coordinateur de projets auprès des autres Segments du Secteur Transport, ce qui permet d'offrir à nos clients des solutions pluridisciplinaires intégrées et complètes.

STRATÉGIE

Le Secteur Transport est passé d'une stratégie de croissance, de développement et de pénétration à une stratégie de sélectivité, où la consolidation dans l'industrie représentera un aspect important des prochaines années. En parallèle à une croissance prudente, cette approche devrait nous permettre de consolider notre position dominante sur des marchés sélectionnés et d'améliorer la rentabilité :

- en tirant parti des marchés où la croissance est toujours forte, par exemple en Europe ;

- en honorant avec succès nos nouveaux contrats pour confirmer notre position dominante aux États-Unis et au Canada ;
- en poursuivant le développement de nos activités non manufacturières, telles que le service et la signalisation ; et
- en développant nos avantages technologiques par de nouvelles innovations au sein de nos gammes de produits actuelles.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Les activités R&D de Transport sont axées sur le développement de produits et de plates-formes stratégiques et sur l'amélioration des technologies ferroviaires actuelles, avec l'objectif de devenir un leader technologique mondialement reconnu des solutions en matière d'acoustique, d'accident, de confort, de fiabilité, de disponibilité et de respect de l'environnement.

Les programmes de développement de produits comprennent :

- une nouvelle locomotive électrique de fret avec 4 tensions d'alimentation ;
- la mise en œuvre de notre stratégie de train à grande vitesse, basée sur deux produits principaux : le nouveau TGV* duplex haute capacité et l'automotrice électrique (EMU) grande vitesse articulée ;
- la poursuite du développement de la gamme des trains régionaux **CORADIA** ; et
- les améliorations **ERTMS** (Europe Rail Traffic Management Systems).

* TGV est une marque de la SNCF

Les développements de plates-formes sont axés sur :

- la gamme de chaînes de traction **ONIX™** et la mise en œuvre d'une nouvelle génération de chaînes de traction basées sur des moteurs synchrones à aimants permanents ;
- la poursuite de l'amélioration et des essais de notre plate-forme pendulaire grande vitesse, **TILTRONIX** ; et
- des systèmes de contrôle-commande et de surveillance des trains pour la maintenance conditionnelle et préventive ;
- des systèmes d'information passagers et des écrans d'information dans les trains.

MARINE

Le Secteur Marine d'ALSTOM, basé en France, est spécialisé dans la construction de navires complexes à forte valeur ajoutée tels que :

- navires de passagers, essentiellement paquebots de croisière, ferries conventionnels et rapides, et grands yachts privés ;
- méthaniers et navires ou structures FPSO (Floating Production, Storage and Offloading) ;
- navires militaires de surface ; et
- navires de recherche et navires scientifiques.

CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

La demande du Secteur Marine est déterminée par différents facteurs, à savoir :

Le marché des croisières

La santé du marché de navires de croisière dépend essentiellement de celle du marché des croisières, bien que la relation ne soit pas directe, puisque trois ou quatre années entières peuvent s'écouler entre la commande d'un navire et sa livraison. La consommation de croisières est essentiellement concentrée aux États-Unis, avec un taux moyen de croissance du nombre de passagers de 8,4 % environ de 1980 à 2002 ; l'augmentation du nombre de passagers a été plus forte en 2002 (10,6 %) tandis que le taux de croissance pour 2003 est estimé à 9 %. Cette forme de loisirs reste toutefois sous-développée, dans la mesure où le pourcentage de la population américaine effectuant des croisières, bien qu'en hausse rapide depuis son niveau de 1,50 % en 1995, était encore inférieur à 2,4 % en 2002 ; son potentiel de développement est estimé à environ 2,6 % en 2005 et 3 % en 2010 (source : G.P. Wild) ; la Cruise Lines International Association estime à 8,3 millions le nombre de Nord-américains ayant fait une croisière en 2003, soit 9 % de plus que le record de 7,6 millions atteint en 2002. En Europe de l'Ouest, le marché reste moins développé : 0,26 % de la population avait effectué une croisière en 1995, ce taux a atteint 0,59 % en 2002 et est estimé à 0,74 % en 2005 et 0,96 % en 2010.

En plus des attentats du 11 septembre 2001, les conséquences de la guerre en Irak et la faiblesse de la demande des consommateurs en général, des conditions difficiles jamais rencontrées auparavant, ont eu un impact sur la demande des consommateurs pour les croisières, en particulier en Amérique du Nord ; mais, selon le G.P. Wild, en dépit des difficultés, ce marché devrait se redresser plus rapidement que les autres secteurs du tourisme, et les perspectives pour 2004 semblent plus prometteuses qu'elles ne l'ont été depuis le 11 septembre 2001.

En revanche, sur les exercices 2001/02 et 2002/03, le marché des navires de croisière a subi l'impact des événements du 11 septembre 2001, entraînant peu de commandes. Par ailleurs, compte tenu des nombreuses livraisons, le carnet de commande de l'industrie au niveau mondial, qui comprenait 38 bateaux fin 2001, s'est réduit à 30 navires fin 2002 et à 19 fin 2003. Pour réaliser ses objectifs de croissance à long terme, l'industrie de la croisière aura besoin d'accélérer son rythme de commandes de navires neufs. Nous pensons donc que les perspectives de reprise du marché des navires de croisière sont solides.

Sur l'exercice 2003/04, alors qu'aucune commande de navires n'a été enregistrée pendant le 1^{er} semestre, trois nouvelles commandes ont été passées au troisième trimestre, et 4 commandes au quatrième trimestre, dont deux pour notre Secteur Marine qui ne sont pas inclus dans le carnet de commande de l'exercice 2004 ; elles seront prises en compte lorsque l'arrangement financier avec les propriétaires sera finalisé.

Les subventions

Le secteur mondial de la construction navale bénéficiait, jusqu'à récemment, de subventions gouvernementales directes et indirectes et de différentes formes d'aides d'État apportées aux chantiers navals. En décembre 2000, le Conseil des Ministres Européens de l'Industrie a confirmé la suppression de toutes les subventions étatiques directes à la construction navale au sein de l'Union Européenne. Cette règle s'applique à tous les contrats de construction navale signés et exécutés depuis le 1 janvier 2001 ou à livrer après le 31 décembre 2003. Le Conseil a également demandé à la Commission Européenne de surveiller le marché de la construction navale en dehors de l'Union Européenne et de rapporter les pratiques déloyales. Nous n'avons donc pas reçu de subvention pour les commandes passées après le 1 janvier 2001 ou à livrer après le 31 décembre 2003. À la fin de l'exercice 2003/04, notre carnet de commandes ne comportera donc plus aucune construction faisant l'objet d'une subvention, exception faite des commandes de méthaniers qui bénéficient dispositions temporaires mises en place par l'Union Européenne contre les pratiques de prix déloyales coréennes.

Le financement des ventes

Certains clients de Marine demandent une aide au financement pour l'acquisition de navires de croisière neufs. C'est pourquoi, outre la construction de navires et l'expertise de gestion de projet, Marine a offert à ses clients, par le passé, une aide technique à l'obtention de financements adaptés à leurs projets, et dans certains cas de soutien financier indirect. Ce service a permis au Secteur Marine d'accroître sa clientèle, mais a en contrepartie augmenté l'exposition financière de notre Groupe. Cette augmentation du risque s'est concrétisée par la faillite de Renaissance en 2001, qui comptait parmi nos principaux clients, et, plus récemment, par la mise en

défait de paiement de Festival et la saisie des navires, gérés par Festival, par les institutions financières créancières ou les propriétaires en janvier 2004, et dont trois avaient été construits par Marine. Nous n'avons pas pris d'engagements de financement des ventes pour notre Secteur Marine depuis 1999 et n'avons pas l'intention de renouveler cette pratique à l'avenir. Le financement des ventes de Marine et son impact sur la Société sont développés dans la partie Rapport de Gestion : "Marine-Renaissance et Festival" et "Risques : facteur de risque – Nous avons accordé une assistance financière lors de l'achat par nos clients de certains de nos produits sur le long terme liés aux difficultés de nos clients ou à leur faillite". Voir Notes 25(a) et 27 dans les états financiers consolidés.

POSITION CONCURRENTIELLE

Les principaux concurrents sur ce marché sont européens, à savoir : Fincantieri (Italie), Kvaerner Masa Yards (Finlande) et Meyer Werft (Allemagne). Le marché reste très concentré, ALSTOM et ses trois principaux concurrents représentant 75 % à 85 % des commandes mondiales.

Ce marché est très difficile d'accès et exige des installations spécialisées et de fortes capacités d'ingénierie, telles que celles de Marine à Saint-Nazaire, France, ainsi qu'un réseau étendu de sous-traitants de confiance.

Sur le marché des méthaniers, nos principaux concurrents sont coréens : Daewoo, Hyundai et Samsung, et Japonais, principalement Mitsubishi Heavy Industry (MHI). Le marché reste actif, particulièrement en Chine, où l'on construit des terminaux méthaniers dans le cadre d'une politique de diversification énergétique et où l'on prépare le chantier pour commencer la construction de méthanier pour les besoins domestiques.

Le marché des navires militaires, qui repose largement sur les politiques d'approvisionnement nationales, offre des opportunités de diversification à notre secteur Marine.

ACTIVITÉS

Avec des installations et des employés localisés sur la côte Atlantique française, le Secteur Marine exploite :

- l'un des plus grands chantiers navals d'Europe possédant la capacité de construire les navires les plus grands et les plus complexes. Ces installations sont exploitées par l'intermédiaire de Chantiers de l'Atlantique, filiale d'ALSTOM à 100 %, située à Saint-Nazaire, France ;
- un autre chantier naval plus petit, capable de construire des navires évolués de 140 mètres de long. Cette activité est exploitée par l'intermédiaire d'ALSTOM Leroux Naval, filiale d'ALSTOM à 100 %, située à Lorient, France ; et
- A.M.R. (anciens Ateliers de Montoir), sous-traitant spécialisé dans la tôlerie légère pour la construction navale et d'autres secteurs, situé près de Saint-Nazaire.

Au cours de l'exercice 2003/04, nous avons fermé un petit chantier naval situé à Saint-Malo, France, géré par ALSTOM Leroux Naval.

STRATÉGIE

Pour répondre aux difficultés récentes affectant le marché des paquebots de croisière et capitaliser sur notre technologie de construction navale, la stratégie de Marine est d'améliorer sa position de leader mondial de la construction de paquebots de croisières en se concentrant sur les coûts, la technologie, la qualité et le respect des délais, tout en exploitant les opportunités de diversification et en adaptant nos installations pour le marché des petits navires pour quelques années.

Nous cherchons également à développer nos activités de construction de navires spécialisés (yachts, navires scientifiques) et de navires militaires. Par ailleurs, l'évolution du secteur de la défense européenne devrait faire progresser les opportunités transnationales de construction de navires militaires européens. En outre, nous travaillons en partenariat avec le chantier naval de la Marine Nationale française DCN, ainsi qu'avec différents fournisseurs de systèmes, afin de développer les alliances nécessaires pour satisfaire aux demandes spécifiques des navires militaires.

À long terme, nous voulons prendre une part active dans la restructuration du secteur de la construction navale par des partenariats et des alliances au niveau national et international. Cette restructuration permettra de renforcer notre Secteur et de limiter la volatilité de l'activité et son impact négatif sur ses performances économiques.

POWER CONVERSION

Le Business Power Conversion, dernier maillon de la "chaîne de l'énergie" transforme l'électricité en énergie directement utilisable par les procédés industriels. Il comprend l'ingénierie électrique, l'intégration de systèmes et les services associés pour le contrôle et l'automatisation des processus. Il conçoit et fournit une vaste gamme de produits électriques et d'équipements d'électronique de puissance, tels que moteurs, alternateurs et systèmes d'entraînements électriques à vitesse variable.

Depuis la cession des activités Transmission & Distribution d'ALSTOM, Power Conversion constitue un Business autonome du Groupe.

CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Sur le marché marine et offshore, Power Conversion prévoit une forte croissance jusqu'en 2006/07 et au delà. Celle-ci sera soutenue par les grands projets militaires anglais et américains tels que les destroyers Type 45, les porte-avions CVF, les navires auxiliaires TAKE et les destroyers DDX. Les grands projets de défense peuvent toutefois subir des retards d'investissement en raison d'événements politiques, tels que l'impact de la guerre en Irak. Ceci peut provoquer un décalage des programmes, comme cela s'est produit en 2003/04.

Le marché des industries du métal a décliné au cours des trois dernières années parallèlement à une plus grande concentration des principaux producteurs. Power Conversion estime toutefois que cette tendance touche à sa fin en raison de l'absorption de la surcapacité existante et prévoit un taux global de croissance annuel de 3 % entre 2003/04 et 2006/07, et de 6 % pour la Chine.

Le marché mondial des entraînements électriques a poursuivi son développement au cours de l'exercice 2003/04, avec une croissance annuelle en volume de 6 %. La volonté mondiale d'améliorer le rendement énergétique et de limiter les émissions de CO₂ et de NO_x ("effet Kyoto") conduit à augmenter l'utilisation des entraînements électriques à vitesse variable. Power Conversion prévoit un taux moyen de croissance 3 % entre 2003/04 et 2006/07, avec des augmentations plus marquées sur les marchés suivants : énergies renouvelables (principalement énergie éolienne), compression du gaz (marché de substitution des turbines à gaz) et manutention de matériaux.

Le marché des moteurs électriques et des alternateurs se développe à un rythme similaire au marché des entraînements électriques. Power Conversion prévoit une croissance annuelle moyenne de 4 %, celle-ci étant plus forte sur les marchés de la propulsion marine, l'énergie éolienne, l'industrie du pétrole et du gaz et pour les activités de services.

POSITION CONCURRENTIELLE

Les atouts avérés de Power Conversion sur tous ses marchés sont :

- une expertise technique
- des produits de haute technologie
- une longue expérience
- des capacités d'intégrateur de systèmes complexes.

Power Conversion est en concurrence, au niveau mondial sur la plupart de ces marchés, avec un nombre limité de groupes internationaux tels que ABB, Siemens, ASI Robicon et TMEIC (Toshiba Mitsubishi Electric Industrial Systems Corporation). Sur le marché des industries du métal, le Business est également en concurrence avec des fournisseurs d'équipements mécaniques tels que SMS Demag (Allemagne), Danieli (Italie) et VA Tech (Autriche). Rolls-Royce est également un concurrent sur le marché de la marine militaire et Kongsberg, en offshore, sur celui des systèmes de positionnement dynamique.

ACTIVITÉS

Power Conversion est actif dans le monde entier et ses principaux sites sont regroupés géographiquement dans six pays : France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Brésil et Chine.

Les marchés principaux sont :

- offshore et marine civile et militaire ;
- industries du métal et manutention des matériaux ;
- pétrole et gaz ;
- production d'énergie ; et
- énergie renouvelable.

Offshore et marine civile et militaire

Sur le marché de l'offshore et de la marine civile et militaire, Power Conversion fournit des solutions incluant les systèmes de propulsion et de production d'énergie, d'automatisation, de contrôle et positionnement dynamique de navires ou de plates-formes flottantes.

Industries du métal et manutention des matériaux

Power Conversion offre à ses clients de la sidérurgie et de la métallurgie des solutions complètes comprenant les équipements électriques et les systèmes d'entraînements et de contrôle pour l'automatisation et l'optimisation de la production de métaux et de leur traitement.

Dans le domaine de la manutention des matériaux, Power Conversion fournit les systèmes d'entraînement et d'automatisation de tous types de grues et de portiques de chargement/déchargement des bateaux.

Pétrole & Gaz

Sur le marché du pétrole et du gaz, Power Conversion fournit des entraînements de compresseurs, et notamment ses entraînements à grande vitesse de haute technologie leaders du marché.

Production d'énergie électrique

Dans le domaine de la production d'énergie électrique, Power Conversion fournit des moteurs et des alternateurs ainsi que des convertisseurs de fréquence statiques (démarreurs de turbines) et des systèmes d'excitation.

STRATÉGIE

Power Conversion prend appui sur sa technologie de propulsion navale, sans équivalent, pour renforcer sa position sur le marché de la marine militaire américaine tout en se recentrant sur les segments les plus rentables de ses marchés et en développant son activité de service.

Ce Business va rationaliser son organisation, standardiser ses produits et son offre, et restructurer sa base de production afin d'améliorer sensiblement son rendement opérationnel.

L'objectif de Power Conversion est d'augmenter sa pénétration de marché sur des régions géographiques ciblées, telles que la Chine, le Brésil, la Russie et l'Inde.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Power Conversion a pour objectif de maintenir ses produits à l'avant-garde de la technologie. En ligne avec les besoins du marché et les avancées technologiques, l'accent est mis sur la différenciation et la compétitivité de solutions répondant aux besoins de segments de marché ciblés (machine à induction évoluée pour la propulsion navale, convertisseur Prowind pour l'énergie éolienne, moteur à grande vitesse pour la compression du gaz) et sur la réduction des coûts par la standardisation.

Le lancement commercial de la gamme MV7000 d'entraînements moyenne tension compacts et de forte puissance intégrant des composants semi-conducteurs IEGT ("press-pack IGBT") est prévu au cours de l'année 2004.

La recherche sur les nouvelles technologies est axée sur les matériaux à aimant permanent offrant des avantages en termes de dimension, de poids, de rendement et de fiabilité pour les applications éoliennes offshore ; sur les solutions de supraconductivité, qui seront à l'avant-garde des solutions compactes de demain ; et sur la mise en œuvre de nouveaux dispositifs semi-conducteurs.

TRANSMISSION & DISTRIBUTION

Le Secteur Transmission & Distribution (T&D) fournit des produits, des équipements et des services pour les marchés de la moyenne et haute tension. Ses produits sont utilisés pour transmettre et distribuer l'électricité, de la centrale à l'utilisateur final, et pour garantir la fiabilité, la qualité et la sécurité de la distribution et exploiter efficacement les réseaux grâce à la gestion de l'information.

ALSTOM a signé un accord ferme pour la vente de ses activités Transmission & Distribution (T&D) à Areva en septembre 2003, pour une valeur d'entreprise de € 957 millions (avant ajustement

de clôture), à l'exclusion du Business Power Conversion, qui fait toujours partie d'ALSTOM. Conformément aux autorisations reçues de la Commission Européenne et des autorités antitrust américaines, ALSTOM a finalisé la vente de pratiquement toutes ses activités T&D en janvier 2004.

La cession à Areva des dernières activités T&D sera progressivement réalisée après obtention des autorisations requises, et notamment des autorisations locales obligatoires. Pour plus d'informations, reportez-vous au "Rapport de Gestion : Situation de notre plan d'action et principaux événements de l'exercice 2003/04 - Programme des cessions - Cession de l'activité T&D".

SOMMAIRE



D E U X I È M E P A R T I E
RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2004

29 COMMENTAIRE GÉNÉRAL

29 Introduction

29 Avancement de notre plan d'actions et principaux événements de l'exercice 2003/04

36 Commentaires généraux sur l'activité et les résultats

38 Développements récents

40 Perspectives

42 ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE

42 Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis (GAAP)

47 Principaux indicateurs géographiques pour les exercices 2003/04, 2002/03 et 2001/02

49 Power Turbo-Systems

51 Power Environment

52 Power Service

55 Turbines Industrielles

55 Ancien Secteur Power

56 Transmission & Distribution (T&D)

58 Transport

61 Marine

63 Power Conversion

65 Corporate et autres

66 Comptes consolidés

70 Liquidités et ressources financières

75 Engagements hors bilan et obligations contractuelles

76 Principes comptables nécessaires à la compréhension de nos comptes

78 Passage aux IFRS

79 Principales différences entre les principes comptables généralement admis (GAAP) en France et aux États-Unis

80 Impact des variations de taux de change et de taux d'intérêt

82 Valorisation des instruments financiers

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2004

EXERCICE 2003/04

Les commentaires ci-dessous doivent être lus en liaison avec nos Comptes Consolidés au 31 mars 2004. Au cours des périodes décrites dans cette section, plusieurs opérations d'importance affectant la comparabilité de nos résultats entre les différentes périodes ont eu lieu. Nous vous présentons certaines informations à la fois telles qu'elles apparaissent dans nos comptes et retraitées à périmètre comparable et après élimination des effets de conversion pour faciliter leur comparaison. Nous décrivons ces retraitements ci-dessous dans le paragraphe relatif aux *"Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis – Données comparables"*.

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

INTRODUCTION

Nous opérons sur le marché de l'énergie par le biais de nos activités dans le domaine des équipements pour la production d'énergie et le marché des transports par le biais de nos activités d'équipements pour les transports ferroviaires et maritimes. Nous concevons, fournissons et entretenons une gamme complète de produits et systèmes technologiquement avancés pour nos clients, et nous possédons des compétences uniques en intégration de systèmes ainsi qu'en maintenance et service après-vente pendant toute la durée de vie de ces produits et systèmes.

Nous estimons que les marchés de l'Énergie et du Transport dans lesquels nous opérons présentent de bonnes caractéristiques, ils offrent :

- de réelles opportunités de croissance à long terme liées aux besoins de développer les infrastructures essentielles dans les économies émergentes et de les remplacer ou de les moderniser dans les économies développées ; et
- des opportunités dans des activités à forte marge comme les services et les systèmes.

Nous pouvons également capitaliser sur notre savoir-faire technologique sur ces deux marchés pour créer une véritable différenciation compétitive. Nous y sommes stratégiquement bien positionnés pour les raisons suivantes :

- nous faisons partie des trois principaux acteurs sur tous nos principaux segments de marché ;
- nous bénéficions d'une des plus importantes bases installées

d'équipements de production d'énergie ou de matériel roulant, ce qui devrait nous permettre de faire croître notre activité de service ;

- nous sommes un leader reconnu dans la plupart de nos activités, fournissant une technologie de premier ordre ;
- nous avons une présence mondiale, dans environ 70 pays répartis dans le monde entier.

AVANCEMENT DE NOTRE PLAN D' ACTIONS ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE 2003/04

Le 12 mars 2003, nous avons présenté notre nouvelle stratégie et notre plan d'action pour surmonter trois difficultés majeures : un niveau insuffisant de rentabilité et de génération de trésorerie, des problèmes sur nos turbines à gaz GT24/GT26 vendues au cours des années précédentes et, dans une moindre mesure, sur certains contrats, ainsi qu'un niveau d'endettement élevé. Notre plan d'actions comprend trois éléments principaux :

- recentrage de la gamme d'activités d'ALSTOM en cédant certains actifs ;
- amélioration de la performance opérationnelle et adaptation aux conditions du marché ; et
- renforcement de notre base financière.

Nous avons accompli d'importants progrès au cours de l'exercice 2003/04, en particulier, nous avons :

- mis en place une organisation plus efficace ;
- porté le montant cumulé de nos cessions, conclues à ce jour,

à € 2,6 milliards, principalement par la cession de nos activités Turbines Industrielles et Transmission et Distribution (T&D) ;

- réalisé des progrès importants dans la résolution de certains problèmes opérationnels spécifiques concernant les turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26 et les trains au Royaume-Uni ;
- réintroduit avec succès sur le marché nos turbines à gaz GT24/GT26 en obtenant un contrat important pour la fourniture et la maintenance de trois turbines en Espagne ;
- lancé des plans de restructuration dont la mise en œuvre progresse bien (dans le périmètre actuel d'activités environ 5 500 employés ont quitté le groupe au cours l'exercice 2003/04) ; et
- conclu un accord sur un plan de refinancement complet pour renforcer notre structure financière et qui a été mis en place durant l'exercice, comprenant une augmentation de capital et l'émission d'obligations automatiquement remboursables en actions. Une partie de cet accord doit recevoir l'aval de la Commission Européenne (voir la section "Développements récents").

MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION PLUS EFFICACE

Mise en œuvre d'une organisation plus efficace dans les Secteurs

Notre ancien Secteur Power, qui représentait plus de la moitié des ventes du Groupe au cours de l'exercice 2002/03, a été réorganisé en trois nouveaux Secteurs avec effet au 1 avril 2003 : Power Turbo-Systems, Power Environment et Power Service avec suppression du niveau de direction de l'ancien Secteur Power. La nouvelle structure est reflétée dans les chiffres présentés dans cette section. Afin d'améliorer notre efficacité commerciale, Power Turbo-Systems et Power Environment ont une direction commune depuis février 2004. Ceci favorisera une plus grande cohérence d'action vis-à-vis de nos clients et améliorera la coopération entre ces Secteurs. Voir également le paragraphe "Description des activités - Secteurs Power".

Le 7 octobre 2003, la direction de notre Secteur Transport a annoncé une nouvelle organisation entrant en vigueur le 1 janvier 2004. Le Secteur est désormais organisé en quatre régions internationales avec une orientation plus affirmée vers le client et des responsabilités plus clairement définies quant à l'exécution des projets.

Au niveau du Groupe une structure plus simple et plus réactive a été mise en place, avec des responsabilités plus claires sur les composantes du résultat au sein des Secteurs. La direction de chaque Secteur dispose des pouvoirs nécessaires et est totalement responsable de ses résultats, une relation plus claire a été définie entre les activités et les régions.

Réorganisation du Réseau International et du Corporate

Notre objectif consiste à améliorer notre efficacité et à réduire significativement nos frais généraux, notamment grâce à la simplification des processus administratifs et à une réduction des niveaux de direction. Certaines fonctions centrales ont été réaffectées aux Secteurs ou supprimées. Ainsi, les fonctions du Corporate et du Réseau International ont été réorganisées et le nombre d'employés réduit. Au total, d'ici mars 2005, les économies annuelles devraient atteindre 35 % des coûts de l'exercice 2002/03. Des plans drastiques ont également été lancés au niveau des Secteurs, où l'objectif est de réaliser des économies de 15 % sur les frais généraux et administratifs dans tous les Secteurs d'ici mars 2005. En base comparable, les économies réalisées sur les dépenses commerciales et administratives au cours de l'exercice 2003/04 ont atteint 9 % pour le Groupe par rapport à l'exercice précédent.

Gestion plus stricte des risques

Nous exerçons un contrôle plus strict sur les conditions contractuelles et les marges de notre carnet de commandes, notamment avec la création d'un Comité Central de Gestion des Risques. Ce comité, mis en place en mars 2003 et dirigé par le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, passe en revue les offres et les contrats importants en cours d'exécution dans le but de renforcer le processus de revue des risques. Il se réunit une fois par mois.

Nous améliorons continuellement les processus de gestion des risques dans les Secteurs et avons constitué une base de données de projets par Secteur permettant un contrôle central plus efficace, ainsi qu'un suivi régulier des marges par contrat.

PROGRAMME DE CESSIONS

Au cours des exercices 2002/03 et 2003/04, nous avons conclu pour € 2,6 milliards de produits de cession comprenant :

- Un produit de € 473 millions résultant de la vente de biens immobiliers et d'investissements dans l'immobilier, dont :

Pendant l'exercice 2002/03 :

- € 231 millions résultant de la cession de biens immobiliers ;
- € 36 millions résultant de la vente de titres d'une société possédant des actifs immobiliers.

Pendant l'exercice 2003/04 :

- € 138 millions résultant de la cession en avril 2003 de 15 sites, principalement en France, en Espagne, en Suisse et en Belgique ;
- € 10 millions pour la cession d'un site en France en juillet 2003 ;
- € 58 millions reçus à ce jour pour la vente, durant le dernier trimestre de l'exercice 2003/04, de biens immobiliers

principalement à Valencia San Vicente (Espagne) et à Saint-Ouen (France).

■ Un produit de € 2 131 millions résultant de la vente d'activités, dont :

Pendant l'exercice 2002/03 :

- € 151 millions ont été obtenus par la vente de nos activités en Afrique du Sud et de notre captive d'assurance.

Pendant l'exercice 2003/04 :

- € 970 millions de produit brut attendus de la vente de l'activité Turbines Industrielles (€ 784 millions de produit, net de la trésorerie cédée et des coûts associés, ont été reçus durant l'exercice 2003/04, € 27 millions de produit net ont été reçus depuis le 1 avril 2004 et € 125 millions sont bloqués sur un compte séquestre) ;
- € 957 millions de produit brut attendus de la vente de notre activité T&D, sous réserve d'ajustements de clôture (€ 632 millions de produit, net de la trésorerie cédée et des coûts associés, reçus durant l'exercice 2003/04, € 89 millions étaient bloqués sur un compte séquestre, et € 188 millions de trésorerie cédée et autres ajustements de clôture sont réclamés à l'acquéreur, qui conteste ce montant) ;
- € 53 millions de produit brut issus de la vente d'un investissement relatif à une centrale à charbon en Chine et à d'autres activités mineures (€ 38 millions de produit net reçu à ce jour).

Conformément à notre nouveau plan de financement et sous réserve de l'approbation par la Commission Européenne, nous nous sommes engagés à céder quelques activités supplémentaires. Pour plus de détails, voir "Développements récents".

Cession de nos activités Turbines Industrielles

Le 26 avril 2003, nous avons signé avec Siemens AG un accord de vente de nos activités turbines à gaz de petite et moyenne puissances ainsi que de nos turbines industrielles à vapeur, en deux transactions distinctes.

La première transaction porte sur nos activités de turbines à gaz de petite puissance, la seconde sur les turbines à gaz de moyenne puissance et sur les turbines industrielles à vapeur. Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, les activités Turbines Industrielles ont dégagé un chiffre d'affaires d'environ € 1,25 milliard et une marge opérationnelle estimée à environ 7 %. Au 31 mars 2003, l'effectif de ce Segment était d'environ 6 500 personnes.

Le 30 avril 2003, nous avons annoncé la finalisation de la vente de nos activités turbines à gaz de petite puissance. Cette transaction a été concrétisée, après obtention d'une dérogation officielle de la Commission Européenne dans le cadre des dispositions communautaires concernant les fusions, permettant le transfert immédiat de la propriété

de l'activité à Siemens AG. Le 10 juillet 2003, nous avons annoncé que la Commission Européenne nous avait accordé une autorisation formelle, dans le cadre des dispositions communautaires concernant les fusions, pour la cession de nos activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissance et de turbines industrielles à vapeur.

Le 1 août 2003, nous avons annoncé que nous avons réalisé la majeure partie de la cession des turbines à gaz de moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur. Cette seconde étape de la cession a été concrétisée suite aux approbations par la Commission Européenne et par les autorités américaines de contrôle sur les fusions.

Tous les autres sites mineurs de nos activités de Turbines Industrielles ont depuis été transférés à Siemens à l'issue des démarches juridiques en matière de concurrence et des procédures de transfert dans certaines juridictions. Nous avons reçu à ce jour un produit net de € 811 millions lié à la cession de ces activités, et € 125 millions sont actuellement retenus sur un compte-séquestre pour couvrir l'éventuelle mise en œuvre de clauses d'ajustements de prix et de garantie de passif. € 62 millions de ce montant auraient dû nous être versés le 3 mai 2004, mais ne l'a pas encore été. Le solde devrait être reçu le 2 mai 2005.

Cession des activités Transmission et Distribution (T&D)

Le processus de cession du Secteur T&D a été annoncé le 12 mars 2003. Le 25 septembre 2003, nous avons signé un accord ferme de vente de nos activités T&D (notre Secteur T&D excluant l'activité Power Conversion) avec Areva pour un produit brut attendu de € 957 millions. Cette transaction a été conclue le 9 janvier 2004, sauf pour quelques activités mineures situées dans des juridictions où les procédures de transfert sont en cours. Au 31 mars 2004, nous avons reçu d'Areva un produit net de coûts associés de € 632 millions, et un produit complémentaire de € 89 millions était sous séquestre afin de couvrir la régularisation des comptes de clôture et la valeur des activités qui n'ont pas encore été transférées. De plus, € 188 millions de trésorerie cédée et autres ajustements de clôture sont réclamés à l'acquéreur, qui conteste ce montant.

PROGRÈS CONCERNANT DES PROBLÈMES OPÉRATIONNELS PARTICULIERS

Situation sur les turbines à gaz GT24/GT26

Les turbines à gaz GT24/GT26, d'une puissance d'environ 180 MW et 260 MW respectivement, sont les plus grands modèles de notre gamme complète de turbines à gaz. Leur technologie a été développée à l'origine par ABB au milieu des années 1990, et la plupart ont été vendues avant l'acquisition par ALSTOM. Au début de l'exploitation commerciale des turbines de deuxième génération, ou version "B", en 1999 et 2000, différents problèmes

techniques ont été identifiés et ont révélé que les turbines ne pourraient pas satisfaire aux obligations contractuelles de performances. Pour un exposé de l'histoire des turbines à gaz GT24/GT26 et des problèmes que nous avons rencontrés avec ces équipements, voir Note 20 aux Comptes Consolidés.

Nous avons mis en œuvre différentes améliorations techniques, qui, en général, ont permis une exploitation flexible et fiable du parc. La fiabilité cumulée du parc de GT24/GT26 est de 97 % depuis le début de leur exploitation commerciale. La fiabilité et la flexibilité d'exploitation sont des avantages concurrentiels importants pour nos clients, et tout particulièrement pour ceux qui exercent leur activité dans le secteur marchand. Notre confiance dans les améliorations techniques est confortée par les progrès réalisés. Les modifications visant à l'amélioration du rendement et de la puissance nette ont été testées et validées, et sont progressivement mises en œuvre comme suit :

- l'augmentation du débit et du rendement du compresseur pour les GT24/GT26, permettant une production d'électricité accrue. La mise en œuvre a été réussie sur huit machines au Mexique, aux États-Unis, en Espagne, au Royaume-Uni et en Irlande, totalisant 25 000 heures de fonctionnement. La première unité en service avec ce nouveau compresseur a cumulé plus de 8 600 heures de fonctionnement. Ce compresseur fait désormais partie de la configuration standard pour les nouvelles machines ;
- fonctionnement "double combustible" (liquide et gazeux) : démonstration réussie en fonctionnement. Le système est désormais disponible à la fois sur les installations de turbines à gaz existantes et sur les nouvelles.
- durée de vie étendue : huit machines ont été équipées d'arbres modifiés et, après 7 000 heures de fonctionnement pour la première unité, les inspections démontrent un comportement tout à fait satisfaisant. Les huit unités ont maintenant cumulé plus de 32 000 heures de fonctionnement.

Les 74 machines aujourd'hui en service ont accumulé plus de 900 000 heures de fonctionnement à des niveaux de fiabilité élevés.

Suite aux améliorations techniques mises en place sur nos turbines GT24/GT26, nous sommes de nouveau présents sur le marché des turbines à gaz de grande puissance. La nouvelle commercialisation de la machine GT26 a été couronnée de succès avec l'obtention d'un important contrat pour trois turbines GT26 en Espagne pour Gas Natural. Ce contrat, obtenu d'un client qui utilise déjà des turbines ALSTOM GT26, est un signe important que la technologie et les performances sont désormais complètement à la hauteur des attentes des clients.

Sur le plan commercial, la situation des 80 GT24/GT26 initialement vendues continue de s'améliorer : à ce jour, 74 unités sont en service (73 au 31 mars 2004), une en phase de réception (deux

au 31 mars 2004), une en construction et le contrat concernant quatre unités a été résilié.

À ce jour, nous avons conclu des accords commerciaux pour 64 unités sur les 76 vendues. Pour 20 unités à ce jour (22 au 31 mars 2004), ces accords prévoient que nous nous engageons ou que nous ayons l'opportunité d'effectuer des améliorations dans des délais convenus. Les autres unités en opération sont soit en période de garantie normale, soit sorties de cette période de garantie. Tous les cas de litiges avec des clients, qui concernaient sept unités au 31 mars 2003, sont maintenant résolus par des accords commerciaux satisfaisants. Une procédure d'arbitrage est en cours en ce qui concerne deux projets pour lesquels des clients ont accepté les turbines mais prétendent que des pénalités contractuelles sont dues pour des montants contestés par ALSTOM.

Les dépenses liées aux turbines à gaz GT24/GT26 au cours de l'exercice 2003/04 se sont élevées à € 766 millions, en diminution par rapport aux € 1 055 millions de l'exercice 2002/03 et ont été meilleures que la prévision de € 800 millions. En ce qui concerne les turbines à gaz GT24/GT26, nous prévoyons des dépenses de l'ordre de € 500 millions et € 200 millions au cours des exercices 2004/05 et 2005/06 respectivement.

Au 31 mars 2004, le montant des provisions et charges à payer s'élevait à € 738 millions par rapport aux € 1 655 millions au 31 mars 2003 après prise en compte des programmes de réduction de l'exposition résiduelle non couverte. Au 31 mars 2004, l'objectif du plan de réduction de l'exposition résiduelle a été réduit de € 220 millions passant de € 454 millions à € 234 millions. Cette réduction comprenait € 28 millions liés aux variations de change, € 176 millions d'actions concrétisées, ainsi que certaines actions de réduction de l'exposition résiduelle qui ne se sont pas matérialisées, ce qui a entraîné une charge correspondante de € 16 millions dans notre résultat opérationnel au cours de l'exercice 2003/04.

Les dépenses réelles pourraient excéder le montant des provisions et charges à payer retenu au 31 mars 2004 du fait d'un certain nombre de facteurs, incluant des coûts additionnels ou des retards que le Groupe peut subir dans la fabrication des composants modifiés, dans la mise en place des modifications ou dans la livraison de turbines modifiées, et le résultat de réclamations ou procès faits par ou contre le Groupe.

Trains au Royaume-Uni

Concernant les trains régionaux au Royaume-Uni, l'ensemble des 119 trains a été livré et est maintenant en exploitation. Le support de ce parc est assuré par des engagements de garantie et des contrats de maintenance à long terme. Pour le contrat West Coast Main Line, 41 des 53 trains ont été livrés conformément aux spécifications révisées par notre client. Lorsque le contrat WCML sera terminé, en septembre 2004, nos activités de construction au

Royaume-Uni seront arrêtées et converties en une base importante de service et de maintenance.

L'action en justice portant sur le contrat WCML a récemment été suspendue dans l'attente des négociations en cours.

Au 31 mars 2004, les provisions relatives aux contrats de livraison des trains au Royaume-Uni s'élevaient à € 41 millions. Pour plus de détails, voir "Transport" plus loin dans cette section.

RESTRUCTURATION ET PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES COÛTS

Nous avons lancé des programmes de restructuration et de réduction des coûts nécessaires pour adapter notre organisation et notre base industrielle aux conditions actuelles du marché. Nous estimons ces programmes essentiels car nous pensons que le fléchissement du marché de l'énergie se poursuivra pendant quelques années, avant de retrouver une croissance durable. Nous pensons que ces programmes amélioreront notre performance opérationnelle.

Comme nous avons accéléré la mise en place de nos plans de restructuration, nous avons comptabilisé un montant de charges plus important au cours de l'exercice 2003/04 qu'au cours de l'exercice 2002/03, dépassant le montant que nous pensions comptabiliser en 2003/04. En 2003/04, les charges totales relatives aux restructurations se sont élevées à € 655 millions dont € 213 millions pour Transport, € 147 millions pour Power Turbo-Systems, € 83 millions pour Power Service (incluant les activités déficitaires de l'ancien segment Industry), € 85 millions pour le Corporate et Power Conversion (incluant les coûts de restructuration de l'ancienne direction du Secteur Power), et € 58 millions pour Power Environment, ainsi que € 64 millions pour T & D.

Suite à la revue permanente de nos activités, nous projetons de réduire nos effectifs d'environ 8 400 personnes dans le monde principalement sur les exercices 2003/04 et 2004/05. Sur la réduction des effectifs proposée, approximativement 2 300 postes sont hors Europe (essentiellement aux États-Unis et en Asie) et 6 100 postes sont en Europe.

Nous avons terminé ou accompli des progrès significatifs dans la communication d'informations et dans les consultations avec les représentants syndicaux quant aux conséquences de nos plans de réduction des effectifs et de restructuration industrielle. La mise en œuvre des plans est en cours.

La réduction totale des effectifs concerne les Secteurs Power Turbo-Systems pour environ 3 200 employés, Transport pour environ 2 500 employés incluant l'annonce faite en février 2004 de la

fermeture de l'unité de production à Birmingham au Royaume-Uni, Power Environment pour environ 1 100 employés, Power Service pour environ 1 100 employés, et le Siège et autres activités pour environ 500 employés. Dans la plupart des plans de restructuration, nous avons conclu un accord avec les syndicats sur les conditions sociales des plans, même si les plans impliquant la fermeture d'usines sont parfois difficiles à mettre en œuvre. Durant l'exercice 2003/04, nous avons subi quelques arrêts de travail en France, avec des conséquences limitées sur notre activité. Nous pensons pouvoir achever tous les plans annoncés avant la fin de l'exercice 2004/05, sous réserve des procédures d'informations et de consultations. Nous n'avons pas mis en œuvre de plans de restructuration dans notre Secteur Marine où une partie de notre réduction d'effectifs a été accomplie par attrition naturelle (départs à la retraite, anticipés ou normaux). D'autres ajustements de l'effectif dans ce Secteur sont à l'étude.

Au cours de l'exercice 2003/04, l'effectif sur notre portefeuille actuel d'activités a été réduit d'environ 4 500 employés par le biais de plans de restructuration, et de 1 000 personnes supplémentaires par des départs naturels ou des actions courantes.

ACCORD DE REFINANCEMENT 2003

Les principaux termes de l'accord de refinancement, annoncé et intégralement mis en œuvre en 2003/04 sont décrits ci-dessous. En mai 2004, nous avons annoncé un nouvel accord global qui modifiera pour partie certains aspects de l'accord précédent. Ce nouvel accord est décrit ci-dessous sous "*Développements récents*".

Dans le cadre de notre stratégie et de notre plan d'action du 12 mars 2003, nous avons indiqué que nous devions renforcer notre assise financière en réalisant une augmentation de capital et en refinançant notre dette. Cependant, au cours des mois qui ont suivi l'annonce de notre nouveau plan, les marchés pour nos produits et services ont continué à se détériorer, entraînant une réduction des niveaux de commandes. De plus, des difficultés pour obtenir des cautions, provoquées par une contraction générale du marché des cautions et par les préoccupations parmi les intervenants de ce marché concernant notre situation financière, ont accentué la détérioration des prises de commandes. L'aggravation de notre situation financière a rendu plus difficiles les négociations avec nos principaux prêteurs sur le renouvellement proposé de nos lignes de crédit et sur l'augmentation de notre capital. À la fin de juillet 2003, nous courrions le risque de ne pas être en mesure de payer nos dettes à court terme, ce qui nous a conduits à renégocier avec plus de 30 de nos banques avec l'appui de l'État français. Nous avons conclu un accord sur un programme de financement pour le Groupe, conçu de façon à fournir un financement adéquat à long terme tout en assurant des liquidités à court terme.

Cet accord initial de refinancement incluait, entre autres, des mesures qui auraient nécessairement mené à une participation de l'État français au capital de la société. Nous avons été informés que l'État français avait notifié et fourni certaines informations à la Commission Européenne concernant ses engagements prévus dans l'accord de refinancement le 8 et le 14 août 2003, conformément aux lois de la Communauté Européenne.

À la suite de cette notification, la Commission Européenne a lancé un examen préliminaire des mesures prises par l'État français décrites dans la dite notification. L'incertitude liée à cette situation a sérieusement augmenté les inquiétudes de nos clients et fournisseurs quant à notre stabilité financière et notre viabilité à long terme, et a négativement influencé notre activité commerciale et nos sources de financement. Suite à l'examen préliminaire des mesures prises par l'État français telles que décrites dans la notification du mois d'août, la Commission Européenne a ouvert le 17 septembre 2003 une procédure formelle d'enquête conformément à l'article 88(2) du Traité de la Commission Européenne. En déclenchant cette procédure, la Commission a déclaré que les conditions étaient remplies pour l'envoi d'une injonction pour non-respect des règles communautaires. Plus précisément, la Commission a menacé de suspendre la mise en place de certaines parties du plan de refinancement considérées comme "irréversibles" jusqu'au moment où une décision finale aurait été rendue quant à la légitimité de leur caractère d'aide d'État et sur leur compatibilité avec les règles du marché commun. Le 17 septembre 2003, la Commission a annoncé qu'elle avait autorisé le Commissaire à la Concurrence à prononcer une injonction à moins que les autorités françaises acceptent de ne participer à aucune mesure dont le résultat serait, automatiquement et irréversiblement, une participation de l'État dans notre capital social avant autorisation par la Commission sur l'ensemble des aides.

En conséquence, nous avons entamé de nouvelles discussions avec nos banques, l'État français et la Commission Européenne afin d'élaborer un accord révisé permettant de nous assurer les moyens financiers nécessaires, tout en respectant les demandes de la Commission Européenne. Le 22 septembre 2003, nous annonçons que nous avons conclu un nouvel accord de refinancement. Bien que ce nouvel accord soit toujours sujet à l'agrément de la Commission Européenne, celle-ci a annoncé qu'elle ne comptait pas émettre d'injonction, et cela contre aucune des parties de l'accord, et les mesures prévues par ces accords pouvaient être mises en place sans attendre.

Le 8 novembre 2003, la Commission Européenne a annoncé formellement, par le biais du Journal Officiel des Communautés Européennes, qu'elle étendait la procédure d'examen initiée le 17 septembre 2003, afin de déterminer si l'accord est compatible avec les règles du marché commun.

La nouvelle version de l'accord de refinancement incluait les émissions décrites ci-dessous, approuvées par nos actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 novembre 2003 et mises en place en novembre/décembre 2003 :

- € 300 millions d'augmentation de capital. Cette augmentation de capital a été réalisée grâce à la souscription d'actions par un groupe de banques combinée à l'émission et à l'attribution gratuite de bons aux actionnaires existants leur permettant d'acquérir les actions ainsi souscrites par les banques. Le prix de souscription de ces nouvelles actions et le prix d'exercice des bons étaient de € 1,25 par action ;
- € 300 millions de titres subordonnés ayant une maturité de 20 ans souscrits par l'État français, qui seront automatiquement remboursés en actions après l'approbation de ce remboursement en actions par la Commission Européenne (TSDD RA – Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions). Ces titres subordonnés portent un intérêt annuel de 2 % jusqu'à l'obtention d'une décision de la Communauté Européenne. Si cette décision est négative, le taux sera porté au taux de EURIBOR plus 5 %, dont 1,5 % sera capitalisé annuellement et payable à l'échéance. Le remboursement en action de chaque titre se fera à € 1,25 et chaque titre donnera droit à une action, sous réserve d'ajustement en cas de dilution ;
- € 200 millions de titres subordonnés ayant une maturité de 15 ans souscrits par l'État français (TSDD – Titres Subordonnés à Durée Déterminée). Ces titres subordonnés portent un intérêt EURIBOR plus 5 %, dont 1,5 % est capitalisé annuellement et payable à l'échéance ; et
- € 901 millions d'ORA (Obligations Remboursables en Actions) émises avec maintien du droit préférentiel des actionnaires existants, cette émission était garantie par un syndicat de banques. Les ORA ont été émises au pair à un prix de € 1,40 par obligation. Les ORA arriveront à échéance le 31 décembre 2008. Chaque obligation donne droit par remboursement à une action, sous réserve d'ajustement en cas de dilution. Les détenteurs d'ORA peuvent demander à tout moment le remboursement anticipé des ORA selon le même ratio. Au 31 mars 2004, 535 064 016 obligations ont été remboursées en actions. Cela représente 83,11 % des obligations émises et une augmentation de capital de € 668 830 020 (montant nominal).

En supposant que la Commission Européenne approuve le remboursement en actions des TSDD RA, l'État français posséderait alors 18,5 % de notre capital et des droits de vote après le remboursement des TSDD RA, sans tenir compte du remboursement en actions des ORA restantes. Dans l'hypothèse d'un remboursement en actions de toutes les ORA, l'État français posséderait 17,1 % de notre capital et des droits de vote.

L'accord de refinancement global tel que révisé comprenait également :

- des prêts subordonnés ayant une échéance de 5 ans, totalisant € 1 563 millions ("PSDD", ou Prêt Subordonné à Durée Déterminée). Les banques ont contribué pour € 1 263 millions sur le montant total de ces prêts subordonnés, le solde venant de l'État français. Le taux d'intérêt de ces prêts subordonnés est EURIBOR plus 4,5 %, dont 1,5 % est capitalisé annuellement et payé à l'échéance. Ces prêts subordonnés ont été conclus le 30 septembre 2003 ; et
- une facilité d'émission de cautions d'un montant de € 3 500 millions accordée par un syndicat de banques afin de soutenir notre activité commerciale. Une institution financière garantie par l'État français offrait une contre-garantie à hauteur de 65 % du montant total de ces garanties. Cette facilité a été conclue le 29 août 2003, amendée le 1 octobre 2003, puis à nouveau amendée le 18 février 2004.

En attendant d'obtenir les produits des émissions réalisées dans le cadre de l'accord de refinancement et le produit de la cession de notre Secteur T&D, notre liquidité à court terme a été assurée par l'émission de billets de trésorerie souscrits par des banques (à hauteur de € 120 millions) et par l'émission de billets de trésorerie souscrits par la Caisse des Dépôts et Consignations, une institution financière contrôlée par l'État français (à hauteur de € 300 millions). Ces billets de trésorerie font l'objet d'un renouvellement jusqu'en janvier 2005. Un groupe de banques a financé le remboursement anticipé à notre société de € 180 millions de créances nous étant dus par deux entités ad hoc liées au financement des ventes de notre Secteur Marine. De plus, la Caisse des Dépôts et Consignations s'était également engagée à souscrire jusqu'à € 900 millions de financement par billets de trésorerie qui ont été remboursés en totalité à fin janvier 2004.

Pour de plus amples informations sur notre profil de liquidité, veuillez vous référer à la rubrique "Liquidités et Ressources Financières - Maturité et Liquidité" ci-après.

Augmentation de capital et émission d'obligations remboursables en actions (ORA)

L'augmentation de capital réservée aux banques a été réalisée en novembre 2003. En vertu de cette émission, 239 933 033 nouvelles actions ALSTOM ont été émises au prix de € 1,25 par action. Le produit net de l'émission s'est élevé à € 299,9 millions.

L'émission des obligations remboursables en actions a été réalisée au même moment. En vertu de cette émission, 643 795 472 nouvelles obligations ALSTOM ont été émises au prix de € 1,40 par obligation. Le produit net de l'émission, déduction faite des commissions et des frais de souscription ainsi que d'autres remises,

s'est élevé à € 884 millions. À la date du 31 mars 2004, 535 064 016 obligations avaient été remboursées en actions.

Le capital social d'ALSTOM était composé de 1 056 657 572 actions au 31 mars 2004, et 108 731 456 obligations n'avaient toujours pas été remboursées en actions.

Ligne de cautions

La ligne de cautions de € 3,5 milliards accordée par un syndicat de banques et contre-garantie à hauteur de 65 % par une institution financière garantie par l'État français, n'est pas renouvelable. Au 31 mars 2004, € 2 312 millions de l'enveloppe ont été utilisés. Cette ligne de cautions devrait s'épuiser au cours de l'été 2004 et nous essayons actuellement, au travers de discussions avec nos principales banques, de mettre en place de nouvelles lignes de cautions assorties de nouvelles modalités, et d'obtenir de nouvelles cautions au cas par cas.

Pour plus de détails, voir le paragraphe "*Des difficultés pour mettre en place de nouvelles sources de garanties pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients*" dans la section "*Facteurs de risques*".

Commission Européenne

La Commission Européenne (la "Commission") a ouvert une enquête officielle en septembre 2003 pour déterminer si notre accord de refinancement, la vente de notre Secteur T&D à Areva, et certaines autres transactions conclues avec des entités contrôlées par l'État français contenaient des éléments d'aides d'État pouvant être incompatibles avec les règles du marché commun.

Pour plus de détails, voir le paragraphe "*La Commission Européenne peut trouver des éléments dans notre plan de financement...*" dans la section "*Facteurs de risques*".

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent, sur une base consolidée, certains de nos principaux indicateurs financiers et opérationnels :

TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	35 815	30 330	25 368	(15 %)	(16 %)
Commandes reçues	22 686	19 123	16 500	(16 %)	(14 %)
Chiffre d'affaires	23 453	21 351	16 688	(9 %)	(22 %)
Résultat opérationnel	941	(507)	300		
Marge opérationnelle	4,0 %	(2,4 %)	1,8 %		
Résultat d'exploitation	487	(1 129)	(871)		
Capitaux employés ⁽¹⁾	6 688	4 949	2 560		
Investissements	(550)	(410)	(254)		
Cash flow libre ⁽¹⁾	(1 151)	(265)	(1 007)		

TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE COMPARABLE ⁽²⁾

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	32 085	26 589	25 368	(17 %)	(5%)
Commandes reçues	17 089	16 366	16 500	(4 %)	1%
Chiffre d'affaires	18 282	18 531	16 688	1 %	(10%)
Résultat opérationnel	698	(543)	300		
Marge opérationnelle	3,8 %	(2,9 %)	1,8 %		

(1) Voir "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis (GAAP) Utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis".

(2) Ajustées pour tenir compte des changements de périmètre du Groupe et des fluctuations des taux de change.

Voir "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis".

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ

Durant l'exercice 2003/04, nous avons continué à être confrontés aux incertitudes du marché et, de façon plus générale, à une conjoncture économique mondiale défavorable. Concernant les marchés sur lesquels nous opérons, celui des équipements neufs pour la production d'énergie est resté à des niveaux historiquement bas, et aucune reprise significative n'est anticipée bien que des signes positifs aient été observés pour les équipements gaz et vapeur en Europe, au Moyen Orient et en Asie. Les facteurs de croissance sont toujours solides sur les marchés de l'environnement, où la demande est de plus en plus forte en raison de nouvelles réglementations sur

les émissions en Europe et aux États-Unis, ainsi que des besoins de nouveaux équipements hydro et chaudières en Asie et en Amérique latine. Le marché des services d'énergie est resté solide en dépit de la réduction des volumes dans l'activité de construction aux États-Unis et d'une concurrence accrue dans certaines activités Opération et Maintenance (O&M). Le marché des transports est resté relativement favorable, mais dans l'ensemble inférieur au niveau record de l'année précédente. Le marché des navires de croisière est toujours incertain mais nous pensons qu'il devrait se rétablir, bien que la date de cette reprise soit incertaine.

COMMANDES REÇUES ET CARNET DE COMMANDES

L'activité commerciale du Groupe au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 a été substantiellement affectée par les incertitudes ressenties par nos clients quant à notre avenir financier, ainsi que par les difficultés d'émission de cautions. Nous avons indiqué en novembre 2003 que les commandes reçues pendant la première moitié de l'exercice 2003/04 avaient diminué en base comparable de 23 % par rapport à la première moitié de l'exercice 2002/03 (diminution de 29 % en base réelle). La deuxième moitié de l'exercice a montré un retour important de la confiance de nos clients suite à la mise en œuvre de notre plan de refinancement. Cela s'est traduit par une forte reprise de notre activité commerciale avec des commandes importantes dans tous les Secteurs et une augmentation des commandes reçues de 34 % pendant la deuxième moitié de l'exercice 2003/04 par rapport à la même période de l'exercice 2002/03 en base comparable (augmentation de 6 % en base réelle). En conséquence, sur l'exercice complet, les commandes reçues étaient de € 1 650 millions, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'exercice 2002/03 en base comparable (diminution de 14 % en base réelle).

Notre carnet de commandes s'élevait à € 25 368 millions au 31 mars 2004, ce qui représente approximativement 18 mois de ventes.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Sur une base réelle, les ventes ont diminué de 22 % au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à l'exercice 2002/03. Ceci reflète la diminution des commandes reçues au cours de l'exercice 2002/03, essentiellement due à la baisse prononcée dans le Secteur Power Turbo-Systems, à la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D, et à la baisse du dollar US par rapport à l'Euro.

Sur une base comparable, les ventes ont diminué de 10 % par rapport à l'exercice 2002/03.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Sur une base réelle, le résultat opérationnel pour l'exercice 2003/04 était de € 300 millions, soit 1,8 % du chiffre d'affaires. Ce faible niveau de la marge opérationnelle pour l'exercice 2003/04 a été essentiellement causé par :

- la baisse du chiffre d'affaires, qui n'a pas été totalement compensée par la diminution correspondante des dépenses opérationnelles puisque les plans de restructuration lancés

pendant l'exercice 2003/04 n'avaient pas encore eu un impact significatif ; et

- des charges s'élevant à € 102 millions pour notre Secteur Transport et à € 108 millions pour notre Secteur Power Environment du fait de la constitution de provisions supplémentaires à la suite de réexamens de certains projets difficiles aux États-Unis.

RÉSULTAT NET

La perte nette après amortissement des écarts d'acquisition est de € 1 836 millions en raison du faible niveau du résultat opérationnel, de frais financiers importants (€ 460 millions), de coûts de restructuration exceptionnellement élevés (€ 655 millions), ainsi que de charges d'impôt courant et de dépréciation d'actifs d'impôts différés suite à leur réestimation.

CASH FLOW LIBRE

Notre cash flow libre s'élève à € (1 007) millions au cours de l'exercice 2003/04 du fait de :

- décaissements de € 766 millions relatifs aux turbines à gaz GT24/GT26 (à comparer à € 1 055 millions pour l'ensemble de l'exercice 2002/03 et en amélioration par rapport aux € 800 millions prévus pour l'exercice 2003/04) ;
- frais financiers et de restructuration plus élevés, compensés partiellement par ;
- l'amélioration de notre besoin en fonds de roulement. Cette amélioration provient principalement de la réduction significative de nos arriérés clients et de l'augmentation des acomptes clients suite à la reprise des commandes reçues et à la confiance retrouvée de nos clients.

Le profil de notre cash flow libre, € (674) millions pendant la première moitié de l'exercice 2003/04 et € (333) millions pendant la deuxième moitié, incluant des décaissements pour les GT24/GT26 de respectivement € (394) millions et € (372) millions, a montré une amélioration pendant la seconde moitié de l'exercice. Pendant la première moitié de l'exercice, le besoin en fonds de roulement s'est détérioré et s'est ensuite amélioré après l'annonce de notre plan de refinancement au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2003/04.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

La section ci-dessous a été établie à la date du 25 mai 2004. Depuis cette date, nous avons signé un accord avec l'État français et nos principales banques le 27 mai 2004 concernant notre plan de financement, sur la base duquel :

- l'État français s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital et à convertir en capital jusqu'à € 500 millions de créances, comme décrit ci-dessous,
- nos principales banques se sont engagées à garantir l'augmentation de capital et à participer au programme d'émission de cautions, comme décrit ci-dessous.

La décision de la Commission Européenne est maintenant attendue pour le début de l'été 2004.

Voir "Autres Informations – Extrait du Protocole du 27 mai 2004".

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement que nous avons conclu en septembre 2003 et qui a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2003/04 a représenté une avancée importante dans la réduction de notre dette et a posé des fondations solides pour le renforcement de notre bilan. Le plan de financement de septembre 2003 a permis à nos clients et fournisseurs de retrouver confiance dans nos produits et services, comme en attestent nos niveaux d'enregistrements de commandes, et à nos créanciers de retrouver confiance dans notre capacité à rembourser les lignes de crédit venant à échéance au cours des exercices 2003/04, 2004/05, et 2005/06, et à émettre des cautions couvrant nos besoins commerciaux. Néanmoins, le plan de financement de septembre 2003 n'a pas complètement résolu certaines de nos faiblesses structurelles, et nous devons encore faire face à trois difficultés :

- notre dette et nos frais financiers restent trop élevés ;
- nous avons un besoin croissant de cautions pour satisfaire les niveaux actuel et futur de notre activité commerciale, et
- nous ne disposons pas d'une base d'actionnariat stable, ce qui induit une grande volatilité du cours de notre action.

Pour résoudre ces trois difficultés, nous avons l'intention de lancer un nouveau plan de financement incluant les éléments suivants (Voir "Informations complémentaires – Extraits du Protocole du 27 mai 2004") :

- un programme d'émission de cautions devant couvrir nos besoins pour les 2 prochaines années ;
- une augmentation de capital par émission d'actions avec droit préférentiel de souscription de € 1 milliard à € 1,2 milliard, l'État français ayant indiqué qu'il était prêt à souscrire à une augmentation de capital de € 1 milliard en proportion de ses droits préférentiels de souscription résultant

du remboursement en actions des TSDD RA ;

- une conversion optionnelle de dettes en capital de € 500 millions à € 1,2 milliard, dont € 500 millions par l'État français, sous réserve que la participation de l'État français ne dépasse pas 31,5 % de notre capital ou des droits de vote.

L'État français deviendrait un actionnaire important qui accompagnerait le redressement d'ALSTOM et serait représenté au Conseil d'Administration.

Ce plan de financement global, qui complète le plan décrit précédemment sous le titre "Accord de Refinancement 2003", doit encore être approuvé par la Commission Européenne. Son approbation sera conditionnée à certains engagements, également décrits ci-après, pris par l'État français envers la Commission Européenne, et par nous-mêmes envers l'État français. Nous espérons obtenir une décision avant la fin juin 2004, préalablement à notre Assemblée Générale annuelle des actionnaires convoquée le 9 juillet 2004 sur seconde convocation.

Programme de cautions visant à couvrir nos besoins pour les deux prochaines années

Nous avons l'intention de lancer la syndication d'un programme de cautions garanti qui aurait une limite maximum de € 8 milliards. Ce programme intégrerait les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de € 3,5 milliards accordée l'été dernier par un syndicat de banques et contre-garantie par une institution financière elle-même garantie par l'État français, ainsi que les cautions nouvelles qui seraient émises sur les 2 années à venir. Les cautions entrant dans le cadre de ce programme bénéficieraient d'une garantie de € 2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang sous la forme d'une garantie d'ALSTOM Holdings d'un montant de € 700 millions (provenant de l'augmentation de capital en numéraire décrite ci-après); et
- d'une garantie de second rang pour un montant total de € 1 300 millions couvrant les pertes au delà de la sûreté de € 700 millions, sous la forme de garanties données par une institution financière, elle-même garantie par l'État français, pour € 1 250 millions, en remplacement de la garantie donnée sur la ligne de cautions de € 3 500 millions ci-dessus mentionnée, et le reste (€ 50 millions) par un groupe comprenant nos principales banques.

Ce programme est renouvelable ("revolving") : toute caution échue libère une capacité équivalente d'émission de nouvelles cautions dans la limite des € 8 milliards.

Nous sommes en négociation avancée avec nos principales banques pour leur participation à ce programme à hauteur de € 6 600 millions,

ce qui devrait couvrir environ 75 % de nos besoins en cautions pour les 2 années à venir. Le solde serait syndiqué auprès d'autres institutions financières. En fonction du résultat de la syndication, nous espérons que ce programme couvrira nos besoins en cautions sur une période de 18 mois à 2 ans.

Conversion des TSDD RA

Dans le cadre du plan de financement annoncé en septembre 2003, l'État français a souscrit des titres subordonnés remboursables en actions d'un montant de € 300 millions, ayant une maturité de 20 ans (TSDD RA). Dans le cadre de ce nouveau plan de financement, ils seront automatiquement remboursés en actions sous réserve de l'approbation par la Commission Européenne, donnant à l'État français une participation au capital d'ALSTOM d'environ 18,5 % (sur la base du capital arrêté au 31 mars 2004). Cette conversion interviendrait avant l'augmentation de capital décrite ci-après.

Nouvelle augmentation de capital

Nous avons l'intention de procéder à une augmentation de capital d'un montant compris entre € 1,5 milliard et € 2,2 milliards sous forme d'une émission d'actions nouvelles et d'une conversion de dettes en capital comme suit :

Augmentation de capital de € 1 milliard à € 1,2 milliard

Une nouvelle augmentation de capital pouvant atteindre € 1,2 milliard serait réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels leur permettant de souscrire aux actions nouvelles. L'État français a fait part de sa disponibilité à souscrire à cette augmentation de capital en exerçant ses droits préférentiels de souscription – pour un montant pouvant s'élever jusqu'à environ € 185 millions (correspondant à l'exercice de ses droits préférentiels de souscription dans l'hypothèse d'une augmentation de capital de € 1 milliard). Nous sommes en négociations avancées avec nos principales banques afin qu'elles garantissent l'augmentation de capital à hauteur d'un montant de € 1 milliard, duquel sera soustraite la part de l'État français.

Conversion de dettes en capital de € 500 millions à € 1,2 milliard

- Conversion par l'État français d'un montant de dettes pouvant aller jusqu'à € 500 millions, comprenant jusqu'à € 200 millions de titres subordonnés à échéance de 15 ans souscrits par l'État français ("TSDD"), et jusqu'à € 300 millions du prêt subordonné de € 1 563 millions à échéance de 5 ans ("PSDD"), sous réserve que sa participation dans le capital ou ses droits de vote dans ALSTOM ne dépassent pas 31,5 %.
- Conversion optionnelle d'un montant cumulé de dettes pouvant aller jusqu'à € 700 millions. Cette conversion serait proposée à nos créanciers autres que l'État français participant au crédit bilatéral CDC Finance-CDC-Ixis (€ 200 millions), au crédit syndiqué (€ 721,5 millions) et au PSDD.

Le montant maximal qui serait proposé à nos créanciers dans le cadre de la conversion serait réduit à due concurrence si l'augmentation de capital avec droit préférentiel mentionnée plus haut excède € 1 milliard.

Le prix de souscription pour la conversion de dettes en capital dépassera de 25 % à 35 % le prix de souscription de l'augmentation de capital réalisée en numéraire.

Les résolutions relatives aux augmentations de capital seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires d'ALSTOM qui est convoquée le 9 juillet 2004 sur seconde convocation. Le calendrier, les conditions, et le montant définitif des augmentations de capital seraient décidés par le Conseil d'Administration et dépendraient des conditions de marché et de la volonté de nos créanciers de convertir leur dette.

Le programme de conversion de dettes en capital nécessite l'obtention de dérogations ("waivers") et/ou d'amendements aux lignes de crédit et au TSDD et nous sommes en discussions avec les différents créanciers et banques pour obtenir leur accord.

Impact sur notre bilan et notre liquidité

La combinaison de la nouvelle augmentation de capital et de la conversion en capital des titres et prêt subordonnés, en cas d'approbation et si la conversion optionnelle est souscrite intégralement, augmenterait notre situation nette de € 2,5 milliards et diminuerait notre dette de € 1,8 milliard, car une partie du produit de l'augmentation de capital serait destinée à financer la sûreté de € 700 millions pour le programme de cautions, contribuant ainsi à renforcer notre bilan. Au 31 mars 2004, notre situation nette, en incluant les intérêts minoritaires, était de € 97 millions et notre dette était de € 2 906 millions. Recalculées au 31 mars 2004 pour illustrer l'impact du nouveau plan global s'il est approuvé par la Commission Européenne et par nos banques, notre situation nette serait de € 2 597 millions et notre dette nette de € 1 106 millions.

Engagements

Pour assurer l'approbation par la Commission Européenne de notre nouveau plan de financement et du plan de financement de septembre 2003, l'État français a accepté, en coopération avec la direction du Groupe, un certain nombre d'engagements importants. Ces engagements deviendront effectifs si la Commission Européenne donne son accord formel à nos deux plans de refinancement.

Dans le cadre de cet accord, nous nous engageons à ne pas procéder à des acquisitions significatives dans le Secteur Transport dans l'Union Européenne au cours des quatre prochaines années et à céder au cours des deux prochaines années des activités représentant environ € 1,5 milliard de chiffre d'affaires.

Nous avons annoncé que la moitié de l'engagement de cessions serait réalisé en vendant les activités suivantes :

- notre activité de locomotives fret à Valence, Espagne ,
- nos activités du Secteur Transport en Australie et en Nouvelle Zélande ; et
- notre activité de chaudières industrielles, qui fait partie de notre Secteur Power Environment.

Le solde de notre engagement, représentant € 800 millions de chiffre d'affaires annuel, serait réalisé en vendant d'autres activités qui n'ont pas encore été identifiées.

Nous nous engagerions également à conclure un accord de joint venture à 50-50 dans notre activité Hydroélectrique dans les années à venir.

Enfin, nous nous engagerions à mettre en œuvre, au cours des quatre prochaines années, des partenariats industriels concernant une partie significative de nos activités pour appuyer notre futur développement.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ("COVENANTS")

Nos accords relatifs à la ligne de caution de € 3 500 millions, à la dette subordonnée de € 1 563 millions, aux prêts syndiqués actuellement de € 721,5 millions, et certains autres accords de financement sont soumis au respect d'engagements financiers ("covenants").

Ces ratios sont décrits dans la Note 22 aux Comptes Consolidés au 31 mars 2004.

Sur la base de nos comptes consolidés au 31 mars 2004, nous n'aurions pas satisfait aux ratios "Situation Nette Consolidée" et "EBITDA". Nous avons demandé et obtenu le 26 avril 2004 de nos prêteurs la suspension de ces engagements jusqu'au 30 septembre 2004 et nous nous sommes engagés vis-à-vis d'eux à renégocier de nouveaux ratios financiers avant cette date.

CESSIONS

Nous avons reçu en avril 2004, un produit net de € 27 millions pour l'achèvement de la cession des petites entités de l'activité Turbines Industrielles aux États-Unis.

PERSPECTIVES

La reprise dans les secteurs des équipements de production d'énergie électrique et des navires de croisière reste incertaine à court comme à moyen terme, même si nous prévoyons quelques développements positifs. Nous pensons en revanche que le marché des transports devrait rester soutenu. Nous estimons que la demande globale sur le marché des équipements de production d'énergie restera faible sur les prochains mois mais nous pensons que les fondamentaux du marché devraient générer, sur le moyen à long terme, une demande croissante pour les nouveaux équipements comme pour le service.

Néanmoins, les marchés sont extrêmement incertains et nous sommes exposés aux risques associés à l'exécution de contrats de grande envergure qui, au cours des dernières années, ont eu un impact considérable sur nos résultats. De plus, nous sommes toujours confrontés à des incertitudes en ce qui concerne la possibilité d'obtenir de nouvelles cautions.

Pour notre planification interne, sur la base du périmètre d'activités actuel, et en supposant que nous ayons accès à des facilités de cautions, nous avons fixé un certain nombre d'objectifs financiers. Nous estimons que la tendance positive des commandes, observée pendant la deuxième moitié de l'exercice, devrait, sur une base comparable, se maintenir sur l'exercice 2004/05, dépassant ainsi le niveau atteint pendant l'exercice 2003/04. Sur la base de notre évaluation des conditions actuelles du marché et de l'état actuel du carnet de commandes, notre objectif est de maintenir nos ventes (sur une base comparable) au même niveau pour l'exercice 2004/05 que celui de l'exercice 2003/04 reflétant le niveau plus faible des commandes reçues au cours de l'exercice 2002/03, essentiellement dans l'ancien Secteur Power et dans Marine. Nous visons à atteindre une marge opérationnelle située entre 3,5 % et 4 % pour l'exercice 2004/05. Nous visons à atteindre d'ici la fin de l'exercice 2005/06 un chiffre d'affaires consolidé d'environ € 15 milliards sur le périmètre d'activités actuel (excluant nos activités Turbines Industrielles et les activités T&D), qui pourrait être réduit en fonction du calendrier de cessions lié aux demandes de la Commission Européenne, et une marge opérationnelle de 6 %. Notre capacité à atteindre ces objectifs dépend de plusieurs facteurs, notamment des résultats de nos plans de restructuration et de réductions des coûts (nous pensons enregistrer environ € 300 millions de charges de restructuration supplémentaires pour l'exercice 2004/05, et notre objectif est d'économiser approximativement € 500 millions par an à partir de l'exercice 2005/06), de la reprise de l'activité pour notre Secteur Power Turbo-Systems, du règlement définitif du problème des turbines GT24/GT26, de l'amélioration de la marge opérationnelle du Secteur Transport avec un objectif fixé à 7 % (sur la base des objectifs stratégiques décrits plus bas), de l'exécution correcte de nos contrats importants, ainsi que de la croissance de nos activités de services après-vente et de maintenance qui sont plus rentables.

Les actions que nous mettons en œuvre dans le cadre de notre plan d'actions annoncé le 12 mars 2003 afin que chaque Secteur atteigne ces objectifs sont les suivantes :

■ **Power Turbo-Systems :** des plans de restructuration majeurs sont en cours pour adapter notre capacité industrielle à la baisse du marché des équipements neufs, endiguer les pertes et atteindre un résultat opérationnel à l'équilibre pour l'exercice 2005/06, notamment par la résolution définitive des problèmes rencontrés sur les turbines à gaz GT24/GT26 et par la réduction de notre exposition sur les projets de centrales clés en main.

■ **Power Service :** nous estimons que ce marché va poursuivre sa croissance et nous pensons développer nos activités de service sur notre parc installé ainsi qu'en ciblant certains parcs installés par des tiers. Nous prévoyons également de développer l'activité de service sur le parc des turbines à gaz GT24/GT26. Nous espérons pouvoir maintenir notre marge opérationnelle à 15 % ou améliorer notre marge par des actions de réduction de coûts (amélioration de la qualité, réduction des coûts d'achat, économie sur les frais généraux) ainsi que par l'évolution de notre portefeuille d'activités vers des segments à plus forte marge.

■ **Power Environment :** notre plan d'actions consiste principalement à saisir des opportunités de croissance sur certains marchés ciblés comme le contrôle environnemental ou des projets hydrauliques de petite taille ainsi qu'à bénéficier de la croissance générale du marché asiatique, notamment en Chine. Nous espérons pouvoir améliorer notre niveau de marge actuel par des actions de réduction de coûts (restructuration, économies, qualité d'exécution des projets) ainsi que par l'amélioration de notre portefeuille d'activités.

■ **Transport :** les ventes pourraient croître du fait d'un carnet de commandes important représentant 3 ans de ventes au 31 mars 2004. Sur la base de ce carnet de commandes et des commandes additionnelles que nous ciblons, notre objectif est d'atteindre une marge opérationnelle de 7 % du fait d'améliorations dans l'exécution des contrats, de la restructuration de nos usines en sur-capacité et des plans de réduction des frais généraux.

■ **Marine :** nous travaillons à la reconstitution de notre carnet de commandes par la prise de commandes de navires de croisière et d'autres navires complexes à forte valeur ajoutée et avons pour objectif de permettre aux Chantiers de l'Atlantique de résister à un niveau d'activité plus faible par un certain nombre de mesures incluant la réduction d'effectifs si nécessaire.

■ **Power Conversion :** notre objectif est d'augmenter de façon importante la performance de cette activité.

Nous avons également fixé des objectifs internes en ce qui concerne notre cash flow libre. Nous estimons que notre cash flow libre devrait être négatif jusqu'à la fin de l'exercice 2004/05 (d'environ € (400) millions) en raison des décaissements attendus liés aux turbines à gaz GT24/GT26, qui continueront sur l'exercice 2004/05, ainsi que des dépenses importantes de restructurations. Notre objectif est d'atteindre un cash flow libre positif au cours de l'exercice 2005/06.

Ces perspectives sont des "données prospectives" et, sont donc sujettes à des incertitudes. Le succès de notre stratégie, de notre plan d'actions, nos ventes, notre marge opérationnelle et notre position financière pourraient être fort différents des buts et objectifs exprimés plus haut, si l'un quelconque des risques que nous décrivons dans la section intitulée "Facteurs de risques", ou tout autre risque, devait se matérialiser.

En particulier, notre capacité à atteindre nos objectifs dépend, entre autres choses, de l'approbation de notre plan de financement par la Commission Européenne sans condition de modification significative du périmètre de nos activités, c'est-à-dire n'imposant pas de cession d'activités essentielles, de l'obtention de sources supplémentaires ou étendues de cautionnement liée à notre position financière, du respect de certaines clauses restrictives figurant dans nos contrats de financement, de la négociation de nouveaux accords financiers, de l'atteinte des objectifs de nos plans de restructuration, de la résolution de nos problèmes opérationnels, de la gestion efficace de notre besoin en fonds de roulement et de notre capacité à éviter les conséquences défavorables des problèmes de solvabilité de nos clients.

ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DE LA PRÉSENTATION DE NOS COMPTES, INDICATEURS DIFFÉRENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS (GENERALLY ACCEPTED ACCOUNTING PRINCIPLES : GAAP)

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE

Nos résultats d'exploitation pour les 3 exercices clos les 31 mars 2002, 2003 et 2004 ont été affectés de manière significative par les acquisitions et cessions décrites ci-dessous. Le tableau ci-dessous montre nos principales acquisitions pendant la période indiquée. Le chiffre d'affaires et les effectifs sont présentés pour l'exercice précédant le rachat, sauf indication contraire.

Sociétés/Actifs cédés	Secteurs	Pays/ Région	% de titres acquis	Chiffre d'affaires (en € millions)	Nombre d'employés
► Exercice 2003/04					
Innorail	Transport	France	100 %	7	7
► Exercice 2002/03					
Fiat Ferroviaria ⁽¹⁾	Transport	Italie	49 % restants		
Farham	T&D	Royaume-Uni	Actif	5	62
► Exercice 2001/02					
Bitronics, Inc.	T&D	États-Unis	100 %	13	60
Railcare Ltd	Transport	Royaume-Uni	100 %	53	633
Ansaldo Coemsa SA	T&D/Power	Brésil	100 %	40	516

(1) Fiat Ferroviaria consolidé à compter du 1 octobre 2000.

Le tableau qui suit montre nos principales cessions pendant les périodes indiquées. Les ventes sont présentées pour l'exercice précédant la cession.

Sociétés/Actifs cédés	Secteurs	Pays/ Région	% de titres cédés	Chiffre d'affaires (en € millions)	Nombre d'employés
► Exercice 2003/04					
T&D Sector	T&D	World-wide	100 %	3 082	28 182
Industrial Turbine activity	Power	World-wide	100 %	1 268	6 327
Schilling Robotics	Power Conversion	USA	100 %	14	54
AP Chaudières Industrielles	Power Environment	France	100 %	33	209
Figlec shares	Corporate	China	40 %	-	-
► Exercice 2002/03					
Opérations en Afrique du Sud	Tous Secteurs	Afrique du sud	90 %	170	4 000
AP Insurance Ltd.	Tous Secteurs	Suisse	100 %	28	0
Brazil Services	T&D	Brésil	51 %	9	911
Réducteurs de Mesures	T&D	Italie	Actifs	7	98
► Exercice 2001/02					
Contracting Sector	Contracting	International	100 %	2 485	23 797
GTRM	Transport	Royaume-Uni	51 %	229	4 203
ALSTOM Power Boilers (Waste to energy) business	Power	France	100 %	124	155

Cession de nos activités Turbines Industrielles

Le 26 avril 2003, nous avons signé des contrats fermes pour vendre nos activités turbines à gaz de petite puissance, turbines à gaz de moyenne puissance et turbines industrielles à vapeur à Siemens AG en deux transactions. Le 30 avril 2003, nous avons annoncé la finalisation de la vente des activités turbines de petite puissance. Le 1 août 2003, nous avons annoncé que nous avons achevé la plus grande partie de la cession des activités turbines à gaz de moyenne puissance et turbines à vapeur industrielles. Tous les autres sites mineurs de notre activité Turbines Industrielles ont été cédés depuis à Siemens après achèvement des procédures juridiques relatives à la concurrence et des procédures de transfert dans certaines juridictions.

Cession de nos activités Transmission & Distribution (T&D)

Le 25 septembre 2003, nous avons signé un accord ferme de vente de nos activités T&D (notre Secteur T&D à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva. Cette transaction a été finalisée le 9 janvier 2004, à l'exception de certaines activités mineures situées dans des juridictions où des procédures de transfert sont en cours.

UTILISATION ET RÉCONCILIATION DES INDICATEURS FINANCIERS DIFFÉRENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS

Parfois, dans cette section, nous publions des chiffres qui ne répondent pas aux principes comptables généralement admis (GAAP). Selon les règles de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC") et de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), un indicateur financier différent des principes comptables généralement admis est une mesure numérique de notre performance financière passée ou future, une position financière ou une

variation de trésorerie qui exclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'exclure des montants qui sont inclus dans l'indicateur le plus proche calculé et présenté suivant les principes comptables généralement admis faisant partie de notre compte de résultat, de notre bilan et de notre tableau de variation des flux de trésorerie consolidés ; ou qui inclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'inclure des montants qui sont exclus de l'indicateur le plus directement comparable ainsi calculé et présenté. À cet égard, les principes comptables font référence aux principes comptables généralement admis en France.

Cash flow libre

Nous définissons le cash flow libre comme la variation nette de la trésorerie d'exploitation, moins les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions des immobilisations corporelles, et après élimination de la variation des cessions de créances clients considérées comme un moyen de financement de notre activité. Le total des produits de cession des immobilisations corporelles dans notre tableau de flux de trésorerie consolidés inclut le produit des cessions de notre programme de vente d'actifs immobiliers défini dans notre stratégie et notre plan d'actions, cessions qui ne sont pas incluses dans le cash flow libre, car ce programme n'est pas récurrent. Cependant, le cash flow libre inclut les produits de cessions mineures que nous considérons comme faisant partie de nos opérations normales.

Le cash flow libre ne correspond pas à la variation nette de la trésorerie d'exploitation, comme définie dans les principes comptables français généralement admis. L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) au cash flow libre est la variation nette de trésorerie d'exploitation et une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(579)	(537)	(1 058)
Élimination de la variation de la cession des créances clients	(140)	661	267
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(550)	(410)	(254)
Produits de cession des immobilisations corporelles	118	252	244
Élimination des produits de notre programme de cession des actifs immobiliers		(231)	(206)
Cash flow libre	(1 151)	(265)	(1 007)

Nous utilisons le cash flow libre à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'il apporte un éclairage plus pertinent sur le montant réel de trésorerie généré ou utilisé par notre exploitation.

Dettes économiques

Nous définissons la dette économique comme la dette nette (ou endettement financier net des investissements à court terme, disponibilités et quasi-disponibilités) plus la trésorerie nette reçue des cessions de créances clients. La dette économique ne représente pas la dette financière comme calculée dans le cadre des principes comptables français, et ne doit pas être considérée comme un

indicateur de notre endettement actuel, parce que les créances concernées sont vendues de manière irrévocable et en général sans recours. L'indicateur financier le plus directement comparable dans les principes comptables français à la dette économique est la dette financière et une réconciliation selon les normes comptables françaises entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

TOTAL GROUPE DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Dettes financières	6 035	6 331	4 372
Actions préférentielles remboursables de nos filiales ⁽¹⁾	205	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée ⁽¹⁾	250	-	-
Quasi disponibilités et placements à court terme	(331)	(142)	(39)
Disponibilités	(1 905)	(1 628)	(1 427)
Trésorerie nette reçue de la cession des créances clients	1 036	357	94
Dette économique	5 290	4 918	3 000

(1) Nos titres subordonnés et les actions préférentielles remboursables ont été reclassés en dettes financières le 31 mars 2003.

Nous utilisons la dette économique à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'elle constitue un mode d'analyse plus pertinent de l'ensemble des sources externes de financement de notre exploitation et ses variations d'une période à une autre.

Capitaux employés

Nous définissons les capitaux employés comme l'actif immobilisé net plus l'actif circulant (excluant la trésorerie nette reçue des ces-

sions de créances clients), moins les provisions pour risques et charges et le passif circulant. Les capitaux employés ne sont pas égaux aux actifs et passifs circulants comme dans les principes comptables français. L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) aux capitaux employés est l'actif circulant. Une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous. Les capitaux employés par Secteur et pour l'ensemble du Groupe sont présentés en Note 26 aux Comptes Consolidés du 31 mars 2004.

TOTAL GROUPE DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Actifs circulants	13 627	11 728	8 371
Trésorerie nette reçue de la cession des créances clients	1 036	357	94
Passifs circulants	(14 323)	(12 916)	(9 742)
Provisions pour risques et charges	(3 849)	(3 698)	(3 489)
Actifs immobilisés	10 197	9 478	7 326
Capitaux employés	6 688	4 949	2 560

Nous utilisons les capitaux employés à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils apportent un éclairage sur le montant des ressources financières utilisées par un Secteur ou par le Groupe et sur la profitabilité d'un Secteur ou du Groupe par rapport aux ressources utilisées.

DONNÉES COMPARABLES

Les chiffres présentés dans cette section incluent des indicateurs de performance présentés sur bases réelle et comparable. Les chiffres sont présentés sur base comparable afin d'éliminer l'impact des modifications de périmètre et de la conversion de nos comptes, libellés en devises étrangères, en Euros. Tous les chiffres présentés sur base comparable sont des indicateurs différents des principes comptables généralement admis. Les chiffres présentés sur base comparable le sont à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils permettent d'analyser et d'expliquer les variations d'une période à une autre. Cependant, ces chiffres sur base comparable sont des indicateurs de performance différents des principes comptables français ou américains généralement admis.

Pour calculer les chiffres sur base comparable, nous avons pratiqué les ajustements suivants par rapport aux chiffres sur base réelle :

- nous avons retraité les chiffres réels des exercices 2002/03 et 2001/02 en utilisant les taux de change au 31 mars 2004 pour le carnet de commandes, les commandes reçues, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les éléments constituant le résultat opérationnel, et
- les ajustements liés aux variations de périmètre ont été réalisés pour les mêmes indicateurs pour les exercices 2002/03 et 2001/02. Plus particulièrement, les contributions des activités vendues depuis le 1 avril 2002 ont été exclues des chiffres reportés durant les exercices 2002/03 et 2001/02, principalement l'activité Contracting cédée en juillet 2001, l'activité en Afrique du Sud et une activité de maintenance ferroviaire cédées en septembre 2002, les activités Turbines Industrielles cédées au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 et nos activités T&D pour lesquelles nous avons exclu le dernier trimestre des exercices 2001/02 et 2002/03 afin de préparer les chiffres sur base comparable.

Le tableau qui suit présente l'impact estimé de variation de taux de change et de variation de périmètre pour tous les indicateurs publiés dans ce rapport de gestion, à la fois sur bases réelle et comparable pour les exercices 2002/03 et 2001/02. Aucun ajustement n'a été fait sur les chiffres publiés pour l'exercice 2003/04 :

	MARS 2002				MARS 2003				MARS 2004	
(en millions d'€)	Données réelles	Taux de change	Impact périmètre	Données comparables	Données réelles	Taux de change	Impact périmètre	Données comparables	Données réelles	% Variation 04 / 03
Power Turbo-Systems	n/a	n/a	n/a	n/a	3 445	(90)	0	3 355	2 940	(12 %)
Power Environment	n/a	n/a	n/a	n/a	3 863	(102)	0	3 761	3 508	(7 %)
Power Service	n/a	n/a	n/a	n/a	2 793	(86)	0	2 707	3 107	15 %
Transport	14 505	(1 024)	(4)	13 477	14 676	(133)	(6)	14 537	14 321	(1 %)
Marine	2 928	0	0	2 928	1 523	0	0	1 523	817	(46 %)
Power Conversion	668	(38)	(13)	617	568	(16)	(14)	538	495	(8 %)
Corporate et autres	55	5	0	60	52	(1)	0	51	70	37 %
► New ALSTOM	n/a	n/a	n/a	n/a	26 919	(428)	(20)	26 472	25 257	(5 %)
Contracting	0	0	0	0						
T&D	2 255	(241)	(56)	1 958	2 126	(104)	(1 905)	117	110	(6 %)
Turbines Industrielles	n/a	n/a	n/a	n/a	1 285	(46)	(1 239)	0	0	0 %
CARNET DE COMMANDES	35 815	(3 317)	(412)	32 085	30 330	(577)	(3 164)	26 589	25 368	(5 %)
Power Turbo-Systems	n/a	n/a	n/a	n/a	1 821	(89)	0	1 732	2 463	42 %
Power Environment	n/a	n/a	n/a	n/a	2 583	(156)	0	2 427	2 644	9 %
Power Service	n/a	n/a	n/a	n/a	2 934	(174)	0	2 760	3 023	10 %
Transport	6 154	(348)	(523)	5 283	6 412	(340)	(7)	6 065	4 709	(22 %)
Marine	462	0	0	462	163	0	0	163	381	134 %
Power Conversion	667	(48)	(13)	606	533	(23)	(10)	499	434	(13 %)
Corporate et autres	251	38	0	289	214	(7)	0	207	295	43 %
► New ALSTOM	n/a	n/a	n/a	n/a	14 660	(789)	(18)	13 853	13 949	1 %
Contracting	909	(16)	(893)	0						
T&D	3 210	(282)	(796)	2 132	3 198	(111)	(894)	2 193	2 231	2 %
Turbines Industrielles	n/a	n/a	n/a	n/a	1 265	(76)	(869)	320	320	0 %
COMMANDES REÇUES	22 686	(2 219)	(3 378)	17 089	19 123	(976)	(1 781)	16 366	16 500	1 %
Power Turbo-Systems	n/a	n/a	n/a	n/a	3 857	(198)	0	3 659	2 381	(35 %)
Power Environment	n/a	n/a	n/a	n/a	3 098	(238)	0	2 860	2 678	(6 %)
Power Service	n/a	n/a	n/a	n/a	2 678	(171)	0	2 507	2 747	10 %
Transport	4 413	(354)	(207)	3 852	5 072	(164)	(6)	4 903	4 862	(1 %)
Marine	1 240	0	0	1 240	1 568	0	0	1 568	997	(36 %)
Power Conversion	650	(44)	(12)	594	523	(16)	(12)	495	499	1 %
Corporate et autres	251	38	0	289	205	(9)	0	197	241	22 %
► New ALSTOM	n/a	n/a	n/a	n/a	17 001	(796)	(18)	16 188	14 405	(11 %)
Contracting	759	(12)	(747)	0						
T&D	3 164	(266)	(941)	1 957	3 082	(110)	(838)	2 133	2 073	(3 %)
Turbines Industrielles	n/a	n/a	n/a	n/a	1 268	(78)	(980)	210	210	0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 453	(2 473)	(2 698)	18 282	21 351	(983)	(1 835)	18 531	16 688	(10 %)
Power Turbo-Systems	n/a	n/a	n/a	n/a	(1 399)	124	0	(1 275)	(246)	
Power Environment	n/a	n/a	n/a	n/a	224	(21)	0	203	(7)	
Power Service	n/a	n/a	n/a	n/a	403	(32)	0	371	417	
Transport	101	(5)	(14)	81	(24)	14	1	(9)	64	
Marine	47	0	0	47	24	0	0	24	(19)	
Power Conversion	23	(1)	(6)	16	15	(1)	3	17	15	
Corporate et autres	(35)	(0)	0	(35)	(44)	0	0	(44)	(59)	
► New ALSTOM	n/a	n/a	n/a	n/a	(801)	84	4	(712)	165	
Contracting	30	0	(30)	0						
T&D	203	(15)	(64)	124	212	(1)	(55)	155	121	
Turbines Industrielles	n/a	n/a	n/a	n/a	82	(3)	(65)	14	14	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	941	(114)	(129)	698	(507)	80	(116)	(543)	300	
Chiffres d'affaires	23 453	(2 473)	(2 698)	18 282	21 351	(983)	(1 835)	18 531	16 688	(10 %)
Coût des ventes	(19 623)	2 138	2 184	(15 301)	(19 187)	957	1 468	(16 762)	(14 304)	(15 %)
Frais commerciaux	(1 078)	84	160	(834)	(970)	38	128	(804)	(785)	(2 %)
Frais de recherche et développement	(575)	40	68	(467)	(622)	25	50	(547)	(473)	(14 %)
Frais généraux et administratifs	(1 236)	97	156	(983)	(1 079)	43	74	(962)	(826)	(14 %)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	941	(114)	(129)	698	(507)	80	(116)	(543)	300	
Marge opérationnelle	4,0 %	4,6 %	4,8 %	3,8 %	(2,4 %)	(8,1 %)	6,3 %	(2,9 %)	1,8 %	

Une part importante de notre chiffre d'affaires et de nos dépenses est réalisée en devises autres que l'Euro. Les principales devises sur lesquelles nous avons eu des expositions significatives sur l'exercice 2003/04 ont été le Dollar US, la Livre Sterling, le Franc suisse, le Peso mexicain et le Real brésilien. Les commandes et le chiffre d'affaires réalisés dans ces devises ont été affectés par la conversion

de nos comptes en Euros du fait des variations de taux de change de ces devises contre l'Euro au cours de l'exercice 2003/04. L'impact est une baisse d'environ 5 % des commandes reçues et des ventes par rapport à l'exercice 2002/03. L'impact est également une baisse d'environ 5 % des commandes reçues et des ventes entre l'exercice 2002/03 et 2001/02.

PRINCIPAUX INDICATEURS GÉOGRAPHIQUES POUR LES EXERCICES 2003/04, 2002/03 ET 2001/02

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES COMMANDES REÇUES

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle, la répartition géographique des commandes reçues par région de destination :

TOTAL GROUPE DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	10 096	45 %	8 889	47 %	8 252	50 %
Amérique du Nord	5 161	23 %	4 604	24 %	2 079	13 %
Amérique du Sud et Centrale	1 832	8 %	998	5 %	704	4 %
Asie/Pacifique	4 162	18 %	2 717	14 %	3 063	19 %
Moyen-Orient/Afrique	1 435	6 %	1 915	10 %	2 402	14 %
Commandes reçues par destination	22 686	100 %	19 123	100 %	16 500	100 %

D'un point de vue géographique, la tendance principale est une diminution des commandes reçues en Amérique du Nord comme en Amérique du Sud.

L'Europe est restée le marché le plus important en termes de commandes reçues, représentant 50 % du total.

La diminution en Amérique du Nord est due essentiellement à la réduction des commandes reçues par le Secteur Transport, ces commandes ayant atteint un niveau exceptionnellement élevé l'année dernière, mais aussi à la réduction des commandes reçues par les Secteurs Power en raison d'une baisse générale du marché consécutive à une forte augmentation dans les dernières années du marché américain, ainsi qu'à la chute du dollar US par rapport à l'Euro.

L'activité en Amérique centrale et du Sud est restée faible, et les marchés ont été déprimés au Brésil pour les Secteurs Power Environment et Power Service.

La part de la région Asie/Pacifique a augmenté pour atteindre 19 % du total des commandes reçues. Le niveau de celles-ci au cours de l'exercice 2003/04 est supérieur à celui de l'année dernière, principalement grâce à d'importants projets de Transport.

La part du Moyen-Orient et de l'Afrique dans les commandes reçues est passée de 10 % au cours de l'exercice 2002/03 à 15 % au cours de l'exercice 2003/04, notamment suite aux commandes reçues pour des centrales à gaz en Algérie, une centrale à vapeur en Arabie Saoudite ainsi qu'une centrale hydraulique au Soudan.

Au cours de l'exercice 2002/03, la répartition géographique des commandes, reçues était sensiblement équivalente à celle de l'exercice 2001/02.

L'Europe reste la région la plus importante avec 47 % du total des commandes reçues. Sur une base réelle, les commandes reçues dans cette région ont diminué de 12 % pour l'exercice 2002/03 par rapport à 2001/02, en raison de la vente de Contracting et de GTRM.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VENTES PAR RÉGION DE DESTINATION

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle, la répartition géographique des ventes par région de destination :

TOTAL GROUPE DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	9 313	40 %	9 219	43 %	8 002	48 %
Amérique du Nord	6 255	27 %	4 719	22 %	3 001	18 %
Amérique du Sud et Centrale	1 439	6 %	1 534	7 %	857	5 %
Asie/Pacifique	4 521	19 %	3 727	18 %	3 401	20 %
Moyen-Orient/Afrique	1 925	8 %	2 152	10 %	1 427	9 %
Ventes par destination	23 453	100 %	21 351	100 %	16 688	100 %

Bien que le niveau des ventes en Europe ait diminué sur une base réelle, la part de l'Europe dans le chiffre d'affaires total a augmenté de 43 % au cours de l'exercice 2002/03 à 48 % au cours de l'exercice 2003/04. Ceci est la conséquence d'une diminution importante des ventes dans d'autres régions, comme l'Amérique du Nord et l'Amérique Centrale et du Sud.

Les ventes de l'Amérique du Nord ont diminué, essentiellement en raison du faible niveau des ventes dans le domaine de la production d'énergie électrique, reflétant la situation déprimée du marché américain de la production d'énergie électrique.

L'Europe était restée stable sur l'exercice 2002/03 comparé à l'exercice 2001/02 et l'Amérique du Nord avait connu une baisse principalement due à la fin des livraisons de turbines à gaz.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VENTES PAR RÉGION D'ORIGINE

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle, la répartition géographique des ventes par région d'origine :

TOTAL GROUPE DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	14 755	63 %	14 762	69 %	12 205	73 %
Amérique du Nord	5 623	24 %	3 935	18 %	2 519	15 %
Amérique du Sud et Centrale	683	3 %	601	3 %	414	2 %
Asie/Pacifique	2 050	9 %	1 833	9 %	1 416	9 %
Moyen-Orient/Afrique	342	1 %	220	1 %	134	1 %
Ventes par origine	23 453	100 %	21 351	100 %	16 688	100 %

Bien que le niveau des ventes en Europe ait diminué sur une base réelle, la part de l'Europe dans le chiffre d'affaires total a augmenté de 69 % au cours de l'exercice 2002/03 à 73 % au cours de l'exercice 2003/04. Ceci est la conséquence d'une diminution importante des ventes dans d'autres régions, notamment en Amérique du Nord.

La part des ventes de l'Amérique du Nord a diminué, essentiellement en raison du faible niveau des ventes dans le domaine de la production d'énergie électrique, reflétant l'évolution de ce marché.

L'Europe était restée stable sur l'exercice 2002/03 comparé à l'exercice 2001/02 et l'Amérique du Nord avait connu une baisse principalement due à la fin des livraisons de turbines à gaz.

POWER TURBO-SYSTEMS

Le tableau suivant présente certains indicateurs financiers et opérationnels clés pour le Secteur Power Turbo-Systems :

POWER TURBO-SYSTEMS DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	n/a	3 445	2 940		(15 %)
Commandes reçues	n/a	1 821	2 463		35 %
Chiffre d'affaires	n/a	3 857	2 381		(38 %)
Résultat opérationnel	n/a	(1 399)	(246)		
Marge opérationnelle	n/a	(36,3 %)	(10,3 %)		
Résultat d'exploitation	n/a	(1 527)	(461)		
Capitaux employés	n/a	n/a	(1 232)		

POWER TURBO-SYSTEMS DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	n/a	3 355	2 940		(12 %)
Commandes reçues	n/a	1 732	2 463		42 %
Chiffre d'affaires	n/a	3 659	2 381		(35 %)
Résultat opérationnel	n/a	(1 275)	(246)		
Marge opérationnelle	n/a	(34,8 %)	(10,3 %)		

COMMANDES REÇUES

Le marché mondial de la production d'énergie électrique pendant l'exercice 2003/04 est resté à des niveaux historiquement bas. Il a néanmoins été influencé par la demande intérieure considérable en Chine, et une tendance à la reprise a été constatée dans le reste du monde (à l'exception des Amériques) par rapport à l'exercice précédent. Sur le marché en croissance de l'Asie (en dehors de la Chine), nous pensons que la forte croissance de la demande d'électricité demandera la construction de nouvelles centrales. Les principaux investisseurs sont des sociétés de service public (opérant sur des marchés réglementés) ; de plus, des entrepreneurs privés, en particulier dans plusieurs pays du Sud-Est asiatique, sont cependant également impliqués. L'Amérique a été la région la moins active, avec un nombre réduit de nouvelles commandes (dont quelques centrales thermiques au charbon) provenant du marché des États-Unis, qui sont suréquipés dans ce domaine, et du marché extrêmement déprimé en Amérique du Sud. Au Moyen Orient, la demande de nouveaux équipements de production d'énergie a augmenté considérablement par rapport à la moyenne des trois dernières années. Le marché en Europe est resté assez stable, avec de nouvelles commandes de centrales électriques dans divers pays d'Europe occidentale, l'Espagne étant le pays le plus actif.

Le transfert de la demande de la région Amérique du Nord vers l'Asie et en particulier en Chine a également eu un impact sur le choix des technologies, privilégiant la vapeur et l'hydroélectricité, plutôt que les turbines à gaz dans les années précédentes. Cette corrélation étroite entre les marchés régionaux et le mix technologique, associée à la volatilité accrue des cours du pétrole et de l'électricité émanant de la libéralisation des marchés, a souligné à nouveau le besoin de flexibilité et de diversité des technologies de production d'énergie électrique.

Sur une base réelle, les commandes reçues par le Secteur Power Turbo-Systems au cours de l'exercice 2003/04 ont progressé de 35 % par rapport à l'exercice 2002/03 (+42 % en base comparable), ce qui reflète le rebond de notre part de marché ainsi que notre bon positionnement en Europe et au Moyen Orient malgré l'environnement général du marché qui est décrit plus haut.

Par région, par comparaison avec l'exercice 2002/03, les commandes reçues ont baissé en Europe de 6 %, pendant que les commandes reçues en Amérique du Nord chutaient de 68 %. La rénovation des turbines à vapeur est restée un segment actif,

essentiellement pour les centrales nucléaires, y compris les turbines initialement fournies par d'autres constructeurs. Le marché en Amérique du Sud a été extrêmement déprimé, avec une espérance réduite de nouveaux investissements d'infrastructure dans un avenir proche. L'Asie est restée un marché important et le niveau de commandes reçues dans la région a augmenté de 9 %. Les régions les plus actives ont été le Moyen-Orient et l'Afrique, où le montant total des commandes reçues a presque triplé par rapport aux douze mois précédents.

Au cours de l'exercice 2003/04, le Secteur Power Turbo-Systems a enregistré les principales commandes suivantes :

- en Algérie, une centrale à cycle ouvert (2 turbines à gaz GT13 E2) ;
- au Barhein, une centrale à cycle combiné (3x GT 13 E2) ;
- au Nigeria, une centrale clé en main à cycle ouvert ;
- en Espagne, une centrale à cycle combiné, comprenant trois turbines à gaz GT26 ;
- en Inde, une centrale à cycle combiné (une turbine à gaz GT 13 E 2) ;
- en Arabie Saoudite, une centrale à vapeur (3x367 MW, au fioul) ;

- en Chine, des alternateurs et turbines à vapeur (4 x 600 MW) ;
- en Europe et aux États-Unis, plusieurs commandes de rénovations de turbines à vapeur.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Turbo-Systems au cours de l'exercice 2003/04 a diminué fortement, en baisse de 38 % par rapport à l'exercice 2002/03, sur une base réelle, et de 35 % sur une base comparable. Ceci est dû essentiellement au niveau très élevé du chiffre d'affaires qui avait été atteint au cours du dernier exercice à la suite du niveau exceptionnel des commandes reçues au cours des exercices précédents. Le niveau plus bas des commandes reçues au cours de l'exercice 2002/03 a eu un impact négatif significatif sur le niveau des ventes de l'exercice 2003/04.

Sur une base géographique, par comparaison avec l'exercice 2002/03, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud ont baissé de 67 %, l'Europe de 27 %, le Moyen-Orient et l'Afrique de 36 %, tandis que l'Asie/Pacifique n'a baissé que de 15 %.

Le tableau suivant présente, sur une base réelle, la répartition géographique des ventes par destination :

POWER TURBO-SYSTEMS DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	n/a	n/a	1 083	28 %	787	33 %
Amérique du Nord	n/a	n/a	649	17 %	224	9 %
Amérique du Sud et Centrale	n/a	n/a	510	13 %	159	7 %
Asie/Pacifique	n/a	n/a	829	21 %	708	30 %
Moyen-Orient/Afrique	n/a	n/a	786	20 %	503	21 %
Ventes par destination	n/a	n/a	3 857	100 %	2 381	100 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Power Turbo-Systems a été négatif à hauteur de € 246 millions au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à un résultat négatif de € 1 399 millions au cours de l'exercice 2002/03 en base réelle. Les principales raisons de ce résultat opérationnel négatif au cours de l'exercice 2003/04 sont l'impact des coûts additionnels sur l'exécution de certains contrats clés en main au Mexique, en Turquie, en Malaisie et en Grèce, ainsi que la sous-couverture des frais fixes due à la faible activité enregistrée par quelques unités de fabrication avant que leur capacité ait été réduite. De plus certaines améliorations attendues dans notre plan de réduction de l'exposition résiduelle sur les turbines GT24/GT26 ne se sont pas matérialisées, résultant en

une charge de € 22 millions (Power Service a enregistré un léger profit de € 6 millions grâce aux réductions supplémentaires réalisées sur certains contrats ce qui porte la charge nette à € 16 millions pour le Groupe).

Le résultat opérationnel au cours de l'exercice 2002/03 a considérablement été affecté par les effets négatifs des problèmes relatifs aux turbines à gaz GT24/GT26 et des provisions exceptionnelles correspondantes, ainsi que par une première phase de diminution des ventes par comparaison à l'exercice 2001/02.

POWER ENVIRONMENT

Le tableau suivant présente certains résultats financiers et opérationnels clés pour le Secteur Power Environment :

POWER ENVIRONMENT DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	n/a	3 863	3 508		(9 %)
Commandes reçues	n/a	2 583	2 644		2 %
Chiffre d'affaires	n/a	3 098	2 678		(14 %)
Résultat opérationnel	n/a	224	(7)		
Marge opérationnelle	n/a	7,2 %	(0,3 %)		
Résultat d'exploitation	n/a	107	(180)		
Capitaux employés	n/a	n/a	733		

POWER ENVIRONMENT DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	n/a	3 761	3 508		(7 %)
Commandes reçues	n/a	2 427	2 644		9 %
Chiffre d'affaires	n/a	2 860	2 678		(6 %)
Résultat opérationnel	n/a	203	(7)		
Marge opérationnelle	n/a	7,1 %	(0,3 %)		

COMMANDES REÇUES

La chute des marchés aux États-Unis s'est poursuivie, particulièrement pour le marché des équipements à cycle combiné. La reprise a été limitée, mais elle s'est accélérée au fil des mois. Les difficultés économiques en Amérique Latine ont continué avec un faible nombre de projets annoncés. Hydro a obtenu des contrats de taille moyenne au Brésil et en Équateur, mais la faiblesse du marché a continué à avoir un impact sur ses résultats. En Europe, le marché est resté actif dans certains domaines, en particulier en Allemagne pour la transformation des déchets en énergie, et en Italie pour les chaudières de récupération. En Asie, la Chine a continué à développer sa capacité de production d'électricité à un rythme très soutenu, notamment en adjugeant certains marchés dans le secteur hydroélectrique et pour les chaudières. Ce marché reste cependant dominé par les projets accordés aux fournisseurs locaux. Le Moyen Orient et l'Afrique nous ont attribué deux contrats importants, un pour Hydro au Soudan et un autre pour des chaudières en Arabie saoudite.

Les politiques environnementales sont intégrées de plus en plus aux stipulations des marchés, ce dont nous bénéficions grâce à nos équipements de contrôle de l'environnement.

Les commandes reçues par le Secteur Power Environment au cours de l'exercice 2003/04 ont été supérieures à celles de l'exercice 2002/03 de 2 % en base réelle et de 9 % en base comparable. Ce progrès a été rendu possible par une performance soutenue de toutes les activités pendant la deuxième moitié de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2003/04, le Secteur Power Environment a reçu les commandes importantes suivantes :

- au Soudan, une nouvelle centrale hydro-électrique (10 x 125 MW) ;
- en Arabie Saoudite, trois chaudières de 367 MW ;
- en France, un contrat d'équipements DeNox et FGD (désulfuration de gaz) ; et
- aux États-Unis, un contrat pour 4 FGD obtenu par l'activité Environmental Controls.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes du Secteur Power Environment au cours de l'exercice 2003/04 ont diminué de 14 % par rapport à l'exercice 2002/03, sur une base réelle, et de 6 % sur une base comparable. Les ventes de l'activité Hydro ont été plus élevées en raison d'une commande importante enregistrée au cours du deuxième semestre du dernier

exercice. Les ventes des activités des grandes chaudières et du contrôle environnemental ont été nettement inférieures en raison de la faiblesse des commandes enregistrées au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03.

Le tableau suivant présente, sur une base réelle, la répartition géographique des ventes par destination :

POWER ENVIRONMENT DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	n/a	n/a	794	26 %	860	32 %
Amérique du Nord	n/a	n/a	1 216	39 %	755	28 %
Amérique du Sud et Centrale	n/a	n/a	342	11 %	243	9 %
Asie/Pacifique	n/a	n/a	561	18 %	612	23 %
Moyen-Orient/Afrique	n/a	n/a	185	6 %	208	8 %
Ventes par destination	n/a	n/a	3 098	100 %	2 678	100 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Power Environment est de € (7) millions pour l'exercice 2003/04, par rapport à € 224 millions pour l'exercice 2002/03. Ce faible niveau inclut une charge de € 108 millions liée à la révision des coûts à terminaison d'un contrat portant sur un projet de grandes chaudières aux États-Unis, le projet Seward, suite aux difficultés avec deux sous-traitants essentiels qui

finalément ont fait faillite ; ces difficultés ont entraîné des surcoûts que nous n'avons pas réussi à limiter.

Le résultat opérationnel a également été affecté par le niveau proportionnellement élevé dans le chiffre d'affaires de certains contrats à faible marge, par la diminution des ventes ainsi que par l'impact de la sous-couverture des frais fixes avant la mise en place d'actions de restructuration.

POWER SERVICE

Le tableau suivant présente certains résultats financiers et opérationnels clés pour le Secteur Power Service :

POWER SERVICE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	n/a	2 793	3 107		11 %
Commandes reçues	n/a	2 934	3 023		3 %
Chiffre d'affaires	n/a	2 678	2 747		3 %
Résultat opérationnel	n/a	403	417		
Marge opérationnelle	n/a	15,0 %	15,2 %		
Résultat d'exploitation	n/a	304	227		
Capitaux employés	n/a	n/a	1 921		

POWER SERVICE DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	n/a	2 707	3 107		15 %
Commandes reçues	n/a	2 760	3 023		10 %
Chiffre d'affaires	n/a	2 507	2 747		10 %
Résultat opérationnel	n/a	371	417		
Marge opérationnelle	n/a	14,8 %	15,2 %		

COMMANDES REÇUES

Le marché des services dans le secteur de l'énergie est resté sain durant l'exercice 2003/04 dans un contexte de poursuite des tendances qui s'étaient déjà manifestées au cours du dernier exercice sur le marché des services des centrales à gaz et à cycles combinés. En général, les clients accordent plus d'importance aux coûts et s'efforcent de réduire leurs budgets de maintenance. De nombreux marchés subissent les impacts de la surcapacité en matière de production d'énergie électrique et des prix élevés des hydrocarbures, qui se traduisent par une réduction du nombre d'heures de fonctionnement et le report des dépenses à une date ultérieure. Tout ceci réduit le potentiel de l'activité des services. Cependant le Secteur a toujours une charge de travail satisfaisante grâce aux activités de service récurrentes et au développement de la vente de projets d'ensemble de services et de solutions de systèmes en plus des pièces de rechange et des projets de réparation. La plupart des marchés géographiques progressent avec l'expansion de la base installée globale, le besoin de modernisation et de prolongation de la durée de vie des centrales, et la nécessité d'investir pour respecter les normes environnementales.

La volatilité accrue des cours du pétrole et de l'électricité suivant la libéralisation des marchés a souligné à nouveau le besoin de flexibilité et de diversité des technologies de production d'énergie électrique. Les politiques environnementales sont intégrées de plus en plus aux stipulations des marchés. Ces développements sont positifs pour nos solutions d'améliorations des installations existantes.

Sur une base régionale, le niveau des commandes a été élevé aux États-Unis, grâce à l'obtention de plusieurs contrats importants de fourniture de pièces et main d'œuvre et en raison de notre vaste base installée de centrales à charbon, qui ont fonctionné à pleine capacité. Des projets d'augmentation de capacité en Italie – essentiellement des conversions de centrales thermiques à cycle vapeur en cycle combiné – sont en cours. En Espagne, de nouvelles centrales Cycle Combiné/Turbine à gaz continueront à être mises en service durant le prochain exercice offrant ainsi certaines opportunités dans un futur proche. Le marché allemand est demeuré stable alors que les

marchés de l'Europe de l'Est devraient reprendre durant l'exercice 2004/05. En Asie, plusieurs contrats de service à long terme ont été signés.

Sur une base comparable, les commandes reçues au cours de l'exercice 2003/04 étaient de € 3 023 millions, supérieures de 10 % à celles reçues au cours de l'exercice 2002/03. Sur une base réelle, elles étaient supérieures de 3 %.

Par région, en base réelle, la répartition des commandes reçues est fortement influencée par les grands contrats d'exploitation et maintenance. Elles ont augmenté de près de 33 % en Europe, essentiellement grâce aux commandes pour Cartagena, en Espagne, et pour Api, en Italie. La France a terminé l'exercice un peu au-dessous du niveau de l'exercice précédent alors que le Royaume-Uni a réalisé un niveau de commandes plus élevé que pendant l'exercice précédent. Le montant des commandes en Amérique du Nord a été légèrement en baisse en raison de la fin de la bulle environnementale qui avait spécifiquement influencé le secteur de la construction pendant la deuxième moitié de l'exercice précédent. Le montant des commandes en Amérique du Sud a été faible cette année, alors que les commandes en Asie sont légèrement en hausse et que les perspectives restent bonnes dans cette partie du monde.

Au cours de l'exercice 2003/04, le Secteur Power Service a enregistré les commandes importantes suivantes :

- aux États-Unis, une commande de turbine de type protection à gaz chaud pour une centrale à cycle combiné GT24 destinée au Brésil et une commande pour une inspection de centrale GT11N ;
- au Brésil, une commande O&M de turbine GT11N2 ;
- en Finlande, un contrat de modernisation et de conception pour de nouveaux réchauffeurs/sécheurs-surchauffeurs et une turbine haute pression pour une centrale électrique ;
- en Espagne, un contrat d'exploitation et maintenance sur 12 ans pour une centrale à cycle combiné GT 26 ; et
- en Italie, le renouvellement pour six ans d'un contrat existant d'exploitation et maintenance pour une centrale à cycle combiné GT 13 E2.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes enregistrées par le Secteur Power Service au cours de l'exercice 2003/04 ont légèrement augmenté par rapport à celles de l'exercice 2002/03, sur une base réelle, et elles ont augmenté de 10 % sur une base comparable. Ceci est dû essentiellement à une croissance stable dans plusieurs pays européens incluant le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas et à des volumes croissants en Australie et dans plusieurs pays de la région Asie/Pacifique.

Cette tendance est également soutenue par l'augmentation des ventes dans le cadre de contrats O&M car un nombre plus important de centrales est passé au stade opérationnel cette année. Aux États-Unis, les volumes ont été soutenus pendant la première moitié de l'exercice, mais ils ont diminué légèrement pendant la deuxième moitié de l'exercice en raison de la fin de la bulle environnementale.

Le tableau suivant présente, sur une base réelle, la répartition géographique des ventes par destination :

POWER SERVICE DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	n/a	n/a	881	33 %	989	36 %
Amérique du Nord	n/a	n/a	984	37 %	852	31 %
Amérique du Sud et Centrale	n/a	n/a	131	5 %	119	4 %
Asie/Pacifique	n/a	n/a	475	18 %	534	19 %
Moyen-Orient/Afrique	n/a	n/a	207	8 %	253	9 %
Ventes par destination	n/a	n/a	2 678	100 %	2 747	100 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Power Service a été de € 417 millions, soit 15,2 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2003/04, par rapport à € 403 millions, soit 15,0 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2002/03. La marge opérationnelle a légèrement augmenté principalement du fait de la baisse des frais généraux.

TURBINES INDUSTRIELLES

Nos activités Turbines Industrielles ont été cédées à Siemens, au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, en deux transactions : notre activité de petites turbines à gaz a été vendue avec date d'effet au 30 avril 2003, et nos activités de turbines à vapeur industrielles et de turbines à gaz de taille moyenne ont été vendues avec date d'effet au 1 août 2003.

Les activités que nous avons cédées sont la somme de plusieurs branches, actifs et investissements pour lesquels il est très compliqué d'obtenir des chiffres sur une base réelle pour le premier mois de l'exercice précédent pour nos petites turbines à gaz et pour les quatre premiers mois de l'exercice précédent pour nos turbines à vapeur industrielles et pour nos turbines à gaz de taille moyenne. Pour la présentation des résultats consolidés d'ALSTOM sur une base comparable au cours de l'exercice 2002/03, nous avons utilisé les mêmes chiffres que pour l'exercice actuel.

Le tableau suivant présente certains résultats financiers et opérationnels essentiels pour notre activité Turbines Industrielles :

TURBINES INDUSTRIELLES DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	n/a	1 285	n/a		n/a
Commandes reçues	n/a	1 265	320		(75 %)
Chiffre d'affaires	n/a	1 268	210		(83 %)
Résultat opérationnel	n/a	82	14		
Marge opérationnelle	n/a	6,5 %	6,7 %		
Résultat d'exploitation	n/a	53	7		
Capitaux employés	n/a	n/a	n/a		

ANCIEN SECTEUR POWER

Avec effet au 1 avril 2003, notre ancien Secteur Power a été réorganisé en trois nouveaux secteurs, Power Turbo-Systems, Power Service et Power Environment, avec les activités Turbines Industrielles vendues peu de temps après.

Pour une analyse sur la comparaison des commandes reçues, du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle de l'exercice 2003/04 par rapport à l'exercice 2002/03, pour les nouveaux secteurs compris dans l'ancien Secteur Power, voir les analyses individuelles de chacun de ces secteurs présentées plus haut.

Pour l'exercice 2002/03 comparé à 2001/02, les commandes reçues par le Secteur Power ont diminué de 22 %, à € 8 603 millions par rapport à € 11 033 millions. Environ 8 % de cette baisse était due à des variations de taux de change. Le reste de l'écart était dû à des diminutions dans les activités Boilers & Environment, Gas Turbines et Industrial Turbines qui ont été partiellement compensées par des augmentations des commandes reçues dans les activités Customer

Service, Hydro & Steam Power Plant. Par zone géographique, la baisse des commandes avait été particulièrement marquée dans les Amériques.

Le chiffre d'affaires du Secteur Power avait baissé de 16 % au cours de l'exercice 2002/03, s'établissant à € 10 901 millions par rapport à € 12 976 millions l'année précédente. Cette diminution était due principalement à des variations de taux de change et à des baisses prononcées dans les activités Gas & Steam Power Plant qui n'ont été que partiellement compensées par des augmentations dans les activités Boilers & Environment et Customer Service.

Le résultat opérationnel et la marge opérationnelle du Secteur Power avaient diminué tous les deux au cours de l'exercice 2002/03, avec une perte opérationnelle de € 690 millions par rapport à un résultat opérationnel de € 572 millions l'année précédente. Cette diminution reflétait les effets négatifs des problèmes des turbines à gaz GT24/GT26 et la baisse prononcée du chiffre d'affaires des turbines à gaz, qui n'ont été que partiellement compensés par les augmentations de marges dans les activités Boiler & Environment, Steam Power Plant et Industrial Turbines.

TRANSMISSION & DISTRIBUTION (T&D)

Nos activités T&D ont été vendues à Areva à l'exception de notre activité Power Conversion. La transaction a été réalisée le 9 janvier 2004, à l'exception de certaines activités situées dans des juridictions où les procédures de transfert sont en cours.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés de nos activités T&D vendues à Areva, recalculées de façon à exclure notre activité Power Conversion qui est présentée séparément. (Les chiffres pour l'exercice 2003/04 sont consolidés jusqu'au 9 janvier du fait de la cession du Secteur T&D à cette date) :

T&D DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	2 255	2 126	110	(6 %)	(95 %)
Commandes reçues	3 210	3 198	2 231	(0 %)	(30 %)
Chiffre d'affaires	3 164	3 082	2 073	(3 %)	(33 %)
Résultat opérationnel	203	212	121		
Marge opérationnelle	6,4 %	6,9 %	5,8 %		
Résultat d'exploitation	140	103	(26)		
Capitaux employés	946	915	n/a		

T&D DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	1 958	117	110	(94 %)	(6 %)
Commandes reçues	2 132	2 193	2 231	3 %	2 %
Chiffre d'affaires	1 957	2 133	2 073	9 %	(3 %)
Résultat opérationnel	124	155	121		
Marge opérationnelle	6,3 %	7,3 %	5,8 %		

COMMANDES REÇUES

Au cours de l'exercice 2004, le marché de la transmission et de la distribution s'est stabilisé après la faiblesse des années précédentes, bien qu'à un niveau relativement bas.

Sur le plan régional, l'Europe est restée faible, en particulier le marché industriel. L'Amérique du Nord a commencé à montrer les premiers signes de reprise. L'Asie, en particulier la Chine, a continué à présenter une croissance soutenue.

Sur une base réelle, les commandes reçues par T&D ont diminué de 30 % étant donné que nous présentons seulement les résultats de neuf mois d'activité pour l'exercice 2003/04, la cession de nos activités T&D étant effective à compter du 9 janvier 2004.

Sur une base comparable, les commandes reçues par T&D pendant l'exercice fiscal 2003/04 ont augmenté de 2 % par rapport à l'exercice 2002/03.

Les commandes reçues ont été stables au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à l'exercice précédent, sur base réelle, en raison des modifications dans la composition de l'activité et des variations de taux de change.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Secteur T&D s'est élevé à € 2 073 millions au cours de l'exercice 2003/04, soit une diminution de 33 % par rapport à l'exercice 2002/03 en raison de la cession de nos activités T&D à compter du 9 janvier 2004. Sur une base comparable, la diminution est seulement de 3 %.

Les ventes ont chuté en particulier au Moyen-Orient et en Afrique. Cette diminution a été partiellement compensée par des ventes en Algérie et à Bahreïn, où d'importants contrats ont commencé à être facturés. Le niveau des ventes en Europe est resté stable. Ces ventes sont dues aux

commandes de systèmes enregistrées au début de l'exercice 2002/03 en Europe de l'Est pour des projets au Kazakhstan et en Roumanie qui ont commencé à être facturés. Sur le continent américain, les ventes ont diminué. Les ventes sur le marché asiatique ont légèrement baissé. Cependant, le niveau des ventes en Chine a continué à augmenter, essen-

tiellement dans l'activité des produits haute tension. Les commandes reçues ont été stables au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à l'exercice précédent, sur base réelle, en raison des modifications dans la composition de l'activité et des variations de taux de change.

Le tableau suivant présente, sur une base réelle, la répartition géographique des ventes par destination.

T&D DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	1 368	43 %	1 336	43 %	995	48 %
Amérique du Nord	527	17 %	458	15 %	242	12 %
Amérique du Sud et Centrale	258	8 %	220	7 %	104	5 %
Asie/Pacifique	599	19 %	645	21 %	473	23 %
Moyen-Orient/Afrique	412	13 %	423	14 %	259	12 %
Ventes par destination	3 164	100 %	3 082	100 %	2 073	100 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Transmission & Distribution s'est élevé à € 121 millions au cours de l'exercice 2003/04, par rapport à € 212 millions au cours de l'exercice 2002/03, sur une base réelle, ou € 155 millions sur une base comparable. La marge opérationnelle a été de 5,8 % au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à 6,9 % au cours de l'exercice 2002/03. La marge opéra-

tionnelle de T&D a été affectée par le faible niveau de chiffre d'affaires à la fois dans les activités produits et dans les activités systèmes. Le résultat opérationnel de T&D s'élève à € 212 millions sur l'exercice 2002/03, contre € 203 millions sur l'exercice 2001/02, sur une base réelle. La marge opérationnelle a augmenté à 6,9 %, sur une base réelle, sur l'exercice 2002/03 contre 6,4 % sur l'exercice 2001/02. L'augmentation de la marge est le fruit d'un contrôle strict des frais généraux et reflète les premiers résultats de nos programmes de réduction des coûts.

TRANSPORT

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés du Secteur Transport :

TRANSPORT DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	14 505	14 676	14 321	1 %	(2 %)
Commandes reçues	6 154	6 412	4 709	4 %	(27 %)
Chiffre d'affaires	4 413	5 072	4 862	15 %	(4 %)
Résultat opérationnel	101	(24)	64		
Marge opérationnelle	2,3 %	(0,5 %)	1,3 %		
Résultat d'exploitation	83	(113)	(189)		
Capitaux employés	1 041	738	360		

TRANSPORT DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	13 477	14 537	14 321	8 %	(1 %)
Commandes reçues	5 283	6 065	4 709	15 %	(22 %)
Chiffre d'affaires	3 852	4 903	4 862	27 %	(1 %)
Résultat opérationnel	81	(9)	64		
Marge opérationnelle	2,1 %	(0,2 %)	1,3 %		

COMMANDES REÇUES

Au cours de l'exercice 2003/04, les marchés ferroviaires ont continué à être actifs en Europe et en Asie ce qui a partiellement compensé la diminution du marché en Amérique du Nord. Le marché des tramways est resté le plus actif et nous avons bénéficié de l'attribution de plusieurs contrats - à Strasbourg, Valenciennes, Paris et Grenoble en France, et à Alicante en Espagne. Nous pensons que ce segment du marché restera actif avec des commandes complémentaires au cours des mois à venir.

Nous avons également obtenu deux contrats importants pour des métros, un pour la fourniture de 84 véhicules neufs pour le métro de Londres et l'autre pour la fourniture de 168 nouvelles voitures pour la ligne YangPu à Shanghai.

Le segment Information Solutions a obtenu des commandes au Chili, en Chine, en Corée du Sud, en Belgique et aux Pays-Bas.

Plusieurs pays, dont l'Italie, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont commencé à agrandir leurs réseaux à grande vitesse, ce qui représente des opportunités commerciales importantes au cours des prochains mois.

Le Train Grande Vitesse en Corée (KTX) a été mis en service avec succès le 1 avril 2004. Cet événement a conclu un contrat de dix ans qui comprenait un remarquable exemple de transfert de technologie entre la France et la Corée. Ce contrat démontre à nos marchés, en particulier ceux de l'Asie, la capacité inégalée d'ALSTOM dans le monde en termes de solutions pour les transports ferroviaires à grande vitesse et pour la gestion de projets internationaux. À Singapour, la ligne de métro Nord-Est est entrée en service et représente une vitrine permettant au monde entier d'observer notre système automatisé sans conducteur. En décembre 2003, le réseau de tramways de Bordeaux, avec son système innovant d'alimentation électrique par le sol, a également été mis en service pour les transports de passagers.

Les commandes reçues par le Secteur Transport au cours de l'exercice 2003/04 s'élèvent à € 4 709 millions par rapport à € 6 412 millions au cours de l'exercice 2002/03, sur une base réelle. Cette baisse de 27 % (22 % en base comparable) est due à un niveau plus faible de commandes aux États-Unis par rapport à l'exercice 2002/03. Depuis l'annonce du plan de refinancement d'ALSTOM, nous avons reçu une réponse très positive du marché ce qui correspond, selon nous, à un signe important de la confiance renou-

lée de nos clients. Le doublement des commandes au deuxième semestre de l'exercice par rapport au premier le démontre.

L'Asie/Pacifique et l'Amérique ont représenté respectivement 17 % et 10 % du total des commandes reçues, par rapport à 10 % et à 29 % l'année dernière. L'Europe a continué à représenter un marché très important, avec 73 % des commandes reçues.

Les principales commandes reçues au cours de l'exercice 2003/04 comprenaient notamment :

- au Mexique, un contrat de maintenance pluriannuel pour des locomotives de fret ;
- en France, 112 tramways Citadis (plus option sur 49 trams supplémentaires) : 35 à Strasbourg, 21 à Valenciennes, 35 à Grenoble, 21 à Paris ;
- à Shanghai, 168 voitures Metropolis pour la ligne de métro YangPu ;
- en Espagne, 9 trains pour la région d'Alicante ;
- en Allemagne, 55 trains régionaux Coradia Lint ;
- aux Pays-Bas, équipement de contrôle ERTMS pour la ligne ferroviaire Betuweroute ;
- au Brésil, infrastructure pour la Ligne 4 de São Paulo ;
- à Taiwan, prolongements des Lignes Orange et Bleue du réseau du métro de Taipei DORTS ;
- en France, 7 rames TGV Duplex bitension et 15 rames de 8 voitures ;
- 12+14 trains Pendolino à pendulation à grande vitesse pour les transports frontaliers entre l'Italie et la Suisse ;
- en France, 60 locomotives électriques ;
- en Australie, maintenance de l'infrastructure et du parc de véhicules récemment agrandi à Melbourne.

Pour l'exercice 2002/03 en comparaison avec l'exercice 2001/02, les commandes reçues avaient augmenté, s'établissant à € 6 412 millions contre € 6 154 millions en base réelle, reflétant une croissance forte dans toutes les activités hormis Intercity.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Secteur Transport a diminué de 4 % au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à l'exercice 2002/03, sur une base réelle, mais est resté stable sur une base comparable.

La région Asie/Pacifique a connu une croissance rapide, mais celle-ci a été compensée partiellement par quelques retards de livraison sur certains projets aux États-Unis en fin d'exercice.

Pour l'exercice 2002/03 en comparaison avec l'exercice 2001/02, le chiffre d'affaires avait augmenté, s'établissant à € 5 072 millions contre € 4 413 millions, reflétant des augmentations dans les activités Intercity, Transit et Systèmes.

Au cours de l'exercice 2003/04, la répartition géographique des ventes du Secteur Transport était la suivante : Europe 71 %, Amérique du Nord et du Sud 12 %, Asie/Pacifique 14 % et Moyen Orient/Afrique 3%. Par rapport à l'exercice 2002/03, la part de l'Europe est passée de 66 % à 71 % tandis que les parts de l'Amérique du Nord et du Sud ont diminué et celle de l'Asie/Pacifique est restée stable.

Au cours de l'exercice 2002/03, la France avait été à l'origine de l'essentiel de la croissance du chiffre d'affaires, compensant et au-delà la baisse de l'Amérique du Nord.

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination.

TRANSPORT DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	2 820	64 %	3 367	66 %	3 463	71 %
Amérique du Nord	624	14 %	543	11 %	419	9 %
Amérique du Sud et Centrale	179	4 %	253	5 %	145	3 %
Asie/Pacifique	688	16 %	764	15 %	703	14 %
Moyen-Orient/Afrique	102	2 %	145	3 %	132	3 %
Ventes par destination	4 413	100 %	5 072	100 %	4 862	100 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Transport au cours de l'exercice 2003/04 s'est élevé à € 64 millions soit 1,3 % des ventes, principalement à cause de charges additionnelles de € 102 millions sur les activités du Secteur Transport aux États-Unis. Il s'élevait à € (24) millions au cours de l'exercice 2002/03 principalement en raison des provisions, charges à payer sur contrats et dettes fournisseurs de € 140 millions comptabilisées pour les trains au Royaume-Uni et € 73 millions pour les trains aux États-Unis.

Au cours de l'exercice 2002/03, Transport a enregistré une perte opérationnelle de € 24 millions comparée à un profit de € 101 millions l'année précédente. Cette baisse était due aux difficultés rencontrées sur les trains du Royaume-Uni et aux États-Unis, comme décrit ci-dessous.

TRAINS AU ROYAUME-UNI

En 1997, nous avons reçu 5 commandes de 119 nouveaux trains d'une valeur de € 670 millions. Ces commandes faisaient partie de la première série de commandes suite à la déréglementation du marché du transport ferroviaire au Royaume-Uni. Suite à cette déréglementation les rôles et responsabilités traditionnels des fournisseurs changèrent radicalement tandis que l'organisation des autorités de régulation des chemins de fer, établie par le gouvernement, était en cours de modification. Nous avons subi des retards significatifs en cherchant à obtenir l'approbation des spécifications détaillées par les autorités de régulation, et afin de tenir nos délais de livraison, nous avons commencé la production de ces trains, en prévisions de l'obtention des approbations nécessaires. Quand les spécifications furent finalisées, elles différaient de nos prévisions, ce qui provoqua des pertes de temps et de coûteuses modifications. En conséquence, nous n'avons pu respecter le calendrier de livraison et avons commencé à subir des problèmes de fiabilité sur les trains.

Les 119 trains régionaux ont été livrés et mis en service. Le grand programme de modification réalisé dans l'usine de Washwood Heath dont il avait été fait état en septembre 2003 est maintenant terminé et les trains sont maintenant opérationnels. Le support de ces parcs est assuré par divers engagements de garantie et contrats de maintenance à long terme.

Le projet de fourniture de 53 trains Pendolino à grande vitesse pour Virgin sur la West Coast Mainline continue conformément à nos engagements vis-à-vis du client et des autorités ferroviaires. 41 trains avaient été livrés à fin mars 2004. Les trains sont maintenant en service commercial régulier, tandis que d'autres sont utilisés pour former les conducteurs, et la mise en exploitation avec la pendulation à plus grande vitesse est en cours de préparation. Les principales étapes suivantes de ce programme sont l'achèvement de la construction et la mise en service commercial régulier avec utilisation de la pendulation à plus grande vitesse à la fin de l'été 2004. L'action en justice portant sur le contrat a été suspendue récemment en l'attente d'un règlement à l'amiable.

La livraison du dernier Pendolino marquera la fin de l'activité d'assemblage à Washwood Heath. La majorité des 900 licenciements en découlant se fera en septembre 2004.

TRAINS AUX ÉTATS-UNIS

Le 30 juin 2003, nous avons annoncé le lancement d'une enquête interne, avec l'aide de juristes et d'experts-comptables extérieurs, à la suite de la réception de lettres anonymes alléguant des irrégularités comptables dans le cadre d'un contrat de matériel ferroviaire en cours de réalisation dans les installations de New York d'ALSTOM Transportation Inc. ("ATI"), l'une de nos filiales aux États-Unis. À réception de ces lettres, la SEC a ordonné une enquête qui est en cours.

La perte d'exploitation du Secteur Transport pour l'exercice 2002/03 comprenait une charge additionnelle de € 73 millions enregistrée à la suite de pertes sur contrats chez ATI.

De plus, à la suite de la découverte d'irrégularités comptables à ATI, nous avons procédé à un passage en revue de tous les contrats d'ATI et, de ce fait, nous avons comptabilisé des coûts de € 102 millions en rapport avec le Secteur Transport US au cours de l'année 2004. Un peu plus de la moitié de ce montant résulte d'un litige important avec AMTRAK pour le North East Corridor, qui a été réglé en mars 2004.

MARINE

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés du Secteur Marine :

MARINE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	2 928	1 523	817	(48 %)	(46 %)
Commandes reçues	462	163	381	(65 %)	134 %
Chiffre d'affaires	1 240	1 568	997	26 %	(36 %)
Résultat opérationnel	47	24	(19)		
Marge opérationnelle	3,8 %	1,5 %	(1,9 %)		
Résultat d'exploitation	32	12	(40)		
Capitaux employés	100	(343)	(580)		

MARINE DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	2 928	1 523	817	(48 %)	(46 %)
Commandes reçues	462	163	381	(65 %)	134 %
Chiffre d'affaires	1 240	1 568	997	26 %	(36 %)
Résultat opérationnel	47	24	(19)		
Marge opérationnelle	3,8 %	1,5 %	(1,9 %)		

COMMANDES REÇUES

Depuis 2001, le marché des paquebots de croisière, principal marché de notre Secteur Marine, est demeuré très faible en raison, à la fois, du niveau élevé des commandes des années passées (l'année 2000 s'est achevée avec un chiffre record de 50 bateaux en cours de construction dont une grande partie en Europe) et des incertitudes à la suite des événements de septembre 2001. En 2001, il n'y a eu qu'une seule nouvelle commande dans le monde (attribuée à ALSTOM) ; en 2002, seulement trois nouvelles commandes et en 2003 aucune nouvelle commande jusqu'en septembre, date à laquelle trois nouvelles commandes ont été enregistrées par un concurrent européen. Un certain nombre d'observateurs considèrent les commandes de septembre 2003 comme un signe possible de retournement du marché. Quatre nouvelles commandes ont été enregistrées dans le monde au premier trimestre de l'année civile 2004, dont deux pour Marine comme décrit ci-après.

Le marché des méthaniers est resté très actif mais les perspectives commerciales pour notre Secteur Marine sont menacées par la politique de prix bas pratiquée par les chantiers navals coréens. En juin 2003, la Commission Européenne a étendu à ce segment certaines subventions de protection réservées aux segments de

marché directement exposés aux bas prix des Coréens.

Les commandes reçues par notre Secteur Marine au cours de l'exercice 2003/04 se sont élevées à € 381 millions, comprenant notamment un ferry pour Seafrance et un méthancier de 153 000 m³ pour Gaz de France. En mars 2004, Gaz de France a confirmé son option pour un bateau sœur du méthancier de 153 000 m³, le contrat ne sera enregistré dans notre carnet de commandes que lorsque GdF aura finalisé les accords financiers.

En mars 2004, le Secteur Marine a reçu un contrat de la Mediterranean Shipping Company (MSC) pour deux navires de croisière de 1 275 cabines, avec une option pour un troisième navire de même type. Le premier navire sera livré en juin 2006 et le second au printemps 2007. Ce contrat ne figurait pas dans notre carnet de commandes à la fin mars 2004 ; il n'y sera enregistré que lorsque le financement nécessaire aura été obtenu par MSC.

Le principal marché du Secteur Marine, la construction de navires de croisière, est resté atone au cours de l'exercice 2002/03 comme au cours de l'exercice 2001/02 ; par conséquent, le Secteur Marine n'a pas enregistré de commande de navires de croisière au cours des exercices 2002/03 et 2001/02.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'est élevé à € 997 millions au cours de l'exercice 2003/04 durant lequel le Secteur Marine a construit et livré les vaisseaux suivants :

- une frégate de surveillance pour la Marine Royale du Maroc,
- le navire de croisière Island Princess à P&O Princess (maintenant Carnival plc),

- le navire de croisière Crystal Serenity à NYK/Crystal Cruises, et
- le navire de croisière Queen Mary 2 pour Cunard.

Les ventes de l'exercice 2002/03 comparées à l'exercice 2001/02 reflètent le niveau élevé des livraisons (incluant quatre paquebots de croisière) et des en-cours (incluant le Queen Mary 2).

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

MARINE DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	755	61 %	724	46 %	442	44 %
Amérique du Nord	417	34 %	636	41 %	343	34 %
Amérique du Sud et Centrale	0	0 %	0	0 %	9	1 %
Asie/Pacifique	0	0 %	186	12 %	192	19 %
Moyen-Orient/Afrique	68	5 %	22	1 %	11	1 %
Ventes par destination	1 240	100 %	1 568	100 %	997	100 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel s'élève à € (19) millions au cours de l'exercice 2003/04 durant lequel Marine a dû supporter des coûts supplémentaires pour l'exécution et la livraison d'un bateau de croisière et supporter un certain niveau de sous-activité après avoir livré avec succès le Queen Mary 2. Cette sous-activité a ainsi conduit à un résultat opérationnel négatif au second semestre de l'exercice.

Le résultat opérationnel et la marge opérationnelle de Marine au cours de l'exercice 2002/03 comparés à l'année précédente reflète la disparition de certaines subventions sur les nouvelles commandes et l'absence d'augmentation des prix de marché.

RENAISSANCE ET FESTIVAL

Nous avons pris des engagements d'accorder une assistance financière à certains clients du Secteur Marine entre l'exercice 1996/97 et l'exercice 1998/99, ce qui a aidé Marine à obtenir des commandes répétées pour des navires de croisière et a amélioré la productivité des chantiers navals de Saint-Nazaire. Au 31 mars 2004, ces garanties concernaient un total de quatorze navires, parmi lesquels six navires de croisière livrés à Renaissance Cruises ("Renaissance"), trois navires livrés à Festival Cruises ("Festival") et cinq navires pour quatre autres clients. Par ailleurs, deux autres navires de croisière ont

été fournis à Renaissance sans financement des ventes. Renaissance déposa son bilan en septembre 2001. À ce moment, les établissements prêteurs et nous-mêmes avons entrepris des actions visant à protéger et à entretenir les navires et restructurer leur financement.

Dans le cadre de la restructuration des financements achevée au cours de l'exercice 2001/02, la propriété des six paquebots a été transférée à des filiales de Cruiseinvest Ltd (Jersey), une société dans laquelle nous ne détenons aucune action. Quatre des six paquebots étaient auparavant détenus par quatre sociétés de crédit-bail spécialisées dans lesquelles nous avons un intérêt. Cruiseinvest a financé ces acquisitions par des emprunts bancaires que nous avons garantis pour partie. De plus, nous avons souscrit des obligations subordonnées à recours limité émis par Cruiseinvest, octroyé une ligne de crédit à Cruiseinvest et fait face à certains de nos engagements aux termes de garanties pré-existantes. Le paiement des intérêts au titre des obligations subordonnées est limité aux montants qui seront disponibles après remboursement des prêts bancaires octroyés à Cruiseinvest.

En parallèle, la re-commercialisation des navires a commencé, avec pour objectif de remettre les navires en service le plus rapidement possible, en chartes "coque nue" ou "time charters", et de les vendre ultérieurement lorsque le marché de l'occasion aura retrouvé des conditions normales. L'un de ces navires a déjà été affrété par Swan Hellenic, une filiale de P&O Princess, et il a été remis en service en avril 2003. Deux des navires sont entrés en opération pendant l'été

2003 pour Oceania Cruise, un nouveau croisiériste. Deux autres navires sont également entrés en service au printemps 2003 pour Pullmantur, avec des possibilités d'extension. Un bail à long terme a aussi été conclu avec l'opérateur européen Delphin Seereisen pour un navire, qui a repris le service pendant l'été 2003. Les deux autres navires, qui avaient été fournis à Renaissance sans financement des ventes, ont également été repris par P&O Princess suite à un contrat de ventes qui assure le transfert de propriété en 2005, et sont en service depuis novembre et décembre 2002. En résumé, la totalité des huit bateaux Renaissance ont été remis en activité depuis ou avant juillet 2003.

En janvier 2004, compte tenu de l'incapacité de Festival de satisfaire à certains engagements financiers, une procédure pour immobiliser les trois bateaux précédemment construits par notre filiale des Chantiers de l'Atlantique et mettre fin aux accords "charter" avec Festival a été lancée par les institutions financières concernées pour deux bateaux (European Vision et European Stars) et par le propriétaire Auxiliaire Maritime J31 (garanti par ALSTOM) pour le dernier

bateau (Mistral). Nous n'avons pas augmenté la provision sur le financement des ventes du Secteur Marine à la suite de ces événements car, sur la base d'une estimation de leur valeur de marché, nous avons considéré que les intérêts directs et indirects possédés par ALSTOM sur les bateaux (en particulier sur le Mistral) devraient couvrir au total et de façon adéquate le risque du Groupe.

Notre exposition totale en ce qui concerne le financement des ventes pour le Secteur Marine s'élevait à € 643 millions au 31 mars 2004 par rapport à € 933 millions au 31 mars 2003.

Le dernier contrat de construction navale ayant bénéficié d'un financement des ventes date de novembre 1999. Il n'existe pas d'autres engagements de financement de ventes ou d'autres engagements portant sur des navires de croisière dans notre carnet de commandes. En conséquence, nous avons maintenu une provision de € 140 millions au 31 mars 2004 pour couvrir notre exposition liée au financement des ventes du Secteur Marine. Voir la section "Facteurs de risques – nous avons prêté assistance..." et les Notes 25b et 27 aux Comptes Consolidés.

POWER CONVERSION

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés de Power Conversion :

POWER CONVERSION DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	668	568	495	(15 %)	(13 %)
Commandes reçues	667	533	434	(20 %)	(19 %)
Chiffre d'affaires	650	523	499	(20 %)	(5 %)
Résultat opérationnel	23	15	15		
Marge opérationnelle	3,5 %	2,9 %	3,0 %		
Résultat d'exploitation	(18)	(22)	(19)		
Capitaux employés	98	48	25		

POWER CONVERSION DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	617	538	495	(13 %)	(8 %)
Commandes reçues	606	499	434	(18 %)	(13 %)
Chiffre d'affaires	594	495	499	(17 %)	1 %
Résultat opérationnel	16	17	15		
Marge opérationnelle	2,7 %	3,4 %	3,0 %		

COMMANDES REÇUES

Le niveau des commandes reçues pour l'exercice 2003/04 a diminué de 19 % par rapport à l'exercice 2002/03. En base comparable par rapport à l'exercice 2002/03, les commandes reçues ont diminué de 13 %. Cette diminution s'est produite essentiellement en Europe, et elle a été compensée en partie par une augmentation considérable des commandes en Chine et aux États-Unis. Power Conversion a reçu les commandes importantes suivantes :

- en Chine, systèmes d'automatisation et de supervision pour DMS Baoxin dans le Secteur Process Industries ;

- aux États-Unis, fourniture d'un convertisseur de charge quatre quadrants pour le programme des destroyers DDX dans le Secteur Marine.

Les commandes reçues ont baissé de 20 % au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à l'exercice 2001/02, ce dernier ayant été exceptionnel grâce aux commandes obtenues dans le cadre de deux contrats importants pour la Royal Navy du Royaume-Uni et pour le Centre Européen de la Recherche Nucléaire (CERN).

CHIFFRES D'AFFAIRES

Durant l'exercice 2003/04, les ventes ont diminué suite à l'impact des fluctuations des cours des changes pour les activités comptabilisées en dollars US et en livres Sterling. En base comparable, les ventes ont augmenté de 1 % entre les exercices 2002/03 et 2003/04.

Sur base réelle, le chiffre d'affaires a diminué de 20 % au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à l'exercice 2001/02. Cette baisse est une conséquence de la tendance des commandes reçues.

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

POWER CONVERSION DONNÉES RÉELLES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(en millions d'€)

	2002	% contrib.	2003	% contrib.	2004	% contrib.
Europe	387	60 %	305	58 %	306	61 %
Amérique du Nord	121	19 %	91	17 %	79	16 %
Amérique du Sud et Centrale	35	5 %	34	7 %	28	6 %
Asie/Pacifique	67	10 %	42	8 %	41	8 %
Moyen Orient/Afrique	40	6 %	51	10 %	45	9 %
Ventes par destination	650	100 %	523	100 %	499	100 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

La diminution du résultat opérationnel pour l'exercice 2003/04 a été causée principalement par des pertes substantielles de notre activité Moteurs. Le transfert de cette activité dans une nouvelle usine a été mal géré et a entraîné la perte de commandes en 2002/03. Par conséquent, cette activité a souffert d'une réduction du niveau d'activité en 2003/04.

La diminution du résultat opérationnel pour l'exercice 2002/03 comparé à l'exercice 2001/02 est principalement due à des modifications dans la composition de l'activité.

CORPORATE ET AUTRES

Corporate et autres ("Corporate") comprend toutes les unités comptabilisant les coûts des sièges, le Réseau International et les entités outre-mer en Australie, Nouvelle-Zélande et Inde qui ne sont pas incluses dans les Secteurs.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés de notre organisation au sein de Corporate :

CORPORATE ET AUTRES DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	55	52	70	(6 %)	35 %
Commandes reçues	251	214	295	(15 %)	38 %
Chiffre d'affaires	251	205	241	(18 %)	18 %
Résultat opérationnel	(35)	(44)	(59)		
Résultat d'exploitation	(49)	(46)	(252)		
Capitaux employés	1 491	1 208	1 334		

CORPORATE ET AUTRES DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
Carnet de commandes	60	51	70	(15 %)	37 %
Commandes reçues	289	207	295	(29 %)	43 %
Chiffre d'affaires	289	197	241	(32 %)	22 %
Résultat opérationnel	(35)	(44)	(59)		

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut les coûts du Corporate ainsi que la contribution du Réseau International et des entités outre-mer. Durant l'exercice 2003/04, il comprenait également des coûts du siège de l'ancien Secteur Power qui ont été affectés depuis au siège Corporate et qui s'élevaient à environ € 25 millions pour l'exercice 2002/03. Le résultat opérationnel était de € (59) millions au cours de l'exercice 2003/04, comparé à € (44) millions pour l'exercice 2002/03. Cette variation est principalement due aux coûts additionnels encourus par le Corporate pour le compte de l'ancien Secteur Power, qui n'ont pas été totalement compensés par les économies liées à la réorganisation du Corporate et la réduction associée des effectifs.

Le résultat opérationnel était de € (44) millions au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à € (35) millions au cours de l'exercice 2001/02.

CAPITAUX EMPLOYÉS

Les capitaux employés pour le Corporate sont à un niveau élevé, € 1 334 millions, car la plus grande partie de nos autres actifs immobilisés est affectée aux capitaux employés du Corporate qui les gère ; ces capitaux comprennent surtout des prêts pour le financement des ventes du Secteur Marine et des actifs en couverture des engagements de retraite.

Les capitaux employés s'élevaient à € 1 208 millions pour l'exercice 2002/03 par rapport à € 1 491 millions pour l'exercice 2001/02.

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente, sur une base consolidée, les éléments constitutifs de notre résultat opérationnel, à la fois sur une base réelle et sur une base comparable :

TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(en millions d'€)

	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 453	21 351	16 688	(9 %)	(22 %)
Coût des ventes	(19 623)	(19 187)	(14 304)	(2 %)	(25 %)
Frais commerciaux	(1 078)	(970)	(785)	(10 %)	(19 %)
Frais de recherche et développement	(575)	(622)	(473)	8 %	(24 %)
Frais généraux et administratifs	(1 236)	(1 079)	(826)	(13 %)	(23 %)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	941	(507)	300		
Marge opérationnelle	4,0 %	(2,4 %)	1,8 %		

TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE COMPARABLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(en millions d'€)

	2002	2003	2004	% variation Mars 03/ Mars 02	% variation Mars 04/ Mars 03
CHIFFRE D'AFFAIRES	18 282	18 531	16 688	1 %	(10 %)
Coût des ventes	(15 301)	(16 762)	(14 304)	10 %	(15 %)
Frais commerciaux	(834)	(804)	(785)	(4 %)	(2 %)
Frais de recherche et développement	(467)	(547)	(473)	17 %	(14 %)
Frais généraux et administratifs	(983)	(962)	(826)	(2 %)	(14 %)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	698	(543)	300		
Marge opérationnelle	3,8 %	(2,9 %)	1,8 %		

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est élevé à € 16 688 millions au cours de l'exercice 2003/04, par rapport à € 21 351 millions au cours de l'exercice 2002/03, soit une diminution de 22 % sur une base réelle. Cette diminution est due principalement aux fluctuations des taux de change et à la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D ainsi qu'à des ventes plus faibles du Secteur Power Turbo-Systems, tandis que les ventes dans les autres Secteurs sont restées stables ou ont légèrement augmenté sur une base comparable. En base comparable, les ventes ont baissé de 10 %.

En base réelle, les ventes au cours de l'exercice 2002/03 ont diminué de 9 % par rapport aux ventes de l'exercice 2001/2002, due principalement aux effets de change et aux cessions.

Aucun client individuel n'a représenté plus de 10 % de nos ventes durant une des trois périodes indiquées.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs se sont élevés à € 1 611 millions au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à € 2 049 millions au cours de l'exercice 2002/03 et à € 2 314 millions au cours de l'exercice 2001/02, principalement du fait de la cession de nos Turbines Industrielles et des activités T&D. Sur une base comparable, les frais commerciaux et administratifs ont diminué de 9 % entre l'exercice 2003/04 et l'exercice 2002/03. Cette diminution reflète les économies et les premiers impacts des programmes de restructuration lancés dans le cadre de notre plan d'action et dans une moindre mesure une diminution des ventes.

En base réelle, les frais commerciaux et administratifs ont diminué approximativement de 11 % entre l'année fiscale 2003 et l'année fiscale 2002, principalement à cause des effets de périmètre et de change.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement se sont élevés à € 473 millions au cours de l'exercice 2003/04, par rapport

à € 622 millions pour l'exercice 2002/03 et à € 575 millions pour l'exercice 2001/02. En corrigeant l'impact de la cession de nos Turbines Industrielles et des activités T&D, et sur une base comparable, les frais de recherche et développement ont diminué de 14 % entre l'exercice 2003/04 et l'exercice 2002/03. Cette diminution est due principalement à la diminution des dépenses liées aux turbines GT24/GT26 dont la technologie a été stabilisée, et à l'échelonnement de ces dépenses. L'augmentation enregistrée au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à 2001/02 était due principalement à des dépenses accrues sur les turbines à gaz.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel est mesuré avant frais de restructuration, amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et autres éléments comprenant les profits ou pertes sur opérations de change, plus - ou moins-values sur ventes d'immobilisations, ainsi que les coûts d'engagement de retraites et de participation des employés, et avant la charge d'impôt, les produits et charges financiers. La marge opérationnelle est calculée en divisant le résultat opérationnel par le chiffre d'affaires annuel total.

Sur une base réelle, le résultat opérationnel et la marge opérationnelle étaient respectivement de € 300 millions et de 1,8 % au cours de l'exercice 2003/04, par rapport à un résultat opérationnel de € (507) millions et une marge opérationnelle de (2,4 %) au cours de l'exercice 2002/03 et un résultat opérationnel de € 941 millions et une marge opérationnelle de 4,0 % au cours de l'exercice 2001/02.

Notre marge opérationnelle au cours de l'exercice 2003/04 a été affectée par :

- le faible niveau des ventes, qui n'a pas été totalement compensé par une diminution correspondante des charges d'exploitation, étant donné que les plans de restructuration lancés au cours de l'exercice 2003/04 n'ont pas encore eu d'impact significatif ; et
- des charges s'élevant à € 102 millions pour notre Secteur Transport et à € 108 millions pour notre Secteur Power Environment suite respectivement à la constitution de provisions supplémentaires résultant de réexamens de projets aux États-Unis et de difficultés avec deux sous-traitants aux États-Unis.

Au cours de l'exercice 2002/03, des provisions exceptionnelles et des charges à payer avaient été enregistrées pour les turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26 et pour les trains au Royaume-Uni.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a été négatif de € 871 millions au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à une perte de € 1 129 millions

au cours de l'exercice 2002/03 et à un gain de € 487 millions au cours de l'exercice 2001/02.

La perte d'exploitation au cours de l'exercice 2003/04 a été principalement la conséquence :

- du faible niveau du résultat opérationnel ;
- de coûts de restructuration d'un montant de € 655 millions au cours de l'exercice 2003/04, par rapport à € 268 millions au cours de l'exercice 2002/03. Cette augmentation au cours de l'exercice 2003/04 a été causée par des plans de restructuration annoncés dans notre plan d'action en mars 2003 afin de réduire significativement nos frais généraux et d'adapter notre organisation et notre base industrielle aux conditions actuelles du marché. Les coûts de restructuration sont provisionnés lorsque la direction annonce la réduction ou la fermeture d'établissements ou un programme de réduction des effectifs et lorsque les coûts associés sont déterminés de façon précise. De tels coûts incluent les indemnités de licenciement d'employés et les prestations de cessation d'emploi, les coûts estimés de fermeture d'établissements et de dépréciation d'éléments d'actifs ;
- d'indemnités de retraite s'élevant à € 263 millions au cours de l'exercice 2003/04, par rapport à € 214 millions au cours de l'exercice 2002/03 et à € 139 millions au cours de l'exercice 2001/02. Cette augmentation a été essentiellement causée par un accroissement de l'amortissement de la différence actuarielle non reconnue entre les engagements de retraites et la juste valeur de marché des actifs à la suite de la chute des marchés financiers en 2002.

La perte d'exploitation de l'exercice 2002/03 était due essentiellement à la baisse du résultat opérationnel et à l'augmentation des coûts d'indemnités de retraite et de restructuration.

Charges financières nettes

La détérioration de nos charges financières nettes, € 460 millions au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à € 270 millions au cours de l'exercice 2002/03 et à € 294 millions au cours de l'exercice 2001/02, a été la conséquence de l'augmentation des frais payés sur les lignes de crédit liés aux accords obtenus en mars 2003 pour un crédit-relais et la prorogation de l'échéance de certains emprunts, de l'amortissement de coûts de titrisation de créances futures lors de la livraison finale d'un bateau de croisière, ainsi que des pertes sur opérations de change (€ 19 millions) alors que nous avons enregistré des gains de change pour € 55 millions durant l'exercice 2002/03.

Tous les frais, y compris les frais exceptionnels liés à la restructuration de notre dette (à la fois pour la négociation en mars 2003 d'un nouveau crédit-relais et de la prorogation de l'échéance de certains

emprunts et pour l'accord de refinancement de septembre 2003) ainsi que les frais d'avocats et d'auditeurs s'élèvent à un total d'environ € 200 millions. La charge correspondante dans notre compte de résultat était de € 125 millions pour l'exercice 2003/04, le solde sera amorti sur les cinq prochains exercices.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt au titre de l'exercice 2003/04 s'est élevée à € 251 millions du fait d'une charge d'impôt différé de € 149 millions et une charge d'impôt courant de € 102 millions. Cette charge d'impôt différé de € 149 millions au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à un crédit de € 416 millions au cours de l'exercice 2002/03 est principalement due à une diminution de la constatation d'impôts différés actifs après une valorisation détaillée par juridiction comme décrit dans la Note 6 aux Comptes Consolidés. Étant donné la capacité de reporter indéfiniment certains déficits, ces impôts différés actifs, actuellement sujets à dépréciation, restent disponibles pour être utilisés dans le futur.

Nos impôts différés actifs s'élevaient à € 1 561 millions au 31 mars 2004. Sur la base de nos prévisions, nous estimons que nos impôts différés, qui ne sont pas actuellement sujets à dépréciation, seront récupérés sur une période de quatre à douze ans. Pour plus de détails, voir Note 6 aux Comptes Consolidés.

Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence

Notre quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence était nulle pour l'exercice 2003/04, par rapport à € 3 millions pour l'exercice 2002/03 et € 1 million pour l'exercice 2001/02.

Dividendes sur actions préférentielles remboursables d'une filiale

Notre dividende sur actions préférentielles remboursables d'une filiale a été reclassé en produit financier net (charge financière nette) pour l'exercice 2002/03 en raison du reclassement des actions préférentielles remboursables en dette financière. Le dividende payé a été de € 11 millions pour l'exercice 2003/04 et de € 13 millions pour l'exercice 2002/03, ce qui a donc eu un impact sur le résultat financier, et de € 14 millions pour l'exercice 2001/02, ce qui a eu un impact sur le poste "dividende" de notre compte de résultat.

Intérêts minoritaires

La part des actionnaires minoritaires s'est élevée à € 2 millions pour l'exercice 2003/04, par rapport à € (15) millions pour l'exercice 2002/03 et € (23) millions pour l'exercice 2002.

Amortissement des écarts d'acquisition

L'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à € 256 millions au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à € 284 millions au

cours de l'exercice 2002/03 et à € 286 millions au cours de l'exercice 2001/02. La diminution résulte de la cession de nos activités Turbines Industrielles et dans une moindre mesure de la cession de nos activités T&D.

Nous avons mandaté une société indépendante pour réaliser un rapport dans le cadre du test annuel de valorisation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles. Cette évaluation au 31 mars 2004 a confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés.

Résultat net

La perte nette au cours de l'exercice 2003/04 s'est élevée à € 1 836 millions, par rapport à une perte nette de € 1 432 millions au cours de l'exercice 2002/03 et à une perte nette de € 139 millions au cours de l'exercice 2001/02.

BILAN

Écarts d'acquisition nets

Les écarts d'acquisition nets se sont établis à € 3 424 millions au 31 mars 2004 contre € 4 440 millions au 31 mars 2003 en raison de l'amortissement des écarts d'acquisition à hauteur de € 256 millions et de la cession de notre Secteur Turbines Industrielles et de nos activités T&D qui a induit une baisse correspondante des écarts d'acquisition de € 759 millions.

Les écarts d'acquisition nets se sont établis à € 4 440 millions au 31 mars 2003 contre € 4 612 millions au 31 mars 2002 en raison de l'amortissement compensé par l'impact de l'acquisition du solde du 49 % de Fiat Ferroviaria en avril 2002.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (défini comme les actifs circulants moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges) s'élevait à € (4 860) millions au 31 mars 2004 par rapport à € (4 886) millions au 31 mars 2003.

Cette variation est due à un effet positif net de la conversion des états financiers établis en devises étrangères de € 117 millions et à des changements de périmètre. Sans ces effets, le besoin en fonds de roulement est resté stable. Voir Note 16 des Comptes Consolidés pour plus de détails.

Le besoin en fonds de roulement s'élevait à € (4 886) millions au 31 mars 2003 par rapport à € (4 545) millions au 31 mars 2002, reflétant une gestion plus stricte du besoin en fonds de roulement et une diminution du total des provisions pour risques et charges.

Avances et acomptes reçus

Nous enregistrons les avances et acomptes reçus en brut dans notre bilan. Les montants bruts étaient respectivement de € 8 722 millions, € 12 689 millions et € 14 159 millions au 31 mars 2004, 31 mars 2003 et 31 mars 2002. À la clôture, nous mettons ces versements d'abord avec la valeur brute des créances clients, puis avec la valeur des stocks et travaux en cours relatifs aux contrats pour lesquels nous avons reçu une avance. Le solde des avances et acomptes est présenté en "avances et acomptes reçus" dans notre bilan.

Au 31 mars 2004, le montant total net des avances et acomptes reçus a été de € 2 714 millions, comparé à € 3 541 millions au 31 mars 2003 et à € 4 221 millions au 31 mars 2002.

La baisse de € 827 millions des avances et acomptes reçus de nos clients durant l'exercice 2003/04 comprenait des effets de change négatifs pour € 84 millions, et l'impact de la cession de nos activités Turbines Industrielles et T&D pour € 742 millions. L'impact sur notre cash flow de la variation des avances et acomptes reçus des clients a été négatif de € 1 million pour l'exercice 2003/04, alors qu'il avait été négatif de € 221 millions pour la première moitié de l'exercice 2003/04. Ceci est dû à l'augmentation des commandes que nous avons reçues pendant la seconde moitié de l'exercice, ce qui démontre le retour de la confiance de nos clients après la mise en œuvre de notre plan de refinancement.

La baisse des avances et acomptes reçus de nos clients au cours de l'exercice 2002/03 comparée à l'exercice 2001/02 est due principalement à des effets de change.

Provisions pour risques et charges

Au 31 mars 2004, les provisions pour risques et charges se sont élevées à € 3 489 millions comparées aux € 3 698 millions au 31 mars 2003.

Cette baisse nette résulte principalement des mouvements suivants :

- une baisse de € 561 millions des provisions sur contrats principalement due à l'utilisation des provisions sur les turbines à gaz GT24/GT26 et à la cession d'activités ;
- une augmentation des provisions pour restructurations de € 247 millions due aux nombreux plans de restructuration annoncés, pour lesquels nous avons enregistré un niveau élevé de provisions durant l'exercice 2003/04 qui seront utilisées durant l'exercice 2004/05 ; et
- une réduction due aux effets de change.

Au 31 mars 2003, les provisions pour risques et charges étaient de € 3 698 millions comparées à € 3 849 millions au 31 mars 2002. La baisse est due principalement à une baisse des provisions sur

contrats, des provisions pour restructuration et autres provisions, et à des effets de change qui font plus que contrebalancer l'augmentation nette des provisions sur les turbines à gaz GT24/GT26.

Capitaux propres et intérêts minoritaires

Les capitaux propres au 31 mars 2004 s'élevaient à € 97 millions, y compris les intérêts minoritaires, par rapport à € 853 millions au 31 mars 2003 et à € 1 843 millions au 31 mars 2002. Cette diminution au 31 mars 2004 a été causée principalement par la perte nette de € 1 836 millions pour la période, compensée par l'augmentation de capital de € 300 millions, par l'émission d'obligations convertibles à hauteur de € 733 millions nette des coûts associés et par l'impact positif de € 74 millions des écarts de conversion. La baisse au 31 mars 2003 est due principalement à la perte nette et à des écarts de conversion, partiellement compensées par l'augmentation de capital de € 622 millions.

Au 31 mars 2004, € 152 millions d'obligations, sur les € 901 millions émises, n'avaient pas été converties en capital.

Cession de créances clients

Afin de financer notre activité, nous vendons à des tiers certaines créances clients existantes de façon irrévocable et sans recours. Le produit net de ces ventes a été au 31 mars 2004 de € 94 millions comparé à € 357 millions au 31 mars 2003 et € 1 036 millions au 31 mars 2002.

Titrisation de créances futures

Afin de financer notre besoin en fonds de roulement et d'alléger le profil de trésorerie négatif de certains contrats, nous avons vendu certaines créances futures à des tiers. Ces cessions offrent l'avantage de réduire le risque clients (puisque la vente de créances futures est faite sans recours contre nous tant que la cause du défaut d'un client n'est pas liée à notre non-respect des obligations du contrat). Nous recourons à ces transactions principalement dans les Secteurs Marine et Transport. La titrisation des créances futures au 31 mars 2004 s'est élevée au total à € 265 millions contre € 1 292 millions au 31 mars 2003 et € 1 735 millions au 31 mars 2002. La baisse sur l'exercice 2003/04 comparée à l'exercice 2002/03 est principalement due à la livraison de deux bateaux de croisière par notre Secteur Marine. Nous n'avons pas réalisé de nouvelle titrisation de créances futures au cours de l'exercice 2003/04. La baisse au cours de l'exercice 2002/03 comparé à l'exercice 2001/02 est principalement due au plus faible niveau de commandes reçues sur Marine.

Dette financière

Notre dette financière a été de € 4 372 millions au 31 mars 2004, contre € 6 331 millions au 31 mars 2003 et € 6 035 millions au 31 mars 2002.

Dette nette

Nous définissons la dette nette comme la différence entre la dette financière et les disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme. Notre endettement net s'est établi à € 2 906 millions au 31 mars 2004 contre € 4 561 millions au 31 mars 2003 et € 3 799 millions au 31 mars 2002. Notre endettement net a diminué en raison de l'augmentation de capital, de l'émission d'obligations remboursables en actions et de produits de cession

de titres partiellement compensés par les décaissements réalisés dans le cadre de notre exploitation.

L'augmentation au cours de l'exercice 2002/03 était principalement due à une baisse des disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme et à la reclassification des nos actions préférentielles et de nos titres subordonnés à durée indéterminée.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉS

Le tableau suivant donne le détail d'indicateurs issus du tableau des flux de trésorerie consolidés :

TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	341	(1 087)	(1 053)
Variation du besoin en fonds de roulement	(920)	550	(5)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(579)	(537)	(1 058)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	123	(341)	1 561
Variation nette de la trésorerie de financement	(136)	621	1 173
	(592)	(257)	1 676
Effet net des variations des taux de conversion	(12)	(41)	(7)
Autres changements	16	(464)	(14)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(588)	(762)	1 655

Variation nette de la trésorerie d'exploitation

La variation nette de la trésorerie d'exploitation est définie comme le résultat net après l'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie plus la variation du besoin en fonds de roulement. La variation nette de la trésorerie d'exploitation s'est élevée à € (1 058) millions au cours de l'exercice 2003/04 par rapport à € (537) millions au cours de l'exercice 2002/03 et à € (579) millions au cours de l'exercice 2001/02.

Le résultat net après l'élimination des éléments non monétaires était de € (1 053) millions au cours de l'exercice 2003/04. Ce montant représente la trésorerie générée par le résultat net avant la variation du besoin en fonds de roulement. Les provisions étant incluses dans la définition de notre besoin en fonds de roulement, elles ne sont donc pas incluses dans l'élimination des éléments non monétaires. Ce montant négatif est principalement dû au niveau élevé des charges de restructuration et financières.

La variation nette du besoin en fonds de roulement était de € (5) millions. Les principales variations du besoin en fonds de roulement ont été causées par :

- une diminution de € 267 millions des cessions de créances clients (titrisation des créances existantes) ;
- une diminution de € 295 millions des provisions sur contrats du fait de l'utilisation de provisions pour les GT24/GT26 partiellement compensée par la dotation de nouvelles provisions sur d'autres contrats et pour restructuration non encore utilisées ;
- la stabilité des acomptes et avances clients ; et
- une diminution de € 985 millions des dettes fournisseurs et comptes rattachés, une diminution de € 388 millions des stocks et des travaux en cours, et une diminution des créances clients et comptes rattachés de € 770 millions. Ces variations sont principalement dues à la baisse des ventes de 10 % sur une base comparable et à un niveau élevé de livraison durant

l'exercice 2003/04. Le cash flow positif de € 173 millions résultant de cette diminution nette du besoin en fonds de roulement est dû à l'utilisation de charges à payer pour les GT24/GT26, à une variation positive de Marine liée aux livraisons, et à l'effet combiné d'une diminution de l'activité et d'une meilleure gestion du besoin en fonds de roulement (principalement une réduction des impayés des clients).

La variation nette de la trésorerie d'exploitation de (€ (537) millions) au cours de l'exercice 2002/03 est principalement due à la perte nette de l'année, en partie compensée par une variation positive du besoin en fonds de roulement.

La variation nette de la trésorerie d'exploitation de (€ (579) millions) au cours de l'exercice 2001/02 a été principalement le fait d'une variation négative du besoin en fonds de roulement.

Variation nette de la trésorerie d'investissement

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'élevait à € 1 561 millions au cours de l'exercice 2003/04. Ce montant comprenait :

- les produits à hauteur de € 244 millions provenant des cessions de biens, d'usines et d'équipements (y compris € 206 millions provenant de la cession de biens immobiliers) ;
- l'acquisition d'immobilisations corporelles à hauteur de € 254 millions ;
- la diminution des autres immobilisations à hauteur de € 125 millions principalement due au produit du remboursement anticipé de créances nous étant dues par deux entités ad hoc en liaison avec le financement des ventes dans le Secteur Marine ;
- la trésorerie nette provenant de la cession de titres, moins la trésorerie nette cédée pour € 1 454 millions, comprenant principalement le produit de la cession de notre Secteur Turbines Industrielles pour € 784 millions et de nos activités T&D pour € 632 millions.

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'est élevée à € (341) millions au cours de l'exercice 2002/03 et à € 123 millions au cours de l'exercice 2001/02. Les décaissements nets pendant l'exercice 2002/03 ont surtout résulté des € 410 millions d'acquisition d'immobilisations corporelles et des € 154 millions de coûts d'acquisition du solde de 49 % dans Fiat Ferroviaria Spa.

La variation nette de la trésorerie d'investissement de l'exercice 2001/02 est principalement due à la cession de titres (Contracting et GTRM).

Variation nette de la trésorerie de financement

La trésorerie nette générée par les activités de financement au cours de l'exercice 2003/04 s'est élevée à € 1 173 millions, incluant l'augmentation de capital de € 300 millions et l'émission d'ORA pour € 901 millions, par rapport à € 621 millions de produits nets au cours de l'exercice 2002/03, qui comprenait principalement des fonds provenant de l'augmentation de capital effectuée en juillet 2002.

La variation nette de la trésorerie de financement de l'exercice 2001/02 de (€ (136) millions) est due au paiement de dividende.

Diminution (augmentation) de la dette nette

En conséquence des informations décrites ci-dessus, notre dette nette a diminué de € 1 655 millions au cours de l'exercice 2003/04, par rapport à une augmentation de € 762 millions au cours de l'exercice 2002/03 et € 588 millions durant l'exercice 2001/02.

MATURITÉ ET LIQUIDITÉ

Nous nous appuyons sur des financements très variés pour nos activités, y compris, principalement, des emprunts sous forme de contrats de crédit renouvelables, l'émission de billets de trésorerie et des cessions d'actifs. Nous avons d'autres sources de financement comme les dépôts et avances de nos clients, ainsi que le produit de la cession de créances clients, y compris les créances clients futures. Auparavant, nous avons également utilisé l'émission de titres, y compris de titres subordonnés et d'actions préférentielles comme sources de financement.

En août 2003, nous avons conclu un nouvel accord de financement global avec plus de 30 de nos banques prêteuses et l'État Français, et en septembre 2003 nous avons amendé cet accord de financement comme cela est décrit plus haut sous la rubrique "Avancement de notre plan d'action et principaux événements de l'exercice 2003/04 - Accord de refinancement 2003". La mise en œuvre de cet accord de refinancement a réduit et modifié substantiellement le profil de maturité de notre dette.

Le tableau suivant présente les échéances de remboursement de nos dettes (y compris les créances futures titrisées) et de nos lignes de crédits disponibles au 31 mars 2004 :

(en millions d'€)

	1 ^{er} trimestre 2004/05	2 ^e trimestre 2004/05	3 ^e trimestre 2004/05	4 ^e trimestre 2004/05	Exercice 2004/05	Exercice 2005/06	Exercice 2006/07	Exercice 2007/08	Exercice 2008/09	Après l'exercice 2008/09
Actions préférentielles remboursables	205					(205)				
Titres subordonnés	250						(250)			
Prêt subordonné à durée déterminée	1 563								(1 563)	
Titres subordonnés à durée déterminée	200									(200)
Titres subordonnés remboursables en actions (TSDD RA) ⁽¹⁾	300									(300)
Emprunts obligataires	650						(650)			
Prêts syndiqués	722						(722)			
Prêts bilatéraux	260					(27)	(33)	(200)		
Billets de trésorerie	420			(420)	(420)					
Découverts bancaires et autres emprunts ⁽²⁾	320	(278)			(278)	(14)	(6)	(3)	(3)	(16)
Sous-total	4 890	(278)	0	0	(420)	(698)	(246)	(1 661)	(203)	(1 566)
Titrisation de créances futures ⁽³⁾	265	(68)	(69)	(68)	(60)	(265)				
Total	5 155	(346)	(69)	(68)	(480)	(963)	(246)	(1 661)	(203)	(1 566)
Dettes financières	4 372									
Lignes disponibles	783									

1) Les Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions (TSDD RA) ne seront remboursés en espèces que dans le cas où la Commission Européenne n'approuverait pas leur remboursement par des actions. Cf. "Avancement de notre plan d'action et principaux événements de l'exercice 2003/04 – Accord de refinancement 2003".

(2) Les lignes de crédit obtenues par les filiales ont été classées comme étant immédiatement dues étant donné que de telles lignes de crédit ne sont généralement pas allouées.

(3) Excluant les remboursements effectués directement par le client à l'établissement financier auquel nous avons cédé notre droit à paiement.

Le total des lignes de crédit disponibles non utilisées et de la trésorerie disponible dans le Groupe s'élevait à € 2 249 millions au 31 mars 2004, par rapport à € 2 370 millions au 31 mars 2003.

Les montants se décomposaient ainsi :

- Les lignes disponibles au niveau du Groupe, étaient de € 783 millions au 31 mars 2004 (constituées de 420 millions de billets de trésorerie et pour € 363 millions de la tranche B de l'emprunt subordonné (PSDD)), par rapport à un crédit relais de € 600 millions au 31 mars 2003 ;
- La trésorerie disponible au niveau de la société mère s'élevait à € 532 millions au 31 mars 2004, par rapport à € 610 millions au 31 mars 2003 ;
- La trésorerie disponible au niveau des filiales à hauteur de € 934 millions au 31 mars 2004, par rapport à € 1 160 millions au 31 mars 2003.

ALSTOM, la société mère du Groupe, peut avoir facilement accès à des liquidités détenues par des filiales à cent pour cent par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accord de prêt entre sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que nous ayons le pouvoir de contrôler les décisions des filiales dans lesquelles nous avons un intérêt majoritaire, nos filiales sont des entités légales distinctes, et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à notre société peut faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles, dépendre de leurs bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Ces limitations comprennent les règlements locaux relatifs à l'assistance financière, les lois sur les bénéfices des sociétés et d'autres restrictions légales. Notre politique consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société mère dans la mesure du possible, et nous continuons à progresser par rapport à cet objectif. La trésorerie disponible au niveau des filiales était respectivement de € 2 609 millions, € 1 160 millions et € 934 millions en Mars 2002, 2003 et 2004.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Nous proposons à nos employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires postérieurs à la période d'activité (incluant assurance maladie et soins médicaux). Le type de régime proposé à un employé dépend de la réglementation locale ainsi que des usages de chacune de nos filiales, nous amenant à participer ou cotiser à différents régimes de retraite.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies, à prestations définies ou des régimes mutualisés.

Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, nous versons des cotisations à des fonds gérés de façon indépendante selon un pourcentage fixe de la rémunération de l'employé. Les frais afférant à ces régimes à cotisations définies sont enregistrés en résultat opérationnel et représentent les cotisations que nous versons à ces fonds.

Régimes à prestations définies

Ces régimes couvrent principalement des prestations de retraite et des indemnités de fin de carrière ("Prestations de retraite") et des prestations médicales après retraite ("Autres prestations").

S'agissant des régimes à prestations définies que nous offrons, les prestations sont normalement assises sur le niveau de rémunération de l'employé ouvrant droit à retraite et sur son ancienneté dans la société. Ces régimes sont soit couverts par un financement et gérés par des fonds de pension indépendants, soit non financés. Les engagements de retraite sont évalués annuellement par des actuaires professionnels externes. Ces évaluations actuarielles sont effectuées pour chaque régime par la méthode "Projected unit credit" à la date du 31 décembre. Les hypothèses démographiques et financières, déterminées à la date de référence, sont adaptées au régime et au pays dans lequel les plans se situent. On trouvera ci-dessous les principales hypothèses :

- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux de rendement à long terme des actifs en couverture ;
- taux de mortalité ;
- taux de rotation du personnel.

Certaines de ces hypothèses sont détaillées dans la Note 21 aux Comptes Consolidés.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies, gérés en externe, sont principalement investis en actions et obligations. La composition de ces actifs figure dans la Note 21 aux Comptes Consolidés.

Les charges estimées afférant à ces régimes de retraite à prestations définies ainsi que celles afférant aux prestations postérieures à la période d'activité sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de service des employés.

Évaluation de la dette actuarielle

La dette actuarielle estimée avec la méthode "projected unit credit" varie chaque année selon les facteurs suivants :

- augmentations liées à l'acquisition de nouveaux droits par l'employé du fait d'une année d'ancienneté supplémentaire (Charge relative au service de l'exercice) ;
- augmentation de la dette actuarielle, par raccourcissement du délai à courir jusqu'à l'année de versement des prestations ("charge d'intérêt") ;
- diminutions liées aux prestations versées en cours de l'exercice ;
- évolution des hypothèses actuarielles ("gains ou pertes actuarielles" : taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires, etc...) ;
- évolution des engagements liés à des modifications de régime ;
- évolution due aux réductions d'effectifs ou à la fermeture de plans ;
- changements de périmètre (acquisitions/cessions).

L'évolution de la dette actuarielle figure en Note 21 aux Comptes Consolidés.

Valorisation des actifs en couverture (valeur vénale des placements)

La valeur vénale des actifs détenus par chaque plan est le montant que chaque plan peut raisonnablement espérer recevoir à la vente des actifs entre un acheteur et un vendeur.

Cette valeur est comparée à la dette actuarielle, la différence représente la couverture financière du plan.

Les modifications de la valeur vénale des actifs et la couverture financière sont présentées en Note 21 des Comptes Consolidés.

Pertes et gains actuariels, charges relatives au service de l'exercice précédent et engagements de transition

Un certain nombre de facteurs peuvent être source de pertes ou de gains actuariels :

- écarts entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des facteurs (ex : une valeur constatée de rendement des actifs différente du taux de rendement prévu en début d'année) ;
- modification des hypothèses à long terme (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, etc) ;
- modifications de régime ;

- impact de la première application des méthodes actuarielles (méthode "projected unit credit").

L'impact de ces facteurs est montré dans le tableau "*Variation de la valeur vénale des placements*" de la Note 21 aux Comptes Consolidés :

- pertes et gains actuariels restant à amortir ;
- modifications de régime restant à amortir ;
- dette initiale restant à amortir.

Toute perte (gain) actuarielle en fin d'exercice est comparée pour chaque régime avec le point le plus haut de la dette actuarielle et de la valeur vénale des actifs détenus. Si la perte (gain) actuarielle restant à amortir excède 10 % de ce montant, la fraction dépassant ce seuil de 10 % est répartie sur la durée résiduelle de vie active des employées appartenant au régime en question.

Au 31 mars 2004, les pertes actuarielles restant à amortir se sont élevées à € 918 millions, une baisse de € 49 millions depuis mars 2003. La réglementation comptable française autorise l'étalement de ces pertes sur la durée résiduelle de vie active des employés de chaque régime. En conséquence, à partir de l'exercice 2004/05, la fraction excédant 10 % évaluée pour chaque régime sera répartie sur la durée résiduelle de vie active des participants, qui est de 10 à 15 ans selon les régimes.

Les gains liés aux modifications de régime restant à amortir s'élevaient à € 33 millions au 31 mars 2004. Le montant total est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active des membres du régime.

Charges de retraite

Le total des charges de retraite liées aux régimes à prestations définies, déterminé chaque année par des actuaires qualifiés, est détaillé en Note 21 aux Comptes Consolidés comme suit :

- charge relative aux services de l'exercice correspondant à l'acquisition d'une année supplémentaire de droits ;
- charge d'intérêt, résultant de l'augmentation de la dette actuarielle par raccourcissement du délai à courir jusqu'à l'année de versement des prestations ;
- rendement escompté sur les actifs du régime (bénéfice) ;
- charge ou bénéfice éventuel correspondant à l'amortissement des charges liées aux modifications de régime (voir ci-dessus) ;
- charge ou éventuel bénéfice correspondant à l'amortissement des pertes et gains actuariels (voir ci-dessus) ;
- bénéfice ou charge éventuelle des Clôtures/Règlements lié à l'impact d'une réduction/annulation d'obligation principalement due à une modification du périmètre des plans (réduction d'effectif, vente d'activité, fermeture de plans, etc.).

Régimes mutualisés aux États-Unis et au Canada

Nous employons des membres de Syndicats ouvriers aux États-Unis et au Canada principalement dans notre activité Customer service.

Les coûts des retraites, enregistrés au Résultat d'Exploitation dans "*Autres Charges – Coûts de retraite*", représentent les contributions versées aux fonds dédiés.

Au cours de l'exercice 2003/04, les engagements de retraite et engagements complémentaires s'élèvent à € 263 millions. Le montant inclut € 191 millions relatifs à des plans à prestations définies, € 32 millions de plans à contribution définies, € 28 millions relatifs à des régimes mutualisés et € 12 millions d'engagements complémentaires. Le montant total des cotisations et prestations versées durant l'exercice s'élève à € 199 millions.

La valeur vénale des plans à prestations définies s'élève à € 2 263 millions au 31 mars 2004 et la dette actuarielle relative aux régimes de retraite et autres régimes à prestations définies s'élève à € 3 633 millions, conduisant à une sous couverture financière de ces plans de € 1 370 millions. Nous avons enregistré une provision nette de € 485 millions dans les comptes consolidés. Le solde de € 885 millions tenant compte des changements d'hypothèses actuarielles relatives à la dette actuarielle et aux actifs en couverture sera reconnu sur la durée de service résiduelle des employés concernés.

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente nos engagements hors bilan, qui sont décrits également dans la Note 27 aux Comptes Consolidés.

TOTAL GROUPE DONNÉES EN BASE RÉELLE

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Garanties sur contrats	11 451	9 465	8 169
Garanties liées au financement des ventes	932	749	640
Obligations	18	11	6
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	8	7	0
Autres engagements	58	94	43
Engagements hors bilan	12 467	10 326	8 858

Garanties sur contrats

Le montant total de nos garanties sur contrats a diminué de € 9 465 millions en mars 2003 à € 8 169 millions en mars 2004, une diminution de 14 %, principalement liée à la cession de nos Turbines Industrielles et de nos activités T&D et aux variations de taux de conversion.

Ces garanties représentent un montant de € 969 millions au 31 mars 2004 (dont € 640 millions d'engagements hors bilan) contre € 1 259 millions au 31 mars 2003 (dont € 749 millions d'engagements hors bilan).

Exposition au financement des ventes

Nous apportons des garanties financières aux établissements qui financent certains de nos clients et aussi, dans certains cas, directement à nos clients pour l'achat de nos produits. Une telle assistance financière est appelée "financement des ventes". Nous n'avons plus apporté de nouveaux financements des ventes à nos clients depuis l'exercice 1998/99.

Cette diminution est principalement due au remboursement par anticipation en notre faveur de € 180 millions de dettes par deux entités ad hoc suite à l'accord avec nos banques prêteuses sur notre plan de refinancement.

Autres obligations

► AU 31 MARS 2004

(en millions d'€)

	Au 31 mars 2004	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	après 5 ans
Dettes financières (hors Crédit-bail)	4 372	543	1 907	1 406	516
Locations longue durée	683	11	31	44	597
Crédit-bail	237	37	55	39	106
Locations simples	430	62	106	75	187
Pensions et engagements de retraite, nets	485	63	120	120	182
Total	6 207	716	2 219	1 684	1 588

Voir Notes 27, 22 et 21 aux Comptes Consolidés du 31 mars 2004.

PRINCIPES COMPTABLES NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE NOS COMPTES

La préparation des comptes consolidés implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les produits et charges, les engagements hors bilan de la Société y compris en terme de financement. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière, sur la base des informations disponibles, notamment en ce qui concerne les projets, les produits, les revenus liés à la maintenance, la prise de résultat sur les contrats, les provisions pour risques et charges, les créances douteuses, les en-cours de production, les titres, les actifs incorporels et les survaleurs, l'imposition y compris les positions d'impôts différés, les emprunts obligataires, les provisions pour restructuration, les provisions sur contrats, les contrats de services long terme, les provisions pour départ à la retraite, les engagements, les litiges. Ces estimations sont effectuées à partir de notre expérience et d'autres hypothèses que nous estimons raisonnables dans les conditions du moment, et constituent la base de notre jugement sur la valeur des actifs et des passifs de la Société. Les résultats présentés pourraient différer en fonction d'autres circonstances, hypothèses et conditions.

Les règles comptables essentielles à la compréhension de nos états financiers comprennent les regroupements d'entreprises, les méthodes de consolidation, de calcul des survaleurs, de traitement des acquisitions d'actifs incorporels, de provisionnement des coûts de restructuration pouvant faire l'objet de traitements comptables différents et être sujet à interprétation par rapport aux principes généralement retenus. Nous vous présentons, ci-après, les principes comptables qui, selon nous, sont le plus affectés par notre interprétation et qui influent donc sur notre manière d'arrêter les comptes.

Dégagement du résultat sur les contrats à long terme

Nous déterminons le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats à long terme et prix fixe selon la méthode de l'avancement basée sur des pourcentages d'avancement, déclinée sur les jalons du contrat, et qui repose sur une estimation totale des coûts et marges. Nous utilisons cette méthode car nous pensons être en mesure d'estimer raisonnablement les revenus et coûts relatifs à chaque phase ou jalon du contrat. La comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts est revue au fur et à mesure de l'évolution du projet et ce jusqu'à la livraison complète des équipements. La comptabilisation de la révision des marges est effectuée sur la période au cours de laquelle les faits qui donnent lieu à cette révision sont connus. Lorsque nous reconnaissons le chiffre d'affaires, nous enregistrons également les charges afférentes (incluant les achats directs, la main-d'œuvre et les coûts indirects au contrat), de manière à ce que, sur une base cumulée, la marge brute du contrat soit égale à la marge totale du contrat déterminée au cours de la revue du projet

la plus récente. Nous comptabilisons généralement les contrats de service à long terme en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, en reconnaissant les revenus au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat sur la base des taux de rentabilité contractuelle estimés. Les dépenses commerciales et administratives sont passées en charges au fur et à mesure.

Provisionnement et valorisation des coûts futurs des contrats

Des estimations élaborées sont utilisées pour déterminer les provisions correspondant aux pertes contractuelles et au coût des garanties. Si la revue du projet conclut à une marge brute négative, nous reconnaissons la totalité de la perte dès qu'elle est identifiée. La valorisation des coûts futurs sur chaque contrat représente notre estimation la plus fidèle de ce que nous pensons avoir à dépenser jusqu'à la livraison complète des équipements conformément à nos engagements contractuels. Cette estimation est effectuée contrat par contrat. De telles estimations sont sujettes à changement en fonction des nouvelles informations rassemblées au cours de la progression des projets.

Les coûts des garanties que nous donnons sur les produits à la livraison sont également inclus dans l'estimation des coûts totaux du projet.

Ces garanties sont calculées en fonction des taux réels de défaillance des produits que nous livrons, de l'usure des matériels ainsi que du temps à passer et des modifications à apporter pour revenir à un service normal. Si ces paramètres étaient amenés à changer, nous serions dans l'obligation de revoir les coûts de garanties provisionnés dans les en-cours de production. L'introduction de produits utilisant des technologies de pointe accroît notre exposition au risque de défaillance bien au-delà de ce que prévoient les termes de contrats de garanties standards applicables uniquement aux fournisseurs d'équipements. Si les taux de défaillance devaient augmenter, nous serions contraints de comptabiliser des coûts supplémentaires pour y remédier et de constater des résultats financiers différents de ceux de nos estimations.

Stocks

Nous déprécions les stocks obsolètes ou dont la valeur est supérieure à leur valeur commerciale jusqu'à atteindre la valeur de réalisation que nous estimons en fonction de nos hypothèses concernant la demande et les conditions de marché. Si le marché se dégrade au-delà de nos prévisions, nous comptabilisons des provisions complémentaires.

Clients douteux

Nous comptabilisons des provisions pour clients douteux à hauteur des montants que nous estimons irrécouvrables. Nous effectuons un complément de provision à chaque fois que nous estimons que la situation financière de l'un de nos clients se détériore au point de mettre en difficulté sa capacité à honorer sa dette.

Évaluation des immobilisations

Nous revoyons annuellement la valeur de nos immobilisations corporelles et incorporelles et comptabilisons un amortissement complémentaire si nous observons une dégradation définitive de l'actif. La possible dégradation dans le futur des conditions de marché ou bien des performances d'exploitation plus faibles pourraient conduire à une perte ou à l'incapacité de réaliser la valeur nette comptable qui peut ne pas apparaître au titre de l'actuelle valeur nette comptable. Ces évolutions pourraient entraîner des besoins complémentaires de provisions.

Pour ce qui est de la survaleur et des autres immobilisations incorporelles, nous basons nos évaluations ("impairment tests") secteur par secteur sur le Business Plan interne du Groupe à horizon de trois ans, et nous extrapolons sur dix ans avec une valeur terminale. Ces évaluations sont actualisées en fonction du coût du capital "WACC" (Weighted Average Cost of Capital) du Groupe.

Évaluation des impôts différés actifs

Nous comptabilisons si nécessaire une provision pour réduire nos impôts différés actifs à la valeur de réalisation que nous estimons la plus probable. Nous prenons en compte les résultats impossibles futurs et les stratégies prudentes d'optimisation fiscale afin d'évaluer au mieux ces provisions. Si nous estimons pouvoir récupérer une partie supplémentaire de nos impôts différés actifs dans le futur, nous procédons à un ajustement, l'année où il est évalué, en comptabilisant le différentiel en produit d'impôt différé dans le résultat qui se trouve ainsi augmenté. Inversement, si nous estimons que nous ne serons pas en mesure de récupérer tout ou partie de nos impôts différés actifs dans le futur, une charge d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat de la période où l'évaluation est faite.

Pensions et indemnités de départ à la retraite

Nous finançons les pensions et autres indemnités de départ à la retraite sous plusieurs formes couvrant potentiellement tous nos employés qui remplissent les critères requis. Des données statistiques et d'autres paramètres dont l'objectif est d'apprécier l'évolution de la population sont utilisés pour évaluer les dépenses et les provisions relatives aux futurs départs à la retraite. Ces paramètres comprennent des estimations en matière de taux d'actualisation, de rendement de placements, de croissance des salaires que nous évaluons en fonction de certains critères.

De plus, nos actuaires, mandatés pour ces calculs, utilisent également des indices subjectifs comme les démissions ou le taux de mortalité pour évaluer ces éléments de calcul. Les hypothèses des actuaires que nous utilisons pourraient différer de manière importante en fonction du marché, de l'économie, d'un taux de démission plus ou moins fort, ou bien de modifications de l'espérance de vie. Ces changements pourraient avoir un impact significatif sur l'évaluation enregistrée à ce jour pour le montant des pensions et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations.

Contrats de location-acquisition

En vertu des normes comptables françaises, le Groupe peut choisir de capitaliser les contrats de location-acquisition (traitement comparatif) ou de ne pas les capitaliser.

Le Groupe a choisi la seconde option.

Résultat opérationnel

Le Groupe n'inclut pas dans son compte de résultat au niveau du résultat opérationnel les frais de restructuration, l'intéressement du personnel ni les coûts de retraite. Ces postes sont inclus au niveau du résultat d'exploitation.

Autres principes comptables significatifs

D'autres principes comptables sont essentiels à la bonne compréhension de nos états financiers. Les principes, relatifs aux méthodes d'affectation du prix d'acquisition, aux méthodes de consolidation, aux provisions et aux dettes financières, nécessitent des jugements difficiles sur des problèmes complexes qui sont souvent sujets à des recommandations réglementaires diverses.

PASSAGE AUX IFRS (International Financial Reporting Standards)

En application du Règlement européen N° 1606/2002, les sociétés européennes cotées en bourse sont tenues d'adopter les Normes IFRS (International Financial Reporting Standards) pour la préparation de leurs états financiers consolidés couvrant les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2005. En conséquence, les comptes consolidés d'ALSTOM relatifs à l'exercice ouvert le 1 avril 2005 seront présentés selon les normes IFRS ; ils comprendront également des informations comparatives pour la période précédente converties aux mêmes normes. Afin d'établir cette information comparative, ALSTOM devra établir un bilan d'ouverture au 1 avril 2004, date de transition, converti aux normes IFRS.

Le Groupe a établi un programme de mise en œuvre des normes IFRS ayant les objectifs suivants :

- identification des différences entre les principes comptables utilisés actuellement par le Groupe et les dispositions des normes IFRS en matière de méthodes d'évaluation et de présentation,
- estimation des principaux impacts,
- analyse des adaptations nécessaires des processus de gestion et des systèmes d'information,
- organisation de plans d'action en matière de formation.

Le projet est supervisé par un Comité de gestion dirigé par le Directeur financier du Groupe et composé de représentants des Secteurs et du siège. Des groupes de travail ont été mis en place pour traiter les principaux thèmes pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe et sur les systèmes d'information actuels. Une équipe centrale est chargée de la coordination du projet.

L'adoption définitive des normes comptables IFRS est toujours sujette à approbation par la Commission Européenne des normes s'appliquant aux instruments financiers ainsi que des nouvelles normes, amendements ou interprétations publiés depuis juin 2003.

En conséquence, les impacts prévus de la conversion aux normes IFRS ont été analysés à partir d'un corps de normes qui n'est pas encore complètement finalisé par l'International Accounting Standards Board et ils ne doivent être considérés à ce stade que comme la conclusion d'un diagnostic préliminaire.

À la date de la publication de ce rapport, le Groupe estime que les principales différences de traitement comptable générées par la conversion aux normes IFRS et identifiées à ce jour sont les suivantes :

Pensions et avantages postérieurs à la période d'activité

Selon la norme IFRS 1, qui régit la préparation du bilan à la date de transition, deux traitements différents des écarts actuariels non encore reconnus en résultat peuvent être envisagés :

- comptabilisation immédiate au bilan des écarts actuariels existant à la date de transition, ces écarts étant mesurés conformément à la norme IAS 19 (Avantages sociaux des membres du personnel) ;
- application rétrospective complète de la norme IAS 19, avec amortissement des écarts actuariels, comme si la norme avait été appliquée depuis la mise en place de tous les plans.

Constatation des frais de développement comme éléments de l'actif

Les frais de développement qui satisfont aux conditions énoncées dans la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles) doivent être comptabilisés comme éléments de l'actif, alors qu'actuellement ils sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe procède actuellement à l'examen de ses systèmes d'information afin de déterminer s'ils peuvent produire les données nécessaires à l'identification des coûts pouvant être considérés comme des éléments de l'actif. Cette étude couvre aussi bien les dispositions à prendre pour les exercices futurs que celles à mettre en œuvre rétrospectivement à la date de transition pour mesurer la technologie développée en interne et utilisée à cette date.

La contrepartie de toute constatation de coûts de développement en immobilisations serait une augmentation des capitaux propres à la date de transition.

Contrats de location

La principale divergence entre les normes IFRS et les règles utilisées par le Groupe a trait aux immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée.

Ces actifs, ainsi que les dettes correspondantes devront être comptabilisés au bilan, alors qu'ils sont actuellement présentés comme des engagements hors bilan. Ce changement de méthode comptable générera une augmentation significative des immobilisations corporelles et de la dette financière. Les capitaux propres à la date de transition et les résultats futurs ne seront affectés que de façon marginale.

Constatation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes sont en cours d'examen. Le Groupe ne sera en mesure d'estimer si l'adoption des IFRS aura ou non une incidence

significative sur les capitaux propres ou les résultats futurs que lorsque le Comité d'Interprétation des IFRS aura émis un avis sur la combinaison ou la segmentation des contrats actuellement en cours d'examen.

Le reclassement des pénalités et des réclamations en réduction des ventes au lieu d'accroissement des coûts entraînera la diminution du chiffre d'affaires des éventuels contrats soumis à de telles pénalités.

Des reclassements dans la présentation des contrats de construction au bilan seront aussi probablement nécessaires.

Instruments financiers

Les produits dérivés devront être comptabilisés à leur juste valeur au bilan, quelle que soit la nature de l'actif ou du passif sous-jacent. Les nouvelles normes affecteront essentiellement les couvertures en devises étrangères : les instruments financiers dérivés libellés en devises qui ne satisfont pas aux critères de documentation et d'efficacité stipulés par la norme seront comptabilisés sans compensation correspondante par la constatation de la juste valeur des actifs ou passifs couverts. Il en résultera une volatilité accrue des résultats d'exploitation futurs.

Des aménagements conséquents des systèmes comptables devront être entrepris dans la mesure où la relation de couverture entre l'instrument dérivé et les actifs ou passifs sous-jacents devra être régulièrement documentée et démontrée.

En raison de la complexité des procédures devant être mises en œuvre pour satisfaire aux dispositions des normes IFRS relatives aux instruments financiers dérivés, le Groupe a décidé, conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 – Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer la norme IAS 32-39 (Instruments financiers) dans les données comparatives qui seront préparées pour l'exercice 2004-2005.

Périmètre de consolidation

Les normes IFRS prévoient que toute entité ad hoc contrôlée doit être consolidée, même en l'absence de lien en capital.

La norme appliquée par le Groupe est conforme à la réglementation française en vigueur qui exige l'existence d'un lien en capital pour intégrer une entité dans le périmètre de consolidation.

À compter des exercices ouverts après le 31 mars 2004, les dispositions du droit français seront identiques à celles des normes IFRS. Cette modification se traduira par une augmentation des actifs immobilisés et de la dette financière.

Regroupements d'entreprises

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter rétrospectivement selon les normes IFRS les regroupements d'entreprises antérieurs au 1 avril 2004.

Conformément à la nouvelle norme, les écarts d'acquisition ne feront plus l'objet d'amortissement. Des tests de dépréciation devront être réalisés à la date de transition, puis ultérieurement à intervalles réguliers et, au moins, une fois par an.

Présentation des comptes

L'agrégation dans le compte de résultat de produits et de charges comme autres produits ou charges hors résultat opérationnel n'est pas autorisée par les normes IFRS. Ces éléments devront être considérés comme des produits ou charges opérationnels. Les produits et charges résultant des activités cédées ou destinées à être cédées seront présentés sur une seule ligne dès que la vente aura été jugée extrêmement probable, alors qu'ils font actuellement partie des opérations du Groupe jusqu'à la date officielle de la cession.

Les modifications apportées à la présentation du bilan résulteront principalement de la distinction entre les postes courants et non courants, ainsi que de certains reclassements dans les postes concourant au besoin en fonds de roulement. Les éléments d'actif et de passif se rapportant à une activité cédée ou destinée à être cédée seront présentés séparément.

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS (GAAP) EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS

En notre qualité de société étrangère cotée au New York Stock Exchange, nous préparons un tableau de réconciliation du résultat net et des capitaux propres entre les principes comptables généralement admis en France et les principes comptables généralement admis aux États-Unis afin d'inclure ces informations dans notre Rapport annuel, sous forme de 20-F déposé auprès de la Security and Exchange Commission (SEC).

Les principales différences concernant le résultat net, les dettes et les capitaux propres sont les suivantes :

Comptabilisation des coûts de restructuration – Les conditions pour lesquelles une provision peut être comptabilisée en normes US sont différentes de celles qui prévalent en normes françaises. Nous enregistrons une provision pour un plan de restructuration quand le plan est finalisé, approuvé par la Direction et annoncé avant la date de clôture des comptes. En normes américaines, les coûts sont comptabilisés quand l'annonce est faite aux employés avant la date de clôture. De plus, certains coûts comptabilisés en restructuration en normes françaises sont classés en coûts de production en US GAAP (dépréciation de stocks à la suite de plans de restructuration).

Enfin, le Groupe applique depuis le 1 Janvier 2003, le SFAS 146. Cette norme requiert qu'une provision pour la fermeture ou la cession d'une activité soit enregistrée à la juste valeur dès lors que l'obligation existe plutôt que lors de la décision par le Groupe d'initier un plan de restructuration.

Valorisation et comptabilisation des instruments financiers – En normes françaises, les gains et pertes sur les instruments financiers, considérés comme des couvertures de taux et de change à terme sont comptabilisés au cours de la même période que l'élément couvert. La norme américaine SFAS 133, applicable pour la Société à partir du 1 avril 2001, stipule que tous les produits dérivés sont valorisés à leur valeur de marché au bilan. Les variations de la valeur de marché sont comptabilisées dans le résultat de la période. Si, selon certains critères, le produit dérivé est qualifié d'instrument de couverture, la variation de la valeur de marché du produit dérivé, comptabilisée dans le compte de résultat, est partiellement compensée par la variation de la valeur de marché de l'élément couvert.

Traitement des acquisitions – L'affectation du prix d'acquisition aux éléments d'actifs et de passifs acquis peut être révisée selon les normes françaises jusqu'à la fin de l'exercice suivant l'exercice au cours duquel l'acquisition est intervenue. En US GAAP, une telle révision peut être seulement effectuée pendant une période de 12 mois suivant l'acquisition. Une telle différence de principes a généré une réduction de l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition le 11 mai 2000 des 50 % détenus par ABB dans le capital de la Joint Venture "ABB ALSTOM POWER", renommée depuis Power.

Engagements de retraite – Le Groupe détermine les indemnités de départ à la retraite et ses engagements en utilisant des techniques actuarielles conformes aux méthodes préconisées par les SFAS 87, *Employers Accounting for Pensions* et SFAS 106, *Employers Accounting for Post Retirement Benefits Other Than Pensions*. Les Passifs Minimum Additionnels (PMA) ne sont pas comptabilisés dans les comptes du Groupe dans la mesure où les normes françaises ne le prévoient pas. En normes américaines, les Passifs Minimum Additionnels (PMA) sont reconnus par contrepartie des capitaux propres.

Dette financière – Certains éléments non nécessairement enregistrés en dettes financières selon les normes françaises tels que les engagements de crédit-bail le sont selon les normes américaines. Les dettes financières en US GAAP sont également augmentées du fait de la consolidation d'entités ad hoc, non consolidées selon les normes françaises.

Évaluation des écarts d'acquisitions – Le Groupe applique depuis le 1 Avril 2002 le SFAS 142, *Goodwill and Other Intangible Assets*. En conséquence, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Le Groupe procède périodiquement à une évaluation de la valeur de marché de ses écarts d'acquisition. Le Groupe a conclu qu'aucune dépréciation

n'était à constater au cours des exercices clos les 31 mars 2003 et 2004 (date du test annuel) au titre de l'application du SFAS 142.

Évaluation des impôts différés actifs – Sous certaines circonstances il peut exister des différences entre les principes comptables généralement admis en France et aux États-Unis du fait de l'interprétation des normes américaines. Au cours de l'exercice 2003/04, le Groupe, interprétant les normes comptables américaines, a conclu qu'une dépréciation de la totalité des impôts différés actifs, nets est requise par le SFAS 109 "Income taxes".

En conséquence les impôts différés actifs nets ont été entièrement dépréciés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 dans les comptes publiés en norme US GAAP mais pas en norme française.

Cette interprétation en normes américaines reflète les incertitudes qui entourent la mise en place du plan de financement et les difficultés qu'elles entraînent sur les conditions financières du Groupe, conduisant à déprécier entièrement les impôts différés actifs nets du Groupe.

Hormis ce traitement, les différences de traitement comptable des impôts différés entre normes françaises et américaines ne sont pas matérielles.

En plus des différences de traitement décrites plus haut qui influent sur le résultat, les dettes et les capitaux propres, il existe d'autres différences entre les normes françaises et les normes américaines pouvant affecter la présentation des comptes de manière significative.

Nous avons l'intention de déposer notre Rapport annuel auprès de la SEC sous forme 20-F pour l'exercice clos le 31 mars 2004 au cours du mois de juin 2004. Une version électronique de notre Rapport annuel sous forme 20-F sera disponible sur notre site internet à www.finance.alstom.com.

IMPACT DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE ET DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des produits dérivés, comme les contrats de change à terme, de manière à couvrir les fluctuations de taux de change et dans une moindre mesure les fluctuations de taux d'intérêt. Nous nous interdisons de prendre des positions spéculatives.

Nous avons mis en place une politique de trésorerie centralisée dans le but d'optimiser nos disponibilités ainsi regroupées, et de ce fait réduire les niveaux d'endettement externe, nous permettant ainsi d'obtenir de meilleures conditions financières dans le cadre de nos contrats de financement.

Le trésorier du Groupe reporte directement au Directeur Financier du Groupe et a l'entière responsabilité des taux de change, des taux d'intérêts, et des financements intra-groupe, ainsi que de la gestion de disponibilités. Le service comprenait environ 27 personnes au siège social durant l'exercice 2003/04. La trésorerie du Groupe dispose d'une salle des marchés, d'un contrôle des risques et d'un Back Office afin d'assurer la séparation des tâches.

De plus, une petite équipe gère le netting des paiements inter-compagnie et prépare les prévisions hebdomadaires de trésorerie. Un réseau de trésoriers pays appuie la trésorerie du Groupe dans les pays où notre présence est suffisamment importante.

La trésorerie du Groupe agit comme une banque interne pour ses filiales, elle gère les couvertures de change, les fonds et les comptes courants internes. Nous avons mis en place une structure de "cash pooling" pour centraliser le cash journalier dans les pays où les lois le permettent.

La trésorerie du Groupe utilise le système de gestion de trésorerie Reuters CashFlow pour traiter les transactions en flux continu de la saisie au règlement. Le système de gestion de trésorerie est interfacé avec SAP, les écritures comptables sont donc automatiques. La salle des marchés est équipée d'un système de gestion des informations Reuters afin d'avoir les données en temps réelles et utilise pour ses échanges avec les salles de marché des banques un système de téléphone professionnel fourni par Etrali, un système d'Information Technologique dédié, des sauvegardes garanties et des plans de secours.

Le Middle Office gère les activités de la salle des marchés, garantit qu'aucune position ouverte n'est maintenue, et produit également des reportings sur les risques habituels.

Risques de change

Dans le cadre de nos opérations, nous sommes exposés à des risques de change découlant soit des appels d'offres, soit d'engagements fermes libellés en devises étrangères.

Au cours de l'exercice 2003/04, les principales devises concernées étaient le dollar américain, la livre sterling et le franc suisse. Nous couvrons les risques liés aux commandes fermes et aux appels d'offres :

- en utilisant des contrats de change à terme dans le cas d'engagements fermes ;
- en utilisant des instruments dérivés pour les offres, généralement conformément à des stratégies comprenant la combinaison d'options écrites d'achat ; ou
- en souscrivant des polices d'assurances spécifiques (auprès notamment de la COFACE en France ou de HERMES en Allemagne).

Ces activités de couverture visent à nous protéger de toute fluctuation défavorable des devises pouvant affecter le résultat financier d'un contrat si l'appel d'offres reçoit une réponse positive et de minimiser les coûts liés au changement de stratégie dans le cas contraire. La décision de couvrir les volumes de l'offre repose sur la probabilité d'obtention du contrat, les termes de paiement escomptés et notre maîtrise des conditions de marché.

Selon notre politique, seul les responsables dûment autorisés peuvent prendre de telles décisions.

En cas d'obtention d'un contrat, le risque de fluctuation de trésorerie nette est couvert sur les marchés à terme ou, le cas échéant, demeure couvert par les polices d'assurance. En raison de la nature à long terme de nos activités, la durée moyenne de ces couvertures est d'environ 12-14 mois. Nous pouvons, dans certains cas, passer des contrats de change à terme d'une maturité plus courte que le flux sous-jacent de devise concerné. Ces contrats sont renouvelés jusqu'à la matérialisation du flux sous-jacent. Bien que cela nous donne une protection adéquate contre les variations de change, nous restons exposés au différentiel de taux d'intérêt des deux devises concernées. L'impact de telles variations reste cependant relativement marginal.

Nous ne couvrons pas la situation nette de nos filiales étrangères. Nous contrôlons étroitement nos positions et réalisons régulièrement des évaluations de notre portefeuille. Une procédure de gestion des risques de contrepartie est en place. En outre, tous les instruments dérivés sont mis en place par la trésorerie centrale et les contrats à terme en devises sont exécutés par le département trésorerie centrale, sauf dans quelques pays particuliers où des réglementations restrictives empêchent de recourir à une centralisation des opérations.

Risques de Taux d'intérêt

Voir la Note 29(b) aux Comptes Consolidés sur les risques de taux d'intérêts et notre sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Valeurs nominales				Valeurs de marché			
	Total	Maturité au 31 Mars 2004			Total	Maturité au 31 Mars 2004		
		<1 an	1-5 ans	>5 ans		<1 an	1-5 ans	>5 ans
<i>(en millions d'€)</i>								
BILAN								
Actif								
Prêts, dépôts et retenue de garantie long-terme	798	282	102	414	782	282	102	398
Autres immobilisations financières	62	-	-	62	62	-	-	62
Quasi-disponibilités et placements à court terme	39	35	4	-	39	35	4	-
Disponibilités	1 427	1 427	-	-	1 427	1 427	-	-
Passif								
Dettes financières	4 372	543	3 313	516	4 310	543	3 251	516
HORS BILAN								
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊTS								
Swap de taux d'intérêts : receveur fixe	374	21	353	-	18	1	17	-
Euro	320	-	320	-	17	-	17	-
Dollar US	54	21	33	-	1	1	-	-
INSTRUMENTS DE CHANGE								
Swap de change - Devises achetées	2 728	2 705	23	-	(127)	(126)	(1)	-
Dollar australien	89	89	-	-	2	2	-	-
Franc suisse	716	706	10	-	(3)	(2)	(1)	-
Couronne tchèque	55	55	-	-	1	1	-	-
Livre sterling	233	232	1	-	-	-	-	-
Nouveau zloty polonais	72	65	7	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	78	73	5	-	-	-	-	-
Dollar US	1 401	1 401	-	-	(128)	(128)	-	-
Autres devises	84	84	-	-	1	1	-	-
Swap de change - Devises vendues	4 708	4 511	197	-	121	94	27	-
Dollar canadien	126	125	1	-	(3)	(3)	-	-
Franc suisse	1 154	1 130	24	-	12	11	1	-
Livre sterling	198	198	-	-	-	-	-	-
Yen japonais	51	51	-	-	(1)	(1)	-	-
Couronne suédoise	70	65	5	-	1	1	-	-
Dollar singapourien	109	75	34	-	31	21	10	-
Dollar US	2 854	2 722	132	-	84	68	16	-
Autres devises	146	145	1	-	(3)	(3)	-	-

	Valeurs nominales				Valeurs de marché			
	Total	Maturité au 31 Mars 2004			Total	Maturité au 31 Mars 2004		
		<1 an	1-5 ans	>5 ans		<1 an	1-5 ans	>5 ans
<i>(en millions d'€)</i>								
Change à terme - Devises achetées	922	691	231	-	(58)	(12)	(46)	-
Franc suisse	194	148	46	-	(7)	(3)	(4)	-
Couronne tchèque	31	29	2	-	(1)	(1)	-	-
Livre sterling	31	26	5	-	-	-	-	-
Yen japonais	13	13	-	-	-	-	-	-
Nouveau zloty polonais	58	55	3	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	130	123	7	-	-	-	-	-
Dollar US	431	264	167	-	(49)	(7)	(42)	-
Autres devises	34	33	1	-	(1)	(1)	-	-
Change à terme - Devises vendues	2 477	2 028	449	-	94	22	72	-
Dollar australien	70	59	11	-	(4)	(2)	(2)	-
Franc suisse	796	724	72	-	(4)	(8)	4	-
Livre sterling	288	250	38	-	(14)	(10)	(4)	-
Roupie indienne	48	48	-	-	-	-	-	-
Yen japonais	71	56	15	-	5	2	3	-
Couronne suédoise	68	66	2	-	(6)	(6)	-	-
Dollar US	1 009	705	304	-	119	48	71	-
Autres devises	127	120	7	-	(2)	(2)	-	-
Contrats d'assurances - Devises achetées	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats d'assurances - Devises vendues	161	148	13	-	(5)	(4)	(1)	-
Franc suisse	16	16	-	-	1	1	-	-
Livre sterling	2	2	-	-	-	-	-	-
Yen japonais	17	17	-	-	(2)	(2)	-	-
Dollar US	126	113	13	-	(4)	(3)	(1)	-
Options de change - Devises achetées								
Call :	278	278	-	-	2	2	-	-
Dollar neo-zelandais	28	28	-	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	79	79	-	-	-	-	-	-
Dollar US	114	114	-	-	2	2	-	-
Autres devises	57	57	-	-	-	-	-	-
Put :	279	279	-	-	17	17	-	-
Franc suisse	1	1	-	-	-	-	-	-
Yen japonais	22	22	-	-	1	1	-	-
Dollar US	256	256	-	-	16	16	-	-
Options de change - Devises vendues								
Call :	308	308	-	-	(2)	(2)	-	-
Livre sterling	5	5	-	-	-	-	-	-
Yen japonais	20	20	-	-	-	-	-	-
Dollar US	283	283	-	-	(2)	(2)	-	-
Put :	214	214	-	-	(2)	(2)	-	-
Dollar neo-zelandais	28	28	-	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	50	50	-	-	-	-	-	-
Dollar US	81	81	-	-	(1)	(1)	-	-
Autres devises	55	55	-	-	(1)	(1)	-	-

SOMMAIRE



TROISIÈME PARTIE

INFORMATIONS FINANCIÈRES

85 COMPTES CONSOLIDÉS

- 85 Rapport des commissaires aux comptes
- 87 Comptes de résultat consolidés
- 88 Bilans consolidés
- 89 Tableaux des flux de trésorerie consolidés
- 90 Variation des capitaux propres consolidés
- 91 Notes annexes aux comptes consolidés

136 COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

154 COMPTES SOCIAUX

- 154 Rapport général des commissaires aux comptes
- 156 Rapport spécial des commissaires aux comptes
- 157 Comptes de résultat
- 158 Bilans
- 160 Annexes aux comptes sociaux
- 162 Notes sur le bilan
- 168 Notes sur le compte de résultat
- 169 Autres informations
- 170 Résultat et autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq derniers exercices

171 RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

200 DÉCLARATION SUR LES PROCÉDURES ET CONTRÔLE DES INFORMATIONS PUBLIÉES

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 mars 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ALSTOM, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours

avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission Européenne comme détaillé dans la Note 1.b. La capacité d'ALSTOM à disposer de cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans les Notes 1.b et 27.a. Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1.b, 22.a et 29.e, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les "covenants" associées aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et des actifs de la Société, notamment les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs nets inscrits au bilan au 31 mars 2004 pour respectivement 3 424, 956 et 1 531 millions d'euros (voir Notes 7, 8 et 6.c) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

2.1 Comme indiqué dans la Note 7 de l'annexe, ALSTOM a fait réaliser par un expert évaluateur indépendant des tests de valeur des écarts d'acquisition en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, déterminés à partir des plans stratégiques établis par chacun des secteurs, approuvés par la Direction. Nous avons pris connaissance des rapports préparés par l'expert évaluateur indépendant qui décrivent les hypothèses retenues, les tests effectués et les évaluations justifiant l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition au 31 mars 2004. Par ailleurs, nous avons comparé les données utilisées par les experts avec les prévisions d'ALSTOM.

2.2 Des impôts différés provenant de déficits fiscaux reportables et de différences temporaires sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé à hauteur du seul montant estimé recouvrable par ALSTOM et allant selon les prévisions d'ALSTOM de quatre à douze années. ALSTOM a constaté au 31 mars 2004 une dépréciation de certains impôts différés actifs pour un montant total de 730 millions d'euros selon les modalités décrites dans la Note 6. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses retenues par ALSTOM qui sous-tendent le maintien à l'actif d'un solde net d'impôts différés actifs de 1 531 millions d'euros. Nous rappelons également que le maintien au bilan des impôts différés actifs est conditionné par la capacité d'ALSTOM à dégager un volume suffisant de profit taxable dans les prochaines années.

2.3 ALSTOM constitue des provisions couvrant ses engagements de retraite et assimilés selon la méthode décrite en Note 21 qui conduit à une prise en compte dans le résultat des coûts relatifs à ces engagements sur la durée d'activité des salariés concernés comme le recommande la réglementation comptable française actuelle. Au 31 mars 2004, l'application de cette méthode se traduit par une couverture partielle des engagements totaux du fait de l'existence d'écarts actuariels différés d'un montant de 918 millions d'euros. Ces engagements ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes dont nous avons pris connaissance.

2.4 Ainsi que l'indiquent les Notes 2.b, 2.c, 20, 27 et 28 de l'annexe, ALSTOM utilise des estimations comptables significatives notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations ont conduit ALSTOM à constater au passif de son bilan des provisions pour risques et charges sur contrats. Nous avons pris connaissance des processus mis en place par ALSTOM dans ce domaine et apprécié les données et hypothèses communiquées sur lesquelles se fondent ces estimations.

Nous rappelons que l'ensemble des éléments mentionnés aux paragraphes précédents repose sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain et que les réalisations peuvent en conséquence parfois différer de manière significative.

Les appréciations relatées ci-dessus s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés d'ALSTOM au 31 mars 2004 pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Gilles Puissochet

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Alan Glen

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	Notes	2002	2003	2004
CHIFFRE D'AFFAIRES		23 453	21 351	16 688
<i>Dont produits</i>		17 541	16 374	12 786
<i>Dont services</i>		5 912	4 977	3 902
Coût des ventes		(19 623)	(19 187)	(14 304)
<i>Dont produits</i>		(15 141)	(15 504)	(11 353)
<i>Dont services</i>		(4 482)	(3 683)	(2 951)
Frais commerciaux		(1 078)	(970)	(785)
Frais de recherche et développement		(575)	(622)	(473)
Frais généraux et administratifs		(1 236)	(1 079)	(826)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		941	(507)	300
Autres produits (charges), nets	(4)	(390)	(555)	(1 111)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(8)	(64)	(67)	(60)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		487	(1 129)	(871)
Résultat financier	(5)	(294)	(270)	(460)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		193	(1 399)	(1 331)
Impôt sur les bénéfices	(6)	(10)	263	(251)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		1	3	-
Dividendes d'actions préférentielles remboursables d'une filiale		(14)	-	-
Intérêts minoritaires		(23)	(15)	2
Amortissements des écarts d'acquisition	(7)	(286)	(284)	(256)
RÉSULTAT NET		(139)	(1 432)	(1 836)
Résultat net par action en €				
Normal		(0,6)	(5,4)	(4,1)
Dilué		(0,6)	(5,4)	(4,1)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

► AU 31 MARS
(en millions d'€)

	Notes	2002	2003	2004
ACTIF				
Écarts d'acquisition, nets	(7)	4 612	4 440	3 424
Autres immobilisations incorporelles, nettes	(8)	1 170	1 168	956
Immobilisations corporelles, nettes	(9)	2 788	2 331	1 569
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	(10)	301	245	160
Autres immobilisations, nettes	(11)	1 326	1 294	1 217
Actifs immobilisés, nets		10 197	9 478	7 326
Impôts différés	(6)	1 486	1 831	1 561
Stocks et travaux en cours, nets	(12)	5 593	4 608	2 887
Clients et comptes rattachés, nets	(13)	4 730	4 855	3 462
Autres créances, nettes	(15)	3 304	2 265	2 022
Actifs circulants, nets		13 627	11 728	8 371
Quasi-disponibilités et placements à court terme	(17)	331	142	39
Disponibilités	(18)	1 905	1 628	1 427
TOTAL ACTIF		27 546	24 807	18 724
PASSIF				
Capitaux propres		1 752	758	29
Intérêts minoritaires	(19)	91	95	68
Obligations Remboursables en Actions		-	-	152
Actions préférentielles remboursables	(22)	205	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	(22)	250	-	-
Provisions pour risques et charges	(20)	3 849	3 698	3 489
Provisions pour engagements de retraite	(21)	994	972	842
Dettes financières	(22)	6 035	6 331	4 372
Impôts différés	(6)	47	37	30
Avances et acomptes reçus	(24)	4 221	3 541	2 714
Fournisseurs et comptes rattachés		5 564	4 629	3 130
Charges à payer sur contrats et autres dettes	(23)	4 538	4 746	3 898
Passifs circulants		14 323	12 916	9 742
TOTAL PASSIF		27 546	24 807	18 724
Engagements hors bilan et autres engagements	(27 & 28)			

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Résultat net	(139)	(1 432)	(1 836)
Intérêts minoritaires	23	15	(2)
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	792	754	726
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	(51)	22	85
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(198)	(19)	(175)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	-	(3)	-
Variation des impôts différés	(86)	(424)	149
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	341	(1 087)	(1 053)
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	54	415	389
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	528	650	770
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	140	(661)	(267)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	(948)	160	(295)
Augmentation (diminution) des autres provisions	2	(49)	113
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	(123)	(29)	271
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(1 254)	(98)	(1)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	681	162	(985)
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽²⁾	(920)	550	(5)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(579)	(537)	(1 058)
Produits de cession des immobilisations corporelles	118	252	244
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(550)	(410)	(254)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations	(104)	(55)	125
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(113)	(166)	(8)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée ⁽⁴⁾	772	38	1 454
Variation nette de la trésorerie d'investissement	123	(341)	1 561
Augmentation de capital	-	622	1 024
Obligations remboursables en actions	-	-	152
Dividendes payés incluant minoritaires	(136)	(1)	(3)
Variation nette de la trésorerie de financement	(136)	621	1 173
Effet net des variations des taux de conversion	(12)	(41)	(7)
Autres changements ⁽³⁾	16	(464)	(14)
Diminution (Augmentation) de la dette nette	(588)	(762)	1 655
Dette nette à l'ouverture ⁽¹⁾	(3 211)	(3 799)	(4 561)
Dette nette à la clôture ⁽¹⁾	(3 799)	(4 561)	(2 906)
Impôts payés	154	70	75
Intérêts nets payés	165	172	251

(1) La dette nette correspond à la somme des disponibilités et quasi-disponibilités, diminuée de la dette financière.

(2) Voir Note 16.

(3) Incluant au 31 mars 2003 le reclassement des actions préférentielles remboursables et des titres subordonnés pour un total de € 455 millions tel que décrit dans la Note 22 (a).

(4) Les € 1 454 millions de produits des ventes de titres se décomposent comme suit :

- un montant total de cessions de € 1 977 millions, dont € 1 927 millions au titre des cessions du Secteur T&D et des activités de Turbines Industrielles (Voir Note 3),
- un montant total de € 263 millions qui reste à encaisser, et dont € 214 millions sont déposés sur des comptes séquestre au 31 mars 2004,
- la trésorerie nette cédée remboursable par les acquéreurs ainsi que les coûts de cessions induits de € 260 millions

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'€, à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Réserves	Écarts de Conversion	Capitaux propres
Au 1^{er} avril 2001	215 387 459	1 292	85	774	(61)	2 090
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(80)	(80)
Résultat net	-	-	-	(139)	-	(139)
Dividendes payés	-	-	-	(119)	-	(119)
Au 31 mars 2002	215 387 459	1 292	85	516	(141)	1 752
Augmentation de capital	66 273 064	398	224	-	-	622
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(184)	(184)
Résultat net	-	-	-	(1 432)	-	(1 432)
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-
Au 31 mars 2003	281 660 523	1 690	309	(916)	(325)	758
Augmentation de capital	774 997 049	969	64	-	-	1 033
Réduction de capital	-	(1 338)	(309)	1 647	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	74	74
Résultat net	-	-	-	(1 836)	-	(1 836)
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-
Au 31 mars 2004	1 056 657 572	1 321	64	(1 105)	(251)	29

En juillet 2002, une augmentation de capital a été lancée et 66 273 064 actions ont été souscrites pour un nominal de € 6 par action. Les coûts, nets d'impôt, d'un montant de € 15 millions relatifs à cette augmentation ont été imputés sur la prime d'émission de € 239 millions.

Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2003 étaient inférieurs à la moitié du capital social. Par conséquent, conformément à l'Article L. 225-248 du Code de commerce français, il a été demandé à nos actionnaires, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 juillet 2003, de décider de ne pas liquider la Société par anticipation. En outre, il a été décidé lors de cette Assemblée Générale des actionnaires de réduire le capital d'ALSTOM, en raison de pertes, de € 1 689 963 138 à € 352 075 653. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de € 6 par action à € 1,25 par action.

Par la suite, une augmentation de capital a été réalisée en novembre 2003 et 239 933 033 actions d'une valeur nominale de € 1,25 ont été souscrites.

En décembre 2003, des Obligations Remboursables en Actions ont été émises et 643 795 472 obligations d'une valeur nominale de € 1,25 ont été souscrites.

Au 31 mars 2004, 535 064 016 obligations étaient converties en actions sur la base d'une action pour une obligation. Les coûts, nets d'impôt, d'un montant de € 16 millions ont été imputés sur la prime d'émission de € 80 millions.

Au 31 mars 2004, le capital social s'élève à € 1 320 821 965 entièrement libéré et est composé de 1 056 657 572 actions d'une valeur nominale de € 1,25.

Le Conseil d'Administration ne proposera pas de distribution de dividendes à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2004 sur première convocation ou, si le quorum n'est pas atteint à cette date, le 9 juillet 2004.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – Présentation du Groupe et principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés

A Présentation du Groupe

ALSTOM (le Groupe) est un fournisseur d'infrastructures pour l'énergie et le transport. Le Groupe sert les marchés de l'énergie au travers de ses activités dans la production d'énergie et sert les marchés du transport au travers de ses activités dans les domaines ferroviaire et maritime.

Le Groupe offre à ses clients une gamme complète de composants, de systèmes et de services, depuis leur conception, leur fabrication, leur mise en service, jusqu'à leur maintenance à long terme, et dispose d'une expertise en matière d'intégration de systèmes, de gestion de projets clés en main et d'application des technologies les plus avancées.

B Principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2004 ont été préparés sur la base des règles et méthodes comptables exposées dans la Note 2.

Le Groupe a préparé ses comptes consolidés sur la base des éléments suivants :

- l'accord de refinancement négocié en septembre 2003 a donné lieu à la détermination de nouveaux engagements financiers ("covenants") qui sont définis dans la Note 22. Au 31 mars 2004, le Groupe n'aurait pas respecté les engagements financiers relatifs à la "Situation nette consolidée" et "l'EBITDA". En conséquence, le Groupe a obtenu l'accord de ses créanciers pour suspendre jusqu'au 30 septembre 2004 les engagements financiers négociés précédemment,
- le Groupe a obtenu des cautionnements et garanties dans le cadre de l'accord de refinancement négocié en septembre 2003 pour un montant de € 3 500 millions dont 65 % sont garantis par la République Française. Ces lignes de cautions étaient suffisantes pour couvrir environ une année de commandes et seront probablement épuisées au cours de l'été 2004. Le Groupe a engagé des discussions avec certaines de ses principales banques pour obtenir des cautionnements et garanties sur contrats,
- l'approbation par la Commission Européenne de l'accord de refinancement annoncé le 22 septembre 2003 reste à obtenir.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Groupe a conclu qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation dans la préparation de ses comptes consolidés, en faisant l'hypothèse qu'il s'avérera capable :

- de mobiliser des cautionnements et garanties sur contrats nécessaires à la poursuite de son activité (Voir Note 27 (a)),
- de définir de nouveaux engagements financiers avec ses créanciers (Voir Notes 22 (a) et 29 (e)),
- d'obtenir toutes les approbations nécessaires de la Commission Européenne,
- de générer suffisamment de résultats et de flux de trésorerie pour respecter ses engagements financiers et tout amendement de ces derniers, afin de continuer à disposer de financements.

NOTE 2 – Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec la réglementation comptable française et les Règlements 99-02 et 00-06 du Comité de Réglementation Comptable (méthodologie française de consolidation). Le Groupe applique la plupart des méthodes préférentielles. Cependant, les contrats de crédit-bail et les contrats de location de longue durée ne sont pas immobilisés (Note 27 (b)).

A Méthodes de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe possède directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, d'influencer les décisions opérationnelles et financières de la filiale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe intègre dans les comptes consolidés sa quote-part des actifs, passifs et résultats consolidés de la société détenue conjointement.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 % et dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou vendues durant l'année figure dans les résultats consolidés à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les opérations et transactions intra-groupe sont éliminées.

Une liste des principales sociétés consolidées et de leur méthode de consolidation est présentée en Note 32.

B Utilisations d'estimations

Les comptes consolidés, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, impliquent que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les notes sur des actifs et passifs potentiels à la date des états financiers, ainsi que les produits et charges. Le management revoit d'une manière régulière ces estimations, contrat par contrat, sur la base des informations disponibles. Les coûts engagés, les coûts restant à supporter et les coûts éventuels de garantie sont analysés. L'évaluation des charges à venir repose sur la meilleure estimation, par le management, des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, estimées contrat par contrat.

La commercialisation de produits de technologie avancée expose le Groupe à des risques de défaillance technique largement au-delà des termes standards de garantie contractuelle supportés par de simples fournisseurs d'équipements. De ce fait, les coûts réels peuvent différer des estimations.

C Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement relatif à la vente de produits manufacturés, est pris en compte lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de la livraison au client.

Le chiffre d'affaires sur les contrats dont la durée dépasse une année est pris en compte selon la méthode de l'avancement qui est mesuré soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables du contrat ou "milestones", soit en rapportant le total des coûts engagés au total des coûts estimés pour la réalisation du contrat.

Les réclamations sont comptabilisées en produits lorsqu'il est probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être évalué de manière raisonnable, ce qui est généralement le cas lorsque l'accord du client a été obtenu. Les subventions de l'État au titre du Secteur Marine sont prises en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des navires correspondants.

Le chiffre d'affaires sur contrats de service à long terme est pris en compte lors de la réalisation de la prestation ou, comme les services

sont rendus sur la durée du contrat, sur la base de la marge estimée de ce dernier.

Le total des coûts estimés inclut les coûts directs (comme la matière première et la main-d'œuvre) et indirects, relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les provisions pour garantie et les coûts relatifs aux règlements de réclamations considérés comme probables. Les frais commerciaux et les frais administratifs sont considérés comme des coûts de période. Des provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans les comptes de résultat consolidés sur la ligne "coût des ventes" dès lors que les coûts y afférent sont jugés probables lors des revues de contrats. Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées en "coût des ventes" sur l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Le coût des ventes résulte de l'application du pourcentage d'avancement sur le total des coûts estimés. Le surplus de ce montant par rapport aux coûts des ventes enregistré sur les périodes précédentes est le coût des ventes de la période. Les charges à payer relatives aux travaux restant à effectuer sont enregistrées pour couvrir les dépenses futures prévues au titre des phases ou de contrats livrés. Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et les données statistiques disponibles.

D Conversion des états financiers exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale. Les bilans des sociétés hors de la zone Euro sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

E Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux de change en vigueur à la date de l'opération (au cours du jour ou au cours garanti). En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture ou au taux garanti. Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les comptes de résultat consolidés.

F Instruments financiers

Opérant sur les marchés internationaux, le Groupe est exposé à des risques de marché et aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Le Groupe utilise des instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. La politique du Groupe est de couvrir son exposition au risque de change.

Les "swaps" d'intérêt FRA ou FLOOR permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les intérêts nets sont comptabilisés en intérêts à recevoir ou en intérêts à payer par contrepartie des comptes de produits et charges financiers.

Le Groupe utilise des achats et ventes à terme afin de couvrir ses transactions en devises. Les gains et pertes réalisés ou latents sur ces instruments sont constatés en contrepartie de l'actif ou du passif couvert.

Le Groupe recourt également à des contrats d'assurance pour couvrir son risque de change sur certains contrats export à long terme pendant la période d'appel d'offres et de réalisation du contrat commercial. Si le contrat n'est pas signé, le Groupe n'a à supporter aucun coût additionnel à la prime d'assurance déjà payée. En conséquence, les primes d'assurance sur les contrats sont comptabilisées comme des coûts de période. Quand le contrat est signé, le contrat d'assurance est comptabilisé comme les achats et ventes à terme (Voir ci-dessus).

Le Groupe peut également avoir recours à des instruments financiers afin d'optimiser la gestion de certains de ses actifs. Une telle décision est prise au cas par cas et est soumise à l'approbation de la Direction.

G Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs de l'entreprise acquise. La juste valeur peut être revue et finalisée jusqu'à la clôture de l'exercice qui suit celui de l'acquisition. Après ce délai, seules les reprises de provisions créées dans le bilan d'entrée et devenues sans objet sont reprises en résultat avec pour contrepartie une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition. Ces derniers sont amortis linéairement sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

H Autres immobilisations incorporelles

Le Groupe reconnaît d'autres immobilisations incorporelles comme la technologie, les accords de licence et les bases installées de clients, etc. Ces immobilisations incorporelles acquises sont amorties de façon linéaire sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

I Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

Durée d'utilisation estimée en années

Bâtiments	25
Matériel et outillage	10
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau et autres	3-7

Les contrats de crédit-bail ne sont pas immobilisés (voir Note 27 (b)).

J Autres participations

Les autres participations sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation sur une base individuelle. La valeur nette de réalisation est déterminée selon les paramètres suivants : valeur nette comptable, résultat net et flux de trésorerie attendus de ces titres.

K Autres immobilisations, nettes

Les autres immobilisations sont comptabilisées sur une base individuelle au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

L Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au plus bas du coût historique (à partir de la méthode du prix moyen pondéré) et du prix de marché. Le prix de marché est le coût de vente estimé, duquel sont déduits les frais estimés d'achèvement et de vente. Les coûts de revient des stocks comprennent une allocation des coûts directs et indirects de production imputables.

M Quasi-disponibilités et placements à court terme

Les quasi-disponibilités et placements à court terme comprennent des titres négociables et des dépôts à terme liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais qui sont cessibles immédiatement. Les placements à court terme sont évalués ligne par ligne au plus bas de leurs coûts historiques ou de leurs valeurs de marché.

N Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts à vue et titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

O Impôts différés

Les impôts différés sont calculés, pour chacune des entités taxables, sur les différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux. Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque des différences temporaires se traduiront par des charges ou des produits d'impôt dans les années futures. Les impôts différés actifs sont enregistrés à hauteur du montant dont la récupération est considérée comme probable. Les impôts différés sont ajustés en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Aucune provision d'impôt différé n'est constatée sur les résultats des filiales consolidées lorsque leur distribution n'est pas programmée.

P Avances et acomptes reçus

Les avances et acomptes reçus sont présentés nets et représentent les sommes reçues des clients pour la réalisation des contrats. Lorsque la marge est reconnue, conformément aux principes

comptables relatifs aux contrats à long terme, mais que le contrat n'est pas totalement achevé, les avances et acomptes correspondants sont déduits des créances clients.

Le solde des avances et acomptes reçus éventuel est déduit des travaux en cours sur la base d'une évaluation réalisée contrat par contrat.

Q Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont la date de réalisation ou le montant sont incertains, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que cette sortie de ressources peut être estimée de façon fiable.

Les provisions pour garantie sont comptabilisées conformément aux dispositions contractuelles. Les périodes de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les provisions sont évaluées sur la base des données historiques et des probabilités de dépenses futures. Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque la perte est déterminée. Les provisions sont enregistrées pour toutes les pénalités et réclamations sur la base des évaluations des charges futures réalisées par la Direction.

R Dépréciation exceptionnelle

À la clôture des comptes, lorsque des événements ou des changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles ou des impôts différés actifs, leur valeur nette est revue sur la base des performances opérationnelles futures estimées de l'activité correspondante. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces immobilisations font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur.

S Stocks options

Les stocks options ne sont pas comptabilisées par le Groupe à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des employés.

T Recherche et développement

Les frais de recherche et développement internes sont pris en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

U Pensions et indemnités de départs en retraite

Les engagements de pensions et de départs en retraite sont provisionnés sur la durée de service des salariés.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, la valeur de marché des placements est estimée annuellement et des hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer les charges et engagements. Les provisions et les charges constatées d'avance sont comptabilisées sur la durée de service restant à effectuer par les employés. Les pertes et gains d'expérience ainsi que les pertes et gains résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements comme sur les actifs en couverture sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

V Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la Direction annonce la fermeture d'un site ou la réduction de ses effectifs, et lorsque ces coûts ont été déterminés précisément. Les coûts de restructuration incluent les coûts de fermeture, les coûts générés par les départs et les dépréciations d'actifs.

W Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué d'intérêts sur emprunts, d'intérêts sur fonds investis, du résultat sur opérations de change et des instruments de couverture de change et de taux inscrits en résultat, ainsi que des honoraires versés pour mettre en place des garanties, prêts syndiqués ou d'autres facilités de crédit et des dépréciations d'actifs financiers et de titres.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers en fonction du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat à leur date d'approbation par les organes compétents des filiales concernées.

Les intérêts payés et courus ainsi que les autres coûts relatifs aux emprunts sont reconnus en charges financières.

X Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

Pour le résultat net par action dilué, le résultat net n'est pas ajusté car le Groupe réalise des pertes.

Y Taux de change des principales devises utilisées

Équivalent en € d'1 unité monétaire	2002		2003		2004	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Livre sterling	1,627372	1,631321	1,549571	1,450116	1,444363	1,501727
Franc Suisse	0,670010	0,681663	0,682536	0,677323	0,646074	0,641272
Dollar US	1,136956	1,146263	0,997990	0,917852	0,849427	0,818063
Dollar Canadien	0,725494	0,718236	0,646284	0,623558	0,628913	0,625821
Dollar Australien	0,582556	0,610426	0,563472	0,553220	0,591628	0,622975

NOTE 3 – Variations du périmètre de consolidation

Les principales variations du périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 sont les suivantes :

A Cession des activités de Turbines Industrielles

En avril 2003, le Groupe a signé un accord ferme de vente de ses activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances ainsi que de ses turbines industrielles à vapeur, en deux transactions.

La première transaction porte sur les activités de turbines à gaz de petite puissance, la deuxième sur les turbines à gaz de moyenne puissance ainsi que les turbines industrielles à vapeur.

La clôture de la vente des activités de turbines à gaz de petite puissance est intervenue en avril 2003. En août 2003, la conclusion de la majeure partie de la cession des turbines à gaz de moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur (à l'exclusion des activités américaines) est intervenue suite à l'approbation de la Commission Européenne et des autorités américaines de contrôle des fusions.

Ces activités ont été déconsolidées aux dates respectives de chaque transaction.

La cession des activités américaines a été réalisée le 15 avril 2004, avec effet au 1^{er} avril 2004 (Voir Note 31). Cette activité sera déconsolidée à compter du 1^{er} avril 2004.

Au 31 mars 2004, le prix de cession s'élève à € 970 millions, dont € 125 millions ont été déposés sous séquestre.

B Cession du secteur Transmission et Distribution (à l'exclusion de l'activité Power Conversion)

Début janvier 2004, le groupe a cédé le Secteur Transmission & Distribution, à l'exclusion de l'activité Power Conversion, qui est conservée par le Groupe.

Le prix de cession net s'élève à € 957 millions (sous réserve d'ajustements définitifs du prix), dont € 89 millions ont été déposés sous séquestre au 31 mars 2004.

En conséquence, le Secteur T&D n'est plus consolidé depuis le 31 décembre 2003.

ALSTOM possède et consolide toujours certaines activités de T&D, de taille non significative pour le Groupe, et qui devraient être transférées à Areva sous réserve d'approbation par les autorités locales.

NOTE 4 – Autres produits (charges), nets

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Résultats nets de cessions d'immobilisations corporelles	11	29	13
Résultats nets de cessions d'immobilisations financières ⁽¹⁾	107	(35)	(24)
Coûts de restructuration ⁽²⁾	(227)	(268)	(655)
Participation des salariés	(5)	(18)	(16)
Indemnités de départ à la retraite et autres pensions ⁽³⁾	(139)	(214)	(263)
Autres produits (charges), nets ⁽⁴⁾	(137)	(49)	(166)
Autres produits (charges), nets	(390)	(555)	(1 111)

(1) L'exercice clos le 31 mars 2002 comprend :

- les produits nets de cession du Secteur Contracting pour € 106 millions et de GTRM pour € 43 millions
- la perte nette liée à la cession de l'activité "Waste to Energy" pour € (42) millions.

L'exercice clos le 31 mars 2003 comprend principalement les pertes liées aux cessions des activités sud-africaines et de ALSTOM Power Insurance Ltd.

L'exercice clos le 31 mars 2004 comprend essentiellement :

- la perte nette de € 10 millions sur la cession des activités Turbines Industrielles (Voir Note 3). Le Groupe a cédé ses activités de Turbines Industrielles lors d'une transaction réalisée en deux étapes respectivement le 30 avril 2003 et le 31 juillet 2003. En conséquence, des comptes établis par chaque unité cédée pour les comptes consolidés pour le dernier mois précédent la cession ont été préparés sous le contrôle de l'acquéreur. Le Groupe a été contraint d'apporter certains ajustements à ces liasses de consolidation afin d'assurer une cohérence dans les estimations et dans l'application des principes comptables du Groupe. Ces ajustements n'ont eu aucun impact sur le résultat d'exploitation ou sur le résultat net mais ont eu pour effet de réduire le gain de cession inclus dans "Autres produits et charges" et d'augmenter le résultat opérationnel de € 67 millions.
- le résultat net de € 4 millions sur la cession du Secteur T&D hors activité Power Conversion (Voir note 3). Certains coûts de restructuration de T&D pour un montant total de € 62 millions correspondant à des dotations aux provisions pour restructurations comptabilisées avant la cession, mais n'impactant pas la trésorerie, et entièrement engagés au bénéfice de l'acheteur, sont constatés dans le résultat net de cession d'immobilisations financières.
- la perte nette de € 10 millions sur la cession des 40 % détenus par le Groupe dans l'entité chinoise "FIGLEC" (Voir Note 10)
- des pertes nettes de € 8 millions sur diverses cessions de sociétés consolidées non significatives.

(2) Pour l'exercice clos le 31 mars 2004 il s'agit de plans provisionnés pour un montant net de € 628 millions, relatifs à la réduction d'activités, incluant la fermeture de sites ou d'activités et la réduction des effectifs dans tous les secteurs hormis le Secteur Marine, et de € 27 millions de dépréciation d'actifs.

(3) Voir Note 21 "Engagements de retraite et avantages complémentaires"

(4) Au 31 mars 2002, en plus d'autres coûts non opérationnels, il s'agit essentiellement de € 90 millions de provisions complémentaires sur le financement des ventes de Marine.

Au 31 mars 2003, en plus d'autres coûts non opérationnels, il s'agit essentiellement de € 15 millions de coûts relatifs à des acquisitions et cessions d'activités antérieures.

Au 31 mars 2004, en plus d'autres coûts non opérationnels, il s'agit essentiellement des coûts relatifs à des acquisitions et cessions d'activités antérieures pour € 59 millions, des coûts d'activités existantes ou réorganisées ne correspondant pas à des coûts de restructuration pour € 34 millions, et de € 10 millions de coûts relatifs à l'augmentation de capital.

NOTE 5 – Résultat financier

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Produits (Charges) d'intérêts, nets	(163)	(182)	(247)
Charges de titrisation	(87)	(82)	(24)
Gains (pertes) de change ⁽¹⁾	(3)	55	(19)
Autres produits (charges) financiers, nets ⁽²⁾	(41)	(61)	(170)
Résultat financier	(294)	(270)	(460)

(1) Le gain de change constaté au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 résulte principalement du dénouement de contrats de vente à terme de Dollars US contre Euro suite à la revue de la structure financière des filiales américaines.

(2) Les autres produits (charges) financiers, nets comprennent des commissions sur cautions, garanties et emprunts pour € 22 millions, € 41 millions et € 125 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement.

NOTE 6 – Impôt sur les bénéfices**A Analyse par nature et zone géographique**

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
France	(3)	(3)	(7)
Étranger	(94)	(150)	(95)
Impôt courant	(97)	(153)	(102)
France	114	8	14
Étranger	(27)	408	(163)
Impôt différé	87	416	(149)
Produits (charges) d'impôt	(10)	263	(251)

B Taux effectif d'impôt

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
France	(128)	(218)	(796)
Étranger	321	(1 181)	(535)
Résultat avant impôt	193	(1 399)	(1 331)
Taux d'impôt statuaire de la maison-mère	35,43 %	35,43 %	35,43 %
Produit (charge) d'impôt théorique	(68)	496	472
Impact de :			
• différence de taux d'imposition	4	(110)	5
• plus-values imposées à un taux réduit (perte de cessions non-reconnues)	39	36	(172)
• reconnaissance (non-reconnaissance) des impôts différés actifs	(20)	(76)	(377)
• variation nette des passifs d'impôts	37	35	(43)
• amortissement des immobilisations incorporelles	(23)	(22)	(21)
• autres différences permanentes	21	(96)	(115)
Produit (charge) d'impôt	(10)	263	(251)
Taux effectif d'impôt	5,2 %	-	-

Au 31 mars 2002, le taux effectif d'impôt était principalement affecté par l'imposition des plus-values de cessions au taux réduit. Au 31 mars 2003, le taux d'impôt effectif était principalement affecté par la non reconnaissance des pertes fiscales et par le faible taux d'imposition en Suisse.

Au 31 mars 2004, le taux d'impôt effectif est principalement affecté par la non reconnaissance d'impôts différés actifs et la taxation des cessions.

Le Groupe a constitué des groupes d'intégration fiscale dans la plupart des pays où il intervient et notamment en France, Royaume-Uni, États-Unis et en Allemagne. Au 31 mars 2004, les pertes fiscales cumulées, principalement en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis, s'élèvent à € 4 482 millions.

De plus, les changements éventuels dans l'activité industrielle et dans l'actionnariat du Groupe pourraient nécessiter la révision de certains impôts différés actifs reconnus du fait de déficits fiscaux reportables, au regard de la législation fiscale applicable à de tels changements. Le Groupe est conscient de cette éventualité, mais pense qu'elle n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Les reports déficitaires par date de maturité sont présentés ci-après :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

		2003	2004
Expire à	1 an	221	20
	2 ans	66	15
	3 ans	157	75
	4 ans	507	80
	5 ans et plus	2 873	1 999
	Indéfiniment reportables	1 501	2 293
	Total	5 325	4 482

Sur les € 4 482 millions de reports ayant donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs, € 22 millions de pertes expirent dans les cinq ans.

Les pertes des deux exercices précédents ont conduit à une revue détaillée par juridiction des impôts différés actifs. Cette revue prend en compte les performances actuelles et passées, la durée du report en arrière, les déficits fiscaux reportables et les dates d'expiration, les contrats existants dans le carnet de commandes, le budget et le business-plan sur trois ans. Cette revue a abouti à une dépréciation des impôts différés actifs de € 730 millions au 31 mars 2004. La majorité des impôts différés actifs faisant actuellement l'objet d'une dépréciation est potentiellement utilisable dans le futur.

■ Le détail des impôts différés actifs et passifs se décline comme suit :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Écart sur durée d'amortissement	54	48	54
Amortissement non déductible d'immobilisations incorporelles	188	245	337
Participation, indemnité de retraite et autres pensions non déductibles	137	113	89
Provisions et autres charges non déductibles sur contrats	629	535	512
Provisions sur contrats taxées par avance	91	110	38
Pertes fiscales reportables	1 294	1 755	1 510
Autres	21	149	161
Impôts différés actifs (bruts)	2 414	2 955	2 701
Dépréciation	(270)	(365)	(730)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	(658)	(759)	(410)
Impôts différés actifs	1 486	1 831	1 561
Amortissements accélérés à caractère fiscal	(88)	(81)	(63)
Travaux en cours sur contrats à long terme	(209)	(255)	(132)
Éliminations des pertes intra-groupe	(44)	(34)	(4)
Différences temporaires à long terme sur contrat de location	(32)	(60)	(67)
Méthode de valorisation des stocks	(69)	(49)	(22)
Engagements de retraites et autres ajustements non déductibles	(76)	(91)	(57)
Provisions et autres charges déduites par avance	(187)	(226)	(95)
Impôts différés passifs (bruts)	(705)	(796)	(440)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	658	759	410
Impôts différés passifs	(47)	(37)	(30)

Le Groupe est confiant quant à la recouvrabilité des impôts différés actifs nets restants au 31 mars 2004 pour € 1 531 millions, sur la base d'une extrapolation de son business-plan, approuvé par le Conseil. Ce plan montre une capacité à générer un niveau

suffisant de résultats imposables permettant d'utiliser ses déficits fiscaux reportables et autres actifs nets générés par des différences temporaires sur une période allant de quatre à douze années, ce qui reflète la nature long terme des opérations du Groupe.

NOTE 7 – Écarts d'acquisition, nets

	Valeur nette 31 mars 2002 ⁽¹⁾	Valeur nette 31 mars 2003 ⁽¹⁾	Acquisitions & Cessions	Amortis- sements	Écarts de conversion et autres variations	Valeur nette 31 mars 2004
<i>(en millions d'€)</i>						
Power Environment (a)	790	755	-	(45)	-	710
Power Turbo-Systems (a)	121	115	-	(7)	(1)	107
Power Service (a) & ⁽²⁾	2 268	2 166	(47)	(128)	-	1 991
Transport (b)	449	558	7	(38)	3	530
Marine	2	2	-	-	-	2
Power Industrial Turbines (a) & ⁽²⁾	345	329	(324)	(5)	-	-
Transmission & Distribution ⁽³⁾	564	515	(394)	(26)	(95)	-
Power conversion ⁽³⁾	-	-	(1)	(7)	87	79
Autres (c)	73	-	-	-	5	5
Écarts d'acquisition, nets	4 612	4 440	(759)	(256)	(1)	3 424

(1) Depuis le 1^{er} avril 2003, le Secteur Power a été réorganisé en trois nouveaux secteurs : Power Turbo-Systems, Power Service et Power Environment (Voir Note 26).

En conséquence, les écarts d'acquisitions nets affectés à l'ancien Secteur Power sont désormais présentés conformément à la nouvelle structure.

(2) En avril 2003, le Groupe a annoncé la conclusion de la vente de ses activités de turbines à gaz de petite puissance, et le 1^{er} août 2003 celle des turbines à gaz de moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur, les deux transactions ayant été réalisées au profit de Siemens. Les activités de service attachées ont été cédées au cours de ces mêmes transactions. Ces transactions se sont traduites par une diminution des écarts d'acquisition de € 371 millions (Voir Note 3).

(3) En janvier 2004, le Groupe a annoncé la conclusion de la vente de la majeure partie de son Secteur T&D (à l'exclusion de l'activité Power Conversion). En conséquence, l'écart d'acquisition de Power Conversion, inclus dans le Secteur T&D en mars 2002 et 2003, a été présenté sur une ligne distincte. L'écart d'acquisition relatif aux activités T&D non déconsolidées au 31 mars 2004 est présenté dans la ligne "Autres" (Voir Note 3).

La valeur brute des écarts d'acquisition s'élève à € 5 452 millions, € 5 449 millions et € 4 420 millions aux 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement.

a) Power Turbo-Systems, Power Environment et Power Service (ex-Secteur Power) :

Les écarts d'acquisition de Power Turbo-Systems, Power Environment et Power Service sont relatifs à l'acquisition d'ABB ALSTOM Power en deux étapes en 1999 et 2000.

Le montant total de l'écart d'acquisition qui a été comptabilisé à la suite de l'acquisition de ALSTOM Power en juin 1999 et en mai 2000, est de € 3 953 millions.

b) Transport

En octobre 2000, le Groupe a acquis 51 % de Fiat Ferroviaria Spa, renommée depuis ALSTOM Ferroviaria Spa, pour € 149 millions. L'écart d'acquisition résultant de cette opération s'élevait à € 109 millions.

En avril 2002, l'option de vente engageant le Groupe à acquérir les 49 % du capital restant a été exercée par FIAT Spa pour un montant de € 154 millions. L'écart d'acquisition correspondant s'élevait à € 158 millions.

c) Autres

Au 31 mars 2003, les autres écarts d'acquisition qui résultaient des coûts engagés pour le développement du Réseau International du Groupe ont été réalloués aux Secteurs dont le réseau assure la promotion.

d) Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de son test annuel de valorisation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles (Voir Note 8).

La valeur d'entreprise a été déterminée, en priorité, sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représentent la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Cette évaluation a été effectuée sur la base des informations suivantes :

- le plan à trois ans du Groupe, préparé dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur, et revu par des experts indépendants ;
- l'extrapolation du plan à trois ans sur dix ans ;
- une valeur résiduelle au terme de la période de dix ans représentant approximativement 45 % du total de la valeur d'entreprise ;
- un coût moyen pondéré du capital du Groupe, après impôts, de 10,5 % à 11,5 %.

Cette évaluation a confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés.

NOTE 8 – Autres immobilisations incorporelles, nettes

	Au 31 mars 2002	Au 31 mars 2003	Acquisitions/ Amortissements	Cessions	Écarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2004
<i>(en millions d'€)</i>						
Valeur brute	1 289	1 354	16	(193)	(5)	1 172
Amortissements	(119)	(186)	(60)	30	-	(216)
Autres immobilisations incorporelles, nettes	1 170	1 168	(44)	(163)	(5)	956

Les autres immobilisations incorporelles résultent principalement de l'affectation du prix d'acquisition relatif à l'acquisition des 50 % du capital de Power anciennement détenus par ABB. Elles incluent la technologie, une base installée de clients et des contrats de licence. L'augmentation au cours des exercices clos au 31 mars 2003 et 2004 correspond aux sommes versées dans le cadre d'un accord

de transfert de technologie signé au cours de l'exercice clos au 31 mars 2002.

La diminution de € 163 millions résulte de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances ainsi que des turbines industrielles à vapeur (Voir Note 3).

NOTE 9 – Immobilisations corporelles, nettes

	Au 31 mars 2002	Au 31 mars 2003	Acquisitions/ Amortissements	Cessions	Variations de Périmètre	Écarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2004
<i>(en millions d'€)</i>							
Terrains	390	286	28	(122)	(37)	(3)	152
Bâtiments	1 661	1 505	43	(209)	(251)	25	1 113
Matériel et outillage	3 516	3 174	123	(296)	(759)	78	2 320
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	1 009	947	76	(89)	(201)	(175)	558
Valeur brute	6 576	5 912	270	(716)	(1 248)	(75)	4 143
Terrains	(23)	(8)	(2)	1	1	2	(6)
Bâtiments	(667)	(638)	(77)	98	150	(24)	(491)
Matériel et outillage	(2 541)	(2 415)	(199)	267	603	27	(1 717)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(557)	(520)	(68)	62	143	23	(360)
Amortissements	(3 788)	(3 581)	(346)	428	897	28	(2 574)
Terrains	367	278	26	(121)	(36)	(1)	146
Bâtiments	994	867	(34)	(111)	(101)	1	622
Matériel et outillage	975	759	(76)	(29)	(156)	105	603
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	452	427	8	(27)	(58)	(152)	198
Valeur nette	2 788	2 331	(76)	(288)	(351)	(47)	1 569

Les immobilisations financées par crédits-bails ne sont pas immobilisées (Voir Note 27 (b)).

NOTE 10 – Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nettes

Les participations dans lesquelles le Groupe détient au moins 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Seules les participations dans lesquelles le Groupe détient entre 20 et 50 % du capital et dans lesquelles il exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

A Titres des sociétés mises en équivalence

► AU 31 MARS
(en millions d'€)

	2002	2003	2004	% d'intérêt	Quote-part de résultat
Guangxi Laibin Electric Power Co Ltd "Figlec"	65	59	-	-	-
Termoeléctrica del Golfo and Termoeléctrica Peñoles	72	87	66	49,5	0
ALSTOM S.A. de C.V., Mexique	10	8	8	49,0	2
Autres	15	8	10		(2)
Total	162	162	84	-	-

Au cours de l'exercice, le Groupe a cédé à un tiers sa participation de 40 % dans le capital de l'entité chinoise "Figlec", société exploitante d'une centrale thermique à Laibin, en Chine.

B Autres participations, nettes

► AU 31 MARS

► AU 31 MARS	2002	2003	2004			% Intérêt 2004
	Net	Net	Valeur Brute	Provision	Net	
(en millions d'€)						
Ballard	40	22	29	(2)	27	2,37 %
A-Train AB & A-Train Invest AB (1)	11	5	-	-	-	-
La Maquinista Vila Global	28	-	-	-	-	-
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS	16	20	20	(5)	15	13,60 %
Tramvia Metropolitana SA	7	8	8	-	8	25,35 %
Tramvia Metropolitana del Besos	-	8	8	-	8	25,35 %
Autres (2)	37	20	39	(21)	18	
Total	139	83	104	(28)	76	

(1) A-Train AB & A-Train Invest AB ont été cédées en janvier 2004.

(2) Aucune de ces autres participations n'a une valeur nette supérieure à € 5 millions.

L'information sur les principales sociétés non consolidées au 31 mars 2004, basée sur les dernières informations financières disponibles, est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Résultat net	Quote-part de situation nette
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS	119	43
Tramvia Metropolitana SA	-	8
Tramvia Metropolitana del Besos	-	8

NOTE 11 – Autres immobilisations, nettes

► AU 31 MARS

<i>(en millions d'€)</i>	2002	2003	2004
Prêts, dépôts et retenues de garantie à long terme ⁽¹⁾	778	814	798
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (Note 21)	469	397	357
Autres	79	83	62
Autres immobilisations, nettes	1 326	1 294	1 217

(1) Les autres immobilisations, nettes incluent des prêts et dépôts accordés dans le cadre du financement des ventes du Secteur Marine (voir Note 27 (a) (2)) pour un montant de € 561 millions, € 510 millions et € 329 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. Au 31 mars 2004, ils incluent également € 125 millions déposés sous séquestre dans le cadre de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur.

NOTE 12 – Stocks et travaux en cours, nets

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Matières premières et marchandises	1 586	1 485	1 094
Travaux en cours et en cours sur contrats	6 929	5 198	3 363
Produits finis	361	276	63
Stocks et en-cours sur contrats à long terme, bruts	8 876	6 959	4 520
Dépréciation	(323)	(301)	(241)
Stocks et en-cours sur contrats, nets	8 553	6 658	4 279
Avances et acomptes reçus sur contrats	(2 960)	(2 050)	(1 392)
Stocks et en-cours sur contrats, nets des provisions et des avances et acomptes reçus sur contrats	5 593	4 608	2 887

NOTE 13 – Clients et comptes rattachés, nets

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Créances clients sur contrats	10 376	10 941	7 499
Autres créances commerciales	1 469	1 142	692
Clients et comptes rattachés, bruts ⁽¹⁾	11 845	12 083	8 191
Provision pour dépréciation	(137)	(130)	(113)
Clients et comptes rattachés, nets	11 708	11 953	8 078
Avances et acomptes reçus sur contrats	(6 978)	(7 098)	(4 616)
Clients et comptes rattachés, nets des provisions et des avances et acomptes reçus sur contrats	4 730	4 855	3 462

*(1) Net de cessions de créances clients (Voir Note 14).***NOTE 14 – Cession de créances clients**

Le tableau suivant présente la trésorerie nette générée par les cessions de créances clients :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Créances clients cédées	1 388	357	94
Créances clients retenues (Note 15)	(352)	-	-
Trésorerie nette reçue des cessions de créances clients	1 036	357	94

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, le Groupe a cédé des créances clients irrévocablement et sans recours à des tiers. Selon les termes de certains de ces accords, certaines créances sont retenues pour rehausser la qualité du crédit des créances sous-jacentes. Les créances clients retenues sont classées en autres créances dans le bilan.

Le Groupe continue généralement de gérer, d'administrer et de recouvrer ces créances pour le compte de l'acheteur.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2003 et 2004, le Groupe a cédé des créances clients irrévocablement et sans recours à des tiers. Le Groupe continue généralement de gérer, d'administrer et de recouvrer ces créances pour le compte de l'acheteur.

NOTE 15 – Autres créances, nettes

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Avances payées aux fournisseurs	1 192	758	528
Parts locales de contrats	241	248	111
Impôt sur les sociétés et autres taxes	519	496	450
Charges constatées d'avance	446	262	200
Créances clients retenues (Note 14)	352	-	-
Autres ⁽¹⁾	554	501	733
Autres créances, nettes	3 304	2 265	2 022

(1) La variation entre l'exercice 2003 et 2004 provient principalement des créances sur Areva au 31 mars 2004, suite à la cession du Secteur T&D.

NOTE 16 – Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Flux de trésorerie	Écarts de conversion	Variation de périmètre et autres	Au 31 mars 2004
Stock et travaux en cours, nets	4 608	(389)	(99)	(1 233)	2 887
Créances clients et autres créances, nettes ⁽¹⁾	7 477	(770)	(144)	(985)	5 578
Cessions de créances clients, nettes	(357)	267	-	(4)	(94)
Provisions sur contrats	(3 264)	295	103	163	(2 703)
Autres provisions	(296)	(113)	-	8	(401)
Provisions pour restructuration	(138)	(271)	(1)	25	(385)
Avances et acomptes reçus	(3 541)	1	84	742	(2 714)
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	(9 375)	985	174	1 188	(7 028)
Besoin en fonds de roulement	(4 886)	5	117	(96)	(4 860)

(1) Avant impact des cessions de créances clients, nettes.

NOTE 17 – Quasi-disponibilités et placements à court terme

(en millions d'€)	Valeur nette Comptable	A moins 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans
Au 31mars 2002				
Fonds commun de placement	31	-	-	31
Dépôts à terme	121	117	4	-
Obligations & autres	179	18	160	1
Total	331	135	164	32
Au 31mars 2003				
Bons du Trésor, Emprunts d'État et assimilés	4	1	3	-
Dépôts à terme	53	53	-	-
Obligations & autres	85	36	43	6
Total	142	90	46	6
Au 31mars 2004				
Obligations & autres	39	35	4	-
Total	39	35	4	-

La valeur de marché s'élève à € 333 millions, € 143 millions et € 39 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement.

NOTE 18 – Disponibilités

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les caisses pour € 1 413 millions, € 897 millions et € 735 millions aux 31 mars 2002, 2003 et 2004, respectivement et des dépôts à vue et titres négociables pour € 492 millions, € 731 millions et € 692 millions aux 31 mars 2002, 2003 et 2004, respectivement.

NOTE 19 – Intérêts minoritaires

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Montant à l'ouverture	102	91	95
Résultat net	23	15	(2)
Différence de conversion	(1)	(15)	(4)
Dividendes payés	(21)	(1)	(3)
Variation de périmètre et autres variations	(12)	5	(18)
Montant à la clôture	91	95	68

NOTE 20 – Provisions pour risques et charges

(en millions d'€)	Au 31 mars 2002	Au 31 mars 2003	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion et autres variations (*)	Au 31 mars 2004
Garantie	1 618	815	456	(138)	(225)	(101)	807
Pénalités et réclamations	774	1 766	175	(109)	(631)	(123)	1 078
Pertes à terminaison	490	412	251	(27)	(328)	(4)	304
Autres risques sur contrats	333	271	384	(42)	(61)	(38)	514
Provisions sur contrats	3 215	3 264	1 266	(316)	(1 245)	(266)	2 703
Restructuration	178	138	645	(17)	(357)	(24)	385
Autres provisions	456	296	203	(47)	(43)	(8)	401
Total	3 849	3 698	2 114	(380)	(1 645)	(298)	3 489

(*) dont € (102) millions d'effet de change.

Provisions sur contrats**Turbines de grande puissance GT24/GT26**

En juillet 2000, le Groupe a annoncé qu'il rencontrait des difficultés techniques importantes dans le démarrage des nouvelles turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26. Ces turbines sont les plus performantes de l'ensemble de la gamme complète de turbines à gaz. Elles comptent parmi les produits les plus importants que le Groupe vend, et sont généralement vendues comme des éléments constitutifs de grands projets de production d'énergie comportant d'autres produits vendus par le secteur Power. Les turbines à gaz GT24/GT26 sont construites à partir de technologies développées par ABB et commercialisées depuis 1995, sur la base d'une conception novatrice et d'une technologie de pointe. Lors de la mise en service de ces turbines en 1999 et 2000, des problèmes techniques importants ont été décelés sur toutes les turbines.

Le Groupe a, en conséquence, engagé en priorité des initiatives destinées à concevoir et à mettre en œuvre des modifications sur l'ensemble du parc. En premier lieu, le Groupe a décidé de déclasser les machines de façon à permettre leur exploitation commerciale à rendement et puissance réduits, tandis qu'il développait les solutions techniques permettant leur exploitation à leur puissance nominale maximum. Le Groupe a également lancé un programme complet de discussion et de résolution de tous les problèmes contractuels avec ses clients. Il a négocié avec ceux-ci des accords commerciaux pour gérer les conséquences de ce déclassement. L'accord type proposait une période de restauration des performances d'environ 2 à 3 ans, précédant la mise en œuvre des solutions d'amélioration de la durée de vie et des performances, appelées "dispositif de mise à niveau". Ceci décalait la date de réception provisoire et l'application des clauses contractuelles de recours y compris des pénalités. Au cours de cette période, différentes solutions ont été appliquées suivant les cas, cependant le Groupe a généralement remplacé, à ses frais, les

composants de courte durée de service et il a conclu des modifications contractuelles, y compris la révision de certaines conditions financières, avec chaque client.

En mars 2003, la situation était devenue plus claire sur le plan commercial. Des accords commerciaux avaient été conclus pour 61 des 80 unités, et 24 de ces accords étaient inconditionnels, c'est-à-dire que ces contrats étaient en période de garantie normale, sans obligation d'amélioration ou de paiement de nouvelles pénalités. Pour les autres accords, le Groupe s'était engagé à réaliser des améliorations supplémentaires, qu'elles concernent les performances ou la durée de vie des principaux composants. Le Groupe était tenu de payer des pénalités si les machines modifiées n'atteignaient pas les critères de performance ou s'il ne respectait pas le calendrier de mise en œuvre de ces modifications. Sur les 19 unités restantes, pour lesquelles aucun accord n'était conclu, 7 faisaient l'objet d'un contentieux et des négociations étaient en cours ou n'avaient pas encore commencé pour les autres. Le carnet de commandes incluait au 31 mars 2003 un montant de € 558 millions concernant un contrat pour 4 unités de GT26 et sur lequel le client avait une option d'annulation. Ce contrat ayant été annulé, le carnet a été ajusté en conséquence durant l'exercice clos le 31 mars 2004.

Nonobstant les progrès réalisés, depuis novembre 2002, le Groupe a subi des contretemps et des retards, maintenant surmontés, dans les tests et les validations de plusieurs composants importants de son "dispositif de remise à niveau", notamment sur le compresseur amélioré pour les turbines GT24 et les ailettes de turbine à durée de vie étendue. Ces retards ont mis le Groupe dans l'incapacité de respecter la durée de la période de restauration convenue avec certains de ses clients, dans les accords en vigueur y compris les accords conditionnels, retardant de la sorte l'installation du "dispositif de remise à niveau" intégrant les améliorations attendues de puissance, de rendement et de durée de vie des composants clés.

Dans la situation actuelle du marché de l'énergie, les clients ne sont pas incités à accepter ces machines. Ces retards impliquent par conséquent une exposition plus élevée : les clients sont moins enclins à accepter de nouvelles extensions de périodes de restauration des performances et demandent l'application de pénalités. L'obligation d'immobiliser plus fréquemment les unités pour remplacer les composants à courte durée de vie a engendré également des coûts supplémentaires. Ce contexte n'a donc pas permis au Groupe d'atteindre les objectifs fixés précédemment.

En tenant compte de tous ces éléments, le Groupe avait revu son analyse de l'impact financier net résiduel des GT24/GT26 contrat par contrat, estimé à € 1 655 millions nets au 31 mars 2003.

Au 31 mars 2004, les 73 machines en service ont accumulé plus de 900 000 heures de fonctionnement, et ce à des niveaux de fiabilité élevés.

La situation commerciale concernant les 76 GT24/GT26 vendues initialement continue de s'améliorer au 31 mars 2004 : 73 machines sont en exploitation commerciale, 2 sont dans la phase de test et 1 est en construction.

Selon les accords relatifs à 22 unités, le Groupe s'est engagé ou a l'opportunité de réaliser des améliorations de performance selon un calendrier négocié. Les autres unités en exploitation commerciale sont soit dans la période normale de garantie, soit au-delà de cette période. Tous les cas de contentieux concernant 7 unités existant au 31 mars 2003 ont trouvé une issue suite à des accords satisfaisants. Des désaccords commerciaux soumis à un arbitrage contractuel existent pour deux contrats, pour lesquels le client a accepté les turbines, mais prétend que des pénalités contractuelles lui sont dues. Les montants relatifs à ces pénalités sont contestés par le Groupe.

Au 31 mars 2002, le solde des provisions et charges à payer relatives à ces turbines s'élevait à € 1 489 millions, après une dotation de € 1 075 millions durant cet exercice.

Le Groupe a enregistré une dotation supplémentaire de provisions et de charges à payer pour un montant de € 1 637 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003. Cette dotation comprend € 83 millions, enregistrés dans le Segment Customer Service (aujourd'hui Secteur Power Service) qui sont relatifs à des contrats transférés à ce Segment, dans le cadre des activités de Service après-vente du Groupe. Ce secteur n'a pas de risque non provisionné. En conséquence, le solde des provisions et charges à payer relatives à ces turbines s'élevait à € 1 655 millions au 31 mars 2003, après prise en compte des mesures visant à diminuer l'exposition totale de € 454 millions. Ces provisions ne tenaient pas compte des intérêts à payer au client (cost of carry), comptabilisés lorsqu'ils sont échus.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a utilisé € 825 millions de provisions et charges à payer, et € 738 millions constituaient le solde des provisions pour risques et charges, après prise en compte des mesures visant à diminuer l'exposition totale pour € 234 millions et après impact des taux de change.

Les coûts réels peuvent excéder le montant des provisions existant au bilan clos le 31 mars 2004. Ceci est dû à de nombreux facteurs et notamment à des dépassements de coûts, des retards que le Groupe peut subir dans la fabrication des composants modifiés, dans la mise en œuvre de ces modifications, ou à la livraison des turbines, ainsi que de l'issue des réclamations ou litiges faits par ou contre le Groupe.

Trains au Royaume-Uni

Au 31 mars 2004, le solde des provisions relatives à des contrats de livraison d'équipement ferroviaire au Royaume-Uni s'élève à € 41 millions.

Les coûts réels peuvent excéder le montant des provisions et des charges à payer existant au bilan clos le 31 mars 2004 en raison entre autres de l'issue des réclamations faites par ou contre le Groupe qui sont à un stade insuffisamment avancé pour qu'il soit possible d'en donner une évaluation raisonnable. Pour l'un des contrats britanniques, le West Coast Main Line, tout accord nécessitera l'approbation de la Strategic Rail Authority.

ALSTOM Transportation Inc

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a identifié et comptabilisé des coûts additionnels pour un montant de € 102 millions dont € 44 millions en provisions pour risques sur contrats, suite à la réestimation des coûts à terminaison de plusieurs contrats d'Alstom Transportation Inc. Les provisions supplémentaires concernent essentiellement deux contrats NEC "North East Corridor" auxquelles s'ajoutent des dépréciations de créances clients et des charges à payer sur contrats.

Sur les deux contrats NEC, de fabrication et de maintenance, toutes les parties ont convenu d'entrer dans une phase de médiation à partir de juin 2003.

Les parties sont arrivées à un accord qui a confirmé les montants provisionnés précédemment.

Provisions pour restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, de nouveaux plans de restructuration ont été mis en place pour un montant de € 645 millions dans tous les secteurs, à l'exception de Marine, et également au niveau des sièges (Corporate). Au 31 mars 2004, le solde des provisions s'élève à € 385 millions après des dépenses de la période pour € 357 millions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les dépenses de restructuration du Groupe se sont élevées à € 297 millions. De nouveaux plans ont été mis en œuvre dans les secteurs Power, Transmission & Distribution et Transport, pour lesquels des provisions ont été constatées. Au 31 mars 2003, les provisions pour restructuration concernent essentiellement les secteurs Power et Transmission & Distribution.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les dépenses de restructuration du Groupe se sont élevées à € 344 millions, principalement dans les secteurs Power, Transmission & Distribution et Transport. De nouveaux plans ont été mis en œuvre chez Transport pour lesquels les provisions ont été utilisées dans l'année. Au 31 mars 2002, les provisions pour restructuration concernent essentiellement les secteurs Power, Transmission et Distribution et Power Conversion.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent une provision de € 144 millions au 31 mars 2002 et de € 140 millions au 31 mars 2003 et 31 mars 2004, relative au financement des ventes du Secteur Marine (Note 27 (a)).

NOTE 21 — Engagements de retraite et avantages complémentaires

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires postérieurs à la période d'activité (incluant l'assurance santé et les coûts médicaux), en fonction des réglementations et usages dans les pays d'exercice de l'activité.

Les indemnités de départ consistent généralement en un paiement forfaitaire calculé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération à la date de départ de chaque individu. Les rentes de retraite sont généralement calculées en utilisant une formule prenant en compte le nombre d'années de service de l'employé ainsi que sa rémunération moyenne des dernières années. La plupart des engagements des régimes à prestations définies sont financés auprès d'organismes externes au Groupe, les placements étant majoritairement investis en actions ou en obligations. Les autres régimes de retraite à prestations définies soutenus par le Groupe pour certains employés sont financés directement par les placements du Groupe.

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES			TOTAL		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
► AU 31 MARS									
(en millions d'€)									
Dettes actuarielles à salaires constants en fin d'exercice	(3 168)	(3 137)	(3 335)	(242)	(204)	(144)	(3 410)	(3 341)	(3 479)
Dettes actuarielles en début d'exercice	(3 865)	(3 527)	(3 339)	(206)	(242)	(204)	(4 071)	(3 769)	(3 543)
Coût des services rendus	(99)	(107)	(86)	(3)	(2)	(1)	(102)	(109)	(87)
Intérêts sur la dette actuarielle	(205)	(196)	(184)	(16)	(15)	(11)	(221)	(211)	(195)
Cotisations des employés	(19)	(20)	(26)	-	-	-	(19)	(20)	(26)
Modifications de régime	(16)	1	(2)	-	-	15	(16)	1	13
Acquisitions, cessions ⁽¹⁾	359	(3)	129	-	-	-	359	(3)	129
Incidence des réductions d'effectifs	9	12	6	-	-	-	9	12	6
Fermeture de plan	-	91	74	-	-	-	-	91	74
(Pertes)/gains actuariels générés	154	(97)	(234)	(31)	(12)	17	123	(109)	(217)
Prestations payées	178	149	206	17	17	18	195	166	224
Écarts de change	(23)	358	(32)	(3)	50	21	(26)	408	(11)
Dettes actuarielles en fin d'exercice	(3 527)	(3 339)	(3 488)	(242)	(204)	(145)	(3 769)	(3 543)	(3 633)

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, la ligne "Acquisitions, cessions" comprend essentiellement l'intégration de Railcare Limited et les impacts des ventes de GT Railways Maintenance Limited et du Secteur Contracting.

Au 31 mars 2004, la ligne "Acquisitions, cessions" concerne essentiellement la cession du Secteur T&D (à l'exclusion de l'activité Power Conversion).

VARIATION DE LA VALEUR VÉNALE DES PLACEMENTS

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES			TOTAL		
► AU 31 MARS									
(en millions d'€)	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Valeur vénale des placements en début d'exercice	3 322	2 712	2 012	-	-	-	3 322	2 712	2 012
Taux de rendement des placements	(165)	(282)	302	-	-	-	(165)	(282)	302
Cotisations employeur	81	73	74	-	-	-	81	73	74
Cotisations des employés	19	23	26	-	-	-	19	23	26
Acquisitions, cessions ⁽¹⁾	(444)	(30)	12	-	-	-	(444)	(30)	12
Fermeture de plan	-	(75)	(33)	-	-	-	-	(75)	(33)
Prestations payées	(122)	(95)	(159)	-	-	-	(122)	(95)	(159)
Écarts de change	21	(314)	29	-	-	-	21	(314)	29
Valeur vénale des placements en fin d'exercice	2 712	2 012	2 263	-	-	-	2 712	2 012	2 263
Couverture financière	(815)	(1 327)	(1 225)	(242)	(204)	(145)	(1 057)	(1 531)	(1 370)
Pertes et gains actuariels restant à amortir	506	933	904	34	34	14	540	967	918
Modifications de régime restant à amortir	18	11	8	-	(1)	(14)	18	10	(6)
Dette initiale restant à amortir	(26)	(24)	(29)	-	3	2	(26)	(21)	(27)
Provision nette	(317)	(407)	(342)	(208)	(168)	(143)	(525)	(575)	(485)
Dont :									
Provision	(786)	(804)	(699)	(208)	(168)	(143)	(994)	(972)	(842)
Excédent de couverture (Note 11)	469	397	357	-	-	-	469	397	357

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, la ligne "Acquisitions, cessions" comprend essentiellement l'intégration de Railcare Limited et les impacts des ventes de GT Railways Maintenance Limited et du Secteur Contracting.
 Au 31 mars 2004, la ligne "Acquisitions, cessions" concerne essentiellement la cession du Secteur T&D (à l'exclusion de l'activité Power Conversion).

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2002		2003		2004	
	(en M€)	%	(en M€)	%	(en M€)	%
Actions	1 646	60,7	1 156	57,5	1 289	57,0
Obligations	827	30,5	641	31,8	734	32,4
Actifs immobilisés	142	5,2	129	6,4	137	6,0
Autres	97	3,6	86	4,3	103	4,6
Total	2 712	100	2 012	100	2 263	100

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées selon les spécificités de chaque pays et de chaque régime.

HYPOTHÈSES (TAUX MOYENS PONDÉRÉS)

	Régimes de retraite			Autres régimes		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
► AU 31 MARS						
Taux d'actualisation	6,14 %	5,90 %	5,66 %	7,25 %	6,75 %	6,3 %
Taux d'augmentation des salaires	3,31 %	3,28 %	3,00 %	N/A	N/A	N/A
Taux de rendement attendu des placements	7,79 %	7,57 %	8,00 %	N/A	N/A	N/A

Concernant le taux de rendement attendu des placements, la même méthode a été appliquée dans tous les pays où le Groupe détient des actifs en couverture de ses engagements de retraite : le taux de rendement attendu des placements est la moyenne pondérée des rendements des portefeuilles d'obligations, d'actions et d'actifs immobiliers, déterminé de la façon suivante :

- rendement des actions = taux sans risque (taux des obligations d'État) + prime de risque actions (4 %) ;
- rendement obligataire = taux d'actualisation ;
- rendement immobilier = taux de rendement des actions -1 %.

La prime de risque des actions de 4 % a été retenue pour les raisons suivantes :

- elle reflète la faible valorisation relative des marchés d'actions, après trois années de baisse des marchés boursiers ;
- en outre, le taux sans risque est historiquement bas, étant donné la faiblesse de la croissance et les politiques monétaires expansionnistes.

Le tableau suivant donne le détail de la charge de l'exercice pour chacun des exercices clos les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

	Prestation de retraite			Autres prestations		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
► AU 31 MARS						
(en millions d'€)						
Charge relative aux services de l'exercice	99	107	86	3	2	1
Charge d'intérêts	205	196	184	16	15	11
Rendement escompté sur actifs financiers	(208)	(193)	(147)	-	-	-
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement	(8)	2	1	-	-	-
Montant des (gains) et pertes actuariels reconnus dans l'année	11	16	61	-	1	-
Cessions/Réductions/Fermetures de plans	(32)	9	(143)	-	-	-
Charge totale de l'exercice	67	137	42	19	18	12
Effets des cessions/réductions incluses dans le produit net sur cession d'investissements (Voir Note 4) ⁽¹⁾	-	-	149	-	-	-
Charge totale de l'exercice classée en Pensions (Voir Note 4)	67	137	191	19	18	12

(1) Cession du secteur T&D ainsi que des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur.

Les plans de couverture médicale qui figurent dans les rubriques "Autres prestations" incluent généralement une participation des salariés réévaluée annuellement. Les coûts médicaux sont supposés augmenter de 10 % au 31 mars 2004 et de 7,4 % pour les exercices suivants.

En complément de la charge de l'exercice présentée ci-dessus, le Groupe a enregistré des coûts liés à des régimes de retraite comprenant

à la fois des cotisations et prestations définies pour € 32 millions ainsi que des coûts liés aux régimes mutualisés pour € 28 millions.

Le montant total des coûts de pensions et autres prestations pour chacun des trois derniers exercices est présenté dans la Note 4 – Autres produits (Charges), nets.

Le montant total des cotisations et prestations versées durant l'exercice s'élève à € 199 millions.

NOTE 22 – Dettes financières**A Analyse par nature**

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Actions préférentielles remboursables ①	-	205	205
Titres subordonnés ②	-	250	250
Emprunts obligataires ③	1 200	1 200	650
Prêts syndiqués ④	1 550	2 627	1 922
Titres subordonnés long terme ⑤	-	-	200
Titres subordonnés remboursables en actions ⑥	-	-	300
Prêts bilatéraux	283	358	260
Découverts bancaires et autres emprunts	779	266	274
Billets de trésorerie ⑦	455	83	-
Intérêts courus	33	50	46
Total	4 300	5 039	4 107
Créances futures titrisées, nettes ⑧	1 735	1 292	265
Dettes financières	6 035	6 331	4 372
Long terme	3 644	3 647	3 829
Court terme	2 391	2 684	543

① Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'Alstom Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant de € 205 millions. Ces actions préférentielles ne sont remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à partir de leur 5^e anniversaire, ou à tout moment si certains événements d'ores et déjà identifiés se produisent, tel qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital. En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée, déclenchant le remboursement des actions préférentielles le 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.

② Le Groupe a émis, en septembre 2000, € 250 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée. En mars 2003, les clauses relatives à leur remboursement ont été modifiées et les titres sont désormais remboursables en septembre 2006. Ils gardent leur nature subordonnée. Les souscripteurs demeurent au même rang "pari passu" que d'autres souscripteurs de titres subordonnés. Les intérêts sont variables, indexés sur l'EURIBOR et sont payables trimestriellement.

③ Le 26 juillet 1999, le Groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 650 millions d'une maturité de sept années, coté sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5 % et remboursable au pair le 26 juillet 2006. Le 6 février 2001, le Groupe a émis un emprunt obligataire de € 550 millions

d'une maturité de trois années, coté à la Bourse de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5,625 % et remboursé au pair le 6 février 2004.

④ Prêts syndiqués

Les prêts syndiqués comprennent :

- un prêt subordonné d'une maturité de 5 ans signé le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et d'institutions financières pour un montant maximum de € 1 563 millions. Ce prêt subordonné est inclus dans l'accord de refinancement amendé ("l'accord de refinancement") rendu public le 22 septembre 2003 suite à un accord entre toutes les parties concernées. Ce prêt subordonné est divisé en une tranche A de prêt à terme d'un montant de € 1 200 millions et une tranche B de crédit renouvelable d'un montant de € 363 millions. La tranche A a été rendue disponible en deux avances utilisées pour le remboursement du crédit renouvelable multidevises de € 1 250 millions venus à échéance pendant l'exercice, de billets de trésorerie et de l'intégralité de l'emprunt obligataire de € 550 millions. La tranche B est disponible depuis le 20 janvier 2004 et n'était pas utilisée au 31 mars 2004,
- € 722 millions de crédit renouvelable multidevises à échéance 2006.

Le prêt subordonné et le crédit renouvelable multidevises à échéance 2006 sont soumis à de nouveaux engagements financiers ("covenants") modifiant ceux qui étaient applicables au 31 mars 2003.

En vertu de ce contrat, en cas de survenance et de persistance d'événements constitutifs d'un défaut (ou d'un événement entraînant un remboursement anticipé), les prêteurs peuvent annuler tous leurs engagements et déclarer tous les montants dus échus et exigibles immédiatement. Sur la base des comptes consolidés au 31 mars 2004, le Groupe

n'aurait pas respecté les engagements financiers relatifs à la "situation nette consolidée" et à "l'EBITDA". Fin avril 2004, le Groupe a obtenu l'accord de ses créanciers pour suspendre ces engagements financiers jusqu'au 30 septembre 2004, et prévoit de négocier de nouveaux engagements financiers avant cette date.

Engagements Financiers	Couverture des frais financiers minimale (a)	Situation nette consolidée minimale (incluant les TSDDRA*) (b) (en millions d'€)	Dette totale maximale (excluant les TSDDRA*) (c) (en millions d'€)	Levier de dette nette maximal (d)	EBITDA minimal (e) (en millions d'€)
Mars 2004		1 400	4 750		100
Juin 2004			4 850		
Septembre 2004		1 000	4 800		230
Décembre 2004			4 600		
Mars 2005	1,2	1 100	4 450	8,0	
Juin 2005			4 650		
Septembre 2005	1,6	850	4 650	7,5	
Décembre 2005			4 600		
Mars 2006	2,5	1 150	4 450	4,0	
Juin 2006			4 400		
Septembre 2006	2,5	1 150	4 400	3,6	
Décembre 2006			4 400		
Mars 2007	2,5	1 150	4 400	3,6	
Juin 2007			4 400		
Septembre 2007	2,5	1 150	4 400	3,6	
Décembre 2007			4 400		
Mars 2008	2,5	1 150	4 400	3,6	
Juin 2008			4 400		

* TSDDRA, ou Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions.

(a) Rapport de l'EBITDA (voir (e)) aux frais financiers consolidés nets (charges d'intérêts, plus frais de titrisation, moins intérêts reçus).

(b) Somme des capitaux propres et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas dès lors et aussi longtemps que la dette à long terme non subordonnée et non assortie de sûretés du Groupe recevra une notation financière d'au moins Baa3 par l'agence de notation financière Moody's Investors Services ou BBB- par l'agence de notation financière Standard & Poor's). Pour l'évaluation de ce critère, la situation nette consolidée inclura les TSDDRA (titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions).

(c) Somme de la dette financière et du montant net des cessions des créances clients (ce critère ne s'appliquera pas dès lors et aussi longtemps que la dette à long terme non subordonnée et non

assortie de sûretés du Groupe recevra une notation financière d'au moins Baa3 par l'agence de notation financière Moody's Investors Services ou BBB- par l'agence de notation financière Standard & Poor's). Pour l'évaluation de ce critère, les TSDDRA sont contractuellement exclus de la dette totale.

(d) Ratio de la dette nette totale (total de la dette financière moins les placements à court terme et quasi-disponibilités et disponibilités) sur l'EBITDA (voir (e)). Pour l'évaluation de ce critère, les TSDDRA sont contractuellement exclus de la dette nette totale.

(e) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation ajouté aux dépréciations et amortissements des actifs immobilisés tels que définis dans le tableau de flux de trésorerie consolidés moins l'amortissement des écarts d'acquisition et moins les résultats nets sur cessions d'immobilisations financières.

- ⑤ Dans le cadre de l'accord de refinancement mentionné ci-dessus, le Groupe a émis € 200 millions de titres subordonnés d'une maturité de 15 ans souscrits par la République Française ("TSDD", Titres Subordonnés à Durée Déterminée). Ces titres subordonnés portent intérêt au taux EURIBOR + 5%, dont 1,5% sont capitalisés annuellement et remboursables à terme.
- ⑥ Dans le cadre de l'accord de refinancement mentionné ci-dessus, le Groupe a émis € 300 millions de titres subordonnés d'une maturité de 20 ans souscrits par la République Française, qui seront automatiquement remboursables en actions après approbation du remboursement en actions par la Commission Européenne ("TSDDRA", Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions). Ces titres subordonnés portent intérêt au taux de 2 % jusqu'à ce qu'une décision de la Commission Européenne soit obtenue, laquelle (si la décision est négative), portera le taux de EURIBOR + 5 %, dont 1,5 % seront capitalisés annuellement et payés lors du remboursement à terme. Le prix d'émission de chaque titre sera de € 1,25, chacun étant remboursable par une action, sous réserve d'ajustements anti-dilution.
- ⑦ Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de € 2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché. Dans le cadre de l'accord de refinancement, la République Française et un consortium de banques se sont engagés à souscrire, en cas de demande émanante du Groupe, des billets de trésorerie à hauteur de € 420 millions jusqu'en janvier 2005.
- ⑧ Le Groupe a vendu, au travers de différentes transactions, le droit de recevoir les paiements de certains clients relatifs à des créances futures pour un montant net de € 1 735 millions, € 1 292 millions et € 265 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. Les € 265 millions au 31 mars 2004 concernent intégralement le Secteur Transport.

Le total des lignes de crédit disponibles au niveau du groupe au 31 mars 2004 pour € 783 millions sont constituées de € 420 millions de billets de trésorerie et de € 363 millions de la tranche B des prêts subordonnés.

B Analyse par maturité et par taux d'intérêt

		Court terme	Long Terme						Taux d'intérêt moyen
(en millions d'€)	Total	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Après 5 ans		
Actions préférentielles remboursables	205	-	205	-	-	-	-	-	5,2 %
Titres subordonnés	250	-	-	250	-	-	-	-	14,2 %
Emprunts obligataires	650	-	-	650	-	-	-	-	(1) 3,5 %
Prêts syndiqués	1 922	-	-	722	-	1 200	-	-	5,7 %
Titres subordonnés long terme (TSDD)	200	-	-	-	-	-	200	-	7,3 %
Titres subordonnés remboursables en actions (TSDDRA)	300	-	-	-	-	-	300	-	2,0 %
Prêts bilatéraux	260	-	27	33	200	-	-	-	4,3 %
Découverts bancaires et autres emprunts	274	232	14	6	3	3	16	-	3,4 %
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus	46	46	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 107	278	246	1 661	203	1 203	516		
Créances futures titrisées, nettes (2)	265	265	-	-	-	-	-	-	5,4 %
Dettes financières	4 372	543	246	1 661	203	1 203	516		

(1) après prise en compte des swaps de taux d'intérêt associés (Voir Note 29 (b)).

(2) dont le remboursement est assuré par le paiement des clients aux investisseurs, à qui le droit de recevoir ce paiement a été cédé.

► AU 31 MARS 2004

(en millions d'€)

	Montants avant couverture	Montants après couverture ⁽¹⁾
Dettes financières à taux fixe	1 055	735
Dettes financières à taux variable ⁽²⁾	3 317	3 637
Total	4 372	4 372

(1) après prise en compte de € 320 millions de swaps de taux fixe contre variable (Voir Note 29 (b)).

(2) les taux d'intérêts variables sont indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

c Analyse par devise

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Euro	5 676	6 205	4 214
Dollar US	125	22	112
Franc suisse	-	-	8
Peso mexicain	59	-	-
Livre Sterling	24	3	12
Autres devises	151	101	26
Total	6 035	6 331	4 372

NOTE 23 – Charges à payer sur contrats et autres dettes

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Charges à payer sur contrats (achèvement de travaux)	2 725	2 822	2 229
Dettes fiscales et sociales	910	888	694
Impôts sur les sociétés	158	192	195
Autres impôts et taxes	239	254	291
Autres	506	590	489
Charges à payer sur contrats et autres dettes	4 538	4 746	3 898

NOTE 24 – Financement du Queen Mary II

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, la filiale du Secteur Marine a conclu un contrat de financement pour la construction d'un navire livré en décembre 2003. Selon les termes du contrat, le financement était mis à disposition sur la base des coûts engagés. Le financement était garanti par une hypothèque sur le navire et les créances futures étaient gagées à titre de garantie du préfinancement. Les fonds reçus étaient d'abord imputés sur les créances clients puis sur les travaux en-cours. Pour la part qui n'avait pas encore été utilisée, ils étaient présentés en avances et acomptes reçus. Au 31 mars 2003, les fonds reçus au titre du contrat s'élevaient à € 453 millions, dont € 434 millions étaient imputés sur les créances clients et travaux en cours et € 19 millions étaient présentés en avances et acomptes reçus.

Au 31 mars 2004, ce financement est intégralement remboursé.

NOTE 25 – Financements spécifiques**A Entités ad hoc**

Au 31 mars 2004, le Groupe détient des intérêts dans huit entités assurant le financement de sept navires de croisière et de soixante locomotives. Le Groupe ne détenant aucun titre de propriété dans ces entités, ces dernières ne sont pas consolidées. Quatre entités sont actives au 31 mars 2004, les quatre autres étant dormantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les contrats de crédit-bail de quatre entités ad hoc concernant quatre navires ont été résiliés, à la suite de la faillite de Renaissance Croisiers, placée sous la protection du chapitre 11 de la loi des faillites des États-Unis en septembre 2001. Le Groupe avait construit et livré huit navires à Renaissance Croisiers.

Les quatre navires de croisière détenus par les quatre entités, actuellement en cours de liquidation, ont été cédés à des filiales de Cruiseinvest LLC, une filiale de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, entité dans laquelle le Groupe ne détient aucun titre.

Par conséquent, au 31 mars 2003 et 2004, le Groupe reste engagé par quatre contrats de crédit-bail dont trois sont relatifs au secteur Marine et un au secteur Transport.

Le bilan simplifié de ces entités est présenté ci-dessous :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
ACTIF			
Actifs immobilisés, nets	88	85	118
Créances à long terme, nettes (*)	923	770	677
Avances et acomptes versés	10	10	10
Autres créances, nettes	43	41	29
Total	1 064	906	834
PASSIF			
Emprunts bancaires ①	634	510	602
Emprunts ALSTOM ②	270	266	115
Dépôts de garantie	160	130	117
Total	1 064	906	834

(*) Les créances à long terme nettes sont présentées nettes des produits constatés d'avance qui s'élèvent à € 552 millions, € 457 millions et € 366 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004.

La diminution du total du bilan sur les exercices 2003 et 2004 est principalement due à l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US durant ces périodes.

① **Emprunts bancaires**

Marine

L'emprunt d'une entité d'un montant de € 123 millions, € 111 millions et € 96 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement est garanti par le Groupe. En cas d'appel de cette garantie, le Groupe est couvert par les actifs de cette entité. L'exposition du Groupe figure dans la Note 27 (a)(2) "Financement des Ventes".

Les emprunts des deux autres entités d'un montant total de € 224 millions, € 147 millions et € 263 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement ne sont pas garantis par le Groupe qui n'a pas, en conséquence, d'exposition au titre de ces financements.

Transport

Les emprunts de l'entité dédiée aux soixante locomotives, d'un montant total de € 287 millions, € 252 millions et € 243 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement, sont garantis par un État de l'Union Économique Européenne et sont sans recours possible contre les membres de cette entité en cas de défaut. Le Groupe n'a pas d'exposition au titre de ces financements.

② **Emprunts ALSTOM**

Marine

Le Groupe finance deux entités à hauteur de € 270 millions, € 223 millions et € 48 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement, l'engagement maximum atteignant € 49 millions (USD 60 millions) en 2005. La diminution est due à l'appréciation de l'Euro par rapport à l'US dollar pendant les exercices fiscaux 2003 et 2004, et au remboursement d'une partie du financement accordé pour un montant d'environ € 180 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004.

De plus, au 31 mars 2004 un prêt de € 17 millions a été accordé à l'autre entité. Ce financement est garanti par des hypothèques sur les navires. L'exposition du Groupe figure dans la Note 27 (a)(2) "Financement des ventes".

Transport

L'entité dédiée aux soixante locomotives est également financée par le Groupe à hauteur de € 43 millions et € 50 millions au 31 mars 2003 et 2004 respectivement. Ce financement, qui s'élèvera à un montant maximum d'environ € 61 millions en 2009, est garanti par un État de l'Union Économique Européenne. Compte tenu de cette garantie, le Groupe n'a pas d'exposition au titre de ce financement.

Par conséquent, au 31 mars 2003 et 2004, l'exposition du Groupe au titre du financement des ventes relative à ces entités s'élève à respectivement € 351 millions et € 162 millions (Voir Note 27 (a)(2) "Financement des ventes").

Le compte de résultat simplifié se présente comme suit :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Loyers reçus	58	63	58
Charges financières	(69)	(60)	(54)
Autres produits et charges	11	(3)	(4)
Résultat net	-	-	-

Ces transactions sont structurées de telle sorte que les résultats nets cumulés de chacune des entités sont égal à zéro à l'échéance des financements, les charges d'intérêts étant compensées par les loyers reçus. En conséquence tout résultat ou perte intermédiaire est ramené à zéro par la reconnaissance d'une autre dette (autre créance) afin de refléter la substance des transactions.

B Cruiseinvest

La maison mère de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, créée le 12 novembre 2001 est une société de type "Jersey charitable trust". Les principaux actifs de cette structure ont été acquis lors d'une procédure de vente aux enchères suite à la faillite de Renaissance Cruises. Ils sont représentés par six navires dont les quatre mentionnés dans la Note 25 (a).

Le compte de résultat simplifié se présente comme suit :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002 ⁽¹⁾	2003 ⁽¹⁾	2004 ^(**)
Coût d'acquisition des navires, net	1 026	907	781
Autres actifs	26	6	6
TOTAL ACTIFS	1 052	913	787
Réserves (écarts de conversion inclus)	-	7	(67)
Perte nette	-	(85)	(63)
Situation nette	-	(78)	(130)
Emprunts bancaires ^{(1) (***)}	857	804	718
Obligations subordonnées à recours limité ALSTOM (incluant les intérêts) ^{(2) (***)}	195	169	159
Ligne de crédit ALSTOM ^{(3) (***)}	-	15	35
Autres dettes	-	3	5
TOTAL PASSIFS	1 052	913	787

(*) données non auditées, fondées sur les données fournies par Cruiseinvest au 31 décembre 2001.

(**) Informations financières fournies par Cruiseinvest et préparées en conformité avec les normes "International Financial Reporting Standards - IFRS".

Les auditeurs indépendants de Cruiseinvest ont mentionné une dépréciation probable de la valeur comptable des navires dont le Groupe a tenu compte dans la détermination de sa provision relative au financement des ventes (Voir Note 27 (a) (2) "Financements des ventes").

(***) y compris les intérêts échus et courus non échus.

(1) Le Groupe a garanti certains financements à hauteur de USD 173 millions au 31 mars 2002 et 2003 et USD 156 millions au 31 mars 2004 (€ 197 millions au 31 mars 2002, € 159 millions au 31 mars 2003 et € 128 millions au 31 mars 2004). Ces garanties sont supportées par un dépôt inscrit au bilan de USD 84 millions (€ 96 millions au 31 mars 2002, € 77 millions au 31 mars 2003 et € 69 millions au 31 mars 2004).

(2) Le Groupe a souscrit des obligations subordonnées à recours limité émises par Cruiseinvest (Jersey) Ltd pour un montant total de USD 170 millions (€ 195 millions au 31 mars 2002, € 156 millions au 31 mars 2003 et € 139 millions au 31 mars 2004). Ces obligations subordonnées à recours limité sont composées d'une série de cinq obligations portant intérêt à 6 % par an payables à terme échu semestriellement, et arrivant à maturité en décembre 2011. Le droit du Groupe au remboursement des obligations est limité aux liquidités disponibles de Cruiseinvest (Jersey) Ltd. Les intérêts échus et courus y afférent s'élèvent à € 13 millions au 31 mars 2003 et € 20 millions au 31 mars 2004.

(3) Le Groupe a mis à disposition une ligne de crédit de € 40 millions à Cruiseinvest LLC, dont € 15 millions et € 16 millions ont été utilisés au 31 mars 2003 et 2004 respectivement. Des prêts complémentaires ont été accordés par le Groupe au 31 mars 2004 pour un montant de € 16 millions aux filiales de Cruiseinvest Jersey Ltd. Les intérêts échus et courus non échus y afférent s'élèvent à € 3 millions au 31 mars 2004.

La diminution du total du bilan pendant les exercices fiscaux 2003 et 2004 est principalement due à l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US sur la période.

Au 31 mars 2003, l'exposition du Groupe au titre du financement des ventes relative à Cruiseinvest s'élève à € 368 millions, correspondant aux obligations subordonnées à recours limité y compris les intérêts pour € 169 millions, à l'engagement de € 40 millions au titre de la ligne de crédit accordée et aux garanties accordées au titre de certains financements d'un montant de € 159 millions (Voir Note 27 (a)(2) "Financement des ventes").

Au 31 mars 2004, l'exposition du Groupe au titre du financement des ventes relative à Cruiseinvest s'élève à € 323 millions, correspondant aux obligations subordonnées à recours limité pour € 139 millions, intérêts non compris, à l'engagement de € 40 millions au titre de la ligne de crédit accordée, à € 128 millions relatifs à des garanties accordées au titre de certains financements et à € 16 millions au titre de prêts accordés à des filiales de Cruiseinvest, intérêts non compris (Voir Note 27 (a)(2) "Financement des ventes").

Le compte de résultat simplifié de Cruiseinvest se présente comme suit :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2003	2004
Loyers reçus	5	28
Charges opérationnelles	(19)	(31)
Amortissements et dépréciations	(35)	(28)
Perte opérationnelle	(49)	(31)
Charges financières	(36)	(32)
Perte nette	(85)	(63)

L'article 133 de la Loi de Sécurité Financière a supprimé l'obligation de détention en capital comme condition préalable à la consolidation des entités contrôlées. En conséquence, les entités qui demeureraient contrôlées sans détention en capital seront consolidées lors du prochain exercice.

NOTE 26 — Informations par secteur et par zone géographique

A Informations par secteur

Le Groupe est géré par secteurs d'activités correspondant à ses différents métiers et présente des informations par secteur en phase avec cette organisation.

Depuis le 1^{er} avril 2003, le Groupe est organisé en sept secteurs : L'ancien secteur Power a été réorganisé en trois nouveaux secteurs. Depuis le 1^{er} avril 2003, les anciens segments Gas Turbine et Steam Power Plant ont été fusionnés dans le Secteur Power Turbo-Systems ; les segments Boiler & Environment et Hydro ont été fusionnés dans Power Environment et le segment Customer Service a été renommé Power Service.

■ Secteur Power Turbo-Systems

Le Secteur Power Turbo-Systems construit et vend des turbines à vapeur, des alternateurs et des turbines à gaz de moyenne puissance. Il intervient également dans la conception et la construction de centrales électriques.

■ Secteur Power Environment

Le Secteur Power Environment est centré sur la réalisation d'équipements antipollution de la production d'énergie, les marchés industriels et

pétrochimiques, les demandes de mise à niveau et de modernisation des centrales énergétiques existantes, la remise à neuf de centrales hydroélectriques, les petites centrales hydroélectriques, et les projets d'irrigation à grande échelle.

■ Secteur Power Service

Le Secteur Power Service assure la promotion des activités de service associées aux Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux. Il fournit les produits et services suivants :

- portefeuille de services complet, des pièces détachées aux services sur site, y compris des solutions complètes pour l'exploitation et la maintenance ;
- remise à neuf et modernisation d'installations existantes ;
- services de conseil technique ;
- solutions de services sur mesure et "value packages" (solutions intégrées conçues pour améliorer la disponibilité et la fiabilité des installations, améliorer le rendement et les capacités des équipements, réduire les coûts de production et développer la compatibilité environnementale) ; et
- développement de nouveaux produits de service.

■ Secteur Transport

Le secteur Transport vend le matériel, les équipements et services liés au transport ferroviaire, incluant les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation, les équipements et les services.

■ Secteur Marine

Le secteur Marine conçoit et construit des navires de croisière et d'autres navires spécialisés.

■ Secteur Transmission & Distribution

Le Secteur Transmission & Distribution vend les équipements et les services liés au transport et à la distribution d'énergie électrique. Début janvier 2004, la finalisation de la vente du Secteur T&D a été annoncée. Le Secteur T&D a été déconsolidé au 31 décembre 2003, à l'exception d'activités mineures qui font toujours partie du périmètre du Groupe au 31 mars 2004.

■ Power Conversion

Power Conversion fournit des solutions pour des industries de transformation et des produits de haute technologie incluant des moteurs, des alternateurs, des systèmes de propulsion pour le Secteur Marine et des

systèmes d'entraînement pour différentes applications industrielles. La composition de ces secteurs peut varier légèrement d'une période à l'autre. La direction peut également modifier les critères d'évaluation de la rentabilité des secteurs.

Le Groupe utilise comme mesure interne de performance le résultat opérationnel et le cash flow libre.

Certaines activités non significatives au regard de la présentation sectorielle, ont été réaffectées d'un secteur à l'autre. Cette modification de la composition des segments n'a pas été présentée rétroactivement, car le Groupe a estimé que cela n'était pas réalisable.

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
COMMANDES REÇUES			
Power Environment	n/a	2 583	2 644
Power Turbo-Systems	n/a	1 821	2 463
Power Service	n/a	2 934	3 023
Power Industrial Turbines ⁽¹⁾	n/a	1 265	320
Total Power	11 033	8 603	8 450
Transport	6 154	6 412	4 709
Marine	462	163	381
Transmission & Distribution ⁽²⁾	3 210	3 198	2 231
Power Conversion	667	533	434
Contracting ⁽³⁾	909	-	-
Corporate & autres ⁽⁴⁾	251	214	295
Total	22 686	19 123	16 500

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
CHIFFRE D'AFFAIRES			
Power Environment	n/a	3 098	2 678
Power Turbo-Systems	n/a	3 857	2 381
Power Service	n/a	2 678	2 747
Power Industrial Turbines ⁽¹⁾	n/a	1 268	210
Total Power	12 976	10 901	8 016
Transport	4 413	5 072	4 862
Marine	1 240	1 568	997
Transmission & Distribution ⁽²⁾	3 164	3 082	2 073
Power Conversion	650	523	499
Contracting ⁽³⁾	759	-	-
Corporate & autres ⁽⁴⁾	251	205	241
Total	23 453	21 351	16 688

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL			
Power Environment	n/a	224	(7)
Power Turbo-Systems	n/a	(1 399)	(246)
Power Service	n/a	403	417
Power Industrial Turbines ⁽¹⁾	n/a	82	14
Total Power	572	(690)	178
Transport	101	(24)	64
Marine	47	24	(19)
Transmission & Distribution ⁽²⁾	203	212	121
Power Conversion	23	15	15
Contracting ⁽³⁾	30	-	-
Corporate & autres ⁽⁴⁾	(35)	(44)	(59)
Total	941	(507)	300

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
Power Environment	n/a	107	(180)
Power Turbo-Systems	n/a	(1 527)	(461)
Power Service	n/a	304	227
Power Industrial Turbines ⁽¹⁾	n/a	53	7
Total Power	271	(1 063)	(407)
Transport	83	(113)	(189)
Marine	32	12	(40)
Transmission & Distribution ⁽²⁾	140	103	36
Power Conversion	(18)	(22)	(19)
Contracting ⁽³⁾	28	-	-
Corporate & autres ⁽⁴⁾	(49)	(46)	(252)
Total	487	(1 129)	(871)

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
CAPITAUX EMPLOYÉS (*)			
Power Environment	n/a	n/a	733
Power Turbo-Systems	n/a	n/a	(1 232)
Power Service	n/a	n/a	1 921
Power Industrial Turbines ⁽¹⁾	n/a	n/a	-
Total Power	3 012	2 383	1 422
Transport	1 041	738	360
Marine	100	(343)	(580)
Transmission & Distribution ⁽²⁾	1 044	963	-
Power Conversion	-	-	25
Corporate & autres ⁽⁴⁾	1 491	1 208	1 333
Total	6 688	4 949	2 560

(*) Les capitaux employés incluent la position de clôture des actifs immobilisés, nets et des actifs circulants (excluant les cessions de créances clients) moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges.

(1) Cédé en deux transactions, en avril et en août 2003.

(2) Cédé en janvier 2004.

(3) Cédé en juillet 2001.

(4) "Corporate & autres" inclut toutes les unités Corporate et du Réseau International ainsi que les entités en Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud (avant cession) et Inde qui ne sont pas allouées par secteur.

B Informations par zone géographique

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
CHIFFRES D'AFFAIRES PAR DESTINATION			
Europe	9 313	9 219	8 002
Amérique du Nord	6 255	4 719	3 001
Amérique du Sud et Centrale	1 439	1 534	857
Asie/Pacifique	4 521	3 727	3 401
Moyen-Orient/Afrique	1 925	2 152	1 427
Total	23 453	21 351	16 688

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ORIGINE			
Europe	14 755	14 762	12 204
Amérique du Nord	5 623	3 935	2 519
Amérique du Sud et Centrale	683	601	415
Asie/Pacifique (*)	2 050	1 833	1 416
Moyen-Orient/Afrique (*)	342	220	134
Total	23 453	21 351	16 688

(*) L'Inde et le Pakistan, présentés en "Moyen-Orient/Afrique" au 31 mars 2002, sont présentés en "Asie/Pacifique" à partir d'avril 2002.
Les chiffres au 31 mars 2002 ont été retraités en conséquence.

Le chiffre d'affaires réalisé avec un ensemble de sociétés publiques, gérées de façon indépendante, s'élève à € 3 258 millions (13,9 %), € 3 300 millions (15,5 %) et € 2 650 millions (15,9 %) pour les exercices clos le 31 mars 2002, 2003 et 2004. La plus importante de ces sociétés représente 2,4 %, 4,2 % et 3,9 % du chiffre d'affaires des mêmes exercices.

Aucun client n'a représenté plus de 10 % des ventes au cours des trois derniers exercices.

NOTE 27 – Engagements hors bilan et autres obligations**A Engagements hors bilan**

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Garanties sur contrats ①	11 451	9 465	8 169
Garanties liées au financement des ventes ②	932	749	640
Créances cédées non échues	18	11	6
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	8	7	-
Autres engagements	58	94	43
Total	12 467	10 326	8 858

① *Garanties sur contrats*

En accord avec les pratiques de son Industrie, le Groupe accorde des garanties de performance dans le cadre de contrats signés ou faisant l'objet d'appels d'offres.

De telles garanties s'étendent de la période d'appel d'offres jusqu'à l'acceptation finale du client et couvrent également la période de garantie et l'achèvement du contrat, sur la base de critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, pour des périodes et des montants en général définis.

Le Groupe accorde une contre indemnité aux banques ou sociétés d'assurance.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont revus régulièrement par la Direction. Lorsque les obligations, et donc des décaissements, deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les comptes consolidés.

Les garanties données par la maison mère ou les filiales concernant des passifs inscrits au bilan ne sont pas incluses.

En septembre 2003, le Groupe a obtenu un accord de refinancement avec ses banques et la République Française. Cet accord comprenait une nouvelle ligne de cautions d'un montant de € 3 500 millions, dont 65 % ont été contre-garanties par la République Française. Sur la base des estimations actuelles de la Direction, ces lignes de caution devraient être entièrement utilisées au cours de l'été 2004. Le Groupe négocie actuellement avec ses principales banques l'extension de ses lignes de caution afin d'être en mesure de fournir des cautions sur contrats à ses clients.

② *Financement des ventes*

Le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, et a accordé des financements à certains acheteurs de navires de croisière pour des contrats signés jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1999 et pour d'autres matériels. L'encours total s'élève à € 1 493 millions, € 1 259 millions et € 969 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement.

Le tableau ci-dessous détaille l'encours de financement des ventes par secteur au 31 mars 2003 et 31 mars 2004 :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2003			Au 31 mars 2004		
	Bilan (1)	Hors bilan (2)	Total	Bilan (1) & (3)	Hors bilan (2)	Total
Marine	510	423	933	329	314	643
• <i>Cruiseinvest / Renaissance</i>	261	107	368	240	83	323
• <i>Festival</i>	26	208	234	41	144	185
• <i>Autres</i>	223	108	331	48	87	135
Transport		317	317	-	321	321
• <i>Exploitant européen de Métro</i>	-	257	257	-	266	266
• <i>Autres</i>	-	60	60	-	55	55
Autres secteurs	-	9	9	-	5	5
Total	510	749	1 259	329	640	969

(1) Ces montants sont enregistrés dans le compte "autres immobilisations nettes" (Note 11).

(2) Les données hors bilan correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts inscrits au bilan.

(3) Au 31 mars 2004, l'encours de financement des ventes ne comprenait pas les intérêts échus et courus non échus (€ 23 millions), qui ne seront enregistrés que lorsque leur recouvrement sera certain.

Marine***Cruiseinvest/Renaissance :***

L'encours de financement des ventes relatif à Cruiseinvest s'élève à € 432 millions, € 368 millions et € 323 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. La diminution est essentiellement due à l'appréciation de l'Euro par rapport au US dollar pendant les exercices fiscaux 2003 et 2004. Voir Note 25 (b).

Festival :

Le Groupe garantit le financement d'une entité ad-hoc relatif à un navire de croisière pour un montant de € 123 millions, € 111 millions et € 96 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement, et finance l'entité à hauteur de € 17 millions au 31 mars 2004. Voir Note 25 (a).

Par ailleurs, le Groupe a garanti le financement de deux navires de croisière livrés à Festival pour un montant de € 93 millions, € 97 millions et € 48 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004, respectivement. Cette garantie a donné lieu à un dépôt s'élevant à € 26 millions et € 24 millions au 31 mars 2003 et 2004. La diminution de l'encours sur la période est consécutive à la levée d'une contre-garantie par une société publique française obtenue auprès du Groupe dans le cadre de la livraison d'un navire de croisière.

Autres :

Le Groupe finance deux entités ad-hoc qui financent deux navires de croisière pour un montant de € 270 millions, € 223 millions et € 48 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. Le montant maximal est de € 286 millions, € 240 millions et € 49 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. Voir Note 25 (a).

Le Groupe a garanti le financement d'un navire de croisière et de deux navires à grande vitesse livrés à trois clients, pour un montant

de € 108 millions, € 91 millions et € 86 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. La diminution est due à l'appréciation de l'Euro par rapport à l'US dollar pendant les exercices fiscaux 2003 et 2004.

Sur la base des éléments connus, des flux de trésorerie futurs évalués sur la base des contrats de location existants et des hypothèses de renouvellement de ces contrats et de vente des navires de Cruiseinvest et des autres navires de Marine, le Groupe estime que la provision de € 140 millions au 31 mars 2004 (€ 140 millions au 31 mars 2003 et € 144 millions au 31 mars 2002) reste suffisante pour couvrir le risque probable au titre du financement des ventes du Secteur Marine.

Transport

Les garanties données au titre du financement des ventes du secteur Transport s'élèvent à € 416 millions, € 317 millions et € 321 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. Ce montant inclut les garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne tel que décrit dans la section (b) (1) de la présente Note.

Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail que la valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option serait de GBP 177 millions (€ 289 millions, € 257 millions et € 266 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004, respectivement).

Autres secteurs

D'autres garanties ont été données pour un montant total de € 33 millions, € 9 millions et € 5 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. Aucune des entités concernées n'est défaillante au regard de ses obligations contractuelles.

B Contrats de crédit-bail et de location simple

(en millions d'€)	Total	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Locations longue durée ①	667	6	48	613
Crédit-bail ②	278	31	93	154
Locations simples ③	534	90	225	219
Total au 31 mars 2003	1 479	127	366	986
Locations longue durée ①	683	11	75	597
Crédit-bail ②	237	37	94	106
Locations simples ③	430	62	181	187
Total au 31 mars 2004	1 350	110	350	890

① Contrat de location de longue durée

Suite à un contrat signé en 1995 avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne, le Groupe a vendu 103 trains et les équipements associés à deux sociétés de crédit-bail. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée pour ces mêmes rames et équipements pour une durée de trente ans. Ces rames et équipements sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de

dix années complémentaires. Le Groupe assure le service et la maintenance de ces rames et équipements.

Ces engagements concernent l'ensemble de la période de location et sont couverts par les paiements dus par la société exploitante du métro.

Si ce contrat était immobilisé, l'impact serait une augmentation des actifs immobilisés et de la dette à long terme de € 757 millions, € 667 millions et € 683 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement.

② Contrats de crédit-bail

L'immobilisation du crédit-bail au bilan aurait eu les impacts suivants :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)	2002	2003	2004
Augmentation des immobilisations (immobilisations corporelles nettes)	112	212	205
Augmentation de la dette long terme	119	216	200
Augmentation (diminution) des capitaux propres	(7)	(4)	5

③ Contrats de location simple

Certains de ces contrats comportent des clauses de renouvellement. Les loyers se sont élevés à € 87 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004.

Aucun engagement significatif n'a été omis selon la réglementation comptable en vigueur.

NOTE 28 – Autres engagements

Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Dans les secteurs dans lesquels il opère, et en particulier sur les projets à long terme, les réclamations sont courantes. Ces litiges concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour travaux complémentaires. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe dans ces procédures contentieuses, parfois conjointement avec ses partenaires au sein de consortium, sont significatifs et vont dans un cas jusqu'à € 500 millions (USD 611 millions). Dans certaines actions contre le Groupe, le montant des réclamations n'est pas spécifié. Les montants retenus concernant les litiges, considérés comme des estimations raisonnables de passifs probables sont inclus dans les provisions pour risques et charges et dans les charges à payer sur contrats. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges compte tenu de nombreux facteurs, notamment le caractère incertain de l'issue des litiges.

Plainte de Royal Caribbean Cruises Limited (RCCL)

En août 2003, RCCL et différentes filiales de ce groupe ont porté plainte en Floride contre Rolls-Royce, certaines filiales du groupe Rolls-Royce et certaines filiales du Groupe. Elles réclament un montant d'environ € 245 millions (USD 300 millions) de dommages et intérêts au motif de déclarations prétendument erronées dans la vente de moteurs à propulsion électrique (ou "pods") et de prétendues négligences dans leur conception et dans leur fabrication. Le Groupe et Rolls Royce contestent fermement cette plainte.

Amiante

Le Groupe est soumis, notamment en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans le Secteur Marine et dans une moindre mesure dans les autres Secteurs.

Au 30 avril 2004, en France, le Groupe avait connaissance d'environ 2 090 cas de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'amiante par les organismes de sécurité sociale française concernant certains de ses employés, anciens employés ou des tiers, du fait de ses activités en France. Tous ces cas sont traités dans le cadre du système de sécurité sociale, qui prend en charge les frais

médicaux et autres frais des personnes malades et qui les indemnise forfaitairement. Parmi ces 2 090 cas, environ 207 font l'objet de procédures contentieuses engagées en France par certains des employés ou anciens employés du Groupe. Ces personnes ont engagé des procédures contentieuses contre certaines des filiales du Groupe, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Dans tous les litiges concernant les filiales du Groupe où une décision a été rendue à ce jour par les Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale, la faute inexcusable de l'employeur a été retenue. Les décisions des Cours d'Appel rendues à ce jour ont toutes confirmé la responsabilité pour faute inexcusable. En mars 2004, la Cour de Cassation a rendu ses premiers arrêts sur les pourvois formés par la filiale du Secteur Marine. La Cour de Cassation a confirmé la faute inexcusable, mais a cassé les arrêts de la Cour d'Appel pour avoir condamné cette filiale à verser une indemnité en réparation des préjudices subis, ces préjudices devant faire l'objet d'une réparation directe de la Caisse primaire d'assurance maladie. En mai 2004, la Cour de Cassation a confirmé la faute inexcusable par six décisions rendues concernant le Secteur Marine tout en maintenant les décisions de la Cour d'Appel qui avait attribué la charge définitive de la réparation des préjudices à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Dans le cadre des cas en cours à ce jour dans le Secteur Marine les organismes de Sécurité Sociale n'ont pas imputé à la filiale les conséquences financières de la maladie professionnelle, y compris celles issues de la faute inexcusable en application de l'article 2 alinéa 2 de l'arrêt du 16 octobre 1995. Dans les autres Secteurs, le Groupe estime que l'essentiel des cas en cours à ce jour est régi quant aux conséquences financières d'une éventuelle reconnaissance définitive de faute inexcusable dans les mêmes conditions par l'arrêt précité.

Le Groupe considère par conséquent que les litiges visés ci-dessus n'auront pas d'impact défavorable significatif. Les conséquences financières de la plupart des 207 procédures en cours, y compris pour les cas où le Groupe pourrait être reconnu fautif, ont été à ce jour et devraient continuer à être supportées par les fonds de la Sécurité Sociale (fonds médical). Sur la base des lois en vigueur et de plusieurs décisions de justice, le Groupe estime que les conséquences financières d'un éventuel recours subrogatoire du FIVA (Fonds public d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante), créé en 2001, concernant les litiges en cours visés ci-dessus, seront prises en charge par les fonds de la Sécurité Sociale. Le Groupe estime également que les cas où les indemnisations des préjudices personnels ne resteraient pas à la charge définitive de la Sécurité Sociale ou du FIVA représentent une exposition non significative, pour laquelle il n'a pas constitué de provisions.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, le Groupe fait l'objet au 15 mai 2004 d'environ 155 procédures judiciaires

relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB, pour lesquelles le Groupe est indemnisé par ABB. Le Groupe fait également l'objet de deux recours en justice collectifs ("class action") aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relative à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles il a fait valoir ses droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que le Groupe a acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. Ce plan a été confirmé par le tribunal et la cour fédérale ("Federal District Court"). Ce plan a fait l'objet d'un appel et n'est pas encore entré en vigueur. La mise en œuvre du plan est également soumise à certaines autres conditions spécifiques. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, le Groupe pense qu'aux termes du plan, elle serait protégée contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE.

Au 15 mai 2004, le Groupe fait l'objet d'environ 32 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 507 plaignants qui en tout ou partie portent plainte contre ALSTOM. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense du Groupe n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers.

Le Groupe n'a pas eu à supporter au cours des dernières années de jugement défavorable, ni à verser d'indemnité dans le cadre de plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis. Du 31 octobre 2002 au 15 mai 2004, un total de 171 plaintes impliquant environ 17 724 plaignants ont été volontairement retirées, sur une base dite "sans préjudice", c'est-à-dire que les plaignants peuvent réintroduire une plainte dans le futur.

Pour les besoins de la description des cas liés à l'amiante aux États-Unis ci-dessus, le Groupe considère qu'une plainte a été retirée et n'est plus en cours contre lui, si les avocats des plaignants ont établi une notification ou tout autre document similaire en vue du retrait d'une plainte ou de l'arrêt des poursuites.

Le Groupe fait également l'objet de réclamations relatives à l'amiante ou à d'autres dommages corporels concernant ses employés dans

d'autres pays, notamment au Royaume-Uni. Au 31 mars 2004, il fait l'objet d'environ 150 réclamations relatives à l'amiante au Royaume-Uni. Il a comptabilisé une provision de € 3 millions concernant ces réclamations.

Bien que l'issue de l'ensemble des litiges existants liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur sa situation financière. Il ne peut pas assurer que le nombre des cas liés à l'amiante ne va pas augmenter, que les cas en cours ou que des cas qu'il pourrait avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur sa situation financière.

Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses unités n'a connaissance de passifs qui excéderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

Enquête de la SEC

La SEC conduit une enquête formelle et le Groupe a conduit sa propre revue interne concernant certains faits liés à l'une de ses filiales ALSTOM Transportation Inc (ATI). Ces actions font suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité d'ATI de New York. Suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigations des États-Unis, ("FBI"), a également commencé une enquête non officielle. Le Groupe a pleinement coopéré avec la SEC et le FBI sur cette affaire et entend continuer à le faire. Le Groupe considère que l'investigation du FBI est actuellement en veille.

Enquête de l'AMF

Les cadres dirigeants du Groupe ont été entendus par les inspecteurs de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") dans le cadre de son enquête relative aux informations diffusées par le Groupe et aux transactions sur les titres du Groupe réalisées depuis le 31 décembre 2001. ALSTOM coopère pleinement avec l'AMF sur ces enquêtes.

Recours collectifs en justice allégués aux États-Unis "Putative class action"

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou "*putative class action*") par des actionnaires aux États-Unis. Ces recours ont été exercés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'*American Depositary Receipts* ou autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates, depuis le 17 novembre 1998. Ces recours veulent faire reconnaître la violation alléguée des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, et particulièrement des Sections 10(b) et 20(a) du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié et de la section 11 du *Securities Act* de 1933, tel que modifié. Ces recours ont pour fondement différentes allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits et/ou selon lesquelles des faits significatifs (nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses) auraient été omis, et cela dans plusieurs communications du Groupe destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives.

Ces éléments auraient eu pour effet que les catégories d'investisseurs auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle. Les plaignants cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de *class action*, des dommages-intérêts d'un montant non précisé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d'avocats inclus.

Environnement, hygiène et sécurité

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités selon des modalités réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et il effectue les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, il

estime que ses établissements industriels sont en conformité avec leurs permis d'exploitation et que ses opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

L'issue des cas relatifs à la protection de l'environnement ne peut être prévue avec certitude et il n'est pas possible d'assurer que les montants budgétés et provisionnés seront suffisants. De même, des événements nouveaux tels que la promulgation de nouvelles lois ou des modifications de l'environnement, pourraient avoir pour conséquence un accroissement des coûts ou responsabilités liés à l'environnement susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe et ses résultats. À ce jour, aucune responsabilité d'un montant significatif n'a été invoquée à l'encontre du Groupe et le respect des réglementations relatives à l'environnement n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur ses résultats.

Réclamations relatives aux cessions

Le Groupe procède de temps à autre à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs font des réclamations à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix, comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession. Le Groupe a reçu certaines demandes de la part de l'acquéreur suite à la cession de son Secteur T&D. Areva a informé le Groupe en date du 11 mai 2004 du fait qu'une enquête de la Commission Européenne était lancée au sujet d'une entente anti-concurrentielle entre fournisseurs de postes blindés, parmi lesquels le Secteur T&D vendu à Areva. Il n'est pas possible d'estimer le montant du passif potentiel du Groupe en ce qui concerne cette enquête qui en est à un stade préliminaire. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de réclamations ou demandes en cours non provisionnées pouvant faire l'objet d'une estimation et qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses comptes consolidés.

NOTE 29 – Risques de marché**A Risque de change**

En raison du caractère international de son activité, le Groupe génère de nombreux flux de trésorerie en devises. Le Groupe couvre les risques sur les transactions anticipées et sur les engagements fermes par l'utilisation d'instruments financiers. Les seuls instruments utilisés sont des garanties de change, des contrats d'assurance exportation et des achats et ventes à terme fermes ou optionnels de devises.

Le Groupe peut, dans des circonstances particulières et par exception à la politique définie ci-dessus, ne pas couvrir totalement ou anticiper certains risques sur ses opérations dans le cadre de limites approuvées par la direction générale.

Les transactions anticipées sont les suivantes :

■ Pendant la période d'appels d'offres, et selon la probabilité d'obtention du contrat et les conditions de marché, le Groupe couvre une partie de ces appels en utilisant des options ou des polices d'assurance d'exportation lorsque cela est possible. Les garanties de change résultant de ces contrats deviennent fermes dès la confirmation du contrat.

■ Lorsque le contrat est signé, le Groupe utilise des contrats à terme ou des swaps de devises pour ajuster sa couverture à l'exposition réelle durant la réalisation du contrat (soit comme seul instrument de couverture, soit comme complément à ces polices d'assurance exportation).

B Risque de taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. En revanche, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché, sous l'autorisation du Comité Exécutif.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2004	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Actifs financiers à taux variable	1 864	1 636	72	156
Actifs financiers à taux fixe	371	101	-	270
Actifs financiers ne portant pas intérêts	91	7	34	50
Actifs financiers	2 326	1 744	106	476
Dettes financières à taux variable	(3 316)	(511)	(2 605)	(200)
Dettes financières à taux fixe	(1 056)	(32)	(708)	(316)
Dettes financières	(4 372)	(543)	(3 313)	(516)
Position nette à taux variable avant couverture	(1 452)	1 125	(2 533)	(44)
Position nette à taux fixe avant couverture	(685)	69	(708)	(46)
Position nette totale avant couverture	(2 137)	1 194	(3 241)	(90)
Swap à taux fixe contre variable	320	-	320	-
Position nette à taux variable après couverture	(1 772)	1 125	(2 853)	(44)
Position nette à taux fixe après couverture	(365)	69	(388)	(46)
Position nette après couverture	(2 137)	1 194	(3 241)	(90)

La position nette prêteuse à court terme à taux variable et après couverture s'élève à € 1 125 millions. Une augmentation de 100 bps des taux d'intérêts aurait diminué la charge d'intérêts nette de € 11 millions, soit 4,1 % de la charge d'intérêts nette de l'exercice clos le 31 mars 2004.

c Valeur nominale et valeur de marché des instruments financiers à la clôture

VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

► AU 31 MARS 2004

(en millions d'€)	Total	< 1 an	Échéance 1-5 ans	> 5 ans	Moyenne taux fixe (*)
Instruments de taux d'intérêts					
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe ⁽¹⁾	374	21	353	-	5,1 %
Instruments de change					
Swaps de change – devises achetées ⁽²⁾	2 728	2 705	23	-	
Swaps de change – devises vendues ⁽²⁾	4 708	4 511	197	-	
Change à terme – devises achetées	922	691	231	-	
Change à terme – devises vendues	2 477	2 028	449	-	
Contrats d'assurance – devises achetées	-	-	-	-	
Contrats d'assurance – devises vendues	161	148	13	-	
Options de change – achat de devises	557	557	-	-	
Options de change – vente de devises	522	522	-	-	

(1) Au 31 mars 2004, le principal swap de taux d'intérêt représente € 320 millions de swaps prêteur fixe qui couvre une partie de l'emprunt obligataire de € 650 millions.

(2) Les swaps de change incluent quatre swaps, deux swaps (devises achetées) d'une valeur nominale de € 1 200 millions et deux swaps (devises vendues) d'une valeur nominale de € 1 200 millions dont les flux finaux varient également en fonction du cours de bourse du Groupe. Cette transaction ne génère pas de position de change et les pertes potentielles futures sont plafonnées.

► AU 31 MARS 2003

(en millions d'€)	Total	< 1 an	Échéance 1-5 ans	> 5 ans	Moyenne taux fixe (*)
Instruments de taux d'intérêts					
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe ⁽¹⁾	649	248	401	-	4,4 %
Instruments de change					
Swaps de change – devises achetées ⁽²⁾	2 906	1 658	1 249	-	-
Swaps de change – devises vendues ⁽²⁾	6 898	4 867	2 031	-	-
Change à terme – devises achetées	798	584	214	-	-
Change à terme – devises vendues	2 708	1 646	895	168	-
Contrats d'assurance – devises achetées	96	78	18	-	-
Contrats d'assurance – devises vendues	-	-	-	-	-
Options de change – achat de devises	591	568	23	-	-
Options de change – vente de devises	564	544	20	-	-

(*) Les taux variables sont généralement indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

(1) Au 31 mars 2003, les principaux swaps d'intérêts sont les suivants :

- € 353 millions, prêteurs de taux fixe, € 320 millions destinés à couvrir une partie de l'emprunt obligataire de € 650 millions et € 33 millions couvrant un prêt bilatéral,
- € 33 millions, prêteur de taux fixe, dont la date effective d'entrée en vigueur était le 20 janvier 2004,
- € 200 millions, prêteur de taux fixe, destinés à optimiser la gestion de la liquidité à court terme.

(2) Les swaps de change incluent quatre swaps, deux swaps (devises achetées) d'une valeur nominale de € 1 200 millions et deux swaps (devises vendues) d'une valeur nominale de € 1 200 millions dont les flux finaux varient également en fonction du cours de bourse du Groupe. Cette transaction ne génère pas de position de change et les pertes potentielles futures sont plafonnées.

► AU 31 MARS 2002

(en millions d'€)

	Total	< 1 an	Échéance 1-5 ans	> 5 ans	Moyenne taux fixe (*)
Instruments de taux d'intérêts					
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe	546	30	449	67	5,3 %
Cap	2	-	-	2	-
Instruments de change					
Swaps de change – devises achetées	1 581	1 550	31	-	-
Swaps de change – devises vendues	7 143	6 243	898	2	-
Change à terme – devises achetées	971	856	115	-	-
Change à terme – devises vendues	5 172	3 443	1 521	208	-
Contrats d'assurance – devises achetées	-	-	-	-	-
Contrats d'assurance – devises vendues	227	184	43	-	-
Options de change – achat de devises	854	854	-	-	-
Options de change – vente de devises	547	547	-	-	-

(*) Les taux variables sont généralement indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

À l'exception des actions cotées et tous autres titres négociables pour lesquels une valeur de marché est disponible, la valeur de tous les instruments financiers autres que les contrats de crédit-bail, les investissements dans les sociétés consolidées par mise en équivalence et non consolidées et fonds de pension a été estimée à leur valeur de marché. Les estimations ont été notamment effectuées en actualisant les flux de trésorerie futurs. Cependant, les méthodes utilisées et les hypothèses retenues pour présenter ces informations sont, par nature, subjectives et impliquent notamment les limites suivantes :

- la valeur de marché calculée ne tient pas compte de la variation future des taux d'intérêt et des fluctuations des cours de change ;
- les estimations au 31 mars 2004 ne sont pas forcément représentatives des montants que le Groupe serait amené à comptabiliser à l'échéance ou lors de la cession de ces instruments financiers.

En conséquence, les méthodologies et les hypothèses retenues peuvent avoir un effet significatif sur les valeurs de marché estimées. Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Prêts, dépôts et retenues de garanties à long terme et autres immobilisations

La valeur de marché de ces instruments a été déterminée en estimant au cas par cas les flux de trésorerie futurs actualisés en utilisant un taux sans risque (taux des obligations d'État).

Disponibilités, découverts bancaires, dettes à court terme

Les valeurs comptables sont proches de la valeur de marché compte tenu de leur maturité à court terme.

Dettes à long terme

La valeur de marché de ces instruments a été déterminée en estimant, au cas par cas, les flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de la courbe de taux retenue à la clôture pour des emprunts obtenus à des conditions similaires ou en utilisant la cotation de l'instrument si celle-ci est disponible.

Swaps de taux, swaps de devises, options et contrats à terme

La valeur de marché de ces instruments correspond au montant estimé que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait, sur la base des taux d'intérêt actuels, ses positions au 31 mars 2002, au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004.

La valeur de marché des contrats de change à terme a été calculée en appliquant au montant nominal l'écart entre le taux du contrat et le taux à terme du marché à la clôture.

Les contrats d'assurance exportation relatifs à la période d'appels d'offres ne font pas l'objet d'évaluation en valeur de marché. Les contrats d'assurance exportation qui couvrent des engagements fermes sont considérés comme des produits dérivés et ont été évalués en valeur de marché, pour information.

La valeur de marché des instruments financiers à la clôture s'analyse comme suit :

	Au 31 mars 2002		Au 31 mars 2003		Au 31 mars 2004	
(en millions d'€)	Valeur d'inventaire	Valeur de marché	Valeur d'inventaire	Valeur de marché	Valeur d'inventaire	Valeur de marché
BILAN						
Actif						
Prêts, dépôts et retenues de garanties à long terme	778	750	814	701	798	782
Autres immobilisations	79	79	83	83	62	62
Quasi-disponibilités et placements à court terme	331	333	142	143	39	39
Disponibilités	1 905	1 905	1 628	1 628	1 427	1 427
Passif						
Dettes financières	6 035	5 948	6 331	5 909	4 372	4 310
HORS BILAN						
<i>Instruments de taux d'intérêts</i>						
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe	-	5	-	39	-	18
<i>Instruments de change</i>						
Swaps de change – devises achetées	-	16	-	(178)	-	(127)
Swaps de change – devises vendues	-	(70)	-	257	-	121
Change à terme – devises achetées	-	38	-	(30)	-	(58)
Change à terme – devises vendues	-	(197)	-	87	-	94
Contrats d'assurance – devises achetées	-	-	-	(6)	-	-
Contrats d'assurance – devises vendues	-	2	-	-	-	(5)
Options de change – achat de devises	-	8	-	37	-	19
Options de change – vente de devises	-	(13)	-	(7)	-	(4)

L'accroissement de la valeur de marché des contrats de change à terme et swaps de change (devises vendues) et la diminution de la valeur de marché des contrats de change à terme et swaps de change (devises achetées) au cours des exercices clos le 31 mars 2003 et 2004 proviennent principalement de l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US.

D Risque de crédit

Le Groupe couvre jusqu'à 90 % du risque de contrepartie sur certains contrats par des polices d'assurance spécifiques. Le Groupe considère que le risque de défaillance des contreparties, pouvant avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité compte tenu, généralement, de leur bonne notation.

E Risque de liquidité

L'analyse par maturité et par taux d'intérêt de la dette du Groupe est présentée dans la Note 22 (b).

La liquidité à court terme est présentée ci-dessous.

Suite à la mise en place de l'accord de refinancement renégocié en septembre 2003, la liquidité disponible du Groupe pour le prochain exercice est la suivante :

► AU 31 MARS 2004

(en millions d'€)

Lignes de crédit disponibles (Voir Note 22 (a)) ⁽¹⁾	783
Disponibilités au niveau de la maison mère ⁽²⁾	532
Disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme au niveau des filiales ⁽²⁾	934
Liquidité disponible	2 249
Dette financière à moins d'un an (Voir Note 22) ⁽³⁾	(278)
Lignes de crédit disponibles à moins d'un an	(420)
Liquidité disponible pour le prochain exercice	1 551

(1) dont € 420 millions de billets de trésorerie disponibles jusqu'en janvier 2005.

(2) Voir Notes 17 & 18

(3) Le remboursement des créances futures titrisées ne figure pas ci-dessus dans la mesure où il n'intervient qu'après les règlements des créances clients.

Les lignes de crédit du Groupe, ainsi que d'autres accords de financement sont soumis aux engagements financiers présentés dans la Note 22.

La plupart des lignes de crédit et des emprunts comportent des clauses de défaut croisé (cross-default) et d'exigibilité croisée (cross-acceleration) prévoyant qu'un défaut de paiement, une demande de remboursement anticipé ou le non-respect d'un engagement financier ou d'une quelconque autre obligation peut entraîner le remboursement anticipé de tout ou d'une partie importante des autres emprunts, ce qui rendrait les lignes de crédit indisponibles.

Sur la base des comptes consolidés au 31 mars 2004, le Groupe n'aurait pas respecté les engagements financiers relatifs à la "situation nette consolidée" et à "l'EBITDA" décrits ci-dessous. Fin avril 2004, le Groupe a obtenu l'accord de ses créanciers pour suspendre ces engagements financiers jusqu'au 30 septembre 2004, et prévoit de négocier de nouveaux engagements financiers avant cette date.

La capacité du Groupe à maintenir son financement dépend de sa capacité à renégocier ses engagements financiers.

NOTE 30 — Frais de personnel, participation et effectifs

► AU 31 MARS

(en millions d'€, à l'exception du nombre d'employés)

	2002	2003	2004
Frais de personnel	4 499	3 919	3 274
dont membres du comité exécutif (*)	5	5	5
Charges sociales	1 236	1 032	866
Participation des salariés	5	18	16
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice			
Ingénieurs et cadres	38 087	35 983	23 885
Autres employés	80 908	73 688	52 926
Effectifs totaux approximatifs	118 995	109 671	76 811

(*) membres du comité exécutif à la clôture.

Stock options

Les principales caractéristiques des plans de stock options du Groupe sont les suivantes :

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003
Prix d'exercice ⁽¹⁾	€ 33,00	€ 13,09	€ 6,00
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾	€ 25,72	€ 10,21	€ 4,84
Point de départ d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011
Nombre initial de Bénéficiaires	1 703	1 653	5
Nombre initial d'options	4 200 000	4 200 000	1 220 000
Nombre total d'options exercées	0	0	0
Nombre total d'options annulées depuis l'origine	731 800	653 600	0
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2004 ⁽²⁾	4 449 662	4 546 578	1 512 397
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité exécutif ⁽²⁾	83 399	121 800	1 487 605
Conditions et modalités d'exercice	- Un tiers des options exerçables à partir du 24/07/02. - Deux tiers des options exerçables à partir du 24/07/03. - La totalité des options exerçables à partir du 24/07/04.	- Un tiers des options exerçables à partir du 8/01/03. - Deux tiers des options exerçables à partir du 8/01/04. - La totalité des options exerçables à partir du 8/01/05.	- Un tiers des options exerçables à partir du 07/01/04. - Deux tiers des options exerçables à partir du 07/01/05. - La totalité des options exerçables à partir du 07/01/06.

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celle-ci.

(2) Les plans d'options n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation des augmentations de capital en 2002 et 2003.

Le plan n° 1 antérieurement attribué est devenu caduque en avril 2004 suite à la non-réalisation des conditions d'exercice dont il était assorti. Aucune option n'a par conséquent été exercée au titre de ce plan et 2 611 663 options ont été annulées (nombre ajusté).

Le tableau suivant synthétise l'activité des plans :

	Options	Cours moyen pondéré d'exercice des options
En cours au 1^{er} avril 2001	6 086 500	€ 29,17
Attribuées	8 685 000	€ 23,37
Exercées	-	-
Annulées	(540 400)	€ 19,36
En cours au 31 mars 2002	14 231 100	€ 25,67
En cours au 1^{er} avril 2002 (nombre ajusté)	14 726 354	€ 24,81
Attribuées	1 220 000	€ 6,00
Exercées	-	-
Annulées	(4 833 091)	€ 28,62
En cours au 31 mars 2003	11 113 263	€ 21,09
En cours au 1^{er} avril 2003 (nombre ajusté)	13 775 923	€ 17,01
Attribuées	-	-
Exercées	-	-
Annulées ⁽¹⁾	(3 267 286)	€ 20,25
En cours au 31 mars 2004	10 508 637	€ 16,00

(1) Y compris le plan n°1 qui est devenu caduque en avril 2004.

NOTE 31 – Événements postérieurs à la clôture

Suspension de l'application des engagements financiers

L'accord de refinancement conclu en septembre 2003 entre le Groupe, ses banques et la République Française imposait au Groupe de respecter certains engagements financiers détaillés en Note 22.

Sur la base des comptes consolidés au 31 mars 2004, le Groupe n'aurait pas respecté les engagements financiers relatifs à la "situation nette consolidée" et à l'"EBITDA". Fin avril 2004, le Groupe a obtenu un accord de ses créanciers pour suspendre ces engagements financiers jusqu'au 30 septembre 2004, et prévoit de négocier de nouveaux engagements financiers avant cette date.

Cession de l'activité Turbines Industrielles

En avril 2004, la cession de l'activité mineure de Turbines Industrielles aux Etats-Unis a été finalisée. Cette activité ne sera plus consolidée à partir du 1^{er} avril 2004.

NOTE 32 – Principales sociétés du périmètre de consolidation

Les principales sociétés sont définies selon les critères suivants :

- sociétés Holding ;
- chiffre d'affaires supérieur à € 50 millions.

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de Consolidation
ALSTOM	France		Société mère
ALSTOM Holdings	France	100,0	Globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM UK Ltd (holding)	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Inc (holding)	Etats-Unis	100,0	Globale
ALSTOM NV (holding)	Pays-Bas	100,0	Globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100,0	Globale
ALSTOM Espana IB (holding)	Espagne	100,0	Globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100,0	Globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100,0	Globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100,0	Globale
ALSTOM Brasil Ltda	Brésil	100,0	Globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100,0	Globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Export Sdn Bhd	Malaisie	100,0	Globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100,0	Globale
ALSTOM K.K.	Japon	100,0	Globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Ltd	Inde	100,0	Globale
ALSTOM New Zealand Holdings Ltd	Nouvelle Zélande	100,0	Globale
ALSTOM Power s.r.o	République Tchèque	100,0	Globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,0	Globale
ALSTOM Power Austria AG	Autriche	100,0	Globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Centrales	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion Inc	Etats-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion SA France	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Hydraulique	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Hydro	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Inc	United States	100,0	Globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100,0	Globale
ALSTOM Power Ltd	Australie	100,0	Globale
ALSTOM Power Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0	Globale
ALSTOM Power Norway AS	Norvège	100,0	Globale
ALSTOM Power O&M Ltd	Suisse	100,0	Globale

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de Consolidation
ALSTOM Power SA	Espagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Service	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Service Ltd	Emirats Arabes Unis	100,0	Globale
ALSTOM Power Service GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Pologne	100,0	Globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100,0	Globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100,0	Globale
ALSTOM Projects India Ltd	Inde	68,5	Globale
ALSTOM Schienenfahrzeuge AG	Suisse	100,0	Globale
ALSTOM Signalling Inc	Etats-Unis	100,0	Globale
ALSTOM T&D Inc.	Etats-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Transport SA	France	100,0	Globale
ALSTOM Transportation Inc	Etats-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Transporte SA de CV	Mexique	100,0	Globale
ALSTOM Transport BV	Pays-Bas	100,0	Globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100,0	Globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Globale
EUKORAIL Ltd	Corée du Sud	100,0	Globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	76,0	Globale

- Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2003 et vendues au cours de l'exercice :

ALSTOM Energietechnik GmbH	Allemagne
ALSTOM T&D SA	France
ALSTOM T&D SA de CV	Mexique

- Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2003, dont le chiffre d'affaires est inférieur à € 50 millions au 31 mars 2004 :

ALSTOM DDF SA	France
ALSTOM Power UK Ltd	Royaume-Uni
ALSTOM Projects Taiwan Ltd	Taiwan
ALSTOM Rail Ltd	Royaume-Uni
Japan Gas Turbines K.K.	Japon

- Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2003 et qui ont fusionné :

ALSTOM Power Turbinen GmbH	a fusionné dans ALSTOM Power Conversion GmbH
----------------------------	--

Une liste complète des filiales consolidées est disponible auprès du siège du Groupe sur simple demande.

COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES PRO-FORMA

PÉRIODES DU 1^{ER} AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003
ET DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

Au Président du conseil d'administration d'ALSTOM,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes pro forma couvrant les périodes du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de la conclusion le 30 avril 2003 pour une première tranche et le 31 juillet 2003 pour une seconde tranche de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la signature en date du 25 septembre 2003 d'un accord de cession du secteur Transmission et Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva, cession réalisée début janvier 2004, comme si ces cessions avaient eu lieu le 1^{er} avril 2002.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité le 25 mai 2004, à partir :

- des comptes consolidés au 31 mars 2004 arrêtés par le conseil d'administration de ce jour, qui sont présentés avec les comptes pro forma et qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes. Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004 émis en date du 26 mai 2004, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

"les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission Européenne comme détaillé dans la Note 1.b. La capacité d'ALSTOM à disposer de cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans les Notes 1.b et 27.a. Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1.b, 22.a et

29.e, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les « covenants » associées aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et des actifs de la société, notamment les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs nets inscrits au bilan au 31 mars 2004 pour respectivement 3 424, 956 et 1 531 millions d'euros (voir Notes 7, 8 et 6.c) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus."

- des comptes consolidés au 31 mars 2003 arrêtés par le conseil d'administration, modifiés sur proposition du conseil d'administration du 2 juillet 2003 et approuvés par l'assemblée générale du même jour, et qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes. Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

"Nous attirons l'attention sur la note 1(b) de l'annexe aux comptes consolidés qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de votre société."

Dans le rapport complémentaire aux rapports du 14 mai 2003, en date du 2 juillet 2003, sans remettre en cause notre opinion précédemment émise dans ces rapports, nous avons formulé les observations suivantes :

"Nous attirons l'attention sur les principales modifications apportées aux comptes consolidés arrêtés initialement par le conseil d'administration du 13 mai 2003 et qui ont pour effet de ramener le montant des capitaux propres au 31 mars 2003 de 805 millions d'euros à 758 millions d'euros, et d'arrêter la perte nette de l'exercice à 1 432 millions d'euros contre 1 381 millions d'euros. Le résultat opérationnel de la division Transport qui était positif de 49 millions d'euros devient négatif pour un montant de 24 millions d'euros."

“Nous attirons également l’attention sur le fait que le Président Directeur Général a fait au cours de sa présentation un point sur le plan d’action couvrant la situation de trésorerie, le financement, et le déroulement du plan de cession d’actifs de la société dont la bonne fin est essentielle à la réalisation du programme de désendettement. Nous avons indiqué qu’en cas d’évolutions défavorables significatives non anticipées à ce jour par la société, l’application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d’exploitation pourrait s’avérer non appropriée.”

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l’établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en oeuvre des diligences permettant d’apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s’assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l’établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l’effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d’une opération ou d’un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l’opération ou l’événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la cession du secteur Transmission et Distribution (à l’exception de l’activité Power Conversion) à Areva dans les comptes pro forma pour les périodes du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l’établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
ERNST & YOUNG
Gilles Puissochet Alan Glen

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS PRO FORMA

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2003 Publié ⁽¹⁾	2003 Pro forma ⁽¹⁾	2004 Publié ⁽¹⁾	2004 Pro forma ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	21 351	17 001	16 688	14 358
Dont produits	16 374	12 738	12 786	10 749
Dont services	4 977	4 263	3 902	3 609
Coût des ventes	(19 187)	(15 924)	(14 304)	(12 592)
Dont produits	(15 504)	(12 787)	(11 353)	(9 857)
Dont services	(3 683)	(3 137)	(2 951)	(2 735)
Frais commerciaux	(970)	(605)	(785)	(564)
Frais de recherche et développement	(622)	(463)	(473)	(388)
Frais généraux et administratifs	(1 079)	(810)	(826)	(649)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(507)	(801)	300	165
Autres produits (charges), nets	(555)	(444)	(1 111)	(1 014)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(67)	(57)	(60)	(58)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 129)	(1 302)	(871)	(907)
Résultat financier	(270)	(198)	(460)	(412)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(1 399)	(1 500)	(1 331)	(1 319)
Impôt sur les bénéfices	263	256	(251)	(250)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	3	3	-	-
Intérêts minoritaires	(15)	(12)	2	2
Amortissements des écarts d'acquisition	(284)	(229)	(256)	(224)
RÉSULTAT NET	(1 432)	(1 482)	(1 836)	(1 791)
Résultat net par action en €				
Normal	(5,4)	(5,6)	(4,1)	(4,0)
Dilué	(5,4)	(5,6)	(4,1)	(4,0)

(1) Voir Note 3 pour la réconciliation des résultats nets consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et l'exercice clos le 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés pro forma.

BILANS CONSOLIDÉS PRO FORMA

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2003 Publié ⁽¹⁾	2003 Pro forma ⁽¹⁾	2004 Publié ⁽¹⁾	2004 Pro forma ⁽¹⁾
ACTIF				
Écarts d'acquisition, nets	4 440	3 633	3 424	3 424
Autres immobilisations incorporelles, nettes	1 168	1 004	956	956
Immobilisations corporelles, nettes	2 331	1 857	1 569	1 555
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	245	245	160	160
Autres immobilisations, nettes	1 294	1 405	1 217	1 217
Actifs immobilisés, nets	9 478	8 144	7 326	7 312
Impôts différés	1 831	1 707	1 561	1 528
Stocks et travaux en cours, nets	4 608	3 535	2 887	2 859
Clients et comptes rattachés, nets	4 855	3 982	3 462	3 404
Autres créances, nettes	2 265	2 193	2 022	1 990
Actifs circulants, nets	11 728	9 710	8 371	8 253
Quasi-disponibilités et placements à court terme	142	142	39	39
Disponibilités	1 628	1 624	1 427	1 423
TOTAL ACTIF	24 807	21 327	18 724	18 555
PASSIF				
Capitaux propres	758	703	29	39
Intérêts minoritaires	95	72	68	67
Obligations Remboursables en Actions	-	-	152	152
Provisions pour risques et charges	3 698	3 420	3 489	3 484
Provisions pour engagements de retraite	972	825	842	842
Dettes financières	6 331	5 112	4 372	4 277
Impôts différés	37	36	30	30
Avances et acomptes reçus	3 541	3 097	2 714	2 705
Fournisseurs et comptes rattachés	4 629	4 098	3 130	3 096
Charges à payer sur contrats et autres dettes	4 746	3 964	3 898	3 863
Passifs circulants	12 916	11 159	9 742	9 664
TOTAL PASSIF	24 807	21 327	18 724	18 555
Engagements hors bilan et autres obligations ⁽²⁾				

(1) Voir Note 4 pour la réconciliation des bilans consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma.

(2) Voir Note 6.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés pro forma.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS PRO FORMA

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)	2003 Publié ⁽³⁾	2003 Pro forma ⁽³⁾	2004 Publié ⁽³⁾	2004 Pro forma ⁽³⁾
Résultat net	(1 432)	(1 482)	(1 836)	(1 791)
Intérêts minoritaires	15	12	(2)	(2)
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	754	604	726	649
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	22	15	85	80
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(19)	(22)	(175)	(180)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	(3)	-	-
Variation des impôts différés	(424)	(386)	149	157
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	(1 087)	(1 262)	(1 053)	(1 087)
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	415	341	389	368
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	650	583	770	1 053
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(661)	(767)	(267)	(148)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	160	209	(295)	(274)
Augmentation (diminution) des autres provisions	(49)	(50)	113	121
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	(29)	(18)	271	285
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(98)	(1)	(1)	(161)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	162	176	(985)	(979)
Variation du besoin en fonds de roulement	550	473	(5)	265
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(537)	(789)	(1 058)	(822)
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	228	244	236
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	(325)	(254)	(206)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations	(55)	(50)	125	125
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(166)	(173)	(8)	(5)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	38	1 448	1 454	39
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(341)	1 128	1 561	189
Augmentation de capital	622	622	1 024	1 024
Obligations Remboursables en Actions	-	-	152	152
Dividendes payés incluant minoritaires	(1)	(1)	(3)	(2)
Variation nette de la trésorerie de financement	621	621	1 173	1 174
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	(51)	(7)	(20)
Autres changements ⁽²⁾	(464)	(456)	(14)	10
Diminution (Augmentation) de la dette nette	(762)	453	1 655	531
Dette nette à l'ouverture ⁽¹⁾	(3 799)	(3 799)	(4 561)	(3 346)
Dette nette à la clôture ⁽¹⁾	(4 561)	(3 346)	(2 906)	(2 815)
Impôts payés	70	46	75	62
Intérêts nets payés	172	95	251	203

(1) La dette nette correspond à la somme des disponibilités et quasi-disponibilités diminuée de la dette financière.

(2) Incluant au 31 mars 2003 le reclassement des actions préférentielles remboursables et des titres subordonnés pour un total de € 455 millions tel que décrit dans la Note 22 (a) aux comptes consolidés au 31 mars 2003.

(3) Voir Note 5 pour la réconciliation des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et pour l'exercice clos le 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés pro forma.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

NOTE 1 – Principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés pro forma

A Objectifs des comptes consolidés pro forma

L'objet des comptes consolidés pro forma du Groupe au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004 est de présenter les effets de la cession des activités du Secteur Transmission & Distribution (T&D), à l'exclusion de l'activité Power Conversion, et des activités de Turbines Industrielles (petites et moyennes turbines à gaz et de turbines industrielles à vapeur) comme si ces cessions étaient intervenues le 1^{er} avril 2002.

La cession des activités de petites et moyennes turbines à gaz et de turbines industrielles à vapeur a été réalisée en avril 2003 pour la première tranche et en août 2003 pour la seconde tranche.

La cession du secteur T&D à Areva à l'exclusion de l'activité Power Conversion a été réalisée début janvier 2004.

Ces comptes consolidés pro forma sont établis à titre indicatif et ne sont pas représentatifs de la situation ou des performances qui auraient été constatées si les activités de T&D et de Turbines Industrielles avaient été cédées le 1^{er} avril 2002.

B Principes retenus

Les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2003 sont issus des comptes consolidés modifiés et approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003.

Les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2004 sont issus des comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 mai 2004 et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 30 juin 2004 sur première convocation ou, si le quorum n'est pas atteint à cette date, le 9 juillet 2004.

Ces comptes pro forma ont été établis selon les principes retenus décrits dans la Note 1 (b) des comptes consolidés et selon les principes comptables et les méthodes de calculs décrits en Note 2 ci-dessous.

C Conventions

Les conventions suivantes ont été retenues pour l'établissement de ces comptes consolidés pro forma :

- la cession du secteur T&D, à l'exclusion de l'activité de Power Conversion, est supposée réalisée le 1^{er} avril 2002 pour un

prix de vente de € 957 millions (sous réserve d'ajustements définitifs de prix), dont € 89 millions ont été déposés sous séquestre. Les chiffres publiés dans l'actualisation en date du 17 novembre 2003 du Document de Référence sous la forme d'un rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2003 ont été retraités en conséquence, dans la mesure où les hypothèses retenues à l'époque faisaient état d'un prix de vente de € 950 millions,

- la cession des activités Turbines Industrielles est supposée réalisée le 1^{er} avril 2002 pour un montant net de € 970 millions dont € 125 millions ont été déposés sous séquestre et comptabilisés en "Autres immobilisations, nettes". Les chiffres publiés dans l'actualisation en date du 17 novembre 2003 du Document de Référence sous la forme d'un rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2003 ont été retraités en conséquence, dans la mesure où les hypothèses retenues à l'époque faisaient état d'un prix de vente de € 967 millions,
- le périmètre relatif au Secteur T&D finalement cédé est légèrement différent de celui pris en compte dans l'actualisation en date du 17 novembre 2003 du Document de Référence sous la forme d'un rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2003. Les chiffres de T&D relatifs à cet exercice ont été retraités en conséquence,
- les résultats nets ainsi que les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées au cours des exercices clos les 31 mars 2003 et 2004 ont été déconsolidés,
- la perte nette sur cessions s'élève à € 17 millions avant impôts et est présentée en "Autres produits (charges), nets" dans le compte de résultat consolidé pro forma de l'exercice clos le 31 mars 2003. Cette perte sur cessions, calculée sur la base des actifs nets au 1^{er} avril 2002, n'est pas représentative de celle qui a été constatée lors de la déconsolidation des activités Turbines Industrielles et du secteur T&D, hors Power Conversion, dans les comptes consolidés clos le 31 mars 2004. Compte tenu des accords, l'actif net cédé exclut la trésorerie nette ou la dette nette et l'encours de cession des créances clients au 1^{er} avril 2002 des activités de Turbines Industrielles et du secteur T&D hors Power Conversion à l'exception de la trésorerie nette de l'activité Turbines Industrielles. La perte nette sur cessions définitive a été influencée par la variation de l'actif net cédé entre le 1^{er} avril 2002 et les dates de déconsolidation effectives, les variations de taux de change et les coûts supplémentaires engagés pour ces transactions,

- l'encours des cessions de créances clients au 1^{er} avril 2002 relatif aux activités cédées a été considéré comme remboursé pour l'établissement des comptes pro forma au 31 mars 2003. Les comptes pro forma au 31 mars 2004 sont établis sur la base du remboursement effectif intervenu lors des cessions,
- les € 1 415 millions de produits de cessions nets des activités cédées (prix total de ventes de € 1,927 millions moins coûts engagés et montants en attente de règlement par les acquéreurs) ont été intégralement affectés au remboursement immédiat de la dette financière,
- le Groupe a estimé, compte tenu de sa structure d'endettement, que ce remboursement anticipé aurait engendré une économie de charge d'intérêts d'environ € 57 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et d'environ € 38 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2004,
- la charge d'amortissement de l'écart d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles affectés aux activités cédées a été déduite dans les comptes pro forma,
- les coûts de cessions engagés au 31 mars 2004 ont été pris en compte dans les comptes pro forma dès le 1^{er} avril 2002,
- les effets fiscaux relatifs au résultat de cession estimé, à l'économie des charges d'intérêts et aux coûts de cession des activités cédées ont été pris en compte.

NOTE 2 – Principes comptables

Les comptes consolidés pro forma du Groupe sont établis en conformité avec la réglementation comptable française et les Règlements 99-02 et 00-06 du Comité de Réglementation Comptable (méthodologie française de consolidation). Le Groupe applique la plupart des méthodes préférentielles. Cependant, les contrats de crédit-bail et les contrats de location de longue durée ne sont pas immobilisés (voir Note 6).

A Méthodes de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe possède directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, d'influencer les décisions opérationnelles et financières de la filiale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe intègre dans les comptes consolidés sa quote-part des actifs, passifs et résultats consolidés de la société détenue conjointement.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 % et dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou vendues durant l'année figure dans les résultats consolidés à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les opérations et transactions intra-groupe sont éliminées.

B Utilisations d'estimations

Les comptes consolidés pro forma, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, impliquent que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les notes sur des actifs et passifs potentiels à la date des états financiers, ainsi que les produits et charges. Le management revoit d'une manière régulière ces estimations, contrat par contrat, sur la base des informations disponibles. Les coûts engagés, les coûts restant à supporter et les coûts éventuels de garantie sont analysés. L'évaluation des charges à venir repose sur la meilleure estimation, par le management, des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, estimées contrat par contrat.

La commercialisation de produits de technologie avancée expose le Groupe à des risques de défaillance technique largement au-delà des termes standards de garantie contractuelle supportés par de simples fournisseurs d'équipements. De ce fait, les coûts réels peuvent différer des estimations.

C Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement relatif à la vente de produits manufacturés, est pris en compte lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de la livraison au client.

Le chiffre d'affaires sur les contrats dont la durée dépasse une année est pris en compte selon la méthode de l'avancement qui est mesuré soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables du contrat ou "milestones", soit en rapportant le total des coûts engagés au total des coûts estimés pour la réalisation du contrat.

Les réclamations sont comptabilisées en produits lorsqu'il est probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être évalué de manière raisonnable, ce qui est généralement le cas lorsque l'accord du client a été obtenu. Les subventions de l'État au titre du Secteur Marine sont prises en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des navires correspondants.

Le chiffre d'affaires sur contrats de service à long terme est pris en compte lors de la réalisation de la prestation ou, comme les services sont rendus sur la durée du contrat, sur la base de la marge estimée de ce dernier.

Le total des coûts estimés inclut les coûts directs (comme la matière première et la main d'œuvre) et indirects, relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les provisions pour garantie et les coûts relatifs aux règlements de réclamations considérés comme probables. Les frais commerciaux et les frais administratifs sont considérés comme des coûts de période. Des provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans les comptes de résultat consolidés sur la ligne "coût des ventes" dès lors que les coûts y afférent sont jugés probables lors des revues de contrats.

Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées en "coût des ventes" sur l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Le coût des ventes résulte de l'application du pourcentage d'avancement sur le total des coûts estimés. Le surplus de ce montant par rapport aux coûts des ventes enregistré sur les périodes précédentes est le coût des ventes de la période. Les charges à payer relatives aux travaux restant à effectuer sont enregistrées pour couvrir les dépenses futures prévues au titre des phases ou de contrats livrés. Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et les données statistiques disponibles.

D Conversion des états financiers exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale. Les bilans des sociétés hors de la zone Euro sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

E Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux de change en vigueur à la date de l'opération (au cours du jour ou au cours garanti). En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture ou au taux garanti. Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les comptes de résultat consolidés.

F Instruments financiers

Opérant sur les marchés internationaux, le Groupe est exposé à des risques de marché et aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Le Groupe utilise des instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. La politique du Groupe est de couvrir son exposition au risque de change.

Les "swaps" d'intérêt FRA ou FLOOR permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les intérêts nets sont comptabilisés

en intérêts à recevoir ou en intérêts à payer par contrepartie des comptes de produits et charges financiers.

Le Groupe utilise des achats et ventes à terme afin de couvrir ses transactions en devises. Les gains et pertes réalisés ou latents sur ces instruments sont constatés en contrepartie de l'actif ou du passif couvert.

Le Groupe recourt également à des contrats d'assurance pour couvrir son risque de change sur certains contrats export à long terme pendant la période d'appel d'offres et de réalisation du contrat commercial. Si le contrat n'est pas signé, le Groupe n'a à supporter aucun coût additionnel à la prime d'assurance déjà payée. En conséquence, les primes d'assurance sur les contrats sont comptabilisées comme des coûts de période. Quand le contrat est signé, le contrat d'assurance est comptabilisé comme les achats et ventes à terme (Voir ci-dessus).

Le Groupe peut également avoir recours à des instruments financiers afin d'optimiser la gestion de certains de ses actifs. Une telle décision est prise au cas par cas et est soumise à l'approbation de la Direction.

G Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs de l'entreprise acquise. La juste valeur peut être revue et finalisée jusqu'à la clôture de l'exercice qui suit celui de l'acquisition.

Après ce délai, seules les reprises de provisions créées dans le bilan d'entrée et devenues sans objet sont reprises en résultat avec pour contrepartie une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition. Ces derniers sont amortis linéairement sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

H Autres immobilisations incorporelles

Le Groupe reconnaît d'autres immobilisations incorporelles comme la technologie, les accords de licence et les bases installées de clients, etc. Ces immobilisations incorporelles acquises sont amorties de façon linéaire sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

I Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

	Durée d'utilisation estimée en années
Bâtiments	25
Matériel et outillage	10
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau et autres	3-7

J Autres participations

Les autres participations sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation sur une base individuelle. La valeur nette de réalisation est déterminée selon les paramètres suivants : valeur nette comptable, résultat net et flux de trésorerie attendus de ces titres.

K Autres immobilisations, nettes

Les autres immobilisations sont comptabilisées sur une base individuelle au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

L Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au plus bas du coût historique (à partir de la méthode du prix moyen pondéré) et du prix de marché. Le prix de marché est le coût de vente estimé, duquel sont déduits les frais estimés d'achèvement et de vente. Les coûts de revient des stocks comprennent une allocation des coûts directs et indirects de production imputables.

M Quasi-disponibilités et placements à court terme

Les quasi-disponibilités et placements à court terme comprennent des titres négociables et des dépôts à terme liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais qui sont cessibles immédiatement. Les placements à court terme sont évalués ligne par ligne au plus bas de leurs coûts historiques ou de leurs valeurs de marché.

N Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts à vue et titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

O Impôts différés

Les impôts différés sont calculés, pour chacune des entités taxables, sur les différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux. Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque des différences temporaires se traduiront par des charges ou des produits d'impôt dans les années futures. Les impôts différés actifs sont enregistrés à hauteur du montant dont la récupération est considérée comme probable. Les impôts différés sont ajustés en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Aucune provision d'impôt différé n'est constatée sur les résultats des filiales consolidées lorsque leur distribution n'est pas programmée.

P Avances et acomptes reçus

Les avances et acomptes reçus sont présentés nets et représentent les sommes reçues des clients pour la réalisation des contrats. Lorsque la marge est reconnue, conformément aux principes comptables relatifs aux contrats à long terme, mais que le contrat

n'est pas totalement achevé, les avances et acomptes correspondants sont déduits des créances clients.

Le solde des avances et acomptes reçus éventuel est déduit des travaux en cours sur la base d'une évaluation réalisée contrat par contrat.

Q Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont la date de réalisation ou le montant sont incertains, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que cette sortie de ressources peut être estimée de façon fiable.

Les provisions pour garantie sont comptabilisées conformément aux dispositions contractuelles. Les périodes de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les provisions sont évaluées sur la base des données historiques et des probabilités de dépenses futures. Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque la perte est déterminée. Les provisions sont enregistrées pour toutes les pénalités et réclamations sur la base des évaluations des charges futures réalisées par la Direction.

R Dépréciation exceptionnelle

À la clôture des comptes, lorsque des événements ou des changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles ou des impôts différés actifs, leur valeur nette est revue sur la base des performances opérationnelles futures estimées de l'activité correspondante. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces immobilisations font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur.

S Stocks options

Les stocks options ne sont pas comptabilisées par le Groupe à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des employés.

T Recherche et développement

Les frais de recherche et développement internes sont pris en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

U Pensions et indemnités de départs en retraite

Les engagements de pensions et de départs en retraite sont provisionnés sur la durée de service des salariés.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, la valeur de marché des placements est estimée annuellement et des hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer les charges et engagements.

Les provisions et les charges constatées d'avance sont comptabilisées sur la durée de service restant à effectuer par les employés. Les pertes et gains d'expérience ainsi que les pertes et gains résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements comme sur les actifs en couverture sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

V Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la Direction annonce la fermeture d'un site ou la réduction de ses effectifs, et lorsque ces coûts ont été déterminés précisément. Les coûts de restructuration incluent les coûts de fermeture, les coûts générés par les départs et les dépréciations d'actifs.

W Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué d'intérêts sur emprunts, d'intérêts sur fonds investis, du résultat sur opérations de change et des instruments de couverture de change et de taux

inscrits en résultat, ainsi que des honoraires versés pour mettre en place des garanties, prêts syndiqués ou d'autres facilités de crédit et des dépréciations d'actifs financiers et de titres.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers en fonction du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat à leur date d'approbation par les organes compétents des filiales concernées.

Les intérêts payés et courus ainsi que les autres coûts relatifs aux emprunts sont reconnus en charges financières.

X Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

Pour le résultat net par action dilué, le résultat net n'est pas ajusté car le Groupe réalise des pertes.

Y Taux de change des principales devises utilisées

► AU 31 MARS

Équivalent en € d'1 unité

	2003		2004	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Livre sterling	1,549571	1,450116	1,444363	1,501727
Franc Suisse	0,682536	0,677323	0,646074	0,641272
Dollar US	0,997990	0,917852	0,849427	0,818063
Dollar Canadien	0,646284	0,623558	0,628913	0,625821
Dollar Australien	0,563472	0,553220	0,591628	0,622975

NOTE 3 – Réconciliation des résultats nets consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma

A Réconciliation du résultat net consolidé publié et du résultat net consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles ⁽¹⁾	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) ⁽²⁾	Ajustements Pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 Pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES	21 351	(1 268)	(3 082)	-	17 001
Dont produits	16 374	(1 004)	(2 632)	-	12 738
Dont services	4 977	(264)	(450)	-	4 263
Coût des ventes	(19 187)	1 005	2 258	-	(15 924)
Dont produits	(15 504)	828	1 889	-	(12 787)
Dont services	(3 683)	177	369	-	(3 137)
Frais commerciaux	(970)	70	295	-	(605)
Frais de recherche et développement	(622)	53	106	-	(463)
Frais généraux et administratifs	(1 079)	58	211	-	(810)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(507)	(82)	(212)	-	(801)
Autres produits (charges), nets	(555)	19	109	⁽³⁾ (17)	(444)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(67)	10	-	-	(57)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 129)	(53)	(103)	(17)	(1 302)
Résultat financier	(270)	-	15	⁽⁴⁾ 57	(198)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(1 399)	(53)	(88)	40	(1 500)
Impôt sur les bénéfices	263	-	21	⁽⁵⁾ (28)	256
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	3	-	-	-	3
Intérêts minoritaires	(15)	-	3	-	(12)
Amortissements des écarts d'acquisition	(284)	22	33	-	(229)
RÉSULTAT NET	(1 432)	(31)	(31)	12	(1 482)
Résultat net par action en €					
Normal	(5,4)	(0,1)	(0,1)	-	(5,6)
Dilué	(5,4)	(0,1)	(0,1)	-	(5,6)

(1) Effet de la déconsolidation au 1^{er} avril 2002 des activités Turbines Industrielles

(2) Effet de la déconsolidation au 1^{er} avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion

(3) Ce résultat net de cession n'est pas représentatif de celui constaté lors de la déconsolidation effective de ces activités. La perte nette sur cessions définitive a été influencée par la variation de l'actif net cédé entre le 1^{er} avril 2002 et les dates de déconsolidation effectives, les variations de taux de change et les coûts supplémentaires engagés pour ces transactions.

(4) La charge d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2003 a été diminuée de € 57 millions pour tenir compte de l'économie générée par l'affectation du produit de cessions net de € 1 415 millions des activités de Turbines Industrielles et du Secteur T&D au remboursement de la dette nette dès le 1^{er} avril 2002.

(5) La charge d'impôts différés des ajustements pro forma s'élève à € 28 millions, dont € 8 millions relatifs au résultat net de cessions et € 20 millions relatifs à l'économie de charges d'intérêts.

B Réconciliation du résultat net consolidé publié et du résultat net consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2004

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2004 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles ⁽¹⁾	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) ⁽²⁾	Ajustements Pro forma	Exercice clos le 31 mars 2004 Pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES	16 688	(264)	(2 066)	-	14 358
Dont produits	12 786	(260)	(1 777)	-	10 749
Dont services	3 902	(4)	(289)	-	3 609
Coût des ventes	(14 304)	212	1 500	-	(12 592)
Dont produits	(11 353)	209	1 287	-	(9 857)
Dont services	(2 951)	3	213	-	(2 735)
Frais commerciaux	(785)	13	208	-	(564)
Frais de recherche et développement	(473)	7	78	-	(388)
Frais généraux et administratifs	(826)	16	161	-	(649)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	300	(16)	(119)	-	165
Autres produits (charges), nets	(1 111)	7	84	⁽³⁾ 6	(1 014)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(60)	2	-	-	(58)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(871)	(7)	(35)	6	(907)
Résultat financier	(460)	-	10	⁽⁴⁾ 38	(412)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(1 331)	(7)	(25)	44	(1 319)
Impôt sur les bénéfices	(251)	-	6	⁽⁵⁾ (5)	(250)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	2	-	-	-	2
Amortissements des écarts d'acquisition	(256)	5	27	-	(224)
RÉSULTAT NET	(1 836)	(2)	8	39	(1 791)
Résultat net par action en €					
Normal	(4,1)	-	-	0,1	(4,0)
Dilué	(4,1)	-	-	0,1	(4,0)

(1) Effet de la déconsolidation au 1^{er} avril 2002 des activités Turbines Industrielles. Sont comprises les activités américaines, non cédées au 31 mars et reportées dans le Secteur Corporate dans les comptes consolidés (Note 26) pour la part réalisée à compter d'août 2003.

(2) Effet de la déconsolidation au 1^{er} avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion. A l'exclusion des activités qui faisaient partie du Secteur T&D et qui ne sont pas comprises dans l'opération de cession.

(3) Annulation du résultat net de cessions constaté dans les comptes consolidés au 31 mars 2004.

(4) La charge d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2004 a été diminuée de € 38 millions pour tenir compte de l'économie générée par l'affectation du produit net de cessions de € 1 415 millions des activités de Turbines Industrielles et du Secteur T&D hors Power Conversion au remboursement de la dette nette dès le 1^{er} avril 2002.

(5) Annulation de la charge d'impôt différé (€ 8 millions) sur le résultat de cession estimé au 31 mars 2003 et charge d'impôts différés sur l'économie de charges financières (€ 113 millions, voir mention (4) ci-dessus).

NOTE 4 – Réconciliation des bilans consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma

A Réconciliation du bilan consolidé publié et du bilan consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles ⁽¹⁾	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) ⁽²⁾	Ajustements Pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 Pro forma
ACTIF					
Écarts d'acquisition, nets	4 440	(379)	(428)	-	3 633
Autres immobilisations incorporelles, nettes	1 168	(164)	-	-	1 004
Immobilisations corporelles, nettes	2 331	(146)	(328)	-	1 857
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	245	-	-	-	245
Autres immobilisations, nettes	1 294	-	(14)	⁽³⁾ 125	1 405
Actifs immobilisés, nets	9 478	(689)	(770)	125	8 144
Impôts différés	1 831	-	(96)	⁽⁴⁾ (28)	1 707
Stocks et travaux en cours, nets	4 608	(504)	(569)	-	3 535
Clients et comptes rattachés, nets	4 855	(292)	(819)	238	3 982
Autres créances, nettes	2 265	(79)	(139)	⁽⁵⁾ 146	2 193
Actif circulant, net	11 728	(875)	(1 527)	384	9 710
Quasi-disponibilités et placements à court terme	142	-	-	-	142
Disponibilités	1 628	(4)	-	-	1 624
TOTAL ACTIF	24 807	(1 568)	(2 393)	481	21 327
PASSIF					
Capitaux propres	758	(822)	(948)	1 715	⁽⁷⁾ 703
Intérêts minoritaires	95	-	(23)	-	72
Provisions pour risques et charges	3 698	(55)	(223)	-	3 420
Provisions pour engagements de retraite	972	(34)	(113)	-	825
Dettes financières	6 331	(2)	17	⁽⁶⁾ (1 234)	5 112
Impôts différés	37	(1)	-	-	36
Avances et acomptes reçus	3 541	(217)	(227)	-	3 097
Fournisseurs et comptes rattachés	4 629	(193)	(338)	-	4 098
Charges à payer sur contrats et autres dettes	4 746	(244)	(538)	-	3 964
Passifs circulants	12 916	(654)	(1 103)	-	11 159
TOTAL PASSIF	24 807	(1 568)	(2 393)	481	21 327

(1) Élimination de la contribution des activités Turbines Industrielles au 31 mars 2003.

(2) Élimination de la contribution du secteur T&D hors Power Conversion au 31 mars 2003.

(3) Correspond au compte de € 125 millions placé sous séquestre par l'acquéreur dans le cadre de la cession de l'activité des Turbines Industrielles.

(4) Correspond à la réduction des impôts différés actifs sur la perte sur cessions et sur l'économie de charges financières.

(5) Correspond au prix de cession en attente de règlement par les acquéreurs.

(6) Correspond : - au produit de cession des activités Turbines Industrielles et du Secteur T&D (hors Power Conversion), qui a réduit la dette de € 1 415 millions,

- à l'économie estimée de charges financières, qui a réduit la dette de € 57 millions,

- au remboursement de l'encours au 1^{er} avril 2002 des cessions de créances clients des activités cédées, qui a augmenté la dette de € 238 millions.

(7) La variation des capitaux propres entre le 31 mars 2003 publié et le 31 mars 2003 pro forma s'explique comme suit :

Capitaux propres publiés au 31 mars 2003	758
- annulation du résultat du Secteur T&D (hors Power Conversion) et de l'activité Turbines Industrielles	(62)
- constatation du résultat net estimé de cession, net d'impôt et des coûts de cession	(25)
- constatation de l'économie de charges financières, nette d'impôt	37
- variation des écarts de conversion	(5)

Capitaux propres pro forma au 31 mars 2003 **703**

B Réconciliation du bilan consolidé publié et du bilan consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2004

(en millions d'€)	Au 31 mars 2004 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles ⁽¹⁾	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) ⁽²⁾	Ajustements Pro forma	Au 31 mars 2004 Pro forma
ACTIF					
Écarts d'acquisition, nets	3 424	-	-	-	3 424
Autres immobilisations incorporelles, nettes	956	-	-	-	956
Immobilisations corporelles, nettes	1 569	(8)	(6)	-	1 555
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	160	-	-	-	160
Autres immobilisations, nettes	1 217	-	-	-	1 217
Actifs immobilisés, nets	7 326	(8)	(6)	-	7 312
Impôts différés	1 561	-	-	⁽³⁾ (33)	1 528
Stocks et travaux en cours, nets	2 887	(15)	(13)	-	2 859
Clients et comptes rattachés, nets	3 462	(15)	(43)	-	3 404
Autres créances, nettes	2 022	-	(7)	(25)	1 990
Actif circulant, net	8 371	(30)	(63)	(25)	8 253
Quasi-disponibilités et placements à court terme	39	-	-	-	39
Disponibilités	1 427	-	(4)	-	1 423
TOTAL ACTIF	18 724	(38)	(73)	(58)	18 555
PASSIF					
Capitaux propres	29	(20)	(29)	59	⁽⁵⁾ 39
Intérêts minoritaires	68	-	(1)	-	67
Obligations Remboursable en Actions	152	-	-	-	152
Provisions pour risques et charges	3 489	(1)	(4)	-	3 484
Provisions pour engagements de retraite	842	-	-	-	842
Dettes financières	4 372	-	-	⁽⁴⁾ (95)	4 277
Impôts différés	30	-	-	-	30
Avances et acomptes reçus	2 714	(1)	(8)	-	2 705
Fournisseurs et comptes rattachés	3 130	(11)	(23)	-	3 096
Charges à payer sur contrats et autres dettes	3 898	(5)	(8)	(22)	3 863
Passifs circulants	9 742	(17)	(39)	(22)	9 664
TOTAL PASSIF	18 724	(38)	(73)	(58)	18 555

(1) Y compris les activités américaines, non déconsolidées dans les comptes consolidés au 31 mars 2004.

(2) Y compris les activités mineures, non déconsolidées dans les comptes consolidés au 31 mars 2004.

(3) Correspond à la réduction des impôts différés actifs relative à l'économie de charges financières sur les produits nets de cessions pour les exercices clos en 2003 et 2004.

(4) Correspond à l'économie de charges financières pour les exercices clos en 2003 et 2004.

(5) La variation des capitaux propres entre le 31 mars 2004 publié et le 31 mars 2004 pro forma s'explique comme suit :

- Capitaux propres publiés au 31 mars 2004	29
- annulation du résultat du Secteur T&D hors Power Conversion et de l'activité Turbines Industrielles (€ (62) millions au 31 mars 2003 et € 6 millions au 31 mars 2004)	(56)
- constatation de l'économie estimée de charges financières, nettes d'impôt (€ 95 millions d'intérêts et € (33) million d'effet impôt)	62
- Différence entre la moins value de cession nette de coûts estimés (€ 17 millions) et la moins value enregistrée au 31 mars 2004 (€ 6 millions)	(11)
- variation des écarts de conversion	15
Capitaux propres pro forma au 31 mars 2004	39

NOTE 5 – Réconciliation des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et pour l'exercice clos le 31 mars 2004 entre les comptes publiés et pro forma

A Réconciliation du tableau des flux de trésorerie consolidé publié et du tableau des flux de trésorerie consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles ⁽¹⁾	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) ⁽²⁾	Ajustements Pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 Pro forma
Résultat net	(1 432)	(31)	(31)	⁽³⁾ 12	(1 482)
Intérêts minoritaires	15	-	(3)	-	12
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	754	(57)	(93)	-	604
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	22	(4)	(3)	-	15
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(19)	1	(21)	⁽³⁾ 17	(22)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	-	-	-	(3)
Variation des impôts différés	(424)	-	10	⁽³⁾ 28	(386)
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	(1 087)	(91)	(141)	57	(1 262)
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	415	-	(74)	-	341
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	650	(27)	(40)	-	583
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(661)	66	66	⁽⁴⁾ (238)	(767)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	160	1	48	-	209
Augmentation (diminution) des autres provisions	(49)	-	(1)	-	(50)
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	(29)	(1)	12	-	(18)
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(98)	77	20	-	(1)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	162	(34)	48	-	176
Variation du besoin en fonds de roulement	550	82	79	(238)	473
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(537)	(9)	(62)	⁽⁴⁾ (181)	(789)
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	(16)	(8)	-	228
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	24	61	-	(325)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations	(55)	-	5	-	(50)
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(166)	-	(7)	-	(173)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	38	-	(5)	1 415	1 448
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(341)	8	46	⁽⁵⁾ 1 415	1 128
Augmentation de capital	622	-	-	-	622
Dividendes payés incluant minoritaires	(1)	-	-	-	(1)
Variation nette de la trésorerie de financement	621	-	-	-	621
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	-	(10)	-	(51)
Autres changements	(464)	(1)	9	-	(456)
Diminution (Augmentation) de la dette nette	(762)	(2)	(17)	1 234	453
Dette nette à l'ouverture	(3 799)	-	-	-	(3 799)
Dette nette à la clôture	(4 561)	(2)	(17)	1 234	(3 346)

(1) Effet de la déconsolidation au 1^{er} avril 2002 de l'activité Turbines Industrielles.

(2) Effet de la déconsolidation au 1^{er} avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion.

(3) Voir la Note 3 (a) aux comptes consolidés pro forma.

(4) La variation nette de la trésorerie d'exploitation correspond à l'économie estimée de charges financières de € 57 millions, diminuée du remboursement de l'encours de cession de créances clients au 1^{er} avril 2002 pour € 238 millions.

(5) La variation nette de la trésorerie d'investissement correspond au produit net de cession des activités de Turbines Industrielles et du secteur T&D (hors power conversion) de € 1 415 millions après prise en compte des coûts de cessions.

B Réconciliation du tableau des flux de trésorerie consolidé publié et du tableau des flux de trésorerie consolidé pro forma pour le semestre clos le 31 mars 2004

(en millions d'€)	Au 31 mars 2004 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles ⁽¹⁾	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion) ⁽²⁾	Ajustements Pro forma	Au 31 mars 2004 Pro forma
Résultat net	(1 836)	(2)	8	⁽³⁾ 39	(1 791)
Intérêts minoritaires	(2)	-	-	-	(2)
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	726	(12)	(65)	-	649
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	85	-	(5)	-	80
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(175)	-	1	⁽³⁾ (6)	(180)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	-	-	-	-	-
Variation des impôts différés	149	-	3	⁽³⁾ 5	157
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	(1 053)	(14)	(58)	38	(1 087)
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	389	(2)	(19)	-	368
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	770	148	135	-	1 053
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(267)	-	119	-	(148)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	(295)	(5)	26	-	(274)
Augmentation (diminution) des autres provisions	113	-	8	-	121
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	271	-	14	-	285
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(1)	(14)	(146)	-	(161)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	(985)	(57)	63	-	(979)
Variation du besoin en fonds de roulement	(5)	70	200	-	265
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(1 058)	56	142	⁽⁴⁾ 38	(822)
Produits de cession des immobilisations corporelles	244	-	(8)	-	236
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(254)	1	47	-	(206)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations	125	-	-	-	125
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(8)	-	3	-	(5)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	1 454	-	-	(1 415)	39
Variation nette de la trésorerie d'investissement	1 561	1	42	⁽⁵⁾ (1 415)	189
Augmentation de capital	1 024	-	-	-	1 024
Obligations Remboursable en actions	152	-	-	-	152
Dividendes payés incluant minoritaires	(3)	-	1	-	(2)
Variation nette de la trésorerie de financement	1 173	-	1	-	1 174
Effet net des variations des taux de conversion	(7)	(4)	(9)	-	(20)
Autres changements	(14)	(51)	(163)	⁽⁶⁾ 238	10
Diminution (Augmentation) de la dette nette	1 655	2	13	(1 139)	531
Dette nette à l'ouverture ⁽¹⁾	(4 561)	(2)	(17)	1 234	(3 346)
Dette nette à la clôture ⁽¹⁾	(2 906)	-	(4)	95	(2 815)

(1) Effet de la déconsolidation au 1^{er} avril 2002 de l'activité Turbines Industrielles.

(2) Effet de la déconsolidation au 1^{er} avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion.

(3) Voir la Note 3 (b) aux comptes consolidés pro forma.

(4) Correspond à l'économie de charges financières estimée pour la période.

(5) Annulation du produit net de cession déjà pris en compte dans les comptes clos le 31 mars 2003.

(6) Annulation de l'ajustement relatif au remboursement des programmes de cession de créances clients anticipé au 31 mars 2003.

NOTE 6 – Engagements hors bilan et autres obligations pro forma**A Engagements hors bilan**

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2003		2004	
	Publiés	Pro forma	Publiés	Pro forma
Garanties sur contrats ①	9 465	9 039	8 169	8 169
Garanties liées au financement des ventes ②	749	745	640	640
Créances cédées non échues	11	11	6	6
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	7	3	-	-
Autres engagements	94	88	43	43
Total	10 326	9 886	8 858	8 858

① Garanties sur contrats

En accord avec les pratiques de son Industrie, le Groupe accorde des garanties de performance dans le cadre de contrats signés ou faisant l'objet d'appels d'offres.

De telles garanties s'étendent de la période d'appel d'offres jusqu'à l'acceptation finale du client et couvrent également la période de garantie et l'achèvement du contrat, sur la base de critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, pour des périodes et des montants en général définis.

Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques ou sociétés d'assurance.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont revus régulièrement par la Direction. Lorsque les obligations, et donc des décaissements, deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les comptes.

Les garanties données par la maison mère ou les filiales concernant des passifs inscrits au bilan ne sont pas incluses.

② Financement des ventes

Le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, et a accordé des financements à certains acheteurs de navires de croisière pour des contrats signés jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1999 et de matériel de transport.

L'en-cours de financement de vente n'est pas influencé de façon significative par la déconsolidation du Secteur T&D et de l'activité des turbines industrielles.

B Contrats de crédit-bail et de location simple

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2003		2004	
	Publiés	Pro forma	Publiés	Pro forma
Locations longue durée ①	667	667	683	683
Crédit-bail ②	278	230	237	237
Locations simples ③	534	446	430	430
Total des loyers futurs	1 479	1 343	1 350	1 350

① Contrat de location de longue durée

Suite à un contrat signé en 1995 avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne, le Groupe a vendu 103 trains et les équipements associés à deux sociétés de crédit-bail. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat

de location de longue durée pour ces mêmes rames et équipements pour une durée de trente ans. Ces rames et équipements sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de dix années complémentaires. Le Groupe assure le service et la maintenance de ces rames et équipements.

Ces engagements concernent l'ensemble de la période de location et sont couverts par les paiements dus par la société exploitante du métro.

Si ce contrat était reconnu au bilan, l'impact serait une augmentation des créances sur locations à long terme et des dettes sur location à long terme de € 667 millions et € 683 millions au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004, respectivement.

② Contrats de crédit-bail

Si les crédits-bails étaient immobilisés, il en résulterait les effets suivants sur les comptes consolidés :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2003		2004	
	Publiés	Pro forma	Publiés	Pro forma
Augmentation des immobilisations	212	182	205	205
Augmentation de la dette financière long terme	216	186	200	200
Augmentation (diminution) des capitaux propres	(4)	(4)	5	5

③ Contrats de location simple

Les loyers s'élèvent à € 110 millions et € 87 millions pour les comptes publiés des exercices clos le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004 respectivement.

Ces loyers s'élèvent à € 95 millions et € 78 millions pour les comptes pro forma des exercices clos le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004 respectivement.

Certains de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALSTOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
 - la justification de nos appréciations,
 - les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les comptes joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission Européenne comme détaillé dans la Note 1 – Principes retenus pour l'arrêté des comptes annuels. La capacité d'ALSTOM à disposer des cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces

négociations ainsi que précisé dans la Note 1. Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1 et 9b, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les « covenants » associées aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes annuels n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des actifs et des passifs de la société qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux comptes de votre société indique que l'évaluation des participations et créances rattachées peut non seulement conduire à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'usage déterminée en fonction d'une analyse multicritère est inférieure à la valeur historique, mais également résulter d'un test d'évaluation rendu nécessaire compte tenu de circonstances spécifiques (Note 2b - Principes comptables - « Participations et créances rattachées »).

Nous avons pris connaissance des estimations et de la méthodologie utilisée pour réaliser le test d'évaluation tels que décrits dans la Note 2 - Bilan - « Immobilisations financières » et des rapports d'experts indépendants utilisés par votre société pour estimer la valeur d'entreprise du Groupe ALSTOM ainsi que la valeur d'usage des titres d'Alstom Holdings et des créances qui y sont rattachées, Alstom Holdings détenant directement ou indirectement l'ensemble des filiales du Groupe. Par ailleurs, nous avons comparé les données utilisées par les experts avec les prévisions d'ALSTOM. Les appréciations relatives ci-dessus s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels d'ALSTOM au 31 mars 2004, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous vous signalons que, du fait des pertes encourues, les capitaux propres de votre société sont devenus au 31 mars 2004 inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, vous devrez être convoqués, dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes, à une assemblée générale extraordinaire afin de décider s'il y a lieu de prononcer la dissolution anticipée de votre société. Dans le cas où la dissolution ne serait pas prononcée, nous vous rappelons que votre société devra reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'un montant au moins égal à la moitié du capital social, au plus tard le 31 mars 2007.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
ERNST & YOUNG	
Gilles Puissochet	Alan Glen

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
ERNST & YOUNG	
Gilles Puissochet	Alan Glen

COMPTES DE RÉSULTAT

► EXERCICES CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	Note	2002	2003	2004
CHIFFRE D'AFFAIRES		-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges				
Autres produits		94,4	92,1	68,5
Total des produits d'exploitation (I)		94,4	92,1	68,5
Autres achats et charges externes		39,6	29,1	73,9
Impôts, taxes et versements assimilés		0,7	0,4	0,4
Dotations aux amortissements et aux provisions		1,9	-	2,6
Autres charges		0,3	0,4	0,4
Total des charges d'exploitation (II)		42,5	29,9	77,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		51,9	62,2	(8,8)
Produits de participations		155,6	-	-
Autres intérêts et produits assimilés		88,0	229,7	330,0
Différences positives de change		-	-	0,1
Total des produits financiers (III)		243,6	229,7	330,1
Dotations aux amortissements et provisions		3,5	7 580,0	1 445,3
Intérêts et charges assimilées		238,2	212,8	282,1
Différences négatives de change		-	-	0,1
Total des charges financières (IV)		241,7	7 792,8	1 727,5
Résultat financier (III - IV)		1,9	(7 563,1)	(1 397,4)
RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	(1)	53,8	(7 500,9)	(1 406,2)
RÉSULTAT NON COURANT (V)	(2)	0,1	-	28,5
Impôts sur les bénéfices (VI)	(3)	(36,9)	(26,8)	(36,6)
Total des produits (I + III + V)		338,1	321,8	427,1
Total des charges (II + IV + VI)		247,3	(7 795,9)	(1 768,2)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		90,8	(7 474,1)	(1 341,1)

BILANS

► MONTANT NET AU 31 MARS
(en millions d'€)

	Note	2002	2003	2004
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	(1)	1,7	1,7	7,2
Immobilisations financières	(2)			
Participations (Nettes)		6 553,5	0,0	0,0
Créances rattachées à des participations (Nettes)		4 623,9	4 847,9	3 674,4
Total I		11 179,1	4 849,6	3 681,6
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	(3)	658,5	11,8	50,2
Disponibilités	(4)	77,7	6,6	-
Comptes de régularisation	(5)	12,2	27,4	80,0
Total II		748,4	45,8	130,2
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		11 927,5	4 895,4	3 811,8

► MONTANT NET AU 31 MARS
(en millions d'€)

	Note	2002	2003	2004
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	(6)	1 292,3	1 690,0	1 320,8
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 530,4	5 747,2	55,2
Réserves				
Réserve légale		130,3	130,3	-
Réserve indisponible		20,9	20,9	-
Report à nouveau		142,9	233,7	(4,0)
Résultat de l'exercice		90,8	(7 474,1)	(1 341,1)
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-
Total I		7 207,6	348,0	30,9
AUTRES FONDS PROPRES				
Obligations remboursables en actions	(7)	-	-	153,2
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	(8)	250,0	-	-
Total II		250,0	-	153,2
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		1,9	1,9	1,9
Total III		1,9	1,9	1,9
DETTES				
	(9) (10)			
Emprunts obligataires		1 226,8	1 226,8	672,1
Dettes financières		2 187,1	3 204,8	2 920,6
Emprunts et dettes financières divers		1 001,5	85,1	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10,4	21,0	32,6
Dettes fiscales et sociales		40,4	7,6	0,5
Autres dettes		1,8	0,2	-
Total IV		4 468,0	4 545,5	3 625,8
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		11 927,5	4 895,4	3 811,8

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 – Principes retenus pour l'arrêté des Comptes Annuels

ALSTOM (la Société) est une société anonyme de droit français qui arrête ses comptes en conformité avec la réglementation comptable française.

La Société a arrêté ses comptes annuels en tenant compte des éléments suivants :

- l'accord de refinancement négocié en septembre 2003 a donné lieu à la détermination de nouveaux engagements financiers ("covenants") définis dans la note 9. Au 31 mars 2004, le Groupe n'aurait pas respecté les engagements financiers ("covenants") de situation nette consolidée et d'EBITDA. En conséquence, le Groupe a obtenu l'accord de ses créanciers pour suspendre les engagements financiers ("covenants") négociés précédemment jusqu'au 30 septembre 2004 ;
- le Groupe a obtenu des cautionnements et garanties dans le cadre de l'accord de refinancement négocié en septembre 2003 pour un montant de € 3 500 millions dont 65 % étaient garantis par la République Française. Ces lignes de cautions étaient suffisantes pour couvrir environ une année de commandes et seront probablement épuisées durant l'été 2004. Le Groupe a engagé des discussions avec certaines de ses principales banques pour obtenir des cautionnements et garanties sur contrats ;
- l'approbation par la Commission Européenne de l'accord de refinancement annoncé le 22 septembre 2003 reste à obtenir.

La Société a pris en compte les considérations détaillées ci-dessus. Elle a confirmé que les principes comptables fondamentaux, y compris la continuité d'exploitation, la séparation des exercices et la permanence des méthodes sont applicables dans la préparation de ses comptes annuels et dans l'hypothèse où le Groupe s'avère capable de :

- mobiliser des cautionnements et des garanties sur contrats nécessaires à la poursuite de son activité ;
- définir de nouveaux engagements financiers ("covenants") avec ses créanciers ;
- obtenir toutes les approbations nécessaires de la Commission Européenne ;
- générer suffisamment de résultats et de flux de trésorerie pour respecter ses engagements financiers ("covenants") et tout amendement de ses derniers, afin de continuer à disposer de financements.

NOTE 2 – Principes comptables

A Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 mars 2004 sont présentés conformément aux dispositions de la loi du 30 avril 1983, de son décret d'application du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 1999 tel que décrit par le règlement CRC n° 99-03 du 21 septembre 1999.

B Participations et créances rattachées

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les frais accessoires sont inscrits en charges à répartir et étalés sur 5 ans.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres et des créances rattachées est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur de rendement, de l'actif réestimé, de la valeur probable de négociation et des perspectives d'avenir.

C Augmentation du capital

Le capital figure pour la valeur nominale des actions. Si une différence existe avec le montant effectivement encaissé, la différence figure en prime d'émission (primes diminuées des coûts liés à l'opération).

Dans le cas où il n'existe pas de prime d'émission, les coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée de 5 ans.

D Emprunts

Les emprunts figurent pour leur montant nominal. Les frais d'émission figurent en charges à répartir et sont étalés sur la durée de l'emprunt (5 ans maximum).

E Opérations en devises

ALSTOM n'a pas généré, au cours de l'exercice 2003/2004, d'opérations spécifiques en devises, autres que celles liées à son activité courante.

F Instruments financiers

Les instruments financiers (swaps) sont utilisés exclusivement pour couvrir les risques de taux induits par la gestion de la dette obligataire et de certaines dettes financières.

G Intégration fiscale

La Société a créé avec plusieurs filiales un groupe d'intégration fiscale en France. Les économies d'impôts sont conservées par la Société.

NOTE 3 – Faits caractéristiques de l'exercice

Le capital social a été augmenté au cours de l'exercice (voir Note 6 au Bilan) après avoir été réduit conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2003 pour absorber les pertes de l'exercice précédent.

Les avances à ALSTOM Holdings ont été dépréciées à hauteur de € 1 400 millions pour refléter l'évolution de la valorisation du Groupe au vue de ses capitaux propres consolidés.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les coûts relatifs à l'augmentation de capital effectuée au montant nominal. Ces coûts sont amortis sur 5 ans et l'amortissement figure en résultat d'exploitation.

- Montant brut : € 6,9 millions
- Montant net : € 5,5 millions

NOTE 2 – Immobilisations financières

ALSTOM Holdings est la seule filiale détenue par ALSTOM. Elle détient les filiales opérationnelles du Groupe. La valeur brute des immobilisations financières comprend les titres d'ALSTOM Holdings pour € 6 553,5 millions et les créances rattachées pour € 6 094,6 millions, dont € 46,9 millions au titre des intérêts courus. Les provisions dotées au cours de l'exercice précédent s'élèvent respectivement à € 6 553,5 millions pour les titres et à € 1 020,2 millions pour les avances (se reporter à la note 1 au bilan de l'exercice précédent).

Les créances rattachées ont été dépréciées de € 1 400 millions au cours de l'exercice.

La dépréciation des titres ALSTOM Holdings et les avances à cette dernière résultent d'un test d'évaluation des actifs qui s'est avéré nécessaire compte tenu d'un certain nombre d'éléments dont :

- la diminution continue et significative du cours de l'action ALSTOM durant les exercices 2002/03 et 2003/04 ;
- la perte consolidée en 2002/03 de € 1,43 milliards ayant pour origine des provisions complémentaires notamment pour les turbines à gaz GT24/GT26 ;
- la perte consolidée de l'exercice 2003/04 de € 1,84 milliards ayant pour origine un fort résultat financier négatif, un niveau faible de résultat opérationnel, des coûts de restructuration et une charge importante relative aux impôts différés.

Une étude d'un expert indépendant est venue compléter les analyses internes afin d'aboutir à une valorisation du Groupe ALSTOM. La méthodologie a consisté à définir la valeur d'entreprise du Groupe à travers les cash flows actualisés futurs, déduction faite de la dette financière consolidée, des provisions pour retraites, des pertes actuarielles nettes non reconnues et des dettes financières des structures ad hoc dans lesquelles le Groupe a des intérêts. Les cash flows futurs ont été établis à partir de l'addition d'une prévision sur dix ans dérivée du plan à 3 ans du Groupe et d'une valeur résiduelle.

L'intégralité des filiales opérationnelles du Groupe étant détenue par ALSTOM Holdings, cette valorisation a également été retenue pour mesurer la valeur d'usage des titres ALSTOM Holdings et des créances associées.

NOTE 3 – Autres créances

Les créances sont à moins d'un an et se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	Montant brut au 31 mars 2004	Dont entreprises liées
Créances clients	0,8	0,8
Autres créances	49,4	27,4
	50,2	28,2

Les montants significatifs sont :

- € 20,8 millions dus par AREVA T&D (solde dû sur la cession de marques et brevets) ;
- € 26,1 millions dus par les sociétés du Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale ;
- € 1,3 millions de compte courant ALSTOM Holdings.

NOTE 4 – Disponibilités

Les produits à recevoir et charges à payer sur des swaps de taux d'intérêts portés en disponibilités au 31 mars 2003 pour € 6,6 millions sont désormais comptabilisés en diminution des intérêts courus sur les emprunts sous-jacents pour € 9,9 millions au 31 mars 2004.

NOTE 5 – Comptes de régularisation actif

(en millions d'€)	Valeur brute	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir au 31 mars 2004
Charges à répartir			
Emprunts existants au 31 mars 2003	55,7	39,0	7,7
Obligations remboursables en actions	6,2	0,3	5,9
Nouveaux emprunts	55,4	5,5	49,9
Titres subordonnés	7,9	0,4	7,5
Charges constatées d'avance			
Assurances			9,0
Total			80,0

Les charges à répartir concernant les emprunts sont amorties sur la durée des emprunts avec une durée maximale de 5 ans. L'amortissement au titre de l'exercice 2004-2005 est estimé à € 16,5 millions.

NOTE 6 – Composition du capital social

Au 31 mars 2004, le capital d'ALSTOM s'élève à € 1 320 821 965 composé de 1 056 657 572 actions au nominal de € 1,25. Ces actions relèvent de la même classe et sont entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 juillet 2003 a approuvé la réduction du capital motivée par des pertes, de € 1 689 963 138 à € 352 075 653,75 par la diminution de la valeur nominale des actions de € 6 à € 1,25.

Dans le cadre de la mise en place du plan de refinancement négocié avec les banques et la République Française en septembre 2003, le Président-Directeur Général, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale du 18 novembre 2003 a décidé, le même jour :

- d'augmenter le capital de € 299 916 291,25 par l'émission de 239 933 033 actions au prix unitaire de € 1,25 au profit de certaines institutions financières ; cette émission a été close le 20 novembre 2003 ;
- d'accorder à chaque actionnaire de la Société, un droit de souscription pour le rachat, sans frais, de ces 239 933 033 actions souscrites par les institutions financières ;
- d'émettre des obligations remboursables en actions avec maintien du droit préférentiel de souscription à hauteur de € 901 313 660,80 donnant droit à l'émission d'un nombre maximal d'actions de 643 795 472 actions (avant ajustements). Cette émission a été close le 23 décembre 2003.

Au 31 mars 2004, 535 064 016 obligations remboursables en actions ont été remboursées représentant 83,11 % du montant global de l'émission, générant la création de 535 064 016 nouvelles actions.

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	281 660 523	€ 6,00
Réduction de capital par réduction du nominal		€ 1,25
Actions émises pendant l'exercice		
- augmentation du capital	239 933 033	€ 1,25
- conversion d'obligations	535 064 016	€ 1,25
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 056 657 572	€ 1,25

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'€)	Au 31 mars 2003	A.G.M. 2 juillet 2003	Autres mouvements de la période	Au 31 mars 2004
Capital	1 690,0	(1 338,0)	968,8	1 320,8
Primes d'émission	5 747,2	(5 747,2)	55,2	55,2
Réserve légale	130,3	(130,3)	-	-
Réserve indisponible	20,9	(20,9)	-	-
Report à nouveau	233,7	(237,7)	-	(4,0)
Résultat de l'exercice	(7 474,1)	7 474,1	(1 341,1)	(1 341,1)
Capitaux propres	348,0	0	(317,1)	30,9

Les autres mouvements de la période sont constitués :

- du produit de l'augmentation de capital de € 299,9 millions ;
- du produit, net des coûts associés, de la conversion des ORA pour € 724,1 millions (dont € 55,2 millions en primes d'émission) ;
- du résultat de la période pour € (1 341,1) millions.

NOTE 7 – Obligations remboursables en actions

643 795 472 obligations remboursables en actions (ORA) au nominal unitaire de € 1,40 ont été émises en décembre 2003. Le taux d'intérêt est de 2 %.

Au 31 mars 2004, 535 064 016 ORA ont été converties en 535 064 016 actions au nominal de € 1,25. Les frais associés à cette opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Les obligations remboursables en actions s'élèvent à € 153,2 millions correspondant à :

- € 152,2 millions représentant 108 731 456 obligations au nominal de € 1,40 ;
- € 1,0 million d'intérêts courus payable le 31 Décembre 2005.

NOTE 8 – Titres subordonnés à durée indéterminée

La Société a émis, en septembre 2000, € 250 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée.

Dans le cadre des négociations de mars 2003 avec les banques, les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée ont été renégociés avec le groupe de banques initiateur et sont dorénavant remboursables le 29 septembre 2006, tout en conservant leur rang "pari passu" et leur nature subordonnée.

Cet instrument financier a, en conséquence, été reclassé en Dettes Financières à Long Terme (Voir Note 9 ci-après).

NOTE 9 – État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en millions d'€)	Montant au 31 mars 2004	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	672,1	22,1	650,0	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 920,6	15,9	2 404,7	500,0
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32,6	8,0	24,6	-
Dettes fiscales et sociales	0,5	0,5	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Total	3 625,8	46,5	3 079,3	500,0

A Emprunts obligataires

Le 26 juillet 1999, le Groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 650 millions d'une maturité de sept années, coté sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5 % et remboursable au pair le 26 juillet 2006.

Dans le cadre de l'émission obligataire d'un montant nominal de € 650 millions, le swap de taux fixe contre taux variable s'élève

à € 320 millions au 31 mars 2004. Les intérêts courus s'élèvent à € 22,1 millions.

L'emprunt obligataire de € 550 millions émis le 6 février 2001 coté à la Bourse de Luxembourg a été remboursé à son échéance le 6 février 2004.

B Dettes financières

Les dettes financières s'élèvent à € 2 920,6 millions et comprennent :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2003	Au 31 mars 2004	Taux d'intérêts moyen
Lignes de crédit confirmées	2 626,3	721,5 1 200,0	Euribor 6 mois + 2,00 % Euribor 1 mois + 3,00 % + 1,5 % capitalisé
C.N.C.E.P.	200,0	200,0	Euribor 3 mois + 2,00 %
Titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions (TSDDRA)		300,0	Fixe 2 % jusqu'à la décision CEE (cf. ci-après)
Titres subordonnés à durée déterminée (TSDD)		200,0	Euribor 1 an + 5,00 % (cf. ci-après)
CRCA Mutuelle Charente Périgord	33,2	33,2	Fixe 5,63 %
Crédit subordonné	250,0	250,0	Euribor 6 mois + 12,00 %
Prêts bilatéraux	75,0		
Intérêts courus	20,3	15,9	-
	3 204,8	2 920,6	

Les lignes de crédit confirmées comprennent :

- un prêt subordonné d'une maturité de 5 ans émis le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et d'institutions financières d'un montant maximum de € 1 563 millions. Ce prêt fait intégralement partie du plan de refinancement ("accord de refinancement") du Groupe annoncé le 22 septembre 2003 suite à un accord entre les parties concernées. Ce prêt est divisé entre une "tranche A" de prêt à terme de € 1 200 millions et une "tranche B" de crédit renouvelable d'un montant de € 363 millions. Seule la "tranche A" a été utilisée au 31 mars 2004 ;
- € 721,5 millions dans le cadre de la ligne de crédit renouvelable multidevises à échéance 2006.

Dans le cadre de l'accord de refinancement ("accord de refinancement"), la Société a émis € 200 millions de Titres Subordonnés à Durée Déterminée (TSDD) d'une maturité de 15 ans souscrit par la République Française. Les TSDD portent intérêts au taux Euribor + 5 % dont 1,5 % sont capitalisés annuellement et payés in fine avec le principal.

La Société a également émis € 300 millions de Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions (TSDDRA) à une maturité de 20 ans souscrits par la République Française.

Ces TSDDRA seront automatiquement remboursés en actions dès l'approbation de la Commission Européenne.

Ces TSDDRA portent intérêts au taux de 2 % jusqu'à la décision de la Commission Européenne. En cas de refus, le taux de rémunération sera porté à Euribor + 5 % dont 1,5 % sera capitalisé annuellement et payé in fine avec le principal.

Le remboursement en actions est prévu au pair au nominal de € 1,25, éventuellement soumis à ajustements (anti-dilution).

Le prêt subordonné et le crédit renouvelable multidevises à échéance 2006 sont soumis à de nouveaux engagements financiers ("covenants") modifiant ceux applicables au 31 mars 2003.

En vertu de ce contrat, en cas de survenance et de persistance d'événements constitutifs d'un défaut (ou d'un événement entraînant un remboursement anticipé), les prêteurs peuvent annuler tous leurs engagements et déclarer tous les montants dus échus et exigibles immédiatement.

Sur la base des comptes consolidés au 31 mars 2004, le Groupe n'aurait pas respecté les engagements financiers relatifs à la "situation nette consolidée" et à "l'EBITDA" décrits ci-dessous. Fin avril 2004, le Groupe a obtenu l'accord de ses créanciers pour suspendre ces engagements financiers jusqu'au 30 septembre 2004, et prévoit de négocier de nouveaux engagements financiers avant cette date.

Engagements Financiers ("covenants")	Couverture des frais financiers minimale (a)	Situation nette consolidée minimale (incluant les TSDDRA*) (b) (en millions d'€)	Dette totale maximale (excluant les TSDDRA*) (c) (en millions d'€)	Levier de dette nette maximal (d)	EBITDA minimal (e) (en millions d'€)
Mars 2004		1 400	4 750		100
Juin 2004			4 850		
Septembre 2004		1 000	4 800		230
Décembre 2004			4 600		
Mars 2005	1,2	1 100	4 450	8,0	
Juin 2005			4 650		
Septembre 2005	1,6	850	4 650	7,5	
Décembre 2005			4 600		
Mars 2006	2,5	1 150	4 450	4,0	
Juin 2006			4 400		
Septembre 2006	2,5	1 150	4 400	3,6	
Décembre 2006			4 400		
Mars 2007	2,5	1 150	4 400	3,6	
Juin 2007			4 400		
Septembre 2007	2,5	1 150	4 400	3,6	
Décembre 2007			4 400		
Mars 2008	2,5	1 150	4 400	3,6	
Juin 2008			4 400		

* TSDDRA, ou Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions.

a) Rapport de l'EBITDA (voir (e)) aux frais financiers consolidés nets (charges d'intérêts, plus frais de titrisation, moins intérêts reçus).

(b) Somme des capitaux propres et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas dès lors et aussi longtemps que la dette à long terme non subordonnée et non assortie de sûretés du Groupe recevra une notation financière d'au moins Baa3 par l'agence de notation financière Moody's Investors Services ou BBB- par l'agence de notation financière Standard & Poor's). Pour

l'évaluation de ce critère, la situation nette consolidée inclura les TSDDRA (titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions).

(c) Somme de la dette financière et du montant net des cessions des créances clients (ce critère ne s'appliquera pas dès lors et aussi longtemps que la dette à long terme non subordonnée et non assortie de sûretés du Groupe recevra une notation financière d'au moins Baa3 par l'agence de notation financière Moody's Investors

Services ou BBB- par l'agence de notation financière Standard & Poor's). Pour l'évaluation de ce critère, les TSDDRA sont contractuellement exclus de la dette totale.

(d) Ratio de la dette nette totale (total de la dette financière moins les placements à court terme et quasi-disponibilités et disponibilités) sur l'EBITDA (voir (e)). Pour l'évaluation de ce critère, les TSDDRA sont contractuellement exclus de la dette nette totale.

(e) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation ajouté aux dépréciations et amortissements des actifs immobilisés tels que définis dans le tableau de flux de trésorerie consolidés moins l'amortissement des écarts d'acquisition et moins les résultats nets sur cessions d'immobilisations financières.

c Dettes fournisseurs

Le poste dettes fournisseurs s'élève à € 32,6 millions et comprend € 0,2 million envers des filiales du Groupe et € 24,6 millions dus aux banques à échéance de septembre et décembre 2005.

NOTE 10 – Charges à payer

(en millions d'€)

Emprunts obligataires remboursables en actions
Emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Autres dettes

Total

Au 31 mars 2004

1,0

22,1

15,9

27,5

0,4

66,9

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

La perte nette de l'exercice clos le 31 mars 2004 s'établit à € 1 341,1 millions.

NOTE 1 – Les composantes du résultat courant

A Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation d'un montant de € (8,8) millions est essentiellement composé de redevances facturées aux filiales du Groupe pour l'usage du nom ALSTOM pour € 68,5 millions, desquelles sont déduits des frais de gestion facturés par ALSTOM Holdings à hauteur de € 23,7 millions et divers frais externes dont € 10,5 millions au titre de dépenses d'exploitation liées au plan de refinancement du Groupe (Assemblée Générale Extraordinaire, honoraires divers,...).

La diminution des produits pour l'usage du nom ALSTOM est due à la vente des activités Transmission et Distribution et Turbines Industrielles, et à la diminution des ventes hors groupe qui sont la base de calcul de cette redevance.

La rémunération brute du Président-Directeur Général qui s'élève à € 661 420 depuis le 1^{er} Avril 2003 est également incluse dans le résultat d'exploitation.

B Résultat financier

Le résultat financier s'élève à € (1 397,4) millions et comprend :

- une provision pour dépréciation des prêts à ALSTOM Holdings pour € 1 400 millions ;
- des produits d'intérêts de € 330,1 millions dont € 311,5 millions concernent ALSTOM Holdings ;
- des charges d'intérêts sur emprunts obligataires et autres dettes financières de € 282,1 millions, et ;
- € 45,4 millions d'amortissement des charges sur emprunts obligataires et autres dettes financières.

C Autres charges

- Les autres charges comprennent les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration pour € 410 768.

NOTE 2 – Résultat non courant

Le résultat non courant comprend :

- € 32,4 millions de prix de vente de marques et brevets à AREVA T&D ;
- une charge de € 3,9 millions d'indemnité payée dans le cadre de la cession d'entités en Inde à un tiers.

NOTE 3 – Impôt sur les bénéfices

ALSTOM a créé avec plusieurs filiales un groupe d'intégration fiscale dont elle conserve les économies d'impôts.

Le produit d'impôt de € 36,6 millions correspond au produit net de l'intégration fiscale pour € 36,1 millions, à un produit de € 2,8 millions dû à l'ajustement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice précédent et à € (2,3) millions de crédit d'impôt étrangers.

En tant qu'entité, ALSTOM n'aurait pas payé d'impôt sur les sociétés.

AUTRES INFORMATIONS

A Engagements financiers

ALSTOM a donné des garanties à hauteur de € 594,6 millions au profit de certaines de ses sous-filiales, comprenant :

- USD 80 millions au titre de garanties de crédit-baux ;
- GBP 80 millions au titre de garanties de performance ;
- EUR 409 millions au titre de contrats du Secteur Transport.

Le montant total autorisé des billets de trésorerie à court terme s'élève à € 2 500 millions ; son utilisation est fonction des conditions de marché. Dans le cadre de l'accord de refinancement, la République Française et un consortium de banques ont donné leur accord pour souscrire à hauteur de € 420 millions de billets de trésorerie ; cet accord est valable jusqu'en janvier 2005. Le total de lignes de crédit disponible au 31 mars 2004 s'élève à € 783 millions, composé de € 420 millions de billets de trésorerie à court terme et de € 383 millions au titre de la tranche B de la dette subordonnée (voir Note 9 au Bilan).

B Stock options

Les principales caractéristiques des plans de stock options du Groupe sont les suivantes :

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003
Prix d'exercice ⁽¹⁾	€ 33,00	€ 13,09	€ 6,00
Prix ajusté ⁽²⁾	€ 25,72	€ 10,21	€ 4,84
Point de départ d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011
Nombre initial de Bénéficiaires	1 703	1 653	5
Nombre initial d'options	4 200 000	4 200 000	1 220 000
Nombre total d'options exercées	0	0	0
Nombre total d'options annulées	731 800	653 600	0
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2004 ⁽²⁾	4 449 662	4 546 578	1 512 397
Conditions et modalités d'exercice	- Un tiers des options exerçables à partir du 24/07/02. - Deux tiers des options exerçables à partir du 24/07/03. - La totalité des options exerçables à partir du 24/07/04.	- Un tiers des options exerçables à partir du 8/01/03. - Deux tiers des options exerçables à partir du 8/01/04. - La totalité des options exerçables à partir du 8/01/05.	- Un tiers des options exerçables à partir du 07/01/04. - Deux tiers des options exerçables à partir du 07/01/05. - La totalité des options exerçables à partir du 07/01/06.

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celle-ci.

(2) Les plans d'options n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation des augmentations de capital en 2002 et 2003.

Le plan n° 1 qui avait été accordé précédemment a été annulé en avril 2004 du fait de la non réalisation des conditions d'exercice.

Par conséquent, aucune des options de ce plan n'a été exercée et 2 611 663 options ont été annulées (nombre ajusté).

C Tableau des filiales et participations

ALSTOM Holdings est la seule filiale d'ALSTOM SA (99,76 %) :

• Valeur brute des titres	€ 6 553,5 millions	• Cautions et avals donnés	€ 0
• Valeur nette des titres	€ 0	• Dividendes reçus	€ 0
• Prêts et avances consenties (valeur brute)	€ 6 095,9 millions	• Situation nette au 31 mars 2003	€ (12,7) millions
• Prêts et avances consenties (valeur nette)	€ 3 675,7 millions	• Situation nette au 31 mars 2004	€ (2,0) milliards

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIERS EXERCICES

► AU 31 MARS

	2000	2001	2002	2003	2004
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social <i>(en milliers d'€)</i>	1 282 190	1 292 325	1 292 325	1 689 963	1 320 822
b) Nombre d'actions ordinaires constatées	213 698 403	215 387 459	215 387 459	281 660 523	1 056 657 572
2. Opérations et résultats en fin d'exercice <i>(en millions d'€)</i>					
a) Revenus du portefeuille	158,0	110,1	0,3	-	-
b) Résultat avant impôts et charges calculées (Participations et dotations aux amortissements et provisions)	166,4	106,2	59,4	79,1	70,3
c) Impôt sur les bénéfices	50,2	33,2	36,9	26,8	36,6
d) Participation	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées	215,2	158,7	90,8	(7 474,1)	(1 341,1)
f) Résultat distribué	117,5	118,5	-	-	-
3. Résultats par action <i>(en €)</i>					
a) Résultat après impôts, mais avant charges calculées	1,01	0,65	0,45	0,38	0,10
b) Résultat après impôts et charges calculées	1,01	0,74	0,42	(26,54)	(1,27)
c) Dividende attribué par action	0,55	0,55	-	-	-
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'€)</i>	-	-	-	155	661
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice <i>(en milliers d'€)</i>	-	-	-	52	198

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

(Extrait du Rapport Annuel sous forme 20-F déposé auprès de la "Securities and Exchange Commission" le 17 Juin 2004 – Traduction libre)

La Note 33 mentionnée ci-dessous est incluse dans le Rapport annuel sous forme 20-F au 31 mars 2004 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 17 Juin 2004.

Les comptes consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables décrits en Note 2 ("normes françaises"), qui diffèrent parfois de façon significative des normes utilisées aux Etats-Unis ("normes américaines"). Ces différences sont exposées ci-dessous. Elles affectent le résultat et les capitaux propres, ainsi que la classification et le format des comptes consolidés. Certains reclassements ont été réalisés sur les exercices antérieurs pour se conformer à la présentation actuelle.

Selon la loi française, les comptes annuels sont définitifs lorsqu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires, et ils ne peuvent alors être modifiés.

Le 20-F du Groupe au 31 Mars 2003 a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 15 octobre 2003 tandis que les comptes français ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires le 2 juillet 2003. Les principes comptables et d'audit généralement admis aux États-Unis imposent que la société prenne en compte les faits découverts ou les changements d'estimation décidés subséquemment à l'arrêt des comptes, s'ils sont significatifs et s'ils apportent un complément d'information sur une situation existant à la date du bilan.

Le Groupe a identifié fin juillet 2003 à l'issue des revues de projets réactualisées à cette date une augmentation des coûts afférant à des contrats du secteur Transport pour un montant de USD 94 millions (€ 94 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et € 80 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2004). Le crédit d'impôt correspondant s'élevait à USD 38 millions (€ 38 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et € 32 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2004). Cette augmentation résultant d'informations complémentaires se rapportant à une situation existant à la date de clôture des comptes, elle a dû être enregistrée dans le 20-F.

Selon la réglementation de la Securities and Exchange Commission son enregistrement dans le 20-F s'est fait sous la forme d'une modification des comptes primaires (comptes en normes françaises), tels que présentés dans le 20-F.

Ainsi que le prescrit la loi française, cette ré-estimation des coûts de contrats postérieure à l'assemblée ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2003 déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce, a affecté le résultat net en normes françaises de l'exercice clos le 31 Mars 2004 arrêté par le Conseil d'Administration du 25 Mai 2004.

A Éléments affectant le résultat net et les capitaux propres

a) Regroupements d'entreprises - Acquisition d'ABB ALSTOM Power – "Power"

Comme décrit en Note 7, le Groupe a finalisé l'acquisition de la participation de 50 % d'ABB dans ABB ALSTOM Power (renommé Secteur "Power") le 11 mai 2000. Jusqu'à cette date, le Groupe a consolidé sa participation de 50 % dans Power en utilisant la méthode de l'intégration proportionnelle. Depuis le 11 mai 2000, les résultats de Power sont consolidés par intégration globale. En normes américaines, Power aurait été consolidé par mise en équivalence jusqu'au 11 mai 2000, puis par intégration globale à compter de cette date.

• Affectation du prix d'acquisition au 31 mars 2001

Le 31 mars 2001, le Groupe a comptabilisé en normes françaises plusieurs ajustements à la suite du rachat de la participation de 50 % d'ABB dans Power, ainsi que l'affectation du prix d'acquisition y afférent. Ces ajustements reflètent les estimations du Groupe de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Ils ont été comptabilisés dans le cadre du processus d'affectation du prix d'acquisition, en conformité avec les normes françaises, et ont généré un écart d'acquisition complémentaire à amortir dans les années à venir.

Certains de ces ajustements ne satisfaisaient pas les critères requis par les normes américaines pour être comptabilisés au titre de l'affectation du prix d'acquisition. Le Groupe a identifié la période pendant laquelle des événements ou changements de conditions ont entraîné une estimation différente de la valeur de certains actifs et passifs.

En particulier, le Groupe a déterminé si les charges comptabilisées dans le compte de résultat existaient avant ou après le 11 mai 2000. Les ajustements comptabilisés dans le compte de résultat avant le

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

11 mai 2000 ont été pris en compte pour l'exercice clos le 31 mars 2001 à hauteur de 50 % (pourcentage de détention du Groupe avant cette date). Les ajustements comptabilisés dans le compte de résultat après le 11 mai 2000 ont été pris en compte à 100 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, et à la suite de la consolidation d'ABB Alstom Power (AAP) à partir du 11 mai 2000, le Groupe a annulé, en normes américaines, des ajustements constatés en normes françaises lors de l'affectation du prix d'acquisition. En conséquence, le Groupe a comptabilisé en normes américaines une charge complémentaire dans le compte de résultat de € 1 497 millions, essentiellement composée des éléments suivants :

• Provisions sur contrats

Au 31 mars 2001, l'affectation préliminaire du prix d'acquisition comptabilisée en normes françaises comprenait € 1 276 millions de provisions sur contrats principalement mais non exclusivement relatives aux problèmes rencontrés sur les turbines GT24/GT26 et les turbines à vapeur. En normes américaines, les ajustements nécessaires sont comptabilisés dans la période pendant laquelle les tendances, événements ou changements surviennent. Une estimation de ces problèmes de performance et des pénalités, coûts de garantie et autres passifs sur contrats y afférent avait déjà été comptabilisée dans les états financiers d'AAP avant la date d'acquisition des 50 % complémentaires.

Les provisions sur contrats au 31 décembre 1999 et au 31 mars 2000 (avant l'acquisition) reflétaient, en accord avec le SOP 81-1, *Accounting for performance of Construction-types and certain production-types contracts*, la meilleure estimation des passifs reposant sur l'information disponible à cette époque.

En juillet 2000, après le rachat de la participation de 50 % d'ABB dans AAP le 11 mai 2000, de nouveaux problèmes de performance sur des contrats (essentiellement GT24/GT26) sont apparus à la suite de contrôles habituels sur certaines turbines. En normes américaines, un ajustement de la provision pour pertes à terminaison est nécessaire au cours de la période pendant laquelle la perte est avérée, selon le SOP 81-1. En conséquence, les provisions complémentaires sur contrats, comptabilisées pour refléter les coûts estimés à encourir, sont considérées comme un changement d'estimation postérieur au 11 mai 2000.

En normes américaines, ce changement d'estimation est comptabilisé dans la période où il intervient, et en conséquence les € 1 276 millions ont été comptabilisés en charge dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2001.

• Dépréciation de certains actifs

Le 31 mars 2000, AAP a comptabilisé à l'actif certains coûts de pré-contrats capitalisés selon le SOP 81-1 en normes américaines.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, le Groupe est arrivé à la conclusion qu'il n'existait plus aucune possibilité de recouvrer ces actifs. En normes américaines, la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée en compte de résultat au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001 pour un montant de € 13 millions. En outre, certains actifs dont des immobilisations corporelles et des stocks, dépréciés en normes françaises par contrepartie de l'écart d'acquisition, ont été comptabilisés en charges en normes américaines pour un montant de € 101 millions, du fait qu'ils ne satisfaisaient pas aux conditions du SFAS 38, *Accounting for Preacquisition Contingencies of Purchased Enterprises*.

• Ajustements de la valeur des instruments financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, des contrats signés en devises avant juillet 1999, et apportés par ABB à AAP, ont été annulés. Ces annulations ont conduit à valoriser les instruments de couverture de change affectés à ces contrats à leur valeur de marché. En normes américaines, le Groupe a comptabilisé une charge de € 68 millions reflétant la variation de la valeur de marché de ces instruments financiers.

• Affectation du prix d'acquisition au 31 mars 2002

En normes françaises, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'acquisition de Power avant le 31 mars 2002, date de clôture du premier exercice ouvert suivant le 11 mai 2000.

En normes américaines, la période d'affectation définie comme étant la période nécessaire pour identifier et quantifier les actifs et passifs ne doit pas excéder un an après l'achèvement du regroupement d'entreprises. En normes américaines, l'affectation du prix d'acquisition a été réalisée avant le 11 mai 2001 et les ajustements réalisés après cette date dans le cadre de la période d'affectation en normes françaises ont été comptabilisés dans le compte de résultat.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2002, le Groupe a comptabilisé en normes américaines une charge complémentaire de € 453 millions composée de provisions sur contrats (€ 389 millions) et d'autres charges qui n'étaient pas considérées comme des passifs au 31 mars 2001 au sens de ces normes (€ 64 millions). En normes françaises, ces passifs ont été comptabilisés contre l'écart d'acquisition au 31 mars 2002 et 2001 respectivement. En outre, le Groupe a repris une partie de la dépréciation des impôts différés compte tenu de la stratégie fiscale mise en place en Suisse (€ 103 millions).

De plus, les ajustements comptabilisés en normes américaines conduisent à une réduction de l'amortissement des écarts d'acquisition pour les exercices clos les 31 mars 2001 et 2002 de € 62 millions et € 87 millions, respectivement.

Au 31 mars 2002, 2003 et 2004, les ajustements décrits ci-dessus diminuent l'écart d'acquisition net de € 1 419 millions et les

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

capitaux propres de € 1 419 millions (net de € 279 millions d'effet d'impôt positif).

b) Dépréciation

• Dépréciation des écarts d'acquisition

Dans les comptes consolidés du Groupe établis en normes françaises, les écarts d'acquisition sont généralement amortis sur leur durée de vie estimée, qui n'excède pas 20 ans.

En normes américaines, le Groupe a revu ses écarts d'acquisition relatifs aux regroupements d'entreprises réalisés dans le passé et en a conclu qu'un ajustement ou un reclassement en actifs incorporels au 31 mars 2002 n'était pas approprié en vertu des nouveaux critères du SFAS 141, *Business Combinations*.

À compter du 1^{er} avril 2002, le Groupe a appliqué le SFAS 142, *Goodwill and Other Intangible Assets*. En conséquence, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Le Groupe procède périodiquement à une évaluation de la valeur de réalisation de ses écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont également évalués lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable ne sera pas recouvrable compte tenu des flux de trésorerie futurs. Dans le cadre de l'application du SFAS 142, le Groupe a défini des "unités de reporting" basées sur sa structure de reporting actuelle. Les écarts d'acquisitions ont été alloués à ces unités, au même titre que les autres actifs et passifs leur étant rattachés. La première étape du test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisée lors de la première application du SFAS 142, au 31 mars 2003 et 2004, date du test annuel. Le Groupe a conclu qu'aucune dépréciation n'était à constater au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 au titre de l'adoption du SFAS 142.

Le test de dépréciation des écarts d'acquisition est basé sur la valeur de marché et est réalisé au niveau de "l'unité de reporting" qui correspond aux Secteurs.

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe ont une durée de vie définie.

L'application du SFAS 142 a eu pour effet d'augmenter le résultat net de € 284 millions et de € 256 millions au 31 mars 2003 et 2004 respectivement. Les Écarts d'acquisition, nets et les Capitaux propres ont augmenté de € 284 millions et de € 453 millions au 31 mars 2003 et 2004, respectivement.

La valeur nette comptable des segments/activités cédés, plus élevée en normes américaines, a un impact négatif sur le résultat de cession de ces activités. En conséquence, le résultat de cession lié aux ventes du Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion)

et des activités de Turbines Industrielles est diminué de € 87 millions en normes américaines pour l'exercice clos le 31 mars 2004 (voir Note 33 (A) (n)).

• Dépréciation des actifs à long terme (autres que les écarts d'acquisition et les impôts différés actifs, nets)

En normes américaines, le Groupe revoit la valeur de ses actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne plus être recouvrable. Si ces événements ou ces changements de circonstances indiquent qu'un actif ne sera pas recouvrable, le Groupe estime les flux de trésorerie attendus de l'utilisation de cet actif et de sa cession éventuelle. Si la somme des flux de trésorerie non actualisés est inférieure à la valeur comptable de l'actif, le Groupe comptabilise une dépréciation du montant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché de l'actif. Au 31 mars 2002, 2003, 2004, ainsi que décrit dans la Note 33(A)(m), le Groupe a enregistré en normes américaines une dépréciation relative aux navires de Cruiseinvest.

• Dépréciation des impôts différés nets

Les incertitudes significatives qui entourent la mise en place du Plan de financement et les difficultés qu'elles entraînent sur les conditions financières du Groupe pour l'exercice 2004 ont conduit le Groupe à interpréter les règles comptables américaines et à conclure qu'une dépréciation de la totalité des impôts différés actifs, nets est requise par le SFAS 109 "Accounting for Income Taxes".

La Direction a procédé à une revue complète de ces actifs et a conclu que les conditions nécessitant une dépréciation totale n'étaient pas réunies en normes françaises.

Au 31 mars 2004, ces règles ont conduit à un ajustement en normes américaines réduisant les impôts différés actifs nets et les capitaux propres de € 1 584 millions. Le résultat net de l'exercice clos le 31 mars 2004 est diminué de € 1 317 millions. La dépréciation des impôts différés actifs liés aux Passifs Minimum Additionnels (PMA) (voir Note 33 (A) (d)) de € 267 millions a été comptabilisée en diminution des "autres réserves" ("other comprehensive income").

c) Restructurations

Jusqu'au 31 décembre 2002, le Groupe enregistrait des provisions pour restructurations dès lors que des plans étaient finalisés, approuvés par la Direction et annoncés avant la date de clôture de l'exercice. En la matière, le Groupe applique les EITF 94-3 et 95-3 et les SFAS 88 et 112 dans le cadre de l'établissement de la réconciliation de ses comptes avec les normes américaines.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Groupe a adopté, pour tous les plans engagés depuis cette date, le SFAS 146 *Accounting for Costs Associated with Exit or Disposal Activities*. Cette norme requiert

qu'une provision pour la fermeture ou la cession d'une activité soit enregistrée à la juste valeur dès lors que l'obligation existe plutôt que lors de la décision par l'entité d'initier un plan de restructuration.

Le tableau de passage ci-dessous réconcilie la charge de restructuration en normes françaises et en normes américaines, avant effet d'impôt.

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Coûts de restructuration en normes françaises (Note 4)	227	268	655
<i>Ajustements en normes américaines :</i>			
Nouveaux plans et ajustements des estimations antérieures ⁽¹⁾	15	4	(169)
Coûts comptabilisés en écarts d'acquisition en normes françaises ⁽²⁾	64	11	-
Impact sur le résultat des retraitements en normes américaines (avant amortissement des écarts d'acquisition)	79	15	(169)
Coûts de restructuration en normes américaines (avant amortissement des écarts d'acquisition)*	306	283	486
Dépréciations d'actifs reclassées en Coût des ventes	-	-	(27)
Impact de l'amortissement des écarts d'acquisition ⁽²⁾	(9)	-	-
Coûts de restructuration en normes américaines	297	283	459

* incluant € 85 millions, € 91 millions et € 64 millions pour les exercices clos les 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement, liés aux activités cédées.

(1)/(2) Renvoient aux notes ci-après.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact avant impôt des ajustements sur les capitaux propres en normes américaines.

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Provisions en normes américaines	163	138	216
Provisions en normes françaises (Note 20)	178	138	385
Différences entre les provisions américaines et françaises	15	-	169
Coûts de restructuration comptabilisés en écarts d'acquisition en normes françaises et qui ne satisfont pas les critères de l'EITF 95-3 ⁽²⁾	(11)	-	-
Ajustement cumulé sur les provisions pour nouveaux plans et ajustement des estimations antérieures ⁽¹⁾	4	-	169
Coûts cumulés comptabilisés en écarts d'acquisition en normes françaises et en coûts en normes américaines ⁽²⁾	(309)	(320)	(320)
Effet de la déconsolidation de Secteurs/activités ⁽³⁾	39	39	94
Amortissements des écarts d'acquisition cumulés ⁽²⁾	45	45	45
Écarts de conversion cumulés	4	4	4
Impact sur les capitaux propres en normes américaines	(217)	(232)	(8)

(1) Avant le 31 mars 2001, en normes françaises, le Groupe comptabilisait des provisions pour restructuration dans la période où la décision avait été prise par le niveau hiérarchique approprié de la Direction. Depuis le 1^{er} avril 2001, en normes françaises, comme indiqué en note 2(v), le Groupe comptabilise une provision pour restructuration dans la période où le plan a été finalisé, approuvé par la Direction et annoncé avant la clôture de l'exercice. En normes américaines, le Groupe a appliqué les dispositions du SFAS 112, *Employer's Accounting for Post Employment Benefits* et de l'EITF 94-3, *Liability Recognition for Certain Employee Termination Benefits and Other Costs to Exit an Activity* pour ses coûts de restructuration et de licenciements. Selon l'EITF 94-3, une provision pour restructuration ne peut être comptabilisée que lorsque certaines conditions sont satisfaites, incluant l'identification et l'approbation par le niveau hiérarchique approprié de la Direction des activités à restructurer, et la notification aux employés devant faire l'objet d'un licenciement. De plus, les coûts associés à un plan de fermeture sont provisionnés seulement si ces coûts ne concernent pas et ne bénéficient pas à des activités poursuivies au sein du Groupe. Il en résulte une différence temporaire entre (i) la comptabilisation de dotations aux provisions en normes françaises non comptabilisées en normes américaines (ii) les coûts de restructuration provisionnés en normes américaines et comptabilisés en normes françaises au cours d'un exercice antérieur, et (iii) les changements d'estimations sur des provisions constituées en normes françaises et qui n'étaient pas admises en normes américaines. Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Groupe a adopté, pour tous les plans engagés depuis cette date, le SFAS 146 *Accounting for Costs Associated with Exit or Disposal Activities*. Cette norme requiert qu'une provision pour la fermeture ou la cession d'une activité soit enregistrée à la juste valeur dès lors que l'obligation existe plutôt que lors de la décision par l'entité d'initier un plan de restructuration.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

- (2) Dans le cadre de la réconciliation avec les normes américaines, le Groupe a appliqué l'EITF 95-3, Recognition of Liabilities in Connection with a Purchase Business Combination pour comptabiliser les coûts de restructuration engagés dans le cadre d'une acquisition. Comme décrit en (1) ci-dessus, les règles de comptabilisation des provisions pour restructuration sont plus strictes en normes américaines. En conséquence, certaines provisions pour restructuration comptabilisées dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition peuvent ne pas l'être en normes américaines, ce qui génère un écart au niveau de l'écart d'acquisition et des provisions. Certaines charges, initialement comptabilisées contre écart d'acquisition en normes françaises, sont ainsi comptabilisées en charges en normes américaines une fois que les critères sont remplis. En outre, une réduction de l'amortissement de l'écart d'acquisition résulte de ce traitement jusqu'au 31 mars 2002.
- (3) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, le Groupe a cédé son secteur Contracting et la société GTRM. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition affectés à ces activités avaient été réduits de € 39 millions en normes américaines par rapport aux normes françaises, principalement parce que certaines provisions pour restructurations comptabilisées en normes françaises ne respectaient pas les critères fixés par l'EITF 95-3, Recognition of Liabilities in connection With a Purchase Business Combination. Au 31 mars 2002, cette différence de valeur de l'écart d'acquisition augmente le résultat net de cession de € 39 millions en normes américaines comme mentionné dans la Note 33A (n).
- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a cédé son Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion). A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition affectés à ces activités, avaient été réduits de € 55 millions en normes américaines par rapport aux normes françaises, principalement parce que certaines provisions pour restructurations comptabilisées en normes françaises ne respectaient pas les critères fixés par l'EITF 95-3, Recognition of Liabilities in connection With a Purchase Business Combination. Au 31 mars 2004, cette différence de valeur de l'écart d'acquisition augmente le résultat net de cession de € 55 millions en normes américaines comme mentionné dans la Note 33A (n).

Des informations complémentaires sur les restructurations en normes américaines sont présentées dans la Note 33D (d).

d) Engagements de retraite et d'avantages complémentaires – Plans à prestations définies

Le Groupe détermine ses coûts de pensions et le montant de ses provisions en utilisant les techniques actuarielles conformes à la méthodologie préconisée par le SFAS 87 *Employers Accounting for Pensions* et le SFAS 106 *Employers Accounting for Post Retirement Benefits Other Than Pensions*. Les Passifs Minimum Additionnels (PMA) ne sont pas comptabilisés dans les comptes du Groupe

dans la mesure où les normes françaises ne le prévoient pas. Le Groupe a retenu le 31 décembre de chaque exercice comme date de calcul ("measurement date").

La dette actuarielle (PBO), la dette actuarielle à salaires constants (ABO) et la valeur de marché des actifs en couverture relatifs aux plans de pension pour lesquels l'ABO est supérieur aux actifs en couverture sont les suivants :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Dette actuarielle (PBO)	1 378	3 211	3 212
Dette actuarielle à salaires constants (ABO)	1 291	3 070	3 139
Valeur de marché des actifs en couverture	536	1 934	2 023

• Montants enregistrés au bilan :

Conformément au SFAS 87, un passif minimum correspondant au déficit de financement de l'ABO (ABO – valeur de marché des actifs en couverture) doit être enregistré au bilan.

La constatation d'un Passif Minimum Additionnel (PMA) est requise lorsqu'il existe un déficit de financement de l'ABO et :

- qu'un actif a été comptabilisé en Excédent des actifs en couverture sur les engagements de retraite,
- que le passif déjà comptabilisé est inférieur au déficit de financement de l'ABO.

Les contreparties de ces passifs sont :

- les actifs incorporels, à hauteur des coûts de modification des régimes restant à amortir,
- puis la réduction des capitaux propres, net de l'effet d'impôt.

Le solde net ainsi comptabilisé au bilan en matière d'engagements de retraite correspond à la différence entre la dette actuarielle à salaires constants du Groupe et la valeur de marché des actifs en couverture.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Les montants enregistrés au bilan au 31 mars 2002, 2003 et 2004 peuvent être comparés aux montants déterminés en normes américaines comme suit :

MONTANTS RECONNUS AU BILAN

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	RÉGIMES DE RETRAITE			AUTRES RÉGIMES			TOTAL		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Provisions (incluant PMA)	(980)	(1 602)	(1 537)	(208)	(168)	(143)	(1 188)	(1 770)	(1 680)
Excédent des actifs en couverture	469	397	357	-	-	-	469	397	357
Montant net comptabilisé en normes américaines	(511)	(1 205)	(1 180)	(208)	(168)	(143)	(719)	(1 373)	(1 323)
Passif Minimum Additionnel (PMA)	194	798	838	-	-	-	194	798	838
Montant net reconnu dans les comptes consolidés	(317)	(407)	(342)	(208)	(168)	(143)	(525)	(575)	(485)
Provision	(786)	(804)	(699)	(208)	(168)	(143)	(994)	(972)	(842)
Excédent des actifs	469	397	357	-	-	-	469	397	357

S'agissant des autres régimes, la sensibilité d'une modification d'hypothèse relative à l'évolution des dépenses de santé d'un point aurait les effets suivants :

(en millions d'€)

	Augmentation de 1 point	Diminution de 1 point
Effet sur la charge relative aux services de l'exercice et sur la charge d'intérêt	0,04	(0,04)
Effet sur la dette actuarielle	0,05	(0,05)

e) Quasi-disponibilités et placements à court terme

Le Groupe détient divers titres négociables et dépôts, qui sont classés dans le bilan en placements à court terme disponibles à la vente. Ces titres sont évalués au plus faible du coût historique et de la valeur de marché. En normes françaises, il n'est pas possible de comptabiliser les gains latents reflétant les ajustements à la valeur de marché. En normes américaines, ces titres sont comptabilisés à leur valeur de marché, incluant des pertes et gains non réalisés nets d'impôts et classés en capitaux propres ("other comprehensive income").

Au 31 mars 2002 et 2003, respectivement, il en résulte une augmentation des Quasi-disponibilités et placements à court terme et des Capitaux propres de € 2 millions, de € 1 million.

f) Réévaluations d'actifs

Lors de la création de GEC ALSTHOM N.V. en 1989, certaines activités apportées par les actionnaires ont été réévaluées et comptabilisées à une valeur différente de la valeur historique utilisées par les actionnaires. En normes américaines, la valeur de ces activités est comptabilisée à la valeur historique.

En normes françaises, les actifs peuvent faire l'objet d'une réévaluation et être maintenus à leur juste valeur. Ces réévaluations sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres en réserves de réévaluation. En normes américaines, les actifs sont comptabilisés à leur valeur historique et ne peuvent faire l'objet d'une réévaluation.

luation à moins d'être acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprise.

Au 31 mars 2002, cette différence réduit la valeur des terrains de € 91 millions, celles des bâtiments de € 72 millions nets, augmente les écarts d'acquisitions nets de € 17 millions et diminue les capitaux propres de € 146 millions.

Au 31 mars 2003, cette différence diminue les terrains de € 39 millions, les bâtiments de € 53 millions nets, augmente les écarts d'acquisition de € 17 millions et diminue les capitaux propres de € 75 millions.

Au 31 mars 2004, cette différence diminue les terrains de € 39 millions, les bâtiments de € 39 millions nets, et diminue les capitaux propres de € 78 millions.

La différence de valeurs de ces actifs entraîne un ajustement des amortissements / dépréciations entre les normes américaines et les normes françaises. De plus, la différence de valeurs de ces actifs influence le montant des résultats nets de cession comptabilisés en normes américaines.

L'ajustement du résultat opérationnel s'élève à € 26 millions, € 71 millions et € (3) millions pour les exercices clos les 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

g) Contrats de location-financement et de location-vente

Le Groupe détient des actifs financés par des contrats de crédit-bail et vend également des biens en location-vente. Le Groupe comptabilise les paiements faits ou reçus dans le cadre de ces contrats en charges ou produits. Les garanties données au titre de ces contrats sont comptabilisées en engagements hors-bilan. En normes américaines, les actifs financés au travers de contrats de crédit-bail sont immobilisés et une dette est comptabilisée dans le bilan ; pour les locations-ventes réalisées avec certains clients, le prix de vente du produit est comptabilisé en produits et les loyers à recevoir sont comptabilisés en créances de location-financement, nettes des revenus non acquis. Cette présentation augmente les immobilisations corporelles de € 112 millions, € 206 millions et € 205 millions ; les créances nettes de location financement de € 757 millions, € 667 millions et € 683 millions ; les dettes financières de € 876 millions, € 877 millions et € 883 millions et entraîne une variation des capitaux propres de € (7) millions, € (4) millions et € 5 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement.

Au 31 mars 2002, 2003 et 2004, le retraitement de ces contrats selon les normes américaines a pour effet d'augmenter le résultat opérationnel de € 12 millions, € 13 millions et € 13 millions, respectivement, et de diminuer le résultat financier de € 18 millions, € 10 millions et € 6 millions, respectivement.

h) Instruments dérivés et activités de couverture

Depuis le 1^{er} avril 2001, le Groupe applique le SFAS 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* et le SFAS 138, *Accounting for Certain Derivative Instruments and Certain Hedging Activities*, un amendement du SFAS 133. Ces textes diffèrent fondamentalement des normes françaises, car ils requièrent que le Groupe comptabilise tous les instruments dérivés, autres que certains dérivés indexés sur les actions du Groupe, dans le bilan à la juste valeur. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures doivent être évalués à leur juste valeur dans le compte de résultat. Si les instruments dérivés sont des couvertures, en fonction de la nature de la couverture, les variations de la juste valeur de ces instruments de couverture seront soit compensées dans le compte de résultat par la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements couverts, soit reconnus en capitaux propres jusqu'à ce que le sous-jacent soit reconnu en compte de résultat. La part inefficace des instruments de couverture est immédiatement reconnue en compte de résultat. Une documentation formalisée montrant la relation entre l'instrument de couverture et l'opération sous-jacente doit être mise en place au moment de l'initiation de la couverture, et l'efficacité de la couverture doit être revue régulièrement.

• Risque de change

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour réduire son exposition aux effets de variation de change. Il doit exister un lien entre l'instrument de couverture et la transaction sous-jacente. La variation de

la juste valeur de l'instrument couvert est comptabilisée pour compenser la réévaluation à la valeur de marché de l'instrument de couverture. Les variations de change du sous-jacent et de la couverture sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des offres commerciales sont des couvertures économiques mais ne sont pas considérées comme des couvertures comptables car la réalisation des opérations prévues n'est pas individuellement suffisamment probable. En conséquence, la variation de la juste valeur est comptabilisée en compte de résultat.

• Risque de taux

Les instruments dérivés sont utilisés pour réduire l'exposition aux fluctuations de taux d'intérêts. Les instruments dérivés utilisés pour couvrir la dette (swaps de taux d'intérêt, swap de devises...), sont des couvertures économiques mais ils ne satisfont pas aux critères pour être qualifiés en termes comptables de couverture. En conséquence, la variation de la valeur de marché des instruments dérivés comptabilisée en compte de résultat est partiellement compensée par la réévaluation à la valeur de marché des éléments couverts.

L'effet sur le résultat net de la première application du SFAS 133 au 31 mars 2001 s'élève à € 37 millions. Au 31 mars 2002, il en résulte une diminution de € 20 millions du résultat opérationnel et une diminution du résultat financier de € 6 millions. Au 31 mars 2003, il en résulte une augmentation de € 73 millions du résultat opérationnel et une augmentation de € 26 millions du résultat financier.

Au 31 mars 2004, il en résulte une diminution de € 14 millions du résultat opérationnel et une diminution de € 24 millions du résultat financier.

i) Rémunération des employés en actions

• Plans d'options d'achat d'actions

Comme mentionné en Note 30, le Groupe a accordé des options d'achat d'actions à certains employés au cours des exercices clos les 31 mars 2000, 2002 et 2003. Les normes françaises ne prévoient pas la comptabilisation de charges de personnel au titre des plans d'options d'achat d'actions destinés aux employés.

En normes américaines, les options d'achat d'actions attribuées dans le cadre des plans du 24 juillet 2001 (n°3), du 8 janvier 2002 (n°5) et du 7 janvier 2003 (n°6) sont considérées comme des plans fixes à caractère salarial. Le plan n°1 accordé en avril 1999 est devenu caduque en avril 2004 suite à la non réalisation des conditions d'exercice dont il était assorti. Tous les plans d'options d'achat d'actions sont comptabilisés selon l'APB 25, *Accounting for Stock Issued to Employees* qui requiert l'utilisation de la méthode de la valeur intrinsèque pour mesurer la charge de rémunération relative aux options d'achat d'actions accordées aux employés.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Ainsi, attendu (i) que les conditions de performance des plans n°3, 5 et 6 n'ont pas été satisfaites au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement ou (ii) que les options d'achat d'actions ont été accordées sans décote, aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée à ce titre au cours des exercices concernés.

j) Coûts de démarrage

Les coûts de démarrage capitalisés par le Groupe en normes françaises et comptabilisés en charges en normes américaines conformément au SOP 98-5, *Reporting of the costs of Start-Up Activities* s'élèvent à € 41 millions, € 21 millions et € 18 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement. L'écart de valeur de certains actifs selon les normes françaises et américaines entraîne un ajustement de la charge d'amortissement pour passer d'une norme à l'autre.

Les ajustements ci-dessus entraînent une diminution du résultat opérationnel de € 2 millions et une augmentation de € 16 millions et € 1 million pour les exercices clos le 31 mars 2002, 2003 et 2004, respectivement. L'augmentation sur l'exercice 2003 résulte du fait que certains coûts de démarrage précédemment capitalisés ont été comptabilisés en charge durant la période dans les comptes primaires établis en normes françaises.

k) Intérêts minoritaires de 49 % dans ALSTOM Ferroviaria

Comme mentionné dans la Note 7, dans le cadre de l'acquisition de 51 % de Fiat Ferroviaria (renommé ALSTOM Ferroviaria) en octobre 2000, le Groupe et Fiat ont conclu un accord comportant une option d'achat et de vente réciproque des 49 % restants. En normes françaises, le Groupe a comptabilisé l'acquisition de 51 % d'ALSTOM Ferroviaria et des intérêts minoritaires pour 49 %. En normes américaines, comme le prix d'exercice et les autres termes de l'option étaient déjà déterminés, le Groupe a comptabilisé l'acquisition à 100 % et a reconnu une dette au titre des 49 % non encore acquis juridiquement.

Le 16 avril 2002, l'option de rachat amenant le Groupe à acheter les 49 % restants du capital a été exercée par Fiat Spa pour un montant de € 154 millions entraînant une augmentation des écarts d'acquisition de € 158 millions en normes françaises.

Au 31 mars 2002, cette différence augmente les écarts d'acquisition, net de € 152 millions, diminue les capitaux propres de € 5 millions, diminue les intérêts minoritaires de € 3 millions et augmente les dettes financières de € 154 millions.

Depuis le 31 mars 2003, cette différence diminue les écarts d'acquisition, nets de € 5 millions et diminue les capitaux propres de € 5 millions.

L'impact était de € (10) millions sur le résultat opérationnel et de € (3) millions sur le résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2002.

l) Autres différences

Dans le cadre d'un accord comportant une option d'achat et de vente, deux navires vendus à un client sont susceptibles d'être restitués au Groupe qui pourra en disposer pour les revendre. En normes françaises, la marge est calculée en appliquant un pourcentage d'avancement par rapport à la marge à terminaison. En normes américaines, le chiffre d'affaires et le coût des ventes ont été différés pour un montant de € 163 millions et € 161 millions respectivement jusqu'à l'expiration de l'option.

Le Groupe a conclu durant l'exercice clos le 31 mars 1999 un accord de cession des terrains à des tiers en plusieurs étapes. En normes françaises, la vente a été reconnue en compte de résultat à la signature du contrat. En normes américaines, cette vente est reconnue seulement quand certaines conditions sont remplies. En conséquence, le résultat net de cession n'a pas été comptabilisé au moment de la vente. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, le résultat net de cession a été reconnu pour un montant de € 1 million, les critères de reconnaissance de ce résultat étant satisfaits.

En normes françaises, le Groupe a comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 1999 une provision pour risque fiscal par imputation sur les capitaux propres liée à la réorganisation qui a eu lieu avant l'introduction en Bourse. Le risque qu'une perte survienne était et est toujours considéré comme raisonnablement possible et en conséquence, en normes américaines, conformément au SFAS 5, *Accounting for contingencies*, seule une mention en annexe de ce passif éventuel est requise.

m) Méthodes de consolidation –

Participations et entités contrôlées par le Groupe

• Entités ad-hoc

Certaines entités ad-hoc ne sont pas consolidées en normes françaises (voir Note 25 (a)), le Groupe ne détenant aucun titre de propriété dans ces entités. En normes américaines ces entités sont consolidées car le Groupe conserve certain(e)s des risques et opportunités associés à la propriété.

La structure Cruiseinvest dont les principaux actifs sont six navires de croisières n'est pas consolidée en normes françaises, le Groupe ne détenant aucun titre de propriété dans cette structure. Le Groupe étant considéré comme l'un des premiers bénéficiaires de cette structure, cette dernière est consolidée en normes américaines (voir Note 25 (b)).

En normes américaines, la valeur comptable des navires de croisières a été dépréciée en application du SFAS 144 au 31 mars 2002, 2003 et 2004 pour un montant de Dollar US 126 millions (€ 144 millions, € 115 millions et € 103 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement). Cette perte est compensée,

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

compte tenu de la consolidation de Cruiseinvest en normes américaines, par la reprise de la provision relative au financement des ventes comptabilisée en normes françaises pour couvrir la part du Groupe dans l'exposition au risque Cruiseinvest.

Au 31 mars 2002, les pertes nettes additionnelles de € 19 millions résultant de la consolidation de Cruiseinvest sont allouées au Groupe. Au 31 mars 2003, sur le total des pertes cumulées de € 54 millions résultant de la consolidation de Cruiseinvest, € 15 millions sont alloués au Groupe et € 39 millions aux intérêts minoritaires.

Au 31 mars 2004, sur le total des pertes cumulées de € 63 millions résultant de la consolidation de Cruiseinvest, € 63 millions sont alloués aux intérêts minoritaires.

Les pertes encourues au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement, incluant la dépréciation des navires dans le cadre de l'application du SFAS 144 ont été allouées entre le Groupe et les intérêts minoritaires dans Cruiseinvest en fonction de l'exposition du Groupe sur la base de son investissement et des garanties données.

Pour les exercices clos les 31 mars 2002, 2003 et 2004, la consolidation des entités ad-hoc mentionnées ci-dessus et Cruiseinvest conduit aux ajustements suivants des bilans consolidés :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Autres immobilisations, nettes	(377)	(365)	(167)
Navires, net	872	791	685
Créances nettes de location financement	923	770	677
Autres créances, nettes	79	57	44
Total des ajustements - Actif	1 497	1 253	1 239
Capitaux propres	(19)	(15)	-
Intérêts minoritaires	-	(39)	(63)
Provisions pour risques et charges	(144)	(140)	(140)
Dettes financières	1 660	1 444	1 437
Autres dettes	-	3	5
Total des ajustements - Passifs	1 497	1 253	1 239

La consolidation des entités ad-hoc mentionnées ci-dessus réduit l'encours de financement des ventes décrit dans la note 27 (a) (2) de € 826 millions, € 719 millions et € 485 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004, respectivement.

• Autres entités

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, sans que cela ait un effet significatif sur les résultats nets, le total des actifs et les capitaux propres, le Groupe, pour des raisons pratiques, a comptabilisé en titres non consolidés évalués au coût d'acquisition certaines sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable mais pas le contrôle. Au 31 mars 2003 et 2004, il n'existait pas de différence dans les méthodes de consolidation entre normes américaines et normes françaises.

En normes américaines, les sociétés dans lesquelles est exercée une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

n) Résultat net de cession d'activités

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, le Groupe a vendu son Secteur Contracting et la société GTRM. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a vendu son Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion) et ses activités de Turbines Industrielles. La valeur nette comptable de ces Secteurs/activités est différente en normes américaines et en normes françaises du fait d'ajustements en normes américaines alloués à ces Secteurs/activités. Ces ajustements résultent de différences de traitement comptable des charges de restructuration, des opérations de cessions-bail, des écarts d'acquisition et des impôts différés correspondants.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Le tableau ci-dessous résume l'impact total sur la plus ou moins-value de cession d'activités en normes américaines :

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Restructuration (voir Note 33 (A) (c))	39	-	55
Cession-bail (voir Note 33 (A) (o))	-	-	50
Amortissement des écarts d'acquisition (voir Note 33 (A) (b))	-	-	(87)
Impact de la fiscalité sur les ajustements ci-dessus	-	-	(34)
Ajustement en normes américaines de la plus ou moins value sur cessions d'activités	39	-	(16)

o) Comptabilisation des cessions bail

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a cédé une partie de son parc immobilier.

Ces immeubles ont été repris en locations sur des périodes pouvant aller jusqu'à quinze ans. En normes françaises, une plus-value de € 59 millions a été comptabilisée. En normes américaines, cette plus-value a été augmentée de € 50 millions suite à l'annulation de la réévaluation des actifs effectuée en 1989. (voir Note (A) (f)).

En normes américaines, ces opérations de cessions bail ont quasiment toutes été qualifiées comme des contrats de locations financement et la plus-value correspondante a été amortie sur la durée de location du bien. Par conséquent, la plus-value a été différée pour un montant de € 106 millions au 31 mars 2003.

L'amortissement de cette plus-value différée entraîne une augmentation du résultat opérationnel de € 6 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

La différence de valeur nette comptable des actifs en normes américaines affecte le montant des plus ou moins values sur les cessions

Ce retraitement impacte les capitaux propres comme suit :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2003	2004
Impact de l'ajustement US GAAP sur les capitaux propres d'ouverture	-	(106)
Impact sur les plus ou moins values de cession des actifs immobilisés	(106)	(17)
Impact sur les plus ou moins values de cession d'activités (voir Note 33 (A) (n))	-	50
Impact de l'ajustement US GAAP sur les capitaux propres de clôture	(106)	(73)

p) Création d'activités contrôlées conjointement

La création de la joint-venture AAP en juillet 1999 a été comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe sur la base des valeurs comptables historiques. Cependant, la différence entre la valeur comptable historique et l'investissement du Groupe dans AAP correspondant au paiement effectué à ABB, a conduit à la reconnaissance d'un écart d'acquisition en normes françaises. En normes américaines, cette différence n'est pas comptabilisée en écart d'acquisition car elle est relative à la création d'une joint-venture et non pas à un regroupement d'entreprises.

d'activités. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a cédé son secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion) et ses activités de Turbines Industrielles venant ainsi diminuer la moins value sur cession d'activités de € 50 millions.

Au 31 mars 2004, le montant résiduel de la plus value différée du 31 mars 2003 est de € 50 millions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a continué de céder des actifs de son parc immobilier. Une partie de ces immeubles a été reprise en locations sur des périodes pouvant aller jusqu'à douze ans. En normes françaises, une plus-value de € 25 millions a été comptabilisée, hors effet de cession du secteur T&D et des activités des Turbines Industrielles. En normes américaines, ces opérations de cessions bail ont quasiment toutes été qualifiées comme des contrats de locations financement et la plus-value correspondante a été amortie sur la durée de location du bien.

En normes américaines, cette plus-value a été différée pour un montant de € 23 millions au 31 mars 2004 diminuant le résultat opérationnel du même montant.

En normes américaines, cette différence a été allouée aux actifs sous-jacents correspondants de la joint-venture et amortie sur la durée de vie respective de ces actifs. Dans le cas présent, la période d'amortissement de ces actifs sous-jacents est estimée à environ 20 ans, et en conséquence il n'existe pas de différence significative entre les normes françaises et les normes américaines au niveau de la charge d'amortissement de la période.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Les tableaux de passage du résultat net et des capitaux propres du Groupe pour les exercices clos les 31 mars 2002, 2003 et 2004 entre les normes françaises et les normes américaines se présente comme suit :

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2002	2003	2004	2004 (*) <i>(en millions de US Dollars)</i>
<i>(en millions d'€)</i>				
Résultat net en normes françaises ⁽¹⁾	(139)	(1 432)	(1 836)	(2 244)
Ajustements réalisés dans le cadre du 20-F	-	(56)	48	59
Résultat net ajusté dans le cadre du 20-F	(139)	(1 488)	(1 788)	(2 185)
(a) Regroupement d'entreprises	(263)	-	-	-
(b) Amortissement des écarts d'acquisition	-	284	256	313
(c) Provisions pour restructuration	(70)	(15)	169	207
(f) Réévaluation des actifs	26	71	(3)	(4)
(g) Locations ventes	(6)	3	7	9
(h) Instruments dérivés	11	99	(38)	(46)
(j) Coûts de démarrage	(2)	16	1	1
(k) Intérêts minoritaires dans Alstom Ferroviaria	(3)	-	-	-
(l) Autres retraitements	1	-	-	-
(m) Périmètre de consolidation	(19)	(1)	15	18
(n) Résultat net de cessions d'activités	39	-	(16)	(20)
(o) Comptabilisation des cessions bail	-	(106)	(17)	(21)
Impact fiscal des retraitements ci-dessus	129	(4)	(36)	(44)
(b) Dépréciation des impôts différés actifs, nets	-	-	(1 317)	(1 610)
Résultat net en normes américaines	(296)	(1 141)	(2 767)	(3 382)

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,22 US Dollar pour 1 € ; le cours d'achat à minuit du 31 mars 2004.

(1) tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 2 Juillet 2003 pour l'exercice clos le 31 Mars 2003 et tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 25 Mai 2004 pour l'exercice clos le 31 Mars 2004

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

► AU 31 MARS

2002

2003

2004

2004 (*)

(en millions de
US Dollars)

(en millions d'€)

Capitaux propres en normes françaises ⁽¹⁾	1 752	758	29	35
Ajustements réalisés dans le cadre du 20-F	-	(51)	-	-
Capitaux propres ajustés dans le cadre du 20-F	1 752	707	29	35
(a) Regroupement d'entreprises	(1 698)	(1 698)	(1 698)	(2 076)
(b) Evaluation des écarts d'acquisition	-	284	453	554
(c) Provisions pour restructuration	(217)	(232)	(8)	(10)
(d) Engagements de retraite	(194)	(798)	(838)	(1 024)
(e) Evaluation des quasi-disponibilités	2	1	-	-
(f) Réévaluation des actifs	(146)	(75)	(78)	(95)
(g) Locations ventes	(7)	(4)	5	6
(h) Instruments dérivés	(34)	65	27	33
(i) Coûts de démarrage	(41)	(21)	(18)	(22)
(k) Intérêts minoritaires dans Alstom Ferroviaria	(5)	(5)	(5)	(6)
(l) Autres retraitements	13	13	13	16
(m) Périmètre de consolidation	(19)	(15)	-	-
(o) Comptabilisation des cessions bail	-	(106)	(73)	(89)
Impact fiscal des retraitements ci-dessus	435	635	572	699
(b) Dépréciation des impôts différés actifs, nets	-	-	(1 584)	(1 936)
Capitaux propres en normes américaines	(159)	(1 249)	(3 203)	(3 915)

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,22 US Dollar pour 1 € ; le cours d'achat à minuit du 31 mars 2004.

(1) tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 2 Juillet 2003 pour l'exercice clos le 31 Mars 2003 et tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 Mai 2004 pour l'exercice clos le 31 Mars 2004

Le tableau de passage en normes américaines des capitaux propres au 31 mars 2002, 2003 et 2004 est le suivant :

► AU 31 MARS

2002

2003

2004

2004 (*)

(en millions de
US Dollars)

(en millions d'€)

Capitaux propres à l'ouverture en normes américaines	420	(159)	(1 249)	(1 526)
Résultat net	(296)	(1 141)	(2 767)	(3 382)
Autres réserves ("other comprehensive income")				
Écarts de conversion	(80)	(170)	82	100
Passif minimum additionnel lié aux engagements de retraite	(145)	(604)	(40)	(49)
Gains non réalisés sur placements à court terme	-	(1)	(1)	(1)
Impact fiscal des retraitements ci-dessus	60	204	6	7
Dépréciation de l'impact fiscal sur passif minimum additionnel	-	-	(267)	(326)
Dividendes payés	(118)	-	-	-
Augmentation de capital	-	622	1 033	1 262
Capitaux propres à la clôture en normes américaines	(159)	(1 249)	(3 203)	(3 915)

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,22 US Dollar pour 1 € ; le cours d'achat à minuit du 31 mars 2004.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

B Éléments affectant la présentation des comptes consolidés

a) Activités cédées ou en cours de cession

En normes françaises, les activités cédées ou en cours de cession sont présentées comme telles seulement quand les accords de cession ont été signés avant la date de clôture et que le transfert de contrôle et de l'influence sont effectifs avant la clôture des comptes. Les activités cédées ou en cours de cession n'ont pas d'effet sur la présentation des bilans et comptes de résultat consolidés avant la date du transfert de propriété.

En normes américaines, la cession d'une activité ou d'une partie d'une activité doit être présentée en "Activités cédées ou en cours de cession" dès que certains critères du SFAS 144, *Accounting for the Impairment or disposal of long-lived assets* sont remplis notamment un engagement formel de cession annoncé par la direction et la mise en place d'un plan d'actions pour la cession (la signature d'un contrat de cession n'étant pas nécessaire avant la date de clôture).

Les produits et charges des activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une seule ligne des comptes de résultats rétrospectivement pour toutes les périodes présentées et les actifs et passifs relatifs à ces activités sont isolés des autres actifs et passifs dans le dernier bilan présenté.

• *Secteur Contracting*

Le 20 juillet 2001, le Groupe a signé un accord ferme de cession de son secteur Contracting à CDC Equity Capital.

En conséquence, le Secteur Contracting n'est plus consolidé en normes françaises depuis le 30 juillet 2001.

• *Secteur Transmission & Distribution*

Début janvier 2004, le Groupe a cédé son Secteur T&D à l'exclusion de l'activité Power Conversion qui est conservée. Le prix de vente total est de € 957 millions (sous réserve d'ajustements définitifs du prix) dont € 89 millions ont été déposés sous séquestre au 31 mars 2004.

En conséquence, le Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion) n'est plus consolidé depuis le 31 décembre 2003.

• *Segment des Turbines Industrielles*

En avril 2003, le Groupe a signé un accord ferme de vente de ses activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances ainsi que de ses turbines industrielles à vapeur, en deux transactions. La première transaction porte sur les activités de turbines à gaz de petite puissance, la deuxième sur les turbines à gaz de moyenne puissance ainsi que les turbines industrielles à vapeur.

La clôture de la vente des activités de turbines à gaz de petite puissance est intervenue en avril 2003. En août 2003, la conclusion de la majeure partie de la cession des turbines à gaz de moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur (à l'exclusion des activités américaines) est intervenue suite à l'approbation de la Commission Européenne et des autorités américaines de contrôle des fusions.

Le prix de vente total est de € 970 millions dont € 125 millions ont été déposés sous séquestre au 31 mars 2004.

Ces activités ne sont plus consolidées en normes françaises depuis leurs dates respectives de cession.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

La décision de vendre le secteur Transmission et Distribution et le segment des Turbines Industrielles conduit, en normes américaines, à réduire les actifs et des passifs au 31 mars 2003 des montants présentés ci-dessous :

ACTIFS ET PASSIFS DISPONIBLES À LA VENTE

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

2003

Disponibilités	114
Quasi disponibilités et placements à court terme	10
Créances clients et autres créances, nettes	1 307
Stocks et travaux en-cours, nets	1 011
Immobilisations corporelles, nettes	505
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets	1 030
Impôts différés actifs	103
Autres actifs	22
Actifs disponibles à la vente	4 102
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	1 402
Avances et acomptes reçus	390
Autres passifs	580
Dettes financières	64
Intérêts minoritaires	-
Passifs disponibles à la vente	2 436

La cession du Secteur Contracting, du Secteur Transmission & Distribution et de l'activité de Turbines Industrielles a eu pour effet de réduire, en normes américaines, les produits et les charges au 31 mars 2002, 2003 et 2004 des montants présentés ci-dessous :

PRODUITS ET CHARGES

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Chiffres d'affaires	5 025	4 322	2 330
Dont produits	3 581	3 464	2 037
Dont services	1 444	858	293
Coûts des ventes	(3 904)	(3 267)	(1 736)
Dont produits	(2 756)	(2 648)	(1 520)
Dont services	(1 148)	(619)	(216)
Frais commerciaux	(388)	(366)	(221)
Frais de recherche et développement	(162)	(153)	(85)
Frais généraux et administratifs	(328)	(257)	(177)
Charges de restructuration	(85)	(91)	(64)
Amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles	(83)	(11)	(2)
Résultats nets de cessions de titres	-	(2)	-
Autres produits (charges)	3	(7)	(3)
Résultat opérationnel	78	168	42
Résultat financier	(1)	(15)	(10)
Impôt sur les bénéfices	(38)	(15)	(6)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	1	-
Intérêts minoritaires	(2)	(2)	-
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	37	137	26

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

b) Cycle d'exploitation

Les principales activités de construction d'infrastructure du Groupe sont généralement réalisées sous forme de contrats à prix fixe. La durée de ces contrats varie mais s'échelonne généralement entre un et cinq ans.

Les normes américaines permettent de présenter un bilan sans distinguer la part à moins d'un an de celle à plus d'un an car les éléments liés au contrat ont une période de réalisation et d'achèvement supérieure à un an.

c) Comptabilisation des contrats

En normes françaises, les provisions pour pertes à terminaison sont présentées en Provisions pour risques et charges. En normes américaines, elles sont imputées sur les en cours des contrats correspondants.

Cette présentation réduit les en cours sur contrats ainsi que les provisions pour risques et charges de € 306 millions, € 185 millions et € 112 millions au 31 mars 2002, 2003 et 2004 respectivement.

d) Résultat opérationnel

En normes américaines, certains éléments tels que les dépenses de restructuration, les indemnités de départ à la retraite et autres pensions, les résultats nets sur cession d'immobilisations corporelles et financières (à l'exclusion du résultat de cessions des activités cédées), la participation des salariés, les autres provisions non récurrentes et les autres produits et charges classés en "autres produits (charges), nets" sont classés en charges ou produits opérationnels en normes américaines. De plus, l'amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles sont aussi classés en charges opérationnelles.

En plus des ajustements du résultat opérationnel en normes américaines décrits dans la Note 33 (A), les reclassifications présentées ci-dessus diminuent le résultat opérationnel de € 846 millions, € 622 millions et € 1 165 millions pour les exercices clos les 31 mars 2002, 2003 et 2004, respectivement.

e) Actions préférentielles remboursables d'une filiale

Le 30 mars 2001, une filiale consolidée de Alstom Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant total de € 205 millions. Les normes françaises requièrent que les actions préférentielles remboursables soient présentées au bilan consolidé en "instrument de capital à long terme" entre les capitaux propres et la dette financière. En conséquence, les dividendes relatifs à ces actions préférentielles étaient présentés sur une ligne spécifique en dessous du Résultat avant impôt. En normes américaines, les actions préférentielles remboursables d'une filiale consolidée souscrites par des tiers sont classées en intérêts minoritaires au bilan consolidé et les dividendes y afférents sont classés en intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé.

La différence ci-dessus avait pour effet d'augmenter les intérêts minoritaires de € 205 millions du bilan consolidé établi en normes françaises au 31 mars 2002. Le résultat des intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31 mars 2002 était réduit de € 14 millions.

Comme décrit dans la Note 22, l'augmentation de capital de juillet 2002 a déclenché, comme prévu au contrat, le remboursement des actions préférentielles le 31 mars 2006. En conséquence, ces actions ont été reclassées en dette à long terme et les intérêts associés ont été classés en charges d'intérêts dans le résultat financier tant en normes françaises qu'américaines.

f) Obligations remboursables en action

Le Groupe a émis 643 795 472 obligations remboursables en actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 au prix de € 1,4 par obligation avec un nominal de € 1,25.

Au 31 mars 2004, 108 731 456 obligations non encore remboursées sont classées en dettes financières dans la présentation du bilan en normes américaines. Cette classification est conforme au traitement de ces instruments financiers convertibles en action tel que défini par l'ABP 14 "Accounting for convertible debt and debt issued with stock purchase warrants".

g) Tableau de flux de trésorerie

En normes françaises, le tableau des flux de trésorerie consolidés réconcilie les variations des disponibilités et quasi-disponibilités et les placements à court terme nettes des variations de la dette financière. En normes américaines, il réconcilie la variation des disponibilités et quasi-disponibilités. Pour les exercices clos les 31 mars 2002, 2003 et 2004 cette différence de présentation conduit aux ajustements ci-dessous du tableau des flux de trésorerie consolidés en normes françaises :

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	-	-	-
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	(60)	112	(12)
Ajustements de la variation nette de la trésorerie d'investissement	(60)	112	(12)
Diminution (augmentation) des quasi-disponibilités et placements à court terme	143	20	90
Augmentation (diminution) des dettes financières	(266)	(12)	(1 915)
Ajustements de la variation nette de la trésorerie de financement	(123)	8	(1 825)
Ajustements des effets nets des variations des taux de conversion et autres changements	152	365	(19)
Total des ajustements	(31)	485	(1 856)
Ajustements à l'ouverture entre la dette nette et les disponibilités ⁽¹⁾	5,735	5,704	6 189
Ajustements à la clôture entre la dette nette et les disponibilités ⁽¹⁾	5,704	6,189	4 333

(1) dont € 114 millions liés aux activités cédées au 31 mars 2003.

Comptes consolidés en normes américaines

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004	2004(*)
				(en millions de US Dollars)
Chiffres d'affaires	18 428	17 029	14 358	17 551
Dont produits	13 960	12 910	10 749	13 139
Dont services	4 468	4 119	3 609	4 412
Coûts des ventes	(16 431)	(16 189)	(12 756)	(15 593)
Dont produits	(13 097)	(13 125)	(10 021)	(12 250)
Dont services	(3 334)	(3 064)	(2 735)	(3 343)
Frais commerciaux	(690)	(604)	(564)	(689)
Frais de recherche et développement	(413)	(469)	(388)	(474)
Frais généraux et administratifs	(896)	(809)	(636)	(777)
Coûts de restructuration	(221)	(192)	(395)	(483)
Amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles	(185)	(56)	(58)	(71)
Résultats nets de cessions de titres ⁽⁴⁾	1	(33)	(18)	(22)
Autres produits (charges)	(17)	(44)	(178)	(218)
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	(424)	(1 367)	(635)	(776)
Résultat financier ⁽²⁾	(326)	(251)	(542)	(663)
Impôt sur les bénéfices ⁽³⁾	262	312	(1 631)	(1 993)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	1	2	-	-
Intérêts minoritaires	(28)	26	37	45
Résultat net des activités courantes avant effet cumulé du changement de principe comptable relatif aux instruments dérivés et opérations de couverture et résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(515)	(1 278)	(2 771)	(3 387)
Effet cumulé du changement de principe comptable relatif aux instruments dérivés et opérations de couverture	37	-	-	-
Plus ou moins values de cessions des activités cédées ⁽⁵⁾	145	-	(22)	(27)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ⁽⁴⁾	37	137	26	32
Résultat net	(296)	(1 141)	(2 767)	(3 382)

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,22 US Dollar pour 1 € ; le cours d'achat à minuit du 31 mars 2004.

(1) Voir Notes 33 (A) (b), (c), (f), (g), (h), (k), (l), (j), (m), et (o) et Notes 33 (B) (a) et (d)

(2) Voir Note 33 (A) (h) (g) et (m).

(3) Voir Note 33 (A) (b)

(4) Voir Note 33 (B) (a)

(5) Le résultat net de cession des activités cédées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002 précédemment présenté en "résultats nets de cessions de titres" a été reclassé en "plus ou moins values de cessions des activités cédées" sans effet sur le résultat net de l'exercice clos le 31 mars 2002.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

BILANS CONSOLIDÉS

► AU 31 MARS

	2002	2003 (**)	2004	2004 (*) (en millions de US Dollars)
<i>(en millions d'€)</i>				
Disponibilités	1 905	1 514	1 427	1 744
Quasi-disponibilités et placements à court terme	333	133	39	28
Créances clients et autres créances, nettes	8 111	5 908	5 553	6 788
Stocks et travaux en-cours, nets ⁽¹⁾	5 287	3 412	2 775	3 392
Immobilisations corporelles, nettes ⁽²⁾	3 567	2 710	2 363	2 888
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets ^{(3) (9)}	4 587	3 509	3 471	4 243
Impôts différés actifs, net de dépréciation ^{(8) (9)}	1 366	1 858	-	-
Autres actifs ⁽⁴⁾	2 927	2 589	2 570	3 162
Actifs disponibles à la vente (**)	-	4 102	-	-
Total actifs	28 083	25 735	18 198	22 245
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	10 137	8 103	7 105	8 685
Avances et acomptes reçus	4 221	3 151	2 714	3 318
Impôts différés passifs ⁽⁸⁾	53	28	-	-
Autres passifs ⁽⁵⁾	4 805	4 622	4 733	5 785
Dettes financières ⁽⁶⁾	8 727	8 588	6 844	8 366
Intérêts minoritaires ⁽⁷⁾	299	56	5	6
Passifs disponibles à la vente (**)	-	2 436	-	-
<i>Capitaux propres :</i>				
Capital	1 292	1 690	1 321	1 615
Primes	85	309	64	78
Réserves	(1 258)	(2 399)	(3 519)	(4 302)
Autres réserves ("other comprehensive income")	(278)	(849)	(1 069)	(1 306)
Total capitaux propres	(159)	(1 249)	(3 203)	(3 915)
Total passif et capitaux propres	28 083	25 735	18 198	22 245

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,22 US Dollar pour 1 € ; le cours d'achat à minuit du 31 mars 2004.

(**) Voir Note 33 (B) (a)

(1) Voir Note 33 (B) (c)

(2) Voir Notes 33 (A) (f), (g), (j), (m)

(3) Voir Note 33 (D) (a)

(4) Voir Notes 33 (A) (g), (m)

(5) Voir Notes 33 (A) (c) (d), (m) et (l) et Note 33 (B) (c)

(6) Voir Note 33 (D) (g)

(7) Voir Note 33 (A) (m), (k) et B(e)

(8) Voir Note 33 (A) (b)

(9) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, le Groupe n'a pas reconnu d'impôts différés passifs relatifs aux immobilisations incorporelles constatées lors de l'acquisition d'ABB ALSTOM Power par un montant de € 1 242 millions. L'impact sur le résultat net n'étant pas significatif, il n'a pas été présenté. La reconnaissance des impôts différés passifs, présenté en diminution des impôts différés actifs, a généré une augmentation des écarts d'acquisition au 31 mars 2002 et 2003.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

RÉSULTAT NET PAR ACTION

En normes américaines, le résultat net par action est calculé en application du SFAS 128, *Earnings Per Share* tel que présenté ci-dessous :

► AU 31 MARS

(en millions d'€, sauf nombre d'actions et information par action)

	2002	2003	2004
Numérateur			
Résultat des activités courantes	(515)	(1 278)	(2 771)
Résultat des activités cédées ou en cours de cession ⁽¹⁾	182	137	4
Impact des changements de principes comptables	37	-	-
Résultat net par action en normes américaines	(296)	(1 141)	(2 767)
Dénominateur (nombre d'actions)			
Nombre moyen pondéré d'actions – normal et dilué	215 387 459	265 092 257	451 367 698
Résultat net par action normal et dilué			
Résultat des activités courantes	(2,39)	(4,82)	(6,14)
Résultat des activités cédées ou en cours de cession	0,85	0,52	0,01
Impact des changements de principe comptable	0,17	-	-
Résultat net en normes américaines	(1,37)	(4,30)	(6,13)

(1) dont € 145 millions et € (22) millions de résultat de cession liés aux cessions réalisées durant les exercices clos les 31 mars 2002 et 2004.

Le Groupe utilise la méthode de "Treasury stock" pour déterminer le nombre d'actions à émettre dans le cadre du plan du Groupe.

Le nombre d'actions après dilution pour les exercices clos les 31 Mars 2002 et 2003, respectivement exclut les 445 580 et 57 100 actions additionnelles potentielles liées aux plans d'options d'achat d'actions réservés aux employés. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2004, la base de calcul exclut 29 194 396 obligations remboursables en actions non remboursées à la clôture. Ces actions ont été exclues du calcul du résultat net dilué par actions étant donné leur caractère relutif.

D Informations complémentaires en normes américaines

a) Informations spécifiques au SFAS 142

La norme SFAS 142 impose de publier une reconstitution de ce qu'aurait été le résultat net par action avant les éléments extraordinaires et le résultat net s'il n'avait pas été tenu compte de la charge d'amortissement comptabilisée (en tenant compte de l'effet impôts) sur les écarts d'acquisition de chacune des périodes présentées.

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€, sauf information par action)

	2002	2003	2004
Résultat net en normes américaines	(296)	(1 141)	(2 767)
Amortissement des écarts d'acquisition	204	-	-
Résultat net ajusté	(92)	(1 141)	(2 767)
Résultat net par action	(1,37)	(4,30)	(6,13)
Amortissement des écarts d'acquisition	0,95	-	-
Résultat net ajusté par action	(0,42)	(4,30)	(6,13)

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Les variations au cours de l'exercice 2003 de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition, nets par Secteur se présentent comme suit :

	Valeur nette au 31 mars 2002	Acquisitions/ Cessions	Écarts de conversion et autres variations	Valeur nette au 31 mars 2003
<i>(en millions d'€)</i>				
Power Environment	697	(2)	10	705
Power Turbo-Systems	-	-	-	-
Power Service	1 168	-	38	1 206
Transport	604	-	(11)	593
Marine	2	-	-	2
Power Industrial Turbines	392	-	3	395
Transmission & Distribution	481	4	(15)	470
Autres	73	(10)	(63)	-
Écart d'acquisition, net ⁽²⁾	3 417	(8)	(38)	⁽¹⁾ 3 371

(1) dont € 866 millions liés aux activités cédées.

(2) voir Notes 33 (A) (a) (b) (c) (f) et (k).

Les variations au cours de l'exercice 2004 de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition, nets par Secteur se présentent comme suit :

	Valeur nette au 31 mars 2003	Acquisitions/ Cessions	Écarts de conversion et autres variations	Valeur nette au 31 mars 2004
<i>(en millions d'€)</i>				
Power Environment	705	-	-	705
Power Turbo-Systems	-	-	-	-
Power Service	1 206	(55)	(1)	1 150
Transport	593	1	3	597
Marine	2	-	-	2
Power Industrial Turbines	395	(395)	-	-
Transmission & Distribution	470	(405)	(65)	-
Power Conversion	-	(1)	57	56
Autres	-	-	5	5
Écart d'acquisition, net ⁽²⁾	⁽¹⁾ 3 371	(855)	(1)	2 515

(1) dont € 866 millions liés aux activités cédées.

(2) voir Notes 33 (A) (a) (b) (c) (f) and (k).

Les autres immobilisations incorporelles, nettes identifiables en normes américaines sont les suivantes :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002			2003			2004		
	Valeur Brute	Amortis- sements cumulés	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortis- sements cumulés	Valeur Nette ⁽¹⁾	Valeur Brute	Amortis- sements cumulés	Valeur Nette
Technologie	758	(68)	690	823	(109)	714	716	(127)	589
Base clients	497	(48)	449	497	(72)	425	432	(84)	348
Licences	34	(3)	31	34	(5)	29	24	(5)	19
Total	1 289	(119)	1 170	1 354	(186)	1 168	1 172	(216)	956

(1) dont € 164 millions liés aux activités cédées au 31 mars 2003.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

La charge d'amortissements pour l'exercice clos au 31 mars 2004 est de € 58 millions (excluant € 2 millions liés à des activités cédées ou en cours de cession) et devrait rester stable au cours des cinq prochains exercices.

b) Rémunérations des employés en actions

En application des dispositions du SFAS 123, *Accounting for Stock Based Compensation*, le Groupe a fourni une information pro forma comme si le Groupe mesurait la valeur de marché des options à la date d'attribution.

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions d'€, sauf nombre d'actions et information par action)

	2002	2003	2004
Résultat net			
Normes américaines	(296)	(1 141)	(2 767)
Pro forma	(331)	(1 173)	(2 781)
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice – Normal et dilué	215 387 459	265 092 257	451 367 698
Résultat pro forma par action – Normal et dilué	(1,54)	(4,42)	(6,16)

Les valeurs de marché des options d'achat d'actions attribuées le 22 avril 1999, le 24 juillet 2001, le 8 janvier 2002 et le 7 janvier 2003 a été estimée selon leur date respective d'attribution en utilisant le modèle de Monte Carlo ou le modèle de Black-Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

	2002 Plans d'option d'actions	2003 Plans d'option d'actions	2004 Plans d'option d'actions
Taux d'intérêts	4 %	3 %	-
Durée de vie	5 ans	6 ans	-
Volatilité	52 %	81 %	-
Dividendes	2 %	-	-

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 est de € 3,8 par option. Aucune option n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004.

c) Impôt sur les bénéfices

Le Groupe reconnaît des impôts différés au titre des pertes reportables lorsqu'il est raisonnablement certain que ces actifs seront recouverts dans les années futures. En normes américaines, les impôts différés sont reconnus lorsqu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts afférents seront recouverts. Le Groupe ne comptabilise pas certains passifs d'impôts qui sont par nature des différences permanentes, jusqu'à ce qu'il devienne probable que le passif se réalise.

L'utilisation de ces actifs d'impôts dépend des résultats taxables futurs qui seront générés. La Direction pense qu'il est plus probable

qu'improbable que tous les actifs d'impôts seront utilisés dans les années à venir. Le montant des impôts différés actifs nets pourrait être réduit si les prévisions de résultats taxables futurs dans les différentes juridictions fiscales étaient revues à la baisse.

En normes françaises, les impôts différés actifs sont présentés sur la base du montant net recouvrable. Conformément au SFAS 109, *Accounting for Income Taxes*, en normes américaines, les impôts différés actifs sont présentés bruts et ensuite diminués des dépréciations afférentes. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés actifs présentés en valeur brute et les dépréciations afférentes :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Impôts différés actifs (après compensation par groupe d'intégration fiscale)	1 636	2 326	2 359
Dépréciations	(270)	(365)	(2 359)
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	1 366	1 961	-
Impôts différés passifs	(53)	(28)	-
Impôts différés actifs nets	1 313	1 933	-

(1) Dont € 103 millions relatifs aux activités cédées au 31 mars 2003.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les impôts différés actifs nets ont augmenté de € 537 millions du fait d'une part de l'augmentation des pertes fiscales reportables reconnues et d'autre part de la diminution des dépréciations résultant de l'adoption d'un plan fiscal pour utiliser les pertes pour lesquelles des provisions avaient été constituées précédemment.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les impôts différés actifs nets ont augmenté de € 620 millions principalement en raison de la reconnaissance d'impôts différés relatifs à la comptabilisation de provisions exceptionnelles et d'autre part la reconnaissance d'impôts différés actifs relatifs à la variation du Passif Minimum Additionnel (PMA) sur les engagements de retraite au cours de l'exercice 2003.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, les impôts différés actifs nets ont été intégralement dépréciés du fait de l'application par le Groupe des règles comptables américaines présentées en Note 33 (A) (b).

Le Groupe n'a pas constaté de produits d'impôt différé sur les résultats de ces filiales étrangères non distribués dans la mesure où il considère que ces résultats seront réinvestis indéfiniment.

Le Groupe a considéré que la détermination du montant de tout passif d'impôt différé non reconnu relatif aux résultats cumulés non distribués des filiales étrangères n'est pas réalisable, dans la mesure où elle dépend de nombreux facteurs qui ne peuvent être connus tant que la décision de rapatrier les résultats n'est pas prise. En outre, aucune provision sur impôt courant n'a été constatée en ce qui concerne les bénéfices rapatriés des filiales du Groupe, du fait que :

- le rapatriement de ces bénéfices serait exempté de taxe pour les filiales détenues à plus de 95 %,
- l'impôt courant qui serait payé lors de la distribution des bénéfices non distribués des filiales détenues à 95% ou moins ainsi que des sociétés mises en équivalence pourrait être annulé par des crédits d'impôt étrangers émanant des entités à travers le monde et qui seraient remboursés au Groupe.

d) Restructurations

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements de la provision pour restructuration en normes américaines pour l'exercice clos le 31 mars 2002. Tous les montants sont exprimés en millions de euros, sauf stipulation contraire :

	Au 31 mars 2001	Charge de l'exercice, nette	Dépenses	Regroupement d'entreprises (Acquisitions/ Cessions)	Écarts de conversion et autres variations (*)	Au 31 mars 2002
(en millions d'€)						
- Indemnités de départ	118	40	(110)	-	15	63
- Autres coûts	-	75	(76)	-	1	-
Power	118	115	(186)	-	16	63
- Indemnités de départ	38	107	(76)	3	2	74
- Autres coûts	9	-	(4)	-	-	5
Transmission & Distribution (**)	47	107	(80)	3	2	79
- Indemnités de départ	3	42	(41)	-	1	5
- Autres coûts	1	9	(9)	-	-	1
Transport	4	51	(50)	-	1	6
- Indemnités de départ	16	33	(28)	(10)	3	14
- Autres coûts	1	-	-	-	-	1
Autres	17	33	(28)	(10)	3	15
Provisions en normes américaines	186	306	(344)	(7)	22	(**)163

(*) Les autres mouvements incluent € 15 millions correspondant au reclassement de provisions sur contrats en provisions pour restructuration

(**) Incluant € 16 millions d'indemnités de départ et autres coûts relatifs à des plans de fermeture.

(***) Incluant Power Conversion compris dans le secteur T&D depuis le 1^{er} avril 2002.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, des provisions pour restructuration relatives au départ d'environ 3 800 employés ont été comptabilisées pour environ € 306 millions. Ces charges de restructuration concernent principalement la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et incluent les principaux plans suivants :

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2002

(en millions d'€)

Power	115
Rationalisation des capacités de production suite à la constitution de la joint venture ABB ALSTOM Power. La rationalisation se traduit principalement par l'élimination des surcapacités et des doublons d'activités parmi les activités apportées à la joint venture. Les coûts qui ne pouvaient pas être comptabilisés en provisions selon l'EITF 94-3 à fin mars 2000 et 2001 ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses réalisées sur l'exercice clos le 31 mars 2002, ou inscrits en provisions s'ils satisfaisaient les critères à cette date. Les coûts qui ne pouvaient pas être comptabilisés en provisions selon l'EITF 95-3 ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient dépensés. La charge de restructuration comptabilisée au 31 mars 2002 concerne 79 plans.	
Transmission & Distribution	107
Plusieurs plans de réduction d'effectif en France, en Allemagne et au Royaume-Uni pour maintenir la compétitivité. Rationalisation et réductions d'effectifs au sein du segment Power Conversion en Europe	
Transport	51
Restructuration résultant des conditions de marchés conduisant à la réduction des capacités de production. Les charges de restructuration comptabilisées au cours de l'exercice 2002 concernent 35 sites, principalement en France et au Royaume-Uni.	
Marine	23
La charge de restructuration est principalement constituée d'indemnités pour départs volontaires acceptés par 201 employés en France.	
Autres	10
Charge de restructuration de l'exercice	306

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les paiements réalisés au titre des restructurations s'élèvent à € 341 millions, et incluent les indemnités versées à environ 4 600 employés.

Au 31 mars 2002, les provisions pour coûts de restructuration s'élèvent à € 163 millions et concernent 2 100 employés. Les plans pour restructuration du Groupe peuvent inclure des indemnités pour départ involontaire. Dans ce cas, le Groupe a suivi les dispositions de

l'EITF 94-3 relatives aux indemnités pour départ involontaire. Des indemnités pour départ volontaire sont comptabilisées en accord avec la norme SFAS 88 lorsque l'employé a accepté l'offre. Au 31 mars 2002, des provisions pour indemnités pour départ volontaire ont été constituées pour environ € 50 millions.

Les € 163 millions de provisions pour restructuration comptabilisées selon les normes américaines au 31 mars 2002 peuvent être analysées comme suit :

	Nombre d'employés
Secteur Power	850
Secteur Transmission et Distribution	1 050
Secteur Transport	70
Autres secteurs	130
Total	2 100

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements de la provision pour restructuration en normes américaines pour l'exercice clos le 31 mars 2003. Tous les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf stipulation contraire :

	Au 31 mars 2002	Charge de l'exercice, nette	Dépenses	Écarts de conversion et autres variations (*)	Au 31 mars 2003
<i>(en millions d'€)</i>					
- Indemnités de départ	63	56	(64)	(5)	50
- Autres coûts	-	42	(44)	2	-
Power	63	98	(108)	(3)	50
- Indemnités de départ	74	73	(92)	(4)	51
- Autres coûts	5	18	(21)	-	2
Transmission & Distribution (**)	79	91	(113)	(4)	53
- Indemnités de départ	5	30	(23)	(2)	10
- Autres coûts	1	40	(36)	(3)	2
Transport	6	70	(59)	(5)	12
- Indemnités de départ	14	14	(6)	1	23
- Autres coûts	1	10	(11)	-	-
Autres	15	24	(17)	1	23
Provisions en normes américaines	(**) 163	283	(297)	(11)	(*) 138

(*) Dont, au 31 mars 2003, € 40 millions correspondant aux activités cédées ou en cours de cession telles que présentées dans le Note 33 (B) (a).

(**) Incluant € 16 millions d'indemnités de départ et autres coûts relatifs à des plans de fermeture.

(***) Dont Power Conversion compris dans le secteur T&D depuis le 1^{er} avril 2002.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, des provisions pour restructuration relatives au départ d'environ 3 900 employés ont été comptabilisées pour environ € 283 millions (nettes des changements d'estimations sur les plans des périodes antérieures de € 14 millions). Ces charges de restructuration concernent principalement la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et incluent les principaux plans suivants :

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003

(en millions d'€)

Power	98
Réductions d'effectifs dans le segment des turbines à vapeur, principalement à Belfort, en France et au Royaume-Uni où des plans sociaux ont été annoncés. Réorganisation des activités "Hydro" et chaudières incluant la fermeture d'une activité au Canada et des plans sociaux à Nantes, en France et à Vasteras, en Suède.	
Transmission & Distribution	91
Plusieurs plans de réduction d'effectifs en France, en Allemagne et au Royaume-Uni pour maintenir la compétitivité des activités de <i>Medium Voltage Switchgear</i> et <i>Energy Automation & Information Solutions</i>	
Transport	70
Réorganisation des activités de <i>Transport Services</i> , principalement au Canada et au Royaume-Uni. Restructuration des activités <i>Intercity</i> conduisant à la réduction des capacités de production pour adaptation aux conditions de marché, principalement en France et au Royaume-Uni.	
Marine	7
Proposition de départ à la retraite volontaire acceptée par des employés de Saint Nazaire, en France et fermeture du site de Saint Malo, en France.	
Autres	17
Charge de restructuration de l'exercice	283

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les paiements réalisés au titre des restructurations s'élèvent à € 290 millions, et incluent les indemnités versées à environ 3 800 employés.

Au 31 mars 2003, les provisions pour coûts de restructuration s'élèvent à € 138 millions et concernent 2 200 employés. Les plans pour restructuration du Groupe peuvent inclure des indemnités pour départ involontaire. Dans ce cas, le Groupe a suivi les dispositions de la norme SFAS 146 et de l'ITF 94-3 relatives aux

indemnités pour départ involontaire. Des indemnités pour départ volontaire sont comptabilisées en accord avec la norme SFAS 88 lorsque l'employé a accepté l'offre. Au 31 mars 2003, des provisions pour indemnités pour départ volontaire ont été constituées pour environ € 70 millions.

Les € 138 millions de provisions comptabilisées selon les normes américaines au 31 mars 2003 peuvent être analysées comme suit :

	Nombre d'employés
Secteur Power	950
Secteur Transmission et Distribution	800
Secteur Transport	150
Autres secteurs	300
Total	2 200

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements de la provision pour restructuration en normes américaines pour l'exercice clos le 31 mars 2004. Tous les montants sont exprimés en millions de €, sauf stipulation contraire :

	Au 31 mars 2003	Charge de l'exercice, nette	Dépenses	Regroupement d'entreprises (Acquisitions/ Cessions)	Écarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2004
<i>(en millions d'€)</i>						
- Indemnités de départ	13	36	(30)	-	(2)	17
- Autres coûts	-	7	(7)	-	1	1
Power Environment	13	43	(37)	-	(1)	18
- Indemnités de départ	18	93	(49)	-	4	66
- Autres coûts	-	-	-	-	-	-
Power Turbo-Systems	18	93	(49)	-	4	66
- Indemnités de départ	19	33	(41)	-	-	11
- Autres coûts	-	1	(1)	-	-	-
Power Service	19	34	(42)	-	-	11
- Indemnités de départ	38	62	(75)	(25)	-	-
- Autres coûts	2	-	(1)	(1)	-	-
Transmission & Distribution	40	62	(76)	(26)	-	-
- Indemnités de départ	10	107	(56)	-	-	61
- Autres coûts	2	41	(18)	-	(4)	21
Transport	12	148	(74)	-	(4)	82
- Indemnités de départ	36	79	(77)	-	1	39
- Autres coûts	-	-	(2)	-	2	-
Autres (*)	36	79	(79)	-	3	39
Provisions en normes américaines	138	459	(357)	(26)	2	216

(*) Incluant € 13 millions de Power Conversion précédemment intégrés au Secteur T&D.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, des provisions pour restructuration relatives au départ d'environ 9 500 employés (Secteur T&D inclus) ont été comptabilisées pour environ € 459 millions (nettes des changements d'estimations sur les plans des périodes antérieures de € 21 millions). Ces charges de restructuration concernent principalement la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et incluent les principaux plans suivants :

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004
(en millions d'€)

	Charge nette totale estimée	Charge nette de l'exercice clos le 31 mars 2004
Power Environment	57	43
Fermeture de différents sites et réorganisation d'activités dues à des conjonctures de marché défavorables. Réorganisation des activités Hydro et Boiler comprenant la fermeture définitive des activités Painting en France et Diesel Contracting en Espagne.		
Power Turbo-Sytems	141	93
Réductions d'effectifs dans le segment des turbines à vapeur, principalement à Belfort en France et à Mannheim, en Allemagne. Réduction des capacités de production et consolidation des sites sur trois locations principales : France, Suisse et Inde pour les activités Plant. Réductions d'effectifs des activités Manufacturing du fait de la réduction des capacités de production pour adaptation aux conditions de marché.		
Power Service	77	34
Réorganisation et réduction d'effectifs sur les activités au Royaume-Uni, en France et en Belgique.		
Transmission & Distribution	62	62
Plusieurs plans de réduction d'effectifs pour maintenir la compétitivité principalement par des plans de départs anticipés à la retraite en France, et par des départs progressifs à la retraite en Allemagne.		
Transport	200	148
Réorganisation des activités principalement au Canada, au Royaume Uni et en France. Réduction des capacités de production pour adaptation aux conditions de marché, principalement au Royaume-Uni où les activités Transit et New Built ont été arrêtées pour se concentrer sur le service et la maintenance.		
Autres	91	79
Charge de restructuration de l'exercice	628	459

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, les paiements réalisés au titre des restructurations s'élèvent à € 357 millions, et incluent les indemnités versées à environ 7 000 employés (Secteur T&D inclus).

Au 31 mars 2004, les provisions pour coûts de restructuration s'élèvent à € 216 millions et concernent 4 150 employés. Les plans pour restructuration du Groupe peuvent inclure des indemnités pour départ involontaire. Dans ce cas, le Groupe a suivi les dispositions de la norme SFAS 146 et de l'ITF 94-3 relatives aux

indemnités pour départ involontaire. Des indemnités pour départ volontaire sont comptabilisées en accord avec la norme SFAS 88 lorsque l'employé a accepté l'offre. Au 31 mars 2004, des provisions pour indemnités pour départ volontaire ont été constituées pour environ € 100 millions.

Les € 216 millions de provisions pour restructuration comptabilisées selon les normes américaines au 31 mars 2004 peuvent être analysées comme suit :

	Nombre d'employés
Secteur Power Environment	480
Secteur Power Turbo-Systems	1 400
Secteur Power Service	530
Secteur Transport	1 300
Autres secteurs	440
Total	4 150

En normes américaines, les paiements correspondant aux provisions pour restructurations comptabilisées au 31 mars 2004 seront réalisés à 85 % et 15 % sur les exercices clos respectivement au 31 mars 2005 et 2006.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

e) Créances nettes de location financement

Le Groupe vend certains produits via des contrats de location financement et consolide en normes américaines, certaines entités "ad-hoc" de crédit-bail (voir Note 33 (A) (g) et (m)) correspondant à une créance nette totale de location financement décrite ci-dessous :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Loyers futurs minimums	2 431	2 035	1 847
Valeur résiduelle estimée des biens loués	483	416	402
Revenus non acquis	(1 234)	(1 014)	(889)
Créance nette de location-financement	1 680	1 437	1 360

L'échéancier des paiements minimum futurs est détaillé ci-dessous (en millions d'€) :

	Au 31 mars 2004	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	5 ans +
Loyers futurs minimums	1 847	122	126	127	128	129	1 215

f) Acquisitions

Le Groupe a finalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, l'acquisition de cinq sociétés non significatives (Bitronics Inc., Ansaldo Cœmsa, Railcare, RMK TB Bangalore and Laboratoire Oxman Séraphin).

La contribution de ces sociétés au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à € 131 millions au 31 mars 2002.

La contribution de ces sociétés au bilan du Groupe au 31 mars 2002 est la suivante :

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002
Disponibilités	5
Autres actifs circulants	42
En-cours sur contrats	20
Immobilisations corporelles réévaluées	57
Écart d'acquisition résiduel	155
Avances et acomptes reçus	(16)
Autres passifs circulants	(34)
Dettes financières	(19)
Provisions et autres charges à payer	(135)
Prix d'acquisition	75

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

g) Dettes financières

► AU 31 MARS

(en millions d'€)

	2002	2003	2004
Actions préférentielles remboursables	-	205	205
Titres subordonnés	-	250	250
Emprunts obligataires	1 200	1 200	650
Obligations Remboursables en Actions ⁽⁴⁾	-	-	152
Prêts syndiqués	1 550	2 627	1 922
Titres subordonnés long terme (TSDD)	-	-	200
Titres subordonnés remboursables en actions (TSDDRA)	-	-	300
Prêts bilatéraux	283	358	260
Découverts bancaires et autres emprunts ⁽¹⁾	2 595	1 710	1 711
Billets de trésorerie	455	83	-
Dettes de crédit-bail ⁽²⁾	876	877	883
Intérêts courus	33	50	46
Total ⁽³⁾	6 992	7 360	6 579
Créances futures titrisées, nettes	1 735	1 292	265
Dettes financières	8 727	8 652	6 844
Long-terme	6 035	5 834	-
Court-terme ⁽⁵⁾	2 692	2 818	6 844

(1) Incluant les différences entre principes comptables américains et français mentionnés en Note 33 (A), (k), (m).

(2) Incluant les différences entre principes comptables américains et français mentionnés en Note 33 (A), (g).

(3) Dont € 64 millions de dettes financières relatives aux activités cédées.

(4) Incluant les différences entre principes comptables français et américains présentés en Note 33 (B) (f).

(5) Dans la Note 22 des comptes consolidés, le Groupe a précisé que, sur la base des comptes consolidés au 31 mars 2004, il n'aurait pas respecté les engagements financiers décrits dans la Note 22 relatifs à la "situation nette consolidée" et à "l'EBITDA" et que fin avril 2004, un accord de ses créanciers pour suspendre ces engagements financiers jusqu'au 30 septembre 2004 avait été obtenu et que la négociation de nouveaux engagements financiers avant cette date était prévue. En normes américaines, les événements mentionnés ci-dessus ont déclenché la reclassification de la part long terme (€ 6 003 millions en normes américaines) de la dette financière au 31 Mars 2004 en part court-terme.

h) Garanties - FIN 45

A compter du 1^{er} janvier 2003, le Groupe a adopté FIN 45 "Guarantor's Accounting and Disclosure Requirements for guarantees, Including Indirect Guarantee of Indebtedness of Others". FIN 45 impose de reconnaître un passif d'un montant égal à la juste valeur estimée de la garantie émise dès l'émission de cette garantie lorsque celle-ci est accordée ou modifiée après le 31 décembre 2002.

La présentation des engagements hors bilan, autres obligations et autres engagements se trouve en Notes 27 et 28. Les garanties liées aux contrats fournies aux banques ou aux sociétés de cautionnement ne sont pas concernées par FIN 45. Le Groupe a appliqué aux garanties concernées par FIN 45, et accordées ou modifiées après le 31 décembre 2002, les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions imposées par FIN 45.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe a émis des garanties suite aux cessions de Secteurs/activités principalement le Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion) et les activités de Petites et Moyennes Turbines et de Turbines Industrielles à vapeur en plus des garanties en cours au titre des cessions depuis le 1^{er} janvier 2003. Ces indemnisations protègent l'acquéreur des risques fiscaux, juridiques, environnementaux et autres liés à l'acquisition des activités/Secteurs. Au 31 mars 2004, le total des provisions liées à ces garanties s'élève à € 1 12 millions, et est inclus en dotation aux provisions (voir Note 20).

Pour le dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2003, l'impact de la juste valeur des garanties concernées par FIN 45 n'était pas significatif.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

i) Informations spécifiques au SFAS 13

La norme SFAS 13, "Accounting for leases", impose de publier la maturité année par année jusqu'à la 5^e des obligations relatives aux contrats de crédit-bail et de location simple comme suit :

(en millions d'€)	Total	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Après 5 ans
Locations longue durée	667	6	9	11	13	15	613
Crédit-bail	278	31	28	24	21	20	154
Locations simples	534	90	83	58	45	39	219
Total au 31 mars 2003 ⁽¹⁾	1 479	127	120	93	79	74	986
Locations longue durée	683	11	14	17	20	24	597
Crédit-bail	237	37	32	23	20	19	106
Locations simples	430	62	59	47	39	36	187
Total au 31 mars 2004 ⁽¹⁾	1 350	110	105	87	79	79	890

(1) Voir la Note 27 des Comptes consolidés.

j) Transactions avec des parties liées

Le Groupe a conclu, de manière ponctuelle et dans le cadre normal de son activité, des conventions intra-groupe avec ses filiales et entreprises liées, concernant, en général, des ventes et achats de produits, et la prestation de services Groupe. Ces conventions donnent lieu à des facturations à des prix en accord avec les pratiques commerciales habituelles du Groupe avec d'autres clients ou fournisseurs tiers.

Mme Candace Beinecke, membre du Conseil d'Administration du Groupe, est Présidente depuis 1999 du cabinet d'avocats Hughes Hubbard & Reed LLP, New-York, USA qui fournit au Groupe des services juridiques en lien avec des problématiques concernant aussi bien des contrats, transactions, litiges ou arbitrages. Le Groupe a versé au cabinet Hughes Hubbard & Reed environ US Dollar 15,1 millions d'honoraires pour les missions réalisées sur l'exercice 2004.

M. Georges Chodron de Courcel, membre du Conseil d'Administration du Groupe, est Directeur Opérationnel de BNP Paribas, qui fait partie des principaux conseillers financiers et bancaires du Groupe. Le Groupe a conclu divers contrats financiers où BNP Paribas agit comme prêteur.

k) Autres engagements

En plus des actions judiciaires décrites dans la Note 28, le Groupe est engagé dans d'autres actions dont :

Enquête du Procureur de Milan

Au cours du premier semestre 2003, le procureur de la ville de Milan a commencé une enquête concernant certains constructeurs d'équipement d'énergie, incluant certaines filiales du Groupe et une société publique italienne cliente du Groupe, concernant le paiement allégué qui aurait été effectué à certains membres de la direction de cette dernière société dans le cadre d'appels d'offre, pour des contrats

d'achat d'équipements. Le procureur allègue qu'un tiers, agent du Groupe, aurait effectué un paiement illicite à des membres de la direction du groupe italien, dans le cadre d'un contrat signé en juin 2001. À ce jour, le procureur a interrogé divers membres de la Société, et a émis une notification formelle d'enquête, mais n'a établi de charges formelles contre aucun membre du Groupe ni contre aucune des filiales du Groupe. Le Groupe coopère pleinement avec le procureur de Milan dans cette affaire et entend continuer de le faire.

Procédure administrative au Mexique

Une procédure administrative a été lancée en février 2004 par le Ministère de la fonction publique du Mexique à l'encontre de deux filiales au Mexique, dont l'une appartenait au Secteur Transmission & Distribution (cédé en janvier 2004 à Areva), concernant des paiements allégués, qui auraient été effectués par un agent du Groupe à certains membres de la direction d'une société publique, et qui seraient relatifs à l'obtention de contrats de la part de celle-ci. Cette procédure vise l'exclusion des sociétés en question des appels d'offres publics au Mexique pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Le Groupe coopère pleinement avec les autorités mexicaines dans cette affaire.

Procédure du Tribunal de Grande Instance en France

Le Groupe s'est constitué partie civile dans le cadre de la procédure judiciaire conduit par un juge du Tribunal de Grande Instance de Paris au sujet d'un prétendu versement illégal à des membres du gouvernement en liaison avec le transfert du siège social du secteur Transport en 1994, versement qui aurait été approuvé par d'anciens membres de la direction du Groupe. Le Groupe a décidé de se joindre à la procédure civile en cours en vue d'obtenir la restitution des sommes dues.

RÉCONCILIATION DES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES FRANÇAISES AVEC LES NORMES AMÉRICAINES (US GAAP)

Textes comptables récemment émis.

FIN 46

En janvier 2003, le FASB a émis l'interprétation n°46, *Consolidation of Variable Interest Entities an Interpretation of ARB n°51* ("FIN 46"). En décembre 2003, le FASB a modifié FIN 46 pour faire certaines corrections techniques et prendre en compte certains problèmes de mise en œuvre qui s'étaient présentés. FIN 46 s'applique lorsqu'une entreprise doit inclure dans ses états financiers les actifs, passifs et activités d'une autre entité. FIN 46 impose la consolidation d'une entité à intérêt variable lorsque l'entreprise supporte l'essentiel des risques de pertes sur les activités de cette entité à intérêt variable et/ou en perçoit l'essentiel des bénéfices.

FIN 46 était applicable immédiatement pour les entités à intérêt variable créées après le 31 janvier 2003. Le Groupe appliquera FIN 46 révisé aux entités à intérêt variable créées avant le 1^{er} février 2003 de la façon suivante : (i) à compter du 1^{er} avril 2004 pour les structures communément reconnues en tant que entités "ad hoc" les effets seront présentés comme un changement de principe comptable à cette date ; (ii) au 31 mars 2005 pour les entités autres que les entités "ad hoc".

Concernant les entités créées après le 31 janvier 2003, l'adoption du FIN 46 n'a pas d'effets significatifs et le Groupe est actuellement en train d'évaluer l'impact de l'adoption du FIN 46 pour les entités créées avant le 1^{er} février 2003.

SFAS 150

En mai 2003, le FASB a émis le SFAS 150, *Accounting for certain Financial Instruments with Characteristics of both Liabilities and Equity*.

Le SFAS 150 s'impose comme standard pour la classification et la valorisation des instruments financiers ayant à la fois les caractéristiques d'une dette et de capital (ou d'un actif dans certaines circonstances). Le SFAS 150 affecte la comptabilisation par l'émetteur de trois types d'instruments financiers autonomes :

- les actions remboursables à titre irréductible, incorporant une obligation inconditionnelle imposant au Groupe de rembourser en échange de disponibilités ou sous d'autres formes à un ou des dates(s) spécifiée(s) ou déterminables(s) ou lors de survenance d'événements certains,
- les instruments qui imposent ou peuvent imposer à l'émetteur de racheter une quantité de ses propres actions contre des disponibilités ou tout autre actif, incluant des options de vente et d'achat à terme,
- les obligations qui doivent ou peuvent être remboursées par émission d'un nombre variable d'actions, à un prix fixe, indexé intégralement ou principalement sur indicateur de marchés, ou varie inversement à la valeur de l'action de l'émetteur.

Le SFAS 150 ne s'applique pas aux éléments cachés à l'intérieur d'un instrument financier qui ne serait pas intégralement considéré comme un produit dérivé.

Les modalités du SFAS 150 sont effectives au titre des instruments financiers contractés ou modifiés après le 31 mai 2003. Aucun instrument financier de ce type n'a été contracté ou modifié entre le 31 mai 2003 et le 31 mars 2004.

Pour les instruments financiers émis avant le 31 mai 2003, le SFAS 150 est effectif à compter du 1^{er} avril 2004. Le Groupe est en train d'évaluer l'impact que le SFAS 150 aura sur ses états financiers.

Application des IFRS

Le Groupe s'apprête à adopter les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) comme principes comptables généralement admis à compter de l'exercice 2005/2006 clos le 31 mars 2006 tel qu'exigé par la législation européenne applicable aux entreprises européennes cotées. L'intégralité des normes IFRS reste susceptible de modifications et doit encore être approuvée par la Commission Européenne.

En mars 2004, la SEC a proposé une modification des règles applicables au rapport annuel sous forme 20-F afin de permettre aux émetteurs privés étrangers de changer de référentiel comptable et d'adopter les IFRS et de ne présenter que deux exercices d'états financiers audités pour leur dépôt auprès de la SEC. Ce changement sera applicable au premier exercice présenté en IFRS. Dans l'hypothèse où ce changement serait accepté, le Groupe choisira le 1^{er} avril 2004 comme date de transition pour le passage aux IFRS et présentera donc des états financiers 2004/2005 en IFRS dans le 20-F de 2005/2006 et continuera à présenter temporairement ces états en normes françaises en tant que normes d'origine.

Le Groupe évalue actuellement l'impact, potentiellement significatif, de l'application des IFRS pour l'établissement de ses états financiers 2004/05 et publiera dès que cela sera matériellement possible, et lorsque la totalité des normes IFRS définitives sera disponible :

- dans ses états financiers établis selon ses normes d'origines, une réconciliation entre les normes françaises et les IFRS (incluant des réconciliations du résultat net et des capitaux propres sous forme d'explications et de tableaux) requise pour les états financiers de l'exercice 2004/2005, et
- dans ses états financiers pour l'exercice 2004/2005 une réconciliation complémentaire entre IFRS et normes américaines (incluant des réconciliations du résultat net et des capitaux propres sous forme d'explications et de tableaux) requise par la réglementation de la SEC lorsque les normes d'origines utilisées pour la publication sont différentes des normes américaines.

DÉCLARATION SUR LES PROCÉDURES ET CONTRÔLES DES INFORMATIONS PUBLIÉES

(Extrait du Rapport Annuel sous forme 20-F déposé auprès de la "Securities and Exchange Commission" le 17 juin 2004 - Traduction libre).

La Direction du Groupe avec la participation du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général (ou "Président Directeur Général") ainsi que du Directeur Financier d'ALSTOM, ont évalué l'efficacité des procédures et des contrôles des informations publiées au 31 mars 2004. Sur la base de cette évaluation, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont conclu qu'au 31 mars 2004, le système des contrôles et des procédures d'information était efficace.

Comme indiqué dans les Comptes consolidés – Note 28 - Autres engagements – Enquête de la SEC, nous avons annoncé le 30 juin 2003 que, suite à la réception de lettres anonymes faisant état d'irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire, le Groupe a engagé, avec l'assistance d'auditeurs et de juristes externes, une revue interne de l'unité d'Hornell, l'usine de New York appartenant à ALSTOM Transportation Inc. (ATI), une filiale d'ALSTOM aux Etats-Unis, où ce contrat est en cours d'exécution. Dans son rapport annuel sous forme de 20-F pour l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a indiqué que, sur la base de l'évaluation, au 31 mars 2003, du système des contrôles et des procédures d'information de la Direction, le Président Directeur Général et le Directeur Financier considéraient que le système des contrôles et procédures d'information d'ATI étaient insuffisants et que des améliorations devaient y être apportées.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, plusieurs changements liés aux contrôles internes de l'information financière ont été réalisés, notamment :

- Les processus de remontée d'informations des directeurs financiers d'unité ont été révisés de façon à ce que ces derniers reportent maintenant directement aux responsables financiers des activités et des Secteurs concernés et, finalement, à notre Directeur Financier.
- Depuis le 1^{er} mars 2004, le Directeur de l'Audit Interne dépend directement du Président Directeur Général.
- Un Comité des risques ou "Corporate Risk Committee", présidé par le Président Directeur Général, a été créé afin de renforcer la procédure de contrôle des risques relatifs aux appels d'offres et à l'exécution des contrats les plus importants.
- Plusieurs nouvelles listes de contrôle ont été émises dans le cadre du contrôle interne de l'information financière et du manuel des contrôles et procédures et un questionnaire

d'auto-évaluation du contrôle interne a été préparé et utilisé, pour permettre à la direction de vérifier la conformité des unités avec la politique et les instructions du Groupe.

- Des formations appropriées du personnel comptable ont été mises en place.

De plus, les procédures de contrôle interne de l'information financière du Groupe étaient généralement intégrées dans un manuel comptable unique. Les procédures de contrôle interne de l'information financière font désormais partie d'un manuel de contrôle interne distinct.

Des améliorations des systèmes de contrôle sont progressivement introduites chez ATI, notamment dans la planification, la mise en œuvre et le contrôle des projets mais aussi dans l'intégration de la fonction achats et du système comptable et d'information. Des améliorations dans le système de suivi et de notification des changements significatifs d'ATI et des changements au niveau de la direction d'ATI ont également été effectués.

A l'exception de ce qui figure ci-dessus, aucune modification des procédures de contrôle interne de l'information financière intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 n'a eu ou n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur les procédures de contrôle interne de l'information financière du Groupe.

Pour plus de détails sur les procédures de contrôle interne, il convient également de se référer à la Section 5 – Informations complémentaires – Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

SOMMAIRE



QUATRIÈME PARTIE

RISQUES

4

203 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

214 AUTRES RISQUES

214 Risques juridiques

218 Risques de marché

218 Risques de liquidité

218 Risques sur actions

219 Risques liés à l'hygiène la sécurité
et l'environnement (HSE)

220 Assurances

RISQUES

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Le niveau de nos commandes reçues a été affecté au cours du premier semestre 2003/04 par des conditions de marché difficiles et par les incertitudes liées à notre situation financière. Si la reprise sur certains de nos marchés et le retour de la confiance de nos clients, qui ont été constatées au cours du deuxième semestre 2003/04, ne se confirmaient pas de manière durable, cela pourrait avoir un impact défavorable sur nos résultats, et nos commandes pourraient ne pas revenir aux niveaux que nous avons connus auparavant.

Les commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont diminué, sur une base comparable, de 23 % et de 7 % par rapport aux premier et deuxième semestres respectivement de l'exercice 2002/03 (29 % et 13 % respectivement en données historiques). Sur la totalité de l'exercice 2003/04, les commandes reçues sont restées globalement stables par rapport à l'exercice 2002/03 sur une base comparable (+ 1 % en base comparable et -14 % en base historique), grâce à l'accroissement des commandes reçues depuis l'annonce de notre plan de financement en septembre 2003.

Nos commandes et notre chiffre d'affaires dépendent du niveau d'investissement en infrastructures, qui est historiquement influencé de façon significative par le taux de croissance du produit intérieur brut. Des situations économiques et politiques défavorables ou le ralentissement de la conjoncture économique sur nos marchés ont par conséquent un impact négatif sur nos commandes, notre chiffre d'affaires, nos résultats et notre situation financière. Le niveau d'investissement en infrastructures est également influencé de façon significative par les prévisions des clients dans différents domaines, telles que leur capacité à lever des fonds pour financer leurs activités et l'évolution de la législation applicable, notamment la déréglementation et la libéralisation des services d'infrastructure. Bien que les changements à court terme du produit intérieur brut soient susceptibles d'affecter nos commandes reçues, dans le passé, ces changements ont eu un impact moindre sur notre chiffre d'affaires, en raison de la durée de nos cycles de production et de la taille de notre carnet de commandes.

En plus de ces conditions de marché difficiles, les incertitudes liées à notre situation financière ont pu conduire certains clients à différer des commandes ou à y renoncer. L'amélioration de nos résultats, de nos flux de trésorerie et de notre situation financière en général dépend de notre capacité à restaurer notre niveau de commandes, ce que nous pourrions ne pas arriver à réaliser. Même si nos commandes s'améliorent relativement vite, notre chiffre d'affaires et nos résultats au cours des années à venir pourraient être moins élevés que les années précédentes. Si nos commandes ne s'amélioraient pas de manière durable, nous pourrions être amenés à prendre de nouvelles mesures de restructuration et à encourir des coûts additionnels afin d'atteindre des niveaux de marge opérationnelle acceptables, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats de nos opérations, notre situation financière et nos perspectives.

La Commission Européenne pourrait estimer que des éléments de notre plan de financement mis en place en 2003, d'autres opérations que nous avons conclues, ainsi que notre plan de financement annoncé en mai 2004 constituent une aide d'État qui n'est pas compatible avec la législation communautaire. Toute demande de la Commission en vue notamment de mettre fin ou de modifier certains éléments de nos plans de financement pourrait affecter notre activité et nos résultats. Les plans 2003 et 2004 sont des éléments essentiels dans nos efforts pour réduire notre niveau d'endettement, faire face à nos besoins en garanties et soutenir notre activité commerciale.

La Commission Européenne (la "Commission") a ouvert en septembre 2003 une enquête formelle pour déterminer si certaines modalités de notre plan de financement impliquant la République Française, la cession de notre Secteur T&D à Areva (une société publique) et certaines autres opérations réalisées avec des entités contrôlées par la République française, contenaient des éléments constituant une aide d'État, et, le cas échéant, si cette aide est compatible avec le marché commun. En application de la législation communautaire, un État membre ne peut pas fournir d'aide à une entreprise, à moins que la Commission ne considère que cette aide est compatible avec le marché commun.

Notre plan de financement a été annoncé initialement le 6 août 2003 et a été renégocié en septembre 2003 en vue de répondre à certains points soulevés par la Commission. La Commission a notamment autorisé l'émission d'une injonction en vue de suspendre le lancement des mesures de ce plan de financement à la charge de l'État français, à moins que les autorités françaises acceptent de ne pas participer à des mesures qui pourraient entraîner de manière automatique et irréversible une participation de l'État dans notre capital avant la décision finale de la Commission. Après la renégociation de notre plan, la Commission a annoncé le 22 septembre 2003 qu'elle n'émettrait pas d'injonction. L'enquête de la Commission Européenne sur le nouveau plan de financement est actuellement en cours.

Les principales opérations relatives à notre plan mis en œuvre en 2003, qui font l'objet d'une enquête de la Commission sont les suivantes :

- la souscription par la République française de € 300 millions de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions de la Société ;
- le remboursement de ces titres en actions de la Société (qui est explicitement conditionné à l'approbation de la Commission) ;
- la souscription par la République française d'autres titres subordonnés à durée déterminée à hauteur de € 200 millions ;
- la garantie par la République française d'un prêt subordonné à hauteur de € 300 millions accordée par la Caisse Française de Développement Industriel ("CFDI") ;
- la souscription par la Caisse des Dépôts et Consignations ("CDC") pour € 300 millions de billets de trésorerie, ainsi que la souscription complémentaire par la CDC pour € 900 millions de billets de trésorerie ;
- la contre-garantie par la République française, à hauteur de 65 %, de notre ligne d'octroi de garanties, d'un montant de € 3 500 millions ;
- les conditions de la cession de notre Secteur Transmission & Distribution à Areva, une société publique française ; et
- certaines commandes comme la commande par une société publique d'un méthanier et celle d'un ferry par une autre société publique et de certaines turbines à gaz.

Toutes les opérations listées ci-dessus ont été réalisées.

Le 27 mai 2004, nous avons signé un accord avec l'État français et nos principales banques concernant un nouveau plan de financement, ayant pour objet de mettre en place une nouvelle ligne de garanties, de renforcer notre bilan et de stabiliser notre actionnariat. Pour plus d'information, voir "Rapport de gestion-Développements récents" et "Informations complémentaires - Extrait du Protocole du 27 mai 2004". L'approbation de la Commission est une condition de mise en œuvre de ce plan. Nous comprenons à ce jour que la Commission rendrait sa décision au début de l'été 2004. Cette décision pourrait être conditionnée à certains engagements que nous prendrions, notamment

des cessions d'activités représentant un chiffre d'affaires d'environ € 1,5 milliard. Une décision négative de la Commission ou tout délai dans l'approbation ou la mise en œuvre de notre plan de financement pourrait entraîner des cas de défaut au titre de nos contrats financiers et pourrait affecter de manière significative notre activité et notre situation financière, notamment notre capacité à obtenir des garanties nécessaires à notre activité commerciale.

Si la Commission concluait que tout ou partie de l'accord de financement mis en place en 2003, des autres opérations visées ci-dessus, ou de notre nouveau plan de financement constitue une aide d'État qui n'est pas compatible avec le marché commun, celle-ci pourrait exiger de la République française qu'elle recouvre tout ou partie des financements accordés dans le cadre de ce plan ou qu'elle remplisse des conditions particulières. La Commission pourrait de plus nous interdire de livrer à la République française les actions à émettre en remboursement des titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions ("TSDD RA") émis en décembre 2003. La Commission pourrait également conditionner son accord, par exemple, à l'obligation pour nous de céder des activités supplémentaires ou de procéder à de nouvelles restructurations, ce qui pourrait accroître nos coûts, ou dans un cas extrême et très improbable, la Commission pourrait mettre fin aux opérations en cause.

Nous avons un niveau d'endettement élevé et les plans de financements 2003 et 2004 sont des éléments essentiels de nos efforts pour réduire cet endettement. Une décision négative de la Commission pourrait gêner de manière sérieuse ces efforts et avoir un effet matériel significatif sur notre situation financière et nos perspectives. Une décision défavorable de la Commission pourrait également avoir pour effet d'activer certaines clauses de nos contrats financiers qui pourraient restreindre notre capacité à obtenir des garanties dans le cadre de notre ligne d'octroi de garanties de € 3 500 millions (contre-garanties à hauteur de 65 % par l'État) ou notre capacité de tirage dans le cadre de nos lignes de crédit, ou pourraient nous obliger à rembourser les montants dus au titre de nos contrats de financement. Cela nous amènerait ainsi à devoir renégocier les contrats visés ci-dessus afin de remplir nos obligations financières, ce que nous pourrions ne pas arriver à faire ou ne pas pouvoir faire à des conditions commerciales acceptables. Une telle décision pourrait également affecter de manière significative notre activité et notre situation financière, notamment notre cours de bourse ainsi que la confiance de nos clients.

Avant la décision de la Commission, un tiers peut contester et demander, auprès de toute juridiction compétente, la suspension ou le remboursement de toute aide mise en œuvre avant la décision finale de la Commission, sur le fondement que celle-ci constitue une aide illégale. Nous n'avons pas connaissance d'une telle action à ce jour.

Une décision de la Commission peut faire l'objet d'un appel. La République française pourrait notamment interjeter appel devant

la Cour Européenne de Justice et nous pourrions faire appel devant la Cour de première instance des Communautés Européennes. Un tiers bénéficiaire de *locus standi* pourrait également interjeter appel en cas d'une décision favorable de la Commission.

Des difficultés pour mettre en place des sources suffisantes de garanties pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients.

Dans nos différents métiers, il est d'usage de fournir des garanties émises par des établissements bancaires (notamment des garanties de soumission, de restitution d'acompte, de bonne fin, de dispense de retenue de garantie) ainsi que des garanties émises par des compagnies d'assurance (ou "surety bonds"). L'émission de ces différents types de garanties nécessite l'intervention de tiers (banques et compagnies d'assurance) et constitue une condition indispensable pour soumettre des offres, conclure des contrats commerciaux avec nos clients et recevoir des acomptes et paiements échelonnés de ces clients. Ces garanties sont généralement d'un montant significatif, de l'ordre de 25 %, en moyenne, du montant du contrat en cause.

Les fournisseurs de garanties ont limité, voire dans certains cas suspendu, les émissions de garanties, afin de préserver leurs notations. Parallèlement, de nouvelles contraintes réglementaires applicables aux banques et la dégradation de notre profil de crédit ont entraîné une baisse des capacités disponibles et un renchérissement du coût des garanties.

Au cours de l'exercice 2002/03, nous avons été confrontés à une forte réduction de la capacité du marché des garanties en général. Nous avons par ailleurs eu des difficultés pour obtenir des garanties, notamment au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, les institutions financières étant réticentes à augmenter leurs engagements financiers vis-à-vis du Groupe étant donné notre situation financière. Dans le cadre de notre plan de financement de septembre 2003, nous avons signé le 29 août 2003 une ligne d'octroi de garanties, amendée le 1 octobre 2003 et le 18 février 2004, d'un montant de € 3 500 millions, contre-garantie à hauteur de 65 % par l'État français (la "Ligne de garanties"), ce qui nous a permis d'obtenir à nouveau des garanties.

Nous avons initialement estimé que la Ligne de garanties permettrait de couvrir nos besoins jusqu'au troisième trimestre de l'exercice 2004/05. Compte tenu de la reprise des commandes au cours des troisième et quatrième trimestres 2003/04, nous devrions utiliser la totalité de cette ligne plus rapidement que prévu (été 2004). Dans le cadre de notre plan de financement annoncé en mai 2004, nous avons pour objectif de syndiquer une nouvelle ligne de garanties qui, selon nos estimations à ce jour, devrait couvrir nos besoins pour les deux prochai-

nes années. Nos principales banques se sont engagées à couvrir approximativement trois quarts de ces besoins en garanties, le quart restant étant proposé à d'autres institutions financières.

Étant donné notre profil de crédit et la capacité du marché qui demeure très limitée, nous ne pouvons pas garantir que les négociations relatives à la partie devant être proposée à d'autres institutions financières aboutiront et que nous pourrions mettre en place une ligne de garanties suffisante nous permettant de couvrir nos besoins sur le long terme. Si nous étions dans l'incapacité d'assurer de nouvelles sources de garanties, cela pourrait compromettre sérieusement notre capacité à remporter de nouveaux contrats et soutenir notre activité commerciale et affecter de manière significative nos résultats et notre situation financière. Voir également le facteur de risque ci-dessus "La Commission Européenne pourrait estimer que des éléments de notre plan de financement mis en place en 2003, d'autres opérations que nous avons conclues, ainsi que notre plan de financement annoncé en mai 2004 constituent une aide d'État qui n'est pas compatible avec la législation communautaire. Toute demande de la Commission en vue notamment de mettre fin ou de modifier certains éléments de nos plans de financement pourrait affecter notre activité et nos résultats. Les plans 2003 et 2004 sont des éléments essentiels dans nos efforts pour réduire notre niveau d'endettement, faire face à nos besoins en garanties et soutenir notre activité commerciale."

Nos lignes de crédit et certains de nos autres contrats financiers comportent des critères financiers, actuellement suspendus jusqu'au 30 septembre 2004, que nous pourrions ne pas arriver à renégocier ou à respecter dans le futur.

Notre capacité à maintenir et à obtenir des financements externes repose en grande partie sur nos performances financières.

La Ligne de garanties visée dans le facteur de risque ci-dessus, le prêt subordonné de € 1 563 millions signé le 30 septembre 2003 (le "Prêt subordonné"), la ligne de crédit syndiquée renégociée le 19 décembre 2003, actuellement d'un montant de € 721,5 millions (la "Ligne de crédit syndiquée") et certains de nos autres contrats financiers contiennent des engagements nous imposant de respecter des critères financiers pré-définis (ou "covenants").

Ces critères financiers sont décrits dans la Note 22 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004. Ils ont pris effet à partir du 31 décembre 2003 en ce qui concerne la Dette Totale, et à partir du 31 mars 2004 en ce qui concerne la Situation Nette Consolidée et le minimum d'EBITDA. Les critères de couverture des frais financiers et de levier de Dette Nette s'appliqueront à partir du 31 mars 2005.

La plupart de nos accords de financement et de nos contrats d'émission de titres d'emprunts comportent des clauses de défaut croisé ("cross-default") et d'exigibilité croisée ("cross-acceleration"), prévoyant qu'un défaut de paiement, une demande de remboursement anticipé ou le non-respect d'un critère ou d'une quelconque autre obligation peut entraîner le remboursement anticipé de tout ou d'une partie importante de nos autres dettes et peut également rendre nos lignes de crédit indisponibles. Dans l'hypothèse d'une telle demande de remboursement anticipé, nous pourrions ne pas disposer des fonds nécessaires pour rembourser immédiatement cet endettement.

Sur la base de nos prévisions de résultats pour l'exercice 2003/04, nous avons demandé et obtenu de nos prêteurs la suspension des critères de Situation Nette Consolidée et d'EBITDA minimum jusqu'au 30 septembre 2004 et nous avons pris l'engagement vis-à-vis d'eux de renégocier avant cette date la mise en place d'une nouvelle série de critères. Nous sommes actuellement en discussions avec nos principales banques dans le cadre de notre plan de financement annoncé en mai 2004. Nous ne pouvons pas garantir l'issue de ces négociations. Nous ne pouvons pas non plus assurer que nous ne pourrions dans le futur éviter le non respect de ces critères.

Notre capacité à respecter nos critères repose sur notre capacité à restaurer notre niveau d'activité et nos marges, réduire notre endettement et maintenir un niveau de situation nette suffisant, chacun de ces éléments pouvant être affectés de manière négative par des facteurs exogènes. Dans l'hypothèse où nous ne respecterions pas nos contrats financiers, nos prêteurs pourraient exiger le remboursement anticipé immédiat de tous nos encours. Bien que dans cette hypothèse, nous nous efforcerions de trouver un accord avec nos créanciers pour qu'ils renoncent à ce droit ou qu'ils acceptent un avenant au contrat concerné, nous ne pouvons pas assurer que l'issue de ces négociations serait favorable.

Nous avons annoncé un plan de financement en mai 2004 en vue d'assurer de nouvelles sources de garanties, de renforcer notre bilan et de stabiliser notre actionariat. Ce plan est soumis à l'approbation de la Commission Européenne ainsi que de nos actionnaires, approbation que nous nous efforçons d'obtenir.

En mai 2004, nous avons signé un accord avec l'État français et nos principales banques concernant notre plan de financement, voir "Informations complémentaires - Extrait du Protocole du 27 mai 2004". Les principales mesures sont les suivantes :

- Une extension de notre programme d'émissions de garanties de € 3,5 milliards à € 8 milliards, qui bénéficierait d'une garantie d'un montant total de € 2 milliards, comprenant une sûreté consentie par la Société d'un montant de € 700 millions, € 1 250 millions accordées par une institution financière

garantie par la République française, et le restant (€ 50 millions) par un groupe de banques.

- Une augmentation de capital d'un montant maximum global, prime d'émission incluse, de € 2,2 milliards comprenant :
 - une augmentation de capital par émission d'actions d'un montant maximum de € 1,2 milliard, prime d'émission incluse, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires à laquelle la République française participerait par exercice de la totalité de ses droits préférentiels de souscription résultant du remboursement en actions de ses TSDD RA dans la limite de 18,5 % de 1 milliard d'euro (sur la base du capital social au 31 mars 2004) ;
 - une conversion de dettes en capital de € 500 millions à € 1,2 milliard, au travers de la conversion par l'État français de titres et de prêts subordonnés pouvant aller jusqu'à € 500 millions, sous réserve que sa participation totale dans notre capital n'excède pas 31,5 %, et la proposition à nos créanciers de convertir en capital un montant maximum de € 700 millions de dettes.

Ce plan de financement est soumis à l'approbation de la Commission Européenne, que nous espérons obtenir au début de l'été 2004. Des résolutions concernant ces augmentations de capital seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'ALSTOM convoquée le 9 juillet 2004 sur deuxième convocation. Le calendrier, les conditions et les montants de ces augmentations de capital dépendront des conditions de marché et de la volonté de nos créanciers de convertir en capital leurs créances.

Notre capacité à mettre en œuvre ces mesures dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont l'approbation de nos actionnaires, l'accord de nos prêteurs à renoncer à certains de leurs droits ("waivers") et à modifier nos contrats financiers, qui seront nécessaires à la conversion de dettes en capital, la volonté de nos prêteurs d'apporter leurs titres de créance à l'échange et l'approbation de la Commission Européenne sur ces mesures. Cette approbation dépendra d'un certain nombre d'engagements que nous prendrons, incluant la cession d'activités représentant environ 10 % de notre chiffre d'affaires. En conséquence de ces mesures financières, nous envisageons d'émettre un nombre important d'actions nouvelles dans le cadre d'émissions, dont certaines se feront sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. Lors de l'émission de ces nouvelles actions, les actionnaires existants qui n'exerceraient pas leur droit préférentiel de souscription subiraient une dilution significative de leur participation.

Tout refus d'approuver ces mesures de la part de la Commission Européenne ou de nos actionnaires, ou tout retard dans l'approbation ou la mise en œuvre de ces mesures pourraient affecter de manière significative notre activité et notre situation financière, en particulier notre capacité à obtenir des garanties nécessaires à notre activité commerciale.

Nous avons des obligations non financées vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité.

Nous avons des obligations vis-à-vis de nos salariés et anciens salariés en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité dans la majorité des pays où nous sommes présents. En France, les indemnités de départ à la retraite sont définies par des conventions collectives, des accords spécifiques et des dispositions légales locales. Les indemnités de départ à la retraite en France sont financées grâce aux flux de trésorerie générés, et il n'y a pas d'obligation de disposer d'actifs distincts pour financer ces obligations.

Aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays, nous avons des obligations résultant des conventions collectives, des régimes et plans de retraite et autres plans, dont certains s'accompagnent d'une obligation d'affecter des actifs à des trusts extérieurs au Groupe pour couvrir nos engagements. La baisse des marchés financiers au cours de l'exercice 2002/03 avait entraîné une chute dans la valeur de marché des actifs détenus par nos régimes de retraite. La reprise des marchés financiers au cours de l'exercice 2003/04 a eu pour effet une augmentation de la valeur de marché des actifs détenus dans ces fonds, qui est cependant restée en deçà de la dette actuarielle.

En matière de prestations de retraite, licenciements et autres prestations postérieures à la période d'activité, nous avions au 31 mars 2004 une dette actuarielle de € 3 633 millions et des actifs de couverture de € 2 263. Au 31 mars 2004, nous avons reconnu un passif net de € 485 millions au titre des prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité. Les passifs non reconnus, qui s'élevaient à € 885 millions, seront amortis sur la valeur résiduelle d'activité moyenne des membres des plans, conformément aux principes comptables utilisés dans la préparation des comptes consolidés.

De plus, en application de certains de nos plans à prestations définies, nous sommes obligés de financer en numéraire toute différence entre la valeur de marché des actifs affectés à ces plans et les niveaux de couverture prévus pour ces plans sur une période donnée. Les rendements des actifs affectés ont jusqu'à ce jour couvert ces différences. Nous ne pouvons cependant pas garantir que nos obligations ou d'autres obligations dans le cadre de ces plans n'auront pas d'impact négatif sur notre trésorerie.

Le calcul de notre dette actuarielle est fondé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui varient d'un pays à l'autre et qui incluent notamment les taux d'actualisation, les rendements à long terme attendus de nos actifs en couverture, les taux d'augmentation des salaires et les prévisions de mortalité. Si les données réelles diffèrent des hypothèses utilisées, notamment en matière de taux

d'actualisation et de rentabilité des actifs en couverture, les indemnités de retraites et autres prestations postérieures à la période d'activité que nous aurions à payer pourraient en être affectées à la hausse ou à la baisse avec un effet corrélatif sur notre trésorerie pour la couverture financière de nos obligations.

Sur la base des règles *International Financial Reporting Standards* ("IFRS") que nous serons obligés d'adopter pour l'exercice 2005/06, nous avons la possibilité, soit de reconnaître la totalité des pertes ou gains actuariels cumulés à la date de transition (c.a.d. le 1 avril 2005), soit de reconnaître une partie de ces pertes et gains seulement, la partie non reconnue, calculée depuis la mise en place des plans jusqu'à la date de transition aux IFRS, devant être reconnue sur la durée résiduelle d'activité moyenne des membres des plans. La reconnaissance de la totalité des pertes ou gains actuariels dans nos comptes 2005/06 aurait un impact significatif sur notre bilan.

Des informations complémentaires concernant la méthodologie pour valoriser nos actifs et nos engagements, ainsi que nos coûts annuels relatifs aux retraites, figurent dans "Rapport de Gestion - Analyse opérationnelle et financière - Engagements de retraite" et dans la Note 21 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004.

Si nos prévisions de résultats ou de flux de trésorerie ne se réalisaient pas, nous pourrions être amenés à revoir l'évaluation de certains de nos actifs et à devoir les déprécier.

Nos impôts différés actifs nets s'élevaient à € 1 531 millions au 31 mars 2004. Cette valorisation a été établie sur la base de notre plan d'activité (ou "business plan") par pays.

Si nos résultats par pays étaient en deçà de nos prévisions et si par conséquent nous ne réalisions pas dans certains pays des résultats fiscaux suffisants permettant d'utiliser ces reports déficitaires avant leur échéance, nous devrions réexaminer la valorisation de ces actifs et le cas échéant les déprécier. Au 31 mars 2004, nous avons déprécié à hauteur de € 730 millions ces actifs et toute nouvelle obligation de déprécier la valeur de ces actifs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre bilan et nos résultats.

Par ailleurs des écarts d'acquisition nets ainsi que d'autres immobilisations incorporelles nettes figurent à notre bilan consolidé pour des montants de € 4 380 millions et de € 5 608 millions respectivement au 31 mars 2004 et au 31 mars 2003. À ces mêmes dates, en plus de notre revue interne annuelle, nous avons mandaté un expert indépendant pour réaliser un rapport dans le cadre de notre test annuel de valorisation des écarts d'acquisition nets ainsi que des autres immobilisations incorporelles nettes. Cette évaluation a confirmé notre position selon laquelle les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient

pas à être dépréciés au-delà de l'amortissement annuel. Si dans le futur nos propres évaluations (ou celles qui pourraient être menées par des experts indépendants) concluaient que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et de nos autres immobilisations incorporelles était supérieure à la "juste valeur" de ces actifs (cette notion étant présentée en Note 7 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004), nous serions amenés à devoir déprécier ces actifs au-delà de la dépréciation annuelle normale, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre bilan et nos résultats.

Dans certaines circonstances, il peut y avoir des différences entre les normes comptables françaises et les normes américaines (US GAAP) en conséquence de l'interprétation de l'US GAAP. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le Groupe, dans le cadre de son interprétation des normes américaines, a conclu à la nécessité de déprécier intégralement les impôts différés actifs nets tel que requis par la norme SFAS 109 *"Comptabilisation de l'impôt sur le revenu"*.

Nos impôts différés actifs nets ont par conséquent fait l'objet d'une dépréciation complète dans nos comptes en normes américaines, pour l'exercice clos au 31 mars 2004, à la différence de nos comptes en normes françaises. Cette interprétation dans le cadre de la norme américaine est due à l'incertitude relative à la mise en œuvre de notre plan de financement ainsi que ses conséquences sur la situation financière du Groupe, et a entraîné une incertitude nous ayant obligé de procéder à une dépréciation complète de ces impôts différés en normes américaines. En dehors de ces circonstances, les différences entre les normes américaines et les normes françaises relatives aux impôts différés actifs ne devraient pas être significatives. Pour plus d'information, voir "Rapport de gestion – Différences significatives entre les normes françaises et les normes américaines".

Nous allons être tenus d'adopter de nouvelles normes comptables pour l'exercice commençant le 1 avril 2005, qui vont avoir un impact significatif sur la présentation de nos comptes consolidés et notre reporting financier.

Nous préparons actuellement nos comptes consolidés conformément aux normes comptables françaises et nous préparons un tableau de passage entre les normes françaises et les normes comptables américaines (US GAAP) relatifs aux capitaux propres, au résultat net et à certaines autres informations financières. En juin 2002, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne a adopté une nouvelle réglementation proposée par la Commission Européenne imposant à toutes les sociétés cotées en Europe d'appliquer les *International Financial Reporting Standards* ("IFRS") pour les exercices commençant à compter du 1 janvier 2005. Les IFRS mettent l'accent sur la notion de juste valeur des actifs et passifs d'une société.

L'application de ces nouvelles normes pourrait avoir un impact très significatif dans de nombreux domaines importants notamment la valorisation et la dépréciation des écarts d'acquisition et d'immobilisations incorporelles, la comptabilisation des coûts de développement, la juste valeur d'actifs corporels, la comptabilisation des engagements en matière de retraite, des titres de placement, et des instruments financiers dérivés ainsi que la classification entre dettes et capitaux propres.

Des informations complémentaires sont fournies dans "Rapport de Gestion - Passage aux normes internationales de présentation de l'information financière". Ces changements de règles comptables ne donnent pas lieu à un changement de la valeur intrinsèque du Groupe et de ses activités, mais pourraient impacter la valeur comptable de certains postes du bilan. Dans la mesure où l'application des normes IFRS pourrait générer des différences éventuellement importantes par rapport aux comptes consolidés établis conformément aux normes comptables françaises, les méthodes utilisées par les analystes financiers pour mesurer les performances de notre Groupe ainsi que la valeur de nos titres cotés, tels que le rapport cours/résultat net ou les ratios d'endettement, pourraient s'en trouver affectées.

Nos résultats, nos flux de trésorerie et le cours de nos actions sont exposés aux variations des taux de change.

Une part significative de notre chiffre d'affaires et de nos charges est engagée en devises autres que l'euro. Au cours de l'exercice 2003/04, les principales devises pour lesquelles nous avons été exposés à un risque de change significatif étaient le dollar américain, la livre sterling, le franc suisse, le peso mexicain et le réal brésilien. Notre politique de gestion du risque est la suivante :

- faire concorder, dans la mesure du possible, les devises dans lesquelles les ventes sont libellées avec celles dans lesquelles les dépenses relatives à ces ventes sont libellées (ou "couverture naturelle") ; et
- couvrir le risque de change résiduel, correspondant aux montants non inclus dans la couverture naturelle.

Nous ne contractons aucune couverture spécifique de change sur nos actifs nets investis à l'étranger. Nous suivons étroitement nos positions de marché et analysons régulièrement les valorisations de nos actifs. En outre, la quasi-totalité des transactions sur produits dérivés, autres que les contrats de change à terme, est structurée et mise en œuvre par notre trésorerie centrale, sauf dans les pays où du fait de contraintes juridiques, les contrats de change à terme sont négociés localement par nos filiales avec des banques locales.

À des fins de consolidation, les bilans de nos filiales étrangères consolidées sont convertis en euro au taux de change de la fin de la période, et leurs comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période concernée.

L'impact d'une telle conversion sur le bilan peut être significatif. Des variations, d'une période à l'autre, du taux de change moyen d'une devise particulière peuvent affecter de manière importante le chiffre d'affaires déclaré ainsi que les dépenses encourues dans ladite devise, tels que reflétés dans notre compte de résultat, ce qui peut par conséquent affecter de manière significative notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Les fluctuations du taux de change des devises dans lesquelles nous effectuons les principales dépenses de fabrication (euro, dollar américain, livre sterling, franc suisse, peso mexicain et réal brésilien) peuvent provoquer des distorsions entre notre position concurrentielle et celle de nos concurrents qui effectuent leurs dépenses dans d'autres devises. Notre compétitivité par rapport à nos concurrents peut ainsi être réduite par l'appréciation des principales devises que nous utilisons par rapport à celles utilisées par nos concurrents. Des informations complémentaires sont données dans "Rapport de gestion – Impact des variations de taux de change et de taux d'intérêt" et dans la Note 29 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004.

Nos actions sont négociées en euros sur le Premier Marché d'Euronext Paris et nos ADR sont négociés en dollars américains sur le NYSE. La valeur des actions et des ADR est susceptible de fluctuer parallèlement à l'évolution des taux de change entre l'euro et le dollar américain. Les dividendes étant libellés en euros, les variations des taux de change pourraient affecter l'équivalent en dollars américains des dividendes qui pourraient être versés dans le futur aux porteurs d'ADR.

Nous pourrions rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de nos mesures de restructuration, ce qui pourrait affecter nos résultats, limiter notre capacité à réduire notre endettement et à adapter nos capacités de production à notre carnet de commandes.

En mars 2003, nous avons annoncé un plan d'actions, dont l'un des principaux volets était la réduction des coûts et l'amélioration de notre performance opérationnelle. Au cours de l'exercice 2003/04, nous avons accéléré ces mesures. En outre, pour adapter notre capacité de production à notre carnet de commandes, nous avons notamment annoncé des plans de restructuration industrielle dans tous les Secteurs, à l'exception de Marine.

Nos programmes de restructuration sont soumis à des procédures d'information et de consultation des employés, dans chacun des Secteurs,

fonctions et pays concernés. Nous avons réalisé plus de la moitié de nos objectifs de réduction d'effectifs. Nous ne pouvons cependant pas garantir que nous atteindrons tous les objectifs fixés dans nos plans d'actions. Une partie de ces mesures de restructuration implique des fermetures de sites et des réductions d'effectifs, afin de réduire les coûts et de rationaliser nos opérations. Ces restructurations, qui comprennent des fermetures de sites, pourraient affecter nos relations avec nos employés, les collectivités locales et les tiers en général, et ont déjà entraîné et pourraient continuer à entraîner des grèves et des manifestations.

Ces événements pourraient par conséquent affecter notre activité et nos résultats. De plus, si nous rencontrons des difficultés importantes dans la mise en œuvre de nos mesures de réduction des coûts et d'optimisation de notre performance opérationnelle, notre activité et nos résultats pourraient être affectés de manière significative et nous pourrions ne pas atteindre nos objectifs annuels d'économies dans les délais initialement prévus.

Si nous ne réussissons pas à gérer de manière efficace notre fonds de roulement, à négocier des conditions de paiement satisfaisantes avec nos clients et nos fournisseurs ou si nous utilisons nos provisions existantes plus rapidement que prévu, nous pourrions être contraints de rechercher de nouvelles sources de financement à l'avenir.

La structure des avances et acomptes reçus de nos clients est particulièrement importante pour les projets à long terme, qui représentent environ 50 % de notre chiffre d'affaires. Ce poste comprend les avances initiales effectuées par les clients ainsi que les paiements au prorata de l'avancement des travaux, tels que prévus contractuellement. Ces avances nous permettent notamment de financer notre besoin en fonds de roulement lié à l'exécution des projets. Notre capacité à négocier et à collecter les avances clients est en grande partie liée à la confiance que les clients placent en nous. Pour plus d'informations sur ces avances et acomptes, voir "Rapport de Gestion - Comptes consolidés - Bilan - Avances et acomptes reçus" et les Notes 12 et 13 des Comptes consolidés au 31 mars 2004.

Les dépenses encourues dans le cadre de projets à long terme sont étalées sur la durée de vie du projet, qui peut aller typiquement de deux à cinq ans selon la nature du contrat. Dans la phase initiale du projet - conception et organisation - les dépenses sont généralement peu élevées. Le rythme des dépenses s'accélère ensuite pendant la phase d'exécution, pour ralentir à nouveau en fin de projet, lors des phases d'installation et/ou de mise en service. Dans ce schéma, et durant les phases initiales du projet, le montant des acomptes et des paiements reçus excède souvent les coûts directement imputables au projet concerné.

Nous pourrions être contraints d'accepter des conditions de paiement moins favorables que celles dont nous bénéficions auparavant, et ne pas être en mesure de répercuter ces nouvelles conditions sur nos sous-traitants ou fournisseurs. Notre capacité à obtenir des échéances de paiement satisfaisantes de la part de nos fournisseurs est en grande partie limitée par leur perception de notre solidité financière. Une réduction de notre carnet de commandes pourrait également entraîner une réduction du montant des avances et acomptes de nos clients.

Au 31 mars 2004, les provisions pour risques et charges s'élevaient à € 3 489 millions. Si les risques provisionnés se matérialisaient, si l'utilisation de ces provisions s'accélérait ou si nous étions obligés d'augmenter nos provisions du fait d'événements ou d'aléas imprévus, nous pourrions être contraints d'affecter des montants significatifs de notre trésorerie à ces risques et charges. En raison de notre situation financière actuelle, il est peu probable que nous puissions augmenter de manière significative nos emprunts à court terme.

En conséquence de ces facteurs, nos besoins en trésorerie pourraient continuer à augmenter, notre situation de trésorerie nette pourrait s'en trouver réduite ce qui pourrait nous conduire à devoir trouver de nouvelles sources de financement. À court terme, il est peu probable que nous puissions trouver des sources alternatives de financement, ou que nous puissions en obtenir à des conditions commerciales raisonnables. Voir également ci-dessus "Des difficultés pour mettre en place de nouvelles sources de garanties pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients."

Nos produits incorporent souvent des technologies avancées et complexes et peuvent parfois devoir subir des modifications après leur livraison.

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits de valeur unitaire élevée utilisés dans de grands projets d'infrastructure. Nous devons parfois lancer sur le marché, dans des délais de plus en plus courts, des produits nouveaux, extrêmement sophistiqués et technologiquement complexes. De ce fait, le temps disponible pour réaliser des essais étant réduit, le risque de défectuosité des produits est accru ainsi que les conséquences financières qui en découlent. Il arrive parfois que nous découvriions qu'il est nécessaire d'ajuster ou de modifier ces produits au cours de leur processus de fabrication ou lorsque nos clients commencent à les exploiter. Dans la mesure où nous produisons certains de nos produits en série, il est nécessaire que nous procédions à de telles modifications sur un grand nombre de produits. En outre, nous sommes amenés à accepter de plus en plus souvent des clauses contraignantes de garantie après-vente et de pénalités liées notamment aux performances, à la disponibilité et aux retards de livraison de nos produits. Parfois, nos contrats contiennent également des clauses qui permettent

au client de mettre fin au contrat ou de rendre l'équipement si les exigences de performance ou les calendriers de livraison ne sont pas respectés. L'existence de telles stipulations contractuelles ainsi que les pressions imposant un développement, une conception et une fabrication accélérée de nos nouveaux produits peuvent, en cas de problème, entraîner des coûts imprévus importants.

Les problèmes liés aux turbines à gaz GT24/GT26, qui sont exposés dans "Rapport de Gestion - Avancement de notre plan d'action et principaux événements de l'exercice 2003/04", "Rapport de gestion - Power Turbo-Systems" et dans la Note 20 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004, ainsi que les problèmes des trains au Royaume-Uni, exposés dans "Rapport de gestion - Faits marquants de l'exercice", "Rapport de gestion - Transport" et dans la Note 20 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004, sont des exemples majeurs de ce risque. Nous ne pouvons pas garantir que le montant total des coûts finaux liés aux difficultés rencontrées sur les turbines GT24/GT26, les trains régionaux au Royaume-Uni et sur d'autres de nos produits et contrats de services d'entretien ne sera pas supérieur à l'estimation des dépenses supplémentaires provisionnées. Nous ne pouvons pas non plus garantir que l'échelonnement des dépenses sera conforme aux estimations actuelles. De plus, nous ne pouvons garantir que nos programmes de réduction des coûts (notamment concernant nos turbines à gaz GT24/GT26) nous permettront d'obtenir l'intégralité des réductions escomptées. Le montant total et l'engagement des dépenses dans le temps (notamment des pénalités et dommages-intérêts) de même que les économies effectivement obtenues grâce à nos plans d'actions, sont susceptibles de varier en fonction d'un certain nombre de paramètres, parmi lesquels figurent :

- les résultats des litiges et négociations avec certains clients ;
- les dépassements de coûts engendrés par la fabrication des composants modifiés ;
- les retards et les dépassements de coûts dans la modification des produits, dans la livraison des produits modifiés, ou dans l'acceptation par les clients et la mise en œuvre des programmes de modifications techniques ;
- la prolongation des délais contractuels de mise au point ;
- l'application de pénalités par les clients ;
- les performances futures des équipements modifiés ;
- notre capacité à développer des modifications ultérieures qui amélioreront encore les performances des équipements ;
- notre capacité à atteindre nos objectifs des plans de réduction de coûts ; et
- la disponibilité d'une quantité suffisante de pièces de rechange et de matières premières.

Étant donné la sophistication technique de certains de nos produits, nous ne pouvons en aucun cas garantir que nous ne rencontrerons pas de nouvelles difficultés ou retards avec nos produits, cela mal-

gré les processus de validation techniques mis en place dans le Groupe. De telles difficultés ou retards pourraient avoir des conséquences financières significatives, d'affecter négativement notre réputation et notre capacité à vendre d'autres produits et avoir un effet négatif important sur notre situation financière ou sur notre résultat opérationnel, ou entraîner une baisse de compétitivité de nos produits par rapport à ceux de la concurrence.

Nous avons accordé une assistance financière lors de l'achat par nos clients de certains de nos produits, ce qui nous expose aux risques sur le long terme de défaillance de nos clients ou à leur faillite.

Sur le marché de l'énergie et des infrastructures de transport, les clients demandent occasionnellement à leurs fournisseurs, tels que nous, de les assister dans le financement de leurs achats ou de leurs projets. Ceci est particulièrement vrai dans le Secteur Marine. Cette assistance peut prendre la forme de garanties financières des prêts consentis aux clients ou de prises de participation dans des entités mettant en œuvre certains projets sur le long terme. Ce financement nous expose à des risques sur le long terme liés aux difficultés de nos clients ou à leur faillite, qui entraînent la mise en jeu de nos garanties ou la diminution de la valeur de nos prises de participation. Nous ne nous sommes pas engagés à garantir les dettes de nos nouveaux clients depuis fin 1999 et nous n'entendons pas, à l'avenir, souscrire de tels engagements.

Au 31 mars 2004, notre exposition au titre du financement des ventes s'élevait à € 969 millions, dont € 321 millions pour le Secteur Transport, et € 643 millions pour le Secteur Marine (€ 323 millions relatifs à Renaissance Cruises ayant déposé son bilan en septembre 2001 et € 185 millions relatifs à Festival Cruises, qui a suspendu son activité suite aux actions entamées par certains de ses créanciers en janvier 2004 et € 135 millions relatifs à trois autres opérateurs en activité). Notre exposition au titre du financement des ventes est présentée en détail dans "Rapport de gestion – Engagements hors bilan et obligations contractuelles" et dans la Note 27(a)(2) aux Comptes consolidés.

En janvier 2004, face au non-respect par Festival de certaines de ses obligations financières, une procédure visant à immobiliser trois navires construits par notre filiale les Chantiers de l'Atlantique à Festival et à mettre fin aux chartes avec Festival a été engagée par les établissements financiers concernés pour deux navires (European Vision et European Stars) et par son propriétaire, garanti par ALSTOM, pour le troisième navire (Mistral). Nous n'avons pas augmenté la provision existante sur le financement des ventes du Secteur Marine du fait de cet événement car, sur la base d'une estimation de la valeur de marché des navires, nous avons estimé que la part directe et indirecte déte- nue par ALSTOM dans les navires (notamment sur Mistral), devrait

couvrir au total l'exposition du Groupe de façon adéquate. Le European Vision a été vendu en avril 2004 à un prix en ligne avec nos prévisions. Nous n'envisageons pas de difficultés pour protéger nos droits sur les navires précédemment exploités par Festival, mais ne pouvons pas en assurer le résultat. Des difficultés pourraient également être rencontrées pour céder ou mettre en crédit-bail ces navires et ceux exploités antérieurement par Renaissance, dans les délais et aux valeurs estimés. Nous ne pouvons ainsi pas garantir que ces provisions actuelles seront suffisantes pour couvrir les risques futurs liés au financement des ventes de Marine.

De façon générale, une détérioration des marchés pourrait nous exposer à un risque accru de défaillance ou de faillite de certains de nos clients et entraîner des pertes supérieures aux provisions que nous avons constituées, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.

Nous sommes exposés au risque de crédit de certains de nos clients.

Si nos clients ne nous avancent pas les fonds nécessaires pour couvrir nos dépenses pendant la phase de mise en œuvre de nos contrats, nous nous exposons au risque qu'ils se trouvent dans l'incapacité d'accepter la livraison ou à leur défaut de paiement lors de la livraison. Dans ce cas, nous pourrions ne pas recouvrer les dépenses engagées dans le projet et être incapables de réaliser les marges opérationnelles prévues lors de la conclusion du contrat. Nous réduisons actuellement ce risque par des négociations avec nos clients en vue d'obtenir de leur part des paiements plus rapides au prorata de l'avancement des travaux et par des procédures de gestion du risque, notamment par la mise en place de couvertures souscrites auprès d'assureurs privés ou publics ou d'autres instruments de couverture ad hoc.

Au cours de l'exercice 2003/04, nos dix principaux clients ont représenté 15,5 % de notre chiffre d'affaires. Si l'un de nos principaux clients venait à être dans l'impossibilité de respecter ses engagements, du fait d'une faillite ou pour toute autre raison, nous pourrions ne pas recouvrer tout ou partie des coûts engagés sur ces projets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre situation financière ou résultat d'exploitation.

Notre performance financière pourrait être affectée par un nombre limité de contrats.

Chaque année, environ un tiers de notre activité repose sur un nombre limité de contrats importants à long terme. Des variations d'activité au titre de ces contrats peuvent entraîner de fortes variations de notre chiffre d'affaires et de notre résultat opérationnel

d'un exercice à l'autre. Au 31 mars 2004, les dix projets les plus importants inclus dans notre carnet de commandes représentaient environ 19,7 % de l'ensemble de notre carnet de commandes. De manière générale, le chiffre d'affaires comptabilisé concernant un projet peut varier de manière significative en fonction de l'état d'avancement du projet concerné.

Du fait de ces variations, la rentabilité de certains de nos contrats peut affecter de manière importante nos résultats sur une période donnée. En outre, la profitabilité d'un contrat et/ou notre chiffre d'affaires, nos résultats et nos flux de trésorerie peuvent être affectés par les éléments suivants :

- retenue de paiements de la part de clients ;
- refus de nos fournisseurs de maintenir des conditions de paiement satisfaisantes ;
- retard dans l'obtention de grands contrats ;
- ajournement de contrats déjà obtenus ;
- survenance de problèmes techniques imprévus relatifs aux équipements fournis ou incompatibilité de ces équipements avec les infrastructures existantes ;
- difficultés rencontrées par nos clients pour obtenir des financements adéquats, à des conditions raisonnables ;
- difficultés pour obtenir les permis ou autorisations gouvernementaux requis ;
- coûts supplémentaires imprévus résultant de modifications de projet ;
- manquements de la part de fournisseurs, de sous-traitants ou de partenaires dans un consortium ;
- défauts de paiements et/ou faillite de clients ; et
- modifications de la législation ou de la fiscalité applicable.

Outre les éléments présentés ci-dessus, les marges bénéficiaires réalisées sur certains de nos contrats peuvent s'avérer différentes de celles prévues initialement, dans la mesure où les coûts et la productivité peuvent varier pendant l'exécution du contrat.

Nous avons mis en place des procédures de contrôle des risques plus strictes pour les appels d'offres et les contrats en cours de réalisation, en vue d'améliorer et de mieux formaliser les procédures dans les Secteurs. Cependant, nous ne pouvons garantir que nos initiatives seront suffisantes pour éviter des problèmes à l'avenir et certains de nos projets pourraient faire l'objet de retards, de surcoûts ou de performances techniques dégradées pouvant entraîner le paiement de pénalités ou de dommages-intérêts. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la rentabilité finale de nos contrats à prix fixe.

Nous intervenons sur des marchés concurrentiels.

Nous sommes confrontés à une forte concurrence sur chacun de nos marchés, tant de la part de grands acteurs internationaux que, sur certains marchés, de la part de concurrents plus petits mais spécialisés sur certaines niches de marché. La consolidation de l'industrie se renforce globalement, et les principaux intervenants adoptent une stratégie d'expansion globale. Cette concurrence a entraîné une baisse des prix et une détérioration des modalités de paiement en faveur de nos clients. En réponse à cette tendance, nous avons adopté plusieurs programmes de réduction de coûts et d'amélioration de notre performance.

Bien que nous estimions être compétitifs sur la plupart de nos principaux marchés, rien ne permet de garantir que nous pourrions continuer à l'être, notamment du fait de notre fort endettement et de notre situation financière.

Les cessions d'activité et actifs que nous effectuons font généralement l'objet d'ajustements de prix ainsi que de garanties susceptibles de retarder les paiements qui nous sont dus, de réduire le produit net que nous recevons ou d'exiger le paiement d'indemnités à l'acquéreur.

Nous avons récemment cédé un nombre d'activités et d'actifs, notamment nos activités du secteur T&D et nos activités Turbines Industrielles, et nous prévoyons d'effectuer d'autres cessions conformément aux conditions que nous anticipons pour l'approbation par la Commission européenne de notre plan de financement. Comme il est d'usage, les termes de ces cessions prévoient des mécanismes d'ajustement de prix et nous avons donné certains engagements de garantie concernant l'activité ou les actifs amenés à être cédés et nous nous attendons à ce que des conditions similaires s'appliquent à nos cessions futures. Du fait de ces mécanismes et garanties, les produits nets des cessions que nous recevons peuvent être différés dans le temps ou réduits, ou nous pouvons être amenés à devoir payer des indemnités à l'acquéreur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats de nos opérations et notre situation financière. Pour une description de certaines cessions récentes, voir "Rapport de gestion – Avancement de notre plan d'action et principaux événements de l'exercice 2003/04 - Programme de cessions - Cession des activités Transmission et Distribution", et "Autres risques" ci-après.

ALSTOM fait actuellement l'objet de différentes procédures relatives à des violations alléguées de la législation en matière boursière, en France et aux États-Unis.

ALSTOM, certaines de ses filiales, et certains membres de sa direction et de son conseil d'administration sont engagés en France et aux États-Unis dans des enquêtes concernant des violations alléguées de la législation boursière et ont été appelés comme défendants dans le cadre d'un certain nombre de procédures de droit boursier, notamment des procédures de class-actions putatives aux États-Unis. Notre direction a consacré et pourrait continuer dans le futur à devoir consacrer du temps et des efforts considérables à ces enquêtes et procédures judiciaires. Nous avons pleinement coopéré et avons l'intention de continuer à coopérer dans le cadre de ces enquêtes et de nous défendre vigoureusement dans le cadre de ces procédures judiciaires. Nous ne pouvons cependant pas assurer que l'issue de ces enquêtes et procédures n'aura pas d'impact défavorable significatif sur notre activité, nos résultats et situation financière. Pour plus d'information concernant ces procédures et les réclamations et les litiges en général, voir "Autres risques" ci-après.

Nous avons annoncé notre intention de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Nous avons également annoncé une conversion de dettes en capital aux termes de laquelle nous pourrions émettre des actions nouvelles au profit de certains de nos créanciers en échange de l'annulation de leurs créances. Si nos actionnaires actuels n'exerçaient pas leurs droits préférentiels, leur participation dans notre capital sera diluée de manière significative.

Dans le cadre de notre plan de financement, nous avons annoncé notre intention de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui nous permettrait de lever jusqu'à € 1,2 milliard. Nous avons l'intention de maintenir les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, leur permettant de souscrire de nouvelles actions. Au moment de la réalisation de cette augmentation de capital, les actionnaires actuels qui n'exerceraient pas leurs droits subiraient une dilution substantielle.

Nous avons également annoncé une conversion de dettes en capital aux termes de laquelle nous pourrions émettre des actions nouvelles au profit de certains de nos créanciers en échange de l'annulation de leurs créances. Cette opération, si elle est approuvée par nos actionnaires et acceptée par nos créanciers, sera dilutive pour les actionnaires actuels.

La perspective de l'émission d'un grand nombre d'actions dans le cadre de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription et de l'opération de conversion de dettes en capital pourrait peser sur notre cours de bourse.

Si l'augmentation de capital n'était pas entièrement souscrite, les banques garantissant l'augmentation de capital pourraient détenir une part significative de nos actions et avoir une influence significative à nos assemblées d'actionnaires. Ces banques pourraient avoir des intérêts qui diffèreraient de ceux de nos actionnaires. De plus, suite à la mise en place de notre plan de financement, l'État français détiendrait jusqu'à 31,5 % de notre capital et serait représenté à notre Conseil d'administration.

Suite à l'augmentation de capital et à l'opération de conversion de dettes en capital, la perspective de ventes d'un nombre considérable d'actions par l'État français ou, par les banques garantes si elles acquièrent des actions lors de l'augmentation de capital, pourrait peser sur notre cours de bourse.

AUTRES RISQUES

RISQUES JURIDIQUES

RÉCLAMATIONS ET LITIGES GÉNÉRAUX

Nous sommes engagés, tant en demande qu'en défense, dans un certain nombre de procédures contentieuses, principalement en matière contractuelle, survenues dans le cadre normal de nos activités. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires sont fréquents dans nos domaines d'activité, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants qui nous sont réclamés dans ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec nos partenaires dans le cadre de consortium, sont significatifs et peuvent aller jusqu'à approximativement € 500 millions dans un contentieux particulier (USD 611 millions au 31 mars 2004). Ces procédures pourraient avoir un effet négatif significatif sur notre situation financière ou les résultats de nos opérations si leur conclusions étaient négatives. Dans certains litiges, les montants qui nous sont réclamés, ne sont pas déterminés, ceci incluant les recours réputés collectifs aux États-Unis. Tous les litiges et réclamations en matière contractuelle dans lesquels nous sommes engagés sont revus régulièrement par nos chefs de projets en liaison avec la direction des Secteurs concernés, et sont revus semestriellement en liaison avec nos commissaires aux comptes, afin de déterminer un niveau approprié de provisions.

RÉCLAMATIONS ET LITIGES RELATIFS À L'AMIANTE

Nous sommes soumis, notamment en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. Notre politique a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de nos unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de nos fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, nous avons, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans notre Secteur Marine et dans une moindre mesure dans nos autres Secteurs.

Au 30 avril 2004, en France, nous avons connaissance d'environ 2 090 cas de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'amiante par les organismes de sécurité sociale française concernant certains de nos employés, anciens employés ou des tiers, du fait de nos activités en France. Tous ces cas sont traités dans le cadre du système de sécurité sociale, qui prend en charge les frais médicaux et autres frais des personnes malades et qui les indemnise forfaitairement. Parmi ces 2 090 cas, environ 207 font l'objet de procédures contentieuses engagées en France par certains de nos employés ou anciens employés. Ces personnes ont engagé des procédures contentieuses contre certaines de nos filiales, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Dans tous les litiges concernant nos filiales où une décision a été rendue à ce jour par les Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale, la faute inexcusable de l'employeur a été retenue. Les décisions des Cours d'Appel rendues à ce jour ont toutes confirmé la responsabilité pour faute inexcusable. En mars 2004, la Cour de Cassation a rendu ses premiers arrêts sur les pourvois formés par notre filiale du Secteur Marine. La Cour de Cassation a confirmé la faute inexcusable, mais a cassé les arrêts de la Cour d'Appel pour avoir condamné notre filiale à verser une indemnité en réparation des préjudices subis, ces préjudices devant faire l'objet d'une réparation directe de la Caisse primaire d'assurance maladie. En mai 2004, la Cour de Cassation a confirmé la faute inexcusable par six décisions rendues concernant notre Secteur Marine, tout en maintenant les décisions de la Cour d'Appel qui avaient attribué la charge définitive de la réparation des préjudices à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Dans le cadre des cas en cours à ce jour dans notre Secteur Marine, les organismes de Sécurité Sociale n'ont pas imputé à notre filiale les conséquences financières de la maladie professionnelle, y compris celles issues de la faute inexcusable en application de l'article 2 alinéa 2 de l'arrêté du 16 octobre 1995. Dans les autres Secteurs, nous estimons que l'essentiel des cas en cours à ce jour est régi quant aux conséquences financières d'une éventuelle reconnaissance définitive de faute inexcusable, dans les mêmes conditions, par l'arrêté précité.

Nous considérons par conséquent que les litiges visés ci-dessus n'auront pas d'impact défavorable significatif. Les conséquences financières de la plupart des 207 procédures en cours, y compris pour les cas où nous pourrions être reconnus fautifs, ont été à ce jour et devraient continuer à être supportées par les fonds de la Sécurité Sociale (fonds médical). Sur la base des lois en vigueur et de plusieurs décisions de justice, nous estimons que les conséquences financières d'un éventuel recours subrogatoire du FIVA (Fonds public d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante), créée en 2001 concernant les litiges en cours visés ci-dessus, seront prises en charge par les fonds de la Sécurité Sociale. Nous estimons

également que les cas où les indemnités des préjudices personnels ne resteraient pas à la charge définitive de la Sécurité Sociale ou du FIVA représentent une exposition non significative, pour laquelle nous n'avons pas constitué de provisions.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, nous faisons l'objet au 15 mai 2004 d'environ 155 procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB, pour lesquelles nous sommes indemnisés par ABB. Nous faisons également l'objet de deux recours en justice collectifs ("class action") aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relative à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles nous avons fait valoir nos droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que nous avons acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. Ce plan a été confirmé par le tribunal et la cour fédérale ("Federal District Court"). Ce plan a fait l'objet d'un appel et n'est pas encore entré en vigueur. La mise en œuvre du plan est également soumise à certaines autres conditions spécifiques. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, nous pensons qu'aux termes du plan, elle serait protégée contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE.

Au 15 mai 2004, nous faisons l'objet d'environ 32 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 507 plaignants qui en tout ou partie portent plainte contre ALSTOM. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, nous considérons que nous disposons de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, nous faisons valoir nos droits à indemnisation auprès de tiers.

Nous n'avons pas eu à supporter au cours des dernières années de jugement défavorable, ni à verser d'indemnité dans le cadre de plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis. Du 31 octobre 2002 au 15 mai 2004, un total de 171 plaintes impliquant environ 17 724 plaignants ont été volontairement retirées, sur une base dite "sans préjudice", c'est-à-dire que les plaignants peuvent réintroduire une plainte dans le futur.

Pour les besoins de la description des cas liés à l'amiante aux États-Unis ci-dessus, nous considérons qu'une plainte a été retirée et n'est plus en cours contre nous, si les avocats des plaignants ont établi une notification ou tout autre document similaire en vue du retrait d'une plainte ou de l'arrêt des poursuites.

Nous faisons également l'objet de réclamations relatives à l'amiante ou à d'autres dommages corporels concernant nos employés dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni. Au 31 mars 2004, nous faisons l'objet d'environ 150 réclamations relatives à l'amiante au Royaume-Uni. Nous avons comptabilisé une provision de € 3 millions concernant ces réclamations.

Bien que l'issue de l'ensemble des cas en cours liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, nous considérons que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur notre situation financière. Nous ne pouvons pas assurer que le nombre des cas liés à l'amiante ne va pas augmenter, que les cas en cours ou que des cas que nous pourrions avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur notre situation financière.

RÉCLAMATIONS ET LITIGES LIÉS À ROYAL CARIBBEAN CRUISES

En juin 1995, ALSTOM Power Conversion (auparavant Cegelec SA, puis ALSTOM Industrie) a conclu un contrat de développement et de coopération avec Rolls Royce AB (auparavant Kamewa AB) pour le développement de moteurs à propulsion électrique (ou "pods"). En avril 1998, ALSTOM Power Conversion et Rolls-Royce AB ont créé un consortium ayant pour objet la conception, la production, la commercialisation et la vente de Pods sous la marque Mermaid ("le Consortium Mermaid"). Le moteur à propulsion électrique est une technologie, qui peut être mise en place en remplacement de l'ensemble de propulsion (moteur électrique et arbre d'hélice) et du gouvernail. Le moteur à propulsion électrique fait partie de l'unité de propulsion intégrée située sous la coque du navire.

À ce jour, le consortium Mermaid a livré 49 moteurs à propulsion électrique, dont 29 ont été vendus aux Chantiers de l'Atlantique, une filiale de notre Secteur Marine. Les Chantiers de l'Atlantique ont à ce jour livré dix navires de croisière équipés de ces moteurs à propulsion électrique à six croisiéristes. Parmi ceux-ci, entre juin 2000 et mai 2002, les Chantiers de l'Atlantique ont livré quatre nouveaux navires de croisière "Millennium Class" à Celebrity Cruises, une des marques de Royal Caribbean Cruises Ltd. ("RCCL").

Certains de ces navires équipés de pods, dont les quatre navires livrés à RCCL ont connu des problèmes techniques relatifs aux moteurs à propulsion électrique, qui ont entraîné une mise hors

service temporaire pour permettre une réparation en cale sèche en période de garantie. Cette mise hors service a dû être réalisée à plusieurs reprises sur certains de ces bateaux. Dans un cas, une panne du moteur à propulsion électrique est survenue au cours des essais du navire, entraînant un retard de livraison de ce navire. Dans le cadre de l'organisation Mermaid, les problèmes techniques relatifs aux moteurs à propulsion électrique sont de la responsabilité d'ALSTOM Power Conversion en ce qui concerne les défaillances électriques et de la responsabilité de Rolls-Royce pour la partie relative aux défaillances mécaniques. Concernant toutes les réparations au cours de la période de garantie, les Chantiers de l'Atlantique ont des obligations directes d'indemniser ses clients pour le coût de réparation des bateaux, mais ont certains droits à remboursement de ces coûts à l'encontre des membres du Consortium Mermaid responsable des défaillances. Chantiers de l'Atlantique a ainsi déposé une plainte à l'encontre de Rolls Royce AB concernant les défaillances mécaniques des pods auprès du Tribunal de Commerce de Paris, qui est actuellement en cours.

Le 7 août 2003, RCCL et différentes filiales du groupe RCCL, dont Celebrity Cruises, ont déposé une plainte auprès de la cour de Miami en Floride (*State Court of Miami*), contre Rolls-Royce plc, Rolls Royce AB, d'autres filiales américaines du groupe Rolls-Royce, ALSTOM Power Conversion S.A, ALSTOM Inc, ALSTOM Power Conversion Inc. et Marine Service Partners Inc. Dans cette affaire qui est actuellement en cours, RCCL réclame un montant de dommages et intérêts estimés à environ € 245 millions (US dollars 300 millions), sur le fondement de déclarations prétendument erronées dans la vente des moteurs à propulsion électrique, et de prétendues négligences dans leur conception et leur construction. ALSTOM et Rolls-Royce contestent avec vigueur cette réclamation.

Bien que nous estimions la réclamation de RCCL sans fondement, nous ne pouvons pas assurer qu'il n'y aura pas de décisions défavorables dans ce domaine qui pourraient avoir un impact sur notre situation financière et nos résultats. Nous ne pouvons pas non plus assurer que nous ne rencontrerons pas d'autres difficultés ou ne subiront pas d'autres coûts en relation avec les pods du Consortium Mermaid, compte tenu de la sophistication et de la complexité de ces produits.

ENQUÊTE DU PROCUREUR DE MILAN

Au cours du premier semestre 2003, le procureur de la ville de Milan a commencé une enquête concernant certains constructeurs d'équipement d'énergie, incluant certaines filiales d'ALSTOM et une société publique italienne cliente d'ALSTOM, concernant le paiement allégué qui aurait été effectué à certains membres de la direction de cette dernière société dans le cadre d'appels d'offre, pour des contrats d'achat d'équipements. Le procureur allègue qu'un tiers, agent d'ALSTOM, aurait effectué un paiement illicite à des membres de la

direction du groupe italien, dans le cadre d'un contrat signé en juin 2001. À ce jour, le procureur a interrogé divers employés d'ALSTOM et émis une notification formelle d'enquête, mais n'a établi de charges formelles contre aucun employé du Groupe. ALSTOM a pleinement coopéré avec le procureur de Milan dans cette affaire et entend continuer de le faire.

Nous n'avons pas connaissance de fautes de nos employés concernant ces paiements présumés illicites. Toutefois, nous n'avons aucune assurance que cette enquête n'aura pas un effet négatif sur les filiales d'ALSTOM. Tout développement défavorable relatif à cette enquête, notamment toute poursuite à notre encontre ou à l'encontre de nos employés, pourrait entraîner des sanctions civiles ou pénales contre les filiales concernées ou pourrait notamment affecter l'image d'ALSTOM et son activité, ainsi que sa capacité à obtenir des contrats publics d'énergie.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE AU MEXIQUE

Une procédure administrative a été lancée par le Ministère de la fonction publique du Mexique à l'encontre de deux filiales au Mexique, dont l'une appartenait à notre Secteur Transmission & Distribution (cédé en janvier 2004 à Areva), concernant des paiements allégués, qui auraient été effectués par un agent du Groupe à certains membres de la direction d'une société publique, et qui seraient relatifs à l'obtention de contrats de la part de celle-ci. Cette procédure vise l'exclusion des sociétés en question des appels d'offres publics au Mexique pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Nous coopérons pleinement avec les autorités mexicaines dans cette affaire. Toutefois, nous n'avons aucune assurance que cette procédure n'aura pas d'effet commercial négatif sur les deux sociétés ou le Groupe dans son ensemble. Tout développement défavorable pourrait entraîner d'autres procédures civiles ou pénales.

ENQUÊTE RELATIVE À ALSTOM TRANSPORTATION INC.

Le 30 juin 2003, nous avons annoncé que le Groupe, aidé par des avocats et des comptables externes, conduisait sa propre revue interne, à la suite de la réception de lettres anonymes dénonçant de possibles irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc. (ATI) à New York, une de nos filiales américaines. Faisant suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigation des États-Unis (ou "FBI") et la SEC ont commencé à mener une enquête non-officielle. Nous estimons que l'enquête du FBI est actuellement en sommeil.

Nous avons également annoncé que la revue interne du Groupe avait identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI. Celle-ci est essentiellement liée à des irrégularités comptables. En conséquence nous avons comptabilisé dans les comptes d'ATI une charge additionnelle de € 73 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et nous avons comptabilisé cette charge dans les comptes consolidés du Groupe approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 2 juillet 2003.

Le 11 août 2003, nous avons annoncé que nous avions connaissance du fait que la SEC menait une enquête formelle liée à sa précédente enquête.

Nous avons pleinement coopéré avec la SEC et le FBI dans cette affaire et entendons continuer à le faire. L'enquête de la SEC est en cours et nous ne pouvons pas prévoir ses conclusions ou la date à laquelle elle sera clôturée. Toute évolution défavorable de cette enquête, notamment toute poursuite à notre encontre ou à l'encontre de nos employés, pourrait aboutir à des sanctions civiles ou pénales contre nous, ce qui pourrait limiter notre capacité à obtenir aux États-Unis des contrats publics, financés par un État dans le domaine d'activité Transport, ou affecter de façon significative notre activité. Notre direction a consacré, et pourrait continuer à devoir consacrer, d'importants efforts aux actions internes et externes concernant ATI.

RECOURS RÉPUTÉ COLLECTIF AUX ÉTATS-UNIS ("PUTATIVE CLASS ACTION")

ALSTOM, certaines de ses filiales et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction et de son Conseil d'Administration ont été cités à comparaître aux États-Unis dans le cadre de plusieurs recours en justice dont la qualification de recours collectifs (ou "class action") n'a pas été reconnue à ce jour et qui ont été engagés entre août et octobre 2003 au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'ADR (*American Depositary Receipts*) ou d'autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates entre le 17 novembre 1998 et le 30 juin 2003. Ces recours allèguent la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, et particulièrement des Sections 10(b) et 20(a) du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié et de la Section 11 du *Securities Act* de 1933, tel que modifié. Ces recours ont pour fondement différentes allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits significatifs et/ou que des faits significatifs nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses, auraient été omis, cela dans plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives. Ces éléments auraient eu pour effet que les actionnaires, qui allèguent avoir été lésés, auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle.

Les plaignants, cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de recours collectifs (ou "class action"), des dommages-intérêts d'un montant non déterminé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d'avocats inclus. Deux de ces recours ont été volontairement abandonnés par les plaignants et les autres cas ont été consolidés en une procédure devant le *Federal District Court* du *Southern District* de New York. Nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur contre cette action en justice mais nous ne pouvons pas garantir qu'elle soit conclue sans conséquence financière significative pour le Groupe ou effort important de la part de la direction de la Société.

AUTRES PROCÉDURES JUDICIAIRES

ALSTOM s'est constitué partie civile dans le cadre de la procédure judiciaire conduite par un juge du Tribunal de Grande Instance de Paris au sujet d'un prétendu versement illégal à des membres du gouvernement en liaison avec le transfert du siège social du secteur Transport en 1994, versement qui aurait été approuvé par d'anciens membres de la direction du Groupe. ALSTOM a décidé de se joindre à la procédure civile en cours en vue d'obtenir la restitution des sommes dues.

Il a été fait mention dans la presse française, qu'une association française d'actionnaires minoritaires, l'APPAC, a déposé une plainte pénale contre X au Tribunal de Grande Instance de Paris. La plainte spécifie notamment qu'ALSTOM aurait divulgué des informations fausses et trompeuses concernant sa situation et ses perspectives. ALSTOM n'a pas reçu de notification officielle de cette plainte et ne connaît pas le contenu des allégations qu'elle contient.

D'anciens membres de la direction d'ALSTOM et des dirigeants actuels ont été interrogés par des inspecteurs de la Commission des opérations de bourse, (maintenant l'Autorité des marchés financiers "AMF"), dans le cadre de l'enquête de l'AMF concernant les communications faites par le Groupe et les transactions effectuées sur les titres ALSTOM depuis le 31 décembre 2001 et des lettres de griefs ont été émises par l'AMF à l'encontre de ces deux personnes. ALSTOM coopère pleinement avec l'AMF dans le cadre de cette enquête.

Nous ne pouvons pas garantir que les différentes procédures décrites ci-dessus ne donneront pas lieu à des décisions défavorables pour la réputation et la situation financière d'ALSTOM.

AUTRES RISQUES JURIDIQUES

Notre situation financière ou nos résultats n'ont jusqu'à ce jour pas été affectés de façon significative par le droit de la concurrence national, communautaire ou américain. Toutefois, rien ne garantit que l'application de cette législation n'aura pas à l'avenir d'effet négatif significatif sur notre réputation, notre situation financière ou nos résultats. Nous avons été informés qu'une enquête a été entamée par la Commission Européenne concernant des pratiques anti-concurrentielles alléguées entre fournisseurs de postes blindés, incluant l'activité du secteur T&D, cédée à Areva le 9 janvier 2004. Nous coopérons avec Areva dans le cadre de cette enquête.

Nous faisons également l'objet d'une enquête formelle de la Commission Européenne concernant notre plan de financement. Pour plus d'informations, voir Facteurs de risques ci-dessus "La Commission Européenne pourrait estimer que certains éléments de notre plan de financement mis en place en 2003, d'autres opérations que nous avons conclues, ainsi que notre plan de financement annoncé en mai 2004, constituent une aide d'État qui n'est pas compatible avec la législation communautaire. Toute demande de la Commission en vue notamment de mettre fin ou de modifier certains éléments de nos plans de financement, pourrait affecter notre activité et nos résultats". Les plans 2003 et 2004 sont des éléments essentiels dans nos efforts pour réduire notre niveau d'endettement, faire face à nos besoins en garanties et soutenir notre activité commerciale.

Nous sommes soumis à des lois qui interdisent certains versements à des représentants d'États étrangers, à des partis politiques ou à d'autres personnes ou entités. Certaines de nos filiales opèrent dans des pays où la corruption est présente, ce qui crée un risque de paiements interdits par nos employés ou agents. Un nombre limité d'anciens employés et agents de notre Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits. Nous avons mis en place des procédures internes dont nous pensons qu'elles permettent de limiter le risque d'activités illégales. S'il s'avérait qu'ALSTOM ou ses filiales avaient enfreint ces lois, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre résultat d'exploitation ou notre situation financière. (Voir également ci-dessus "Enquête du procureur de Milan" et "Procédure administrative au Mexique").

À notre connaissance, il n'y a pas d'autres procédures qui pourraient avoir, sur la base de notre appréciation à ce jour, un effet négatif significatif sur notre situation financière.

Certaines sociétés de notre Groupe sont liées par des clauses de confidentialité portant sur certains contrats importants conclus dans le cadre normal de leurs activités. Le non-respect de ces clauses pourrait entraîner le paiement d'indemnités ou générer d'autres actions susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur notre situation financière.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous sommes propriétaires ou nous bénéficions de licences permettant l'utilisation de diverses marques, de divers brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle. Tous ces droits contribuent à la bonne marche de notre activité, mais aucune licence n'a, à elle seule, à ce jour, une importance significative pour nos activités.

RISQUES DE MARCHÉ

Nous sommes, à l'occasion de nos activités, exposés à différents risques de marché, notamment des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit. Des informations détaillées concernant l'exposition d'ALSTOM aux risques de marché figurent dans le "Rapport de gestion - Impact des variations de taux de change et de taux d'intérêt" et dans la Note 29 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Nos contrats de financement contiennent un certain nombre d'obligations de respecter certains ratios ou autres engagements financiers ("financial covenants") ainsi que des clauses en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative. Si nous ne respectons pas les engagements résultant de ces contrats financiers ou autres émissions financières, nos prêteurs pourraient demander le remboursement anticipé de leurs encours. La plupart de nos contrats de financement et autres émissions prévoient des clauses de défauts croisés et d'exigibilité anticipée croisée en vertu desquelles le défaut de paiement ou une demande de remboursement anticipé ou le non-respect d'engagements financiers peuvent entraîner l'exigibilité de tout ou d'une partie importante de notre dette et l'indisponibilité de ces lignes de crédit. Des informations détaillées sur ce risque sont fournies dans "Facteurs de risques", notamment : "Nos lignes de crédit et certains de nos autres contrats financiers comportent des critères financiers, actuellement suspendus jusqu'au 30 septembre 2004, que nous pourrions ne pas arriver à renégocier ou à respecter dans le futur", ainsi que dans "Rapport de gestion - Liquidités et ressources financières" et dans les Notes 22 et 29 aux comptes consolidés au 31 mars 2004.

RISQUES SUR ACTIONS

Pour plus d'information sur ce risque, voir le facteur de risque intitulé "Nous avons des obligations non financées vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations de fin de contrat dans la majorité des pays où nous sommes présents" et la Note 21 aux Comptes consolidés au 31 mars 2004.

RISQUES LIÉS À L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (HSE)

Nous sommes soumis dans chacun des États dans lesquels nous opérons à un nombre important de lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements nous imposent de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, pour ce qui concerne, entre autres, les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et le maniement de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation nous expose au risque d'avoir à supporter des coûts et responsabilités importants en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où nous opérons, nos activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou à des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Nous investissons des sommes importantes pour nous assurer que nous conduisons nos activités en réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et nous effectuons régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que nous soyons impliqués dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, nous estimons que nos établissements industriels sont en conformité avec leur permis d'exploitation et que nos opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

Nous avons mis en place une politique globale relative à la gestion des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de la sécurité. Plus d'informations sont données dans "Politique de gestion des risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement" ci-dessus.

Les procédures pour assurer le respect de la réglementation en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décentralisées et suivies au niveau de chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont prévus dans les budgets de chaque site ou unité et sont provisionnés dans les comptes de résultat de nos filiales. Nous avons enregistré des provisions d'un montant de € 5,2 millions pour couvrir les risques liés à l'environnement dans nos comptes consolidés au 31 mars 2004.

Le résultat des questions relatives à la protection de l'environnement ne peut être anticipé avec certitude. Rien ne permet de garantir que nous n'encourrons à l'avenir aucune responsabilité liée à l'environnement, l'hygiène et la sécurité et nous ne pouvons pas garantir que

les provisions enregistrées en vue de la dépollution ou les investissements dans des projets d'amélioration de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité seront suffisantes pour couvrir les pertes ou dépenses prévues. En outre, la découverte de faits ou situations nouveaux ou des modifications futures des lois, des réglementations ou de la jurisprudence sur l'environnement pourraient entraîner un accroissement des responsabilités en matière d'environnement susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Politique de gestion des risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (H.S.E.) :

Nous sommes conscients de notre obligation vis-à-vis de nos partenaires, employés, clients, fournisseurs et plus généralement toutes communautés dans lesquelles nous évoluons, de leur procurer un lieu de travail sûr et des produits non dangereux afin de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et de protéger notre patrimoine industriel et commercial.

À cette fin, nous avons mis en place une politique globale de gestion des risques environnementaux, d'hygiène et de sécurité, au niveau de chaque site opérationnel, afin d'atteindre un haut niveau de performance comprenant le strict respect des normes et règlements locaux. Cette politique globale est définie et coordonnée au niveau central et est adaptée et mise en œuvre localement. Nous avons sélectionné des spécialistes indépendants de l'audit des risques, ALLIANZ et URS pour procéder à un audit annuel des risques de nos sites de production dans le monde. ALLIANZ et URS conseillent les unités opérationnelles dans la mise en place d'actions spécifiques et de programmes d'amélioration. La réalisation de ces actions est mesurée et suivie au moyen d'un processus de contrôle mensuel. Au travers de notre programme de gestion des risques environnementaux, nous cherchons en tout premier lieu à :

- développer des produits et des services qui aient un impact acceptable sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie depuis la fabrication jusqu'à leur utilisation et à la fin de leur vie utile ;
- évaluer l'impact sur l'environnement des nouveaux procédés industriels préalablement à leur mise en œuvre ainsi que lors de l'arrêt de procédés existants ou lors du retrait de sites existants ;
- améliorer la technologie afin de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles et de minimiser les déchets et la pollution ; et
- promouvoir l'application de nos principes de gestion des risques environnementaux auprès des sous-traitants et fournisseurs.

Les programmes complémentaires d'hygiène et de sécurité au travail sont mis en œuvre dans toutes nos unités opérationnelles. Ces programmes couvrent les problèmes de santé et de sécurité, tant au stade de la conception des postes de travail et des équipements et de leur mise en œuvre qu'à celui de leur utilisation, ainsi que la prévention en matière d'accident et de maladie.

Les programmes de gestion du risque industriel sont conçus pour minimiser l'exposition du patrimoine de la société aux accidents ou dommages et assurer la continuité de l'exploitation. Cela comprend les risques d'incendie, de bris de machines et de catastrophes naturelles ainsi que le vol ou les dommages intentionnels.

Nous avons mis en place une coordination Environnement, Hygiène et Sécurité afin d'améliorer la cohérence des programmes de prévention. Des indicateurs de suivi Environnement, Hygiène et Sécurité ont été définis et un système de reporting mis en place. Au cours de l'exercice 2003/04, 58 audits Environnement Hygiène et Sécurité ont été réalisés par ALLIANZ et URS et ont fait l'objet d'une revue par la direction locale pour valider les zones d'amélioration proposées par les auditeurs. Les coûts de ces audits externes se sont élevés à € 179 000 pour l'exercice 2003/04. Après trois ans de mise en place de notre programme d'audit intégré "Environnement, Hygiène et Sécurité", nous auditons maintenant nos sites suivant une grille de criticité, qui prend en compte les résultats des précédents audits et les progrès réalisés, ce qui nous a amenés à réduire le nombre d'audits externes. En complément des audits externes, nous avons lancé un programme d'audit interne environnemental durant l'exercice 2002/03. Au cours de l'exercice 2003/04, 20 auditeurs ont été formés et 30 audits ont été réalisés en interne sur la base du référentiel ALSTOM utilisé par URS.

ASSURANCES

Notre politique est de souscrire des polices d'assurance couvrant les risques de nature catastrophique auprès d'assureurs présentant une solvabilité de premier rang. Le montant d'assurance souscrit est fonction de l'estimation des pertes maximales anticipées, tant en matière de dommage et perte d'exploitation qu'en matière de responsabilité. Cette estimation est faite dans le cadre des programmes d'audits de gestion des risques industriels pour ce qui concerne les dommages et dépend pour ce qui est de notre responsabilité civile, de l'évaluation des risques juridiques maximum compte tenu des différentes activités du Groupe. Nous avons mis en place une politique globale de maîtrise des risques Environnement, Hygiène et Sécurité présentée ci-dessus, ainsi que des procédures de revue des offres et des contrats en cours.

L'ensemble des principales polices d'assurance du Groupe a été renouvelé le 1 janvier 2004 pour une durée d'un an. Ce renouvellement a été conduit dans le contexte d'un marché de l'assurance plus stable que l'année précédente. Notre capacité à renouveler à l'avenir notre couverture d'assurance continuera à dépendre de l'offre du marché de l'assurance, de la concurrence sur ce marché, de l'étendue de la couverture offerte par les assureurs ainsi que de notre sinistralité. En particulier, nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure de renouveler nos polices en 2005 avec des garanties et des primes équivalentes.

Les principaux risques couverts par nos principales polices sont les suivants :

- dommages matériels et pertes d'exploitation causés par les incendies, explosions, événements naturels et autres périls dénommés ainsi que bris de machine ;
- responsabilité subie en raison de dommages causés à des tiers par nos opérations, produits ou services, sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ;
- dommages en cours de transport, du point de départ du transport au point de déchargement (entrepôt, site de construction ou destination finale), sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ; et
- dommages en cours de construction et installation, liés à l'exécution de contrats, sous réserves de conditions et déclarations habituelles à ce type d'assurance.

En plus de nos polices Groupe, nous souscrivons dans les pays dans lesquels nous sommes présents des polices d'assurance ayant pour objet de couvrir des risques spécifiques ou dont l'assurance est obligatoire, tels que les risques automobiles, d'accident du travail ou de responsabilité d'employeur.

Les principales limites d'assurance et primes de nos polices Groupe applicables à ce jour sont présentées ci-après. Cette présentation est résumée, et ne décrit donc pas toutes les restrictions et limites applicables aux polices souscrites. De plus, pour des raisons de confidentialité et de protection des intérêts du Groupe, il n'est pas possible de présenter de manière exhaustive et complète nos polices.

Dommages matériels et pertes d'exploitation :

Le programme d'assurance couvre les dommages accidentels et les pertes d'exploitation consécutives causées par les incendies, explosions, fumées, impact de véhicules et chutes d'aéronefs, tempêtes, grêle, neige, émeutes, mouvements populaires, dégâts des eaux et événements naturels aux sites industriels, administratifs et commerciaux du Groupe nommés dans la police.

- le programme comporte deux lignes d'assurance pour un montant total de € 350 millions par événement ;
- des sous-limites sont applicables notamment pour les événements naturels (ces limites varient selon les sites assurés et le type d'événements), le bris de machine et les événements accidentels autres que ceux nommés dans la police ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, notamment : guerre, guerre civile, terrorisme, conséquence de réaction nucléaire, et certaines assurances d'événements naturels qui sont spécifiquement assurés par des pools nationaux.

Responsabilité civile du fait des opérations ou des produits :

- le programme d'assurance responsabilité du Groupe couvre les conséquences financières de la responsabilité du Groupe du fait de dommages causés à des tiers du fait de ses opérations, produits ou services ;
- le programme comporte quatre lignes d'assurance pour un montant total d'assurance de € 600 millions par événement et par année d'assurance. Des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions habituelles généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier la guerre, les conséquences de réactions nucléaires, les accidents du travail, responsabilité des mandataires sociaux, la responsabilité automobile, les conséquences d'engagements contractuels exorbitants du droit commun et les dommages résultants de l'utilisation de produits tels que l'amiante, le formaldéhyde, le plomb, les polluants organiques ainsi que ceux causés par des moisissures toxiques, les champs magnétiques et les virus informatiques.

Assurances de transport :

- la police d'assurance de transport couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier, la garantie est étendue aux risques de guerre (à l'exception de certains territoires) ;
- la limite d'assurance de la police est de € 70 millions, des sous-limites sont applicables notamment pendant le stockage chez des emballeurs ou sous-traitants ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance.

Le montant global de la prime pour l'année calendaire 2004 pour les trois garanties précitées est d'environ € 50 millions.

Assurances dommage construction et installation :

- une police construction et installation couvre les dommages aux équipements en cours d'installation par la Société, par les contrats dont la valeur est inférieure à € 100 millions, cette police s'applique différemment selon les Secteurs d'activité du Groupe et selon les pays ;
- la limite d'assurance applicable est de € 100 millions, des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier elle exclut les risques de guerre, contamination radioactive, terrorisme (sauf en France) ;
- la prime provisionnelle annuelle pour 2004 est de € 6,2 millions, cette prime sera ajustable en 2005 en fonction de l'activité réelle de 2004 ;
- des polices spécifiques sont mises en place pour couvrir les contrats dont les montants dépassent € 100 millions, ou pour couvrir les contrats des pays non couverts dans la police décrite ci-dessus. C'est le cas en particulier de l'assurance des navires en cours de construction aux Chantiers de l'Atlantique.

Le Groupe dispose d'un véhicule de réassurance (cellule d'une "Protected Cell Company") qui a été utilisé en 2003 pour auto-assurer à hauteur de € 5 millions nos risques en matière de dommage et de perte d'exploitation dans certains pays. Il a également été utilisé pour auto-assurer à hauteur de € 2 millions les risques en matière de responsabilité dans certains pays. Ce véhicule n'a pas été utilisé en 2004. Tous les risques, auparavant auto-assurés, ont été transférés à des assureurs ou ont été conservés par le Groupe au travers de franchises.

SOMMAIRE



5

CINQUIÈME PARTIE
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

223 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

224 Le Conseil d'administration et ses comités

228 Le Comité exécutif

228 Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce

238 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-235 du Code de Commerce

239 Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants

241 Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital

244 CAPITAL

245 Autorisations d'augmenter le capital

246 Évolution du capital

246 Répartition du capital au cours des 3 derniers exercices

247 Titres et droits émis donnant accès au capital

247 Autorisations d'émission de titres non représentatifs du capital

248 Rapports sur les émissions réalisées au cours de l'exercice 2003/04

261 Rachats d'actions

262 Marchés des titres

263 Relations actionnaires

264 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

264 Identité de la société

264 Dispositions particulières des statuts

266 Commissaires aux comptes

267 Activité de la société mère

267 Données sociales et environnementales

269 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ**270 EXTRAIT DU PROTOCOLE DU 27 MAI 2004****274 INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

274 Attestation du responsable du Document de Référence

274 Avis des Commissaires aux comptes sur le Document de Référence

277 Table de correspondance - Réglementation COB

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société applique l'essentiel des principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils ressortent de la consolidation des rapports Bouton (émis en 2002) et Viénot (émis en 1995 et 1999). Elle s'est également attachée à prendre en compte les règles ou recommandations américaines issues du Sarbanes Oxley Act américain d'ores et déjà applicables aux sociétés non-américaines, voire parfois à anticiper leur entrée en vigueur, dans toute la mesure compatible avec la réglementation et/ou les recommandations françaises.

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des deux comités du Conseil créés en 1998 lors de l'introduction en bourse de la Société (le Comité d'audit et le Comité de nominations et de rémunération) font l'objet de règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration le 13 mai 2003 et qui incorporent l'essentiel de ces recommandations. Ces règlements ont fait l'objet d'ajustements suite à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités réalisée en 2004.

La Société dispose également, depuis son introduction en bourse, d'une instruction relative aux informations privilégiées et au délit d'initié, qui définit les situations dans lesquelles les personnes concernées doivent s'abstenir d'effectuer des transactions sur les titres de la Société ainsi que les périodes d'intervention autorisées, sous le contrôle du directeur juridique du groupe. Cette instruction s'applique aux administrateurs, dirigeants et salariés du Groupe.

La Société a également établi depuis de nombreuses années un Code d'éthique qui s'applique à chaque dirigeant et employé du Groupe à travers le monde. Ce Code qui constitue un résumé des règles d'éthique d'ALSTOM, a pour objet de promouvoir des

comportements conformes à l'éthique. Tous les dirigeants et employés doivent en prendre connaissance et sont tenus de s'y conformer. Il a été mis à jour en 2003 pour prendre en compte les nouvelles règles françaises et américaines.

Au cours de l'exercice précédent un "Disclosure Committee" (Comité de l'information) a été créé à l'initiative du Président Directeur Général et du Directeur Financier. Ce comité, qui n'est pas un comité du Conseil d'administration, est composé de cadres dirigeants de la Société et d'un représentant de chacun des Secteurs du Groupe. Il a pour mission générale de contrôler la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires et aux marchés et de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de remontée des informations, notamment dans le cadre de l'établissement des comptes afin de permettre, en application de la réglementation américaine issue du *Sarbanes Oxley Act*, leur certification par le Président Directeur Général et le Directeur Financier et l'évaluation de l'efficacité des procédures de collecte et de contrôle interne des informations. Le règlement de ce comité a été ratifié par le Comité d'audit et, en application de ce règlement, des comités analogues ont été mis en place dans chacun des secteurs du groupe. Il a fait l'objet d'un nouvel examen au cours de l'exercice afin notamment de tenir compte de l'évolution des règles américaines applicables aux attestations et déclarations devant figurer dans le rapport annuel de la Société déposé auprès de la *US Securities and Exchange Commission* ("SEC").

Les règlements intérieurs du Conseil d'administration et des comités du Conseil, la Charte de l'administrateur et le Code d'éthique sont disponibles sur le site Internet d'ALSTOM.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, constitué de huit administrateurs dont la moitié ne sont pas de nationalité française, est présidé par M. Patrick Kron, Président Directeur Général depuis le 11 mars 2003.

Composition au 17 juin 2004

■ Patrick KRON

Président Directeur Général

Né le 26 septembre 1953 à Paris, en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur.
Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

M. Patrick Kron a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 puis a assumé diverses responsabilités au sein du Groupe Pechiney dont il devint membre du comité exécutif en 1993. Il assumait les fonctions de Président du Conseil d'administration de la société Carbone Lorraine de 1993 à 1997. De 1998 à 2002, M. Patrick Kron assumait les fonctions de Président du Directoire d'Imerys avant de rejoindre ALSTOM dont il est Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2003 et Président Directeur Général depuis le 11 mars 2003.

Autres mandats et fonctions :

M. Patrick Kron est membre du Conseil de surveillance d'Imerys depuis le 5 mai 2003.

Il est administrateur de ALSTOM UK Holdings Ltd et de ALSTOM Ltd.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 3 783.

■ Jean-Paul BÉCHAT (*)

Né le 2 septembre 1942 à Montlhéry, en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 15 janvier 2001 en qualité d'administrateur à compter du 14 mai 2001.

Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2004 sur les comptes de l'exercice 2003/04. Une résolution à l'effet de renouveler son mandat sera soumise à l'Assemblée générale Mixte des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003/04.

Autres mandats et fonctions :

M. Jean-Paul Béchat est Président Directeur Général de Snecma. Il est administrateur des sociétés Messier-Dowty International Ltd. et SOGEPA. Il a été nommé par le gouvernement français membre du Conseil Général de l'Armement. Il est également membre du Council AECMA. M. Jean-Paul Béchat a été administrateur de Natexis Banques Populaires jusqu'en février 2004.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 8 420.

(*) Administrateur indépendant

■ Candace BEINECKE

Née le 26 novembre 1946, aux États-Unis.

Nationalité : Américaine.

Nommée le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur.
Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

Autres mandats et fonctions :

Mme Candace Beinecke est Président de Hughes Hubbard & Reed LLP, New York, USA depuis 1999.

Elle préside le Conseil d'administration de Arnhold & S. Bleichroeder Advisors First Eagle Funds, Inc., un fonds commun de placement familial. Mme Candace Beinecke est également administrateur du "Partnership" pour la ville de New York.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 1000.

■ Georges CHODRON DE COURCEL

Né le 20 mai 1950, à Amiens en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 3 juillet 2002 en qualité d'administrateur.
Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005/06.

Autres mandats et fonctions :

M. Georges Chodron de Courcel est Directeur Général délégué de BNP Paribas.

Il est administrateur de Bouygues et de Nexans, censeur de Scor et de Scor Vie, et membre du Conseil de surveillance de Lagardère. Il a été administrateur de BNP Paribas Canada (Canada) et de BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume Uni) au cours de l'exercice 2003/04.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 3 702.

■ **James B. CRONIN** (*)

Né le 14 octobre 1937 à Greenford, au Royaume-Uni.

Nationalité : Britannique.

Mandat d'administrateur renouvelé le 3 juillet 2002 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005/06.

M. James B. Cronin a été nommé Directeur Général et membre du Directoire de GEC ALSTHOM N.V. en 1989 et était Deputy Chief Executive Officer d'ALSTOM jusqu'en juin 2000.

Autres mandats et fonctions :

M. James B. Cronin est administrateur de ALSTOM SA (Proprietary) Limited.

Il a été administrateur de AWG plc jusqu'au 31 juillet 2003.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 17 874.

(*) Administrateur indépendant

■ **Gérard HAUSER** (*)

Né le 29 octobre 1941 à Paris, en France.

Nationalité : Française.

Nommé le 11 mars 2003 en qualité d'administrateur.

Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2004 sur les comptes de l'exercice 2003/04. Une résolution à l'effet de renouveler son mandat sera soumise à l'assemblée générale mixte des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003/04.

Autres mandats et fonctions :

M. Gérard Hauser est Président Directeur Général de Nexans. Il est administrateur d'Aplix, d'Electro Banque et de Faurecia.

Il a été administrateur de Liban Cables jusqu'en septembre 2003 et membre du Supervisory Board d'Alcatel Deutschland GmbH jusqu'en juin 2003.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 1 400.

(*) Administrateur indépendant

■ **James William LENG** (*)

Né le 19 novembre 1945 à Sunderland, en Angleterre.

Nationalité : Britannique.

Nommé le 18 novembre 2003 en qualité d'administrateur.

Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

Autres mandats et fonctions :

James William Leng est Président de Corus Group plc et de Laporte Group Pension Trustees Ltd. Il est administrateur de Pilkington plc, de IMI plc, de Lennox Managements Limited, et de Hanson plc depuis le 1 juin 2004. Il est également Gouverneur de l'Institut national de recherche économique et sociale ("National Institute of Economic and Social research") et membre de l'Institut de marketing ("Institute of Marketing"). Il a été Président de Doncasters Group Limited jusqu'au 9 juin 2003 et administrateur de JP Morgan Fleming Mid Cap Investment Trust plc jusqu'au 30 avril 2004.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 1 000.

(*) Administrateur indépendant

■ **George SIMPSON** (*)

Né le 2 juillet 1942 à Dundee, au Royaume-Uni.

Nationalité : Britannique.

Nommé le 14 mai 1998 en qualité d'administrateur.

Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2004 sur les comptes de l'exercice 2003/04. Une résolution à l'effet de renouveler son mandat sera soumise à l'assemblée générale mixte des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003/04.

Autres mandats et fonctions :

Lord Simpson est administrateur de Triumph Inc. Il est membre du Chartered Institute of Certified Accountants, professeur spécialisé en industrie à l'université de Warwick et également membre de la London Business School et de l'université d'Abertay. Il a été administrateur de Nestlé S.A jusqu'en avril 2004.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 855.

(*) Administrateur indépendant

Évolution de la composition du Conseil d'administration durant l'exercice

Sir William Purves a démissionné de ses fonctions d'administrateur, de Vice-Président du Conseil d'administration, et de Président du Comité de nominations et de rémunération avec effet au 28 juillet 2003.

Dr. Klaus Esser a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du Comité d'audit avec effet au 31 décembre 2003.

Sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, qui l'a accepté, d'approuver la nomination de

M. James William Leng en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années. Le Conseil d'administration a ensuite nommé M. James William Leng, Président du Comité de nominations et de rémunération.

Les mandats de MM. Jean-Paul Béchat, Gérard Hauser et George Simpson venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire convoquée le 9 juillet 2004 sur seconde convocation, il sera proposé à cette assemblée de renouveler leur mandat pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il sera également proposé à cette assemblée de nommer M. Pascal Colombani en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Ainsi que le prévoient le rapport Bouton et le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil du 25 mars 2004 a revu les critères d'indépendance des administrateurs qu'il avait arrêté l'an dernier et examiné à nouveau la situation de chaque administrateur au regard de ces critères, sur la base des propositions du Comité de nominations et de rémunération qu'il a acceptées.

Comme l'an dernier, le Conseil a considéré qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction, ou avec une société consolidée par la Société, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, et a retenu les critères suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société consolidée ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas être, contrôler ou représenter un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société.

Ces critères reprennent pour l'essentiel les critères du rapport Bouton même s'ils ne sont pas strictement identiques. Ils sont différents des critères américains définis pour apprécier l'indépendance des membres des comités d'audit, critères non encore en vigueur pour les sociétés non américaines cotées aux États-Unis.

Au regard de ces critères réitérés, le Conseil d'administration a considéré que cinq administrateurs devaient être qualifiés d'administrateurs indépendants (M. Jean-Paul Béchat, M. James B. Cronin, M. Gérard Hauser, M. James William Leng et Lord Simpson) sur les huit administrateurs composant le Conseil. Comme l'an dernier, la décision du Conseil que M. James B. Cronin devait être considéré comme indépendant a pris en compte l'opinion du Conseil que les fonctions que M. James B. Cronin avait exercées au sein du Groupe ALSTOM jusqu'en juin 2000, bien qu'ayant cessé depuis moins de cinq ans (période mentionnée dans le rapport Bouton) et son mandat d'administrateur dans une société dans laquelle la Société ne détient que 5 %, n'avaient pas affecté et n'étaient pas de nature à affecter sa liberté de jugement dans l'exercice de son mandat, s'éloignant ainsi des critères du rapport Bouton. L'opinion du Conseil que M. Gérard Hauser devait être considéré comme indépendant a pris en compte les relations commerciales entre Nexans et le Groupe que le Conseil a estimé non significatives, et le fait qu'un administrateur de la Société soit mandataire social de Nexans, aucun de ces deux éléments n'étant de nature à affecter sa liberté de jugement.

Outre M. Patrick Kron, Président Directeur Général de la Société, Mme Candace Beinecke, Président du cabinet d'avocats Hughes Hubbard & Reed, l'un des principaux cabinets conseil de la Société, et M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général Délégué de BNP Paribas, l'une des principales banques et conseiller financier d'ALSTOM partie à l'accord de refinancement global signé en septembre 2003 avec plus de trente banques et la République Française, ne sont pas indépendants.

Ainsi, le Conseil d'administration a qualifié cinq administrateurs d'indépendants, ce qui correspond à une proportion supérieure à celle de la moitié du Conseil préconisée par le rapport Bouton pour les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par le règlement intérieur du Conseil d'administration arrêté le 13 mai 2003 et modifié le 25 mai 2004.

Le Conseil d'administration a procédé, en application de son règlement intérieur, à l'évaluation de son fonctionnement. Chacun des Comités du Conseil a procédé au même exercice.

Pour plus d'informations sur l'organisation, le fonctionnement, les travaux du Conseil au cours de l'exercice écoulé et l'évaluation

annuelle menée, voir le Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce ci-après.

Le règlement intérieur du Conseil comporte en annexe la Charte de l'administrateur qui définit les droits et devoirs des administrateurs et dont le contenu est pour l'essentiel conforme aux recommandations du rapport Bouton.

La Charte de l'administrateur, rappelle l'obligation d'abstention d'intervention des administrateurs sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques et leur obligation de se conformer aux règles internes à la Société et à toute disposition législative ou réglementaire applicable. Ces règles internes prévoient que les achats et ventes d'actions de la Société ne sont autorisés que dans les périodes de 45 jours qui suivent la publication de résultats par la Société et à la condition que la personne ne détienne pas d'information privilégiée lors de l'intervention. Par ailleurs, toute opération d'achat ou de vente nécessite l'accord préalable du Directeur Juridique du Groupe après consultation du Directeur Général.

Cette Charte a été modifiée par le Conseil d'administration du 25 mai 2004 et mentionne désormais la détention par chaque administrateur d'un nombre minimum de 1 000 actions de la Société, nombre supérieur à celui prévu par les statuts fixé à 10 actions.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit et du Comité de nominations et de rémunération sont définies par un règlement intérieur approuvé en mai 2003 qui prend en compte les recommandations françaises en matière de gouvernement d'entreprise et certaines des nouvelles règles issues du "Sarbanes Oxley Act" américain. Conformément à leurs termes, ils ont été revus par chaque Comité après la clôture de l'exercice écoulé et modifiés sur leur proposition, par le Conseil d'administration dans ses séances des 25 mars et 25 mai 2004. Il a ainsi décidé de réduire de quatre à trois le nombre minimum des membres du Comité d'audit et du Comité de nominations et de rémunération.

La composition des Comités a été revue par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, suite à l'évolution de la composition du conseil au cours de l'exercice.

Pour plus d'informations sur l'organisation, le fonctionnement et l'activité de chaque comité au cours de l'exercice écoulé, voir le Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce ci-après.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est actuellement composé de M. Jean-Paul Béchat, Président du Comité depuis le 1 janvier 2004, de M. James B. Cronin, et de Lord Simpson, membre du Comité depuis le 13 novembre 2003.

La totalité des membres du Comité d'audit sont indépendants dont le Président du Comité, ce qui correspond à une proportion à la fois supérieure à la recommandation du rapport Bouton du tiers des administrateurs, et conforme aux exigences de la règle américaine non encore en vigueur pour les sociétés non-américaines.

Le Conseil d'administration a désigné M. James B. Cronin, expert financier au sens du *Sarbanes Oxley Act*.

Le Comité de nominations et de rémunération

Le Comité de nominations et de rémunération est actuellement composé de M. James William Leng, Président du comité depuis le 18 novembre 2003, de Mme Candace Beinecke, de M. Georges Chodron de Courcel, et de M. Gérard Hauser, membre du comité depuis le 13 novembre 2003.

La moitié des membres du Comité sont indépendants dont le Président du Comité ; le rapport Bouton préconise une majorité d'indépendants au sein du comité des rémunérations.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 mars 2004, le comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- **Patrick KRON**
Président Directeur Général
- **Philippe JAFFRÉ**
Directeur Financier
- **Donna VITTER**
Directeur Juridique
- **Patrick DUBERT**
Directeur des Ressources Humaines
- **Patrick BOISSIER**
Président, Secteur Marine
- **Walter GRAENICHER**
Président, Secteur Power Service
- **Philippe JOUBERT**
Président, Secteur Power Turbo-Systems
et Secteur Power Environment
- **Philippe MELLIER**
Président, Secteur Transport

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉVU À L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société au niveau du Groupe font l'objet d'un rapport du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organisation et fonctionnement du Conseil

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil dont l'objet est de compléter les dispositions légales et statutaires en vigueur.

Le règlement intérieur précise notamment que le Conseil d'administration :

- doit être composé, dans la mesure du possible, d'au moins la moitié d'administrateurs indépendants, tel que déterminé et revu

- annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération ;
- détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie du Groupe, revoit régulièrement les orientations précédemment arrêtées, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe ;
- examine et approuve les programmes d'acquisition et de désinvestissement importants, le budget annuel et le plan à moyen terme ;
- est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe ;
- constitue un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe les attributions et la composition ;
- approuve la composition du Comité exécutif du Groupe ;
- fixe la rémunération des mandataires sociaux et le cas échéant d'autres membres du Comité exécutif.

Quatre réunions au minimum sont programmées chaque année. Le Conseil doit en outre examiner son fonctionnement au moins une fois par an et mettre en œuvre tous les trois ans une évaluation formalisée.

L'information du Conseil

Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent avec un préavis raisonnable un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse et une réflexion préalable.

En dehors des séances du Conseil, le Président adresse de façon régulière aux administrateurs toutes les informations importantes concernant la Société et les alerte de tout événement affectant de manière importante les opérations ou informations qui leur ont été préalablement communiquées.

Les administrateurs reçoivent également tous les communiqués de presse qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation expresse par le Conseil ainsi que les principaux articles de presse et rapports d'analyse financière. Tout administrateur peut demander des informations complémentaires au Président du Conseil qui juge de leur opportunité.

Il leur est également possible de demander à rencontrer les dirigeants du Groupe y compris hors la présence de mandataires sociaux.

Les Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a constitué deux comités, le Comité d'Audit et le Comité de nominations et de rémunération qui ont chacun un rôle d'étude et de préparation des principales délibérations du Conseil.

Chaque Conseil d'administration est ainsi généralement précédé de la réunion de l'un ou des deux Comités en fonction des points à l'ordre du jour du Conseil. Les Comités rendent compte au Conseil de leurs travaux et observations et lui soumettent selon le cas, leurs avis, propositions ou recommandations.

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de chaque Comité sont également définies par un règlement intérieur qui a été proposé par chaque Comité concerné et approuvé par le Conseil d'administration. Ce règlement est revu chaque année par le Comité qui peut soumettre au Conseil les modifications qu'il estime appropriées.

Dans le cadre de ses travaux, chaque Comité peut rencontrer tout cadre dirigeant du Groupe qu'il estime approprié, recourir aux services d'experts sur sa seule décision et réclamer toutes informations qui lui sont utiles pour mener à bien ses missions.

En outre chaque membre d'un Comité peut proposer la tenue d'une réunion s'il estime nécessaire de débattre d'une question particulière.

Chaque Comité prépare un rapport d'activité sur son activité durant l'exercice écoulé qui figure dans le rapport annuel (voir ci-après).

L'activité du Conseil au cours de l'exercice 2003/04

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatorze reprises au cours de l'exercice dont à huit reprises sur convocation exceptionnelle de juillet à novembre 2003 en raison des difficultés financières exceptionnelles auxquelles le Groupe a été confronté et qui auraient pu mettre en péril son avenir. Le taux de participation moyen a été de 79 % (participation par vidéoconférence incluse) et de 91 % en tenant compte des participations par téléphone. La durée moyenne des réunions a été de 2 heures 30.

Ces séances exceptionnelles du Conseil ont été consacrées à l'analyse et l'évolution de la situation financière du Groupe, dont la dégradation en juillet 2003 a conduit à la négociation et mise en place, dans des délais très courts, d'un accord de refinancement global avec plus de trente banques et la République Française, accord finalisé en septembre 2003 suite à un premier accord intervenu le 6 août 2003 auquel la Commission Européenne s'est opposée. Les modalités de chacun des deux accords ont été débattues et approuvées par le Conseil qui a ensuite approuvé le lancement des opérations financières découlant de la mise en œuvre de ce plan, opérations

préalablement autorisées par l'assemblée générale des actionnaires (augmentation de capital, attribution gratuite de bons d'acquisition d'actions, émission d'obligations subordonnées remboursables en actions et d'obligations subordonnées).

Le Conseil a été tenu informé et a débattu tout au long de l'exercice de l'évolution de la situation financière et commerciale du Groupe, des prévisions de trésorerie et de résultats, de l'évolution de l'endettement, des engagements hors bilan et de la nature des risques significatifs encourus par l'entreprise. Il a également examiné et approuvé le budget 2004/05 et les prévisions à trois ans révisées à l'issue du processus budgétaire conduit en février 2004 par la Direction Générale.

Le Conseil a procédé à la première auto-évaluation formalisée de son organisation et de son fonctionnement en 2004 en application de son règlement.

Cette évaluation a été mise en œuvre à partir d'un questionnaire qui a été préparé par le Comité de nominations et de rémunération et adressé à chaque administrateur. La synthèse des appréciations individuelles collectées par le Comité sur une base anonyme a été discutée par le Conseil d'administration. Une démarche analogue a été suivie pour évaluer le fonctionnement de chaque comité.

L'évaluation a porté sur la composition du Conseil, la périodicité et la durée de ses réunions, les sujets traités, l'information des administrateurs et leur accès aux dirigeants du Groupe.

De façon générale, les administrateurs ont porté une appréciation positive sur la qualité de l'information mise à leur disposition, dont l'amélioration continue a été soulignée, et sur la préparation des décisions du Conseil.

Afin de poursuivre sur cette voie, les principes suivants ont été retenus :

- organisation de réunions spécifiques portant sur la stratégie, les ressources humaines, la gestion des risques, ou tout autre sujet, selon les priorités et les besoins ;
- participation accrue des dirigeants du Groupe aux séances du conseil, principalement les présidents de secteur ;
- possibilité pour les administrateurs extérieurs à la Société de se réunir hors la présence des administrateurs internes à la Société, telle que celle organisée au cours de l'exercice à l'issue d'une séance du Conseil.

Les résultats de ces évaluations ont donné lieu à quelques modifications des règlements intérieurs et de la charte de l'administrateur décidées par le Conseil (proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration portée du tiers à la moitié des membres, réduction à trois du nombre minimum des membres des

comités par souci de flexibilité, détention d'un nombre minimum de 1 000 actions pour chaque administrateur.)

Ses autres principaux domaines d'intervention ont été les suivants :

- il a examiné et arrêté les comptes et résultats sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2003 ainsi que les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice clos le 30 septembre 2003 et rapports de gestion ;
- le Conseil d'administration a contrôlé l'avancement du plan d'action stratégique arrêté en mars 2003, et a approuvé la cession du secteur T&D, élément essentiel du programme de cessions entrepris ;
- il a été tenu informé et a débattu des principales procédures judiciaires ou enquêtes dont le groupe est l'objet ;
- il a arrêté les résolutions et les documents prévus par la loi concernant les assemblées générales des actionnaires convoquées au cours de l'exercice et a débattu des réponses à apporter aux questions posées par les actionnaires ;
- il a débattu et approuvé la description des principaux risques auxquels le Groupe est confronté, qui a été insérée dans le rapport annuel de la Société (et son actualisation) ;
- il a approuvé les modifications apportées aux structures de direction du Groupe ;
- il a débattu et approuvé les projets de règlements du Conseil et des comités du Conseil et modifié la composition des comités suite à l'évolution de la composition du Conseil d'administration ;
- il a approuvé les modalités d'ajustement des plans d'options suites aux opérations intervenues sur le capital en application de l'accord de refinancement ;
- les travaux des comités ont fait l'objet de rapports par leurs présidents et ont été débattus par le Conseil ; le Conseil a également été informé des travaux du comité de l'information créé à l'initiative du Président Directeur Général et du Directeur financier pour les assister dans la mise en place et le contrôle des procédures internes de collecte et de contrôle de l'information.

Les commissaires aux comptes ont été conviés à trois des réunions du Conseil.

Le Comité d'audit

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil à s'assurer :

- (i) de la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers du groupe et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqué aux actionnaires, au public et aux autorités des marchés financiers ;
- (ii) du respect par ALSTOM des obligations légales et réglementaires applicables ;
- (iii) du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne ;
- (iv) de l'existence de procédures de contrôle interne y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière en général.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité est chargé :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et d'en débattre avec la Direction Générale et les commissaires aux comptes ;
- d'examiner avec la Direction Générale et les commissaires aux comptes, les principes et méthodes comptables généralement retenus appliqués pour la préparation des comptes ainsi que les traitements comptables différents en s'assurant de leur pertinence, ainsi que toute modification de ces principes, méthodes et règles comptables ;
- d'examiner le rapport sur les principes comptables essentiels utilisés, toute autre question et tout autre choix significatifs relatifs aux états financiers et aux rapports y afférents, ainsi que toutes communications écrites importantes entre les commissaires aux comptes et la Direction Générale ;
- d'examiner le rapport de la Direction Générale sur l'exposition aux risques (y compris les risques de contentieux) et les engagements hors-bilan significatifs ;
- d'examiner avec les commissaires aux comptes, la nature, l'étendue et les résultats de leur audit et travaux effectués, leurs observations et suggestions notamment quant aux procédures de contrôle interne, aux pratiques comptables et au programme d'audit interne ;
- d'examiner et évaluer au moins une fois par an, les procédures de contrôle interne, y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information financière servant à la préparation des comptes, le système d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ;
- d'examiner et contrôler la procédure de sélection des commissaires aux comptes et donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, sur le montant des honoraires qu'ALSTOM se propose de leur verser, d'approuver préalablement toute mission hors-audit et directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ainsi que sa rémunération, et de veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité peut être chargé de toute autre mission que le Conseil d'administration ou le Comité estime nécessaire ou opportun. Il peut faire appel sur ses seules décisions à toute assistance externe qu'il juge nécessaire.

L'activité du Comité au cours de l'exercice 2003/04

Le Comité s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice (cinq fois au cours de l'exercice précédent). Le taux de présence moyen a été de 87,5 %.

Le Directeur Financier, le Directeur de la Comptabilité et un représentant de chacun des deux cabinets de commissaires aux comptes étaient présents à chacune des réunions. Le Directeur Juridique a participé à trois réunions et le Directeur de l'Audit interne à deux réunions. D'autres cadres dirigeants, parmi lesquels des directeurs financiers de secteur, ont participé aux réunions du Comité à sa demande.

Le Comité a examiné les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2003 ainsi que le document de référence relatif à cet exercice avant son dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Il a également revu le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2003 établi sous le format 20F avant son dépôt auprès de la *US Securities and Exchange Commission*.

Le Comité a spécifiquement examiné la situation d'ALSTOM Transportation Inc. et pris connaissance des rapports émanant du Directeur de l'Audit interne et de conseils extérieurs.

Les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2003 ont également été examinés.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité a pris connaissance de plusieurs rapports détaillés sur les résultats du Groupe, les principaux risques contractuels et les principes comptables significatifs. Le Comité a reçu des rapports sur les risques liés à l'activité, dont les risques liés à l'exécution des projets, ainsi que des rapports périodiques sur les principaux risques juridiques. Il a également pris connaissance des travaux du Comité de l'Information ("Disclosure Committee").

Le Comité a approuvé la Charte régissant les relations entre la Société et ses commissaires aux comptes pour les six prochaines années, qui définit notamment, dans le cadre des règles françaises et américaines, les procédures d'autorisation préalable des missions des commissaires aux comptes, ainsi que les missions autorisées ou interdites.

Le Comité a été informé des travaux entrepris pour améliorer le contrôle interne et le contrôle des risques, au travers de la mise en place de questionnaires d'évaluation et du manuel de contrôle interne.

Il a entendu le rapport du Directeur de la Comptabilité sur les contrôles et procédures relatifs aux informations à publier, exposant les exigences de la loi de sécurité financière et des règles américaines résultant du *Sarbanes Oxley Act*.

Le Comité a également examiné et approuvé les règlements intérieurs du Comité d'audit et du Comité de l'information et les contrôles et procédures d'information définies par le Comité de l'Information. Le Directeur de l'Audit interne a présenté au Comité le rapport

d'activité de l'audit interne pour 2003 et les ressources affectées à l'audit interne ont été débattues. Le programme d'audit interne pour les trois années suivantes a été revu et approuvé. Le Comité a pris acte des actions entreprises pour coordonner les travaux de l'audit interne et des commissaires aux comptes ainsi que leurs conclusions respectives.

Le Comité a pris connaissance des budgets pour l'exercice 2004/05.

Il a reçu du Directeur de la Comptabilité une note sur les implications de l'entrée en vigueur des normes IFRS et a demandé à être tenu informé régulièrement de l'avancement des travaux jusqu'à la mise en application complète de ces normes.

Le Comité a rendu compte de ses travaux, observations et propositions au Conseil d'administration.

Le Comité de nominations et de rémunération

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil sur les sujets suivants :

- la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- la nomination (ou la révocation) du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
- la nomination de nouveaux administrateurs, y compris en cas de vacance imprévisible ; en particulier, le Comité de nominations et de rémunération organise une procédure appropriée de sélection des futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès d'eux ;
- la nomination (ou la révocation), sur proposition du Directeur Général, de tout autre mandataire social d'ALSTOM et des membres du Comité exécutif ;
- les plans de succession des mandataires sociaux d'ALSTOM ;
- l'application par ALSTOM des principes relatifs au gouvernement d'entreprise et la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités du Conseil d'administration (y compris le Comité de nominations et de rémunération) ;
- la définition d'administrateur indépendant d'ALSTOM et la liste des administrateurs indépendants, qui figureront dans le rapport annuel d'ALSTOM ;
- les rémunérations (fixes et variables) des mandataires sociaux d'ALSTOM, y compris les rémunérations et avantages de toute nature (y compris les avantages en matière de retraite et indemnités de départ) versées par les autres sociétés du Groupe. Le Comité de nominations et de rémunération examine et procède notamment à la définition des règles de détermination de la part variable, veille à leur cohérence avec l'évaluation

annuelle des performances des mandataires sociaux et la stratégie d'ALSTOM, et contrôle ensuite l'application de ces règles ;

- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, y compris la périodicité des attributions, ainsi que tout plan d'options envisagé, y compris leurs bénéficiaires ;
- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'actionnariat du personnel et tout plan envisagé ;
- les jetons de présence des administrateurs et leurs règles de répartition.

Le Comité de nominations et de rémunération décide s'il doit procéder, sur proposition du Directeur Général, à la définition des rémunérations de tout ou partie des membres du Comité exécutif ainsi que des règles et critères utilisés pour l'évaluation annuelle de ceux-ci et notamment pour l'évaluation de la part variable de leur rémunération ou s'il est simplement informé de celles-ci.

Le Comité de nominations et de rémunération élabore également et soumet à l'approbation du Conseil d'administration, un procédé d'évaluation formalisée du Conseil d'administration et des comités devant être réalisée au minimum tous les trois ans. Hors la présence des administrateurs concernés, le Comité de nominations et de rémunération prépare l'évaluation annuelle du Président du Conseil d'administration et des mandataires sociaux d'ALSTOM conformément aux principes appliqués pour les autres cadres dirigeants d'ALSTOM.

Le Comité de nominations et de rémunération traite de toute autre question liée à l'un de ces sujets que le Conseil d'administration ou le Comité estime utile ou opportune.

L'activité du Comité au cours de l'exercice 2003/04

Le Comité s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice (six fois au cours de l'exercice précédent). Le taux de présence a été de 100 %.

Le Comité a examiné la composition du Conseil d'administration et des Comités. Il a proposé la nomination de Messieurs Gérard Hauser et James William Leng ainsi que les modifications qui sont intervenues au cours de l'exercice dans la composition et la présidence des Comités.

Il a proposé au Conseil les modalités de rémunération, tant pour la partie fixe que variable, du Président Directeur Général, de l'*Executive Vice President* et du Directeur Financier pour l'exercice écoulé, ainsi que le mode de répartition des jetons de présence entre les administrateurs. Il a été informé par le Président Directeur Général de la rémunération fixe et variable des autres membres du Comité exécutif. Il a examiné la composition du Comité exécutif et les changements proposés et approuvé la nouvelle organisation du Groupe rendue

publique en février 2004, y compris la ligne de *reporting* pour la gestion des risques et l'audit interne. Il a examiné et approuvé les indemnités de départ des membres du Comité Exécutif l'ayant quitté au cours de l'exercice.

Il a poursuivi au cours de l'exercice ses réflexions sur les systèmes d'intéressement à court, moyen et long terme y compris les plans de stock-option et examiné la mise à jour des systèmes de retraite supplémentaire du groupe.

Dans le cadre de ses travaux sur le gouvernement d'entreprise, le Comité a examiné le chapitre du rapport annuel 2003 sur le gouvernement d'entreprise, apprécié en 2003 puis en 2004 l'indépendance des administrateurs et les critères retenus, et examiné les projets de règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités.

Il a piloté les procédures d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités initiées pour la première fois en 2004 et évalué à nouveau les pratiques de gouvernement d'entreprise de la société par rapport aux recommandations ou règles applicables.

Il a rendu compte de ses travaux et de ses recommandations au Conseil sur chacun de ces sujets.

LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le règlement intérieur du Conseil d'administration indique qu'il appartient au Conseil de déterminer et de revoir régulièrement la stratégie du Groupe.

De même, il prévoit que le Conseil doit délibérer préalablement sur toute opération :

- qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du groupe ou serait susceptible de l'affecter significativement ;
- qui serait susceptible de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du groupe.

Il prévoit également que le Conseil examine et approuve les programmes d'acquisition et de désinvestissements importants, le budget annuel et le plan à moyen terme.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société au niveau du Groupe, sont fondées sur les lignes directrices en matière de contrôle interne mises au point par un organisme reconnu, le COSO ("Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission"). Ce référentiel permet d'assurer, avec un degré de confiance raisonnable, la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations et données financières ;
- la conformité permanente aux lois et réglementations en vigueur.

Objectifs

Les objectifs du système de contrôle interne sont :

- principalement la vérification qu'il n'existe pas d'éléments importants de nature à remettre en cause la fiabilité des états financiers consolidés ou des comptes sociaux ;
- la maîtrise des risques résultant des opérations ainsi que la prévention des risques d'erreur et de fraude, particulièrement dans les domaines comptable et financier.

Il ne peut par nature fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Il doit les ramener à un niveau acceptable.

Définition du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est constitué de cinq composantes interdépendantes, qui sont toutes mises en œuvre dans le Groupe :

- l'environnement de contrôle, qui englobe l'intégrité, les règles d'éthique, les compétences, les autorisations, les responsabilités et le développement du personnel ;
- l'évaluation des risques, c'est-à-dire l'identification, l'analyse et la réduction de ces risques ;
- les activités de contrôle, à savoir les dispositions et procédures qui assurent que les directives de la direction sont mises en œuvre ;
- l'information et le reporting : l'information appropriée doit être identifiée, collectée et communiquée sous une forme et selon un calendrier qui permettent aux personnes concernées d'exercer leurs responsabilités ;
- le pilotage, qui inclut les procédures de vérification et de contrôle interne ainsi que l'audit interne : c'est un processus qui évalue la qualité de la performance des différents systèmes dans la durée.

1. Organisation des procédures de contrôle interne

A – Principaux participants

☀ LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président Directeur Général est directement responsable du système de contrôle interne et il lui appartient de s'assurer que les procédures de contrôle interne sont conçues et mises en œuvre de façon efficace dans le Groupe. Par délégation, la direction à tous les niveaux est responsable du développement, de la mise en œuvre et de la surveillance des systèmes de contrôle interne, et doit fournir toute assurance nécessaire à ce sujet.

☀ LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans sa revue :

- de l'exhaustivité, de la qualité et de l'exactitude des états financiers et de l'information financière y afférente ;
- des procédures de contrôle interne y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière du Groupe de manière générale ;
- de la performance de la fonction Audit.

Afin de remplir ce rôle, le Comité d'audit examine et évalue au moins une fois par an les procédures de contrôle interne, notamment celles relatives à la remontée d'informations financières contribuant à la préparation des comptes. Cet examen comporte en particulier la revue et l'évaluation du système d'appréciation et de maîtrise des risques (y compris les risques juridiques et contractuels), ainsi que l'examen de l'organisation et du fonctionnement de l'audit interne.

Dans le cadre du Comité d'audit, le contenu du programme prévisionnel des activités d'audit interne fait l'objet d'un examen sur la base duquel la Direction de l'Audit Interne développe un plan annuel en tenant compte de l'appréciation des risques, et détermine l'allocation correspondante des ressources.

☀ LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Depuis le 1 mars 2004, le Directeur de l'Audit Interne, qui a la responsabilité d'une direction qui comporte environ 15 auditeurs, rapporte au Président Directeur Général et travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et le Directeur Juridique.

La fonction principale de la Direction de l'Audit Interne est de conseiller le Président Directeur Général ainsi que le Comité d'audit sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne à tous les stades de l'activité du Groupe.

Elle fonctionne conformément à la Charte de l'Audit Interne telle qu'approuvée par le Comité d'audit et a le pouvoir d'examiner tout aspect des opérations, quel qu'il soit.

En particulier, la Direction de l'Audit Interne évalue les contrôles qui promeuvent :

- la conformité avec les lois en vigueur, ainsi qu'avec les règles et procédures internes ;
- la protection physique des actifs matériels et immatériels, y compris l'identification des risques correspondants ;
- la disponibilité, la fiabilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information et du reporting ;
- l'efficacité des processus, des fonctions et des activités, en s'appuyant sur les procédures d'évaluation des risques.

Un rôle additionnel consiste à recommander les améliorations souhaitables dans les procédures du Groupe et à promouvoir les meilleures pratiques chaque fois que cela est possible.

L'efficacité et l'adéquation des contrôles internes ainsi que la conformité avec les dispositions et procédures comptables sont examinées régulièrement par la Direction de l'Audit Interne. Après chaque audit interne est diffusé un rapport qui précise les constatations faites et les recommandations effectuées. Une copie de ce rapport est transmise au Directeur Général et au Directeur Financier de l'unité auditée ainsi qu'à la Direction Générale. Ces différents rapports sont synthétisés dans un rapport annuel d'Audit Interne portant sur les résultats d'ensemble des audits internes effectués, ainsi que sur tout autre sujet affectant le contrôle interne, lequel est présenté au Comité d'audit. Ce rapport constitue la base de la revue par le Comité d'audit de l'efficacité des travaux de l'Audit Interne, en particulier ceux relatifs aux contrôles internes et à l'évaluation des risques.

La Direction doit prendre dans un délai raisonnable les mesures adéquates pour corriger les lacunes détectées par la Direction de l'Audit Interne et pour répondre de façon appropriée aux observations et aux recommandations à la fois de l'audit interne et des commissaires aux comptes en ce qui concerne le contrôle interne et les dispositions et procédures en vigueur dans le Groupe.

Pour les besoins du présent rapport, le terme "unité" vise une unité de reporting ayant ou non la personnalité morale.

✿ LA DIRECTION FINANCIÈRE

La fonction financière contrôle les activités, opérations et projets, afin d'optimiser la rentabilité et la génération de liquidités du Groupe, tout en fournissant une information fiable aux parties prenantes internes et externes.

En particulier, la Direction Financière du Groupe définit les principes et les règles financières du Groupe dans les domaines du financement, de la trésorerie, du contrôle interne, de la comptabilité, de la fiscalité et du contrôle de gestion, conçoit et pilote les principaux

processus financiers (plan à trois ans, budget, revues d'activité), ainsi que les outils de remontée d'informations destinés à établir et à évaluer la performance des Secteurs, analyse la performance du Groupe et produit les états financiers consolidés.

Plus précisément :

- la fonction Contrôle définit le format, les indicateurs, le calendrier et les processus pour le plan à trois ans, le budget et les prévisions effectuées pour les besoins du Groupe, analyse la performance réelle et prévue du Groupe, et gère le budget du Siège.
 - la Direction Comptable du Groupe a la responsabilité de concevoir et de diffuser dans le Groupe les procédures comptables appropriées, de s'assurer qu'elles sont en conformité avec les lois et les normes comptables et de produire les états financiers consolidés du Groupe et ceux de la société mère, ainsi que l'information financière destinée aux parties prenantes externes.
- En particulier :
- elle définit les procédures comptables du Groupe en conformité avec les normes comptables françaises,
 - elle fournit aux Secteurs des directives relatives aux principes comptables,
 - elle contrôle et examine la cohérence des données et leur conformité aux principes comptables du Groupe.
 - la fonction Reporting met à la disposition de la Direction les informations nécessaires pour mieux contrôler l'activité, prendre à tout moment les décisions adéquates dans la continuité, et permettre à la fonction Comptable de produire les états financiers. La fonction Reporting doit gérer la structure, les processus et les outils de remontée d'informations, de façon à s'assurer que les Secteurs sont en mesure d'analyser et de rendre compte avec précision de leur performance.
 - la fonction Trésorerie définit les règles et procédures en matière de gestion des liquidités, de couverture des risques de change, ainsi que de cautions et garanties. De surcroît, elle gère les risques associés (risques de marché, de liquidité, de change et de taux d'intérêt), les relations avec les filiales, la structure de centralisation de la trésorerie et le processus de compensation des flux internes.
 - la fonction Fiscale définit les dispositions et la planification fiscales d'ensemble pour le Groupe et assure le respect des règles en vigueur concernant les déclarations fiscales et le paiement des impôts.

✿ LE COMITÉ DE L'INFORMATION ("DISCLOSURE COMMITTEE")

Le Président Directeur Général et le Directeur Financier ont mis en place des Comités de l'information au niveau du Groupe et des Secteurs, afin de les assister dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures d'information du Groupe destinés à assurer que les informations importantes, financières ou non financières, appelées à être publiées sont enregistrées, traitées, synthétisées et communiquées

sans délai, que l'information appropriée est communiquée à la Direction, y compris au Président Directeur Général et au Directeur Financier, pour permettre des décisions rapides concernant la publication de ces informations.

Le Comité de l'information du Groupe est constitué du Directeur Financier Adjoint, du Directeur Juridique, du Directeur de la Comptabilité, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, du Directeur de l'Audit Interne et d'un membre de la direction générale de chacun des Secteurs.

L'un des membres de ce Comité de l'information rend compte au moins une fois par an au Comité d'audit de la préparation du rapport annuel, de toute lacune significative ou changement important dans les contrôles internes, et de toute fraude impliquant la direction ou d'autres employés du Groupe exerçant des fonctions importantes dans les contrôles internes du Groupe.

Chaque Secteur a mis en place un Comité de l'information sectoriel qui rend compte au Comité de l'information du Groupe des résultats de son examen des contrôles et procédures d'information du Groupe et de l'évaluation de leur efficacité au sein de son Secteur.

Les contrôles internes sont reconnus comme faisant partie intégrante des contrôles et procédures d'information du Groupe. Le Comité de l'information assiste le Président Directeur Général et le Directeur Financier dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes par l'intermédiaire du Groupe de Travail sur les Contrôles Internes.

✶ LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CONTRÔLES INTERNES

Ce Groupe a les responsabilités suivantes :

- déterminer les actions nécessaires et l'information requise de la part des Secteurs et des activités et mettre en place les procédures appropriées pour faire en sorte que ces actions soient mises en œuvre et que ces informations soient obtenues avec ponctualité. Toute déficience de la part des Secteurs et des activités dans la mise en œuvre de ces actions ou dans la fourniture de ces informations est portée par le Groupe de Travail à la connaissance du Directeur Financier ;
- examiner et évaluer les contrôles internes et la conformité aux principes et procédures comptables présentés dans le Manuel de Reporting et de Comptabilité du Groupe ;
- veiller à la mise en œuvre des changements apportés aux contrôles internes à l'initiative du Groupe de Travail ou approuvés par le Directeur Financier et rendre compte périodiquement au Directeur Financier des progrès accomplis dans cette mise en œuvre ; et
- rendre compte au Comité de l'information, par l'intermédiaire du Directeur de la Comptabilité et du Directeur de l'Audit Interne et avant présentation au Comité d'audit,

des comptes semestriels et annuels du Groupe, de l'évaluation par le Groupe de Travail de l'efficacité des procédures et contrôles de l'information afférents aux contrôles internes du Groupe.

✶ COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des risques dirigé par le Président Directeur Général examine les risques pris dans les soumissions et la réalisation des contrats.

Ce Comité est composé du Président Directeur Général, du Directeur Financier, du Directeur Financier Adjoint, du Directeur Juridique, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur du Réseau International, du Directeur du Financement des Projets et des Exportations et du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, et se réunit mensuellement afin de :

- évaluer les risques afférents aux principaux appels d'offres d'un montant égal ou supérieur à 100 millions d'euros ou dérogeant à des critères prédéterminés. Les offres revues par la Direction des Offres et des Projets doivent obligatoirement être approuvées par le Président Directeur Général ou un Vice Président Exécutif avant la date de soumission ;
- être informé des revues de projets auxquelles a participé la Direction des Offres et du Contrôle des Projets durant le mois précédent ;
- faire le point des éléments relevés par l'Audit Interne et/ou le Réseau International ;
- être informé des questions spécifiques pouvant être soulevées en fonction des circonstances (la question de l'évolution du prix des matières premières, par exemple) et qui ont un impact sur les Secteurs.

À la suite des réunions du Comité, un compte rendu de réunion récapitule les actions qui ont été décidées.

De même, chaque Secteur a mis en place des procédures d'examen des risques cohérentes avec les principes en vigueur dans le Groupe. En particulier, la Direction du Secteur concerné doit être informée :

- de toute modification importante par rapport aux hypothèses de l'offre initiale et de l'impact corrélatif sur l'appréciation des risques correspondants ;
- de tout changement substantiel dans l'objet d'un contrat susceptible d'impacter son résultat.

Enfin, le Manuel de Contrôle Interne précise que des revues de projet faisant l'objet de comptes rendus écrits doivent se tenir tous les trois mois pour les contrats pouvant avoir un effet majeur sur la performance de l'unité concernée, et tous les six mois dans les autres cas.

B – Procédures ou Directives formelles

ALSTOM a établi un ensemble d'instructions centrales qui constituent le corpus des règles internes (les "Instructions Groupe") et figurent sur le site Intranet d'ALSTOM.

Ces Instructions Groupe traitent de sujets importants pour le Groupe et sont d'application obligatoire par l'ensemble du Groupe, qu'il s'agisse des Secteurs, des activités, des unités, des pays ou des fonctions. Lorsqu'une Instruction Groupe est émise, toutes les unités doivent s'assurer que toute procédure, règle, directive ou autre communication préexistante à quelque niveau que ce soit, est revue de façon à se conformer à ladite Instruction Groupe.

Certaines Instructions Groupe font explicitement partie, ou relèvent directement en tout ou en partie, des procédures et contrôles d'information du Groupe. Ces Instructions Groupe requièrent de se conformer en particulier au Code d'Éthique ; au Manuel de Contrôle Interne ; aux règles relatives aux Délégations de Pouvoir et aux Nominations des Administrateurs dans l'Organisation d'ALSTOM ; à la Fonction Financière ; à la Trésorerie Centrale ; aux Principes Comptables et au Reporting ; à la Fonction Juridique ; aux Contentieux et aux Règlements ; aux Communications avec les Media ; aux Communiqués de Presse et à la Gestion de Crise ; à la Sélection, à l'Utilisation et aux Paiements aux Agents, Consultants et Représentants dans le cadre d'accords commerciaux ; ainsi qu'au Réseau International.

✱ LE CODE D'ÉTHIQUE

Le Code d'Éthique diffusé le 15 février 2001 et actualisé depuis constitue une synthèse des principales règles éthiques d'ALSTOM et s'applique à tous les niveaux du Groupe, y compris au Conseil d'administration.

Il couvre des sujets variés tels que la conformité aux lois, la protection des actifs du Groupe, la publication des informations, les contrôles et archives internes, les délits d'initiés, les relations avec des tiers, la corruption, et se réfère pour certains d'entre eux aux informations plus détaillées contenues dans les Instructions Groupe.

✱ LE MANUEL DE CONTRÔLE INTERNE

En juin 2003, le Groupe a produit un Manuel de Contrôle Interne qui définit les normes, les instructions et les meilleures pratiques nécessaires à la création et au maintien d'un environnement de contrôle, notamment en matière de contrôles internes sur les remontées d'informations financières. Le Manuel de Contrôle Interne rassemble les éléments de contrôle interne couvrant l'essentiel des processus d'activité des entités du Groupe et est en ligne sur le site Intranet du Groupe.

Ce Manuel contient un certain nombre de principes qui doivent être respectés en permanence, notamment la séparation des responsabilités

et les délégations de pouvoirs, qui sont obligatoires dans toutes les unités. D'autres processus sont qualifiés de "conseillés" et, dans ce cas, la direction doit s'assurer que les contrôles internes des unités dont ils ont la charge sont conformes à ces recommandations.

La direction de chaque type d'entité, unité, activité, secteur, pays ou siège, est responsable du développement, de la mise en place, du fonctionnement et de la surveillance des systèmes de contrôle interne en conformité avec le Manuel de Contrôle Interne, et doit confirmer qu'elle s'est acquittée de ces tâches.

Toute déficience ou faiblesse significative identifiée doit être promptement corrigée.

2. Contrôle interne relatif au reporting financier

Le contrôle interne relatif au reporting financier vise plus particulièrement les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les règles de principe et les procédures du Groupe concernant les remontées d'informations financières et comptables sont présentées dans le Manuel de Contrôle Interne et dans le Manuel de Reporting et de Comptabilité.

L'application et le respect de ces principes, règles et procédures, sont sous la responsabilité de chaque Directeur Financier d'unité. Les lignes hiérarchiques des Directeurs Financiers d'unité ont été révisées de façon à ce que ces derniers rapportent maintenant tous directement aux responsables financiers des activités et secteurs concernés et, en dernière analyse, au Directeur Financier du Groupe.

Les Directeurs Financiers d'unités doivent s'assurer que les éléments qui sont fournis par les remontées d'information à travers le système de consolidation Carat sont parfaitement en ligne avec les informations appelées à être publiées, avec le résultat de la période et avec la position financière à la fin de la période, et il leur est demandé de le confirmer par écrit. Plus précisément, des fiches d'auto-évaluation semestrielles comportant une liste récapitulative de vérifications à effectuer doivent être retournées à la Direction Comptable du Groupe après signature individuelle par le Directeur Général et le Directeur Financier responsables. Cette liste couvre en particulier les réconciliations bancaires, les revues de projets, les mouvements de provisions, les opérations internes au Groupe, les instruments de couverture, les cautions et garanties, et les estimations et écritures comptables significatives. En outre, une liste récapitulative analogue doit également être signée par chaque Directeur Financier de Secteur.

De plus, un questionnaire d'auto-évaluation des contrôles internes a été préparé pour la première fois en février 2004 par le Directeur

de l'Audit Interne et le Directeur de la Comptabilité, en coopération avec les Secteurs.

Ce questionnaire d'auto-évaluation a pour objet d'aider les unités à s'assurer que leurs processus sont conformes aux exigences du Manuel de Contrôle Interne.

Une fois complété, chaque questionnaire est signé par le Directeur Général et le Directeur Financier de l'unité pour confirmer leur jugement, à savoir que les contrôles de l'information et les contrôles internes fonctionnent de façon satisfaisante dans l'unité concernée, de façon à leur permettre d'assurer au Président Directeur Général et au Directeur Financier que les remontées d'informations financières fournies par leur unité sont parfaitement en ligne avec les informations appelées à être publiées, les résultats de la période et la position financière en fin de période.

À chaque fois qu'une réponse au questionnaire indique une faiblesse de contrôle interne, des plans d'actions détaillés sont mis en place pour éliminer ces faiblesses et atteindre le niveau requis de contrôle, tout en spécifiant les responsables en charge de ces actions et leur délai de mise en œuvre.

Le Groupe est engagé dans des contrats à long terme qui nécessitent que la direction fasse des hypothèses et des estimations susceptibles d'avoir un impact sur le niveau des actifs et des passifs enregistrés à la date des états financiers et sur les montants de recettes et de dépenses enregistrées durant la période concernée. Ces estimations sont revues de façon régulière en utilisant l'information disponible à la date considérée. Les estimations des coûts futurs reflètent la meilleure évaluation actuelle par la direction de la sortie probable de fonds qui sera nécessaire pour s'acquitter des obligations contractuelles. Les estimations comptables sont donc sujettes à variation, du fait des changements dans l'environnement des contrats en cours d'exécution.

La direction examine régulièrement l'efficacité du contrôle interne sur les remontées d'information financière avec, en particulier, le souci d'assurer la ponctualité et l'exactitude des enregistrements des transactions et des actifs. En outre, elle vérifie que les transactions ont constamment été enregistrées en accord avec les principes comptables français tels qu'ils sont appliqués par la Société et décrits dans le Manuel de Reporting et de Comptabilité qui définit les règles et procédures comptables du Groupe.

Procédures relatives à la préparation des comptes et de l'information financière

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles comptables du Groupe. Les données sont ensuite ajustées, si nécessaire, pour produire les comptes sociaux et fiscaux locaux.

Un logiciel de consolidation intégré est utilisé à la fois pour la remontée des informations de gestion et pour produire les états financiers du Groupe. Les principaux processus de remontée d'informations concernent les résultats mensuels, la consolidation des données financières destinée à la production des états financiers consolidés et les données prévisionnelles.

■ Conception du système, base de données et normes comptables

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France. Ces états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes fondamentaux de sincérité, de prudence et de permanence dans l'application des méthodes comptables. Ils sont préparés sur la base de la continuité d'exploitation en utilisant les coûts historiques. Les montants enregistrés au bilan de clôture d'une période sont automatiquement repris au bilan d'ouverture de la période suivante. Les formats des outils destinés au reporting de gestion et à la consolidation des comptes de toutes les entités du Groupe sont préparés en stricte conformité avec les principes et règles comptables du Groupe.

■ Processus de clôture des comptes

Les unités de reporting produisent des états mensuels qui sont utilisés pour déterminer le résultat opérationnel, le flux de trésorerie et le bilan mensuels du Groupe.

■ Rôle de la Direction Comptable du Groupe

La liste des entités à consolider ou à intégrer par mise en équivalence est dressée par la Direction Comptable du Groupe. Cette Direction vérifie également la qualité des remontées d'information soumises par les unités, en se concentrant principalement sur les réconciliations entre entités juridiques et entités de reporting, les éliminations des opérations internes, le traitement comptable des opérations de la période ayant un caractère non récurrent et les mouvements entre les bilans d'ouverture et de clôture utilisés pour préparer l'état relatif aux flux de trésorerie.

La Direction Comptable du Groupe vérifie également les résultats des procédures, en particulier en matière de conversion de taux de change, d'éliminations internes, de transferts aux intérêts minoritaires et d'identification des effets des modifications dans le périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés du Groupe sont également analysés en détail, afin d'identifier et de vérifier les principales contributions par filiale, ainsi que la substance des transactions reflétées dans les comptes. Les points-clés au regard du contrôle interne sont la pré-

paration et la validation des états donnant les variations des fonds propres et les flux de trésorerie.

Le Groupe étudie actuellement l'impact des normes internationales de reporting financier (IFRS) sur les comptes consolidés et adaptera le moment venu ses règles comptables. Les normes IFRS ne consistent pas encore un ensemble complet de règles comptables, qui est en cours de développement, et les normes actuelles n'ont pas encore été complètement avalisées par l'Union Européenne.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION
DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE
L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ ALSTOM POUR
CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES
DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES
À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT
DE L'INFORMATION COMPTABLE
ET FINANCIÈRE**

Exercice clos le 31 mars 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALSTOM et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences

destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
ERNST & YOUNG
Gilles Puissochet Alan Glen

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

LES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général, décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable déterminée annuellement dont le montant est lié à l'atteinte d'objectifs fixés en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération. Cette partie variable peut représenter un maximum de 120 % de la rémunération fixe.

Pour l'exercice 2003/04, la rémunération variable est liée d'une part, à la réalisation des objectifs du groupe pour l'exercice en terme de cash flow libre, de marge opérationnelle et du produit des cessions, et d'autre part, à la réalisation d'objectifs personnels appréciée par le Comité de nominations et de rémunération.

Pour l'exercice 2003/04, la rémunération brute fixe versée au Président Directeur Général s'est élevée à € 880 000. Sa rémunération variable s'élève à € 660 000 et correspond à 75 % de sa rémunération fixe.

Le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction correspondant à un avantage en nature de € 3 412,53 par an sur l'exercice 2003/04 et € 5 010 par an à compter du 1 janvier 2004 (selon les nouvelles règles de valorisation effectives au 1 janvier 2004).

Il perçoit des jetons de présence qui, au titre de l'exercice écoulé, sur la base des règles de répartition spécifiques à cet exercice qui sont présentées ci-après, se sont élevés à € 57 680 dont un montant de € 28 584 versé au cours de l'exercice 2004/05.

Il bénéficie également d'un dispositif complémentaire de retraite, basé sur la fraction de son salaire non prise en compte par les régimes légaux, visant comme pour les autres personnes concernées par ce niveau de rémunération, à procurer des droits globalement équivalents à ceux qui auraient été obtenus en cotisant aux régimes légaux sur cette fraction de salaire. Le dispositif s'articule autour d'un régime à cotisations définies entièrement financé par l'entreprise et d'un régime à prestations définies, dans lesquels le salaire de référence fait l'objet d'un plafonnement à € 2 000 000 (salaire de base plus bonus).

Jetons de présence versés aux administrateurs

À l'exception du Président Directeur Général, aucun administrateur ne perçoit de rémunération autre que des jetons de présence.

Le montant maximum des jetons de présence pouvant être réparti au titre d'un exercice entre les membres du Conseil d'administration a été fixé à € 400 000 par l'assemblée générale mixte du 24 juillet 2001 jusqu'à nouvelle décision.

Les règles de répartition des jetons de présence sont décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération.

Les règles de répartition ordinairement appliquées prévoient que les jetons de présence se composent d'une partie fixe répartie entre les administrateurs à raison d'un montant de € 1 500 par administrateur - majoré d'une somme complémentaire pour le Président du Conseil d'administration (€ 20 000), pour le Vice-Président du Conseil d'administration (€ 5 000), le président du Comité d'audit et le Président du Comité de nominations et de rémunération (€ 7 500), et d'une partie variable répartie à raison de € 2 500 par participation aux séances du Conseil et des Comités.

Compte tenu du nombre exceptionnellement élevé de séances du Conseil d'administration et des Comités anticipées sur l'exercice, il est apparu que le montant maximum autorisé de la répartition (€ 400 000) ne permettrait pas l'application de ces règles. En conséquence, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, le conseil a décidé de ne pas modifier le mode de calcul de la partie fixe mais de répartir entre les administrateurs au titre de la part variable une somme de € 230 000 en fonction de leur participation aux séances du conseil et des comités. Parties fixe et variable ont été mises en paiement pour moitié au cours de l'exercice 2003/04 et pour le solde au cours de l'exercice suivant.

Sur la base de ces modalités, la partie variable répartie en fonction des participations aux séances du conseil et des comités a été réduite de € 2 500 à € 1 620 et le montant total des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2003/04 s'élève à € 398 268,67.

Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au titre de l'exercice 2003/04 par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux mandataires sociaux, figure dans le tableau ci-après :

(en euros)	Montants versés au titre de l'exercice 2001/02 ⁽¹⁾		Montants versés au titre de l'exercice 2002/03 ⁽²⁾		Montants versés au titre de l'exercice 2003/04 ⁽³⁾	
	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence
Mandataires sociaux en exercice						
Patrick Kron ⁽⁴⁾	–	25 000,00	338 220,00	40 000,00	1 543 811,90	57 680,00
Jean-Paul Béchat	–	37 500,00	–	45 000,00	–	44 415,00
Candace Beinecke	–	30 000,00	–	52 500,00	–	44 160,00
Georges Chodron de Courcel	–	–	–	35 000,00	–	40 920,00
James B. Cronin	–	30 000,00	–	42 500,00	–	44 160,00
Gérard Hauser ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	47 400,00
James W. Leng ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	20 970,00
Lord Simpson	–	35 000,00	–	45 000,00	–	39 300,00
Mandataires sociaux ayant démissionné en cours d'exercice						
Sir William Purves ⁽⁷⁾	–	52 500,00	–	57 500,00	–	19 708,67
Dr. Klaus Esser ⁽⁸⁾	–	40 000,00	–	55 000,00	–	39 555,00

(1) Inclut les rémunérations variables et jetons de présence variables afférents à l'exercice 2001/02 versés au cours de l'exercice 2002/03.

(2) Inclut les rémunérations variables et jetons de présence variables afférents à l'exercice 2002/03 versés au cours de l'exercice 2003/04.

(3) Inclut les rémunérations variables et jetons de présence variables afférents à l'exercice 2003/04 versés au cours de l'exercice 2004/05.

(4) Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2003, membre du Comité d'audit jusqu'au 7^{er} janvier 2003 et Président Directeur Général à compter du 11 mars 2003.

(5) Administrateur à compter du 11 mars 2003.

(6) Administrateur et président du Comité de nominations et de rémunération à compter du 18 novembre 2003.

(7) Démission effective le 28 juillet 2003.

(8) Démission effective le 31 décembre 2003.

Par lettre en date du 14 août 2003, M. Pierre Bilger a informé le Conseil d'administration d'ALSTOM qu'il renonçait à son indemnité de départ ainsi qu'à toute forme de rémunération postérieure au 11 mars 2003 (soit un montant total brut de € 4,1 millions) et a remboursé les sommes perçues à ce titre.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité exécutif, hors le Président Directeur Général, est fixée annuellement par le Président Directeur Général et revue par le Comité de nominations et de rémunération. Elle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable liée à l'atteinte d'objectifs fixés en début d'exercice. Cette partie variable peut représenter jusqu'à 80 % ou 85 % de la rémunération fixe.

Pour l'exercice 2003/04, la rémunération variable est liée d'une part, à l'atteinte des objectifs du Groupe en terme de cash flow libre, de marge opérationnelle et du produit des cessions, auxquels s'ajoutent pour les présidents de secteur des objectifs de cash flow libre et de résultat opérationnel du secteur, et d'autre part, à la réalisation d'objectifs personnels appréciée par le Comité de nominations et de rémunération.

Les rémunérations globales sont fonction à la fois de la performance financière de la Société et des contributions des individus et des équipes. Elles sont basées sur les pratiques de l'industrie, sur des enquêtes de rémunération et sur les conseils de cabinets spécialisés internationaux.

Le montant global des rémunérations brutes dues aux membres du Comité exécutif, hors le Président Directeur Général dont la rémunération est présentée en page 239, par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce au titre de l'exercice 2003/04, s'est élevé à € 4 192 479. La partie fixe représente € 2 471 833 (7 personnes concernées membres du Comité exécutif au 31 mars 2004, hors le Président Directeur Général) et la partie variable liée aux résultats de l'exercice 2003/04 représente € 1 720 646 (7 personnes concernées membres du Comité exécutif au 31 mars 2004, hors le Président Directeur Général).

Ces montants ne comprennent pas les rémunérations totales versées aux personnes qui ont été membres du Comité exécutif au cours de l'exercice 2003/04 et qui l'ont quitté avant le 31 mars 2004 (MM. Nick Salmon, Andrew Hibbert, Mike Barrett et Philippe Soulié).

INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET SALARIÉS DANS LE CAPITAL

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Politique d'attribution

Les plans d'options sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération qui en examine l'ensemble des modalités ainsi que les critères d'attribution.

Les bénéficiaires des options ont généralement été sélectionnés parmi les directeurs de centres de profits, les directeurs fonctionnels, les présidents de pays, les directeurs de grands projets et plus généralement les titulaires de postes clés salariés d'ALSTOM et de ses filiales qui ont contribué de manière significative aux résultats d'ALSTOM.

Le choix des bénéficiaires et le nombre des options attribuées tiennent compte de la fonction occupée, de la performance et du potentiel de chaque personne. Pour chacun des plans, le prix d'exercice des options consenties correspond à la moyenne des vingt cours de bourse ayant précédé la date du Conseil d'administration sans que ce prix ne puisse être inférieur à la valeur nominale de l'action. De même l'exercice des options est soumis à la condition que le contrat de travail ou le mandat du bénéficiaire soit en vigueur lors de la levée des options, sauf exception.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans mis en place par ALSTOM et en cours de validité sont résumées dans le tableau ci-après et il n'existe pas de plan d'options mis en place par d'autres sociétés du groupe donnant droit à l'acquisition d'actions ALSTOM.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ALSTOM

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003
Prix d'exercice initial ⁽¹⁾	€ 33,00	€ 13,09	€ 6,00
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾	€ 25,72	€ 10,21	€ 4,84
Point de départ d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011
Nombre initial de bénéficiaires	1 703	1 653	5
Nombre initial d'options	4 200 000	4 200 000	1 220 000
Nombre total d'options exercées	0	0	0
Nombre total d'options annulées	731 800	653 600	0
Nombre ajusté d'options restant à lever au 31 mars 2004 ⁽²⁾	4 449 662	4 546 578	1 512 399
Nombre total ajusté d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité exécutif ⁽²⁾	83 399	121 800	1 487 605
Modalités d'exercice	- Un tiers des options exercables à partir du 24/07/02. - Deux tiers des options exercables à partir du 24/07/03. - La totalité des options exercables à partir du 24/07/04.	- Un tiers des options exercables à partir du 8/01/03. - Deux tiers des options exercables à partir du 8/01/04. - La totalité des options exercables à partir du 8/01/05.	- Un tiers des options exercables à partir du 07/01/04. - Deux tiers des options exercables à partir du 07/01/05. - La totalité des options exercables à partir du 07/01/06.

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celui-ci.

(2) Les plans d'options n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation des opérations sur le capital intervenues en 2002 et 2003.

Le plan n° 1 antérieurement attribué est devenu caduque en avril 2004 suite à la non réalisation de la condition d'exercice dont il était assorti. Aucune option n'a par conséquent été exercée au titre de ce plan et 2 611 663 options ont été annulées (nombre ajusté).

Attribution d'options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice écoulé.

Exercice d'options de souscription d'actions

Aucune option n'a été exercée par les bénéficiaires au cours de l'exercice.

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE

Toutes les sociétés françaises du Groupe concernées par la loi du 7 novembre 1990 ont signé des accords de participation. Les sommes versées au titre de la participation légale des salariés en France au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions de €)

	2000	2001	2002	2003	2004
Participation des salariés	19	25	10	4	2

Une dizaine de filiales françaises ont signé un accord d'intéressement, à ce jour. Les sommes versées au titre de l'intéressement pour l'exercice 2003/04 ne sont pas à ce jour connus, car leur montant dépend de critères définis dans le cadre d'accords spécifiques à chaque filiale, dont les résultats sont connus dans les six mois de la clôture de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année. Les sommes versées au titre de l'intéressement au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

► EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions de €)

	1999	2000	2001	2002	2003
Intéressement des salariés	12	9	9	13	15

Lors de son introduction en bourse, ALSTOM a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne mis en place en juin 1998, qui a donné lieu à la création de 2 941 869 actions émises au prix de FRF 167 par action (€ 25,46). Au cours de l'exercice 2000/01, ALSTOM a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise, réalisée en date du 8 août 2000 et qui a donné lieu à la création de 1 689 056 actions de € 6 de valeur nominale, émises au prix de € 24 par action. Au 31 mars 2004, les salariés et anciens salariés du groupe détiennent environ 0,5 % du capital de la Société.

CAPITAL

Au 31 mars 2004, le capital d'ALSTOM s'élève à € 1 320 821 965, divisé en 1 056 657 572 actions de € 1,25 nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

L'Assemblée générale mixte du 2 juillet 2003 a approuvé une réduction du capital social motivée par des pertes de € 1 689 963 138 à € 352 075 653,75, réalisée par réduction de la valeur nominale des actions de € 6 à € 1,25.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de financement signé avec la République Française et les principales banques du Groupe en septembre 2003, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs lui ayant été consentis par le Conseil d'administration, agissant en vertu de l'autorisation lui ayant été conférée par l'Assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, a décidé, le même jour :

- d'augmenter le capital d'un montant de € 299 916 291,25 par l'émission de 239 933 033 actions au prix unitaire de € 1,25 dont la souscription a été réservée au profit de banques et réalisée le 20 novembre 2003 ;
- d'attribuer gratuitement aux actionnaires le 27 novembre 2003, des bons d'acquisition des 239 933 033 actions dont la souscription avait été réservée aux banques ;
- de procéder à l'émission de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions ("TSDD RA") pour un montant de € 300 000 000, dont la souscription a été réservée à la République Française, et qui seront automatiquement remboursés en 240 000 000 actions dès l'approbation de ce remboursement par la Commission européenne ; cette émission a été réalisée le 23 décembre 2003 ; et
- de procéder à l'émission d'obligations subordonnées remboursables en actions ("ORA") avec droit préférentiel de souscription, pour un montant de € 901 313 660,80 pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 643 795 472 actions nouvelles (avant ajustements) ; cette émission a été réalisée le 23 décembre 2003.

Au 31 mars 2004, 535 064 016 ORA ont été remboursées en actions soit 83,11 % de l'émission et ont donné lieu à l'émission de 535 064 016 actions nouvelles.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale mixte appelée à se tenir sur première convocation le 30 juin 2004 et en cas de défaut de quorum, le 9 juillet 2004, d'approuver une réduction du capital social motivée par des pertes, pour le ramener de € 1 320 821 965 à € 369 830 150,20, cette réduction de capital devant être réalisée par réduction de la valeur nominale des actions de € 1,25 à € 0,35.

Le montant de la réduction du capital pourrait être ajusté lors de l'Assemblée générale pour tenir compte, le cas échéant, du remboursement en actions des TSDD RA qui interviendrait de façon automatique à la suite de la décision de la Commission Européenne approuvant leur remboursement en actions et se traduirait par une augmentation de capital de € 300 000 000. Le montant pourrait également être ajusté pour tenir compte du remboursement en actions d'ORA. En cas de remboursement en actions de la totalité des TSDD RA et de la totalité des ORA, le montant du capital serait de € 1 756 736 285 avant réduction et de € 491 886 159,80 après réduction.

Les capitaux propres de la Société au 31 mars 2004 étant devenus inférieurs à la moitié du capital social, il sera également proposé lors de cette même Assemblée générale de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

AUTORISATIONS D'AUGMENTER LE CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume les autorisations d'augmentation de capital en cours de validité :

	Montant nominal maximum autorisé	Solde disponible	Durée
Autorisation de consentir des options de souscription donnant le droit de souscrire des actions nouvelles d'ALSTOM ou d'acheter des actions existantes d'ALSTOM (AGM 24 juillet 2001, résolution n° 17).	Augmentation de capital : 5 % du capital social à la date d'attribution par le Conseil d'administration.	4 % ⁽¹⁾	24 septembre 2004 (38 mois à compter du 24 juillet 2001)
Émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne groupe (AGM 18 novembre 2003, résolution n° 8)	€ 35,2 millions	€ 35,2 millions	18 janvier 2006 (26 mois à compter du 18 novembre 2003)

(1) Sur la base du capital au 31 mars 2004.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale mixte appelée à se tenir sur première convocation le 30 juin 2004 et en cas de défaut de quorum le 9 juillet 2004, sur deuxième convocation, d'approuver, dans le cadre du plan de financement signé avec la République française et les principales banques du Groupe en mai 2004 (voir Informations complémentaires - Extrait du Protocole du 27 mai 2004), les autorisations d'augmentations de capital suivantes :

- une augmentation de capital par émission d'actions d'un montant maximum de € 1,2 milliard, prime d'émission incluse, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires à laquelle la République française participerait par exercice à titre irréductible de la totalité de ses droits préférentiels de souscription résultant du remboursement en actions de ses TSDD RA dans la limite de 18,5 % de € 1 milliard (sur la base du capital au 31 mars 2004) ;
- une augmentation de capital d'un montant maximum de € 500 millions, prime d'émission incluse, qui serait réservée à la République française et la Caisse Française de Développement Industriel (CFDI), libérable par compensation avec leurs créances respectives, au titre du TSDD, pour la République française et au titre du prêt subordonné à durée déterminée en date du 30 septembre 2003 (PSDD) pour la CFDI ;
- une augmentation de capital d'un montant maximum de € 700 millions, prime d'émission incluse, qui serait réservée à la catégorie de personnes constituées des créanciers prêteurs autres que la CFDI, au titre du crédit syndiqué en date du 3 août 2001 (le "Crédit syndiqué"), du crédit en date du 18 août 2000 et du PSDD, libérable par compensation avec tout ou partie des créances de ces derniers au titres de ces conventions.

Au cas où le montant de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription excéderait € 1 milliard, le montant de

l'augmentation de capital par compensation de créances serait réduit à due concurrence de telle sorte que le montant global des augmentations de capital listées ci-dessus n'excèdent pas € 2,2 milliards, prime d'émission incluse.

La participation de la République française à ces opérations est subordonnée à la décision de la Commission Européenne et sa participation au capital de la Société suite à la mise en œuvre de ce plan n'excéderait à aucun moment 31,5 % du capital et des droits de vote de la Société.

La mise en œuvre de ce plan (à l'exception de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription) est également conditionnée à l'obtention des autorisations nécessaires des créanciers prêteurs au titre des crédits mentionnés ci-dessus.

Il sera également proposé d'annuler l'autorisation relative aux augmentations de capital réservées aux salariés du groupe, donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 dans sa huitième résolution, qui n'a pas été utilisée, et de la renouveler en autorisant le Conseil pour une durée de vingt-six mois, d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite d'un montant de € 66 040 000 (hors ajustements).

Il sera également proposé lors de cette même Assemblée générale d'annuler, à hauteur du solde non utilisé, l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 24 juillet 2001 dans sa dix-septième résolution, qui arrivera à expiration fin septembre 2004, et de la renouveler, en autorisant le Conseil pour une durée de trente-huit mois, à attribuer, au profit de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et parmi les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à celle-ci dans les conditions définies à l'article L. 225-

CAPITAL

180 du Code de commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre total d'options consenties en vertu de cette autorisation, ne pouvant donner droit à la souscription

ou l'acquisition d'un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital à la date d'attribution des options, compte tenu des options déjà attribuées en vertu de cette autorisation, exerçables et non encore exercées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	Nombre d'actions créées	Montant nominal de l'augmentation de capital ou de la réduction de capital <i>En FRF</i>	Montant de la prime <i>En FRF</i>	Nombre cumulé d'actions	Capital <i>En FRF</i>
31 mars 1999				213 698 403	8 547 936 120
		<i>En €</i>	<i>En €</i>		<i>En €</i>
31 mars 2000				213 698 403	1 282 190 418
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise	1 689 056	10 134 336	30 403 008	215 387 459	1 292 324 754
31 mars 2001				215 387 459	1 292 324 754
31 mars 2002				215 387 459	1 292 324 754
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription	66 273 064	397 638 384	238 583 030	281 660 523	1 689 963 138
31 mars 2003				281 660 523	1 689 963 138
Réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions de € 6 à € 1,25 (2 juillet 2003) ⁽¹⁾		1 337 887 484,25		281 660 523	352 075 653,75
Augmentation de capital réservée à des banques (20 novembre 2003)	239 933 033	299 916 291,25		521 593 556	651 991 945
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA ⁽²⁾	535 064 016	668 830 020	80 259 602,40	1 056 657 572	1 320 821 965
31 mars 2004				1 056 657 572	1 320 821 965

(1) Nombre d'actions inchangées.

(2) Obligations remboursables en actions émises avec maintien du droit préférentiel de souscription le 23 décembre 2003, remboursables en actions à raison de 1 action pour une obligation, sauf cas d'ajustements.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

	31 mars 2004		31 mars 2003		31 mars 2002	
	Actions	% du capital et des droits de vote	Actions	% du capital et des droits de vote	Actions	% du capital et des droits de vote
Natexis Bleichröder	19 194 642	1,81 %	-	-	-	-
Caisse des Dépôts et Consignations	15 516 886	1,46 %	9 375 168	3,32 %	4 307 972	2,00 %
CIC Group	13 916 815	1,31 %	-	-	-	-
Deutsche Bank Group	13 634 596	1,29 %	-	-	-	-
Société Générale Group	11 640 278	1,10 %	6 246 153	2,22 %	3 516 805	1,63 %
Crédit Agricole Group	10 358 905	0,98 %	1 423 203	0,51 %	3 183 566	1,47 %
Franklin Resources	-	-	28 589 922	10,15 %	27 581 103	12,80 %
Employés (*)	4 746 207	0,49 %	4 199 940	1,50 %	3 944 839	1,90 %
Public	967 649 243	91,56 %	231 826 137	82,30 %	172 853 174	80,20 %
Total	1 056 657 572	100 %	281 660 523	100 %	215 387 459	100 %

(*) Actions détenues par des salariés et anciens salariés du Groupe ALSTOM.

Après conversion en actions de la totalité des TSDD RA, la République Française détiendrait environ 18,5 % du capital social, sur la base du capital au 31 mars 2004, et environ 17 % du capital en cas de conversion en actions de la totalité des ORA.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 mars 2004, nous avons été informé que le Groupe Société Générale détenait 6 786 087 actions au 21 mai 2004, soit 0,64 % du capital et des droits de vote de la Société.

A la connaissance d'ALSTOM, sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues, à l'exclusion des notifications de franchissement de seuils reçues d'intermédiaires inscrits, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, plus de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

A la connaissance d'ALSTOM, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur le capital de la Société.

A ce jour, 38 034 actions sont détenues par les mandataires sociaux et 81 373 actions par les membres du comité exécutif, représentent au total environ 0,01 % du capital d'ALSTOM au 31 mars 2004 (soit 119 407 actions).

ALSTOM ne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, aucune de ses actions et chaque membre du Conseil d'Administration détient au moins le nombre d'actions d'administrateur requis en vertu des statuts.

Il n'y a pas de droit de vote double ou de restriction du droit de vote.

L'enquête réalisée par ALSTOM sur les titres au porteur identifiants faisait ressortir environ 300 000 actionnaires au porteur au 30 septembre 2002. Cette enquête ne prend pas en compte les opérations sur le capital d'ALSTOM réalisées en 2003 et décrites ci-dessus ("Capital").

La Société n'a pas connaissance à ce jour de nantissements inscrits sur ses titres ou sur les titres de ses filiales significatives.

TITRES ET DROITS ÉMIS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de financement signé avec la République française et les principales banques du Groupe en septembre 2003, le Président Directeur Général faisant usage des pouvoirs lui ayant été consentis par le Conseil d'administration, agissant en vertu de l'autorisation lui ayant été conférée par l'Assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, a décidé :

- l'émission d'obligations subordonnées remboursables en actions ("ORA") avec droit préférentiel de souscription, d'un montant de € 901 313 660,80 pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 643 795 472 actions nouvelles (avant ajustements). Au 31 mars 2004, 535 064 016 ORA ont été remboursées en actions soit 83,11 % de l'émission et ont donné lieu à l'émission de 535 064 016 actions nouvelles.
- l'émission de titres subordonnés à durée déterminée pour un montant nominal de € 300 millions remboursables en actions ("TSDD RA"), dont la souscription a été réservée à la République française et qui seront automatiquement remboursés en actions dès l'approbation de ce remboursement par la Commission européenne.

Sur la base du nombre d'options de souscription d'actions restant à lever au 31 mars 2004, soit 10 508 639 options, l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice de la totalité de ces options serait de € 13 135 798,75, sur la base de la valeur nominale des actions de la Société à ce jour.

AUTORISATIONS D'ÉMISSION DE TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

L'Assemblée générale mixte 24 juillet 2001, a autorisé le Conseil d'administration pour une période de cinq ans à compter de la date de cette assemblée à émettre tous types de titres non représentatifs du capital dans la limite d'un montant nominal de € 2,5 milliards. Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de financement signé avec la République française et les principales banques du Groupe en septembre 2003, le Président Directeur Général faisant usage des pouvoirs lui ayant été consentis par le Conseil d'Administration du 18 novembre 2003, agissant en vertu de l'autorisation lui ayant été conférée par l'Assemblée générale mixte du même jour, a décidé l'émission de titres subordonnés à durée déterminée pour un montant nominal de € 200 millions dont la souscription a été réservée à la République française.

RAPPORTS SUR LES ÉMISSIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2003/04

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

Le 20 novembre 2003, en application des dispositions des articles 155-2 et 155-3 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, nous rendons compte de l'utilisation des délégations accordées au Conseil d'administration dans le cadre des troisième à sixième résolutions de l'Assemblée générale Mixte des actionnaires de la Société du 18 novembre 2003 ("l'Assemblée générale").

Augmentation de capital

Aux termes de sa quatrième résolution, l'Assemblée générale a confié au Conseil d'administration, pour une durée d'un an à compter de ladite Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires, à l'effet de procéder, à l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit de BNP Paribas, Crédit Agricole Indosuez, CLIFAP, EZEPART, Crédit Industriel et Commercial, CDC IXIS Capital Markets, Natexis Bleichröder S.A., FINANPAR 17 (collectivement dénommées les "Banques"), pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de € 300 millions au prix d'émission unitaire de € 1,25. En application de cette autorisation, le Conseil d'administration réuni le même jour, a décidé le principe de l'émission d'un maximum de 240 millions d'actions nouvelles d'une valeur nominale de € 1,25 au profit des Banques, le prix d'émission unitaire des actions étant de € 1,25. Il a également décidé de subdéléguer à son Président Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder, dans les meilleurs délais, à l'émission de ces actions, ainsi que ceux d'y surseoir, le cas échéant, selon les conditions et les limites fixées par la quatrième résolution de l'Assemblée générale. Chacune des Banques listées ci-dessus s'est engagée à ce que les actions ainsi souscrites puissent être acquises au prix de € 1,25 par action, par les titulaires des bons d'acquisition d'actions visées à la troisième résolution présentée ci-dessous. En conséquence par décision du Président Directeur Général en date du 18 novembre 2003, il a été décidé de procéder à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des Banques. Les principales caractéristiques de cette augmentation de capital sont les suivantes :

- Nombre d'actions émises : 239 933 033 actions d'une valeur nominale de € 1,25 chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de € 299 916 291,25.
- Prix de souscription : au pair, soit € 1,25 par action, libéré intégralement en numéraire lors de la souscription.
- Date de jouissance des actions nouvelles : 1 avril 2003.

- Suppression du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, la souscription des actions nouvelles est réservée à : BNP Paribas pour 59 503 393 actions, Crédit Agricole Indosuez pour 29 806 881 actions, CLIFAP (Groupe Crédit Lyonnais) pour 18 659 591 actions, EZEPART (Groupe Société Générale) pour 40 788 616 actions, Crédit Industriel et Commercial pour 40 788 616 actions, CDC IXIS Capital Markets pour 21 593 973 actions, Natexis Bleichröder S.A. pour 19 194 642 actions, FINANPAR 17 (Groupe CCF) pour 9 597 321 actions.
- Date de paiement du prix de souscription : 20 novembre 2003.
- Cotation des actions nouvelles : prévue au Premier Marché d'Euronext Paris le 19 janvier 2003 sur la même ligne que les actions anciennes.

Toutes les autres modalités et caractéristiques de cette émission figurent dans la note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse le 19 novembre 2003 sous le numéro 03-1023 (la "Note d'Opération").

Émission et attribution gratuite aux actionnaires de bons d'acquisition d'actions

Aux termes de sa troisième résolution l'Assemblée générale a confié au Conseil d'administration, pour une durée d'un an à compter de ladite Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, à l'émission et à l'attribution gratuite aux actionnaires de la Société de bons, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, donnant droit à l'acquisition d'un nombre global maximum de 240 millions d'actions nouvelles de la Société qui seraient émises en application de la quatrième résolution présentée ci-dessus, au prix d'acquisition unitaire de € 1,25 (les "Bons"), la période d'exercice de ces Bons ne pouvant être supérieure à 60 jours. Par ailleurs, l'Assemblée générale a précisé que le Conseil d'administration devra procéder à l'émission des Bons dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant l'émission des actions en application de la quatrième résolution. En application de cette autorisation le Conseil d'administration réuni le même jour, a décidé le principe de l'émission et de l'attribution gratuite des Bons. Il a également décidé de subdéléguer à son Président Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder, dans les meilleurs délais, à l'émission et à l'attribution gratuite desdits Bons, ainsi que ceux d'y surseoir, le cas échéant, selon les conditions et les limites fixées par la troisième résolution de l'Assemblée générale. En conséquence par décision du Président Directeur Général en date du 18 novembre 2003, il a été décidé de procéder à l'émission et à l'attribution gratuite de Bons présentant les caractéristiques suivantes :

- Nombre de Bons émis : 521 593 556 Bons attribués gratuitement aux actionnaires d'ALSTOM à raison d'un Bon pour une action, étant précisé que

les Banques ont renoncé à exercer ou à céder à un tiers les 239 933 033 Bons leur revenant du chef des actions qu'elles auront souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital réservée décrite ci-dessus et qu'un actionnaire a pris un engagement similaire pour 6 des Bons devant lui être attribués.

- Bénéficiaires de l'attribution : au bénéfice des actionnaires d'ALSTOM dont les actions sont inscrites en compte le 26 novembre 2003 après bourse.
- Date de l'attribution : 27 novembre 2003.
- Valeur théorique des Bons : € 0,39 (sur la base du dernier cours coté de l'action ALSTOM le 17 novembre 2003, soit € 2,78).
- Cotation des Bons :
Compte tenu de l'engagement des Banques et de l'actionnaire visé ci-dessus, seuls 281 660 517 Bons seront admis aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris le 27 novembre 2003 et pourront être négociés pendant la Période d'Exercice définie ci-dessous, soit du 27 novembre 2003 au 9 janvier 2004. Ils seront radiés le 9 janvier 2004 après bourse.
- Modalités et prix d'exercice :
27 Bons donneront le droit à leur titulaire d'acquérir, au prix de € 1,25 par action, 23 actions ALSTOM souscrites par les Banques dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur est réservée décrite ci-dessus, étant précisé que cette parité d'exercice a été arrêtée en tenant compte de l'engagement des Banques et de l'actionnaire visé ci-dessus.
- Période d'exercice : du 27 novembre 2003 au 9 janvier 2004 (la "Période d'Exercice"). Les Bons non exercés à l'issue de la Période d'Exercice seront annulés et perdront toute valeur.
- Livraison des actions suite à l'exercice des Bons : 19 janvier 2004.
- Date de jouissance des actions acquises sur exercice des Bons : 1 avril 2003.

Toutes les autres modalités et caractéristiques de cette émission et de cette attribution gratuite aux actionnaires de la Société figurent dans la Note d'Opération.

Émission d'obligations remboursables en actions

Aux termes de sa cinquième résolution l'Assemblée générale a confié au Conseil d'administration, pour une durée d'un an à compter de ladite Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'emprunts obligataires, subordonnés ou non, sous forme d'obligations remboursables en actions de la Société pour un montant nominal ne pouvant excéder € 1 milliard, chaque obligation donnant droit par remboursement à une action de la Société (les "Obligations"). En application de cette autorisation le Conseil d'administration réuni le même jour, a approuvé le principe de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des

actionnaires, d'Obligations dans la limite d'un montant maximum de € 902 000 000, étant précisé que le prix d'émission unitaire des Obligations à émettre au titre de l'émission sera de € 1,40, que ces Obligations porteront intérêt au taux de 2 % l'an et viendront à échéance le 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur émission et que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par remboursement des Obligations en actions nouvelles ne pourra excéder € 893 000 000, compte non tenu des éventuelles augmentations de capital complémentaires pour procéder aux ajustements nécessaires, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Il a également décidé de subdéléguer à son Président Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder, dans les meilleurs délais, à l'émission d'Obligations, ainsi que ceux d'y surseoir, selon les conditions et les limites fixées par la cinquième résolution de l'Assemblée générale. En conséquence par décision du Président Directeur Général du 18 novembre 2003, il a été décidé de procéder à l'émission des Obligations dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Valeur nominale unitaire des Obligations : € 1,40.
- Prix d'émission : au pair, soit € 1,40, payable en une seule fois à la date de règlement.
- Date d'émission, de jouissance et de règlement des Obligations : 23 décembre 2003.
- Droit préférentiel de souscription :
La souscription des Obligations sera réservée, par préférence, aux propriétaires des actions composant le capital social existant ou aux cessionnaires de leurs droits, qui pourront souscrire :
- à titre irréductible : à raison de 16 Obligations pour 7 actions anciennes possédées, étant précisé que, cette parité d'exercice a été arrêtée en tenant compte du fait que chacune des Banques a renoncé irrévocablement, à exercer ou à céder l'un quelconque des droits préférentiels de souscription aux Obligations attachés aux actions qu'elle aura souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital décrite ci-dessus et qu'un actionnaire a pris un engagement similaire pour les droits préférentiels de souscription aux Obligations attachés à 4 de ses actions ;
- à titre réductible : le nombre d'Obligations qu'ils désireraient souscrire en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, ce dans la limite du nombre d'Obligations à émettre non souscrites à titre réductible.
- Période de souscription : du 27 novembre 2003 au 10 décembre 2003 inclus.
- Cotation des Obligations : prévue au Premier Marché d'Euronext Paris le 23 décembre 2003.
- Valeur théorique du droit préférentiel de souscription : € 0,69 (sur la base du dernier cours coté de l'action le 17 novembre 2003, soit € 2,78).
- Durée de l'emprunt : 5 ans et 8 jours.

- **Intérêt annuel :**
Les Obligations porteront intérêt au taux de 2 % l'an. Les intérêts seront payables le 31 décembre de chacune des années 2005 à 2008. Les intérêts courus pour la période du 23 décembre 2003 (inclus) au 31 décembre 2004 (exclu) ne seront pas payés le 31 décembre 2004 mais seront capitalisés à cette date et porteront eux-mêmes intérêt au taux de 2 % l'an, et seront payés le 31 décembre 2005 avec les intérêts dus pour la période du 31 décembre 2004 (inclus) au 31 décembre 2005 (exclu). En conséquence, le montant des intérêts payables pour une Obligation sera de € 0,05719 le 31 décembre 2005 et de € 0,0280 les 31 décembre 2006, 2007 et 2008.
- **Montant complémentaire :**
Au cas où ALSTOM verserait à ses actionnaires un dividende en numéraire, en actions ou en nature (sauf pour la part du dividende versée sous forme de distribution de réserves ou de primes en espèces ou en titres de portefeuille donnant lieu à ajustement conformément au paragraphe "Maintien des droits des Obligataires" des modalités des Obligations figurant dans la Note d'Opération), chaque Obligation donnera droit, outre le paiement des intérêts, au paiement d'une somme (le "Montant Complémentaire") égale au produit (a) du Ratio de Remboursement (tel que défini ci-après) par (b) le montant du dividende payé au titre d'une action ALSTOM, augmenté, le cas échéant, d'un montant égal à l'avoir fiscal attaché à ce dividende.
- **Remboursement des Obligations à leur date d'amortissement normal :**
A moins que les Obligations n'aient été préalablement remboursées par anticipation ou achetées par ALSTOM et annulées, chaque Obligation sera remboursée en actions nouvelles, le 31 décembre 2008 (la "Date de Remboursement") (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) sur la base du ratio (le "Ratio de Remboursement") d'une action nouvelle ALSTOM pour une Obligation, sous réserve des dispositions du paragraphe "Maintien des droits des Obligataires" des modalités des Obligations figurant dans la Note d'Opération.
- **Ajustement du Ratio de Remboursement :**
Le Ratio de Remboursement sera, le cas échéant, ajusté conformément au paragraphe "Maintien des droits des Obligataires" des modalités des Obligations figurant dans la note d'opération.
- **Rang de créance :**
Les Obligations constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels, subordonnés et non assortis de sûretés d'ALSTOM. Les paiements en espèces visés aux rubriques "Intérêt annuel" et "Montant complémentaire" ci-dessus dus par ALSTOM viendront, au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes chirographaires non subordonnées, présentes ou futures, d'ALSTOM, sous réserve des stipulations figurant ci-dessous dans "Remboursement et paiement en espèces en cas de procédure collective". Les paiements en espèces dus par ALSTOM en cas de certaines procédures collectives relatives à ALSTOM seront effectués dans les conditions prévues ci-dessous.
- **Remboursement et paiements en espèces en cas de procédure collective :**
Sauf en cas de liquidation ou de cessation totale d'activité d'ALSTOM, les Obligations continueront à être exclusivement remboursables en actions en cas de procédure collective relative à ALSTOM.
En cas de liquidation ou de cessation totale d'activité d'ALSTOM, les Obligations seront remboursées en espèces au pair, augmenté du coupon couru jusqu'à la date du prononcé du jugement de liquidation judiciaire ou de la cessation totale d'activité, selon le cas. Le paiement de la somme correspondant au remboursement au pair des Obligations et, le cas échéant, au montant des intérêts et du Montant Complémentaire dus au titre des Obligations, sera subordonné au paiement préalable intégral de la créance des prêteurs en vertu de l'octroi des Prêts Subordonnés (tels que définis ci-dessous) et de celle des titulaires de titres subordonnés émis par ALSTOM le 29 septembre 2000 pour un montant en principal de € 250 000 000 et venant à échéance le 29 septembre 2006. "Prêts Subordonnés" signifie les prêts subordonnés d'un montant total en principal de a 1 563 399 105 octroyés à ALSTOM en vertu d'un contrat en date du 30 septembre 2003 conclu entre ALSTOM en tant qu'emprunteur et certains prêteurs.
- **Nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises par remboursement :**
643 795 472 (sous réserve d'ajustements conformément au paragraphe "Maintien des droits des Obligataires" des modalités des Obligations figurant dans la Note d'Opération).
- **Jouissance des actions nouvelles émises à la suite du remboursement :**
Les actions nouvelles qui seront émises à la suite du remboursement des Obligations porteront jouissance au premier jour de l'exercice social au cours duquel la demande de remboursement aura été effectuée en cas de remboursement anticipé ou de l'exercice social en cours à la Date de Remboursement en cas de remboursement à leur échéance normale, donnant ainsi droit à la totalité des dividendes dus au titre de cet exercice et mis en paiement au cours de l'exercice suivant.
- **Cotation des actions nouvelles émises à la suite du remboursement :**
prévues au Premier Marché d'Euronext Paris lors du remboursement.
- **Garantie :** l'émission des Obligations fera l'objet d'un contrat de garantie irrévocable entre ALSTOM et un syndicat bancaire.

Les modalités et caractéristiques détaillées de cette émission figurent dans la Note d'Opération.

Émission de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions

Aux termes de sa sixième résolution l'Assemblée générale a confié au Conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de titres subordonnés à durée déterminée remboursables

en actions ("TSDD RA"), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la République Française, dans la limite d'un montant nominal global de € 300 millions ; le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter du remboursement en actions de la totalité des TSDD RA ainsi émis ne pourra excéder € 300 millions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de TSDD RA. Le Conseil d'administration réuni le même jour, a approuvé le principe de l'émission des TSDD RA. Il a également décidé de subdéléguer à son Président Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder à l'émission des TSDD RA, ainsi que ceux d'y surseoir, le cas échéant, selon les conditions et les limites fixées par la sixième résolution de l'Assemblée générale. En conséquence par décision du Président Directeur Général du 18 novembre 2003, il a été décidé de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de la République Française, des TSDD RA présentant les principales caractéristiques présentées ci-après.

Condition du remboursement des TSDD RA en actions :

Les TSDD RA seront remboursés en actions nouvelles ALSTOM sur la base d'une action de € 1,25 de valeur nominale pour un TSDD RA sous la seule condition de l'obtention par la République française d'une décision de la Commission européenne déclarant que la souscription par la République française des TSDD RA et leur remboursement en actions, soit ne constitue pas une aide d'Etat, soit constitue une aide d'Etat compatible avec l'article 87 du Traité instituant la Communauté Européenne, tel que modifié, (la "Décision de la Commission Européenne"). Dans un tel cas, le remboursement en actions interviendra automatiquement et de plein droit le premier jour ouvrable suivant la réception par la République Française de la Décision susvisée.

Les autres principales caractéristiques des TSDD RA sont les suivantes :

- Nombre de TSDD RA émis : 240 000 000
- Montant de l'émission : € 300 000 000
- Intérêt :
 - jusqu'à la Décision de la Commission Européenne, 2 % l'an payables annuellement à terme échu ;
 - en cas de Décision de la Commission Européenne s'opposant au remboursement en actions et à compter de ladite décision, le taux Euribor à 12 mois alors applicable augmenté d'une marge de 5 % l'an dont 3,5 % payables annuellement à terme échu et 1,5 % capitalisés annuellement et payables à l'échéance des TSDD RA.
- Prix de souscription : € 1,25 par TSDD RA.
- Ratio de remboursement : 1 action nouvelle pour un TSDD RA (avant éventuels ajustements).
- Date de jouissance et de règlement : 23 décembre 2003.

- Durée : 20 ans à compter de la date de souscription.
- Nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises par remboursement de l'ensemble des TSDD RA à la date de remboursement : 240 000 000 (avant éventuels ajustements).
- Jouissance des actions nouvelles émises à la suite du remboursement : Les actions nouvelles émises sur remboursement des TSDD RA, dans l'hypothèse où la condition du remboursement en actions visée ci-dessus est réalisée, porteront jouissance au premier jour de l'exercice social en cours à la date à laquelle le remboursement en actions interviendra.
- Cotation des actions nouvelles émises à la suite du remboursement : Prévue au Premier marché d'Euronext Paris lors du remboursement, dans l'hypothèse où la condition du remboursement en actions visée ci-dessus est réalisée.

Incidence des émissions sur la participation dans le capital d'un actionnaire, sur la quote-part des capitaux propres consolidés pour le détenteur d'une action et sur le cours de bourse

Le plan de financement du Groupe, comprenant notamment les émissions décrites ci-dessus, constitue une étape importante dans sa restructuration financière. Ces opérations pourraient avoir un impact sur la valeur de marché de l'action ALSTOM, notamment en raison de la dilution des actions existantes qui en résulterait. Étant donné la complexité des opérations envisagées et la conjoncture actuelle, il est particulièrement difficile d'apprécier avec précision cet impact.

Les tableaux en annexe au présent rapport présentent l'incidence des émissions sur la participation dans le capital et sur la quote-part des capitaux propres.

■ Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'émission des actions nouvelles et du remboursement en actions des TSDD RA et des Obligations sur la situation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social préalablement à ces opérations, selon qu'il exerce ou non ses droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission des Obligations avec maintien du droit préférentiel de souscription et qu'il exerce ou non ses Bons (ces calculs ont été effectués (a) sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 12 novembre 2003 (base non diluée, soit 281 660 523 actions) et (b) en tenant compte du capital potentiel correspondant aux options de souscription d'actions restant à lever au 12 novembre 2003 (base diluée, soit 291 999 331 actions)).

a) Sur une base non diluée

Hypothèses	L'actionnaire ne souscrit pas aux Obligations et n'exerce pas ses Bons (en %)	L'actionnaire souscrit aux Obligations mais n'exerce pas ses Bons (en %)	L'actionnaire ne souscrit pas aux Obligations mais exerce ses Bons (en %)	L'actionnaire souscrit aux Obligations et exerce ses Bons (en %)
Après émission des 239 933 033 actions réservées aux Banques	0,54	0,54	1,00	1,00
Après émission : - des 239 933 033 actions réservées aux Banques, et - du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des TSDD RA (240 000 000 actions)	0,37	0,37	0,68	0,68
Après émission : - des 239 933 033 actions réservées aux Banques, et - du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des Obligations (643 795 472 actions)	0,24	0,79	0,45	1,00
Après émission : - des 239 933 033 actions réservées aux Banques, - du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des TSDD RA (240 000 000 actions), et - du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des Obligations (643 795 472 actions)	0,20	0,66	0,37	0,83

b) Sur une base diluée

Hypothèses	L'actionnaire ne souscrit pas aux Obligations et n'exerce pas ses Bons (en %)	L'actionnaire souscrit aux Obligations mais n'exerce pas ses Bons (en %)	L'actionnaire ne souscrit pas aux Obligations mais exerce ses Bons (en %)	L'actionnaire souscrit aux Obligations et exerce ses Bons (en %)
Après émission des 239 933 033 actions réservées aux Banques	0,53	0,53	0,98	0,98
Après émission : - des 239 933 033 actions réservées aux Banques, et - du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des TSDD RA (240 000 000 actions)	0,36	0,36	0,68	0,68
Après émission : - des 239 933 033 actions réservées aux Banques, et - du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des Obligations (643 795 472 actions)	0,24	0,79	0,44	0,99
Après émission : - des 239 933 033 actions réservées aux Banques, - du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des TSDD RA (240 000 000 actions), et - du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des Obligations (643 795 472 actions)	0,20	0,65	0,37	0,82

■ Incidence sur la quote-part de capitaux propres consolidés pour le détenteur d'une action

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'émission des actions nouvelles et du remboursement en actions des Obligations et des TSDD RA sur la quote-part de capitaux propres consolidés rapportée à une action ALSTOM. Ces calculs ont été effectués (a) sur la

base du nombre d'actions composant le capital social au 12 novembre 2003 (base non diluée, soit 281 660 523 actions) et (b) en tenant compte du capital potentiel correspondant aux options de souscription d'actions restant à lever au 12 novembre 2003 (base diluée, soit 291 999 331 actions), et (c) sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 septembre 2003 (soit 0,65 euro par actions) :

a) Sur une base non diluée

Hypothèses	Quote-part de capitaux propres (en euros)
• Après émission des 239 933 033 actions réservées aux Banques	0,93
Après émission : • des 239 933 033 actions réservées aux Banques, et • du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des TSDD RA (240 000 000 actions)	1,03
Après émission : • des 239 933 033 actions réservées aux Banques, et • du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des Obligations (643 795 472 actions)	1,19
Après émission : • des 239 933 033 actions réservées aux Banques, • du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des TSDD RA (240 000 000 actions), et • du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des Obligations (643 795 472 actions)	1,20
b) Sur une base diluée	
• Après émission des 239 933 033 actions réservées aux Banques	1,33
Après émission : • des 239 933 033 actions réservées aux Banques, et • du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des TSDD RA (240 000 000 actions)	1,30
Après émission : • des 239 933 033 actions réservées aux Banques, et • du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des Obligations (643 795 472 actions)	1,37
Après émission : • des 239 933 033 actions réservées aux Banques, • du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des TSDD RA (240 000 000 actions), et • du nombre maximum d'actions (avant ajustements) susceptibles d'être émises en remboursement de la totalité des Obligations (643 795 472 actions)	1,35

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION ET L'ATTRIBUTION À TITRE GRATUIT DE BONS D'ACQUISITION D' ACTIONS

Exercice clos le 31 mars 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société ALSTOM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 21 octobre 2003 sur l'émission et l'attribution à titre gratuit de bons d'acquisition d'actions, ces bons donnant droit à l'acquisition au prix unitaire de € 1,25, d'actions qui auront été émises par la Société et souscrites par les banques telles que celles-ci sont définies dans la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2003 visant à autoriser une augmentation de capital réservée d'un montant maximal de € 300 millions. Votre assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 a autorisé cette émission et attribution à titre gratuit de bons d'acquisition d'actions.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de réaliser cette émission et d'en fixer les conditions définitives. Votre conseil d'administration réuni le même jour a approuvé le principe de l'émission dans les conditions et limites fixées par votre assemblée et a décidé de subdéléguer à son Président Directeur Général le soin de procéder à cette émission.

Faisant usage de cette autorisation et de cette subdélégation, votre Président Directeur Général a décidé le 18 novembre 2003 de procéder à l'émission et à l'attribution gratuite d'un nombre total de bons d'acquisition d'actions qui donnera droit à l'acquisition d'un nombre global maximum de 240 millions d'actions à provenir de l'émission réservée visée à la quatrième résolution, étant précisé que l'attribution gratuite de ces bons est effectuée à votre bénéfice, proportionnellement au nombre d'actions détenues. Le prix unitaire d'acquisition d'une action par exercice de bons sera de € 1,25 et la période d'exercice de ces bons s'étendra du 27 novembre 2003 au 9 janvier 2004, 27 bons donnant droit à leur titulaire d'acquies 23 actions ALSTOM.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés semestriels, relatifs à la période du 1 avril 2003 au 30 septembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels consolidés. Ces comptes semestriels ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes semestriels de la Société, relatifs à la période du 1 avril 2003 au 30 septembre 2003, et données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 et des indications fournies à celle-ci,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres.

Le choix des éléments de calcul du prix d'acquisition des actions et son montant appellent, de notre part, les observations suivantes :

Le prix d'acquisition d'une action par exercice des bons qui sera de € 1,25, conformément à celui fixé par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, bien qu'il soit égal à la valeur nominale du titre, est :

- inférieur au cours de bourse de clôture de votre Société à la veille de la date où votre Président Directeur Général a fait usage de votre autorisation (le 17 novembre 2004, soit € 1,76) ainsi qu'à la veille de la date du présent rapport (soit € 1,84),
- supérieur à la quote-part de capitaux propres consolidés, soit € 0,65, issus des comptes consolidés semestriels, relatifs à la période du 1 avril 2003 au 30 septembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration du 12 novembre 2003, a contrario de la situation telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration du 22 septembre 2003, qui faisait référence aux comptes consolidés pour la période 1 avril 2002 au 31 mars 2003.

Par ailleurs, du fait de la complexité des opérations envisagées et de la conjoncture actuelle, votre Président Directeur Général estime qu'il est particulièrement difficile d'apprécier avec précision l'incidence théorique de cette émission sur la valeur boursière de l'action ALSTOM.

En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer ni sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'acquisition d'une action et son montant, ni sur l'incidence de l'émission sur la valeur boursière de l'action ALSTOM.

Neuilly-sur-Seine, le 21 novembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
ERNST & YOUNG
Gilles Puissochet Alan Glen

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Exercice clos le 31 mars 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société ALSTOM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 21 octobre 2003 sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux établissements financiers BNP-Paribas, Crédit Agricole Indosuez, CLIFAP, EZEPART, Crédit Industriel et Commercial, CDC IXIS Capital Markets, Natexis Bleichroeder S.A. et FINANPAR 17, d'un montant maximal global de € 300 millions, soit 240 millions d'actions à un prix d'émission égal à la valeur nominale de € 1,25, opération autorisée par votre assemblée générale mixte du 18 novembre 2003.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de réaliser cette émission et d'en fixer les conditions définitives. Votre conseil d'administration réuni le même jour a approuvé le principe de l'émission dans les conditions et limites fixées par votre assemblée et a décidé de subdéléguer à son Président Directeur Général le soin de procéder à cette émission.

Faisant usage de cette autorisation et de cette subdélégation, votre Président Directeur Général a décidé le 18 novembre 2003 de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des établissements financiers mentionnés ci-dessus d'un montant de € 299 916 291,25 millions, par l'émission de 239 933 033 actions à un prix d'émission égal à la valeur nominale de € 1,25.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés semestriels, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels consolidés. Ces comptes semestriels

ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France,

- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes consolidés semestriels de la Société, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, et données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 et des indications fournies à celle-ci,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres.

La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription ainsi que le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions et son montant appellent, de notre part, les observations suivantes :

Le Président Directeur Général a fixé le prix d'émission de ces actions à un montant égal à celui retenu dans les troisième, cinquième et sixième résolutions de l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003.

Le prix d'émission d'une action qui est de € 1,25, conformément à celui fixé par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, bien qu'il soit égal à la valeur nominale du titre, est :

- inférieur au cours de bourse de clôture de votre Société à la veille de la date où votre Président et votre Directeur général a fait usage de votre autorisation (le 17 novembre 2004, soit € 1,76) ainsi qu'à la veille de la date du présent rapport (soit € 1,84),
- supérieur à la quote-part de capitaux propres consolidés, soit € 0,65, issus des comptes consolidés semestriels, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration du 12 novembre 2003, a contrario de la situation telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration du 22 septembre 2003, qui faisait référence aux comptes consolidés pour la période 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Par ailleurs, du fait de la complexité des opérations envisagées et de la conjoncture actuelle, votre Président Directeur Général estime qu'il est particulièrement difficile d'apprécier avec précision

l'incidence théorique de cette émission sur la valeur boursière de l'action ALSTOM.

En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer ni sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission et son montant, ni sur l'incidence de l'émission sur la valeur boursière de l'action ALSTOM, et par voie de conséquence sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Neuilly-sur-Seine, le 21 novembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Gilles PUISOCHET

Alan Glen

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS

Exercice clos le 31 mars 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société ALSTOM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport sur l'émission d'obligations remboursables en actions au prix de € 1,40, pour un montant maximal de € 1 milliard correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal global maximum de € 893 millions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des obligataires, opération autorisée par votre assemblée générale mixte du 18 novembre 2003.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de réaliser cette émission et d'en fixer les conditions définitives. Votre conseil d'administration réuni le même jour a approuvé le principe de l'émission dans les conditions et limites fixées par votre assemblée et a décidé de subdéléguer à son Président Directeur Général le soin de procéder à cette émission.

Faisant usage de cette autorisation et de cette subdélégation, votre Président Directeur Général a décidé le 18 novembre 2003 de procéder à une émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'obligations remboursables en actions, dans la limite d'un montant maximum de € 902 millions, étant précisé que le prix d'émission unitaire des obligations sera de € 1,40, que ces obligations porteront intérêt au taux de 2 % l'an, et viendront à échéance le 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur émission, et que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par remboursement des obligations en actions nouvelles ne pourra excéder € 893 millions, compte non tenu des éventuelles augmentations de capital complémentaires pour procéder aux ajustements nécessaires pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés semestriels, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels consolidés. Ces comptes semestriels ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes consolidés semestriels de la Société, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, et données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 et des indications fournies à celle-ci,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres.

Le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre en remboursement des obligations et son montant appellent, de notre part, les observations suivantes :

Le prix d'émission des obligations remboursables en actions qui est de € 1,40, conformément à celui fixé par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, est fondé sur le prix d'émission des actions et le prix d'exercice des bons d'acquisition d'actions, objets, respectivement, des quatrième et troisième résolutions de l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, soit € 1,25, augmenté d'une prime calculée sur la base du coupon de 2 %. En conséquence, le prix d'émission des titres de capital à émettre en remboursement des obligations, bien qu'il soit supérieur à la valeur nominale du titre, est :

- inférieur au cours de bourse de clôture de votre Société à la veille de la date où votre Président Directeur Général a fait usage de votre autorisation (le 17 novembre 2004, soit € 1,76) ainsi qu'à la veille de la date du présent rapport (soit € 1,84),

- supérieur à la quote-part de capitaux propres consolidés, soit € 0,65, issus des comptes consolidés semestriels, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration du 12 novembre 2003, a contrario de la situation telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration du 22 septembre 2003, qui faisait référence aux comptes consolidés pour la période 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Par ailleurs, du fait de la complexité des opérations envisagées et de la conjoncture actuelle, votre Président Directeur Général estime qu'il est particulièrement difficile d'apprécier avec précision l'incidence théorique de cette émission sur la valeur boursière de l'action ALSTOM.

En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission et son montant, ni sur l'impact de l'incidence de l'émission sur la valeur boursière de l'action ALSTOM.

Neuilly-sur-Seine, le 21 novembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
ERNST & YOUNG
Gilles Puissechet Alan Glen

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE DÉTERMINÉE REMBOURSABLES EN ACTIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Exercice clos le 31 mars 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société ALSTOM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 21 octobre 2003 sur l'émission, autorisée par votre assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions de la Société réservée à la République française d'un montant nominal maximal de € 300 millions, étant précisé que l'augmentation de capital pouvant résulter du remboursement en actions des titres subordonnés ne pourra également excéder un montant nominal global de € 300 millions, soit 240 millions d'actions à un prix d'émission égal à la valeur nominale de € 1,25, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions.

L'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 avait délégué à votre conseil d'administration le soin de réaliser cette émission et d'en fixer les conditions définitives. Votre conseil d'administration réuni le même jour a approuvé le principe de l'émission dans les conditions et limites fixées par votre assemblée et a décidé de subdéléguer à son Président Directeur Général le soin de procéder à cette émission.

Faisant usage de cette autorisation et de cette subdélégation, votre Président Directeur Général a décidé le 18 novembre 2003 de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la République française, d'un emprunt obligataire d'une durée de 20 ans représenté par des titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions de la Société, dans la limite de € 300 millions, étant précisé que :

- le prix d'émission unitaire de ces titres sera de € 1,25,
- les titres seront automatiquement remboursés en actions de la société, chaque titre donnant droit par remboursement à une action de la Société, conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance, sous la condition de l'obtention par la République française d'une décision de la Commission européenne déclarant que la souscription par la

République française de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions émis par la Société et leur remboursement en actions de la Société soit ne constitue pas une aide d'Etat, soit constitue une aide d'Etat compatible avec l'article 87 du Traité instituant la Communauté Européenne,

- les titres seront remboursés en espèces, à l'échéance ou de manière anticipée, en cas de non obtention par la République française d'une décision de la Commission européenne déclarant que la souscription par la République française de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions émis par la Société et leur remboursement en actions de la Société soit ne constitue pas une aide d'Etat, soit constitue une aide d'Etat compatible avec l'article 87 du Traité instituant la Communauté Européenne,
- les titres porteront intérêt au taux de 2 % l'an jusqu'à la date de la décision de la Commission européenne ; toutefois, en cas de décision de la Commission européenne s'opposant au remboursement en actions, le taux applicable deviendra, sans effet rétroactif, un taux EURIBOR 1 an, augmenté d'une marge de 5 % l'an, dont 1,5 % capitalisés annuellement et payables in fine,
- le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter du remboursement en actions de la totalité des titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions ne pourra excéder € 300 millions, compte non tenu des éventuelles augmentations de capital complémentaires nécessaires pour procéder aux ajustements pour préserver les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés semestriels, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels consolidés. Ces comptes semestriels ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes consolidés semestriels de la Société, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, et données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003 et des indications fournies à celle-ci,

- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres.

La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant appellent, de notre part, les observations suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital à émettre en remboursement des titres subordonnés à durée déterminée qui est de € 1,25, conformément à celui fixé par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, bien qu'il soit égal à la valeur nominale du titre, est :

- inférieur au cours de bourse de clôture de votre Société à la veille de la date où votre Président Directeur Général a fait usage de votre autorisation (le 17 novembre 2004, soit € 1,76) ainsi qu'à la veille de la date du présent rapport (soit € 1,84),
- supérieur à la quote-part de capitaux propres consolidés, soit 0,65, issus des comptes consolidés semestriels, relatifs à la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration du 12 novembre 2003, a contrario de la situation telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration du 22 septembre 2003, qui faisait référence aux comptes consolidés pour la période 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Par ailleurs, du fait de la complexité des opérations envisagées et de la conjoncture actuelle, votre Président Directeur Général estime qu'il est particulièrement difficile d'apprécier avec précision l'incidence théorique de cette opération sur la valeur boursière de l'action ALSTOM.

En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer, sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant, sur l'incidence de l'émission sur la valeur boursière de l'action ALSTOM, et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Neuilly-sur-Seine, le 21 novembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
ERNST & YOUNG
Gilles Puissochet Alan Glen

RACHATS D' ACTIONS

L'assemblée générale mixte du 2 juillet 2003 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir, sur le marché et hors marché et par tous moyens, des actions d'ALSTOM dans la limite de 10 % du capital social au 31 mars 2003, soit 28 166 052 actions et dans la limite d'un montant global maximum d'achat de € 563 321 040.

Ces achats peuvent être réalisés en vue de régulariser les cours des actions, d'attribuer des actions aux salariés et anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du code de commerce notamment dans le cadre de plans, d'options d'achat d'actions qui seraient consenties, en vue de la conservation, la cession, le transfert ou l'échange des actions dans le cadre d'opérations financières, ainsi que dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière du capital social et des fonds propres d'ALSTOM et notamment au regard de ses besoins de financement. Les actions peuvent également être annulées dans les conditions prévues par la loi. L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peut être effectué à tout moment, même en période d'offre publique, et par tous moyens, y compris par transfert des blocs ou par l'utilisation de tous instruments financiers, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Le prix maximum d'achat a été fixé à € 20 par action et le prix minimum de vente à € 1,25 par action sauf disposition légale particulière. Ce programme de rachat n'a pas été utilisé par ALSTOM.

Lors de la prochaine Assemblée générale mixte appelée à se tenir le 30 juin 2004 sur première convocation et à défaut de quorum, le 9 juillet 2004 sur deuxième convocation, il sera proposé l'annulation de cette autorisation et son renouvellement pour une période d'un an, dans les conditions des règlements COB n° 98-02 et n° 98-04 modifiés. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises au titre de cette autorisation ne pourrait excéder 10 % du capital social au 31 mars 2004, soit un nombre théorique maximum de 105 665 757 actions. Le prix maximum d'achat et le prix minimum de vente proposés sont de € 5 et de € 1 respectivement.

MARCHÉS DES TITRES

L'action ALSTOM est cotée sur le Premier marché d'Euronext Paris – Code Euroclear France : 12019 et sur le New York Stock Exchange. L'action ALSTOM ne fait plus partie du CAC 40 depuis le 3 avril 2002. L'action ALSTOM n'est plus cotée sur le London Stock Exchange depuis le 17 novembre 2003.

VOLUME DES TRANSACTIONS ET ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ALSTOM SUR EURONEXT PARIS (PREMIER MARCHÉ)

Mois	Total Transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens	Total des volumes <i>En milliers d'€</i>	Moyennes quotidiennes des capitaux <i>En milliers d'€</i>	Premier cours coté du dernier jour du mois <i>En €</i>	Cours du mois le plus haut <i>En €</i>	Cours du mois le plus court <i>En €</i>
2002							
Octobre	71 926 227	3 127 227	310 393,39	13 495,36	5,08	5,58	3,25
Novembre	64 716 106	3 081 624	413 317,73	19 681,80	7,30	8,03	5,03
Décembre	45 362 283	2 268 114	272 596,28	13 629,81	4,75	7,89	4,62
2003							
Janvier	47 248 564	2 147 662	236 853,00	10 766,05	4,55	5,77	4,34
Février	49 837 187	2 491 859	182 135,48	9 106,78	2,85	4,85	2,61
Mars	303 142 720	14 435 368	468 553,11	22 312,05	1,43	2,99	0,97
Avril	112 330 794	5 616 540	184 617,07	9 230,86	1,77	1,84	1,52
Mai	269 782 352	12 846 779	834 348,65	39 730,89	3,31	4,04	1,87
Juin	74 417 187	3 543 676	239 846,16	11 421,25	3,00	3,48	2,95
Juillet	77 280 832	3 360 036	216 819,67	9 426,94	2,81	3,10	2,37
Août	184 084 869	8 765 946	450 162,25	21 436,30	2,26	3,36	1,95
Septembre	215 697 802	9 804 446	608 867,30	27 675,79	2,70	3,18	2,23
Octobre	53 798 904	2 339 083	141 626,66	6 157,68	2,73	2,78	2,47
Novembre	142 892 488	7 144 624	336 332,04	16 816,60	1,73	2,00	1,61
Décembre	191 727 752	9 129 893	280 131,91	13 339,61	1,29	1,72	1,25
2004							
Janvier	1 043 799 006	49 704 715	1 627 596,43	77 504,59	1,68	1,77	1,26
Février	1 479 319 255	73 965 963	3 053 978,38	152 698,92	2,25	2,51	1,48
Mars	966 600 351	42 026 102	1 835 511,40	79 804,84	2,03	2,34	1,57
Avril	370 644 409	18 532 223	681 186,18	34 059,31	1,70	2,08	1,58

Source : Euronext Paris (Brochure Émetteur).

MOYENNE DES VOLUMES ET ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR LE NEW YORK STOCK EXCHANGE

New York Stock Exchange (ADS)

	Moyenne des volumes quotidiens	Cours le plus haut En US \$	Cours le plus bas En US \$
2002			
Quatrième trimestre	55 609	7,81	3,05
2003			
Premier trimestre	66 638	6,1	1,28
Deuxième trimestre	125 468	4,15	1,65
Troisième trimestre	63 300	3,69	2,39
Quatrième trimestre	79 341	3,63	1,61
2004			
Premier trimestre	1 103 901	3,22	1,63

Source : Reuters

RELATIONS ACTIONNAIRES

Au cours de l'exercice 2003/04, ALSTOM a poursuivi sa politique de communication active à destination des actionnaires privés et institutionnels, en France et à l'étranger.

Comme par le passé, le Groupe a tenu une série de réunions d'information avec les investisseurs institutionnels basés en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suisse, aux États-Unis et au Canada.

Outre ses rapports annuels et publications trimestrielles, ALSTOM offre à ses actionnaires différents outils d'information, dont une "Lettre aux Actionnaires", publiée chaque semestre et à l'occasion des grands événements du Groupe.

ALSTOM offre également des informations en temps réel sur le cours de l'action sur son site Internet www.alstom.com, un service d'information par courrier électronique, des communiqués de presse récents, des informations sur les événements concernant les actionnaires ainsi qu'un guide pratique de l'actionnaire d'ALSTOM. Nous publions également sur notre site web nos annonces de résultats.

ALSTOM a également développé des opportunités d'échange et de dialogue en dehors de l'assemblée générale des actionnaires.

Contacts

L'équipe Relations Investisseurs anglophone et francophone, basée à Paris, peut être contactée par téléphone, par fax et par e-mail au siège social d'ALSTOM :
Emmanuelle CHÂTELAINE – analystes, investisseurs institutionnels
Emmanuelle DOUËZY – actionnaires individuels

Relations Investisseurs

ALSTOM

25, avenue Kléber

75116 Paris

Tél : 33.1.47.55.20.00

Fax : 33.1.47.55.25.90

E-mail : investor.relations@chq.alstom.com

Des informations sur les derniers cours de bourse et communiqués de presse, ainsi que des informations détaillées sur les sujets intéressant les actionnaires, sont disponibles sur le site internet d'ALSTOM : <http://www.alstom.com>

Des exemplaires du Rapport Annuel pour l'exercice 2003/04, sont disponibles en langue française et en langue anglaise, sur demande adressée au département Relations Investisseurs.

- France – numéro vert : 0800 50 90 51
- États-Unis Les détenteurs d'actions ALSTOM sous forme d'American Depositary Receipts (ADR) peuvent contacter notre agent dépositaire, la Bank of New York, au : 1 888 BNY ADRS (appel gratuit).

Cotation Euronext Paris et New York.

Codes titres : EUROCLEAR : 12019

CUSIP : 021244108

Indices : SBF 120

EURONEXT 100

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL

ALSTOM

25, avenue Kléber

75116 Paris

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale mixte appelée à se tenir sur première convocation le 30 juin 2004 et en cas de défaut de quorum le 9 juillet 2004 sur deuxième convocation, de ratifier le transfert du siège social de la Société au 3 avenue André Malraux, 92 300 Levallois-Perret, décidé par le Conseil d'administration du 25 mai 2004. Ce transfert serait effectif au plus tard le 31 décembre 2004.

FORME JURIDIQUE

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par le Code de commerce.

DURÉE

Constituée le 17 novembre 1992 sous la forme d'une société anonyme dénommée "JOTELEC", la société expirera le 17 novembre 2091, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

IMMATRICULATION

389 058 447 Paris

CODE APE

625 E

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES STATUTS

OBJET

(article 3 des statuts)

ALSTOM a pour objet, directement ou indirectement :

- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, maritimes, financières, mobilières, immobilières, en France et à l'étranger, et notamment dans les domaines suivants :

- Énergie ;
- Transmission et distribution d'énergie ;

- Transports ;
- Équipements industriels ;
- Construction et réparation navale ;
- Ingénierie et conseil, étude de conception et/ou de réalisation et entreprise générale de tous travaux publics ou particuliers et de tous ouvrages ; et
- plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires des précédentes ;

- la participation d'ALSTOM, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

ALSTOM pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes, français ou étrangers.

EXERCICE SOCIAL

(article 18 des statuts)

Du 1 avril au 31 mars.

CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social d'ALSTOM.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(article 15 des statuts)

Convocations et délibérations – Ordre du Jour

Les Assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par la loi, exercent les pouvoirs qui leur sont respectivement attribués par la législation en vigueur. Elles sont convoquées conformément aux règles et modalités fixées par la loi.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit désigné par le conseil, soit dans le département du siège social, soit dans tout lieu du territoire de la République française.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par le Conseil d'administration si la convocation est faite par lui et, sinon, par l'auteur de

la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions fixées par la loi ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Admission et représentation

Les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, se composent de tous les actionnaires indistinctement.

Dans toutes les assemblées, les propriétaires d'actions nominatives n'ont le droit d'exercer leur droit de vote que si leurs actions sont inscrites à leur nom deux jours au moins avant la date de l'assemblée et le demeurent jusqu'à l'issue de celle-ci. Les propriétaires de titres au porteur doivent, deux jours au plus tard avant la date de cette réunion, justifier du dépôt de leurs titres dans les conditions légales ou produire l'un des certificats visés à l'article 136 du décret du 23 mars 1967. Ces délais pourront être modifiés par décision du Conseil d'administration.

Tout actionnaire ayant émis un vote par correspondance ou donné une procuration en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le dépositaire des actions, peut néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, au plus tard la veille de l'assemblée, à la société émettrice, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondantes.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, les propriétaires de titres mentionnés au 3^e alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce peuvent se faire représenter dans les conditions prévues par la loi par un intermédiaire inscrit.

Tout actionnaire peut voter par procuration ou par correspondance à une assemblée générale dans les conditions fixées par la loi.

Le conseil peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le cas échéant, cette décision du conseil est communiquée dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Droit de vote

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales. Il n'existe pas de droit de vote double.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale mixte appelée à se tenir sur première convocation le 30 juin 2004 et en cas de défaut de quorum le 9 juillet 2004 sur deuxième convocation, de modifier l'article 15 des statuts, afin de le mettre en conformité avec les dispositions de l'article 136 du décret du 23 mars 1967 tel que modifié par l'article 38-II du décret du 3 mai 2002 quant à l'heure limite de transmission par les actionnaires d'éléments permettant l'annulation de leur vote ou la modification du nombre de voix (15 heures au lieu de 12 heures la veille de l'Assemblée générale).

Nouvelle rédaction proposée :

"Tout actionnaire ayant émis un vote par correspondance ou donné une procuration en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le dépositaire des actions, peut néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 heures, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondantes dans les conditions prévues à l'article 136 du décret du 23 mars 1967."

DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL DE PARTICIPATION (article 7 des statuts)

Outre les obligations légales de déclaration de certaines fractions du capital prévues aux articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui viendrait à posséder un nombre d'actions d'ALSTOM égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total d'actions doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer ALSTOM du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre, télécopie ou télex. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 50 % inclus. Pour la détermination de ces seuils, il sera également tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa précédent. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition. En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et les limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés est également tenu d'en informer ALSTOM dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale mixte appelée à se tenir sur première convocation le 30 juin 2004 et en cas de défaut de quorum le 9 juillet 2004 sur deuxième convocation, de modifier les statuts de la Société en vue de les mettre en conformité avec la loi n° 2003-706 du 1 août 2003 de sécurité financière, concernant le délai d'information de la Société en cas de franchissement de seuils statutaires, réduit de quinze jours à cinq jours de bourse.

Nouvelle rédaction proposée :

"Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale ou tout actionnaire qui viendrait à posséder un nombre d'actions de la société égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total d'actions doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre, télécopie ou télex. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 50 % inclus.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse et selon les mêmes modalités."

IDENTIFICATION DES TITRES AU PORTEUR (article 7 des statuts)

ALSTOM peut, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité, tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité et le nombre de titres qu'ils détiennent.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (article 20 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales d'ALSTOM y compris tous amortissements et provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, diminué comme il vient d'être dit et augmenté, si l'assemblée générale en décide ainsi, du report bénéficiaire et de prélèvements sur les réserves dont elle a la disposition, sous déduction des sommes reportées à nouveau par ladite assemblée ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti par l'assemblée générale entre les actions.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions d'ALSTOM, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans font l'objet d'un versement au Trésor Public.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Barbier, Frinault & Autres, Ernst & Young

représenté par Monsieur Gilles Puissochet

41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé par l'AGO du 2 juillet 2003 ; mandat de six exercices expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

Deloitte Touche Tohmatsu

représenté par Monsieur Alan Glen

B.P. 136

185, avenue Charles-de-Gaulle

92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé par l'AGO du 2 juillet 2003 ; mandat de six exercices expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Pascal Macioce

41, rue Ybry

92576 Neuilly-sur-Seine

Nommé par l'AGO du 2 juillet 2003 ; mandat de six exercices expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

BEAS (SARL)

7-9, villa Houssay

92954 Neuilly-sur-Seine

Nommé par l'AGO du 2 juillet 2003 ; mandat de six exercices expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	EXERCICE 2003/04				EXERCICE 2002/03			
	Barbier Frinault et Autres Ernst & Young		Deloitte Touche Tohmatsu		Barbier Frinault et Autres Ernst & Young		Deloitte Touche Tohmatsu	
	Montant en millions d'€	%	Montant en millions d'€	%	Montant en millions d'€	%	Montant en millions d'€	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6,8	61 %	6,8	49 %	5,9	57 %	5,9	35 %
Missions accessoires	3,5	32 %	6,0	43 %	3,9	37 %	8,7	52 %
Sous-total	10,3	93 %	12,8	92 %	9,8	94 %	14,6	87 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social*	0,8	7 %	1,1	8 %	0,6	6 %	1,6	9 %
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	0,2	1 %
Autres	-	-	-	-	-	-	0,5	3 %
Sous-total	0,8	7 %	1,1	8 %	0,6	6 %	2,3	13 %
TOTAL	11,1	100 %	13,9	100 %	10,4	100 %	16,9	100 %

* Principalement hors de France.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Société ALSTOM est la société holding du groupe ALSTOM. Elle ne détient que les titres ALSTOM Holdings. ALSTOM centralise une très large part du financement externe du groupe, et avance les fonds ainsi obtenus à sa filiale ALSTOM Holdings par le biais de contrats de prêts et d'un compte courant. Ses autres revenus sont constitués des redevances de conventions d'usage du nom ALSTOM mises en place avec ses sous-filiales.

Pour plus d'information, voir "Comptes sociaux".

DONNÉES SOCIALES
ET ENVIRONNEMENTALES

(Information communiquée en application de l'article L225-102-1 du Code de commerce)

ALSTOM est la holding du groupe ALSTOM. Elle n'a pas de salarié ni d'activité industrielle ou commerciale.

Conventions fondamentales de l'Organisation
Internationale du Travail

ALSTOM cherche à assurer le respect par ses filiales françaises et

étrangères des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, c'est-à-dire :

- l'égalité des chances et la non-discrimination au travail (conventions 110 et 111),
- la liberté d'association – la liberté de création et d'adhésion à des syndicats et le droit à la négociation collective avec les employeurs (conventions 97 et 98),
- le travail des enfants – l'interdiction de l'emploi des enfants de moins de 15 ans et de moins de 18 ans pour les travaux à "hauts risques" (conventions 138 et 182),
- le travail forcé – l'interdiction de l'utilisation du travail forcé, de l'esclavage et du travail des prisonniers (conventions 29 et 105).

Notre "Code de déontologie" fait partie d'une série de politiques et d'instructions du groupe ("e-Book") accessible par tous nos salariés sur le site Intranet du groupe.

Le "Code de déontologie" précise que chaque collaborateur d'ALSTOM doit connaître les lois, réglementations et obligations liées à sa tâche, zone d'activité et environnement et doit éviter les activités pouvant entraîner le groupe dans une pratique illicite. Le respect des politiques et instructions de l'e-Book est obligatoire. Une équipe d'audit interne contrôle régulièrement le respect de ces instructions par nos unités à travers le monde.

Par conséquent, nous pensons que dans presque tous les pays dans lesquels le groupe a des activités, le droit du travail national est en conformité avec les conventions fondamentales de l'OIT et que nous respectons ces lois. En outre, l'e-Book prévoit une politique d'égalité des chances et de non-discrimination au travail. Nous ne pensons pas que nos activités utilisent le travail des enfants ou le travail forcé. Toutefois, certaines activités du groupe pourraient se situer dans des juridictions qui ne respectent pas toutes les conventions de l'OIT, telles que la liberté d'association (conventions 97 et 98). À ce jour nous n'avons pas mis en place de mesures destinées à assurer une surveillance systématique du respect par nos sous-traitants des dispositions des conventions OIT mentionnées ci-dessus.

Impact des activités des filiales étrangères sur le développement régional et les populations locales

Nos filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales, notamment par le respect de la politique environnement, hygiène et sécurité du groupe qui est suivi au niveau de chaque site. L'impact sur le développement régional en termes d'emploi est suivi et communiqué par notre réseau ressources humaines.

Objectifs assignés à nos filiales étrangères en matière d'environnement

En ce qui concerne les objectifs fixés pour nos filiales étrangères en matière d'environnement, tous les sites surveillent et mesurent en principe leur performance dans un nombre important de domaines. Notre service Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) a élaboré une méthodologie de "road-map" utilisée par nos auditeurs externes pour annoter la performance de chaque site. Notre plan de gestion d'environnement exige que chaque site mesure sa consommation de ressources en eau, matières premières et énergie, ainsi que sa production de pollution et de déchets. Nous fixons le cas échéant des objectifs d'amélioration dans chacun de ces domaines.

Nous ne fixons pas au niveau du groupe d'objectifs spécifiques en ce qui concerne l'équilibre biologique, les milieux naturels ou les espèces animales et végétales protégées, mais certains sites sont impliqués dans des initiatives locales pour la sauvegarde de la faune et flore locales.

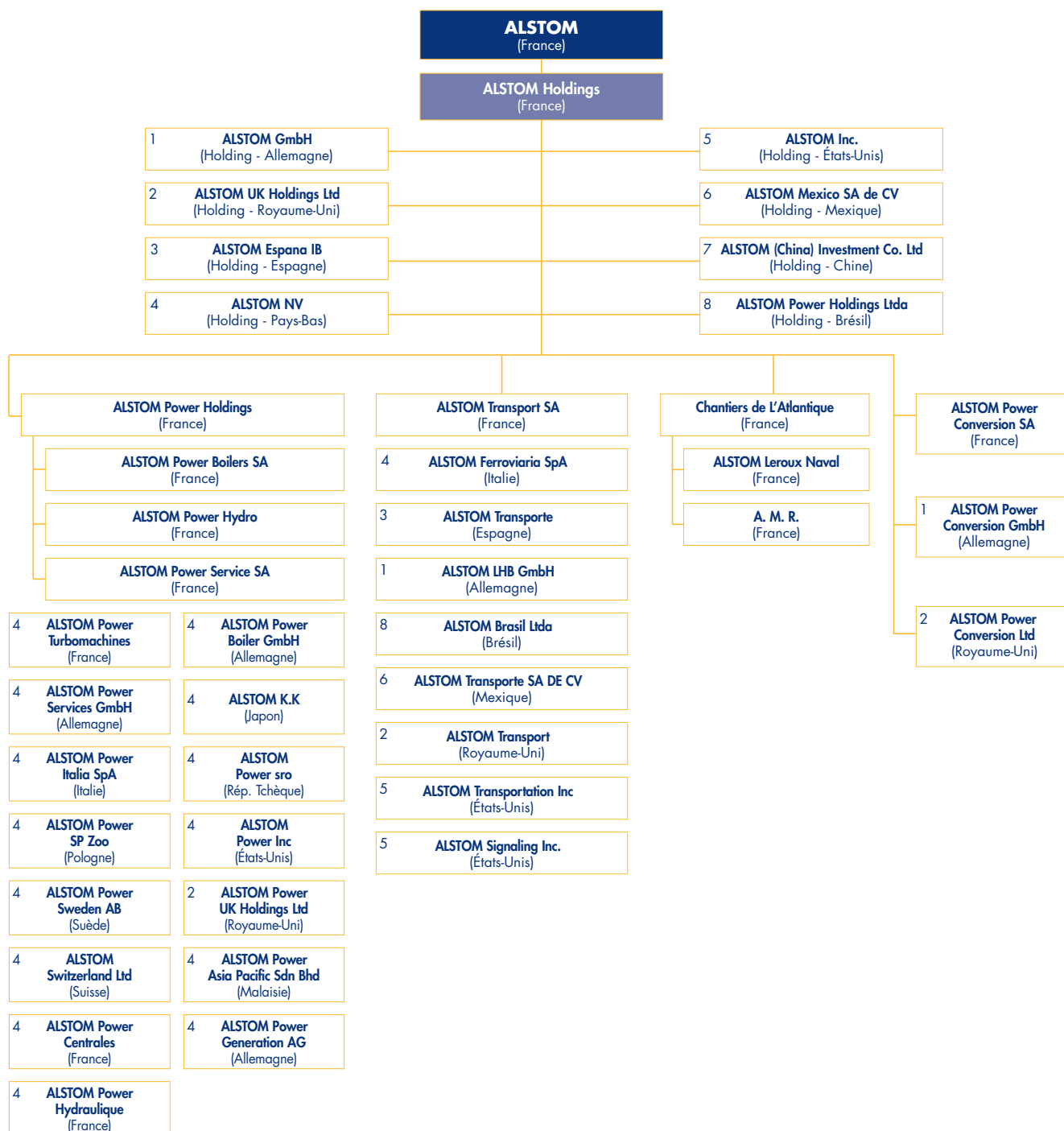
Nous ne fixons pas d'objectifs de certification en matière d'environnement. Notre méthodologie interne "road-map" est fondée sur une approche de gestion des systèmes, liée à la performance, chaque site remplissant les critères ALSTOM pouvant requérir et obtenir une certification si cela est nécessaire pour son activité.

Au cours de l'exercice, nous avons terminé les évaluations techniques environnementales portant sur les impacts historiques et actuels de nos principaux sites et dans les plans d'action associés ont revus pour chaque Secteur pour en suivre le déroulement.

Dans la plupart des juridictions où nous sommes présents, nos activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, licences et/ou autorisations et la plupart doivent se conformer à ces permis, licences ou autorisations et font souvent l'objet d'inspections régulières de l'administration. Nous contrôlons leur respect par chaque site, y compris par les unités opérationnelles de nos filiales étrangères, à travers notre méthodologie interne qui fait l'objet d'un audit externe.

Nous ne consolidons pas à ce jour nos dépenses au niveau du groupe pour la prévention des impacts sur l'environnement, mais nous pensons que tous nos sites ont mis en place des systèmes adéquats de gestion des risques pour l'environnement. Pour chaque site, un responsable environnement, hygiène et sécurité est responsable de l'allocation des ressources à la réduction des risques pour l'environnement. Il rédige le cas échéant des rapports sur les accidents nuisibles pour l'environnement et en gère les conséquences. Ces directeurs environnement, hygiène et sécurité bénéficient d'une formation régulière, tout comme les directeurs d'unité du groupe.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 MARS 2004



* Le secteur Power a été réorganisé en trois nouveaux secteurs : Power Turbo-Systems, Power Service et Power Environment. Cette réorganisation a pris effet le 1 avril 2003. Les sociétés mentionnées ci-dessus n'ont à ce jour pas une activité dédiée à un seul de ces nouveaux secteurs à l'exception d'ALSTOM Power Centrales (France) qui est dédiée au secteur Power Turbo-Systems, ALSTOM Power Service GmbH (Allemagne) qui est dédiée au secteur Power Service et ALSTOM Power Boiler GmbH (Allemagne) qui est dédiée au secteur Power Environment.

Nota : Les sociétés sont détenues à 100 % sauf indication contraire – Le numéro attribué à certaines sociétés indique le lien de détention par la société holding ultime ayant le même numéro.

EXTRAIT DU PROTOCOLE EN DATE DU 27 MAI 2004

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La REPUBLIQUE FRANCAISE représentée par son Ministre d'Etat,
Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,

ci-après dénommée "l'Etat"

de première part

La société ALSTOM représentée par Monsieur Philippe JAFFRE, son
Directeur Financier,

ci-après dénommée la "Société"

de deuxième part

1- BNP PARIBAS, représentée par Monsieur Baudouin PROT,
2- CALYON, représenté par Monsieur Alain PAPIASSE,
3- La SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Philippe
CITERNE,
4- NATEXIS BANQUES POPULAIRES représentée par Monsieur
Laurent GILLET,
5- Le CCF, représenté par Monsieur Gilles DENOYEL,
6- Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL représenté par
Monsieur Jean HUET,
7- CDC FINANCE - CDC IXIS représenté par Monsieur Laurent
VIELLEVIGNE.

ci-après dénommées les « Banques »

de troisième part

Préambule

Les engagements convenus dans le présent Protocole, ainsi que ceux figurant dans l'Accord du 2 août 2003, tel que modifié par l'Avenant ou, le cas échéant, par le présent Protocole forment un tout pour ce qui concerne les parties. Toutefois, le non respect par l'une des parties de l'un de ces engagements non encore exécuté ne pourra être

invoqué par un autre signataire que si ce non respect est significatif, et de nature à remettre en cause l'équilibre du Protocole et de l'Accord du 2 août 2003 tel que modifié par l'Avenant.

Les engagements des différentes parties figurent dans le même ordre de présentation que celui qui avait présidé à l'élaboration de l'Avenant.

Les engagements de l'Etat pris en vertu du Protocole le sont sous réserve d'une décision favorable du Collège des Commissaires de la Commission Européenne sur le plan d'aide à la restructuration de la Société notifié en 2003 et sur les engagements de l'Etat en vertu du présent protocole.

1- ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

1.1. On rappellera que l'Accord du 2 août 2003 tel qu'amendé le 20 septembre 2003 par l'Avenant prévoyait que le remboursement en actions des TSDDRA devait intervenir automatiquement et de plein droit le premier jour ouvrable suivant la réception par l'Etat de la décision de la Commission.

On rappellera également que le remboursement en actions des TSDDRA doit aboutir à l'émission de 240 millions d'actions nouvelles, la parité contractuelle de remboursement étant de 1,25 euros.

La Société s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le remboursement en actions des TSDDRA fasse l'objet d'une inscription en compte dans les livres de la Société dans les meilleurs délais à la suite de la réception par la Société d'une copie de la décision positive de la Commission Européenne adressée à l'Etat déclarant que la souscription par l'Etat des TSDDRA émis par la Société et leur remboursement en actions constituent une aide compatible avec le marché commun (ou ne constituent pas une aide d'Etat).

1.2. La Société s'engage à soumettre au vote des actionnaires l'autorisation par une Assemblée Générale Mixte de la Société d'une nouvelle augmentation de capital d'un montant maximum de 2,2 milliards d'euros, prime d'émission incluse, se décomposant comme suit :

a) une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société ("DPS"), libérable par souscription en numéraire pour un montant maximum de 1,2 milliard d'euros. Cette augmentation se fera à un prix de souscription tenant compte d'une décote fixée conformément aux usages de marché.

b) une augmentation de capital d'un montant de 500 millions d'euros réservée à l'Etat et à la CFDI, libérable par compensation avec leurs créances au titre du PSDD et des TSDD (cf. article 2.1 ci-dessous). L'Etat rachètera l'intégralité des actions ainsi souscrites par la CFDI. La participation de l'Etat et de la CFDI à cette augmentation de capital par compensation de créances sera telle que l'Etat, après achat de l'intégralité des actions souscrites par la CFDI, ne détienne à aucun moment plus de 31,5% du capital ou des droits de vote de la Société.

c) une augmentation de capital de 700 millions d'euros maximum réservée aux prêteurs seniors et subordonnés de la Société, autres que l'Etat et la CFDI, qui choisiraient d'y souscrire, libérable par compensation, à due concurrence, avec leurs créances.

Cette dernière augmentation de capital sera libérable par compensation avec tout ou partie des créances qui pourront, le cas échéant, résulter du remboursement anticipé des sommes dues au titre de l'ensemble des facilités utilisées (PSDD, crédit syndiqué échéance 2006 et crédit du 18 août 2000).

Les augmentations de capital visées au b) et c) ci-dessus se feront à un même prix de souscription, égal au prix de souscription de l'augmentation de capital avec DPS visée au a) majoré d'une prime déterminée en fonction des conditions de marché.

Les prix de souscription des augmentations de capital susvisées seront fixés d'un commun accord entre les Banques et la Société, en concertation avec l'Etat, aux fins d'assurer le succès du placement de l'augmentation de capital visée au a) puis de celle visée au c).

1.3. Autres engagements de la Société

La Société s'engage également à :

- mettre en place le plan de cession d'actifs tel que défini entre la Société, l'Etat et la Commission Européenne aux conditions et dans les délais convenus ;
- faire prendre par son Conseil d'Administration ou mettre au vote de ses actionnaires toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre du plan, et en particulier la réduction du nominal des actions de la Société ;
- constituer une garantie de 700 millions d'euros rémunérée à taux de marché, mise en place pour garantir, en premières pertes ("first loss"), les sommes dues aux banques et aux autres établissements participant au Nouveau Programme de Cautions visé au 3.2 ci-dessous. Cette garantie sera constituée soit sous forme de remise d'espèces à titre de garantie, ou de nantissement de compte

bancaire ou de titres, sous toute forme juridique et au lieu que les Banques choisiraient en concertation avec la Société et l'Etat ;

- poursuivre la mise en œuvre de son plan industriel à moyen terme ;
- poursuivre son programme de simplification de la structure juridique du groupe.

2 - ENGAGEMENTS DE L'ETAT

2.1. Engagements relatifs à l'augmentation de capital

- L'Etat prendra ou fera prendre dans les meilleurs délais les décisions éventuellement nécessaires pour permettre d'effectuer le remboursement, en actions de la Société, des TSDDRA.
- L'Etat s'engage à souscrire en espèces à l'augmentation de capital avec DPS visée au 1.2.a), par exercice à titre irréductible de tout ou partie de ses droits préférentiels de souscription résultant du remboursement en actions des TSDDRA, ceci pour un montant compris entre 170 millions d'euros environ et 185 millions d'euros environ qui sera arrêté en fonction de l'éventuel remboursement en actions des ORA qui pourrait survenir entre la date du présent Protocole et celle du lancement de l'augmentation de capital visée au 1.2.a) ci-dessus.

Le montant exact correspondra aux souscriptions que l'exercice à titre irréductible des droits préférentiels de souscription de l'Etat lui permettrait de réaliser sur une augmentation de capital de 1 milliard d'euros.

- L'Etat et la CFDI souscriront par ailleurs à l'augmentation de capital réservée visée au 1.2.b) et libèreront cette augmentation de capital par compensation avec leurs créances à hauteur de :

- 300 millions d'euros portée par la CFDI au titre du PSDD, et
- 200 millions d'euros au titre des TSDD de l'Etat,

ceci dans la limite d'une participation maximale de l'Etat de 31,5% telle qu'évoquée au 1.2.b) ci-avant.

.....

2.2. Engagements relatifs au Nouveau Programme de Cautions

L'Etat s'engage par ailleurs à participer à la réorganisation du système de garantie concernant notamment les cautions émises par les Banques ayant participé à la facilité syndiquée de cautions du

29 août 2003 (article 2.4 de l'Accord du 2 août 2003) de la manière suivante :

- La garantie résultant de la Notice CFDI en faveur des Banques ayant participé à la facilité syndiquée de cautions du 29 août 2003 sera amendée ou résiliée avec l'accord des Banques dans des conditions à convenir garantissant la continuité de la couverture par l'Etat/CFDI du "risque caution", et une nouvelle notice (la "Nouvelle Notice") sera établie par l'Etat et/ou l'entité désignée par celui-ci.

La garantie donnée par la CFDI aux Banques en vertu de la Notice CFDI ne pourra, pour les cautions émises jusqu'à la date de signature de la Nouvelle Notice, plus être actionnée par les Banques tant que, sans préjudice de son amortissement normal, cette Nouvelle Notice pourra être mise en œuvre et que la CFDI, ou toute autre entité désignée par l'Etat pour émettre la Nouvelle Notice, bénéficiera de la contre garantie de l'Etat. Toutefois, la contre garantie donnée par la CFDI sous la contre garantie de l'Etat dans le cadre de l'ancienne facilité de cautions ne pourra en aucun cas se cumuler avec celle donnée par la CFDI ou l'Etat ou toute autre entité fonctionnant sous sa garantie dans le cadre de la Nouvelle Facilité de Cautions.

Les encours hors cautions relatives à l'activité T&D cédée en janvier 2004 de la facilité de cautions du 29 août 2003 existants au moment de la mise en place de la nouvelle facilité de cautions seront incorporés dans, et régis par, une nouvelle facilité de cautions accordée par les banques, le cas échéant par avenant à la facilité existante du 29 août 2003, dans les termes de l'article 3.2 ci-dessous ("la Nouvelle Facilité de Cautions"). Les cautions émises par les banques participant à la Nouvelle Facilité de Cautions et par les établissements qui, après avoir adhéré à l'accord inter-crédanciers, émettraient également des cautions de marché sur ordre de la Société ou de ses filiales constitueront le "Nouveau Programme de Cautions".

- L'Etat apportera sa contre-garantie, directement ou par le biais de la CFDI ou de toute autre entité qu'il garantira, en excédent de pertes (garantie dite de "second loss") au-delà de 700 millions d'euros et à hauteur de 1,25 milliard d'euros, aux banques et aux autres établissements participant aux encours de cautions de la Société dans le cadre du Nouveau Programme de Cautions. La Nouvelle Notice, ou la Notice CFDI amendée, sera émise par la CFDI, par l'Etat ou toute autre entité fonctionnant sous la garantie de l'Etat, afin de couvrir, en cas de carence de la Société, les pertes excédant 700 millions d'euros des banques et autres établissements garants de la Société participant au Nouveau Programme de Cautions.

La garantie, directe de l'Etat, de la CFDI ou de toute autre entité

choisie par l'Etat et contre-garantie par lui, couvrira les cautions qui seraient reprises, ou émises pendant un délai maximum de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du Nouveau Programme de Cautions. Cette garantie de « second loss » interviendra en toute hypothèse après épuisement total de la somme de 700 millions d'euros. L'encours maximum du Nouveau Programme de Cautions sera de 8 milliards d'euros.

La garantie qui sera donnée par l'Etat, la CFDI ou par l'entité fonctionnant sous la garantie de l'Etat aux banques et établissements participant au Nouveau Programme de Cautions, ne pourra, dans le cadre du Nouveau Programme de Cautions, excéder 1,25 milliard d'euros.

L'Etat fera ses meilleurs efforts pour obtenir pour la fin du mois de juin 2004 de la Commission Européenne une décision approuvant le plan de restructuration notifié en août et décembre 2003, tel qu'amendé par les présentes.

3 - ENGAGEMENTS DES BANQUES

3.1. Augmentation de capital avec DPS

Les Banques s'engagent sur la base du barème spécifique au présent Protocole ci-après annexé à garantir en espèces l'augmentation de capital avec DPS visée au 1.2.a), à hauteur d'un montant brut de 1 milliard d'euros avant déduction de la partie souscrite en espèces par l'Etat sur exercice de tout ou partie de ses DPS tel que décrit à l'article 2.1.

3.2. Nouveau Programme de Cautions de 8 milliards d'euros

Les Banques s'engagent à organiser le Nouveau Programme de Cautions et en particulier la mise en place de la Nouvelle Facilité de Cautions, dont l'encours brut, majoré de l'encours des cautions qui seraient émises hors Nouvelle Facilité de Cautions par les autres établissements, sera compris entre 6,6 et 8 milliards d'euros. Les encours des Banques au titre de la facilité de cautions du 29 août 2003 existants (hors cautions relatives à l'activité T&D cédée en janvier 2004) au moment de la mise en place de la Nouvelle Facilité de Cautions seront incorporés dans la Nouvelle Facilité de Cautions. Aucune autre caution existante des Banques ne pourra être intégrée dans le Nouveau Programme de Cautions.

Les établissements participant au Nouveau Programme de Cautions bénéficieront :

- de la garantie en premières pertes ("first loss") de 700 millions d'euros,
- des garanties ("second loss"), en excédent de pertes au-delà

des premiers 700 millions d'Euros, octroyées pari passu :

- par l'Etat (ou par toute entité fonctionnant sous sa garantie) à hauteur de 1,25 milliard d'euros.
- par les Banques à hauteur de 50 millions d'euros selon le barème spécifique annexé en Annexe 1.

Ces garanties s'amortiront à l'issue de la période d'émission du Nouveau Programme de Cautions de sorte que ces garanties restent à tout moment, sous réserve de l'utilisation de la garantie "first loss", au moins égales à 25 % des encours de cautions du Nouveau Programme de Cautions, le montant ainsi obtenu étant diminué des utilisations éventuelles de la garantie de "first loss". La garantie dite de "second loss" de 1,25 milliard d'euros de l'Etat et de 50 millions d'euros des Banques s'amortira prioritairement et pari passu entre l'Etat et les Banques à compter de la fin de la période d'émission du Nouveau Programme de Cautions (24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du Nouveau Programme de Cautions). La garantie dite de "first loss" de 700 millions d'euros s'amortira ensuite.

Le risque net est défini comme le montant du Nouveau Programme de Cautions, minoré de la garantie de premières pertes de 700 millions d'euros, et de la garantie (dite "second loss") octroyée par l'Etat et les Banques pour 1,3 milliard d'euros.

Le risque net maximum du Nouveau Programme de Cautions peut donc atteindre 6 milliards d'euros.

Il est entendu que les Banques s'engagent, suivant le barème spécifique annexé en Annexe 1, à émettre des nouvelles cautions au titre de la Nouvelle Facilité de Cautions visée ci-dessus à hauteur d'un encours de risque net de 4,6 milliards d'euros, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois à partir de l'entrée en vigueur du Nouveau Programme de Cautions. Ce risque net des Banques de 4,6 milliards d'euros sera susceptible d'être le cas échéant réduit en cas de syndication du Nouveau Programme de Cautions permettant de dépasser 8 milliards d'euros d'encours brut.

Les conditions de rémunération de cette facilité seront conformes aux conditions de marché et seront, tant pour l'Etat que pour les Banques, d'un ordre de grandeur comparable à celui des conditions de la facilité syndiquée de caution du 29 août 2003, dans la mesure où cela reste compatible avec les conditions de marché.

3.3. Engagements divers

Les Banques s'engagent à voter les amendements/renonciations qui seront, en concertation avec la Société et après accord des Banques, proposés au vote des différents groupes de créanciers.

4 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4.1. La mise en œuvre de cet accord est conditionnée à l'obtention des autorisations nécessaires :

- des autorités communautaires,
- des actionnaires de la Société, de ses organes sociaux et à l'obtention de tout autre accord/avis/consultations requis par la loi.
- des prêteurs seniors ou subordonnés au titre des différentes facilités bilatérales ou syndiquées accordées à la Société et à ses filiales, et, le cas échéant, des émetteurs de cautions dont le consentement serait nécessaire.

L'accord des prêteurs/émetteurs devra porter principalement sur les points suivants :

- exigibilité anticipée pour permettre la souscription aux augmentations de capital par compensation de créances,
- cessions d'actifs,
- covenants,
- constitution de la garantie de premières pertes de 700 millions d'euros visée au 1.3 ci-dessus
- mise en place d'une facilité transitoire de cautions, si nécessaire.

4.3. Dispositions diverses

Le présent Protocole sera communiqué aux banques mentionnées en annexe 2 de l'Accord du 2 août 2003, ainsi qu'aux banques participant actuellement au PSDD. Il sera également communiqué aux autorités communautaires, ainsi qu'à toute autorité de marché, ou autre, conformément aux différentes réglementations applicables à la Société.

Le 27 mai 2004

INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'ALSTOM. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Paris, le 17 juin 2004
Le Président Directeur Général
Patrick Kron

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALSTOM et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mai 2003, modifiés pour ce qui concerne les comptes consolidés sur proposition du Conseil d'Administration du 2 juillet 2003 et approuvés par l'assemblée générale du 2 juillet 2003 ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

"Nous attirons l'attention sur la note 1 "Principes retenus pour l'arrêté des comptes" de l'annexe aux comptes annuels qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter les comptes annuels de votre société."

Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

"Nous attirons l'attention sur la note 1(b) "Principes retenus pour l'arrêté des comptes" de l'annexe aux comptes consolidés qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de votre société."

Dans le rapport complémentaire aux rapports du 14 mai 2003, en date du 2 juillet 2003, sans remettre en cause notre opinion précédemment émise dans ces rapports, nous avons formulé les observations suivantes :

"Nous attirons l'attention sur les principales modifications apportées aux comptes consolidés arrêtés initialement par le conseil d'administration du 13 mai 2003 et qui ont pour effet de ramener le montant des capitaux propres au 31 mars 2003 de 805 millions d'euros à 758 millions d'euros, et d'arrêter la perte nette de l'exercice à 1 432 millions d'euros contre 1 381 millions d'euros. Le résultat opérationnel de la division Transport qui était positif de 49 millions d'euros devient négatif pour un montant de 24 millions d'euros.

Nous attirons également l'attention sur le fait que le Président Directeur Général a fait au cours de sa présentation un point sur le plan d'action couvrant la situation de trésorerie, le financement, et le déroulement du plan de cession d'actifs de la société dont la bonne fin est essentielle à la réalisation du programme de désendettement. Nous avons indiqué qu'en cas d'évolutions défavorables significatives non anticipées à ce jour par la société, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation pourrait s'avérer non appropriée."

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2004, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

« Nous attirons l'attention sur le fait que les comptes joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission Européenne comme détaillé dans la Note 1 – Principes retenus pour l'arrêté des comptes annuels. La capacité d'ALSTOM à disposer des cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans la Note 1. Nous attirons par ailleurs l'attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1 et 9b, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les "covenants" associées aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes annuels n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des actifs et des passifs de la société qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus. »

Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

"Nous attirons l'attention sur le fait que les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et connaît un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par la conclusion favorable des négociations en cours avec ses principales banques et l'obtention des approbations nécessaires de la Commission Européenne comme détaillé dans la Note 1.b. La capacité d'ALSTOM à disposer de cautions indispensables à la prise de nouvelles commandes est également conditionnée par l'issue favorable de ces négociations ainsi que précisé dans les Notes 1.b et 27.a. Nous attirons par ailleurs l'attention sur le fait que, comme indiqué dans les Notes 1.b, 22.a et 29.e, les banques d'ALSTOM ont suspendu jusqu'au 30 septembre 2004 les "covenants" associées aux lignes de crédit existantes, cela dans l'attente de l'issue des négociations en cours. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et des actifs de la société, notamment les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs nets inscrits au bilan au 31 mars 2004 pour respectivement 3 424, 956 et 1 531 millions d'euros (voir Notes 7, 8 et 6.c) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus."

Les comptes pro forma couvrant les périodes du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Sur la base de notre examen, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la cession du secteur Transmission et Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva dans les comptes pro forma pour les périodes du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et au 31 mars 2004.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping 'f' shape followed by a horizontal line.

Gilles Puissochet

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of the letters 'AL' followed by a large, sweeping 'G' and 'L'.

Alan Glen

Information annexe

Le présent Document de Référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2004 des commissaires aux comptes comportant respectivement en pages 154 et 85 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce.
- le rapport des commissaires aux comptes (page 238) établi en application du dernier alinéa L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

TABLE DE CORRESPONDANCE – RÉGLEMENTATION COB

Ce Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 juin 2004, conformément au règlement n° 98-01.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

■ Attestation des responsables du document de référence	Page 274
■ Attestation des contrôleurs légaux des comptes	Pages 274 à 276
■ Politique d'information	Page 263

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Émetteur

■ ALSTOM	
Société anonyme au capital de € 1 320 821 965	
25, avenue Kléber - 75116 Paris - France	
RCS : 389 058 447 Paris	Pages 264 à 269

Capital

■ Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	Pages 247 et 264 à 266
■ Capital autorisé non émis	Pages 245 et 246
■ Capital potentiel	Page 247
■ Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	Page 246

Marché des titres

■ Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	Pages 262 et 263
--	------------------

Capital et droits de vote

■ Répartition actuelle du capital et des droits de vote	Pages 246 et 247
■ Évolution de l'actionnariat	Pages 246 et 247
■ Pactes d'actionnaires	Page 247

Activité du groupe

■ Organisation du groupe	Pages 9, 10 et 269
■ Informations chiffrées sectorielles	Pages 49 à 65
■ Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	Pages 11 à 27
■ Indicateurs de performance	Pages 36 à 37

Analyse des risques du groupe

■ Facteurs de risques	Pages 203 à 220
• Risques de marché	Pages 80, 81, 127 à 131 et 218
• Risques particuliers liés à l'activité	Pages 203 à 213
• Risques juridiques	Pages 214 à 218
• Risques industriels et liés à l'environnement	Pages 219 et 220
■ Assurances et couverture des risques	Pages 220 et 221

TABLE DE CORRESPONDANCE – RÉGLEMENTATION COB (SUITE)**Patrimoine, situation financière et résultats**

■ Comptes consolidés et annexe	Pages 85 à 135
■ Engagements hors-bilan	Pages 120 à 126
■ Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	Page 267
■ Information financière pro forma	Pages 136 à 153
■ Comptes sociaux et annexe	Pages 154 à 169

Gouvernement d'entreprise

■ Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	Pages 224 à 230 et 232
■ Composition et fonctionnement des comités	Pages 227, 229 à 232
■ Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce	Pages 228 à 238
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, prévu l'article L. 225-235 du Code de Commerce	Page 238
■ Dirigeants mandataires sociaux	Pages 239 à 242
■ Dix premiers salariés non mandataires sociaux	Page 242

Évolution récente et perspectives

■ Évolution récente	Pages 38 à 40
■ Perspectives	Pages 40 et 41

[Cette page est laissée en blanc volontairement]

[Cette page est laissée en blanc volontairement]

[Cette page est laissée en blanc volontairement]

[Cette page est laissée en blanc volontairement]

[Cette page est laissée en blanc volontairement]

[Cette page est laissée en blanc volontairement]

[Cette page est laissée en blanc volontairement]

[Cette page est laissée en blanc volontairement]



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE € 1 320 821 965
25, AVENUE KLÉBER - 75116 PARIS FRANCE
TÉL. : 33 (0)1 47 55 20 00 - FAX : 33 (0)1 47 55 28 90
RSC : 389 058 447 PARIS

www.alstom.com